Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

REGION BRETAGNE

N°20_DFE_SEGEP_01

CONSEIL REGIONAL

9 et 10 juillet 2020

DELIBERATION

Rapport d'activité et de développement durable 2019

Le conseil régional convoqué par son Président le 16 juin 2020, s'est réuni le 9 juillet 2020 au siège de la Région Bretagne, et en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Eric BERROCHE, Madame Mona BRAS (jusqu'à 20h25), Madame Georgette BREARD (jusqu'à 19h), Monsieur Pierre BRETEAU, Monsieur Gwenegan BUI, Monsieur Thierry BURLOT, Madame Gaby CADIOU, Madame Fanny CHAPPE, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANÉA (jusqu'à 18h), Monsieur André CROCQ (jusqu'à 17h), Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Virginie D'ORSANNE (jusqu'à 18h50), Madame Laurence DUFFAUD, Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL (jusqu'à 18h30), Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON, Madame Sylvie GUIGNARD (jusqu'à 16h), Madame Claire GUINEMER, Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Kaourintine HULAUD, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Roland JOURDAIN (en visioconférence), Monsieur Pierre KARLESKIND, Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC, Madame Agnès LE BRUN (de 13h45 à 19h25), Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Nicole LE PEIH (jusqu'à 11h30 et à partir de 19h), Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIAILHES, Monsieur Paul MOLAC (jusqu'à 20h25), Madame Gaëlle NICOLAS, Madame Gaëlle NIQUE (à partir de 13h45), Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN (jusqu'à 17h), Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bertrand PLOUVIER, Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD, Madame Emmanuelle RASSENEUR (jusqu'à 15h), Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO (jusqu'à 18h45), Madame Claudia ROUAUX, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL (jusqu'à 17h), Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN (jusqu'à 17h), Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO (à partir de 12h10), Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

Avaient donné pouvoir : Madame Catherine BLEIN (pouvoir donné à Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD), Madame Mona BRAS (pouvoir donné à Madame Gaëlle NIQUE à partir de 20h25), Madame Georgette BREARD (pouvoir donné à Madame Forough SALAMI-DADKHAH à partir de 19h), Monsieur Marc COATANÉA (pouvoir donné à Monsieur Raymond LE BRAZIDEC à partir de 18h), Monsieur

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

André CROCQ (pouvoir donné à Monsieur Hervé UTARD à partir de 17h), Madame Virginie D'ORSANNE (pouvoir donné à Monsieur Emeric SALMON à partir de 18h50), Monsieur Richard FERRAND (pouvoir donné à Madame Hind SAOUD), Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL (pouvoir donné à Madame Sylvaine VULPIANI à partir de 18h30), Madame Sylvie GUIGNARD (pouvoir donné à Monsieur Stéphane DE SALIER DUPIN à partir de 16h), Madame Agnès LE BRUN (pouvoir donné à Madame Gaëlle NICOLAS à partir de 19h25), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Madame Gaël LE SAOUT), Madame Nicole LE PEIH (pouvoir donné à Monsieur Karim GHACHEM de 11h30 à 19h), Monsieur Paul MOLAC (pouvoir donné à Madame Claudia ROUAUX à partir de 20h25), Madame Gaëlle NIQUE (pouvoir donné à Madame Laurence DUFFAUD jusqu'à 13h45), Madame Isabelle PELLERIN (pouvoir donné à Monsieur Pierre POULIQUEN à partir de 17h), Madame Emmanuelle RASSENEUR (pouvoir donné à Monsieur Olivier LE BRAS à partir de 15h), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF à partir de 18h45), Monsieur Stéphane ROUDAUT (pouvoir donné à Monsieur Bruno QUILLIVIC), Monsieur Sébastien SEMERIL (pouvoir donné à Monsieur Martin MEYRIER à partir de 17h), Madame Anne TROALEN (pouvoir donné à Monsieur Philippe HERCOUËT à partir de 17h).

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil culturel de Bretagne lors de sa réunion du 26 juin 2020 ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental lors de sa réunion du 29 juin 2020 ;

Vu les avis des Commissions Education, formation et emploi – Economie, agriculture et mer, Europe - Aménagement du territoire – Culture et vie associative - Développement durable – Finances et affaires générales, réunies respectivement les 1er, 2, 3 et 6 juillet 2020 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

- **DE PRENDRE ACTE** de ces communications.

Le Président,



Loïg CHESNAIS-GIRARD

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

RADD

CONSEIL RÉGIONAL

juillet 2020

RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

2019

- Rapport d'analyse par programme 2019
- Bilan social 2019
- Rapport égalité femmes·hommes 2019

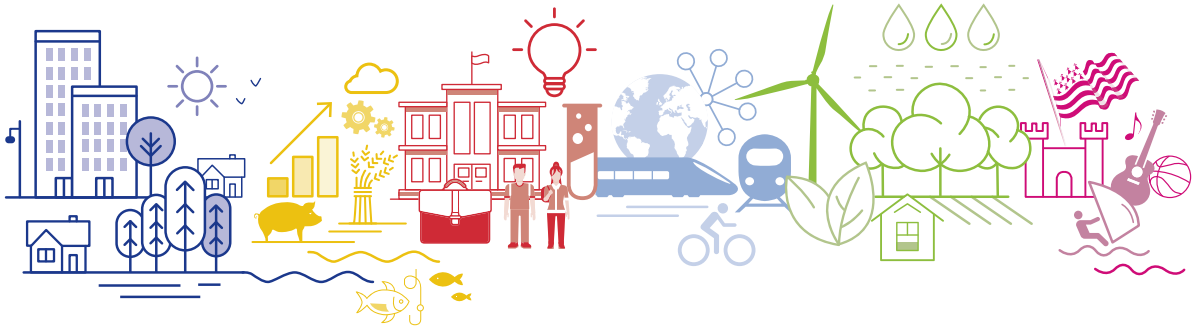

Région Bretagne

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Direction des finances et de l'évaluation

Session du Conseil régional – Juillet 2020

Rapport d'activité et de développement durable 2019

Rendre compte de l'action publique régionale dans l'intégralité de ses champs d'actions est l'ambition de la Région au travers de son Rapport d'activité et de développement durable (RADD).

Ce document répond aux exigences de démocratie et de transparence. Elaboré chaque année par l'administration régionale et faisant l'objet d'échanges en session, il s'inscrit dans une démarche de performance initiée il y a 14 années et évolue au fil des ans. Au-delà de la présentation des politiques publiques et de leurs objectifs, il vise à offrir une bonne lisibilité des moyens mis en œuvre par l'institution régionale pour les atteindre.

Cette nouvelle édition du Rapport d'activité et de développement durable comprend 3 volumes :
- le Rapport d'analyse par programme,
- le Bilan social présentant les ressources humaines et le fonctionnement de l'institution régionale,
- le Rapport égalité Femmes.Hommes illustrant les engagements de la collectivité dans ce domaine.

Etayé par de nombreux indicateurs d'activité, d'efficacité et d'efficience, ce document permet d'élargir le spectre d'analyse de notre action en prenant en considération les enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

Je vous demande de prendre acte de ces communications.

Le Président,



Loïg CHESNAIS-GIRARD

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Rapport d'activité et de développement durable 2019

Rendre compte de l'action publique régionale dans l'intégralité de ses champs d'actions est l'ambition de la Région au travers de son Rapport d'activité et de développement durable (RADD).

Ce document répond aux exigences de démocratie et de transparence. Élaboré chaque année par l'administration régionale et faisant l'objet d'échanges en session, il s'inscrit dans une démarche de performance initiée il y a 14 années et évolue au fil des ans. Au-delà de la présentation des politiques publiques et de leurs objectifs, il vise à offrir une bonne lisibilité des moyens mis en œuvre par l'institution régionale pour les atteindre.

Cette nouvelle édition du rapport d'activité et de développement durable comprend 3 volumes :
- le Rapport d'analyse par programme,
- le Bilan social présentant les ressources humaines et le fonctionnement de l'institution régionale,
- le Rapport égalité Femmes·Hommes illustrant les engagements de la collectivité dans ce domaine.

Étayé par de nombreux indicateurs d'activité, d'efficacité et d'efficience, ce document permet d'élargir le spectre d'analyse de notre action en prenant en considération les enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

Je vous demande de prendre acte de ces communications.

Danevell obererezh ha diorren padus 2019

Rentañ kont eus obererezh publik ar Rannvro war gement tachenn zo, sed aze ar pezh a fell d'ar Rannvro ober dre he danevell obererezh ha diorren padus (DODP).

Emañ an teul-mañ diouzh an demokratelezh ha lakaat a ra pep tra a-wel d'an holl. Bep bloaz e vez savet gant melestradurezh ar Rannvro, ha kaozeadennoù a vez diwar e benn e-pad an dalc'hoù. Un argerzh efedusted zo anezhañ : roet e oa bet lañs dezhañ 14 vloaz zo ha cheñch a ra a-hed an amzer. Ouzhpenn diskouez ar politikerezhioù publik hag ar palioù anezho, e fell d'an nen displegañ d'an dud petra a vez graet gant ar Rannvro evit kas anezho da benn vat.

Teir lodenn zo e embannadur nevez an Danevell obererezh ha diorren padus :
- an Danevell dielfennañ dre brogramm,
- ar Bilañs sokial a ziskouez piv eo an implijidi ha penaos ez a ar Rannvro en-dro,
- an Danevell kevatalded Merc'hed.Paotred a ziskouez engouestloù ar strollegezh war an dachenn-se.

Skoret eo an teul-mañ gant e-leizh ar verkerioù a ziskouez an obererezh hag an efedusted. Gantañ e c'hallomp dielfennañ hon obererezh en ur mod ledanoc'h, ha derc'hel kont eus ar pezh a zo d'ober a-fet an ekonomiezh, ar gevredigezh hag an endro.

Depllet de fezerie e de parchomance su le long du temp 2019

Mettr le monde a savaïr de cai qe fet la Rejion den tous les demaines eyou q'o mene de cai, vaila de cai qe j'ons citrape de fere o le Depllet de fezerie e de parchomance su le long du temp (DFPT).

Le doqhument-la a de repondr és oblijes de democraçie e de cllertë. Orinë châqe année par la fezanderie rejiona e perzentë a la grande assembllée eyou qe 'la s'entr-caoze dessus, ole se tourne de l'amain minze ao roule n-i a 14 ans d'ela e ole s'enmieuzi gernuche-a-gernaille. En pus de perzenter les amenées publliqes e lous aboutements, il a d'ofri eune bone veyabilitë des meyens minz a jouer par l'instituqhion rejiona pour rencontrer son afere.

N-i a don touéz cartelles den la nouvielle banisserie du depllet des fezeries e de parchomance su le long du temp-la :
- le depllet de demelaïje par pergrame
- le fin-conte socia qi perzente les valants en ajissants e coment q'ét menée l'instiqhuçion rejiona,
- le depllet su l'ajeu fames-omes qi perzente les engaijements de la coletivitë su le chapitr-la.

Assolidë o maintiuns afutiaos pour afeurer l'alivetée, la fezance e l'epllaitance, je pouons, o le doqhument-la, avaïr un demelaïje core pus larje du cai qe je menons en s'avizant ben des ajeûs economiqes, sociaos e d'entour.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

2019 EN BREF

Janvier

Conseil régional des jeunes
La nouvelle assemblée s'installe

Élu pour deux ans, le nouveau Conseil régional (CRJ) des jeunes lycéen·ne·s et apprenti·e·s de Bretagne est entré en scène début 2019. Les 144 jeunes conseiller·ère·s âgé·e·s de 14 à 27 ans se sont retrouvé·e·s lors de la session d'installation du CRJ mercredi 23 janvier 2019. Un exercice concret de citoyenneté pour ces jeunes élu·e·s qui s'initieront pendant leur mandat à l'élaboration des politiques publiques.


© Charles Crié

Économie
La Région Bretagne au capital du groupe D'aucy

Le jeudi 10 janvier 2019 à Ploërmel, Loïg Chesnais-Girard et Serge Le Bartz, président du groupe D'aucy ont officialisé la prise de participation de 5 millions d'euros de la Région au capital de D'aucy. Ce soutien permettra au groupe de maintenir ses engagements en s'inscrivant dans une démarche plus responsable. La collectivité a ainsi saisi l'opportunité de devenir actionnaire d'une entreprise structurante pour son territoire, poursuivant son objectif de faire de la Bretagne une région leader du « bien-manger » en Europe.

Février

Politiques régionales
Signature du Pacte d'accessibilité et du Contrat d'action publique

La Région et les collectivités bretonnes, représentées par Loïg Chesnais-Girard, ont signé le 8 février 2019 à Rennes, avec l'État représenté par le Premier Ministre Edouard Philipe, le « Pacte d'accessibilité et de mobilité » et le « Contrat pour l'action publique ». Une double avancée pour la Bretagne, avec 18 engagements pour l'accessibilité et les transports d'une part, mais également en faveur d'une action publique différenciée selon les territoires d'autre part, au travers d'expérimentations concrètes dans plusieurs domaines: aménagement, développement économique, tourisme, mer, culture, langues de Bretagne.


© Thomas Crabot

Coopération internationale
Des liens renforcés avec l'Australie du sud

Accompagné d'élus régionaux, de chefs d'entreprises et de directeurs de grandes écoles, le Président de la Région s'est rendu à Adélaïde, capitale de l'État d'Australie du sud en février 2019. Objectif : conforter les échanges à long terme en matière d'enseignement supérieur, de cybersécurité, de tourisme et de culture.


© iStock – Frankonline

Stratégie numérique
La Région Bretagne partage ses données !

Grâce à son nouveau portail dédié accessible depuis février 2019, la Région participe au service public de la donnée. En mettant gratuitement ses données publiques à disposition de tou·te·s, la collectivité souhaite permettre leur circulation et leur utilisation, en faveur de l'innovation et de la transparence des services publics régionaux. L'ouverture et la publication des données publiques s'inscrit dans le programme « Gouvernance de la donnée » du plan de transformation numérique de la Région Bretagne.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Mars

Un mois pour célébrer les langues de Bretagne

En mars, les langues de Bretagne sont à l'honneur : c'est le « Mois du breton - Mizvezh ar brezhoneg » et le « Mois du gallo - Maiz du galo » ! De la formation linguistique aux activités culturelles en passant par les outils bureautiques, de nombreuses initiatives sont proposées partout sur le territoire pour découvrir les mille et une manières de pratiquer au quotidien le breton et le gallo.


© Région Bretagne

Égalité femmes·hommes
Une rencontre pour encourager les femmes à s'engager localement

À l'occasion de la journée internationale des droits des femme, l'État, la Région et l'association « Elles aussi », aux côtés d'autres partenaires, ont organisé la Journée Parité 2020. Cette rencontre, faite de temps d'échanges et de témoignages, était destinée à encourager les femmes à s'engager politiquement, à l'approche des élections municipales 2020. Lors du mandat municipal précédent, les femmes ne représentaient que 16 % des maires et 43 % des élu·e·s municipaux· ales.

Pêche de Bretagne
Lancement d'un groupement interportuaire

Pour organiser leur action, la Région Bretagne et ses partenaires, collectivement responsables des ports de pêche en Bretagne, se sont organisés autour d'un groupement interportuaire associant l'ensemble des acteurs de la filière. Pêche de Bretagne a officiellement été lancé le 22 mars 2019 à Concarneau. Il doit permettre de renforcer la compétitivité de la pêche bretonne, notamment à travers l'activité de ses 13 ports et à valoriser cette économie majeure pour la Bretagne, au plan national et européen.


© Nicolas Job

Avril

Pacte régional d'investissement dans les compétences
Des mesures pour faciliter le retour vers l'emploi

Loïg Chesnais-Girard et la ministre du travail, Muriel Pénicaud ont signé le Pacte régional d'investissement dans les compétences en avril 2019. S'inscrivant dans le cadre du « Contrat d'action publique », ce pacte permettra d'accompagner un million de demandeur·euse·s d'emploi et un million de jeunes peu qualifiés et éloignés du marché du travail dans les quatre ans à venir, notamment par le biais de parcours innovants et sur-mesure répondant aux besoins de recrutement des entreprises. Le PRIC représente un investissement de 572 millions d'euros pour la Bretagne, dont 356 millions d'euros engagés par la Région dans le cadre de sa compétence en matière de formation professionnelle.


© Franck Betermin

Mai

Aménagement du territoire
Vers une Bretagne 100 % fibre optique

Un territoire 100 % fibré à l'horizon 2026 : c'est le nouvel objectif que s'est fixé la Bretagne pour appuyer sa transition numérique. Pour accélérer la construction du réseau breton de fibre optique, les phases 2 et 3 ont été confiées au groupement Axione – Bouygues Énergies & Services. Ce gain de 4 ans par rapport à l'objectif initial est un défi majeur pour la Bretagne qui compte plus d'un million de foyers, entreprises et sites publics concernés. L'économie bretonne bénéficiera également de cette accélération puisque les entreprises du secteur, représentant plus de 1 000 emplois, seront fortement mobilisées.


© Jérôme Sevrette

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Juin

Breizh COP
Une semaine sous le signe de la transition écologique

Afin de dresser un premier bilan de la Breizh COP, la Région et ses partenaires se sont réunis du 3 au 7 juin 2019 à Saint-Brieuc. Cette semaine de travail et d'échanges autour de la jeunesse, du climat, de la solidarité et des territoires a permis d'accélérer la mise en oeuvre opérationnelle et d'accroître encore l'engagement collectif, notamment par la signature des « Accords de Bretagne pour le climat ».



©Philippe Erard

Patrimoine subaquatique
Une conférence de l'Unesco à Brest

C'est Brest, ville d'excellence maritime, et la Bretagne, région maritime impliquée dans son patrimoine maritime et archéologique, qui ont été retenues pour délocaliser les travaux scientifiques et techniques de la 7e convention de l'Unesco. Pour l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'objectif était de mettre le focus sur les défis liés à la préservation du patrimoine culturel subaquatique et de susciter l'implication de nouveaux pays.


© Nicolas Job


© Jérôme Sevrette

Plan énergie lycées
Réduire l'empreinte énergétique des lycées

Au travers de la Breizh COP, la Région a pour objectif de réduire fortement l'empreinte énergétique de son patrimoine immobilier, et en premier lieu celle des lycées bretons. Aujourd'hui, 80 millions d'euros sont affectés chaque année aux travaux de construction et de rénovation des 115 lycées bretons, dont 14 millions d'euros dédiés aux dépenses énergétiques. Avec le nouveau Plan énergie dans les lycées voté à la session de juin 2019, 100 millions d'euros, soit 1 milliard sur 10 ans, y seront consacrés, avec notamment pour objectif de réduire de 60 % la consommation d'énergie finale à horizon 2050.

Karr Breizh
La Région à la rencontre des Bretonnes et des Bretons

Partir à la rencontre des citoyennes et des citoyens sur le territoire pour leur expliquer le rôle de la collectivité et leur présenter son offre de services : c'est l'idée de la Région pour répondre au déficit de notoriété de son fonctionnement et de ses missions régulièrement constaté. Du 26 juin au 6 juillet 2019, quatre rendez-vous ont été organisés dans les quatre départements. L'occasion pour une équipe d'agents régionaux de promouvoir une action régionale de proximité et de répondre aux interrogations individuelles en apportant un conseil personnalisé aux usagers·ères.

Juillet


© Marc Rapilliard

Aménagement du territoire
L'Établissement Public Foncier de Bretagne a fêté ses dix ans

C'est à Guingamp, le 10 juillet 2019, que l'Établissement public foncier de Bretagne (EPF) a fêté ses dix ans d'existence. L'occasion de revenir sur le rôle et l'importance de cette structure juridiquement et financièrement autonome : chargé de conseiller les collectivités, l'EPF réalise pour leur compte et à leur demande, des missions d'actions foncières pour faciliter les projets locaux et la construction de logements, notamment sociaux.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Septembre

Breizh Immo
Un accompagnement plus fort pour les jeunes entreprises

Depuis 2016, la Région Bretagne accompagne les jeunes entreprises dans leurs projets de développement au travers de l'outil de portage immobilier Breizh Immo. Associant désormais Sembreizh, la Banque des Territoires, Arkéa, la Caisse d'Épargne et Prévoyance, la Banque Populaire, le Crédit Agricole et les CCI, sous la forme d'une SAS, le fonds d'investissement a augmenté en 2019 ses capacités d'accompagnement des entreprises, portant son capital à 10 millions d'euros.

Octobre

Transport et mobilité
Bougez avec BreizhGo !

De Douarnenez à Vannes, et de Rennes à Morlaix en passant par Carhaix, sans oublier les îles : le réseau BreizhGo est le service régional de transport ouvert à toutes et tous, pour se déplacer en train, bus ou bateau. Depuis janvier 2019, la Région en assure le fonctionnement et la gestion partout en Bretagne, en lien avec les opérateurs de transport. Pour mieux faire connaître ce réseau de transport public 100 % Bretagne, la collectivité a lancé en octobre 2019 une grande campagne de notoriété. Objectif : promouvoir ce service de qualité, ses tarifs attractifs et favoriser les transports collectifs.



Nouvelle politique régionale
La Bretagne se mobilise pour sa jeunesse

En 2017, la loi Égalité et citoyenneté confiait aux Régions une responsabilité nouvelle en matière de politique jeunesse. Dès 2018, la Région a impulsé une nouvelle dynamique en fédérant l'ensemble des acteurs de la jeunesse, permettant d'aboutir à un « plan breton pour les jeunesses » décliné en douze chantiers. Lors de la session d'octobre 2019, la collectivité a formalisé son engagement dans le cadre de ses propres compétences, autour de quatre priorités : mobilités, santé-environnement, information, droits culturels.



Environnement
Une agence de la biodiversité en Bretagne

Le 25 octobre 2019, l'Agence bretonne de la biodiversité est devenue réalité, concrétisant la démarche partenariale menée durant deux ans par l'État, la Région et l'Agence française pour la biodiversité (devenue en janvier l'Office français de la biodiversité). L'Agence a pour mission de mettre en oeuvre une feuille de route ambitieuse en faveur de la préservation de la biodiversité bretonne. Elle devra poursuivre plusieurs priorités telles que l'amélioration et le partage de la connaissance sur la biodiversité, la montée en compétence des territoires ou l'animation des réseaux des gestionnaires d'espaces naturels bretons...

Novembre

IDÉO
Le service public d'information et d'aide à l'orientation en Bretagne

Coordonné par la Région, le service public de l'orientation et de l'évolution professionnelle s'appuie sur un réseau d'acteurs présents partout sur le territoire. Ces spécialistes (Pôle emploi, les centres d'information et d'orientation (CIO), le réseau des missions locales...) ont pour mission d'informer et de conseiller chaque Breton·ne, de 16 à 65 ans, sur les métiers, les formations et les opportunités d'emploi en Bretagne. Fin 2019, ces structures proposant des accueils personnalisés et individualisés ont été réunis sous la bannière du nouveau service régional, IDÉO.



Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Ports de Saint-Malo et Cancale
Un nouveau contrat de concession signé

Loïg Chesnais-Girard et Jean-Luc Schnoebelen, président d'Edeis, s'étaient donné rendez-vous à Saint-Malo le 22 novembre 2019 pour signer le nouveau contrat de concession 2020-2029 des ports de Saint-Malo et Cancale, propriété de la Région. Répondant le mieux aux exigences de la collectivité en matière de développement économique, de protection de l'environnement et d'aménagement intégré dans la ville, l'offre d'Edeis a été retenue à l'issue d'une consultation lancée début 2019 par la Région.


© Thomas Crabot

Session extraordinaire
La Bretagne s'engage pour le climat et la biodiversité

À quelques jours de la COP 25 qui s'est réunie à Madrid fin 2019, la Région Bretagne a elle aussi pris des engagements forts pour l'avenir de son territoire et construire son chemin vers la transition, dans le prolongement de la démarche Breizh COP. Le 28 novembre, les élu·e·s régionaux·ales se sont retrouvés en session plénière extraordinaire à Brest afin d'adopter le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Elles et ils ont ainsi acté un certain nombre de mesures telles que l'inconstructibilité des trames verte et bleue, le développement de l'hydrogène vert ou encore une artificialisation zéro des terres agricoles et naturelles à horizon 2040.


© Simon Cohen

Décembre



bretagne.bzh
Le site de la Région fait peau neuve

Avec une arborescence repensée pour plus d'ergonomie, la nouvelle version du site de la Région, bretagne.bzh, a été mise en ligne en décembre 2019. Plus serviciel, facilitant notamment l'accès aux aide régionales, il laisse également plus de place à l'actualité et aux réseaux sociaux pour répondre davantage aux attentes des usagers·ères.


© JM Liot - Bretagne-CMB

Course au large
Une skipper Océane dans la filière d'excellence

Au terme du Challenge Océane Bretagne organisé pour sélectionner la première femme skipper de la filière excellence de la course au large, Élodie Bonnefous est devenue, à 24 ans, la première skipper Océane. À la clé de cette nouvelle aventure, pour la jeune navigatrice : un bateau Figaro Beneteau 3 et un budget pour disputer le circuit du Championnat de France de course au large en solitaire dans les meilleures conditions ainsi qu'une formation professionnelle de haut niveau au Pôle Finistère Course au Large de Port-la-Forêt, au contact des meilleurs navigateurs français.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

SOMMAIRE RADD 2019

RAPPORT D'ANALYSE PAR PROGRAMME 2019 Page 13

Mission I - Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale..... Page 41

Mission II - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable..... Page 57

Mission III - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi..... Page 85

Mission IV - Pour une Bretagne de toutes les mobilités..... Page 131

Mission V - Pour une région engagée dans la transition écologique..... Page 145

Mission VI - Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne..... Page 163

Fonds de gestion des crédits européens..... Page 191

Autres dépenses..... Page 207

Rapport transversal Mer..... Page 237

BILAN SOCIAL 2019 Page 253

1. Les effectifs..... Page 256

2. La rémunération et la carrière..... Page 265

3. La formation..... Page 270

4. L'environnement de travail..... Page 272

5. L'action sociale..... Page 280

6. La communication interne..... Page 282

7. Les relations sociales et la responsabilité sociale de l'employeur..... Page 284

RAPPORT EGALITE FEMMES / HOMMES 2019 Page 289

1. Région responsable..... Page 293

2. Éducation et formation..... Page 309

3. Développement économique et emploi..... Page 329

4. Territoires..... Page 341

5. Rayonnement et vitalité..... Page 355

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

RAPPORT D'ANALYSE PAR PROGRAMME

2019

DANEVELL DIELFENNAÑ A-BROGRAMMOÙ E

DEPLLET DE DEMÉLAÏJE PAR PERGRAME

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Rendre compte des réalisations que la collectivité met en œuvre participe à la démarche globale de rendu compte du Rapport d’activité et de développement durable (RADD). Dans ce cadre, le Rapport d’analyse par programme (RAP) permet de mieux faire partager les politiques régionales, de présenter les stratégies et les actions détaillées que la Région a déployé au cours de cette année, ainsi que les moyens qui y sont liés.

Le RAP vise ainsi à donner davantage de cohérence dans l'architecture des bilans et rapports déjà produits par la Région.

Les chapeaux par mission visent à donner le cadre à la fois contextuel et stratégique de chaque mission. Leur structure permet par ailleurs le développement :

- D’une approche territoriale, faisant ressortir davantage les actions territorialisées à partir notamment de cartographies ;
- D’une approche relative à la prise en compte de la Breizh COP, retraçant les actions engagées dans l’année ;
- D’un zoom relatif à la « politique de la ville », ciblé sur les quartiers sensibles, pour les missions et programmes concernés ;
- D’un développement relatif à la jeunesse retraçant les actions phares de l’année.

Chaque programme est ensuite présenté en deux pages de manière à restituer de manière complète et synthétique les objectifs, les actions et réalisations de l’année, tout en gardant la structure, la lisibilité et les informations essentielles du RAP précédent.

Enfin, le RAP transversal MER présente de manière dynamique les principales réalisations mises en œuvre dans l’ensemble des politiques régionales.

Ce mode de rendu compte rencontre une adhésion du plus grand nombre. Les informations mises à dispositions dans le RAP sont essentielles et permettent un suivi sur la durée de chaque mission et de chaque programme, en complément de ceux développés dans le rapport financier.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Sommaire RAP 2019

Guides de lecture..... Page 19

Notions budgétaires..... Page 31

Tableau financier..... Page 32

La Région et ses partenaires..... Page 34

Zoom sur 2 partenaires..... Page 36

Mission I : Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale Page 41

Programme 101 - Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés..... Page 50

Programme 102 - Observer, anticiper et accompagner les mutations territoriales..... Page 52

Programme 103 - Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques..... Page 54

Mission II : Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable Page 57

Faire émerger l'activité et soutenir l'innovation

Programme 201 - Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance..... Page 66

Programme 202 - Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne..... Page 68

Développer la compétitivité des entreprises pour assurer le développement durable de l'emploi

Programme 203 - Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises..... Page 70

Programme 204 - Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises.... Page 72

Programme 205 - Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité..... Page 74

Programme 206 - Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières stratégiques..... Page 76

Favoriser le développement durable de l'agriculture et de la production alimentaire

Programme 207 - Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire..... Page 78

Valoriser les atouts maritimes de la Bretagne et favoriser le développement durable des activités liées à la mer

Programme 208 - Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime..... Page 80

Programme 209- Développer le système portuaire..... Page 82

Mission III : Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi Page 85

Assurer la relation formation emploi

Programme 301 - Assurer la qualité de la relation emploi formation par la connaissance, la concertation et l'orientation..... Page 96

Promouvoir les initiatives lycéennes pour et par les jeunes et améliorer la vie lycéenne

Programme 302 - Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées..... Page 98

Améliorer le cadre bâti des lycées

Programme 303 - Offrir un cadre bâti favorisant l'épanouissement de tous les acteurs des lycées..... Page 100

Programme 304 - Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés..... Page 102

Améliorer les équipements des lycées

Programme 306 - Améliorer les équipements dans les lycées publics..... Page 104

Programme 307 - Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés..... Page 106

Programme 308 - Développer le numérique éducatif..... Page 108

Améliorer le fonctionnement des lycées

Programme 309 - Assurer le fonctionnement des lycées publics..... Page 110

Programme 310 - Participer au fonctionnement des établissement privés..... Page 112

Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur

Programme 311 - Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur..... Page 114

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DEE_SEGEP_01-DE

Favoriser l'apprentissage

Programme 312 - Adapter l'offre et la qualité de formation aux attentes des jeunes et aux beso... Page 116
Programme 313 - Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement..... Page 118

Assurer les formations sanitaires et sociales

Programme 314 - Assurer les formations sanitaires et sociales..... Page 120

Développer et améliorer l'offre de formation pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux

Programme 315 - Faciliter les projets individuels de formation et de qualification..... Page 122
Programme 316 - Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales..... Page 124
Programme 317 - Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle pour un emploi durable..... Page 126

Développer les langues de Bretagne

Programme 318 - Développer les langues de Bretagne..... Page 128

Mission IV : Pour une Bretagne de toutes les mobilités Page 131

Programme 401 - Développer les modes de transport collectifs régionaux et favoriser la mobilité durable..... Page 138
Programme 402 - Moderniser les réseaux ferroviaires, routiers et maritimes..... Page 140
Programme 403 - Moderniser les aéroports à vocation régionale..... Page 142

Mission V : Pour une région engagée dans la transition écologique Page 145

Programme 501 - Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau..... Page 156
Programme 502 - Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages..... Page 158
Programme 503 - Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources.... Page 160

Mission VI : Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne Page 163

Programme 601 - Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles..... Page 174
Programme 602 - Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique..... Page 176
Programme 603 - Développer le sport en région..... Page 178
Programme 604 - Révéler et valoriser le patrimoine..... Page 180
Programme 605 - Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception..... Page 182
Programme 606 - Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes..... Page 184
Programme 607 - Développer les actions européennes et internationales..... Page 186
Programme 608 - Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne..... Page 188

Fonds de gestion des crédits européens Page 191

Programme 1110 - Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020..... Page 198
Programme 1120 - Programme de développement rural (FEADER) 2014-2020..... Page 200
Programme 1130 - Programme FEAMP 2014-2020..... Page 202
Programme 1140 - Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020..... Page 204

Autres dépenses Page 207

Programme 9000 - Patrimoine et logistique..... Page 220
Programme 9002 - Développer le système d'information en appui des politiques régionales..... Page 222
Programme 9003 - Fonds d'intervention régional..... Page 224
Programme 9011 - Développement des conditions de travail et des compétences..... Page 226
Programme 9012 - Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées..... Page 228
Programme 9020 - Ressources et expertises..... Page 230
Programme 9021- Service de la dette..... Page 232
Programme 9023 - Mouvements financiers divers..... Page 234

Rapport transversal Mer Page 237

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Une présentation identique pour toutes les missions organisée en deux parties :
- I. Le contexte et la stratégie de la mission
- II. Les leviers d'action et les moyens mis en œuvre

I. Le contexte et la stratégie de la mission

Chiffres clés

En Bretagne, entre 1959 e… moyennes annuelles de te… augmenté entre +0,8 et +1,…

40 % des masses d'eau sont cor… objectifs de la directive cad… sur l'eau, avec de fortes disparités entre l'Ouest et l'Est

35 000 hectares de zone littorale sont en risque de submersion marine en Bretagne

897 000 hectares d'espaces naturels sont préservés pour leur patrimoine naturel en Bretagne, dont 88 % en mer

21 % des espèces recensées sont menacées de disparition en Bretagne

Le taux de tri des Breton.ne.s en 2017 est de 33 % (moyenne française de 23 %)

Mais la collecte des déchets ménagers et assimilés par habitant.e a augmenté de 4 % en 2017

77 % de l'énergie produite en Bretagne est d'origine renouvelable

Mais 87 % de l'énergie consommée en Bretagne est importée en 2018

1 145 MW de production d'électricité est issue des renouvelables le 15 janvier 2018 à 11h30, soit l'équivalent de la puissance d'une tranche nucléaire

Quelques chiffres clés illustrant le contexte général de la mission

Documents cadres

- **Engagement pour une … stratégie énergétique et clim… novembre 2019**
- **Plan régional de rrévention et … gestion des géchets (PRPGD), version juin 2019**
- **Plan breton pour l'eau**
- **Schéma régional de cohérence écologique**
- **SRADDET arrêté le 28 novembre 2019**

Identification des principaux documents cadres et stratégiques

L'année 2019 a été en Bretagne l'occasion d'avancer fortement sur les enjeux environnementaux mis en avant dans le cadre de …Breizh COP. Le tout dans un contexte de changement …que de plus en plus tangible, qui renforce l'urgence …tout en appelant un changement d'approche. …nnement breton de qualité est également l'une des …s de son attractivité, notamment démographique. Néanmoins, la pression démographique et touristique se ressent sur la gestion des milieux naturels.

Les impacts du changement climatique, de plus en plus concrets (comme en témoignent les 87 dépar… …ncernés par des ateliers de restriction… …ou l'érosion du trait de côte qui … …u littoral breton), mais également… …e + 400 000 habitant.e.s en Bretagne … …(selon le scénario « fil de l'eau » INSEE-Octant n° …2013), mettent sous tension les ressources naturelles.

Texte illustrant le contexte général et la stratégie de la mission

L'urbanisation et l'imperméabilisation réduisent les espaces naturels et fragmentent les continuités écologiques, elles participent également à la dégradation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

La pression sociétale est par ailleurs en constante augmentation sur les questions d'environnement et de santé. Les débats animés en 2019 sur les marées vertes ou l'utilisation des produits phytosanitaires en témoignent. Les citoyen.ne.s veulent donner leur avis sur la question, et de nombreuses initiatives citoyennes émergent en lien avec les transitions. La Région doit pouvoir s'appuyer sur cette mobilisation pour engager les transitions.

Pour initier et mettre en œuvre les transitions écologiques, la Région dispose désormais de documents cadres tels que le Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) adopté en juin 2019, l'engagement de la Région pour une nouvelle stratégie énergétique et climatique ou les premières pistes de la feuille de route Breizh COP sur la préservation des …ssources ; elle peut également s'appuyer sur les règles du …nal d'aménagement et de développement durable …(SRADDET), et notamment la nouvelle règle …ité sur la trame verte et bleue.

…l'atteinte des résultats passe aussi par …gement volontaire de tou.te.s les Breton.ne.s, et la stratégie consiste donc à sensibiliser, partager la connaissance, encourager, initier et accompagner les engagements. La mission V s'inscrit pleinement dans la démarche Breizh COP, notamment au travers des objectifs tels que « atteindre le zéro enfouissement puis viser le zéro déchet », « préserver la biodiversité en l'intégrant comme priorité des projets de développement et d'aménagement », « tendre vers le zéro phyto à horizon 2040 ».

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

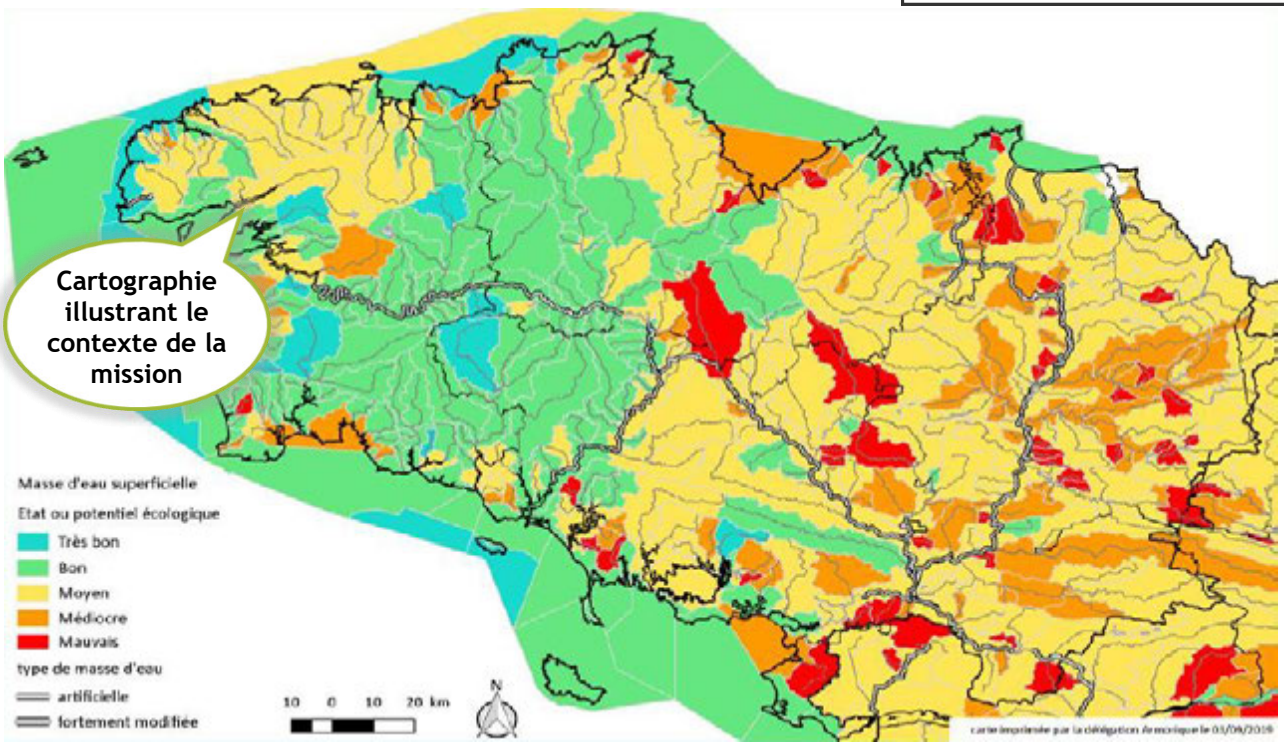

Cartographie illustrant le contexte de la mission

source : Etat des lieux du SDAGE 2019, Agence de l'eau Loire Bretagne

Le contraste est fort entre l'ouest et l'est de la Bretagne. Près de 70 % des masses d'eau [illegible] le Finistère, alors que 97 % sont dégradées en Ille-et-Vilaine, essentiellement en lien avec [illegible] la morphologie et la continuité des cours d'eau. L'articulation entre les politiques [illegible] de l'eau d'autre part est donc un enjeu essentiel pour faire évoluer positivement la situ[illegible].

Analyse des données cartographiques

// La stratégie régionale

La stratégie d'engagement des Breton.n[illegible]ans la transition écologique repose sur la capacité de la Région à sensibiliser, mobiliser et accompagner ma[illegible]. Elle est décrite dans les feuilles de route adoptées ou en cours d'élaboration[illegible]ectivité sur la nouvelle stratégie énergétique et climatique et la prése[illegible]rces. Elles mettent en avant notamment les objectifs suivants :

Détail de la stratégie, des temps forts de 2019, présentation des documents cadres stratégiques adoptés en session, des grands projets et des actions importantes

- La diminution par deux des gaz [illegible]port à 2015, la réduction des consommations énergétiques du ter[illegible] 2015 et le développement des énergies renouvelables pour atteindre u[illegible]table d'environ 45 000 GWh soit une multiplication par six par rapport à 2016.
- La diminution de la production de déchets (-10 % sur les déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020), leur revalorisation au sein d'une économie circulaire, et à terme le zéro enfouissement.
- La restauration de la qualité des cours d'eau et des milieux aquatiques (100 % des masses d'eau doivent être en bon état en 2027), la prévention des risques d'inondations, et la gestion quantitative de la ressource.
- La restauration et la préservation des continuités écologiques, le développement des espaces naturels protégés.
- L'acquisition et le partage de nouvelles connaissances, notamment en matière de biodiversité et de changement climatique.
- La rénovation de la gouvernance pour mieux partager les priorités et favoriser l'appropriation des enjeux de la transition écologique.

En tant que Région responsable, la collectivité a poursuivi en 2019 la mise en œuvre de ces objectifs sur son patrimoine (adoption du plan énergie lycées, ports, voies navigables, parc automobile, notamment). La suppression de l'usage des produits phytosanitaires, déjà effective sur les voies navigables depuis plusieurs années, est en cours de déploiement sur les lycées, et a été initiée pour les ports.

En tant que cheffe de file, la Région a élaboré en 2019 plusieurs documents avec ses partenaires :

- La signature du Pacte bio-gazier breton en septembre 2019 entre l'État, la Région, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), GRDF, GRTgaz et le Pôle énergie Bretagne. Ce pacte

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

définit une stratégie collective sur la place du gaz, et principalement du gaz renouvelable, dans la production d'énergie en Bretagne.

- Un Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) dont le plan d'actions a été écrit en étroite collaboration avec les quelques 87 structures représentées au sein de la Commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) du plan, et qui, au cours de son processus administratif de consultations (Autorité environnementale ; Conférence territoriale de l'action publique (CTAP) ; personnes publiques associées ; enquête publique) a fait l'objet d'avis favorables.
- Une feuille de route régionale pour développer l'économie circulaire (en cours d'élaboration), dont l'architecture et les éléments clés de contenu ont pu être cadrés à partir d'un audit conduit auprès d'un panel d'acteurs bretons et des travaux du forum d'échanges d'avril avec une centaine de participant.e.s.
- Une convention de partenariat avec l'Agence de l'eau qui définit pour trois ans des priorités communes, et des pistes de travail collaboratif pouvant donner lieu à un soutien financier de l'Agence. Cette convention concerne la politique régionale de l'eau mais également celles des voies navigables (soutien aux travaux de continuité écologique sur les ouvrages), des ports (accords de partenariat pour une gestion durable en terme d'économie d'eau et de pratiques de carénage notamment), de l'économie (mise aux normes des traitements des effluents des industriels, éco conditionnalité des aides aux entreprises), et de l'international (projets de solidarité pour l'accès à l'eau).

  A l'issue d'une préfiguration ayant abouti à la création de l'Agence bretonne de la biodiversité (ABB) créée fin octobre 2019, une feuille de route a été élaborée pour les premières périodes de mise en œuvre des missions de la structure, autour de l'animation des réseaux d'acteurs bretons (et en particulier des gestionnaires d'espaces naturels), l'accompagnement des projets de territoire en faveur de la biodiversité, l'appui à une meilleure intégration des enjeux de biodiversité au sein des politiques publiques, le développement et la valorisation de la connaissance, et enfin la sensibilisation et la mobilisation des acteurs et des publics (développement des aires marines éducatives notamment). Cette feuille de route a vocation à être développée au travers d'actions concrètes sur les 3 premières années de fonctionnement de l'ABB.

La Région a initié avec ses partenaires une réflexion sur le financement de la politique de l'eau et d'actions en faveur de la biodiversité. Cette réflexion a confirmé la pertinence de travailler sur un projet de fonds vert, et sur l'opportunité et les conditions de mise en œuvre de paiements pour services environnementaux. En articulation avec la démarche d'ABB, un comité des financeurs Biodiversité a été constitué, pour améliorer la complémentarité des dispositifs mobilisables en Bretagne en faveur du patrimoine naturel et échanger sur les priorités de financement des initiatives proposées par les acteurs bretons. Un comité spécifique dédié aux projets de protection de la biodiversité marine a également été initié.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Quelques exemples d'actions régionales qui s'inscrivent dans la Breizh COP

Actions 2019

Rénovation de l'habitat :

La Région soutient depuis 2014 le déploiement des Pla[illegible]bitat qui s'appuie sur un partenariat actif avec les collectivités loca[illegible]pétents dans la mise en œuvre des politiques publiques locales de l'habitat et de l'énergie. Ces plateformes proposent aux particuliers, quelles que soient leurs conditions de ressources, un parcours de rénovation énergétique simple et harmonisé avec un accompagnement personnalisé et gratuit.

Une ingénierie qualifiée au service de tous les Bretons et Bretonnes :

- 100 % de la population desservie par un premier niveau de conseil ;
- 67 % de la population peut bénéficier d'un accompagnement individuel jusqu'au suivi post-travaux *via* 17 Plateformes locales de la rénovation de l'habitat (PLRH) ;
- 86 conseillers et animateurs constituent le réseau Rénov'Habitat Bretagne (accueil, conseil, accompagnement, animation, communication).

Des résultats encourageants :

- 15 000 ménages en moyenne contactent le Réseau Rénov'Habitat Bretagne chaque année ;
- 1/3 des ménages qui contactent le Réseau Rénov'Habitat Bretagne sont accompagnés ;
- 2/3 des ménages accompagnés réalisent des travaux.

Trajectoire du « zéro déchet en 2040 » :

-> Le 10ème anniversaire des Repair café s'est tenu le 15 novembre à Rennes : cet évènement, porté par la Confédération bretonne pour l'environnement et la nature (COBEN) avec un soutien de la Région, a marqué une étape importante dans la sensibilisation des Bretons.nes à la durabilité des objets et à l'importance de la prévention pour se mettre dans la trajectoire du « zéro déchet » inscrite dans le SRADDET.

-> La deuxième campagne de collecte des stocks anciens de fusées de détresse des plaisanciers, qui a pu se dérouler de juin à septembre grâce au soutien financier de la Région sous le pilotage de l'Association pour une plaisance écoresponsable (APER Pyro), a connu un fort succès avec une collecte de 11 tonnes à ajouter aux 23 tonnes de la campagne de 2017, soit 34 tonnes de déchets dangereux sortis des unités de traitement des ordures ménagères et des centres d'enfouissement pour lesquels ces produits étaient à l'origine de nombreux accidents par incendie.

Candidature européenne Breizh Hin :

La Région a construit en 2019, avec 30 partenaires, un projet européen de « Life intégré » sur l'adaptation au changement climatique. Ce projet contient des actions autour de six axes : innovation / connaissances / recherche, renforcement des capacités des décideurs, éducation / sensibilisation, aménagement et gestion des risques, gestion des ressources naturelles, accompagnement des secteurs économiques.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Territoires bénéficiant d'un projet Eau soutenu par la Région

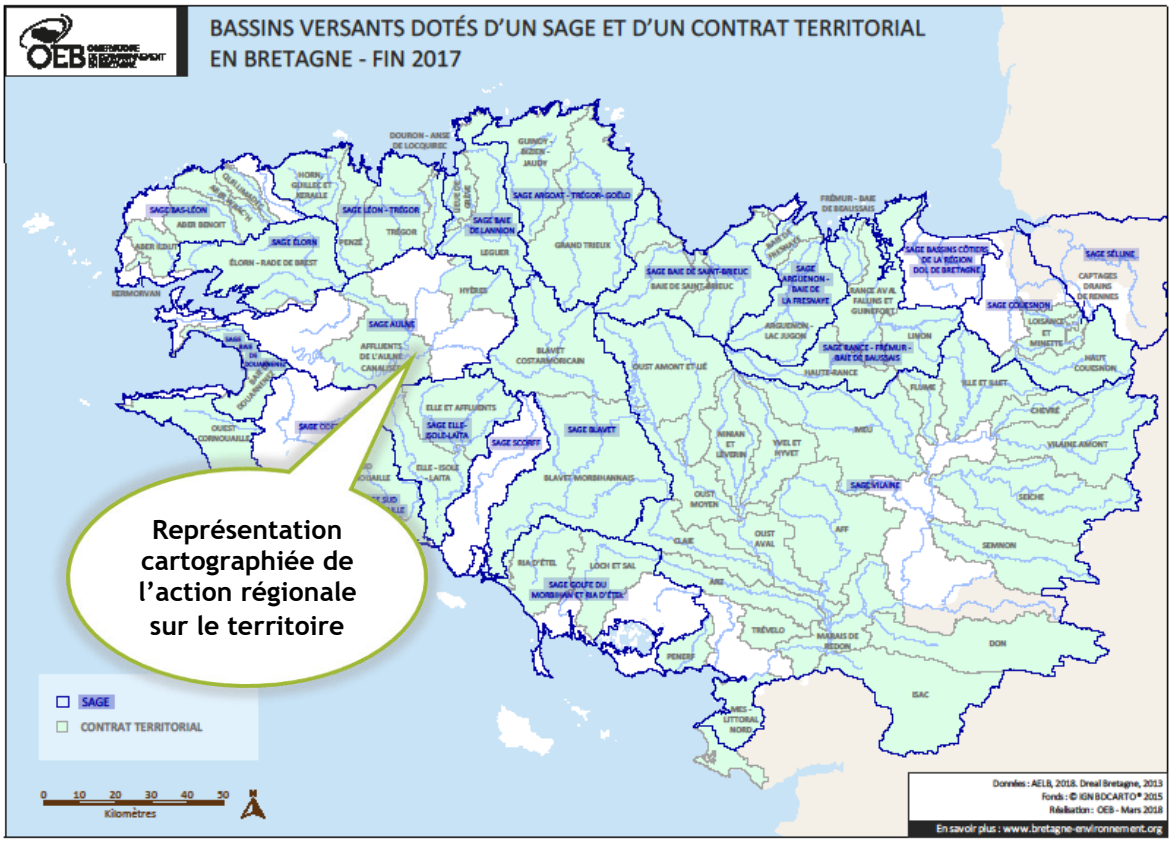

La Région soutient la réalisation de programmes d'actions visant à restaurer et préser[illegible]urce en eau. Ces projets pour l'eau ou contrats territoriaux, portés par des EPCI et syndicats mix[illegible] à l'échelle de bassins-versants et de territoires de Schéma d'aménagement et de gestion [illegible]'actions de sensibilisation, communication et conseils visant à modifier les pratiques [illegible]ectivités locales, industriels et citoyen.ne.s, en vue d'une meilleure qualité et gestion [illegible], la Région a soutenu 77 projets de bassin-versant et SAGE.

Analyse des données cartographiques

Projets financés par les Contrats Natures de la Région, en faveur de la trame verte et bleue (2016-2019)

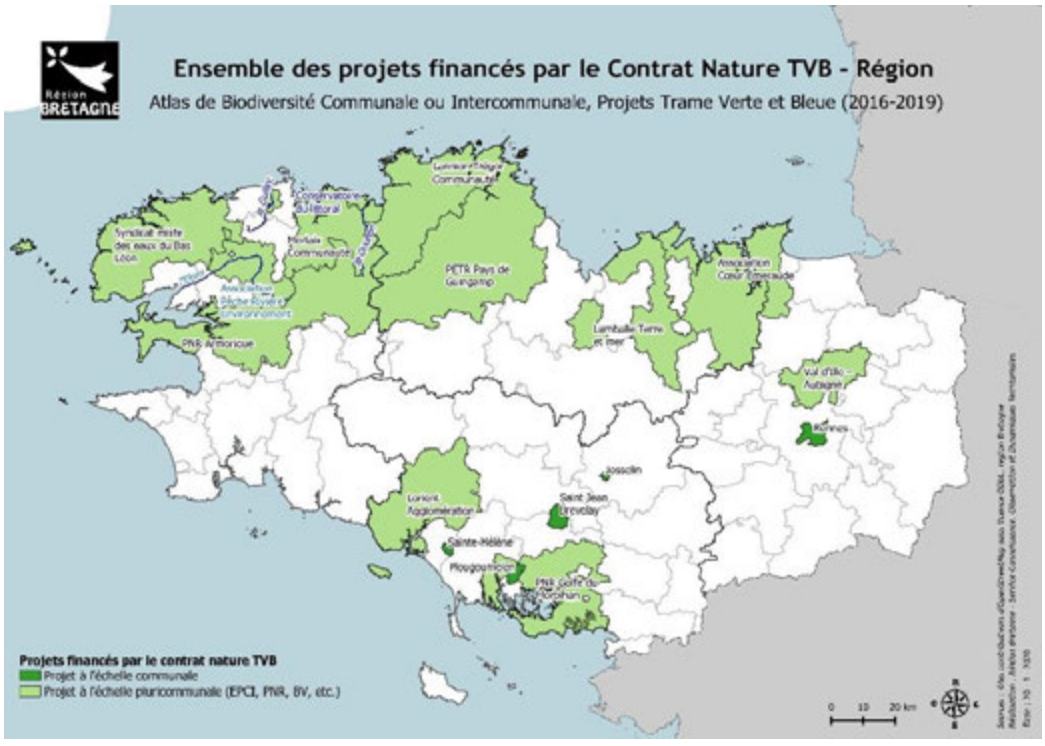

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

En matière de biodiversité, les Parcs naturels régionaux (PNR), différents niveaux de collectivités (Départements, EPCI, voire Communes), des associations naturalistes ou des établissements p[illegible] pour mener des projets en faveur de la préservation et de la restauration du patrimoine naturel (projets trames verte et bleue, atlas de la biodiversité communale ou intercommunale). La Région soutient ces projets au travers de son dispositif de Contrats Nature.

Projets soutenus en 2019 par la Région sur la mobilisation citoyenne aux transitions écologiques

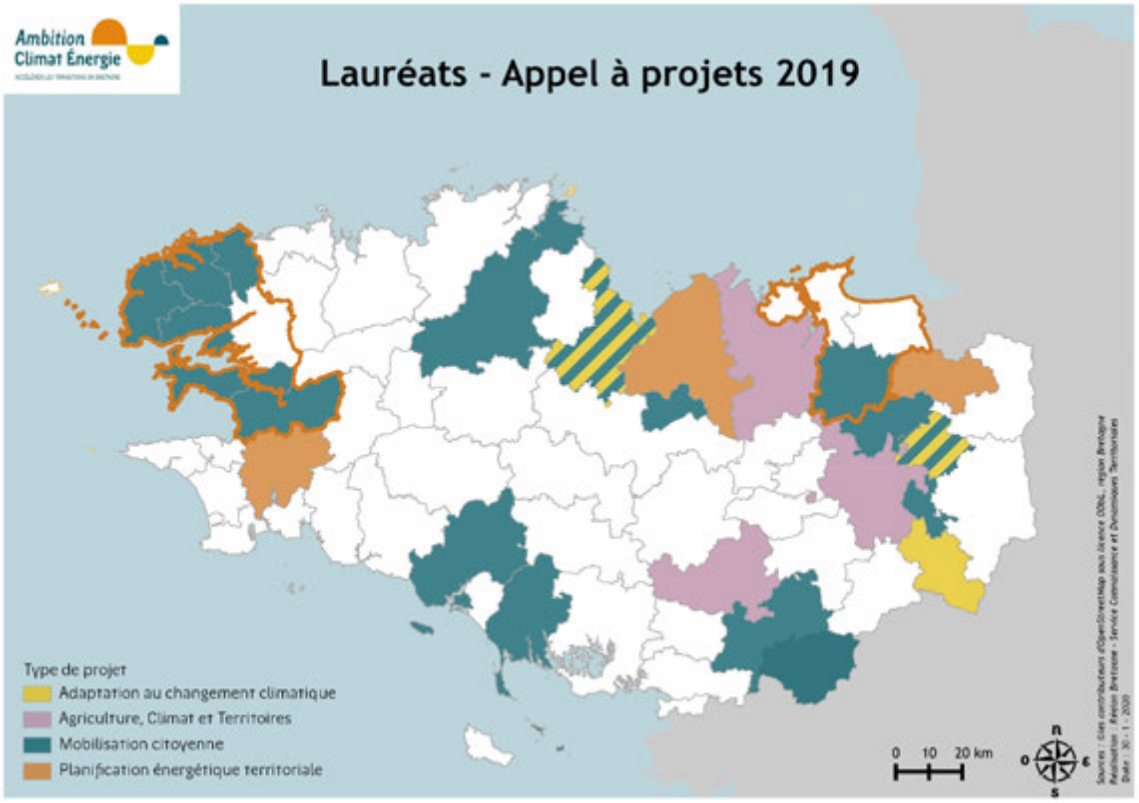

En 2019, trois appels à projets, portés par la Région et l'ADEME, ont été lancés, visant la consolidation ou l'émergence de dynamiques s'inscrivant dans le cadre de leur Plan climat air énergie territorial (PCAET), pour aller au-delà des aspects règlementaires. 25 projets lauréats ont été sélectionnés :

- 16 projets de mobilisation citoyenne : à travers l'appel à projets « Mobilisation citoyenne dans les transitions écologiques et énergétiques », la Région et l'ADEME accompagnent les territoires qui, dans leur PCAET, souhaitent tester des méthodes d'animation innovantes : conseil et café citoyen, camion du climat, par exemple. Il s'agit de mobiliser, au-delà des citoyens.ne.s déjà engagé.e.s, les publics éloignés de la transition comme les personnes en situation de précarité. L'ambition : rendre les habitant.e.s acteurs.trices du changement, individuellement et collectivement.
- 5 projets de planification énergétique territoriale : la planification permet de traduire en mesures concrètes les objectifs des politiques énergie-climat, en lien avec l'aménagement du territoire, en considérant la production, la distribution et la consommation des énergies.
- 4 projets d'adaptation au changement climatique : cet appel à projets vise à préparer les territoires bretons aux impacts actuels et futurs du changement climatique et à réduire nos vulnérabilités.

// La jeunesse dans les politiques régionales

Dans le cadre de la préfiguration de l'Agence bretonne de la biodiversité, la Région a poursuivi, en lien avec les acteurs associatifs et les partenaires impliqués, l'animation du[illegible]une régional des aires marines éducatives (AME). Celui-ci rassemble les collectivités, associations, Office franç[illegible]démiques et services déconcentrés du Ministère de la transition écologique[illegible]iser le développement de ces initiatives de sensibilisation et d'implic[illegible]eurs socio-professionnels aux enjeux de l'environnement marin. C[illegible]er aux écoles bretonnes candidates la labellisation nationale A[illegible]te démarche, financé les interventions sur l'année de deux nouv[illegible]que patrimoine naturel et biodiversité.

Actions ayant touché un public jeune (dispositifs spécifiquement dédiés à un public jeune, favorisant l'accès des jeunes ou rencontrant une forte mobilisation d'un public jeune)

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

II. Leviers d'action et modalités de mise en œuvr

La mission V repose essentiellement sur une ingénierie interne d'expertise, d'animation de réseau, et de conduite de projet, ce qui explique la forte proportion de cadres A.

Elle soutient par ailleurs une importante ingénierie territoriale, sur laquelle elle s'appuie, pour mettre en œuvre et déployer les transitions, à l'instar des 70 Equivalents temps plein (ETP) des plateformes de rénovation de l'habitat, ou des 400 ETP travaillant sur l'eau en Bretagne (source : étude sur la gestion des compétences sur l'eau en Bretagne, 2015), ou encore à travers le réseau des associations et de leurs bénévoles. Le soutien au 10ème anniversaire des Repair Café en est une parfaite illustration (voir encadré Actions 2019). Le tissu des chargé.e.s de mission des syndicats de collecte et de traitement des déchets qui ont participé activement aux travaux d'élaboration du PRPGD sont autant de relais de la politique régionale en la matière

La réflexion sur la mutualisation de l'ingénierie s'est poursuivie en 2019 : la Région et ses partenaires dialoguent notamment avec les structures porteuses de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux pour initier des fusions de structures. Une réflexion sur la mutualisation d'une ingénierie Eau et Biodiversité est également en cours.

En matière d'investissement, la sous-consommation des crédits s'explique sur 2020 par un décalage de certains investissements de restructuration des équipements du Conservatoire botanique de Brest (900 K€), les aléas sur le calendrier des opérations liées aux énergies marines et les inconnues sur la mobilisation des crédits inscrits au titre des Plans de prévention des risques technologiques (PPRT).

// Moyens humains

Mission 5 - Pour une Région engagée dans la transition écologique	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2019
Catégorie A	27,6
Catégorie B	3,6
Catégorie C	5,7
Temporaires	5,7
Stagiaires	0,9
	3,5
Total Masse salariale	€

Tableau détaillant les moyens humains par catégorie d'emploi

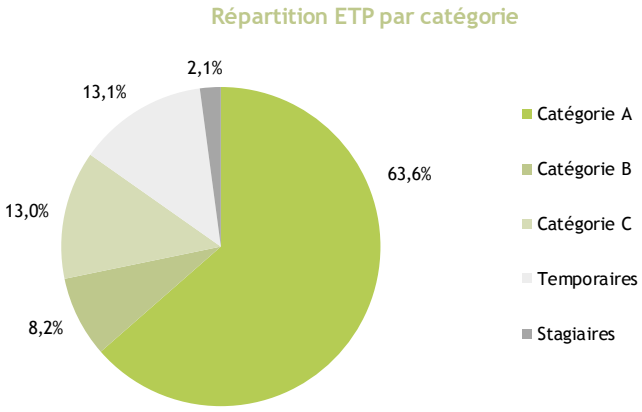

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

// Répartition des dépenses

Les dépenses

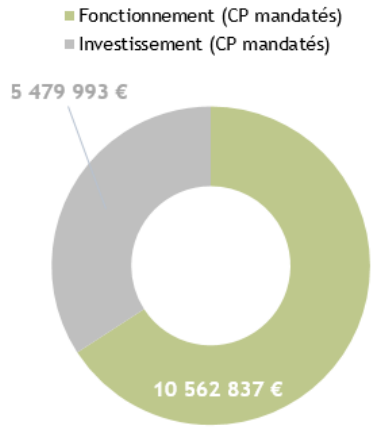

Un taux de réalisation de 95 % en fonctionnement et de 73 % en investissement

Répartition des dépenses de la Mission 5 par programme [Total des CP mandatés en I et F]

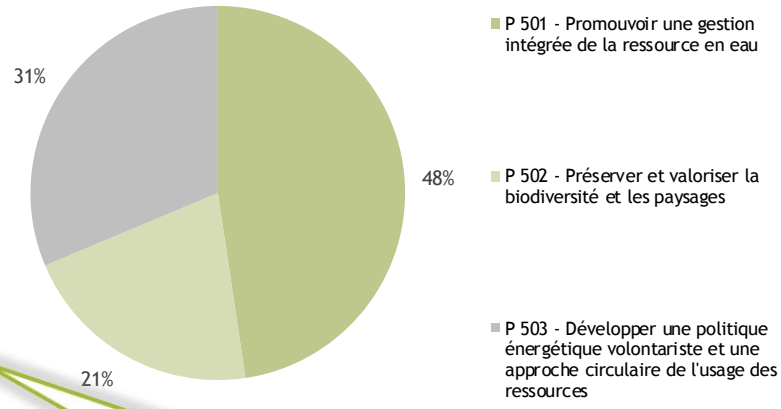

Illustrations permettant d'avoir une vision globale du budget de la Mission

> Dépenses par programme

Mission 5 - Pour une Région engagée dans la transition écologique	CP votés en 2019	CP mandatés en 2019	Taux de réalisation
P 501 - Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau	8 024 208 €	7 642 156 €	95%
Fonctionnement	4 624 208 €	4 421 891 €	96%
Investissement	3 400 000 €	3 220 266 €	95%
P 502 - Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages	4 050 000 €	3 373 899 €	83%
Fonctionnement	3 140 000 €	2 980 318 €	95%
Investissement	910 000 €	393 581 €	43%
P 503 - Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources	6 447 742 €	5 026 775 €	78%
Fonct…			96%
Investisse…			…
Dépenses totales de la Mission (I et F)			
Total Fonctionnement			
Total Investissement			

Tableau détaillant les dépenses de l'année et le taux de réalisation des CP votés par programme ou orientation stratégique.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

// Appui aux partenaires

Le graphique suivant présente les principaux organismes ex… de 75 K€ en fonctionnement, et dont la part du financement régional repré… ctionnement de l'organisme.

Cette présentation est réalisée à partir des comptes certifiés 2019 disponibles au moment de l'élaboration du RAP

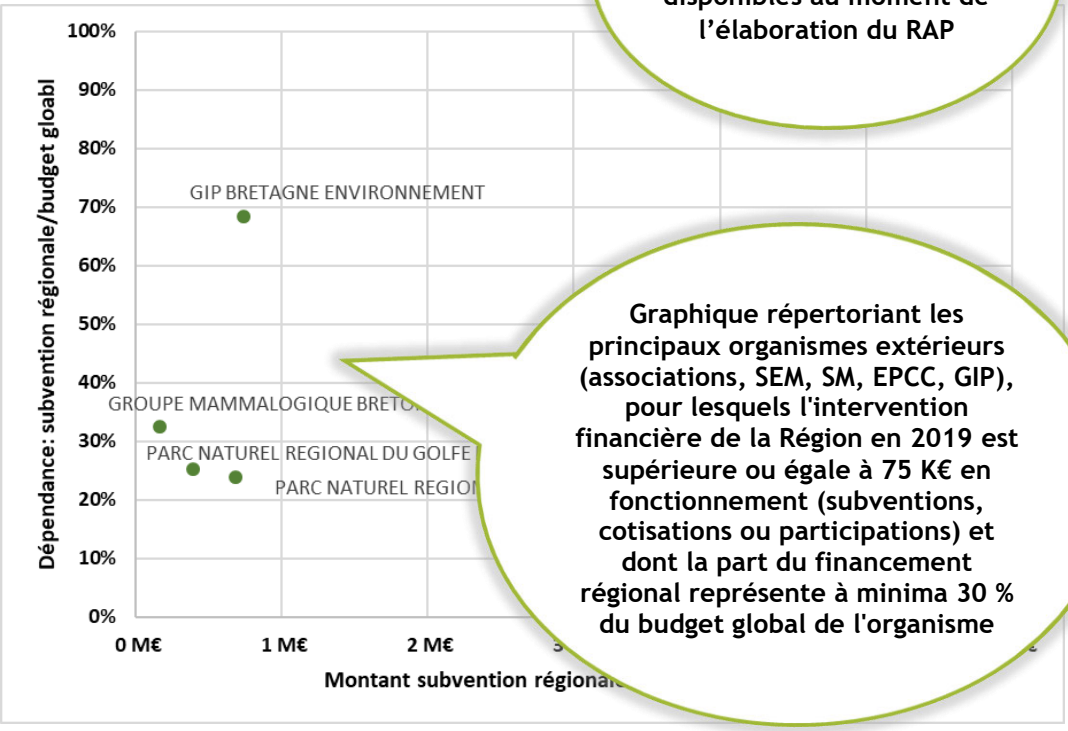

Graphique répertoriant les principaux organismes extérieurs (associations, SEM, SM, EPCC, GIP), pour lesquels l'intervention financière de la Région en 2019 est supérieure ou égale à 75 K€ en fonctionnement (subventions, cotisations ou participations) et dont la part du financement régional représente à minima 30 % du budget global de l'organisme

Zoom sur le Groupe mammalogique breton (GMB)

En 2019, le Groupe mammalogique breton a été soutenu par … dans le cadre de différents dispositifs :

- La convention pluriannuelle d'objectifs, qui encad… GMB en matière d'éducation à l'environnement (sensibilis… …névoles, production d'outils de reconnaissance et de protecti…
- Un contrat nature territorial « Trame mammifères de … …velopper des outils de diagnostic et des préconisations pour la prise en com… …préservation des mammifères dans le développement des continuités écologiques ;
- Un soutien pérenne aux travers de l'Observatoire des mammifères de Bretagne, coordonné par l'association et permettant d'organiser au niveau régional les suivis concernant les mammifères terrestres bretons, et d'agréger l'ensemble des données produites sur ces espèces.

Zoom sur un ou deux organismes, détaillant leurs activités et les chiffres clés financiers 2019

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

M3 P 316 Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales

2019 en Bref

21 900 demandeur.euses d'emploi ont bénéficié d'une formation au ti… régional d'investissement dans les compétences a permis de dépl… (+ 13 % d'entrées en formation sur un an), avec le début des deux no… mise en œuvre dès janvier 2019 et QUALIF Emploi, programme dont les … 2019. Des initiatives pour favoriser l'attractivité de ces formations ont éga…

Actualité phare de l'année 2019 (nouveau projet d'envergure mené, nouvelle règlementation, loi, adoption d'un nouveau cadre, etc.)

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Structurer et accompagner les parcours d'accès à la qualification	2 Construire une offre de formation qualifiante répondant aux enjeux des secteurs d'activités et des territoires	3 Accompagner l'adaptation des formations, le développement de la qualité et l'innovation pédagogique
Actions	[I - 1] Proposer des formations accompagnant les différentes étapes de construction d'un parcours préparant à la qualification	[II - 1] Proposer des formations certifiantes du niveau V (CAP/BEP) au niveau III (licence)	[III - 1] Accompagner les acteurs de la formation
	[I - 2] Proposer des parcours de formation permettant d'acquérir un socle de connaissances et compétences professionnelles	[II - 2] Proposer des formations pour se qualifier au plus proche des besoins du territoire et des secteurs d'activité	[III - 2] Accompagner les parcours des stagiaires
	[I - 3] Proposer des formations pour les personnes sous main de justice		

Arbre des objectifs décrivant les objectifs et actions du programme

76,2 M€ de crédits mandatés en 201… …sement et en fonctionnement.

Dépenses totales du programme

Les affectations

- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)



Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de 98 % en fonctionnement

Ventilation et affectation des dépenses en fonctionnement et en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'… …arcours [I-1]

- **Proposer des formations accompagnant les diff…**

Une nouvelle gamme autour de quatre prestations est proposée … …velle offre permet aux personnes en recherche d'emploi de construire des parcours fluid… …x besoins de chacun·e.

- PREPA Projet : 3 782 personnes bénéficiaires ont pu découvrir des … …urs choix professionnels et construire leur projet professionnel. Principalement orientés par les Missions locale ou Pole emploi, leur parcours dure en moyenne 3 mois. La moitié des stagiaires sont en emploi ou en formation 3 mois après leur sortie.
- PREPA Avenir jeunes : 1 800 jeunes en difficultés d'insertion ont été accueillis sur des formations collectives d'environ 6 mois, avec des mises en situation professionnelle pour valoriser leurs compétences. 44 % ont moins de 18 ans, 86 % ont un niveau CAP ou infra et 56 % sont demandeurs d'emploi mais non inscrits à Pôle Emploi.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

- PREPA Avenir adultes : 1 340 demandeurs d'emploi peu qualifiés (60 % de niveau CAP et infra) ont bénéficié d'une formation collective de deux mois pour construire un projet professionnel (69 % de projets validés en fin de formation). 30 % sont bénéficiaires du rSa et 28 % sont demandeurs d'emploi de longue durée.
- PREPA FLE : 776 personnes ont été accueillies pour un parcours d'orientation professionnelle en lien avec la maîtrise du Français langue étrangère (FLE). 50 % des stagiaires ont certifié un niveau de maîtrise du français en fin de formation, et 33 % sont en emploi après la formation.

Indicateur N°1 [I-1] - DRIP puis PREPA	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019
Nombre de personnes accueillies	6 170	6 122	7 700

Fléchage des indicateurs sur l'arbre des objectifs présenté page 1 : l'indicateur analysé s'inscrit dans l'action 2 de l'objectif 1

• Proposer des parco… …cquérir un socle de connaissances et de compétences

Compétences Clés propose de… …yenne 70 heures) pour renforcer le socle de connaissances et de compétenc… …n accueille également des personnes en situation d'illettrisme et des non franc… …s apprenant le français ; 30 % des publics sont demandeurs d'emploi de longue durée et 69 % ont un nivea… …ac ou infra.

Indicateur N°2 [I-2] - Compétences clés	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019
Nombre de personnes accueillies	5 248	5 880	6 192

• Proposer des formations pour les personnes sous mains de justice [I-3]

Dans les 7 établissements pénitentiaires de Bretagne, 810 détenu.e.s sont entré.e.s en formation pré-qualifiante ou diplômante, sur les 851 places disponibles, soit un taux de recrutement de 95 %. Plus de la moitié des parcours de formation engagés ont pu être menés à leur terme. Les personnes sont peu qualifiées (82 % ont un niveau CAP et infra), 26 % ont moins de 26 ans. En 2019, 77 personnes ont pu participer à une formation CléA de maîtrise du socle de compétences.

• Proposer des formations certifiantes [II-1]

Le Programme Bretagne Formation (PBF) a accueilli 15 284 …agiaires de septembre 2017 à août 2019. L'enquête sur l'insertion professionnelle des stagiaires, ayant participé à … …rmation du PBF en 2017, a permis de confirmer des résultats positifs, évalués 12 mois après leur sortie, notam… …niveau de qualification (87 % de réussite à la certification) et le retour à l'emploi pour 7… …8 % des stagiaires femmes. L'emploi est plutôt de bonne qualité avec 41 % de CDI… …également de relever la bonne corrélation entre la certification obtenue et l… …ormation).

Depuis septembre 2019, le nouveau dispositif QUA… …Avec des cahiers des charges rénovées, les nouvelles formations mettent… …e formation au besoins en compétences des entreprises ; les formations peu… …juster à l'évolution des besoins territoriaux ou sectoriels.

Fléchage des analyses des réalisations et des indicateurs sur l'arbre des objectifs présenté page 1 : la réalisation et l'indicateur analysés s'inscrivent dans l'action 1 de l'objectif 2

Indicateur N°3 [II-1] - PBF puis QUALIF Emploi programme…	…	2018	2019
Nombre de stagiaires entré·e·s en formation	7 869	7 566	8 013

Pour une réponse réactive aux besoins des territoires, 44 Actions territoriales ont été mobilisées, elles permettent d'expérimenter des formations innovantes ou de proposer des formations ajustées aux besoins en recrutement immédiat d'une ou plusieurs entreprises. En 2019, la Région a également contribué au financement des Préparations opérationnelles à l'emploi dans le cadre d'une subvention aux OPCA, à hauteur de 10 à 30 % du financement engagé.

Indicateur N°4 [II-2] - Actions Territoriales expérimentales et convention avec les OPCA	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019
Nombre de places	1 540	1 769	Action territoriale : 1 164 Convention OPCA : 2 345

• Accompagner l'adaptation des formations et l'innovation [II-1]

Afin de soutenir les initiatives et les innovations territoriales la Région a lancé deux appels à projet. 8 dossiers ont ainsi été accompagnés pour soutenir les démarches de Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales, et 13 dossiers pour rapprocher les entreprises de l'offre de formation des territoires (Gestion inclusive des ressources humaines).

Toujours avec l'objectif de favoriser l'attractivité des formations puis l'insertion durable des personnes, la Région accompagne également des branches professionnelles (métallurgie, bâtiment) ou des clubs d'entreprises (numérique) dans la sensibilisation des entreprises à la gestion inclusive des ressources humaines.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

NOTIONS BUDGETAIRES

La Région distingue deux grandes sections de dépenses qui relèvent d'un même processus d'autorisation budgétaire puis de paiement mais de catégories distinctes répondant à la norme comptable :

Les dépenses de fonctionnement		Les dépenses d'investissement	
Autorisation d'engagement (AE)*	Crédit de paiement (CPF)	Autorisation de programme (AP)	Crédit de paiement (CPI)
Engager la dépense Limite supérieure des dépenses pouvant être engagées sur l'année	**Payer la dépense** Limite supérieure des dépenses pouvant être payées durant l'année	**Engager la dépense** Limite supérieure des dépenses pouvant être engagées sur l'année	**Payer la dépense** Limite supérieure des dépenses pouvant être payées durant l'année

** Les dépenses de personnel et les dettes sont exclues du champ des AE.*

La gestion pluriannuelle des dépenses

Si l'annualité budgétaire s'impose aux collectivités (le fait de voter un budget et de le dépenser dans l'année), le recours aux AP, AE et CP constitue un aménagement de ce principe qui permet d'**échelonner la réalisation de certaines dépenses sur plusieurs exercices**. Les AP et AE sont ouvertes pour un ou plusieurs exercices budgétaires. A l'inverse, les CP sont annuels mais leur consommation peut s'échelonner sur plusieurs exercices budgétaires, dans la limite des autorisations d'engagement initiales.

Exemple de déroulement du processus d'autorisation budgétaire et de réalisation des paiements

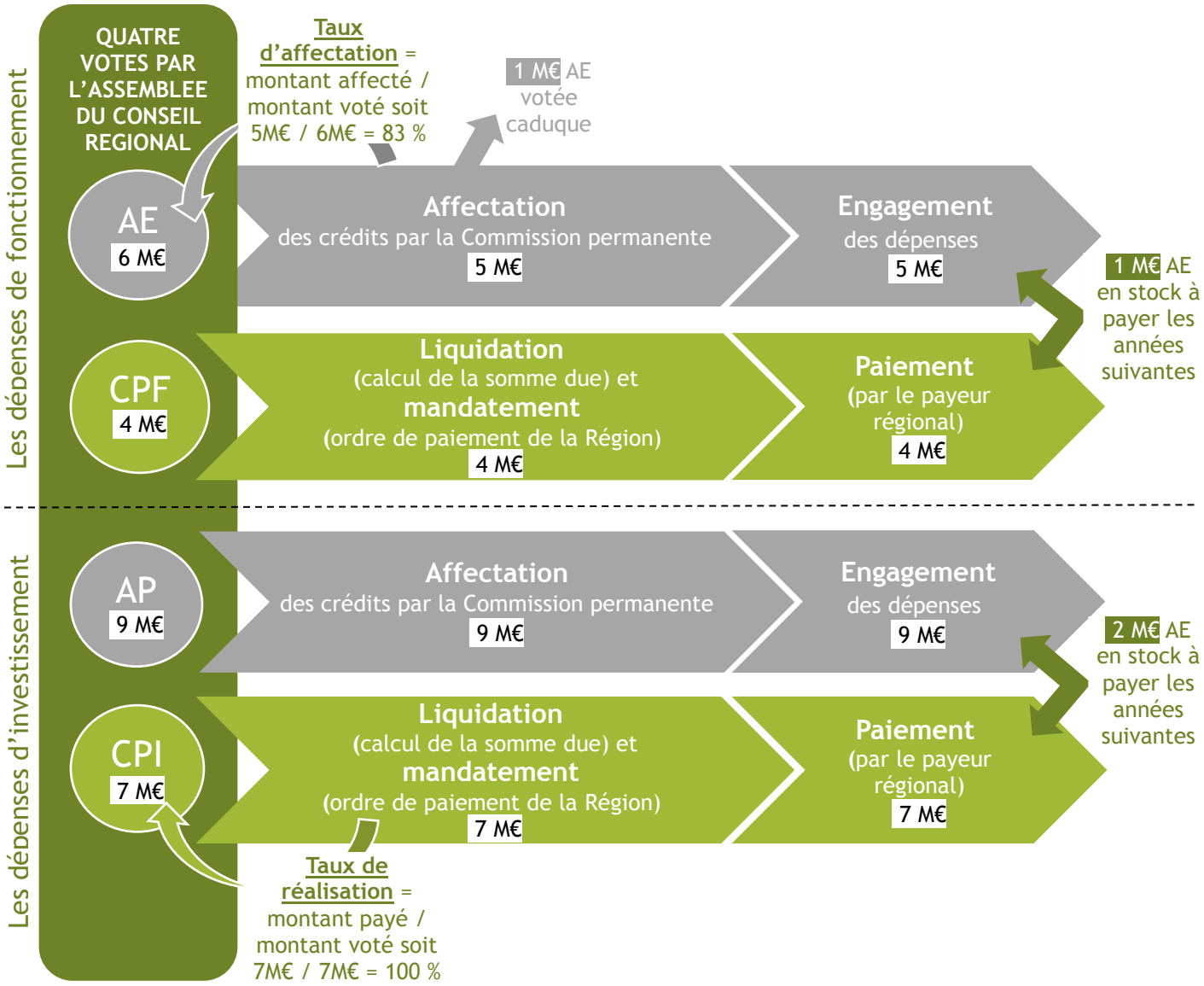

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Les données budgétaires (2018 et 2019)

	AE votées		AE Affectées		AP votées		AP affectées	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
P.0101	4 563 000	4 025 000	3 894 659	3 585 480	506 159 500	506 159 500	336 030 829	370 170 498
P.0102	1 669 500	1 498 500	1 220 958	1 414 550	130 000	100 000	30 500	0
P.0103	1 944 000	2 194 000	1 943 930	2 185 000	70 020 000	157 850 000	69 333 441	157 097 658
Total Mission 1	8 176 500	7 717 500	7 059 547	7 185 030	3 616 000	87 930 000	33 196 682	121 903 886
P.0201	13 565 000	12 150 000	12 745 418	12 147 258	9 500 000	7 200 000	6 979 694	5 726 529
P.0202	11 875 000	3 950 000	11 657 349	3 869 955	475 000	8 600 000	250 000	8 548 790
P.0203	2 580 000	2 735 000	2 522 026	2 373 097	4 512 000	12 150 000	1 460 000	10 950 000
P.0204	3 440 000	4 640 000	3 436 683	4 640 000	49 500 000	24 110 000	43 082 069	24 005 943
P.0205	4 237 000	4 122 000	4 233 256	4 113 551	465 000	465 000	335 000	250 000
P.0206	7 047 000	6 312 000	6 912 177	6 289 142	0	0	0	0
P.0207	7 650 000	6 950 000	7 152 852	6 827 052	20 200 000	20 400 000	13 960 826	20 347 676
P.0208	2 907 000	2 555 000	2 905 333	1 849 319	9 238 625	11 320 000	6 581 482	10 582 848
P.0209	2 105 000	2 902 500	2 096 134	2 900 000	248 850 000	37 800 975	246 753 360	37 797 730
Total Mission 2	55 406 000	46 316 500	53 661 227	45 009 374	111 966 625	122 045 975	111 927 286	118 209 517
P.0301	5 313 300	6 430 300	5 113 041	6 414 994	0	0	0	0
P.0302	9 170 000	8 200 000	9 161 774	8 182 102	100 000	100 000	62 606	36 855
P.0303	0	4 500 000	0	4 500 000	167 922 000	200 000 000	167 857 000	168 770 795
P.0304	220 000	220 000	215 578	216 247	18 523 000	16 823 000	18 470 240	16 822 988
P.0305	4 586 800	0	4 586 800	0	85 455 500	0	85 405 500	0
P.0306	0	0	0	0	9 080 000	9 180 000	9 080 000	9 180 000
P.0307	0	0	0	0	4 100 000	4 100 000	3 832 134	4 082 652
P.0308	1 215 000	1 600 000	1 215 000	1 600 000	6 640 000	5 890 000	6 639 875	5 890 000
P.0309	31 207 000	31 244 000	31 136 553	31 189 466	0	0	0	0
P.0310	36 415 000	37 850 000	36 037 285	37 845 113	0	0	0	0
P.0311	13 000 000	12 900 000	12 986 295	12 859 185	14 000 000	13 940 000	13 514 844	13 908 458
P.0312	48 300 000	49 500 000	41 201 677	47 985 196	11 855 000	12 500 000	11 696 693	11 834 752
P.0313	30 366 000	23 000 000	27 367 000	23 000 000	0	0	0	0
P.0314	53 580 500	54 327 700	53 074 053	53 738 939	0	0	0	0
P.0315	10 030 000	12 400 000	9 897 941	12 397 050	0	0	0	0
P.0316	76 462 500	120 410 775	70 246 812	120 375 448	0	0	0	0
P.0317	41 500 000	61 560 000	41 302 260	59 900 935	0	0	0	0
P.0318	6 530 000	6 905 000	6 529 980	6 904 649	760 000	760 000	758 193	743 798
Total Mission 3	367 896 100	431 047 775	350 072 050	427 109 325	141 029 000	263 293 000	188 766 688	231 270 298
P.0401	177 972 000	290 970 000	177 661 102	262 288 215	376 923 100	41 099 000	369 262 707	41 099 000
P.0402	215 000	218 000	193 610	218 000	36 057 000	46 690 000	36 046 953	44 890 555
P.0403	1 375 000	1 175 000	1 143 179	388 500	2 802 000	3 200 000	1 237 000	2 917 000
Total Mission 4	179 562 000	292 363 000	178 997 891	262 894 715	41 069 000	90 989 000	39 337 253	88 906 555
P.0501	5 035 000	5 035 000	5 033 327	4 807 724	3 800 000	4 100 000	3 800 000	3 663 942
P.0502	3 023 000	3 223 000	2 970 342	3 158 168	570 000	1 470 000	318 997	1 149 211
P.0503	3 148 000	3 498 000	3 111 536	3 496 904	3 466 000	3 410 000	3 462 398	3 334 622
Total Mission 5	11 206 000	11 756 000	11 115 204	11 462 796	7 836 000	8 980 000	7 581 394	8 147 775
P.0601	16 110 000	16 135 000	16 109 870	16 134 672	800 000	800 000	717 461	744 710
P.0602	4 830 000	4 492 000	4 709 591	4 470 029	3 870 000	4 325 000	3 773 918	4 216 279
P.0603	4 100 000	4 250 000	4 099 889	4 248 717	1 900 000	3 000 000	1 896 846	2 954 396
P.0604	1 130 000	1 193 000	1 127 561	1 149 742	4 085 000	4 300 000	4 084 915	4 299 667
P.0605	7 620 300	7 113 900	7 491 045	7 113 747	3 515 000	4 000 000	3 512 246	4 000 000
P.0606	950 000	988 000	949 805	987 823	6 460 000	7 000 000	6 456 621	6 813 081
P.0607	1 618 000	1 675 000	1 551 305	1 463 602	354 000	309 000	352 345	299 564
P.0608	4 500 000	4 200 000	4 500 000	4 200 000	0	0	0	0
Total Mission 6	40 858 300	40 046 900	40 539 067	39 768 331	20 984 000	23 734 000	20 794 352	23 327 698
P.1110	54 000 000	54 000 000	20 899 831	27 172 680	242 600 000	242 600 000	133 345 792	156 217 175
P.1120	55 400 000	105 400 000	46 825 245	99 107 682	55 940 000	75 940 000	42 951 844	71 808 899
P.1130	0	850 000	0	828 408	1 200 000	7 200 000	569 335	7 106 990
P.1140	685 000	820 000	685 000	820 000	0	0	0	0
Total Europe	35 985 000	51 670 000	39 741 143	60 203 694	29 800 000	26 000 000	35 314 765	58 266 054
P.9000	9 088 000	9 126 600	9 088 000	9 132 600	43 811 000	10 524 000	43 811 000	10 524 000
P.9002	2 925 000	2 995 000	2 925 000	2 992 800	3 195 000	3 395 000	3 195 000	3 395 000
P.9003	937 300	930 000	935 030	927 551	285 000	300 000	150 900	62 650
P.9010	0		0		83 000	83 000	83 000	83 000
P.9011	8 158 700	7 625 500	8 162 700	7 620 500	160 000	142 000	160 000	142 000
P.9012	0	0	0		0	0	0	0
P.9020	2 845 000	2 143 000	2 765 675	2 060 921	0	0	0	0
P.9021	0	0	0	0	0	0	0	0
P.9023	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Autres dépenses	23 954 000	22 820 100	23 876 405	22 734 372	47 451 000	14 361 000	47 316 900	14 123 650
Total	723 043 900	903 737 775	705 062 535	876 367 639	403 751 625	637 332 975	484 235 321	664 155 433

Légende :

En jaune sont mentionnés les numéros de programmes pour lesquels les enveloppes votées son pluri-annuelles. Les totaux ne tiennent pas compte des données cumulées sur les enveloppes pluri-annuelles.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

	CPF votés		CPF mandatés		CPI votés		CPI mandatés	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
P.0101	3 878 000	3 725 479	3 823 045	3 723 394	24 869 000	27 139 500	24 745 213	26 848 554
P.0102	1 327 500	1 222 821	1 208 341	1 201 005	65 000	5 000	30 500	0
P.0103	2 050 000	2 194 000	2 045 321	2 148 914	2 710 000	18 530 000	2 631 251	18 529 074
Total Mission 1	7 255 500	7 142 300	7 076 707	7 073 312	27 644 000	45 674 500	27 406 964	45 377 628
P.0201	13 600 000	12 200 000	12 683 015	11 356 349	8 974 000	4 600 000	5 574 309	4 066 728
P.0202	10 350 000	10 100 000	10 105 867	8 676 026	226 000	2 500 000	225 999	2 322 565
P.0203	1 818 000	1 874 580	1 408 909	1 208 257	7 750 000	8 570 000	4 370 000	7 570 000
P.0204	3 160 000	3 693 420	2 670 830	3 498 911	41 000 000	26 152 000	29 613 830	24 909 164
P.0205	4 789 000	4 305 000	4 677 580	4 058 241	460 000	215 000	337 100	215 000
P.0206	6 600 000	6 525 000	6 291 946	6 255 552	1 395 175	0	1 395 000	0
P.0207	14 705 000	9 320 000	14 493 828	9 313 690	16 283 325	14 050 000	12 477 684	13 987 373
P.0208	2 873 000	2 821 000	2 750 215	1 923 784	6 550 000	4 900 000	6 089 587	2 898 131
P.0209	2 318 000	2 852 500	2 167 926	2 497 452	77 713 000	41 681 400	71 786 417	40 586 820
Total Mission 2	60 213 000	53 691 500	57 250 117	48 788 262	160 351 500	102 668 400	131 869 925	96 555 782
P.0301	6 089 300	5 482 619	4 881 019	5 413 392	0	0	0	0
P.0302	8 985 000	8 250 681	8 567 044	7 683 696	100 000	100 000	17 840	30 495
P.0303	0	4 271 000	0	4 266 114	41 700 000	130 600 000	34 385 845	130 597 660
P.0304	220 000	220 000	215 578	216 247	18 523 000	19 378 672	17 664 066	19 377 551
P.0305	4 746 800	0	4 475 725	0	38 300 000	0	35 953 499	0
P.0306	0	0	0	0	9 100 000	6 219 127	7 687 744	6 218 508
P.0307	0	0	0	0	4 100 000	3 850 048	3 413 544	3 807 525
P.0308	1 230 000	1 770 000	1 176 193	1 761 139	6 700 000	6 680 154	6 030 166	6 671 291
P.0309	31 027 000	31 274 000	30 831 653	31 229 825	0	0	0	0
P.0310	36 240 000	37 850 000	36 070 078	37 845 113	0	0	0	0
P.0311	11 345 000	10 895 000	10 314 405	10 878 690	16 750 000	15 642 925	9 350 107	15 605 400
P.0312	44 800 000	49 800 000	44 695 845	48 131 515	11 800 000	22 900 000	11 800 000	15 897 960
P.0313	29 783 830	26 000 000	28 962 330	23 770 435	0	0	0	0
P.0314	53 280 500	54 327 700	52 735 172	53 859 776	5 900 000	131 000	5 054 106	0
P.0315	8 560 000	9 450 000	8 471 594	8 931 711	0	0	0	0
P.0316	74 823 870	78 039 775	71 131 172	76 188 364	0	0	0	0
P.0317	41 500 000	47 000 000	40 339 321	38 115 473	0	0	0	0
P.0318	6 939 000	7 251 241	6 661 788	7 131 334	814 000	851 877	813 130	701 218
Total Mission 3	359 570 300	371 882 016	349 528 919	355 422 824	153 787 000	206 353 802	132 170 047	198 907 609
P.0401	258 490 620	265 114 000	255 419 254	261 037 174	57 448 000	29 479 400	53 223 035	27 667 694
P.0402	170 380	213 000	170 378	8 411	74 384 000	54 655 875	73 631 848	43 170 133
P.0403	1 105 000	605 000	1 074 879	333 141	2 950 000	3 200 000	958 000	2 888 000
Total Mission 4	259 766 000	265 932 000	256 664 511	261 378 726	134 782 000	87 335 275	127 812 883	73 725 827
P.0501	3 693 817	4 624 208	3 672 164	4 421 891	3 100 000	3 400 000	3 092 668	3 220 266
P.0502	3 023 000	3 140 000	2 839 398	2 980 318	541 000	910 000	494 490	393 581
P.0503	2 954 183	3 297 742	2 711 132	3 160 629	3 165 000	3 150 000	2 030 298	1 866 146
Total Mission 5	9 671 000	11 061 950	9 222 694	10 562 837	6 806 000	7 460 000	5 617 456	5 479 993
P.0601	16 410 625	16 114 000	16 336 697	15 992 707	930 000	930 000	549 539	486 509
P.0602	4 622 500	4 938 500	4 616 489	4 897 448	3 975 000	4 273 123	3 461 501	3 630 585
P.0603	4 082 500	4 250 000	4 052 918	4 231 465	4 186 000	3 730 000	2 202 828	3 719 160
P.0604	1 190 000	1 193 000	1 107 285	1 068 712	4 300 000	4 300 000	4 100 207	3 992 503
P.0605	7 631 300	7 113 900	7 270 558	7 113 780	3 620 000	4 570 000	2 108 564	2 959 314
P.0606	1 014 000	988 000	1 012 922	932 151	7 797 000	8 240 000	7 796 137	7 142 875
P.0607	1 689 000	1 712 000	1 315 475	1 616 988	365 000	380 000	262 941	263 007
P.0608	5 020 000	4 755 000	4 948 136	4 532 860	0	0	0	0
Total Mission 6	41 659 925	41 064 400	40 660 481	40 386 111	25 173 000	26 423 123	20 481 718	22 193 954
P.1110	5 480 375	4 044 162	2 713 629	4 034 239	28 000 000	29 000 000	24 544 446	14 897 673
P.1120	35 300 000	55 212 739	32 243 583	52 282 437	28 600 000	31 375 000	27 379 639	28 857 054
P.1130	0	828 408	0	828 408	1 200 000	6 600 000	569 335	6 537 654
P.1140	684 400	1 255 000	401 868	763 284	0	0	0	0
Total Europe	41 464 775	61 340 309	35 359 080	57 908 369	57 800 000	66 975 000	52 493 420	50 292 381
P.9000	8 195 000	9 831 200	8 089 032	9 637 896	11 883 000	23 868 900	7 672 150	13 779 218
P.9002	2 985 000	2 995 000	2 586 937	2 548 817	2 660 000	3 400 000	2 169 367	3 380 149
P.9003	937 300	930 000	937 260	862 171	285 000	260 000	160 361	97 562
P.9010	0	0	0	0	14 000	14 000	5 458	8 326
P.9011	7 878 700	7 400 500	6 661 039	6 566 950	160 000	142 000	45 445	75 476
P.9012	172 086 400	176 681 025	167 961 967	170 310 639	0	0	0	0
P.9020	2 078 500	1 946 000	1 951 872	1 658 794	0	0	0	0
P.9021	13 700 000	13 900 000	10 654 926	10 776 406	46 300 000	50 900 000	45 773 214	49 984 301
P.9023	26 975 000	32 605 000	26 429 656	31 330 523	150 000	4 430 000	14 329	4 311 773
Total Autres dépenses	234 835 900	246 288 725	225 272 690	233 692 197	61 452 000	83 014 900	55 840 324	71 636 804
Total	1 014 436 400	1 058 403 200	981 035 198	1 015 212 638	627 795 500	625 905 000	553 692 736	564 169 979

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Promouvoir l'équilibre des territoires



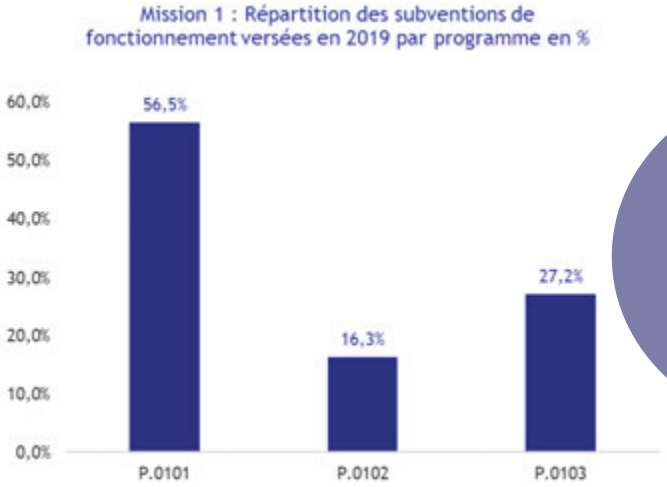

7 M €
de subventions de fonctionnement versées à des partenaires extérieurs en 2019

Stimuler une économie créatrice d'emplois

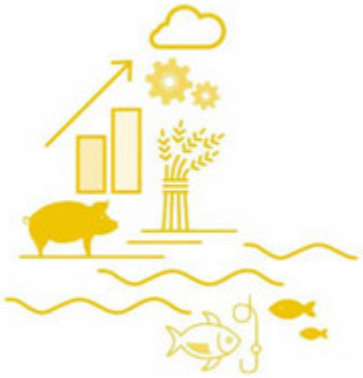

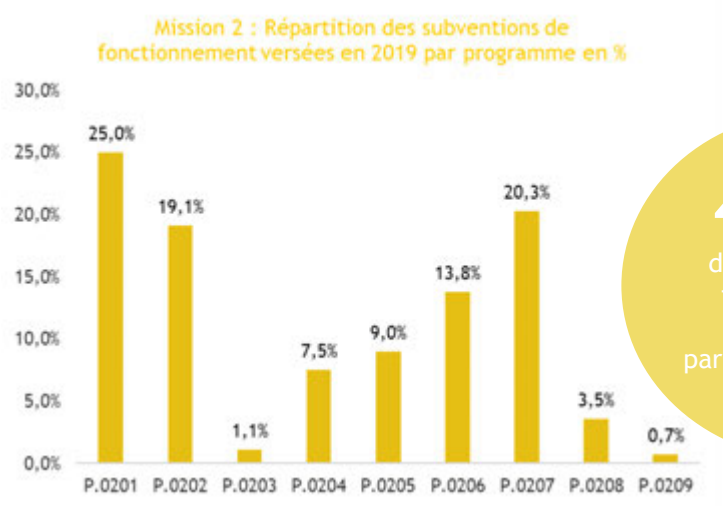

45 M €
de subventions de fonctionnement versées à des partenaires extérieurs en 2019

Ancrer la formation au cœur du parcours de chacun



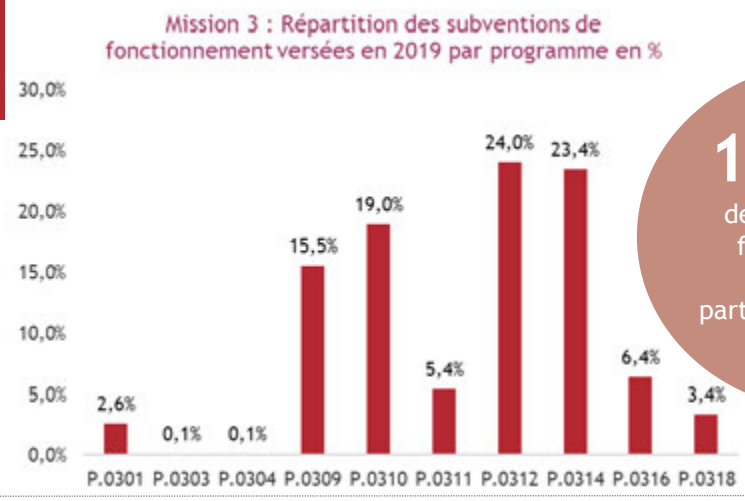

199 M €
de subventions de fonctionnement versées à des partenaires extérieurs en 2019

* Les données sont extraites des versements de subventions de fonctionnement effectués en faveur des 2 766 partenaires de la Région du 1er janvier au 31 décembre de l'année 2019. Les montants sont ventilés entre les six Missions et leurs programmes au sens de la Nomenclature stratégique par programme (NSP).

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Connecter la Bretagne au monde



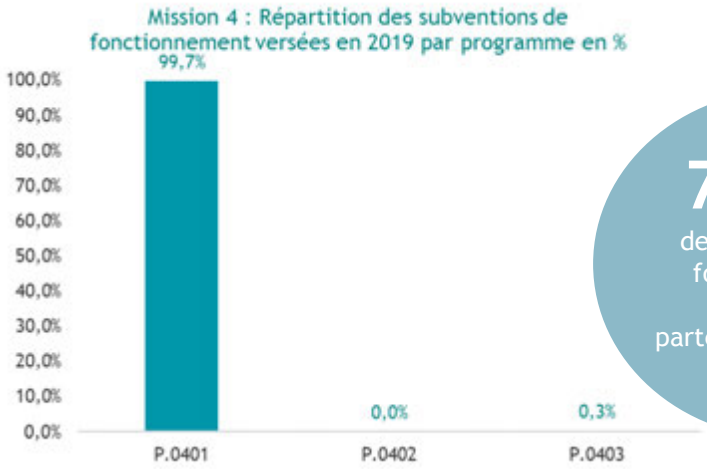

79 M €
de subventions de fonctionnement versées à des partenaires extérieurs en 2019

Réussir les transitions



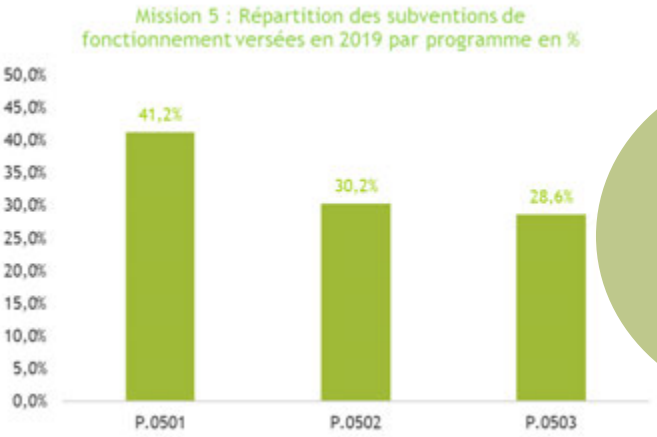

10 M €
de subventions de fonctionnement versées à des partenaires extérieurs en 2019

Favoriser l'attractivité, la vitalité culturelle et sportive





34 M €
de subventions de fonctionnement versées à des partenaires extérieurs en 2019

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Zoom

Comité Régional du Tourisme

Présentation

Le Comité Régional du Tourisme a pour objet le développement des activités touristiques en Bretagne et agit conformément à la loi n°87-10 du 3 janvier 1987 relative à l'organisation régionale du tourisme.

Dans le cadre de cette loi et conformément à ses statuts adoptés en février 2018, le Comité Régional du Tourisme a notamment pour mission :

- l'observation et le suivi de l'évolution du tourisme en Bretagne et des pratiques des clientèles

- Le développement de l'offre touristique e l'accompagnement des professionnels du secteur

- la promotion et la coordination des actions de promotion touristique de la région Bretagne sur les marchés français et étrangers ;

- la mise en œuvre d'actions relevant de la politique du tourisme de la Région, notamment dans le domaine des études, de la planification, de l'aménagement et de l'équipement, des aides aux hébergements, des assistances techniques à la commercialisation ainsi que de la formation professionnelle.

A la demande du Conseil régional, le Comité Régional du Tourisme peut également être sollicité, à titre de conseil, sur tout projet d'intervention de la Région ayant un impact sur le tourisme.

Dans le cadre de ses compétences, le Comité Régional du Tourisme peut se voir confier des attributions complémentaires par le Conseil Régional ainsi que, par voie de convention, par d'autres collectivités territoriales ou d'autres personnes morales de droit public ou de droit privé.

// Gouvernance

• Conseil d'Administration

44 membres dont :
Présidente > Anne Gallo
6 représentants du Conseil régional de Bretagne

• Bureau

12 membres dont :
Présidente > Anne Gallo
Vice-Président : Martin Meyrier

• Assemblée générale

1363 membres

// Activités 2019

Missions d'observation

- Suivi de la fréquentation.
- Enquêtes de conjoncture auprès des professionnels du tourisme.
- Baromètre des rencontres professionnelles.
- Deux nouvelles enquêtes d'ampleur :
  - Enquête sur la notoriété des stations littorales
  - Deux enquêtes sur le nautisme en Bretagne et la pratique des jeunes.
- Analyse et diffusion de l'enquête itinérance

Développement de l'offre

- Coordination et déploiement du projet eBreizh connexion
- Participation plus active dans la stratégie et le déploiement de la marque Bretagne.
- Coordination, sensibilisation et accompagnement en matière de tourisme durable (avec un poste dédié au déploiement de l'écolabel européen)
- Accompagnement des stratégies intégrées des Destinations touristiques.
- Implication dans des démarches d'itinérance nationales ou européennes.
- Qualification de l'offre Bretagne
- Création de produits touristiques « idées de séjours » expériences bretonnes
- Promotion commerciale (relations avec les tour-opérateurs étrangers)

Communication et promotion

- Poursuite du déploiement de l'écosystème tourismebretagne.com (site en 6 langues) primé en 2019
- Fusion et refonte de l'écosystème réseaux sociaux.
- Déploiement d'une stratégie de communication partenariale et élaboration d'une nouvelle campagne de communication pour 2019 déployée sur trois bassins en France et 12 marchés internationaux.
- Coordination du label villes et villages fleuris et évolution du fonctionnement régional.

Accueil des tournages

- Poursuite des missions d'accueil des tournages
- Contribution à la définition et au déploiement de la stratégie Bretagne Cinéma

5,1 M€ de budget en 2019

4,9 M€ de subvention de fonctionnement versée par la Région en 2019

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

// Analyse financière

(Sur la base des comptes 2019 pas encore approuvés)

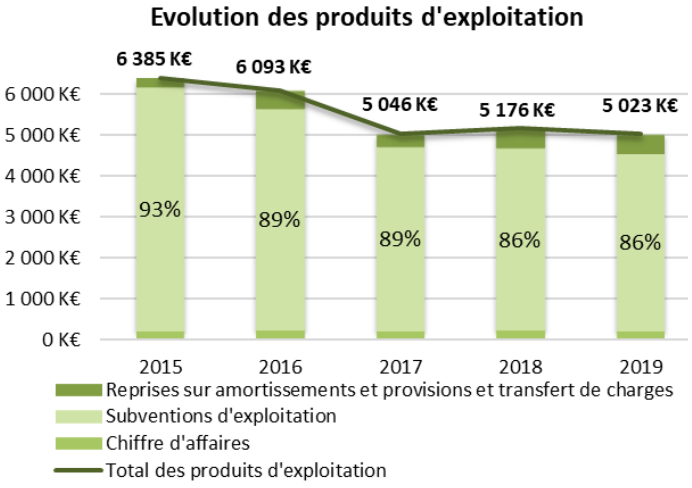

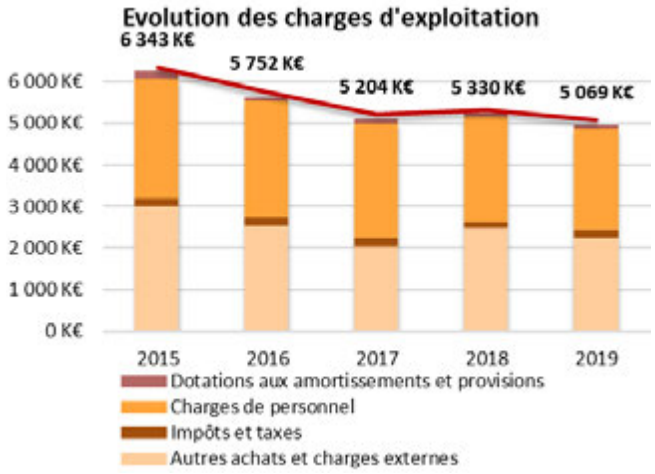

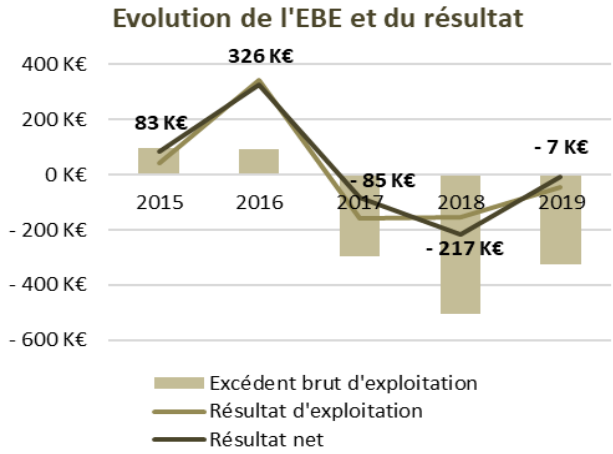

Le montant total des produits d'exploitation s'élève à 5 023 K€ en 2019 (-3 % par rapport à 2018) et sont composés à 86% de subventions provenant essentiellement de la Région.

Les charges d'exploitation enregistrent une baisse de 4.9 % pour atteindre un montant de 5 069 K€ en 2019. Elles sont principalement constituées de charges de personnel et d'autres achats et charges externes.

En 2019, l'ensemble des résultats cumulés présente un résultat net de -7 K€.

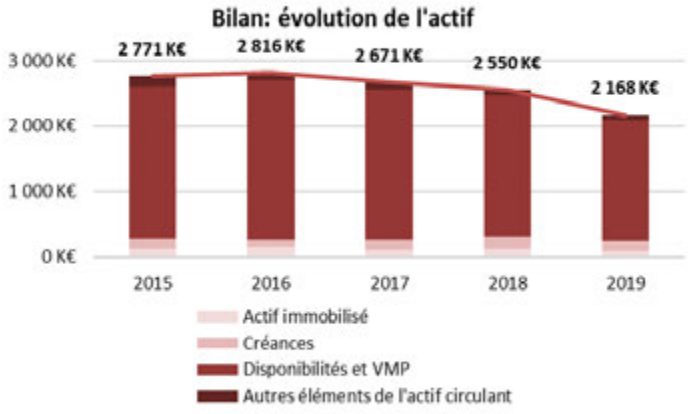

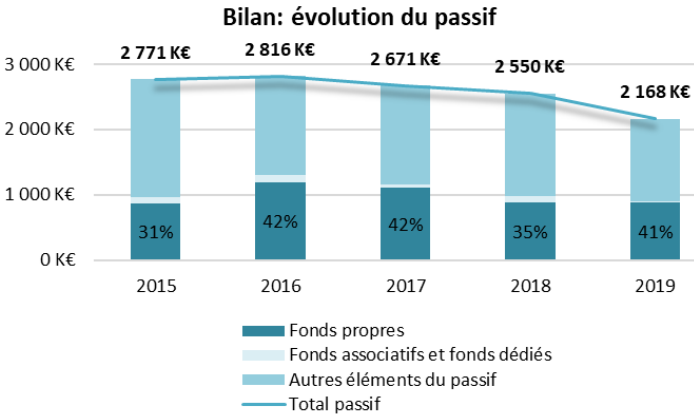

Le montant total du bilan s'élève à 2 168 K€ en 2019.

Les fonds propres représentent un montant de 885 K€, soit 41 % du bilan.

L'organisme dispose également de fonds dédiés à hauteur de 23 K€.

Le fonds de roulement est positif sur l'ensemble de la période. Le besoin en fonds de roulement est négatif. La trésorerie s'élève à 1 850 K€ en 2019, représentant un peu plus de 4 mois de fonctionnement.

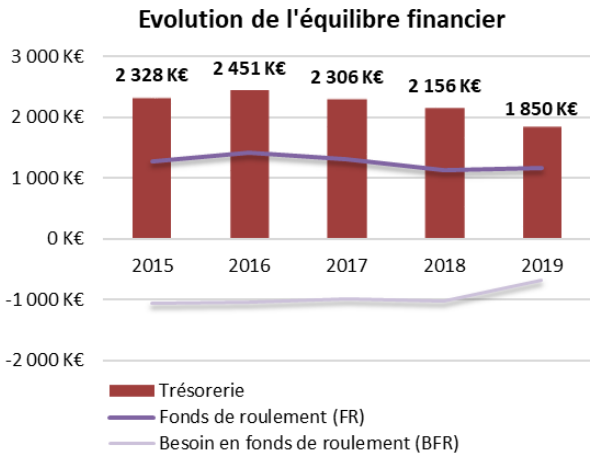

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Zoom

Bretagne Développement Innovation

Présentation

Bretagne Développement Innovation (BDI) est née de la fusion de l'Agence Economique de Bretagne (AEB) et de Bretagne Innovation (BI) en 2011. C'est une agence au service du développement économique des entreprises et du territoire régional, intégrée au sein de l'écosystème régional (consulaires, technopoles…).

Dans le cadre des stratégies pilotées par la Région en matière de recherche, d'innovation (S3) et de développement économique (SRDEII), BDI assure d'une part l'animation et la mise en œuvre de cinq "Grands projets Structurants" (GPS) - Cybersécurité, EMR/Bretagne Ocean Power, Course au large/Eurolage, SmartGrids, Croisement numérique et secteurs agri-ago/agretic - et d'autre part des missions socles de veille et d'observation économique (notamment au niveau européen), ainsi que de promotion et de valorisation de l'économie régionale, de ses filières et de ses innovations, avec comme levier la Marque Bretagne. La structure est principalement financée par le Conseil régional de Bretagne pour mener des actions d'animation et de promotion en Bretagne, en France et en Europe, et travaille en lien étroit avec Bretagne Commerce International.

// Gouvernance

• Directoire

14 chefs d'entreprises et un représentant des chambres consulaires

Président > Hugues Meili (NIJI Digital)

• Conseil de surveillance

33 membres

Président > Loïg Chesnais-Girard

Autres > Président du CESER et 6 représentants du CRB

// Activités 2019

Mise en œuvre de Grands Projets Structurants (GPS)

- 292 adhérents à l'association SMILE accompagnant et soutenant le déploiement de projets collaboratifs en lien avec les smart grids (systèmes énergétiques intelligents) en Bretagne-PDL ; 51projets homologués.
- EMR (Energies Marines Renouvelables) : coordination de Bretagne Ocean Power pour rassembler et mobiliser l'écosystème breton dédié aux énergies marines – 130 entreprises référencées dans l'annuaire et positionnées sur une chaîne de valeur EMR;
- Croisement des filières numérique et agriculture-agroalimentaire : plateau AGRETIC au SPACE et plateau de l'Usine Agro du Futur au CFIA ; implication dans 2 projets européens (RUCAPS et S3 FOOD)
- Cybersécurité : 130 entreprises identifiées ; 34 entreprises participantes au FIC
- Voile de compétition : Annuaire et cartographie des acteurs (+ de 150 entreprises)

Promotion et valorisation de l'économie bretonne

- Pour chaque GPS, élaboration de plans marketing opérationnels afin de mobiliser les acteurs économiques régionaux, valoriser leurs offres, rayonner à l'extérieur du territoire et attirer en Bretagne des investisseurs et des talents.
- Déploiement de la Marque Bretagne : 811 partenaires et lancement d'un nouveau site internet
- Nouvelle campagne Passez à l'Ouest et+ de 350 appropriations des outils
- Organisation de la 6ème édition des 360 Possibles (+ de 2000 participants)
- Valorisation de l'économie bretonne à travers la participation à des salons professionnels (15 en 2019 et 141 entreprises exposantes).

Observation et veille sur l'ensemble de l'économie bretonne

- Plus de 15 000 entités référencées (dont 10 000 entreprises) sur la plateforme Craft, outil permettant de partager des études, des cartes et des annuaires, contribuant à valoriser des secteurs d'activités et des filières et favorisant l'émergence de projets.
- 80 partenaires en Bretagne et plusieurs hors région (Pays de la Loire, Saclay…) dans le cadre du partenariat Plug in labs
- Co-animation du réseau NOE d'accompagnement des acteurs publics et privés dans les projets européens.

5,8 M€ de budget en 2019

4,5 M€ de subventions de fonctionnement versées par la Région en 2019

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

// Analyse financière

(Sur la base des comptes 2019 pas encore approuvés)



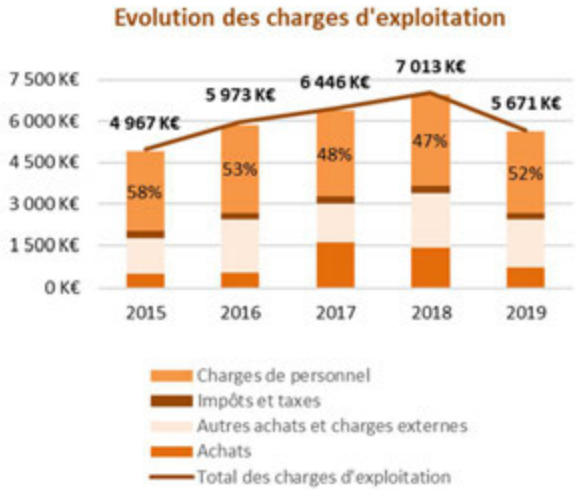



Le montant total des produits d'exploitation s'élève à 5 807 K€ en 2019 (-17,7 % par rapport à 2018) et est composé à 87% de subventions provenant essentiellement de la Région.
Les charges d'exploitation enregistrent une baisse de - 19,1 % pour atteindre un montant de 5 671 K€ en 2019. Elles sont principalement constituées de charges de personnel.
En 2019, le résultat d'exploitation est de 137 K€, le résultat financier de 5 K€ et le résultat exceptionnel de -36 K€. L'ensemble de ces résultats cumulés présente un résultat net de 99 K€ pour l'exercice 2019.

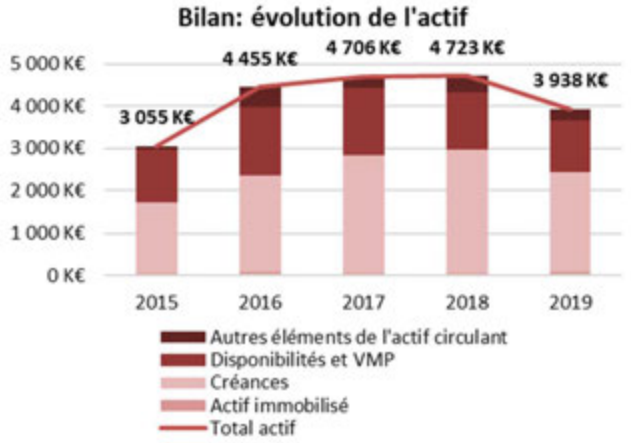

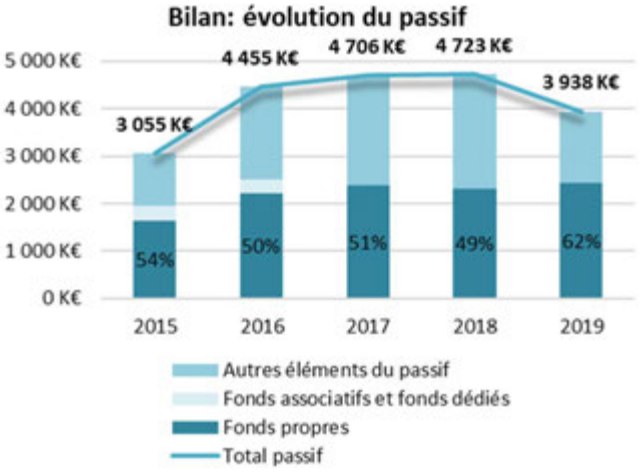

Le montant total du bilan s'élève à 3 938 K€ en 2019.

Les fonds propres d'un montant de 2 425 K€, représentent 62 % du bilan.

Fin 2019, le fonds de roulement est en légère hausse alors que le besoin en fonds de roulement continue d'augmenter. La conjugaison de ces deux éléments amène à une trésorerie positive de 1 246 K€ en 2019, soit un peu plus de 2 mois de fonctionnement.

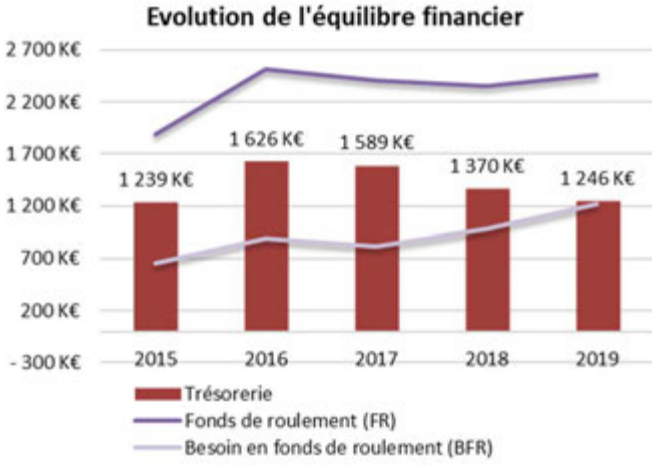

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Mission I.

Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

I. Le contexte et la stratégie de la mission

Chiffres clés

▪5 879 engagements dans la Breizh COP récoltés ▪

▪26 règles du SRADDET pour mettre en œuvre les objectifs de la Breizh COP

▪70 nouvelles communes lauréates de l'appel à candidatures centralités

▪16 chantiers prioritaires pour se mobiliser pour les jeunesses

Documents cadres

▪ Rapport de session de novembre 2019 sur la Breizh COP et le SRADDET

▪Rapport de session : Point d'étape de l'élaboration du Plan breton de mobilisation pour les jeunesses

L'année 2019 a vu se poursuivre l'élaboration de démarches majeures pour la Région au premier rang desquelles la Breizh COP.

Cette année d'intense concertation a permis de formaliser le cadre de la Breizh COP présenté en session de novembre 2019 et se déclinant notamment par le Schéma Régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) ainsi que le cahier des engagements dans lequel la Région a formalisé ses six feuilles de route aux cotés de la synthèse des engagements de la diversité des acteurs dans les territoires.

Elle a aussi permis, après de nombreux échanges associant des jeunes et les acteurs travaillant à répondre à leurs problématiques (acteurs publics et privés) de formaliser le Plan breton de mobilisation pour les jeunesses articulé autour de 16 chantiers prioritaires.

La valeur de l'engagement est au cœur de ces démarches.

En effet, la mise en œuvre des chantiers prioritaires du Plan breton de mobilisation pour les jeunesses sera permise par l'engagement collectif des acteurs à apporter des réponses adaptées aux situations des jeunes.

De même, l'atteinte des 38 objectifs formalisés dans la Breizh COP pour accompagner et mettre en œuvre les transitions en Bretagne, doit pouvoir s'appuyer sur l'engagement de tou·te·s.

Des appels à engagements ont été lancés entre février et avril 2019, ils ont suscité un grand intérêt dans toute la région et chaque communauté d'acteurs a entrepris le travail de formalisation de ses engagements. Ainsi, près de 6 000 engagements ont été recensés sur la plateforme breizhcop.bzh qui, est demeurée active pour poursuivre cette mobilisation.

5 879 engagements dans la Breizh COP partout en Bretagne

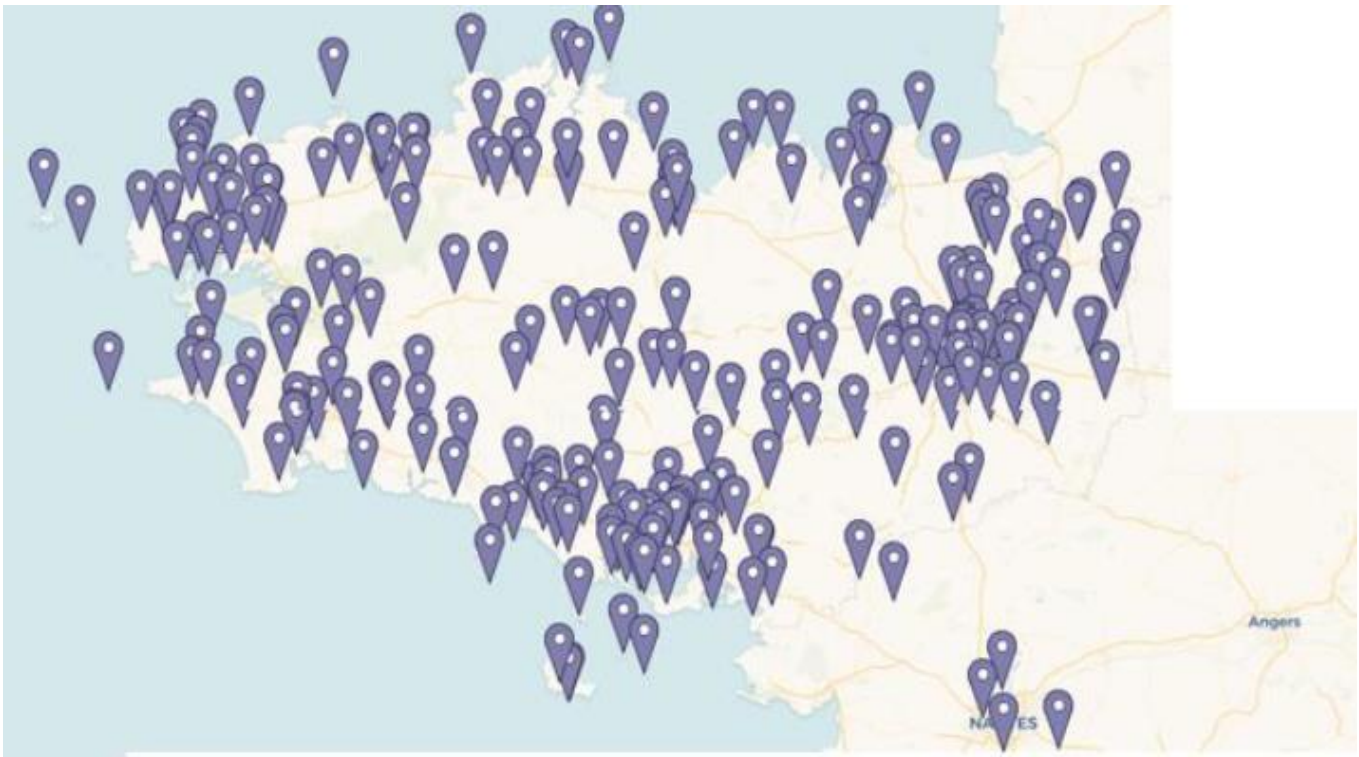

Ces engagements sont d'une grande diversité quant à leur typologie et leurs auteurs (de la métropole à la commune ou de la grande entreprise à la PME).

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

L'analyse de ces engagements fait ressortir plusieurs enseignements :

- Une bonne compréhension par un grand nombre d'acteurs des enjeux et de la logique de l'engagement ;
- Un investissement plus fort des têtes de réseaux que des acteurs de « premier niveau » eux-mêmes. On note globalement une forte implication des acteurs fédératifs. C'est ainsi que l'appel à engagement a donné lieu à la réunion, en avril 2019, de la plupart des représentant·e·s du monde de l'entreprise qui, ensemble, ont partagé le même diagnostic de l'urgence climatique et la nécessité de se mobiliser pour relever le défi. De la même manière, les représentant·e·s des fédérations d'associations, très impliquées dans la Breizh COP, se sont investi·e·s pour diffuser au mieux l'appel à engagement ;
- Mais parfois des interrogations sur l'intérêt de l'engagement. Les acteurs se sont parfois interrogés sur le « retour sur investissement » à attendre ;
- Des interrogations sur le suivi et le « contrôle » de l'engagement, sur sa mesure et sa valorisation. La plupart des engagés souhaitent que la démarche s'inscrive dans la durée et que les engagements pris ne soient pas galvaudés ;
- Une forte proportion d'engagements relève de la valorisation d'actions déjà conduites et une part minoritaire d'engagements sont nouveaux et en rupture. Mais cela constitue une base de données d'actions souvent exemplaires et de grande qualité ;
- Une répartition assez équilibrée sur le territoire des engagements pris par les diverses catégories d'acteurs ;
- Une répartition également assez équilibrée des thématiques retenues, mêmes si l'on retrouve une surreprésentation de certaines questions selon les communautés d'acteurs, au regard de leurs domaines de compétences.

// La stratégie régionale

Les Contrats de partenariat

La mise en œuvre des Contrats de partenariat s'est poursuivie à un rythme soutenu de programmation en Comités uniques. L'enjeu s'est essentiellement concentré, pour la Région, sur l'accélération de l'instruction des dossiers européens, et plus spécifiquement des dossiers LEADER.

En parallèle, dans le cadre de la Breizh COP, les premiers questionnements relatifs aux nouvelles politiques contractuelles à déployer dans les années à venir ont été posés pour l'élaboration d'une feuille de route relative à la cohésion des territoires. Il s'agira, conformément aux annonces formulées en clôture de la semaine de la Breizh COP de s'appuyer sur l'échelle de base qu'est l'Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI), tout en favorisant la mise en œuvre des engagements en faveur de la Breizh COP aux mailles territoriales les plus à mêmes de les porter avec efficacité.

Le Très haut débit

En matière de développement numérique, de nouvelles conventions ont été négociées avec les opérateurs Orange et SFR qui se sont engagés à déployer, sur leur initiative privée, la fibre sur 10 % du territoire breton.

Dans le même temps, le déploiement du réseau d'initiative publique s'est poursuivi, non sans être confronté à de nouvelles difficultés techniques qui ont entraîné des retards. Megalis Bretagne a également attribué un nouveau marché de conception – réalisation au groupement Bouygues - Axione Services afin de permettre le déploiement des deux dernières phases du projet Bretagne Très Haut débit. Ce dernier a permis de ramener la cible de couverture complète du territoire de 2030 à 2026 et de réduire le coût total du projet (passé de 2 Mds€ à 1,6 Mds€), mais dans un contexte où les financements européens annoncés seront sans doute difficiles à mobiliser et où l'Etat a annoncé un resserrement du guichet France Très haut débit faisant craindre un retrait du Fonds pour une société numérique (FSN) dans le financement des phases 2 et 3 du projet. Dans ce contexte, l'Etat s'est engagé, dans le contrat d'action publique pour la Bretagne signé le 8 février 2019 à « *accompagner les collectivités pour la poursuite du déploiement numérique dans toute la Bretagne et s'engage à la meilleure mobilisation possible de l'ensemble des outils disponibles* ».

La santé

Tous les dispositifs déclinant la politique de santé approuvée fin 2017 ont été mis en œuvre en 2019.

Afin de permettre aux jeunes d'être acteurs et actrices de leur santé, la Région a déployé un réseau de jeunes Corres'Santé, engagé·e·s dans la prévention santé par les pairs au sein des lycées et structures accueillant des jeunes en insertion, en partenariat avec l'Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie (ANPAA) Bretagne. Elle a également appuyé la formation des bénévoles et organisateurs de festivals à la réduction des risques en milieu festif.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Afin de garantir l'accès aux soins de premier recours à toutes les Bretonnes et tous les Bretons, elle a soutenu le partage d'expériences sur le fonctionnement des maisons de santé, en partenariat avec la Fédération française des maisons et pôles de santé, poursuivi son action pour accompagner des internes dans leur projet professionnel et le développement de la maîtrise de stage, en partenariat avec les Facultés de médecine. Elle a enfin, accompagné l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de santé dans les territoires en lançant deux appels à projets : *Starterr Santé* qui a permis de soutenir l'élaboration de diagnostics locaux de santé et *BoosTerr Santé* qui a permis d'accompagner, au terme de rencontres territoriales, huit expérimentations menées sur les territoires en déficit d'offre de soins. Dans ce cadre, la Région a pu apporter des aides aux études ou au démarrage de centres de santé, participer au financement de poste de chargé·e de l'amélioration de l'offre de soins, soutenir des actions de promotion de l'attractivité du territoire auprès des professionnel·le·s de santé afin de favoriser leur installation, accompagner le développement de partenariats locaux avec les facultés de médecine afin de promouvoir le territoire auprès des étudiant·e·s en médecine générale (co-organisation d'un séminaire interprofessionnel…), et enfin soutenir une étude sur les freins à l'intervention de professionnel·le·s de santé continentaux sur les îles.

Enfin, la Région a poursuivi sa participation à la mise en œuvre du Plan régional santé-environnement en initiant, notamment, plusieurs actions de sensibilisation à la santé-environnement.

// La Région engagée dans la Breizh COP

Actions 2019

La semaine de la Breizh COP organisée en juin 2019, à Saint-Brieuc, a permis de mobiliser une grande diversité d'acteurs autour et en faveur des orientations mises en œuvre dans les programmes de la Mission I, et plus particulièrement le programme 102. Elle a, ainsi, été l'occasion de travailler sur les règles du SRADDET destinées à assurer un développement durable de la Région à horizon 2040, mettre en réseau des acteurs des territoires et favoriser la capitalisation des bonnes pratiques, notamment par l'intégration de la journée « Les territoires innovent » dans cette semaine et autour de la thématique de l'engagement, mobiliser des jeunes et des acteurs jeunesse dans la construction des chantiers du « *Plan breton de mobilisation pour les jeunesses* ».

L'objectif 18 de la Breizh COP qui vise à « Conforter, dynamiser et animer les centralités urbaines, périurbaines et rurales » a fait l'objet d'une attention particulière avec l'aboutissement du second appel à candidatures partenarial qui a permis de soutenir 70 nouvelles communes engagées dans des démarches de dynamisation de leurs centre-bourgs et centres-villes (en complément des 60 premières retenues lors de la 1ère édition) ; ainsi qu'avec le lancement et l'accélération de réflexions visant à créer en Bretagne un opérateur régional « foncier » destiné à faciliter la mise en œuvre d'opérations immobilières complexes en centralités.

// L'approche territoriale de l'action régionale

Les politiques régionales développées dans le cadre de la Mission I s'inscrivent dans les principes généraux structurant aujourd'hui la Breizh COP : la différenciation, la subsidiarité et la solidarité. La territorialisation des actions développées dans ce cadre est au cœur de la mise en œuvre de ces trois principes.

Les Contrats de partenariat permettent aux territoires de se saisir, chacun à leur manière, des priorités définies à l'échelle régionale, en les adaptant à leurs spécificités et à leurs besoins, ainsi qu'à leur projet de territoire.

Sur la période 2014-2019, 1 074 projets ont été soutenus par la Région au titre des Contrats de partenariat, pour un montant de 111 M€. On peut ainsi citer :

- 80 projets d'habitat social (réhabilitation, création en renouvellement urbain, logements en faveur des jeunes) ;
- 20 maisons pluridisciplinaires de santé ;
- 81 équipements dédiés à l'accueil petite enfance / enfance et jeunesse (crèches, maisons de l'enfance, espaces jeunes) ;
- 66 projets d'aménagements urbains ;
- 664 projets en faveur des mobilités (Pôles d'échanges multimodaux, liaisons douces, transports en commun en site propre…;
- 18 projets d'équipements et services numériques (espaces de coworking, fab lab, services numériques...).

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Les priorités, et les montants de subvention mobilisés par priorité, varient selon le contexte et le projet de territoire. C'est pourquoi les cinq priorités régionales des Contrats de partenariat ne sont pas mises en œuvre de façon uniforme sur le territoire. On constate néanmoins que la priorité des contrats demeure l'amélioration du cadre de vie.

Orientations prioritaires soutenues dans les contrats de partenariat entre 2014 et 2019
(montant de subvention attribuées par la commission permanente)

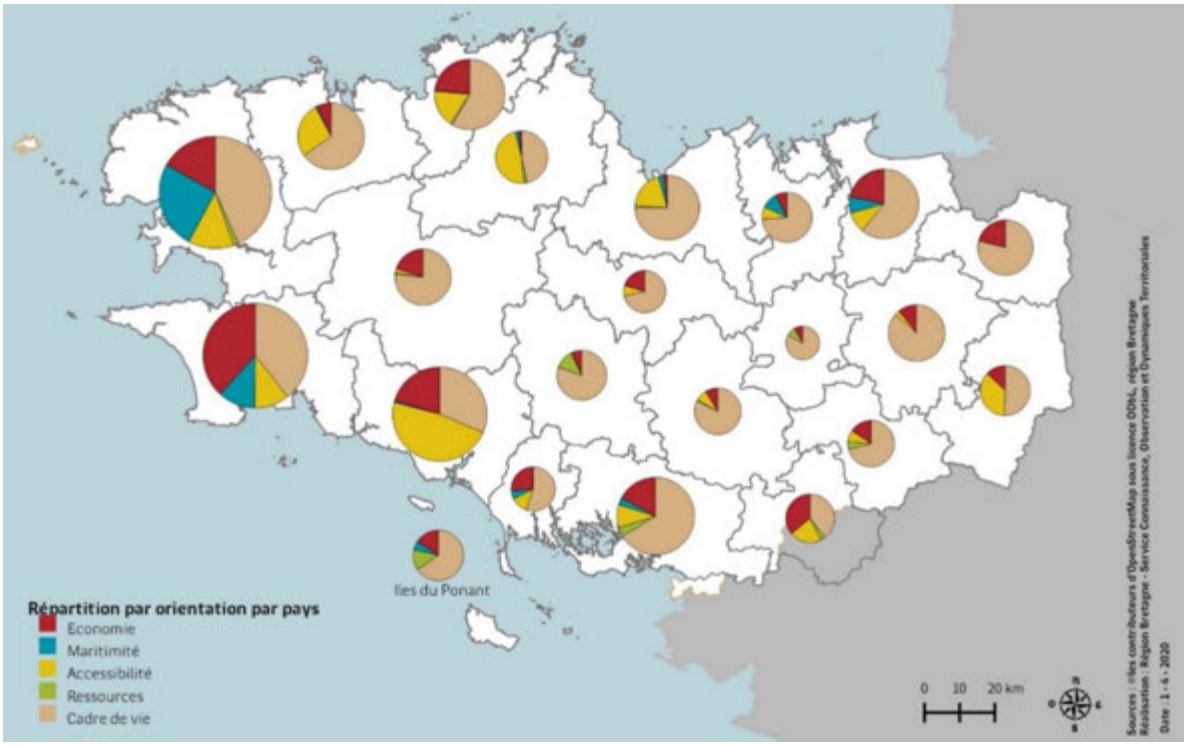

Nombre de centres-bourgs et centres-villes sont aujourd'hui confrontés à des défis multiples en termes d'habitat, de commerce, de mobilités, d'aménagement… et manquent d'attractivité. Ils doivent s'adapter aux nouveaux modes de vie des habitant·e·s, se transformer pour se renforcer. C'est avec la volonté d'accompagner les communes qui souhaitent réinventer leur centre par des opérations d'envergure, construites avec une vision d'ensemble, que l'État, la Région, la Banque des Territoires et l'Établissement public foncier de Bretagne ont lancé, dès 2017, des appels à candidatures.

Après une première édition -lauréate des Victoires des Acteurs Publics 2018-, 60 projets d'attractivité de centres ont été soutenus et commencent aujourd'hui à changer la physionomie de ces lieux de vie. Les quatre partenaires ont lancé un second appel à candidatures fin 2018 qui a permis, en 2019, à 214 nouvelles communes de faire connaître leur projet global et à 70 d'entre elles de pouvoir être accompagnées par les partenaires en phase étude, comme en phases travaux.

La concertation avec la population, la cohérence du projet avec la stratégie territoriale de la collectivité ainsi que sa contribution aux économies de foncier, afin de limiter le mitage urbain et rural, ont été particulièrement valorisées. Les partenaires ont également été attentifs à plusieurs éléments : la qualité du pilotage et la co-production du projet avec les acteurs du territoire (dont les habitant·e·s), son approche intégrée (transversalité, création de lien), et sa cohérence, notamment au regard des autres actions entreprises sur le territoire.

Ainsi, par cette seconde édition, les partenaires ont apporté un soutien global de plus de 28 M€ aux 70 projets sélectionnés (dont 14 M€ pour la Région) :

- Pour les bourgs : 18 en phase études (plus de 0,54 M€ euros) et 26 en phase travaux (près de 14 M€) ;
- Pour les villes : 10 en phase études (plus de 0,4 M€) et 16 en phase travaux (près de 14 M€).

De 606 habitant·e·s pour la commune la moins peuplée (Le Saint) à 57 567 pour la plus peuplée (Lorient), 44 bourgs et 26 villes (communes urbaines, périurbaines, littorales, rurales…) : le profil des communes est très varié, comme le sont également les projets qui y verront le jour.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

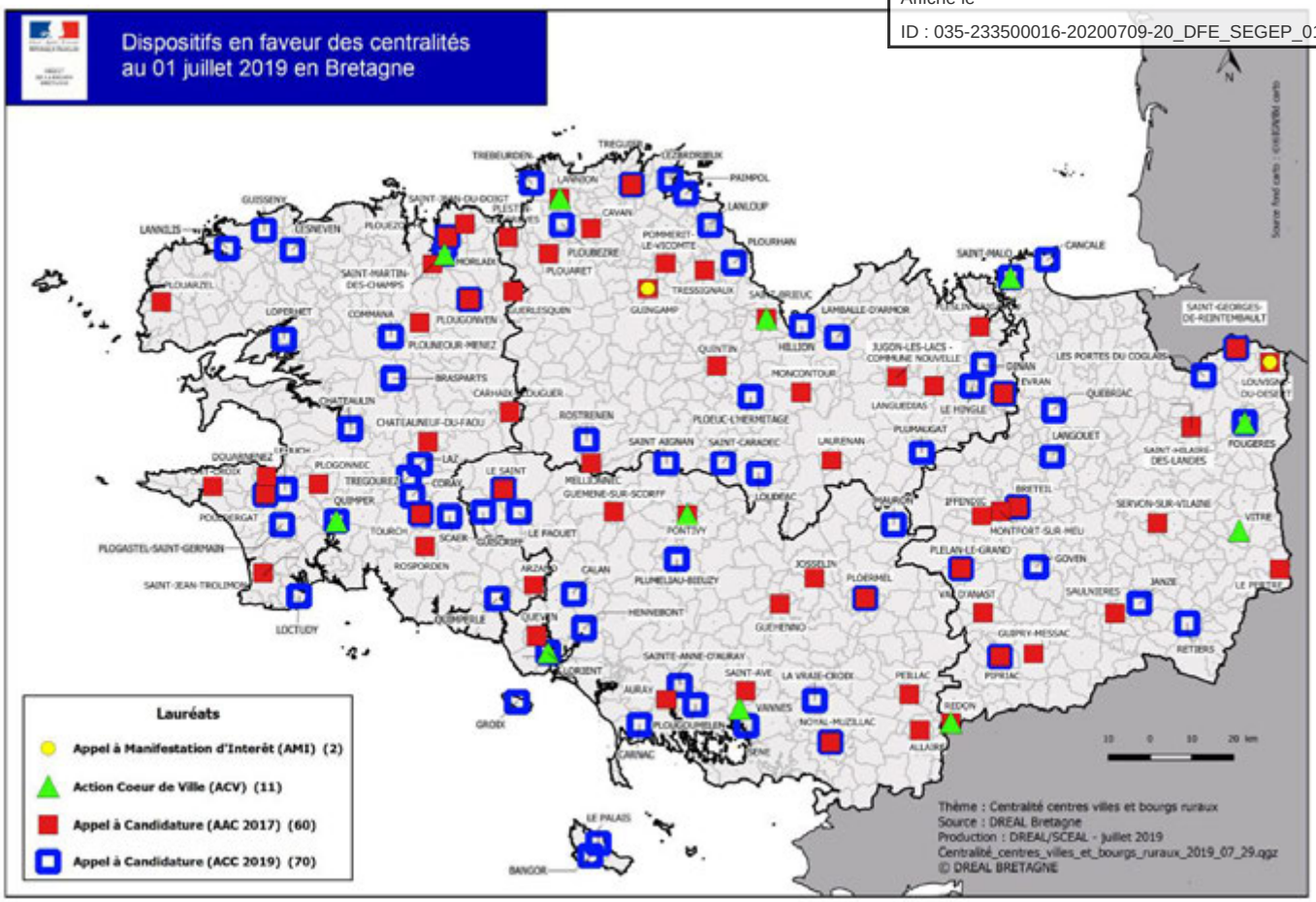

Quelques évolutions entre les deux éditions sont perceptibles :

- L'urbanisation est davantage placée au centre des projets avec un accent plus fort sur les franges, les limites du centre, les contours, les entrées de bourgs ;
- L'autonomie énergétique, l'économie circulaire, les systèmes territoriaux alimentaires ;
- L'agriculture est également au centre de nombreux projets : comment concilier nouveaux logements et conservation des surfaces agricoles. Des collectivités innovent en ce sens ;
- Une plus grande prise en compte des actifs et de la question du logement des travailleurs ;
- Une volonté de coopérations entre collectivités, y compris des communes éloignées les unes des autres.

// La jeunesse dans les politiques régionales

En 2019, la Région a engagé plusieurs actions spécifiquement dédiées aux jeunes au titre de la mission 1 :

- La démarche de « dialogue structuré » pour les jeunesses, lancée en 2018 avec les services de l'Etat, s'est poursuivie en mobilisant plus de 550 représentant·e·s de collectivités, d'institutions, d'associations et de jeunes pour élaborer un Plan breton de mobilisation pour les jeunesses. L'année 2019 a ainsi permis de partager un diagnostic de la situation des jeunesses, d'identifier les priorités et de définir les actions à conduire afin de répondre aux aspirations de court, moyen et parfois plus long termes des jeunes.

- Le réseau rural breton co-piloté par la Région et la Préfecture de région a travaillé, en 2019, sur la parole et la place des jeunes en milieu rural au travers d'études et recueils d'expériences, de l'organisation d'un challenge, de l'animation d'événements…. En complément d'une publication valorisant les initiatives d'accompagnement des jeunes en milieu rural en Bretagne, en France et en Europe, l'ensemble des travaux a également abouti au lancement fin 2019 de l'appel à projet rural'idées 2 « des tiers lieux pour les jeunes ruraux ».

- Le dispositif « Accélérateur d'initiatives jeunes » a été reconduit pour sa 5ème édition afin d'accompagner les jeunes dans la réalisation de leurs projets. En 2019, ce sont 212 projets novateurs, créatifs et contribuant au dynamisme et à l'attractivité du territoire régional qui ont fait l'objet du soutien régional. Les projets ont principalement concerné la création d'activité sur des thèmes variés (artisanat, musique, environnement, numérique).

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

- Poursuivant son soutien aux 13 Points accueil écoute jeunes (PAEJ), la Région a également reconduit, pour la deuxième année consécutive, son appui à leur mise en réseau à l'échelle régionale. Outre le rôle du réseau des professionnel·le·s et l'harmonisation de leurs pratiques évaluatives, cette coordination régionale a facilité la participation des PAEJ à l'élaboration du « *Plan breton de mobilisation pour les jeunesses* » et à la déclinaison en Bretagne de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.
- La Région a par ailleurs conforté son appui à l'accompagnement et à la mise en réseau des acteurs de l'habitat des jeunes dans le cadre de la convention de partenariat signée avec *l'Union régionale habitat jeunes* (URHAJ) pour la période 2017-2019.
- La Région a également maintenu sa participation au développement des connaissances sur la jeunesse et à leur appropriation dans les territoires au travers de son soutien au projet de recherche action Jeunes en TTTrans, porté par l'École des hautes études en santé publique.
- Par ailleurs, au titre des Contrats de partenariat avec les territoires bretons, la Région a soutenu plusieurs initiatives en faveur des jeunes. En 2019, dix projets ont été accompagnés, représentant un soutien de 371 K€. Parmi ces projets, la découverte des métiers de l'artisanat à Grand-Champ ou l'accompagnement de jeunes sur le territoire de Dinan Agglomération sont des illustrations des innovations soutenues par la collectivité. Par ailleurs, le volet européen des Contrats de partenariat, notamment le programme Leader, vient compléter cette action avec des stratégies ciblées sur la jeunesse sur certains territoires, notamment les pays d'Auray et du Centre-Ouest-Bretagne.

Zoom politique de la ville

La Bretagne, compte 32 quartiers en géographie prioritaire qui concentrent des difficultés sociales, économiques et urbaines, accueillant près de 90 000 habitant·e·s sur 12 EPCI.

En 2019, dans le cadre de la mobilisation nationale pour les quartiers prioritaires, l'Etat a annoncé la prolongation des contrats de ville jusqu'en 2022 qui prendra « la forme d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques ».

La Région a souhaité poursuivre son engagement à mobiliser ses politiques sectorielles et territoriales en signant les avenants qui lui ont été présentés et en y intégrant deux nouveaux enjeux de mobilisation sur l'emploi et la formation ainsi que l'égalité entre les femmes et les hommes.

Par ailleurs, la politique territoriale *via* les Contrats de partenariat contribue également à l'intervention régionale dans les quartiers, tant en matière de développement de services, d'agriculture urbaine, d'aménagement des espaces urbains, que par la réhabilitation de logements sociaux (349 logements accompagnés fin 2019). C'est ainsi plus de 1,2 M€ qui a été mobilisé dans les contrats de partenariat en faveur de ces quartiers depuis le début du programme.

La Région soutient également l'association RéSOVilles qui contribue à accompagner les acteurs de la politique de la ville et à diffuser la connaissance et les retours d'expériences.

Sur le volet renouvellement urbain, 12 quartiers ont été retenus par l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) en Bretagne au titre du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU). L'année 2019 a été l'occasion de signer les conventions de Saint-Brieuc Agglomération, de Saint-Malo Agglomération, et de Quimper Bretagne Occidentale ; et de valider l'engagement régional sur quatre opérations inscrites dans ces conventions : une portant sur la rénovation thermique de 70 logements sociaux, deux pour réaménager les espaces publics et une sur la construction d'un city stade.

II. Leviers d'action et modalités de mise en œuvre

La proportion grandissante d'agent·e·s de catégorie B s'explique par les moyens supplémentaires mobilisés pour accélérer l'instruction des dossiers des Contrats de partenariat, en particulier sur leur volet européen, et plus spécifiquement sur le programme LEADER. Sur ce sujet, la Région a décidé de poursuivre le renforcement des moyens humains dédiés à l'instruction. Ainsi, en complément des renforts mobilisés en 2018, quatre nouvelles personnes sont venues renforcer l'équipe en fin d'année 2019.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Enfin, compte tenu de la présence dans les territoires des agent·e·s chargés de l'animation technique des Contrats de partenariat Europe/Région/Pays-EPCI, la Direction a été fortement mobilisée dans la territorialisation des services régionaux et la création des directions d'espaces territoriaux prévue en 2020. Ainsi, 8 chargé·e·s de développement territorial seront notamment concerné·e·s par une évolution de l'organigramme des services.

// Moyens humains

Mission 1 - Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2019
Catégorie A	23,3
Catégorie B	15,6
Catégorie C	4,6
Temporaires	3,4
Apprentis	1,0
Stagiaires	1,3
Total ETP	49,3
Total Masse salariale	2 424 298 €

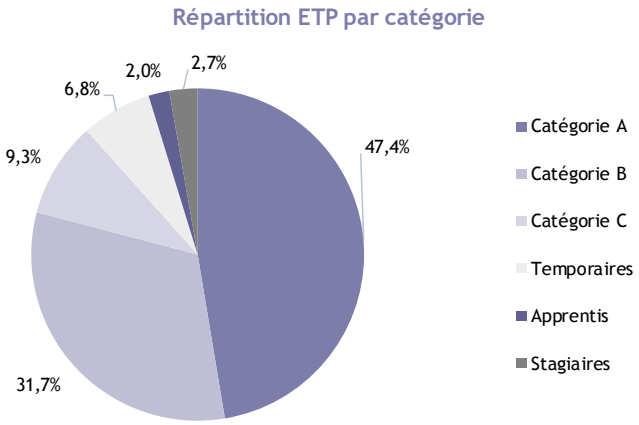

// Répartition des dépenses

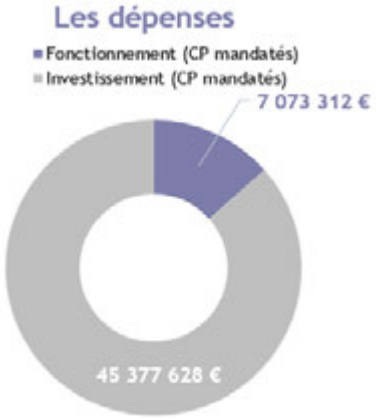

Un taux de réalisation de 99 % en fonctionnement et de 99 % en investissement

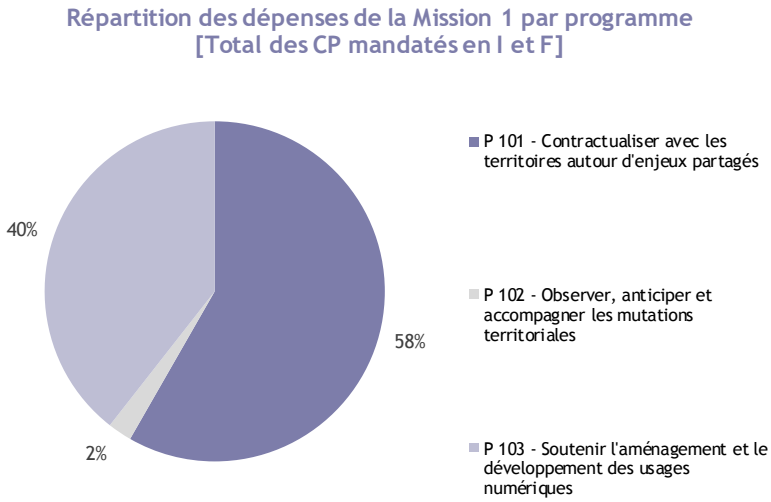

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

> Dépenses par programme

Mission 1 - Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale	CP votés en 2019	CP mandatés en 2019	Taux de réalisation
P 101 - Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés	30 864 979 €	30 571 948 €	99%
Fonctionnement	3 725 479 €	3 723 394 €	100%
Investissement	27 139 500 €	26 848 554 €	99%
P 102 - Observer, anticiper et accompagner les mutations territoriales	1 227 821 €	1 201 005 €	98%
Fonctionnement	1 222 821 €	1 201 005 €	98%
Investissement	5 000 €	0 €	0%
P 103 - Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques	20 724 000 €	20 677 987 €	100%
Fonctionnement	2 194 000 €	2 148 914 €	98%
Investissement	18 530 000 €	18 529 074 €	100%
Dépenses totales de la Mission (I et F)	52 816 800 €	52 450 940 €	99%
Total Fonctionnement	7 142 300 €	7 073 312 €	99%
Total Investissement	45 674 500 €	45 377 628 €	99%

// Appui aux partenaires

Le graphique suivant présente les principaux organismes extérieurs financés par la Région à plus de 75 K€ en fonctionnement, et dont la part du financement régional représente à minima 30 % du budget de fonctionnement de l'organisme.

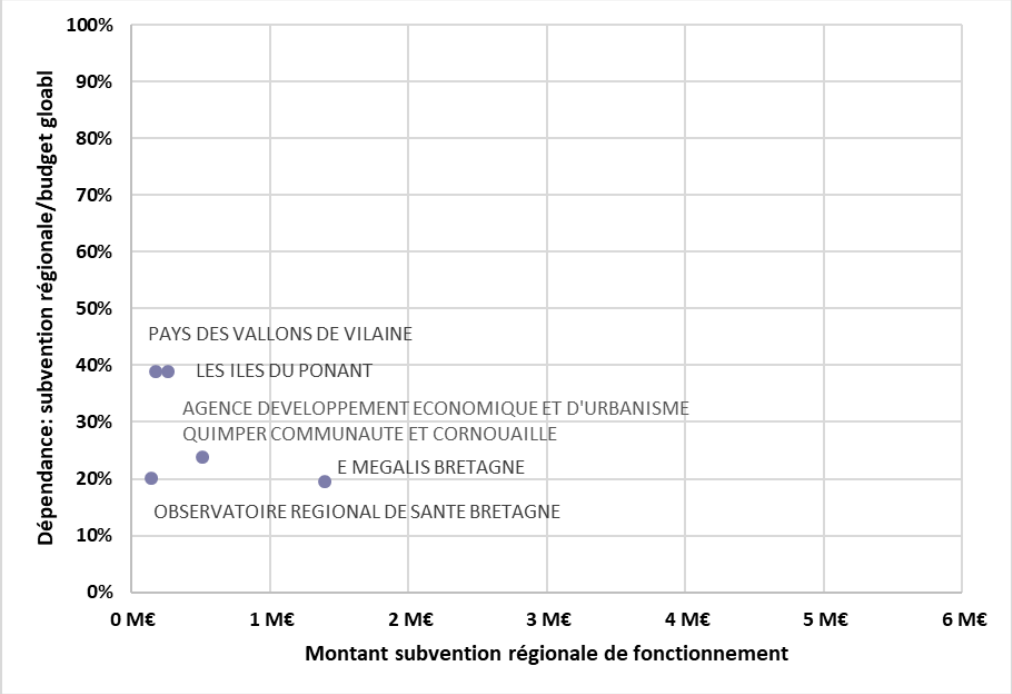

Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

2019 en Bref

Les contrats de partenariat Europe / Région / pays, ainsi que le contrat en faveur des îles ont fait l'objet d'une dynamique soutenue, conduisant à une mobilisation de près de 90 % des dotations régionales par les comités uniques de programmation. En parallèle, la seconde édition de l'appel à projets partenarial dédié aux centres-villes et bourgs ruraux a porté à 130 le nombre de communes accompagnées, quand le dispositif dédié au renouvellement urbain a vu se déployer les premiers soutiens dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Soutenir les capacités d'ingénierie dans les territoires	2 Soutenir les projets de développement local en lien avec les orientations régionales	3 Accompagner les nouveaux défis
Actions		[II - 1] Soutenir les priorités partagées de développement dans les territoires	[III - 1] Soutenir les projets de renouvellement urbain des quartiers prioritaires de la politique de la ville
		[II - 2] Œuvrer pour le maintien et le développement des services collectifs essentiels	[III - 2] Renforcer l'armature urbaine et rurale bretonne fondée sur les centralités
		[II - 3] Honorer les engagements antérieurs	

30,6 M€ de crédits mandatés en 2019 en investissement et en fonctionnement.

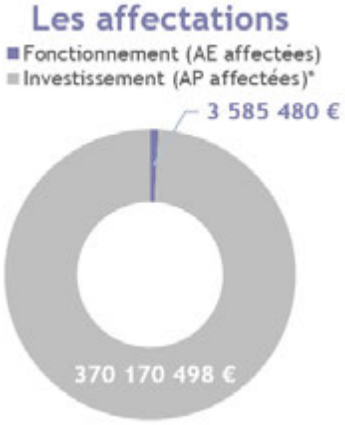

Un taux d'affectation de 89 % en fonctionnement et de 73 % en investissement

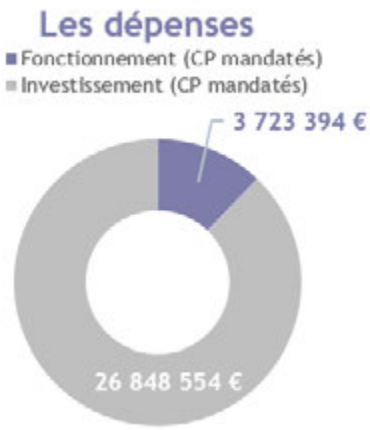

Un taux de réalisation de 100 % en fonctionnement et de 99 % en investissement

*** L'AP est pluriannuelle et a été ouverte en 2006, les résultats correspondent au cumul.**

// Analyse des principales réalisations de l'année

- ### Un soutien à l'ingénierie des territoires [I]

En cohérence avec la Breizh COP, qui ambitionne de « Favoriser l'égalité des chances entre les territoires » et d'assurer une égalité des chances de développement par un renforcement des capacités d'ingénierie, la Région a poursuivi son soutien à l'ingénierie relative aux missions des pays et l'animation des Conseils de développement de pays, ainsi qu'à l'association des îles du Ponant.

- ### Une dynamique forte de mise en œuvre des contrats de partenariat [II-1 et II-2]

La mise en œuvre des contrats de partenariat s'est poursuivie à un rythme proche de celui des années passées, tant pour la sélection par les comités uniques de programmation que pour l'attribution des subventions par la Commission permanente du Conseil régional, mais divers selon les territoires (dotation mobilisée à plus de 90 % par les comités uniques de programmation sur 9 d'entre eux à la fin 2019). Les volets européens des contrats ont, quant à eux, connu une accélération sensible de leur mise en œuvre. Ainsi, pour le FEDER, 54 % de la dotation des 23 Investissements

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DEE_SEGEP_01-DE

territoriaux intégrés (ITI) est, fin 2019, attribuée, au profit de 93 projets. Avec une mise en œuvre rendue possible seulement fin 2017, le programme LEADER a souffert d'importants retards au démarrage mais a connu une réelle montée en charge. Ainsi, à la fin 2019, il a permis d'accompagner 271 projets, portant le niveau de programmation total sur LEADER à 23 %.

Indicateur N°1 [II-1 et 2] - Avancement de la mise en œuvre des *contrats de partenariat* (volet régional)	Cumul au 31/12/2017	Cumul au 31/12/2018	Cumul au 31/12/2019	Montant total mobilisable (y compris report de l'enveloppe numérique)
Nombre de projets sélectionnés en *Comité unique de programmation* (CUP)	952	1 310	1 656	
> Dont nombre de projets ayant fait l'objet d'une aide votée en commission permanente	450	759	1 074	
Montant des aides régionales proposées en *Comité unique de programmation* (CUP)	109,21 M€ *50,0 %*	151,72 M€ *69,5 %*	190,61 M€ *87,3 %*	218,39 M€
> Dont montant total des aides régionales votées en commission permanente	47,43 M€ *21,7 %*	77,03 M€ *35,3 %*	110,9 M€ *51 %*	218,39 M€

Indicateur N°2 [II-1 et 2] - Contribution des Contrats de partenariat aux orientations régionales de la politique territoriale	Cumul au 31/12/2017		Cumul au 31/12/2018		Cumul au 31/12/2019	
Part des projets par thématique	nb de projets	montant	nb de projets	montant	Nb de projets	montant
Économie	18,2 %	15,6 %	19 %	17,8 %	18 %	18,6 %
Maritimité	8,2 %	4,4 %	6,9 %	4,8 %	6,7 %	6,4 %
Accessibilité	11,8 %	28 %	8,9 %	21,5 %	8,3 %	16,3 %
Ressources – transition énergétique	4,4 %	1,6 %	4,6 %	1,6 %	4,8 %	1,7 %
Cadre de vie	57,3 %	50,4 %	60,6 %	54,4 %	62 %	57 %

Indicateur N°3 [II-1 et 2] - Effet levier des *contrats de partenariat*	Cumul 31/12/2017	Cumul 31/12/2018	Cumul 31/12/2019
Taux d'aide moyen sur la dépense subventionnable	24,32 %	23,23 %	22,84 %

*le taux d'intervention plancher est de 10 % et le taux plafond de 50 %

- La mise en œuvre concrète des dispositifs ciblés sur de nouveaux défis [III]

La Région a souhaité soutenir les opérations de renouvellement urbain dans les 12 quartiers prioritaires d'intérêt national ou régional soutenus par l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU), avec une enveloppe dédiée de 14 M€ votée en 2017. Fin 2019, 7 subventions étaient attribuées, pour un montant de 900 K€, venant décliner 3 des 6 conventions de renouvellement urbain (Rennes, Saint-Brieuc et Quimper).

L'ambition de la Breizh COP de « Conforter, dynamiser et animer les centralités urbaines, périurbaines et rurales » trouve pleinement écho dans la démarche partenariale d'accompagnement du dynamisme des bourgs ruraux et des villes de Bretagne. 70 nouveaux programmes d'attractivité de centres ont été retenus en 2019 dans le cadre de la 2ème édition de l'appel à candidatures, portant à 130 le nombre de communes soutenues par la Région, l'Etat, l'Etablissement public foncier (EPF) et la Banque des territoires. Fin 2019, 7 M€ de subventions avaient d'ores et déjà été attribués par la Région à 43 opérations venant décliner la 1ère édition de l'appel à projets.

Indicateur N°4 [III] - Mobilisation des crédits régionaux dans la mise en œuvre des projets lauréats des appels à candidatures « Dynamisme des bourgs ruraux et des villes de Bretagne »	Cumul 31/12/2018	Cumul 31/12/2019	Cible
Nombre d'opérations ayant fait l'objet d'une aide votée en CP	28	43	195
Montant total des aides régionales votées en commission permanente	5,1 M€	7 M€	28 M€
Nombre de communes concernées par une subvention de la Région	19	24	69

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

2019 en Bref

L'année 2019 marque la finalisation de la rédaction et l'arrêt du projet de Schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) par le Conseil régional, après plusieurs mois d'échanges fructueux avec les collectivités locales, et notamment au cours de la semaine de la Breizh COP en juin. En 2019, le « dialogue structuré » pour les politiques de jeunesse en partenariat avec l'Etat a permis d'engager l'élaboration du plan d'actions de mobilisation pour les jeunesses. En parallèle, deux nouveaux dispositifs sont venus renforcer la politique régionale de santé auprès des territoires.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs

1 Améliorer la connaissance des territoires	2 Œuvrer au développement équilibré et durable de la Bretagne	3 Favoriser les capacités d'innovation territoriale et le partage des bonnes pratiques	4 Soutenir et encourager la jeunesse pour préparer la Bretagne de demain	5 Développer une stratégie globale de santé dans toute la Bretagne

1,2 M€ de crédits mandatés en 2019 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations



Un taux d'affectation de 94 % en fonctionnement

Les dépenses



Un taux de réalisation de 98 % en fonctionnement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- Améliorer la connaissance des territoires

GéoBretagne, la plateforme régionale de données géolocalisées, a conforté sa position de premier fournisseur de données ouvertes en Bretagne en développant son offre de services *via* sept ateliers de co-construction (cadastre, carte interactive de services, données satellitaires notamment). Ces ateliers répondent à la nouvelle orientation de GéoBretagne : transmettre aux acteurs les savoir-faire et les outils, pour qu'ils construisent eux-mêmes des produits répondant aux besoins de leurs interlocuteurs.

Indicateur N°1 [I.1] - SIG / *GéoBretagne* : données d'activité	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019
Nombre de pôles métiers actifs	10	10	10
Nombre de partenaires GéoBretagne (hors Etat et Région Bretagne)	138	139	144
Nombre de couches d'informations disponibles auprès du grand public	1 365	1 652	1 802
Nombre moyen de connexions mensuelles au site geobretagne.fr	20 975	20 092	24 889

En parallèle, la Région a continué à proposer des outils de visualisation, notamment pour ses besoins internes, à partir du logiciel libre qu'elle a développé, MVIEWER, qui est régulièrement enrichi par la communauté des utilisateurs et utilisatrices. Afin de donner corps à cette communauté, la Région a organisé, à Rennes, les premières rencontres nationales MVIEWER qui ont réuni plus de 80 participant·e·s de toute la France.
Dans le cadre de son partenariat avec la Région, l'Observatoire régional de santé Bretagne a publié les résultats de l'enquête sur la santé des jeunes collégien·ne·s et lycéen·ne·s en lien avec l'alimentation, l'activité physique et la sédentarité et a décliné des indicateurs de santé à l'échelle infracommunale.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

- ## Œuvrer au développement équilibré et durable de la Bretagne

2019 a été l'année de co-construction des règles générales du SRADDET, au travers de multiples échanges avec les collectivités locales de Bretagne. Le point d'orgue de ce partenariat fut l'organisation de la semaine de la Breizh COP en juin, à Saint-Brieuc, qui a abouti à la rédaction de 26 règles.

- ## Favoriser les capacités d'innovation territoriale et le partage des bonnes pratiques

La 3ème édition des rencontres « Les territoires innovent » a eu lieu au cours de la semaine de la Breizh COP. Avec plus de 450 participant·e·s, l'événement a de nouveau réuni la variété des acteurs, qui contribuent au développement local, associations, acteurs économiques, représentant·e·s institutionnels, entreprises, etc. L'événement proposait près de 40 ateliers autour des objectifs de la Breizh COP pour découvrir des initiatives inspirantes, bénéficier d'expertise ou réfléchir à l'engagement des territoires pour les transitions. Par ailleurs, l'animation du réseau rural régional s'est poursuivie avec, en plus de ses ateliers réguliers, l'aboutissement du cycle d'animation sur les jeunes en milieu rural. Ce cycle a permis d'alimenter les travaux du Plan breton de mobilisation pour les jeunesses.

- ## Soutenir et encourager la jeunesse pour préparer la Bretagne de demain

En application de la loi Egalité et Citoyenneté, la Région a poursuivi le « dialogue structuré » engagé conjointement avec l'Etat sur l'amélioration des conditions de vie des jeunes. Plus de 500 jeunes ont été associé·e·s à l'élaboration du Plan breton de mobilisation pour les jeunesses, à laquelle ont également participé les collectivités, institutions et associations de Bretagne. La journée « En Bretagne, on bouge avec et pour les jeunes » organisée durant la semaine de la Breizh COP restera un temps fort de la démarche, avec une articulation renforcée du dialogue structuré autour des objectifs de la Breizh COP. La Région a identifié les 4 ambitions prioritaires qui structureront sa contribution à la mise en œuvre du Plan de mobilisation : la santé-environnement, l'information, les mobilités et les droits culturels.

Poursuivant son soutien aux 13 *Points accueil écoute jeunes* (PAEJ), la Région a reconduit son appui à leur mise en réseau à l'échelle régionale. Cette coordination a permis aux professionnel·le·s des PAEJ d'harmoniser leurs pratiques d'évaluation et de contribuer aux stratégies régionales, notamment dans le cadre du dialogue structuré.

Indicateur N°2 [IV] - Points accueil écoute jeunes	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019
Nombre moyen de jeunes accueilli.e.s par PAEJ	196	215	207

La cinquième édition de l'appel à projets « *Accélérateur d'initiatives jeunes* », en partenariat avec la plateforme de financement participatif Kengo, a permis de soutenir 21 projets portés par 26 jeunes.

- ## Développer une stratégie globale de santé dans toute la Bretagne

En matière de promotion de la santé des jeunes et dans le cadre de son dispositif « Corres'santé », la Région a soutenu l'Association nationale de prévention en alcoologie et en addictologie de Bretagne, dans son accompagnement auprès de 200 jeunes volontaires mobilisé·e·s pour informer et aider leurs pairs, dans leur lycée ou leur structure d'insertion. La Région a également poursuivi son soutien à la formation des bénévoles et organisateur·trice·s de manifestations festives, aux actions de prévention et réduction des risques, en mettant notamment l'accent sur la prévention des agressions à caractère sexiste et sexuel.

La Région a consolidé son engagement auprès des territoires bretons en signant trois nouveaux contrats locaux de santé (Saint-Brieuc Armor Agglomération, Lannion Trégor Communauté et pays de Brest) et lancé deux nouvelles aides :

- En matière de réduction des inégalités territoriales d'accès aux soins, l'aide *BoosTerr Santé* a soutenu 10 expérimentations sur 8 territoires avec pour objectifs de faciliter l'installation de praticien·ne·s, d'aider au démarrage de centres de santé ou de valoriser les territoires vis-à-vis des professionnel·le·s de santé.
- L'aide *StarTerr Santé* a permis d'accompagner deux territoires dans la conduite des diagnostics locaux indispensables à l'élaboration de leur politique locale de santé.

Enfin, la Région a renforcé son action pour un environnement favorable à la santé dans le cadre du troisième Plan régional santé environnement 2017-2021. Outre la réalisation de trois vidéos illustrant des initiatives bretonnes inspirantes dans ce domaine, elle participe à la sensibilisation des collectivités et des étudiant·e·s en formation sanitaires et sociales en mettant en place des formations en ligne à leur intention, en partenariat avec l'Ecole des hautes études en santé publique et l'Agence régionale de santé Bretagne.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

2019 en Bref

En matière de développement numérique, 2019 a été marquée par l'attribution par Megalis d'un marché global pour la réalisation des phases 2 & 3 du déploiement de la fibre partout en Bretagne à horizon 2026. En parallèle, la Région a fait des transitions numériques un axe fort de son engagement dans la Breizh COP en leur dédiant une de ses six feuilles de route et en présentant les bases de son engagement en faveur de stratégies numériques responsables pour la Bretagne.

// Objectifs, actions et chiffres clés

	1 Accompagner la réalisation d'infrastructures numériques	2 Développer les usages numériques	3 Soutenir la dynamique bretonne des acteurs du numérique
Actions	[I - 1] Déployer le très haut débit	[II - 1] Observer les pratiques numériques et faciliter l'accès à la connaissance	
	[I - 2] Mutualiser la gestion des données et services numériques publiques	[II - 2] Soutenir l'innovation numérique	
		[II - 3] Œuvrer pour l'inclusion numérique	

20,7 M€ de crédits mandatés en 2019 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

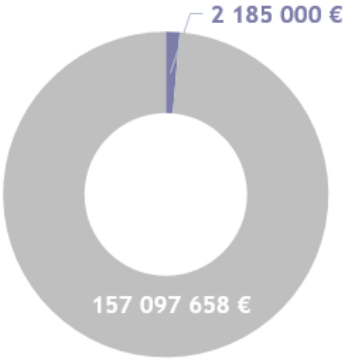

Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement et de 100 % en investissement

Les dépenses

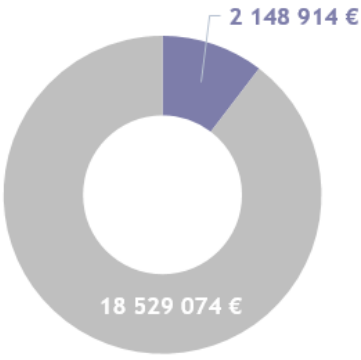

Un taux de réalisation de 98 % en fonctionnement et de 100 % en investissement

* L'AP est pluriannuelle et a été ouverte en 2011, les résultats correspondent au cumul.

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Le déploiement du Très Haut Débit pour tou·te·s [I-1]

Concernant le déploiement de la fibre par les opérateurs privés en Bretagne sur les zones conventionnées (ou AMII), les engagements sont nationaux et portent sur un déploiement à 92 % à fin 2020 et 100 % à fin 2022. Afin de poursuivre le suivi de leur déclinaison en Bretagne, suivi initié avec Orange depuis plusieurs années, l'Etat et la Région lui ont proposé, ainsi qu'à SFR, nouvellement engagé, de signer, chacun, une convention cadre régionale formalisant leurs intentions de déploiement. Sur 2019, Orange aura produit environ 90 000 logements raccordables et SFR 10 000 (2019 étant pour cet opérateur une année de démarrage).

Concernant le projet d'initiative publique, Bretagne très haut débit, en 2019, Megalis a attribué le marché de conception-réalisation relatif aux phases 2 et 3 du projet au groupement Axione et Bouygues Energie Service, qui se traduira par une augmentation importante du rythme de production de prises raccordables dans les prochaines années et permettra un déploiement achevé en 2026 au lieu de 2030. Pour soutenir la phase 2 du projet, la Région a attribué

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

une subvention de 87,5 M€. Elle a également négocié obtenu de l'Etat, notamment dans le cadre du Contrat d'action publique signé le 8 février, qu'il continue à « accompagner les collectivités pour la poursuite du déploiement numérique dans toute la Bretagne et s'engage à la meilleure mobilisation possible de l'ensemble des outils disponibles ».

Concernant la mise en œuvre du déploiement en cours, Megalis a tout d'abord lancé 151 nouvelles opérations de montée en débit sur le réseau cuivre. Le Syndicat mixte a également négocié et signé un avenant financier avec l'exploitant du réseau afin d'optimiser la délégation de service public. Toutefois, compte tenu des difficultés récurrentes rencontrées depuis le début du chantier, notamment en termes de main d'œuvre disponible et qualifiée, les retards accumulés depuis fin 2016 pendant la phase d'étude des maîtres d'œuvre, n'ont pu être rattrapés par les entreprises de travaux. Si un volume important de travaux a été engagé, sa transformation en prises raccordables n'est pas à la hauteur des attentes.

Indicateur N°1 [I-1] - Nombre de prises déployées dans le cadre du projet Bretagne très haut débit *	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019	Valeur cible 2023
Nombre de prises déployées	54 000	70 000	75 849	670 000

*hors zone AMII – Appel à Manifestations d'Intentions d'Investissement- Source Mégalis Bretagne

Indicateur N°2 [I-1] - Taux de raccordement de la population par la fibre (déploiements privés et publics confondus) (Source *Mégalis Bretagne*)	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019	Valeur cible 2022
Population desservie par la fibre optique en Bretagne (en fonction du nombre de prises raccordables)	23 %	33 %	41 %	70 %

- ## La mutualisation de la gestion des données et services numériques [I-2]

La Région continue de soutenir activement le développement du bouquet de services numériques à destination des collectivités.

Indicateur N°3 [III] - Nombre d'entités publiques utilisant la plateforme de services dématérialisés de Mégalis Bretagne (Source *Mégalis Bretagne*)	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019	Valeur cible 2019
Nombre d'entités publiques utilisatrices	1 999	2 173	2 262	2 300
Taux d'évolution (N/N-1)	10 %	9 %	4 %	5 %

- ## Observer les pratiques numériques [II-1]

La Région fonde son action à partir de données objectivées scientifiquement. Dans cette optique, elle a renouvelé son partenariat avec le Groupement d'Intérêt Scientifique M@rsouin, à l'origine de nombreux travaux sur le sujet.

- ## Œuvrer pour l'inclusion numérique [II- 3]

En 2019, la Région Bretagne a consolidé son dispositif Visa internet Bretagne qui permet aux citoyen·ne·s de découvrir gratuitement des premiers usages du numérique, via un maillage sur le territoire d'Espaces Publics Numériques (EPN). Ainsi, 93 EPN sont aujourd'hui labellisés en Bretagne permettant d'offrir des points de proximité et favoriser l'autonomie numérique des Breton·ne·s.

- ## Soutenir la dynamique bretonne des acteurs du numérique [III]

La Région continue de consolider au fil des années son partenariat avec le Web West Festival de Carhaix, université d'été du web européen, en permettant à des PME bretonnes d'y exposer leurs savoir-faire et innovations. Un partenariat s'est noué également en 2019 avec l'événement Digital Inspirationnel, visant à ancrer les problématiques de transition numérique de façon pérenne sur un territoire dynamique dans le domaine.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Mission II.

Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

I. Le contexte et la stratégie de la mission

Chiffres clés

- **PIB breton 2015 : 91,9 Mds €**

France : 2 181,1 Mds € (*source INSEE*)

- **Taux de chômage fin 2019 (*source Etat*) :**

Bretagne 6,7 %

France métropolitaine 7,9 %

Documents cadres

La Breizh COP et ses feuilles de route en construction

Le SRDEII et la S3 en renouvellement

Les principaux indicateurs économiques internationaux, nationaux et régionaux sont restés bien orientés dans le courant de 2019.

Sur le plan international, après une période de forte tension sur la croissance et le commerce international, les perspectives d'activité se sont confirmées, portées par la poursuite d'une forte dynamique américaine, éloignant les risques de récession. Elles sont demeurées soumises à de très fortes incertitudes pesant comme autant de risques de déstabilisation : conflit commercial entre la Chine et les Etats-Unis, effets de bulles financières, multiplicités des conflits locaux, effets des dérèglements climatiques.

Au plan européen, la dynamique est restée plus nuancée, s'inscrivant dans une réalité structurelle aggravée par des signes de ralentissement de l'Allemagne. 2019 aura aussi été marquée en Europe par les incertitudes liées au feuilleton du Brexit.

Au plan national, la France aura connu une faible croissance, certes insatisfaisante mais présentant néanmoins une situation favorable en comparaison des autres pays d'Europe. D'autre part, même faible, cette croissance a permis une lente, mais continue réduction du chômage, avec à la fin 2019, la perspective de l'atteinte de la barre des 8 % au plan national. Le pays aura été freiné par les fortes incertitudes liées à une situation sociale tendue, pesant à la fois sur l'activité, sur les perspectives et la confiance.

En Bretagne enfin, la région aura suivi les inflexions nationales, avec parfois quelques mois de retard, dus à la structure particulière de son appareil productif et de son économie, mais en maintenant son différentiel positif en matière de chômage. Etant plus favorisée sur ce plan, elle a connu aussi, de ce fait même, des difficultés de recrutement encore plus sensibles et appelant une action toujours plus résolue de la puissance publique, en lien avec les partenaires sociaux. 2019 aura confirmé les enjeux de recrutement et de compétences comme étant la préoccupation première des chefs d'entreprise.

// La stratégie régionale

L'ambition régionale de soutien à la création de richesses, à l'appareil productif et aux acteurs économiques, adossée à nos compétences et actions de soutien aux entreprises, à l'agriculture, aux activités maritimes, à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation, s'inscrit pleinement dans la mise en œuvre de la Stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) qui fixe à la fois les priorités et la méthode de travail du Conseil régional. Cette stratégie, évolutive pour s'adapter en permanence aux besoins et à la conjoncture, a commencé à prendre en compte, dès 2019, les orientations en cours d'élaboration de la Breizh COP. On en retiendra notamment deux éléments : une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux et des questions liées à la biodiversité d'une part, les enjeux d'équilibre territorial et de proximité d'autre part.

La Région s'appuie pour le déploiement de ces orientations stratégiques sur l'action de Bretagne développement innovation (BDI), organisée autour de ses compétences socles que sont la connaissance et la veille, l'expertise dans les projets européens, la promotion économique. BDI le fait dans le cadre des priorités stratégiques qui lui sont données par la Conseil régional et se matérialisent dans ses Grands programmes structurants (GPS) en faveur des Smart grids, de la Cybersécurité, du croisement entre le numérique et les activités agricoles et agroalimentaires, des énergies marines renouvelables notamment.

En 2019, BDI aura été très mobilisé dans le cadre de la Breizh COP, y consacrant largement ses opérations « 360 possibles ».

Une adaptation permanente des modalités d'intervention pour répondre aux besoins de toutes les formes d'entreprises.

En 2019 la mise en œuvre du Service public d'accompagnement des entreprises (SPAE) a été poursuivie et consolidée, dans le cadre des 59 conventions passées avec les Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de Bretagne. L'implantation d'agents régionaux sur le territoire a permis un maillage plus

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

étroit du terrain, la constitution d'une chaîne d'intervention avec les acteurs locaux, des intercommunalités, et des consulaires. C'est ainsi une culture commune du développement économique qui se construit progressivement, permise par la constitution d'un véritable réseau breton des développeurs, au sein duquel se multiplient les échanges d'informations, de bonnes pratiques et une expérience de gestion partagée des dossiers. Le succès du déploiement du Pass Commerce et artisanat sur l'ensemble du territoire breton en est l'illustration la plus nette.

Ces échanges et ce partenariat président aussi à la mise en œuvre de la Stratégie d'innovation et à sa déclinaison opérationnelle, qui a fait l'objet en 2019 d'une bonne mobilisation budgétaire, y compris en contrepartie des dispositifs liés aux Programmes d'investissements d'avenir (PIA). Elle vise toujours à élargir le champ des entreprises et acteurs engagées dans des démarches d'innovation et d'optimiser le fonctionnement de l'écosystème régional d'accompagnement. Cette dernière ambition se poursuit d'année en année avec la rationalisation des outils régionaux.

2019 a par ailleurs été la 1ère année de la phase 4 des Pôles de compétitivité (2019-2020). A cette occasion, leur fonctionnement comme le financement des projets collaboratifs qu'ils ont vocation à accompagner ont fait l'objet de nombreux échanges avec l'Etat, et les structures porteuses des Pôles. En effet, avec la reconnaissance élargie de la compétence économique régionale et la fin du Fonds unique interministériel (FUI), l'Etat a proposé aux Régions, d'une part le lancement d'un appel à projets cofinancé à parité « Projets structurants des pôles de compétitivité (PSPC)-Régions » et d'autre part d'assurer directement la gestion des Pôles à compter de 2020. Cette « régionalisation » des Pôles est ainsi engagée, sans pour autant être considérée comme un transfert de compétence totalement satisfaisant.

Plus largement, l'année a été marquée par l'évaluation de la Stratégie régionale de recherche et d'innovation 2014-2020 (S3 – Smart specialisation strategy) et le lancement des réflexions sur les cadres d'intervention en matière d'innovation en vue de la période 2021-2027 (CPER, PO FEDER/FSE notamment). Ces premiers travaux ont naturellement permis d'intégrer les enjeux de la Breizh COP, plus fortement qu'ils ne l'étaient encore dans les perspectives de déploiement des politiques régionales de recherche et d'innovation, mais pour cette génération, avec un élargissement souhaité aux domaines de la formation.

L'internationalisation reste une priorité de la SRDEII et à ce titre Bretagne commerce international (BCI) aura poursuivi son action en 2019 au service de l'ensemble des entreprises bretonnes. L'Open de l'international, réunissant près de 1000 entreprises aura été un nouveau point d'orgue de l'action annuelle. Cette année encore, l'économie bretonne aura tiré profit de la fusion de Bretagne international et de CCI international, cette fusion ayant permis une plus grande capillarité territoriale de l'action conduite et, partant, une plus large sensibilisation aux enjeux de l'international d'entreprises jusque-là éloignées de ces sujets.

Dans la continuité de l'action en matière d'innovation et d'international, 2019 aura vu la poursuite des efforts de soutien aux Petites et moyennes entreprises (PME), avec un prisme confirmé sur l'enjeu industriel, dans le cadre de l'opération exemplaire Breizh FAB. L'enjeu de développement d'une Bretagne industrielle trouve ainsi, au croisement avec ses principales filières d'excellence (et au croisement de l'ambition bretonne du « bien manger ») une traduction concrète et forte. Cette action coordonnée de l'ensemble des acteurs publics a permis la sensibilisation puis l'accompagnement adapté de plus de 150 PME bretonnes, engagées dans la modernisation de leurs outils de production.

Plus globalement, 2019 s'est inscrite dans la continuité de 2018 pour le déploiement des dispositifs partenariaux d'accompagnement et/ou de financement des PME. Le transfert des missions d'accompagnement à la création de la Caisse des Dépôt à Bpifrance, effectif au 1er janvier 2019 n'a pas eu, en Bretagne, contrairement à d'autres régions, d'effet sur les modalités de dotation des fonds de prêts d'honneur actifs sur le territoire, l'ensemble des engagements préalables ayant été repris par Bpifrance. Plus de 3 700 projets ont ainsi été accompagnés en 2019.

Elaboré dans le cadre du partenariat construit avec les EPCI bretons, le PASS Commerce Artisanat a poursuivi son déploiement dans les territoires tout au long de l'année 2019. Avant même la fin de l'année, c'étaient déjà près de 1 000 TPE qui avaient bénéficié de ce dispositif souple, réactif et adapté, sur plus d'une commune sur trois en Bretagne. Par ailleurs, des évolutions ont été apportées sur certains dispositifs, tel le PASS Investissement, le PASS Investissement TPE, les PASS export et le PASS conseil nautisme, afin de les rendre plus incitatifs et de limiter les effets d'aubaine, mais également d'inciter les entreprises à mettre en place des pratiques socialement responsables.

La capacité à assurer un continuum d'accompagnement et de financement des projets d'innovation sociale, objectif prioritaire de la Stratégie régionale de l'économie sociale et solidaire (SRESS), a été optimisée en 2019 avec notamment la couverture exhaustive du territoire par les pôles de l'ESS et des propulseurs d'entreprenariat collectifs TAg Bzh. Cet écosystème global permet la création et le développement d'entreprises engagées en faveur du développement durable en adéquation avec les besoins des territoires et en parfaite cohérence avec les objectifs de la Breizh COP.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Une action résolue pour une agriculture compétitive et durable

En 2019, la Région a renforcé son engagement pour accompagner les exploitations agricoles dans la transition agro-écologique en s'appuyant notamment sur les orientations élaborées tout au long de l'année dans le cadre de sa feuille de route « Bien Manger », déclinaison du volet agricole et agroalimentaire de la Breizh COP.

En plus de la poursuite de la déclinaison des outils mis en place dans le cadre du Programme de développement rural (PDR) que ce soit le soutien à la modernisation des bâtiments d'élevage avec le plan de compétitivité, le soutien à l'adaptation des modèles de production avec les Mesures agro environnementales et climatiques ou encore Breizh Bocage, 2019 a vu l'émergence ou la montée en puissance de nouvelles réponses à de nouveaux besoins.

Afin d'accélérer la transition énergétique, par exemple, un nouveau dispositif de soutien à la production d'énergie photovoltaïque en autoconsommation a par ailleurs été déployé avec succès. Enfin, la Région a souhaité donner un nouvel élan au programme de replantation forestière Breizh Forêt Bois II en le rendant plus attractif et incitatif pour les propriétaires fonciers.

Plus globalement, en 2019, la Région aura poursuivi son action résolue pour le renouvellement des générations en agriculture, pour le renforcement de la compétitivité des exploitations, le développement des filières de valorisation, le développement des pratiques respectueuses de l'environnement de des ressources, ainsi que la recherche de l'autonomie des exploitations.

Un travail d'anticipation de la future Politique agricole commune a été mené, en particulier sur la régionalisation de cette politique pour mieux répondre aux défis de l'agriculture bretonne.

La mise en œuvre d'une stratégie maritime et portuaire ambitieuse

La Région Bretagne affirme son ambition maritime comme une composante importante de son développement économique, alors que des risques et des opportunités nouvelles s'offrent, notamment dans le contexte du Brexit et de la croissance mondiale du transport maritime.

Dans le domaine du développement maritime, priorité transversale du Conseil régional, l'action est poursuivie sur l'ensemble des axes de ses politiques : politiques en faveur de la pêche et de l'aquaculture, en cofinancement du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP), avec notamment l'appui au groupement interportuaire pêche de Bretagne, la participation financière au fonds Breizh Armor Capital, le soutien aux filière ainsi que la poursuite des politiques maritimes et littorales, en appui sur les mesures de Développement local par les acteurs locaux (DLAL) du FEAMP ou encore avec les politiques de gestion intégrée des zones côtières, qui prennent, dans le cadre de la Breizh COP, une importance renouvelée. L'année 2019 a permis de réaliser la première partie d'une vaste étude prospective Horizon 2040 pour les filières halieutiques, dont le diagnostic et les enjeux ont pu être restitués en fin d'année.

Dix ans après le transfert par l'Etat des ports de Brest, Lorient et Saint-Malo, la Région poursuit la consolidation de sa prise de compétence sur les 19 ports transférés en 2017, en application de la loi NOTRe. Ainsi, dans les 22 ports de sa compétence, la Région porte une stratégie portuaire qui repose sur deux leviers principaux :

D'une part, la Région propriétaire, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'entretien des ouvrages, pour maintenir les conditions opérationnelles des ports. La Région réalise aussi des investissements importants pour moderniser les infrastructures et favoriser le développement des trafics, comme le projet de développement du port de Brest (220 M€).

D'autre part, la Région définit et contrôle 19 concessions portuaires. Leur renouvellement aura permis la priorisation des enjeux de développement durable articulant la croissance des trafics et des activités, avec la recherche de plus grandes performances sociales et environnementales.

En effet, dès lors qu'une offre logistique performante est proposée, les ports constituent une alternative économique pour un report modal du transport routier vers le fret maritime, conformes aux préconisations de la Breizh COP. Les services portuaires constituent aussi une opportunité pour des développements industriels, c'est le sens même de l'extension du port de Brest par poldérisation, réalisée pour accueillir des industries dans le domaine des énergies marines renouvelables. Les ports constituent donc aussi un atout majeur du développement industriel de la Bretagne.

Les contrats de concessions des ports de commerce-pêche de Saint-Malo, de commerce de Lorient et de réparation navale de Concarneau ont ainsi été négociés tout au long de l'année en cohérence avec la ligne posée par la Breizh COP. Concernant le terminal Energies marines renouvelables (EMR) du port de Brest, encore en travaux, l'arrivée du fournisseur de fondations du champ de Saint-Brieuc (la joint-venture Navantia-Windar) a été confirmée. Le Brexit a nécessité des adaptations aux ports de Saint-Malo et de Roscoff impactant l'activité ferries.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

// La Région engagée dans la Breizh COP

Actions 2019

En matière de politiques publiques de développement économique, 2019 aura été une première année de forte mobilisation autour des enjeux de la Breizh COP, à la fois pour en élaborer les orientations et déjà les mettre en œuvre. En témoignent de nombreuses actions : la mobilisation de BDI dans le cadre de ses GPS mais également avec l'inscription des « 360 possibles » dans les objectifs de la Breizh COP. Dans le domaine maritime et portuaire, on retiendra l'inscription des enjeux environnementaux et de préservation des ressources dans les nouveaux contrats de concession.

Et encore la poursuite de l'action pour une couverture complète de la Région en structures de soutien et promotion de l'Economie sociale et solidaire (ESS), la poursuite du déploiement du PASS commerce et artisanat auprès de plus d'une commune sur trois, la plus forte inscription des enjeux de la Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) dans les dispositifs PASS du Conseil régional, l'élaboration de la stratégie régionale du « Bien manger », induisant une accélération des objectifs de réalisation au titre des MAEC notamment, la pleine prise en compte de la Breizh COP et de ses objectifs dans la construction de la nouvelle S3 qui structurera demain les politiques de recherche et d'innovation.

// L'approche territoriale de l'action régionale

L'équilibre territorial devient avec la Breizh COP, plus encore que par le passé, l'un des objectifs majeurs de l'ensemble des politiques régionales, y compris en matière de développement économique.

Le Conseil régional y répond dans la méthode, avec le partenariat de terrain que concrétisent les 59 conventions passées avec les intercommunalités et le déploiement du SPAE. Il y répond avec le déploiement de ses délégués territoriaux. Il y répond enfin en veillant à une très forte diffusion de l'ensemble de ses dispositifs sur l'ensemble des territoires de Bretagne.

Economie sociale et solidaire : Aide à la formation des bénévoles des associations 2019

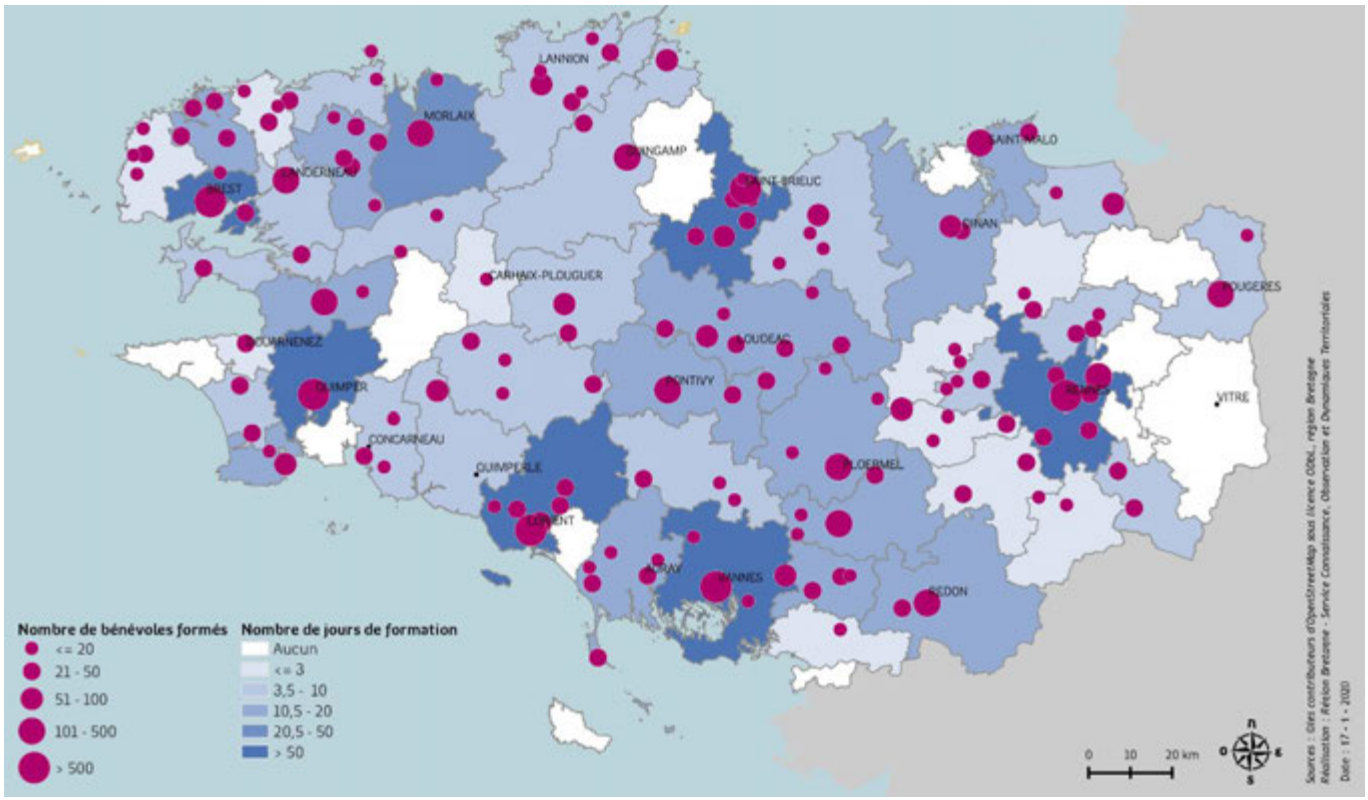

11 305 bénévoles ont été formés en 2019 par ces actions financées par la Région et l'Etat.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Aide aux programmes d'innovation des entreprises depuis 2015

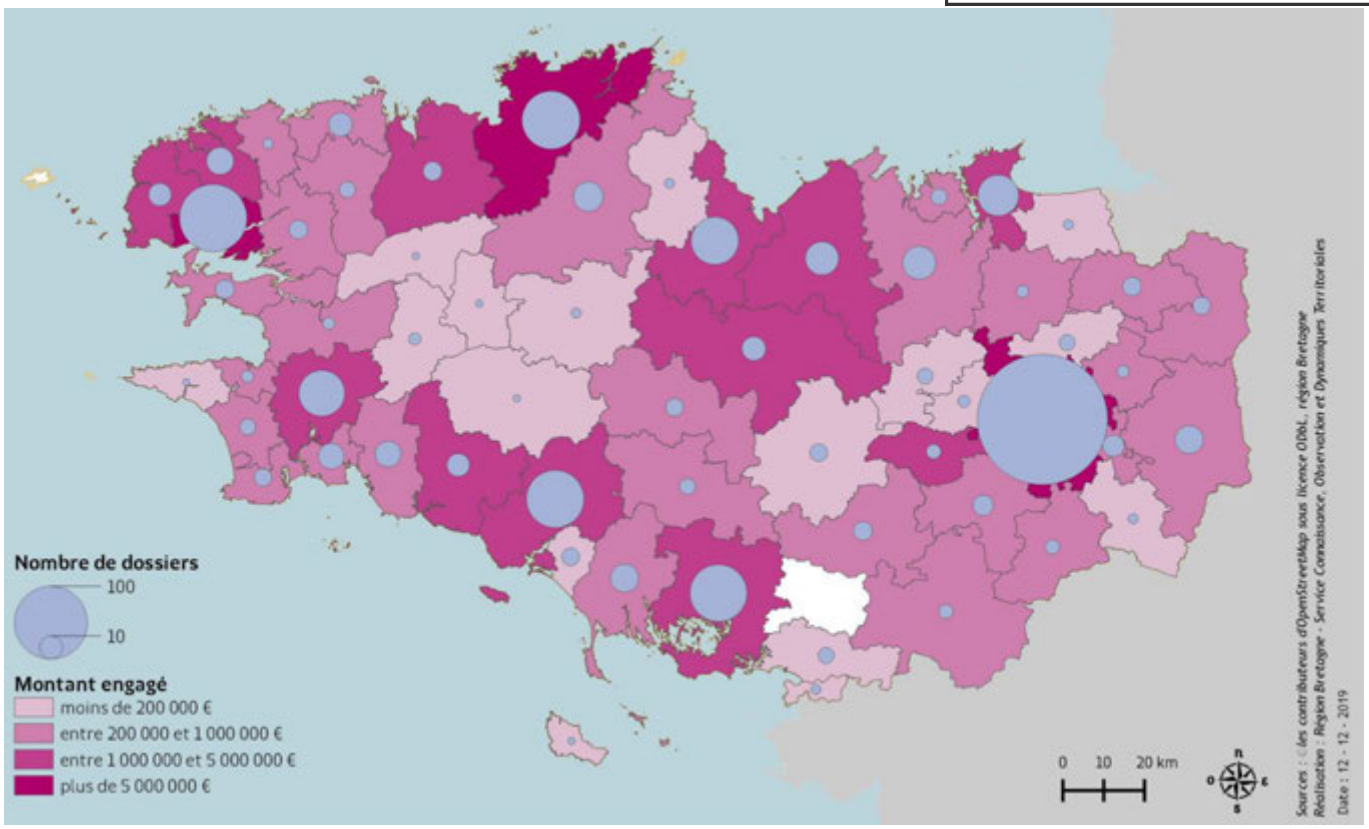

Pass Commerce et Artisanat : mise en œuvre du dispositif par EPCI sur la période 2017-2019

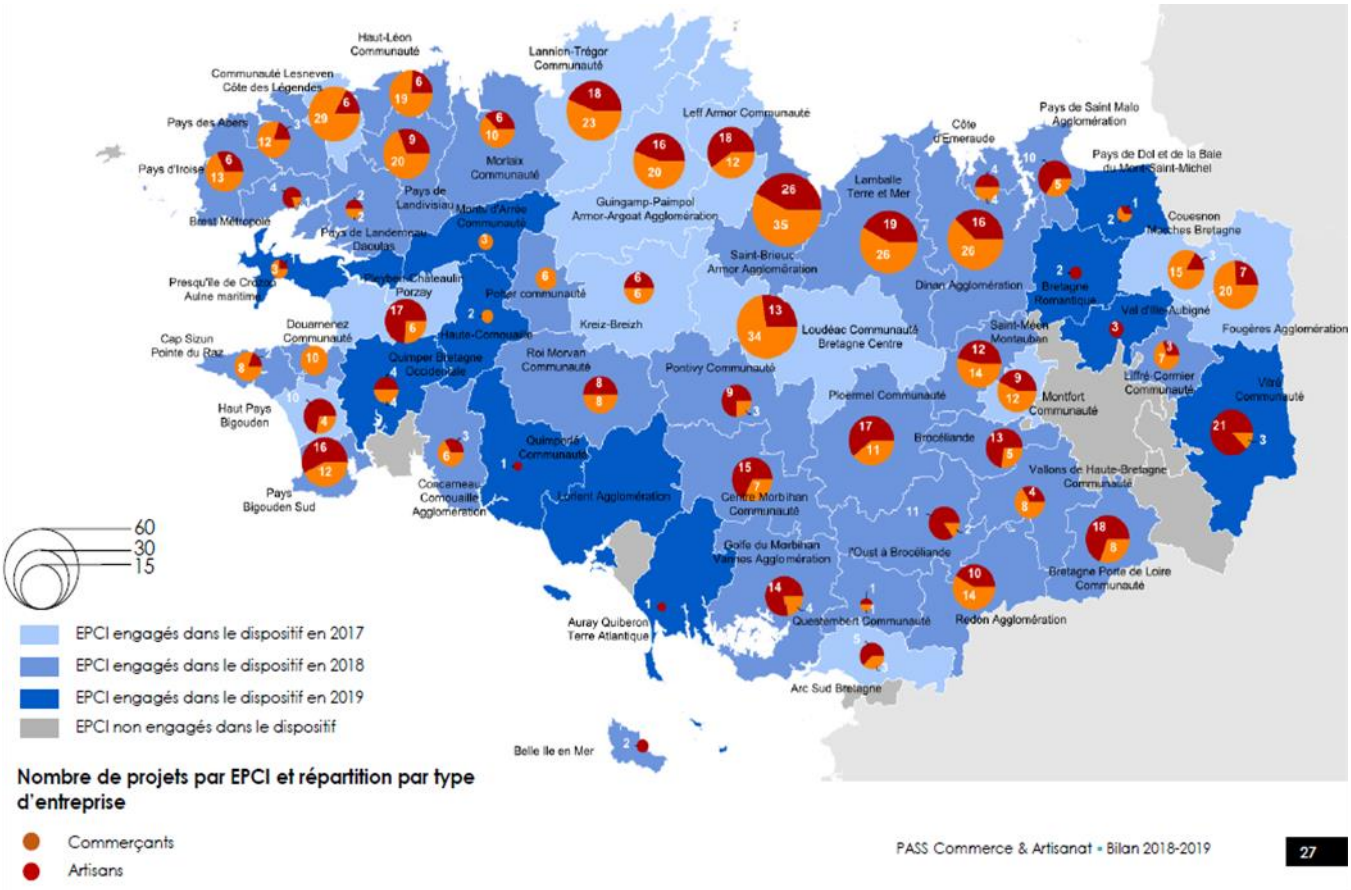

Source CCI, au 15 octobre 2019

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

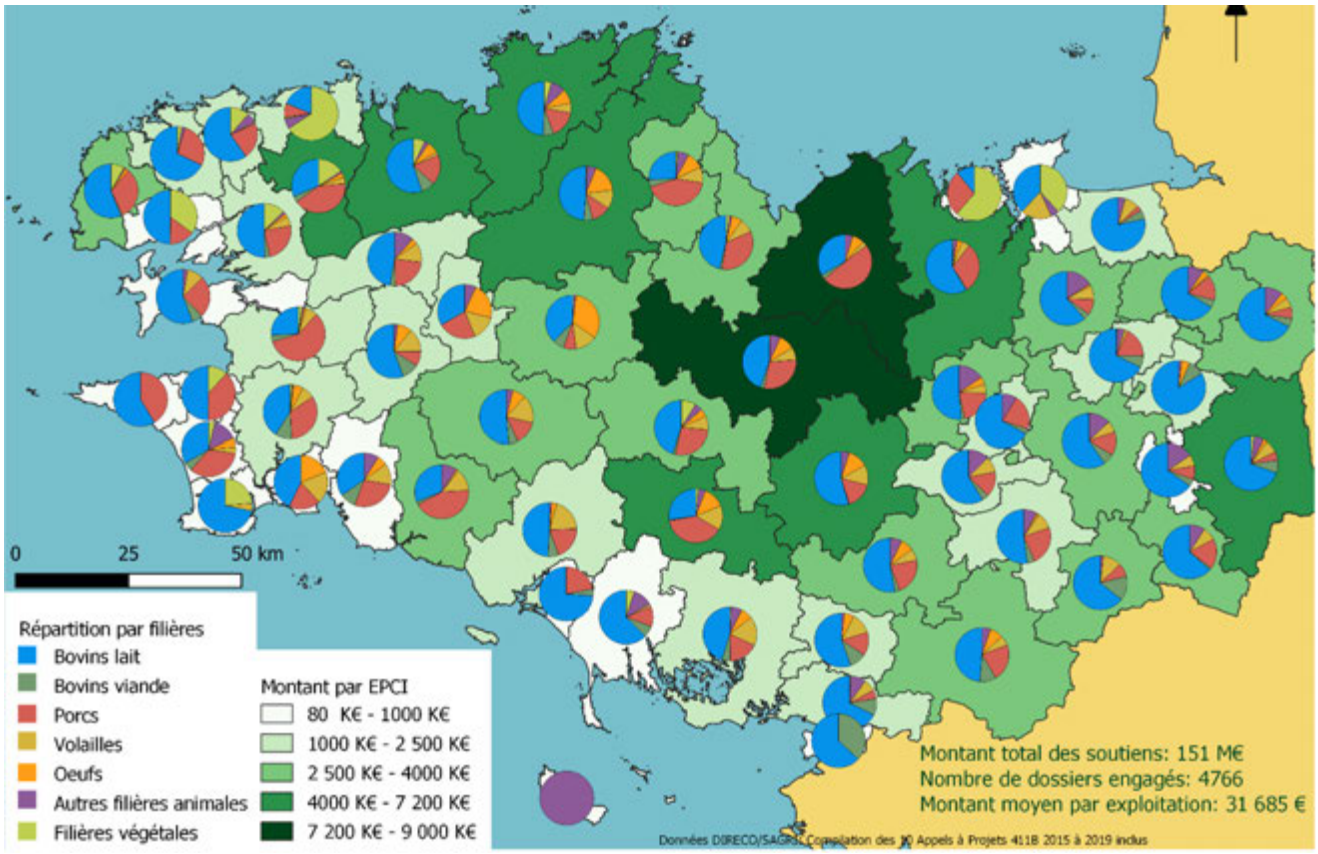

// La jeunesse dans les politiques régionales

Les jeunes sont la cible privilégiée des politiques de création et reprise d'activité. Ils le sont encore plus pour ce qui concerne la politique agricole de renouvellement des générations et d'installation. Les jeunes bénéficient également d'actions conduites au croisement entre action de recherche et d'innovation, en lien avec l'entrepreneuriat pour les sensibiliser à l'ensemble de ces actions. L'élargissement de l'élaboration de la S3 aux enjeux de formation est également une manière d'intégrer la problématique des compétences des nouvelles générations dans les objectifs régionaux en matière de recherche et d'innovation.

II. Leviers d'action et modalités de mise en œuvre

// Moyens humains

Mission 2 - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2019
Catégorie A	56,1
Catégorie B	31,9
Catégorie C	13,1
Temporaires	11,6
Stagiaires	1,0
Total ETP	113,7
Total Masse salariale	5 587 407 €

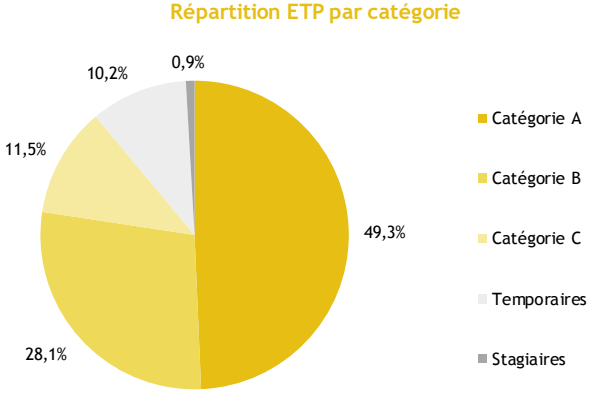

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Mission 2 - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale *Agent des Ports*	2019
Catégorie A	13,2
Catégorie B	15,3
Catégorie C	37,7
Temporaires	3,5
Saisonniers	0,04
Total ETP	69,6
Total Masse salariale	3 386 481 €

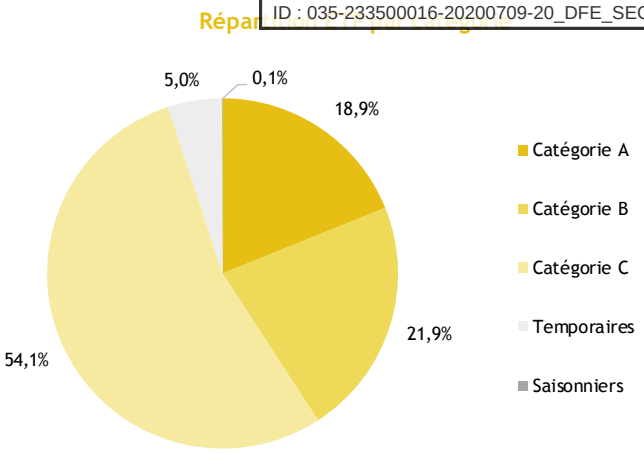

// Répartition des dépenses

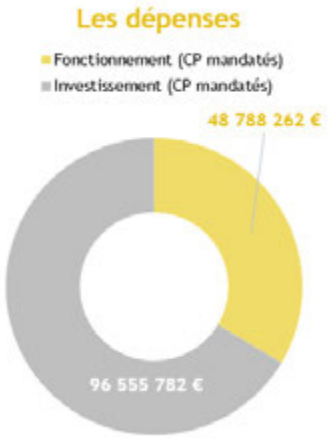

Un taux de réalisation de 91 % en fonctionnement et de 94 % en investissement

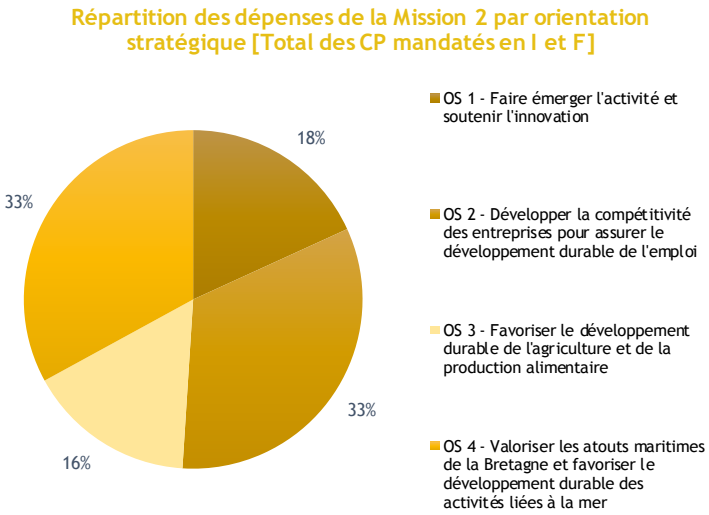

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

> Dépenses par orientation stratégique

Mission 2 - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable	CP votés en 2019	CP mandatés en 2019	Taux de réalisation
OS 1 - Faire émerger l'activité et soutenir l'innovation	29 400 000 €	26 421 669 €	90%
Fonctionnement	22 300 000 €	20 032 375 €	90%
Investissement	7 100 000 €	6 389 294 €	90%
OS 2 - Développer la compétitivité des entreprises pour assurer le développement durable de l'emploi	51 335 000 €	47 715 125 €	93%
Fonctionnement	16 398 000 €	15 020 961 €	92%
Investissement	34 937 000 €	32 694 164 €	94%
OS 3 - Favoriser le développement durable de l'agriculture et de la production alimentaire	23 370 000 €	23 301 063 €	100%
Fonctionnement	9 320 000 €	9 313 690 €	100%
Investissement	14 050 000 €	13 987 373 €	100%
OS 4 - Valoriser les atouts maritimes de la Bretagne et favoriser le développement durable des activités liées à la mer	52 254 900 €	47 906 187 €	92%
Fonctionnement	5 673 500 €	4 421 236 €	78%
Investissement	46 581 400 €	43 484 951 €	93%
Dépenses totales de la Mission (I et F)	156 359 900 €	145 344 044 €	93%
Total Fonctionnement	53 691 500 €	48 788 262 €	91%
Total Investissement	102 668 400 €	96 555 782 €	94%

// Appui aux partenaires

Le graphique suivant présente les principaux organismes extérieurs financés par la Région à plus de 75 K€ en fonctionnement, et dont la part du financement régional représente à minima 30 % du budget de fonctionnement de l'organisme.

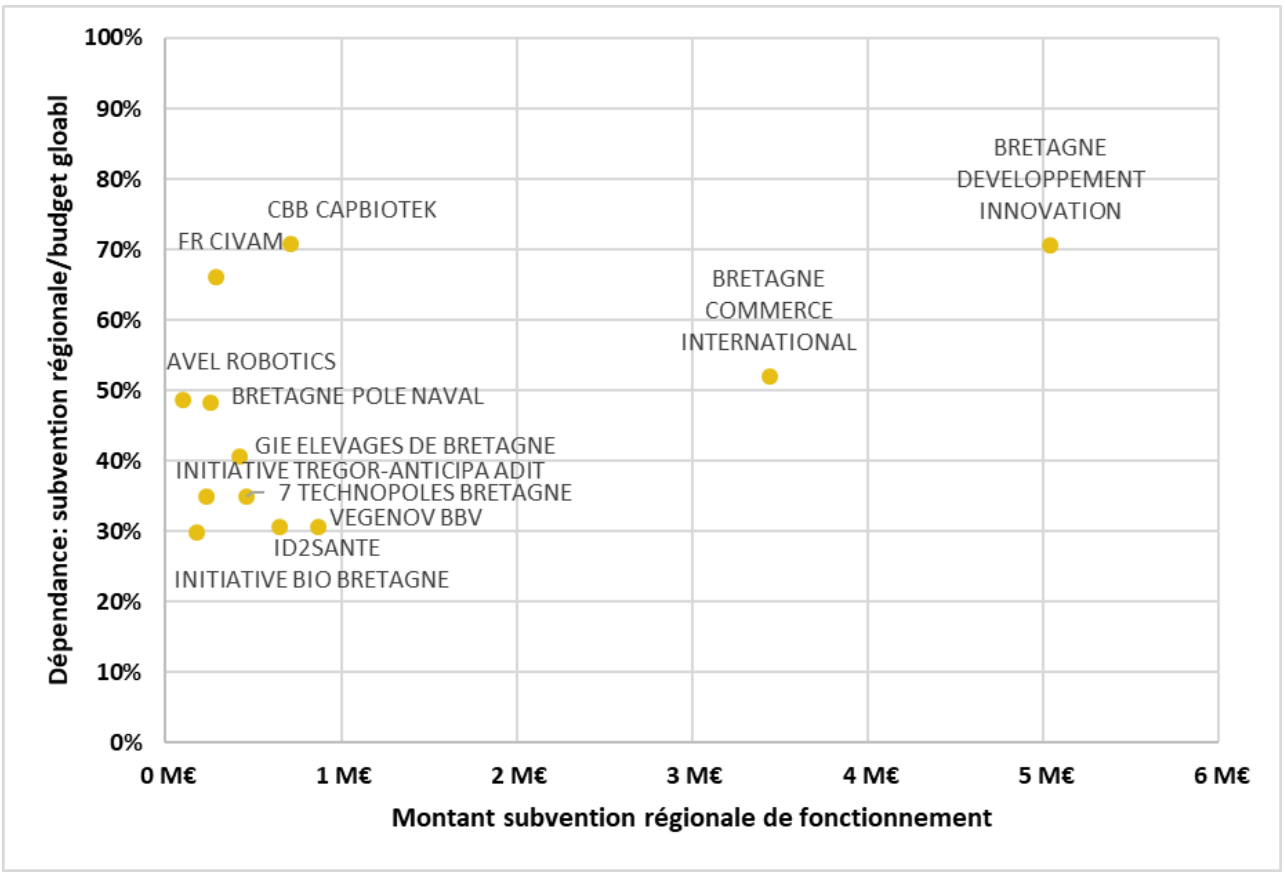

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

2019 en Bref

Au-delà de la déclinaison opérationnelle de la politique de soutien à l'innovation qui a permis un engagement important du budget 2019, l'année a été marquée par l'évaluation de la Stratégie régionale de recherche et d'innovation 2014-2020 (S3 - Smart specialisation strategy) et le lancement des réflexions sur les cadres d'intervention en matière d'innovation en vue de la période 2021-2027 (CPER, PO FEDER/FSE notamment). Ce travail permettra d'intégrer les enjeux de la Breizh COP, en perspective de la refonte de la S3 qui devra être opérationnelle sur la période 2021-2027, servant de trait d'union entre les politiques de recherche, d'innovation, de formation et de soutien aux entreprises.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	Actions
1 Favoriser un environnement propice à l'innovation	
2 Soutenir les projets d'innovation tout au long de la chaîne de l'innovation	[II - 1] Accompagner le transfert de technologies et la création de start-up [II - 2] Favoriser les projets industriels innovants
3 Gouvernance, coordination et promotion de l'innovation	

15,4 M€ de crédits mandatés en 2019 en investissement et en fonctionnement.

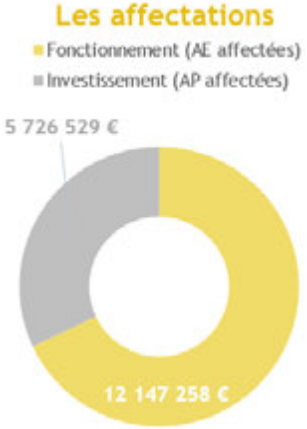

Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement et de 80 % en investissement

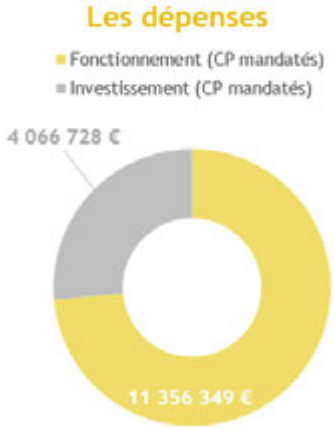

Un taux de réalisation de 93 % en fonctionnement et de 88 % en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- ### Une stratégie régionale de recherche et d'innovation structurante associée à un écosystème construit et à un investissement massif sur 2014 2020 [I]

La S3 constitue le socle d'intervention de la Région sur l'innovation et la recherche, avec pour ambition de positionner la Bretagne à l'échelle européenne. Cette stratégie globale de soutien à l'innovation entraîne l'ensemble de l'écosystème de recherche et d'innovation, et implique une priorisation des Fonds européens de développement régional (FEDER), sur des Domaines d'innovation stratégiques (DIS, domaines S3). Au cours de la période 2014-2019, le Conseil régional a investi plus de 346,4 M€ en propre ou dans le cadre du FEDER (50,8 M€) sur l'ensemble des DIS de la S3. Présentée en Comité de suivi des fonds européens en décembre 2019, puis en Comité consultatif régional pour la recherche et le développement technologique (CCRRDT) en Janvier 2020, l'évaluation de la S3 2014-2020 a confirmé l'intérêt et le caractère structurant de cette stratégie, et a permis d'identifier des points d'amélioration pour la prochaine période 2021-2027 (gouvernance, animation, impulsion et suivi d'actions collectives…)

- ### De nouvelles formes d'innovation, en écho à la dynamique de la Breizh COP

Dans le sillon de la Breizh COP de nouveaux opérateurs privés d'accompagnement à l'innovation ont vu le jour grâce au soutien de la Région en 2019. On peut citer par exemple la dynamique d'innovation par les usages et le design portée par le « Design Lab Bretagne » animé par l'Eclozr basé à Rennes (35), en lien avec l'association française du design (APCI) et le réseau Chambre de commerce et d'industrie (CCI) innovation Bretagne. Autre initiative novatrice soutenue en 2019, le « Low-Tech Lab », association basée à Concarneau (29) engagée dans le développement de

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

solutions dites « Low Tech » visant à concevoir des produits et services innovants dans un esprit d'économie circulaire et de frugalité de consommation de ressources appliquées à tous les secteurs [illegible] naval). Le Low-Tech Lab souhaite créer sur le territoire breton, la « NASA des Low-Tech » en tissant un réseau de laboratoires, écoles, particuliers, entreprises, administrations prêts à collaborer pour mener des sujets de recherche et développement ainsi qu'organiser des filières de production et distribution de Low-Tech.

- ## Une dynamique de transfert de technologies dites « Deep Tech » confirmée : projets de maturation et de création d'entreprises innovantes accompagnés par Ouest Valorisation et les Technopoles [II-1]

Les projets de création d'entreprises innovantes valorisant les technologies issues de la recherche publique ont dépassé la centaine cette année, avec une synergie particulièrement développée entre la Société d'accélération du transfert de technologies (SATT) Ouest Valorisation et les Technopoles, qui ont ensemble été cette année apporteuses d'affaires au nouveau dispositif national de soutien des start-ups « Deep Tech », le fonds « French Tech Seed » géré par Bpifrance (obligations convertibles).

Indicateur N°1 [II-1] - Nouveaux projets accompagnés - Création/transfert	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019
Projets de maturation SATT Ouest Valorisation	36	43	59
Incubateur Emergys Bretagne	57	43	42
TOTAL	90	86	101

- ## Stabilité du soutien de la Région aux projets industriels innovants et création d'un accélérateur de PME innovantes [II-2]

Booster Bretagne
ACCÉLÉRATEUR D'ENTREPRISES INNOVANTES

Nouveau dispositif créé en 2019 pour compléter la palettes d'interventions à destination des entreprises innovantes : l'accélérateur « Booster Bretagne ». Lancé à l'automne 2019 en partenariat avec Bpifrance et les sept Technopoles, il permet à 18 Petites et moyennes entreprises (PME) innovantes du territoire, en forte croissance, de se structurer et d'être accompagnées dans leur développement pendant 18 mois. Ce premier accélérateur en France dédié aux entreprises innovantes doit contribuer à faire émerger des Entreprises de taille intermédiaire (ETI) bretonnes de demain, sur les capteurs, la santé, la cybersécurité, la mobilité notamment.

On constate une baisse en nombre et volume des soutiens sur le dispositifs partenarial Etat-Région du Programme des investissements d'avenir (PIA 3) en appui sur Bpifrance. Après un engagement massif de ce dispositif sous forme d'appel à projets sur 2018, cette ligne a été moins sollicitée en 2019 (2,2 M€ en 2019 contre 6,6 en 2018). L'année 2020 sera la dernière année d'engagement de cette enveloppe de 12,3 M€ dotée à parité Etat/Région. L'ensemble des autres dispositifs régionaux restent stables.

Indicateur N°2 [II] - Nombre de projets d'entreprises innovants soutenus par la Région	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019
Nombre total de projets industriels innovants soutenus	197	183	149

Synthèse de l'engagement des soutiens à l'innovation des entreprises sur l'année 2019 en appui des dispositifs du Programme 201 : 10 M€ à destination de près de 200 PME.

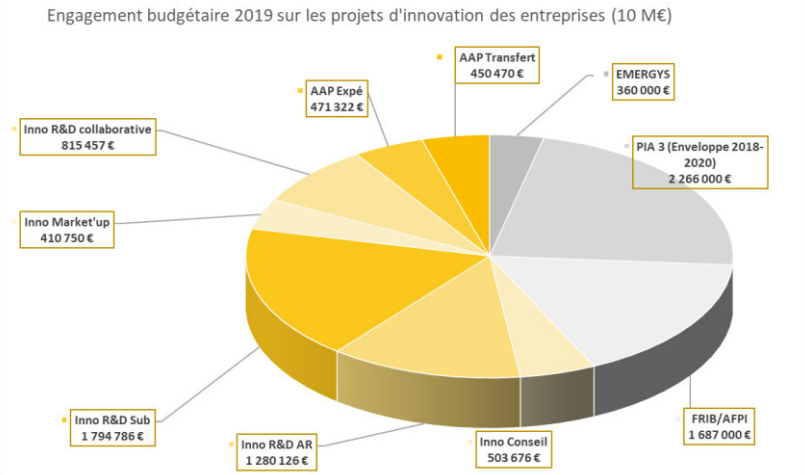

Les dispositifs du PIA 3 en partenariat avec l'Etat, et du Fonds régional d'innovation breton (FRIB), confiés en gestion à Bpifrance représentent un volume de près de 4 M€ engagés pour 54 projets d'entreprises.
Les dispositifs de la Gamme INNO ont quant à eux permis de soutenir 76 projets pour plus de 4,8 M€ également.
Les deux dispositifs dédiés d'une part à l'expérimentation d'innovations numériques et d'autre part au transfert de technologies Biotech et Santé ont quant à eux permis de soutenir 19 projets pour près d'1 M€.
Enfin, l'incubateur Emergys doté de plus de 550 K€ Etat/Région a permis d'incuber 42 startups.

Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

2019 en Bref

2019 est la première année de la phase 4 des Pôles de compétitivité (2019-2020). Leur fonctionnement et les projets collaboratifs qu'ils ont vocation à accompagner ont fait l'objet de nombreux échanges entre l'Etat et les Régions. En effet, avec la reconnaissance de la pleine compétence économique régionale et la fin du Fonds unique interministériel (FUI), l'Etat a proposé aux Régions d'une part le lancement d'un appel à projets cofinancé à parité Projets structurants des pôles de compétitivité (PSPC)-Régions et d'autre part d'assurer directement la gestion des Pôles à compter de 2020. Cette « régionalisation » des Pôles est engagée, sans pour autant être considérée comme un transfert de compétence.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Contribuer au développement de l'activité des pôles de compétitivité	2 Accompagner les projets structurants
Actions	[I - 1] Soutenir l'animation et la promotion des pôles de compétitivité	
	[I - 2] Soutenir les projets collaboratifs labellisés par les pôles de compétitivité	

11 M€ de crédits mandatés en 2019 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

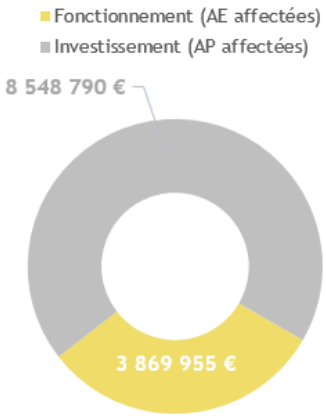

Un taux d'affectation de 98 % en fonctionnement et de 99 % en investissement

Les dépenses

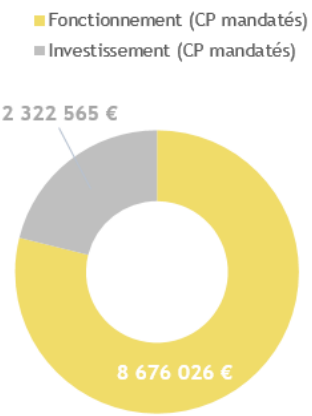

Un taux de réalisation de 86 % en fonctionnement et de 93 % en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Pôles de compétitivité : 1ère année de la phase 4 [I-1 et II]

Les Pôles ID4Car (industrie des mobilités), Mer Bretagne Atlantique (innovation maritime) et EMC2 (technologies de production) ont été labellisés pour 2019-2022 avec un projet en continuité, centré sur les Régions Bretagne et Pays de la Loire. Valorial (filières alimentaires) a également été reconduit pour la phase 4 en restant sur son territoire d'action du grand Ouest (Bretagne, Pays de la Loire et Normandie) et en élargissant son champ d'action au secteur agricole. Vegepolys a été labellisé sous réserve de fusionner avec le Pôle Céréales Valley, pour former le Pôle Vegepolys Valley (filières agricoles végétales), couvrant l'ensemble des grandes Régions de production végétale en France. Ce « méga-Pôle » maintient son antenne bretonne spécifique en appui sur Végénov à Saint-Pol-de-Léon (29) Labellisé initialement uniquement pour l'année 2019, le Pôle Atlanpole Biothérapie (Santé) a réussi à passer la barre de la labellisation sur l'intégralité de la phase 4, avec le soutien actif des Régions Bretagne et Pays de la Loire, et en appui sur ID2Santé en Bretagne. Enfin, labellisé sous réserve, le Pôle Images et Réseaux (numérique) couvrant jusqu'à présent les Régions Bretagne et Pays de la Loire, s'est engagé à mettre en place un processus de fusion avec le Pôle normand Transactions électroniques sécurisées (TES), pour un projet de Pôle digital du grand Ouest, QOUEST à horizon 2020.

Le processus de « régionalisation » des Pôles de compétitivité engagé courant 2019 est une opportunité pour accroître l'ancrage des Pôles sur le territoire et renforcer leur place dans l'écosystème régional, où ils jouent un rôle structurant et fédérateur des grandes entreprises, des Petites et moyennes entreprises (PME) et des centres de recherche sur leurs secteurs.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Indicateur 1 [I-1] - Nombre d'adhérents	IMAGES & RESEAUX		MER BRETAGNE ATLANTIQUE		VALORIAL		ID4Car		ATLANPOLE BIOTHERAPIES		EMC2		VEGEPOLYS VALLEY	
Etablissements de recherche	25(+1)	10 %	50 (-3)	13 %	54 (+5)	15 %	27 (-5)	8 %	21 (-85)	12 %	75 (-8)	19 %	68 (+1)	13 %
PME (< 250 pers.)	201 (+20)	82 %	243 (+20)	65 %	169 (-3)	47 %	171 (+14)	54 %	150 (+29)	83 %	180 (+17)	45 %	334 (+32)	63 %
Grandes entreprises	18 (0)	74 %	40 (+1)	11 %	108 (+2)	30 %	98 (+7)	31 %	9(+1)	5 %	115 (+6)	29 %	71 (+28)	13 %
Total *(dont bretons)*	**244 (173)**		**373 (218)**		**362 (194)**		**314 (102)**		**180 (23)**		**396 (59)**		**527 (45)**	

Indicateur 2 [I-2] - Partenaires engagés dans un projet en 2019	IMAGES &RESEAUX	MER BRETAGNE ATLANTIQUE	VALORIAL	ID4Car	ATLANPOLE BIOTHERAPIES	EMC2	VEGEPOLYS VALLEY
Nombre de PME	95 (-70)	114 (-132)	136 (+52)	100 (+33)	97 (+32)	90 (-58)	43 (-10)
Nombre d'établissements de recherche	134 (-55)	39 (-190)	158 (+60)	119 (+14)	214 (+49)	87 (-25)	30 (-9)

• Ventilation du financement des projets des Pôles de Compétitivité en 2019 [I-2]

Répartition 2019 des projets financés par Pôle

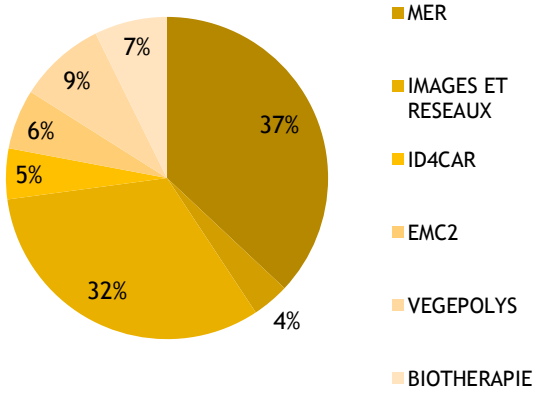

Avec plus de 30 projets collaboratifs financés pour plus de 70 partenaires, les Pôles ont respecté leurs engagements sur 2019, qu'il s'agisse de se conformer aux orientations nationales, ou aux objectifs définis par la Région.

Les Pôles Valorial et Images et Réseaux ont été particulièrement actifs (70% du budget 2019). L'appel à projets « croisement de filières » a été un franc succès pour l'ensemble des 7 Pôles : 20 projets déposés, 13 financés et 5,8 M€ engagés.

Financement 2019 : 8,7 M€ dont 6,1 M€ Région, 1,5 M€ EPCI bretons, 1,1 M€ de FEDER

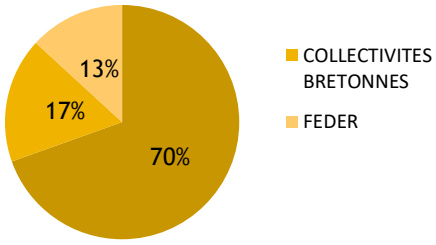

• Intervention des collectivités bretonnes dans le financement des projets des Pôles [I-2]

La convention cadre de financement des projets collaboratifs 2018-2020 regroupant 20 collectivités, a vu de nouveaux engagements en 2019, comme Loudéac communauté Bretagne Centre.

Pôle	Cumul 2006 à Fin 2019 (M€)	CRB	CD22	Lannion	CD29	Brest	Quimper	CD35	Rennes	St Malo	CD56	Lorient	Vannes	Morlaix	Saint-Brieuc	Guin-gamp	Loudéac	Fougères
Valorial	37,87	29,24	1,19	0,09	2,72	0,07	0,99	0,77	1,20	0,43	0,62	0,17	0,10	0,00	0,21	0,02	0,03	0,01
PMB	33,67	23,30	0,17	0,16	4,06	2,08	0,29	0,48	0,54	0,30	1,02	0,98	0,06	0,23	0,00	0,00	0,00	0,00
I&R	60,08	46,82	0,61	1,01	1,19	0,95	0,07	2,99	5,46	0,02	0,70	0,22	0,00	0,00	0,04	0,00	0,00	0,00
Id4Car	9,43	7,80	0,03	0,00	0,08	0,00	0,08	0,33	0,97	0,08	0,00	0,00	0,04	0,00	0,03	0,00	0,00	0,00
EMC2	4,26	3,05	0,11	0,08	0,08	0,02	0,00	0,01	0,14	0,00	0,14	0,35	0,11	0,06	0,08	0,01	0,00	0,01
VEGEPOLYS	1,26	1,16	0,00	0,02	0,01	0,00	0,00	0,00	0,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
BIOTHERAPIE	1,33	1,04	0,00	0,00	0,05	0,02	0,00	0,00	0,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,10	0,00	0,00	0,00	0,01
Autres pôles	0,08	0,04	0,02	0,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**147,98**	**112,43**	**2,13**	**1,39**	**8,20**	**3,14**	**1,43**	**4,58**	**8,50**	**0,83**	**2,48**	**1,73**	**0,31**	**0,39**	**0,36**	**0,03**	**0,03**	**0,03**

• Une nouvelle dynamique des projets structurants collectifs de R&D [II]

La Région est entrée en 2019 au capital de la Société par actions simplifiées (SAS) France Energies Marines après plusieurs années de structuration de ce projet d'Institut de transition énergétique (ITE), la Bretagne confirme sa place majeure dans l'innovation et la recherche dans les énergies marine renouvelables.
Excelcar, plateforme d'excellence industrielle, a engagé sa phase 2 : 3000 m² dédiés à l'innovation industrielle sur le site de La Janais pour la période 2019-2021.
Enfin, en parallèle du financement dégressif du fonctionnement de l'Institut de recherche technologique (IRT) b<>com la Région a lancé en 2019 un tout premier « appel à projets PME by b<>com », en lien avec le Pôle Images et Réseaux pour accroître les projets PME/IRT.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

2019 en Bref

2019 s'est inscrite dans la continuité de 2018 en termes de dispositifs partenariaux d'accompagnement et/ou de financement de la création/transmission. Le transfert des missions d'accompagnement à la création de la Caisse des Dépôt à Bpifrance effectif au 1er janvier 2019 n'a pas eu, en Bretagne, contrairement à d'autres régions, d'effet sur les modalités de dotation des fonds de prêts d'honneur actifs sur le territoire, l'ensemble des engagements préalables ayant été repris par Bpifrance.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Impulser un environnement favorable à la création de nouvelles activités et à la reprise d'entreprises sur l'ensemble du territoire	2 Améliorer la structure financière des entreprises PME grâce aux outils d'ingénierie financière
Actions	[I - 1] Contribuer à la dynamique entrepreneuriale sur l'ensemble du territoire	[II - 1] Soutenir le développement des PME en intervenant en fonds propres et quasi fonds propres
	[I - 2] Contribuer à la structuration d'une offre de services de qualité à destination des créateurs-repreneurs, par le soutien aux structures actives dans l'accueil et l'accompagnement	[II - 2] Renforcer l'apport personnel des porteurs de projets par les dispositifs de prêts d'honneur
		[II - 3] Soutenir le développement des PME en facilitant l'accès aux financements privés, sous forme de garanties

8,8 M€ de crédits mandatés en 2019 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

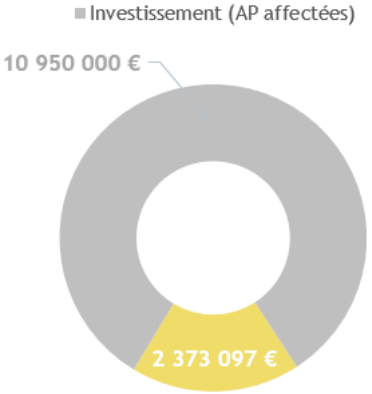

Un taux d'affectation de 87 % en fonctionnement et de 90 % en investissement

Les dépenses



Un taux de réalisation de 64 % en fonctionnement et de 88 % en investissement

La consommation des crédits de fonctionnement s'explique par le fonctionnement du Pass création. Il s'agit de marchés annuels, les entrées sur le dispositif en 2019 sont affectées au marché 2019 mais les prestations peuvent durer de 6 mois à 1 an, donc une grande partie des entrées 2019 sera facturée l'année prochaine. Par ailleurs, la facturation des opérateurs a subi un retard important pour des raisons juridiques, le rattrapage est en cours.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

// Analyse des principales réalisations de l'année

- ### Contribuer à la structuration d'une offre de services de qualité à destination des créateurs·rices·repreneur·se·s, par le soutien aux structures actives dans l'accueil et l'accompagnement [I-2]

L'année 2 du dispositif d'accompagnement à la création ou la reprise d'entreprise, Pass Création, voit le nombre de projets accompagnés sur la région augmenter de plus de 1 000 par rapport à 2018, année de sa mise en œuvre.

Indicateur N°1 [I-2] - Projets accompagnés ou suivis par les structures d'accueil	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019
Nombre total de projets suivis ou accompagnés	3 453[1]	2 656[2]	3 733[2]

[1] dont Nacre
[2] dont Pass Création 3 643 projets et 90 accompagnements au sein des pépinières.

- ### Renforcer l'apport personnel des porteurs·se·s de projets par les dispositifs de prêts d'honneur [II-2]

En 2019, le nombre de prêts d'honneur Bretagne reprise Initiative transmission (BRIT) accordés aux repreneur·se·s d'entreprises continue d'augmenter. Accordé sans garantie et sans intérêt, le prêt d'honneur BRIT crée un effet levier important auprès des banques. Depuis sa création en 2007, plus de 34 M€ ont été sollicités auprès de BRIT au profit de 4 240 repreneur·se·s générant un effet levier auprès des banques de plus de 630 M€, et participant à la création ou au maintien de 16 040 emplois en Bretagne.

En 2019, le nombre de prêts d'honneur accordés a augmenté de 10 % par rapport à 2018, en ligne avec les objectifs de montée progressive à 500 du nombre annuel de prêts qui a été fixé par les partenaires dans la convention cadre pluriannuelle signée en septembre 2018.

En revanche, les demandes de Prêts d'honneur pour l'amorçage régional (PHAR) ont marqué une inflexion sur l'année 2019, impactées par un flux amont (Emergys) moins nourri, dans un contexte d'embellie économique peut-être momentanément moins propice à la création d'entreprises innovantes.

Indicateur N°2 [II-2] - Nombre de projets soutenus en prêts d'honneur sur les fonds dotés par la Région (taux d'évolution par rapport à N-1)	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019	Valeur cible 2019
Total prêts d'honneur	492	543	558	541
Dont prêts *Réseau entreprendre en Bretagne* (créations et reprises à potentiel)	39	47	48	40
Dont prêts PHAR (entreprises innovantes en amorçage)	42	49	18	25
Dont prêts BRIT (Reprise et transmission de TPE)	411 (+6,5 %)	447 (+8,8 %)	492 (+10 %)	476

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

M2 P 204 Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises

2019 en Bref

Elaboré dans le cadre du partenariat construit avec les EPCI bretons, le PASS Commerce Artisanat a poursuivi son déploiement dans les territoires tout au long de l'année 2019.

Par ailleurs, des évolutions ont été apportées sur certains dispositifs, tels le PASS Investissement, le PASS Investissement TPE, les PASS export et le PASS conseil nautisme, afin de les rendre plus incitatifs et de limiter les effets d'aubaine, mais également d'inciter les entreprises à mettre en place des pratiques socialement responsables.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Accompagner la compétitivité des entreprises industrielles en faveur de l'emploi durable et de qualité	2 Soutenir les entreprises dans leur développement international	3 Accompagner la dynamique des territoires
Actions	[I - 1] Soutenir les actions collectives permettant la mise en réseaux et la diffusion des bonnes pratiques	[II - 1] Encourager et organiser la présence de PME sur les manifestations internationales	[III - 1] Contribuer à accompagner les artisans et commerçants des zones rurales
	[I - 2] Accompagner les entreprises dans l'amélioration de leurs performances internes	[II - 2] Soutenir les investissements et la prospection des marchés export	[III - 2] Accompagner les mutations économiques
		[II - 3] Encourager la structuration des ressources humaines dans l'entreprise pour développer l'international	

28,4 M€ de crédits mandatés en 2019 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

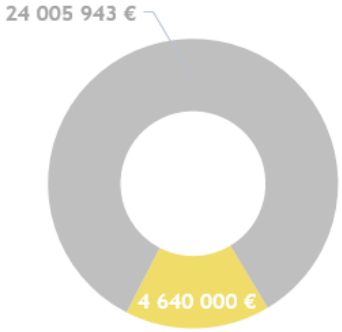

Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement et de 100 % en investissement

Les dépenses



Un taux de réalisation de 95 % en fonctionnement et de 95 % en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- Soutenir les actions collectives permettant la mise en réseaux et la diffusion des bonnes pratiques [I-1]

Le programme BREIZH FAB, en faveur des entreprises industrielles, a poursuivi sa montée en charge. En 2019, 157 demandes d'accompagnement ont été sollicitées par les entreprises dont 16 relevant de l'agroalimentaire, filière à laquelle le programme s'est ouvert en milieu d'année. 62 entreprises ont été accompagnées au travers du programme « Industrie du Futur » et ont bénéficié, à ce titre, d'un accompagnement individuel et d'ateliers portant sur des thématiques relevant de l'industrie du futur (tels que la fabrication additive, l'usine connectée). L'Open de l'industrie a rassemblé plus de 400 participant.e.s et 230 rendez-vous B to B ont été organisés.

Produit en Bretagne a continué à fédérer un réseau de plus de 430 entreprises, au travers de nombreuses actions : 10 matinales portant sur la Responsabilité sociale et économique (RSE) et le capital humain, des actions de valorisation des produits bretons avec des opérations commerciales importantes, de la culture bretonne au travers de prix récompensant des livres ou de la musique ou de valorisation des entreprises-elles mêmes avec la diffusion d'un guide, l'organisation d'un prix de l'audace RH. Le réseau a aussi poursuivi ses actions de partage d'expériences

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

que ce soit avec la « Breizh Marketing Akademi », réseau de 700 professionnels.les du marketing et avec l'événement ludique et pédagogique « procès de la RSE » par exemple.

- ## Accompagner les entreprises dans l'amélioration de leurs performances internes [I-2]

En 2019, 90 aides au fonctionnement (dont 73 sur des dispositifs d'aide à l'internationalisation) et 181 aides à l'investissement ont été votées pour accompagner des programmes d'investissements d'entreprises, afin d'améliorer leurs performances productives et soutenir une compétitivité nécessaire au maintien ou au développement des emplois. Parmi ces 181 aides à l'investissement, 16 projets touristiques ont été accompagnés en prêts à taux zéro en 2019 : 6 travaux (3 hôtels, 3 campings), 6 reprises d'hôtels, 4 créations (deux hôtels, un équipement touristique de loisirs, un parc résidentiel de loisirs).

Par ailleurs, 22 entreprises réparties sur le territoire breton ont pu bénéficier de crédits régionaux à hauteur de 7,5 M€ permettant ainsi de mobiliser des aides FEADER à hauteur de 8,4 M€ (10 Petites et moyennes entreprises (PME), 4 Entreprises de taille intermédiaire (ETI), 8 grandes entreprises). En effet, la Région poursuit son soutien aux projets d'investissements des entreprises agroalimentaires qui transforment des matières premières agricoles. Cet accompagnement a permis aux industriels de pouvoir rester performants en modernisant leur chaine de production, en se positionnant sur de nouveaux segments. Il permet aussi de répondre aux besoins d'amélioration des conditions de travail des salarié.e.s, à la nécessité de renforcer l'efficacité énergétique et d'améliorer la qualité des aliments afin de répondre aux consommateurs de plus en plus sensibilisés à l'importance du bien-manger.

La Région a soutenu le développement du temps partagé via son dispositif d'appui à la création des groupements d'employeurs. Le groupement d'employeurs multisectoriel GEOSE, basé à Redon, a ainsi bénéficié d'une aide pour sa 2ème année de fonctionnement. De plus, afin de s'assurer d'un maillage cohérent des groupements et d'en renforcer les échanges et leur montée en compétences, le soutien au Centre de ressources des groupements d'employeurs (CRGE) Bretagne a été renouvelé. Une 2ème édition de la journée du temps partagée a été organisée, contribuant à mieux faire connaître cette forme d'emploi.

Indicateur N°2 [II-1] - Evolution des effectifs et des adhérents des groupements d'employeurs bretons, adhérents au CRGE Bretagne	Réalisation 2017	Réalisation 2018*	Réalisation 2019
Nombre de groupements d'employeurs bretons	16	19	19
Nombre d'entreprises adhérentes	1 765	1 634	1 840
Nombre de salariés des groupements d'employeurs	1 033	1 037	1 068

**Données consolidées pour 18 des 19 groupements*

- ## Encourager et organiser la présence des PME sur les manifestations internationales [II-1]

Indicateur N°1 [I-1] - Nombre d'entreprises concernées par les actions collectives à l'international	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019	Valeur cible 2019
Nombre d'entreprises	467	408	523	550

En 2019, Bretagne Commerce International (BCI) et Bretagne Développement Innovation (BDI) ont accompagné davantage d'entreprises sur des salons ou missions en France et à l'international. La dynamique économique, a permis de les mobiliser en plus grand nombre pour des actions de prospection.

- ## Contribuer à accompagner les artisans et les commerçants des zones rurales [III-1]

En 2019, le dispositif PASS Commerce et Artisanat élaboré avec les EPCI et en appui sur le réseau consulaire à partir des besoins des territoires a continué sa montée en puissance. A fin 2019, 53 EPCI ont ainsi contractualisé avec la Région et mis en œuvre le dispositif sur leur territoire.

Le PASS Commerce et Artisanat contribue à dynamiser l'activité économique des TPE (commerçants et artisans), situés prioritairement dans les communes de moins de 5 000 habitants, en soutenant les projets d'investissements de ces entreprises de proximité qui dynamisent les centres-bourgs, et d'aider à leur modernisation. Le dispositif permet, via une subvention plafonnée à 7 500 € de soutenir une large palette d'investissements matériels, d'attractivité, de travaux immobiliers d'embellissement, d'accessibilité ou de mises aux normes, ainsi que les besoins de stratégie commerciale et numérique.

Au bilan d'activité arrêté au 15 octobre 2019, 940 TPE artisanales ou commerciales situées sur 424 communes (dont 363 ont moins de 5 000 habitants) ont ainsi bénéficié d'une subvention au titre du PASS Commerce et Artisanat. Le montant des subventions accordées en co-financement avec les EPCI s'élève à 5,4 M€ pour un total d'investissements prévisionnels de 34,5 M€, soit une subvention moyenne de 5 800 € par commerçant ou artisan.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

M2 P 205 Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité

2019 en Bref

La capacité à assurer un continuum d'accompagnement et de financement des projets d'innovation sociale, objectif prioritaire de la Stratégie régionale de l'économie sociale et solidaire (SRESS), a été renforcée en 2019 avec notamment la couverture exhaustive du territoire par les pôles de l'ESS et des « propulseurs » d'entreprenariat collectifs TAg Bzh. Cet écosystème global permet la création et le développement d'entreprises engagées en faveur du développement durable en adéquation avec les besoins des territoires et en parfaite cohérence avec les objectifs de la Breizh COP.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Développer l'innovation sociale pour développer l'emploi et répondre aux besoins des territoires	2 S'appuyer sur le mode d'entreprendre de l'ESS pour développer des emplois pérennes et de qualité	3 Développer le dialogue social dans les entreprises et les territoires	4 Garantir l'égalité des droits entre les femmes et les hommes
Actions	[I - 1] Faciliter l'émergence de projets viables créateurs d'emplois et de qualité de vie	[II - 1] Structurer le niveau régional et le territoire pour promouvoir le mode d'entrepreneuriat de l'ESS	[III - 1] Soutien aux structures locales des organisations syndicales représentatives	[IV - 1] Analyser les inégalités entre les femmes et les hommes
	[I - 2] Contribuer à la lisibilité de l'offre solidaire pour favoriser une commande publique responsable	[II - 2] Consolider l'emploi sur les territoires		[IV - 2] Diffuser la culture de l'égalité dans tous les territoires
	[I - 3] Expérimenter en particulier avec les mouvements d'éducation populaire pour répondre aux nouveaux enjeux de la jeunesse	[II - 3] Consolider l'emploi en incitant aux démarches de conseil et de formation		[IV - 3] Agir contre toutes les discriminations et les violences liées au sexe
		[II - 4] Consolider la structure financière et financer les projets		

4,3 M€ de crédits mandatés en 2019 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

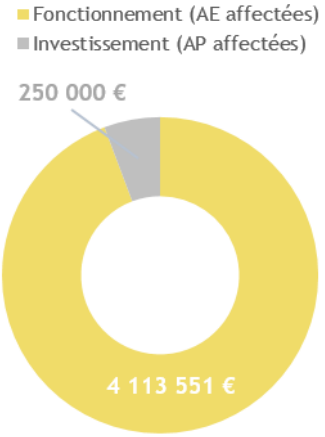

Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement et de 54 % en investissement

Les dépenses

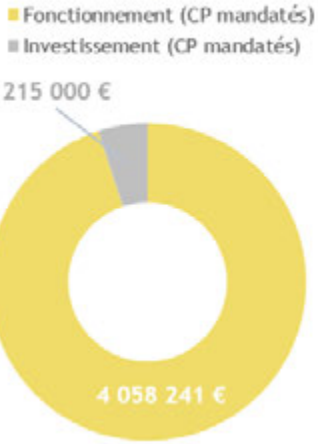

Un taux de réalisation de 94 % en fonctionnement et de 100 % en investissement

En investissement (AP), le taux d'engagement de 54 % s'explique par un lancement plus long que prévu du nouveau dispositif d'Innovation sociale, Inno Eco engagé.

// Analyse des principales réalisations de l'année

- ### Développer l'innovation sociale pour développer l'emploi et répondre aux besoins des territoires [I-1]

28 projets (individuels et collectifs) ont été soutenus pour un montant total de 685 K€ (soit 24,5 K€ en moyenne par projet). Il s'agit principalement d'aides au démarrage et d'études de faisabilité (Fonds de confiance/Cap création ESS opérés par France Active Bretagne). La parité des bénéficiaires se confirme une nouvelle fois (25 femmes et 26

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

hommes soutenu.e.s) pour un nombre de projets qui se maintient depuis 2016. Ils couvrent des domaines divers tels qu'économie circulaire, santé, alimentation.

Indicateur N°1 [I-1] - Nombre de projets d'innovation sociale accompagnés	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019
Nombre de projets accompagnés (tous dispositifs)	28	22	28
Dont nombre d'études de faisabilité économique	*8*	*7*	*10*

- S'appuyer sur le mode d'entreprendre de l'ESS pour développer des emplois pérennes et de qualité [II-2]

Le soutien régional aux neuf Coopératives d'activité et d'emplois (CAE) a permis l'accompagnement pérenne de 728 entrepreneur.euses-salarié.e.s, majoritairement en recherche d'emploi. L'activité de la dixième CAE dédiée à l'activité « bureau d'études », créée en 2018, s'est développée en 2019 ce qui explique l'augmentation du nombre de porteur.euses accueilli.e.s et accompagné.e.s. Les dix CAE bretonnes couvrent des domaine d'activité très divers tels que le bâtiment, le service à personne, les activités liées au numérique.

Indicateur N°2 [II-2] - Porteurs de projets accompagnés par les 10 CAE	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019
Nombre de porteurs de projets accueillis en local	1 336	1 150	1 300
Nombre de porteurs de projets accompagnés présents au 31/12	804	820	885

- Consolider l'emploi en incitant aux démarches de conseil et de formation [II-3]

Le Dispositif local d'accompagnement (DLA), soutenu par la Région dès sa création, est devenu un élément important de l'écosystème de l'accompagnement des structures employeuses en Bretagne (modèle économique, volet RH, développement de partenariats). En 2019, dernière année de la convention triennale de soutien au dispositif, financé en partie par des fonds européens, le nombre de DLA a mécaniquement baissé en raison de la fin de programmation.

Indicateur N°3 [II-3] - Dispositif local d'accompagnement (DLA) avec les suivis post DLA	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019
Nombre de structures accompagnées dans l'année	354	339	283

- Garantir l'égalité des droits entre les femmes et les hommes [IV]

Pour la première fois, en 2019 la Région a initié un Appel à manifestations d'intérêt (AMI) visant à accompagner des projets expérimentaux, ancrés dans les territoires, générateurs d'actions concrètes et innovantes, capables de modifier des réalités de terrain en luttant contre les inégalités constatées afin de garantir un meilleur accès à la formation, l'emploi et à la création d'activité. L'instruction de cet AMI, inédite, a associé un groupe technique dédié - composé de membres volontaires du Conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne (CpeG). Des porteur.euses de projets postulant.e.s se sont ainsi rencontré.e.s, favorisant de nouveaux partenariats entre acteurs.trices qui ne se connaissaient pas. 5 des 8 projets retenus ont déjà été accompagnés par la Région en 2019. En parallèle, la Région a poursuivi son soutien aux acteurs.trices engagé.e.s sur de multiples champs où il convient de faire vivre l'égalité entre les femmes et les hommes au quotidien.

Indicateur N°4 [IV] - Projets « Egalité femmes. hommes » soutenus par secteur	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019
Diffuser la culture de l'égalité	2	1	7
Lutter contre les violences sexistes et sexuelles	2	3	5
Promouvoir l'égalité f·h au sein de la culture	3	3	5 + 2 AMI
Promouvoir l'égalité professionnelle	6	7	5 + 3 AMI
Promouvoir l'égalité f·h dans le secteur de la santé	1	0	0
Promouvoir les droits des femmes dans le monde	0	0	0
Promotion des droits et sexualité	0	5	2
Promouvoir l'égalité f·h dans le secteur maritime	0	0	0
Promouvoir l'égalité f·h dans le sport	3	1	1
TOTAL de projets	**17**	**20**	**25 + 5 = 30**

> Pour plus d'informations, consulter également le **RADD Egalité femmes·hommes**, 4ème volume du RADD.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

M2 P 206 Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières stratégiques

2019 en Bref

La Région a maintenu en 2019 une activité très soutenue d'accompagnement à l'international, confirmée par le succès cette année encore de l'Open de l'International.

Bretagne développement innovation (BDI) a poursuivi son action en faveur de la structuration de grands programmes qui préparent l'économie de demain autour de la Cybersécurité, des Smart grids, du croisement entre les compétences et technologies du numérique et les filières agri et agro.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	Actions
1 Renforcer l'attractivité économique de la Bretagne	
2 Favoriser les conditions de l'internationalisation des entreprises	
3 Soutenir les filières et renforcer la coordination des acteurs de l'économie	[III - 1] Favoriser le développement des filières structurantes de l'économie bretonne
	[III - 2] Renforcer la coordination de l'économie bretonne
	[III - 3] Soutenir les actions en faveur de l'amélioration des conditions de travail

6,3 M€ de crédits mandatés en 2019 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

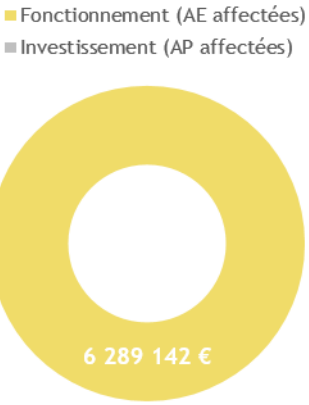

Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement

Les dépenses



Un taux de réalisation de 96 % en fonctionnement

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Renforcer l'attractivité économique de la Bretagne [I]

Bretagne Développement Innovation (BDI) a poursuivi sa mission de renforcement de l'attractivité de la Bretagne en collaboration avec les territoires et les acteurs du développement économique, et accompagné la structuration et le développement de plusieurs secteurs d'activité en soutenant les grands projets structurants suivants : « Cybersécurité », « Numérique & agriculture-agroalimentaire », « Smart grids », « Voile de compétition et matériaux composites » et « Energies matines renouvelables ». BDI a également poursuivi ses actions en faveur de l'innovation, en organisant par exemple l'événement « 360 possibles » carrefour régional des méthodes d'innovation et de créativité, qui a à nouveau attiré plus de 2 000 participants en 2019

Par ailleurs, concernant son activité d'observation et de veille de l'économie régionale, la plateforme CRAFT référence désormais plus de 15 000 entités. Cet outil permet le déploiement de cartes, études et annuaires, contribuant à valoriser des secteurs d'activités et des filières et favorisant l'émergence de projets.

Depuis novembre 2014, Bretagne commerce international (BCI) a repris l'intégralité de la fonction de prospection des Investissements directs étrangers (IDE), assurant le rôle de partenaire régional de l'opérateur national Business

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

France Invest, d'animateur du COSPI et de prospecteur régional. Début 2019, la convention entre Business France et BCI sur le volet IDE a été renouvelée. Dans le dispositif national, elle confirme BCI en tant que correspondant en Bretagne de l'agence nationale.

Dans un contexte économique où les investissements étrangers ont chuté de 43 % dans les pays de l'OCDE, la France a su se maintenir en deuxième position en Europe en termes d'attractivité des IDE, devançant l'Allemagne. Pour BCI, cela s'est traduit par une stabilité de ses indicateurs de performance de son activité IDE en 2019.

Indicateur N°1 [I] - Nombre de porteurs de projets et nombre d'implantations	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019	Valeur cible 2019
Nombre de visites (nouvelles) en Bretagne de porteurs de projets	18	19	16	12
Nombre d'implantations effectives	2	1	2	3
Ratio de transformation visite-implantation en %	11 %	5 %	13 %	25 %

• Favoriser les conditions de l'internationalisation des entreprises [II]

Sept ans après la fusion en Bretagne des équipes opérationnelles dédiées au développement international des entreprises, BCI n'a cessé de conforter sa place de partenaire naturel des entreprises sur cette thématique.

Principalement réalisés par les conseillers en développement international de BCI localisés dans les Chambres territoriales, les entretiens de conseil technique et réglementaire permettent l'accompagnement en amont des entreprises et génère la mise en relation avec de nouvelles entreprises qui pourront être assistées ultérieurement au travers des activités d'accompagnement sur les marchés étrangers.

Par ailleurs, les rendez-vous réalisés dans les entreprises par les chargés d'affaires sectoriels de BCI permettent de construire avec l'entrepreneur sa stratégie de développement commercial sur les marchés cibles.

Pour assurer l'accompagnement des entreprises, BCI a mis en place un réseau de + 200 prestataires « agréés » implantés dans leurs 90 pays de résidence (bureaux des Chambres de commerce françaises à l'étranger, bureaux de Business France et consultants indépendants). Depuis 2014, BCI a renforcé son action pour identifier et convaincre des acheteurs étrangers de se déplacer en Bretagne (à leurs frais) pour rencontrer des entreprises capables de leur fournir des nouveaux produits. Par la mobilisation de son réseau de prestataires agréés et de ses équipes, BCI a permis, en cinq années, à plus de 400 entreprises bretonnes de recevoir « à domicile » ces missions d'acheteurs.

Indicateur N°2 [II] - Activité de Bretagne Commerce International (depuis fusion - chiffres consolidés en 2017)	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019	Valeur cible 2019
Nombre d'entreprises accompagnées (développement commercial, conseil technique et réglementaire)	2 276	2 510	2 310	2 600
Nombre de contrats individuels	238	179	155	200
Nombre d'opérations collectives	38	37	36	45
Nombre d'entreprises concernées par les opérations collectives	464	372	465	500
Rencontres d'acheteurs étrangers avec les entreprises bretonnes	12	13	18	12

• Soutenir les actions en faveur de l'amélioration des conditions de travail [III-3]

L'Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT) Bretagne a poursuivi ses missions autour de la santé au travail, l'égalité professionnelle, l'accompagnement des changements techniques et organisationnels et de la qualité de vie au travail.

En 2019, face aux difficultés de recrutement rencontrées par les entreprises, l'ARACT a travaillé sur les questions d'attractivité sous l'angle de la qualité de vie au travail et de la qualité du dialogue social, avec la mise en place de plusieurs actions territoriales. Le projet d'accompagnement des changements dans la filière alimentaire s'est poursuivi avec des actions de capitalisation des expérimentations menées dans les abattoirs : des fiches de conseil sur la conception d'un abattoir ainsi qu'un évènement organisé avec le Ministère de l'Agriculture.

Indicateur N°3 [III-3] - Temps d'intervention en entreprises de l'ARACT	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019
Nombre d'entreprises accompagnées	90	82	75
Nombre de journées en entreprises dispensées par l'ARACT	307	314	310

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

M2 P 207 Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire

2019 en Bref

En 2019, la Région a renforcé son engagement pour accompagner les exploitations agricoles dans la transition agro-écologique en s'appuyant notamment sur les orientations prises dans le cadre de sa feuille de route « Bien Manger », déclinaison du volet agricole et agroalimentaire de la Breizh COP.

Afin d'accélérer la transition énergétique, un nouveau dispositif de soutien à la production d'énergie photovoltaïque en autoconsommation a par ailleurs été déployé avec succès. Enfin, la Région a souhaité donner un nouvel élan au programme de replantation forestière Breizh Forêt Bois II en le rendant plus attractif et incitatif pour les propriétaires fonciers.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs

1 Renouveler les générations dans l'agriculture	2 Développer la compétitivité des outils de production agricoles et forestiers	3 Développer les filières de valorisation des produits agricoles	4 Participer à l'amélioration et à la maîtrise des pratiques agricoles durables et respectueuses de l'environnement	5 Favoriser l'accroissement de l'autonomie et la place des énergies renouvelables dans les exploitations agricoles

23,3 M€ de crédits mandatés en 2019 en investissement et en fonctionnement.

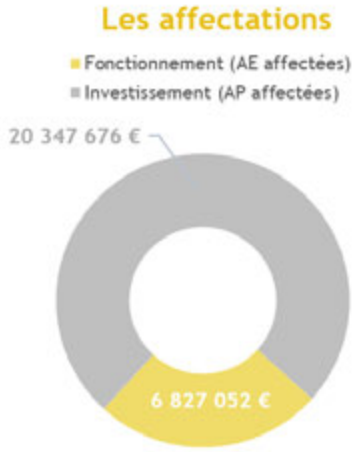

Un taux d'affectation de 98 % en fonctionnement et de 100 % en investissement

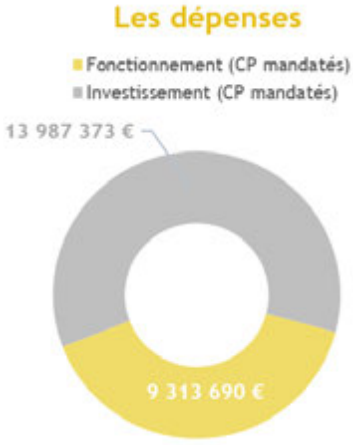

Un taux de réalisation de 100 % en fonctionnement et de 100 % en investissement

Sur le volet fonctionnement, les taux de réalisation demeurent élevés tant en autorisation qu'en crédits mandatés. Cela traduit les efforts soutenus de la Région pour assurer l'évolution de l'agriculture bretonne vers des pratiques agro-écologiques grâce à un renforcement du soutien à l'agriculture biologique et à la poursuite de ses engagements dans la mise en œuvre des Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC).

Pour le volet investissement, la forte implication des agriculteurs.trices bretons.nes dans des investissements structurants, la mise en place du nouveau cadre de soutien à l'énergie photovoltaïque en autoconsommation ou encore la compensation financière des aides du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) par des financements régionaux (fin de la programmation 2014-2020) pour le programme Breizh Forêt Bois et le Plan de compétitivité (PCAEA) se traduisent par une consommation intégrale du budget agricole alloué en investissement.

// Analyse des principales réalisations de l'année

- ### Contribuer à améliorer les pratiques et systèmes agricoles [III et IV]

Depuis le début de la programmation FEADER en 2014, 30 % des exploitations en bovin lait et viande ont souscrit des contrats agro-écologiques ou en agriculture biologique sur l'ensemble de leur ferme. Ces systèmes font évoluer leur mode de production vers davantage d'autonomie et contribuent ainsi à la réduction d'intrants. Cette dynamique d'engagement est à mettre au crédit des Plans lait et viande bovine initiés par la Région.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Fin 2019, 2 000 agriculteurs.trices ont aussi bénéficié d'une formation dans le cadre du Pass MAEC, pouvant ensuite être suivie d'une deuxième session « Pass'MAEC confortation » et 700 du Pass'Bio, deux outils d'accompagnement à la transition des systèmes de production. En 2019, si le nombre de MAEC « système herbager » progresse moins vite, la conversion en agriculture biologique est toujours aussi dynamique avec 10 000 nouveaux hectares de terres converties.

Indicateur N°1 [IV] - Taux d'exploitations engagées en agriculture biologique ou en système économe en intrants	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019	Valeur cible 2019
Taux d'exploitations (en %)	15 %	16 %	17%	17%

- ## Moderniser les outils de production [II]

La Région déploie une politique ambitieuse pour l'amélioration de la compétitivité des exploitations agricoles, notamment au travers du Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAEA). Plus de 7 440 exploitations ont été accompagnées pour un montant de soutiens publics de 187 M€ depuis 2014 (FEADER, Etat, Région, Départements), la Région contribuant à hauteur de 45,4 M€. 700 dossiers Coopérations d'utilisation du matériel agricole (CUMA) et Entreprises de travaux agricoles (ETA) ont également bénéficié de 9,25 M€ d'aides de la Région hors Programme de développement rural Bretagne (PDRB). Au total, la modernisation des exploitations agricoles a bénéficié de plus de 196 M€ d'aides.

317 Pass'Avenir ont également été déployés. Il s'agit d'un accompagnement individuel visant à améliorer la résilience des exploitations agricoles bovines en difficulté. Il prend la forme d'un diagnostic technico-économique ayant pour but d'identifier les atouts et faiblesses des exploitations en fragilité. Il aboutit à la mise en place d'un plan d'actions avec des objectifs précis, un suivi et un bilan de sa mise en **œuvre**.

Indicateur N°2 [II] - Le soutien aux investissements / Nb de dossiers soutenus	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019
Nb de dossiers « matériels agro-environnementaux »	508	440	491
Nb de dossiers « modernisation des bâtiments »	897	887	961
Nb de dossiers « économie d'énergie »	110	97	99
Nb de dossiers « transformation/commercialisation »	31	32	27

- ## Renouveler les générations dans l'agriculture [I]

Dans le contexte d'un volume de départ à la retraite important des responsables d'exploitation, le renouvellement des générations en agriculture demeure un enjeu majeur pour le développement d'une agriculture durable, pour l'équilibre des territoires et le maintien du tissu rural. La Région, au travers de ses politiques d'accompagnement à l'installation et à la transmission des exploitations agricoles, développe des actions pour maintenir des conditions favorables au renouvellement des générations. La Bretagne reste l'une des régions les plus dynamiques. En 2019, 477 jeunes agriculteurs.trices ont ainsi pu bénéficier des aides à l'installation, dont 21 % de femmes. La moyenne d'âge à l'installation est de 30 ans. Le niveau de formation s'accroit : 41 % ont un Brevet technicien supérieur agricole (BTSA) ou un niveau supérieur, contre 32 % en 2007.

Par ailleurs, 130 Prêts d'honneur ont été souscrits depuis 2016 pour favoriser l'installation des jeunes : le dispositif Prêt d'honneur est au cœur des enjeux de la transmission pour la filière porcine, bovin viande mais aussi pour les filières serres et volailles. Depuis sa création, la Région a débloqué 4 M€ pour ce fonds, complété par une enveloppe équivalente de la Caisse des dépôts/BPI France.

Indicateur N°3 [I] - Le soutien à l'installation des jeunes agriculteurs	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019	Valeur cible 2019
Nombre d'installations aidées par an (*Dotation jeunes agriculteur* DJA Etat + FEADER) + Région à partir de 2015	459	471	477	470
Nombre d'installations accompagnées avec le dispositif Prêt d'Honneur par an depuis fin 2016	29	36	60	50

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

M2 P 208 Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime

2019 en Bref

De nombreux travaux ont été menés : autour des contractualisations (Contrat d'action publique, Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) post 2020) ou de l'étude Horizon 2040. Le groupement interportuaire Pêche de Bretagne a été installé au printemps. Le FEAMP actuel a été réabondé d'une enveloppe de 12 M€ afin de permettre une fin de programmation répondant à la dynamique des projets en cours ou à venir. La programmation a toutefois connu un fléchissement du fait d'une réorganisation administrative. La menace d'un Brexit dur a été également une préoccupation permanente sur l'année.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Mettre en œuvre la stratégie maritime bretonne	2 Animer et accompagner les transitions et l'innovation maritime		3 Soutenir la création et le développement des entreprises de la filière halieutique	4 Contribuer à la compétitivité de la filière halieutique
Actions	[I - 1] Contribuer à une nouvelle gouvernance de la mer et du littoral	[II - 1] Structurer l'observation de l'économie maritime	[II - 5] Lancer des initiatives et des projets expérimentaux en gestion intégrée de la zone côtière	[III - 1] Favoriser l'installation et la transmission à la pêche	[IV - 1] Favoriser la performance économique et environnementale de la place portuaire
	[I - 2] Soutenir des projets territoriaux de gestion intégrée de la zone côtière	[II - 2] Assurer une gestion durable des ressources et des milieux via une expertise partagée	[II - 6] Accompagner des dynamiques collectives en faveur de la transition de l'économie maritime	[III - 2] Moderniser et adapter la flotte de pêche	[IV - 2] Animer au niveau régional les places portuaires
		[II - 3] Développer un accompagnement technique de filière	[II - 7] Promouvoir la formation et l'emploi maritimes	[III - 3] Moderniser et adapter les entreprises aquacoles	[IV - 3] Valoriser les ressources et les métiers à l'échelle de l'entreprise et des filières
		[II - 4] Animer les politiques sectorielles et le suivi de la politique des pêches	[II - 8] Contribuer à la protection de la vie humaine en mer	[III - 4] Moderniser et adapter les entreprises de mareyage et de transformation	

4,8 M€ de crédits mandatés en 2019 en investissement et en fonctionnement.

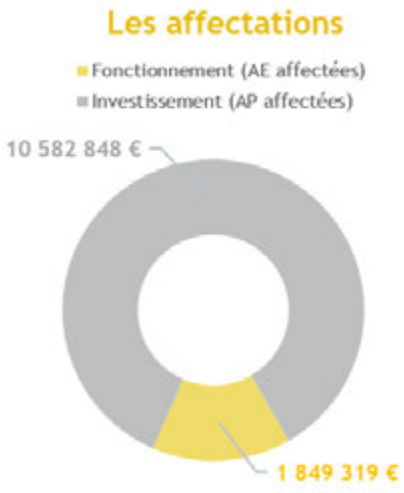

Un taux d'affectation de 72 % en fonctionnement et de 93 % en investissement

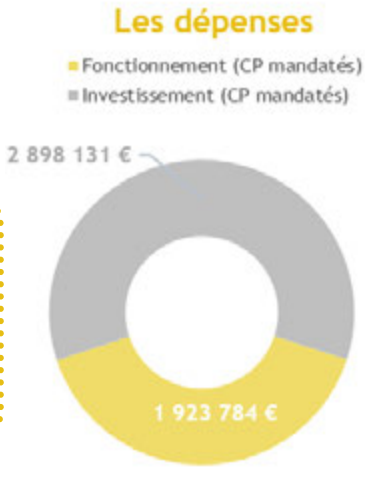

Un taux de réalisation de 68 % en fonctionnement et de 59 % en investissement

En fonctionnement, le taux d'affectation des crédits de 72 % s'explique notamment par le soutien accordé au lancement de l'association Breizhmer, qui a pour ambition de fédérer les acteurs des filières pêche et aquaculture en Bretagne, ainsi que par la contribution au fonctionnement du Syndicat Mixte des ports de pêche-plaisance (SMPPC) dont la Région est membre. Le taux de réalisation des dépenses de 59 % en investissement et le décalage avec le niveau de l'affectation s'expliquent par le calendrier des travaux du SMPPC qui s'étend sur plusieurs années ainsi que par le retard de travaux et donc du paiement sur des engagements des années précédentes.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Le soutien à la création d'entreprises, aux entreprises de pêche et aquacoles pour garantir la pérennité et la performance du tissu productif [III]

Au cours de l'année 2019, sur la mesure « Investissements productifs en aquaculture », une priorisation des dossiers présentés au financement a dû être réalisée, en attente du réabondement de crédits FEAMP. Cette priorisation a ciblé les projets suivants :

- projets portés par des « Nouveaux installés en aquaculture »,
- projets d'investissements individuels dans le cadre d'une implantation dans une nouvelle zone d'activité aquacole (création de la zone depuis moins de 3 ans),
- projets relatifs à la culture d'algues (macro-algues/micro-algues).

Indicateur N°1 [fléchage arbre des objectifs] - Aides individuelles aux entreprises de pêche et d'aquaculture et en faveur de la création d'entreprises de pêche	Réalisation 2017*	Réalisation 2018	Réalisation 2019
Nombre de navires aidés par an	0	42	44
Montant alloué (en K€)	0	230	300
Nombre d'entreprises aquacoles aidées par an	32	85	40
Montant alloué (en K€)	247	588	443
Nombre d'aides à l'installation de jeunes pêcheurs	18	10	10
Montant alloué (en K€)	143	56	70

** Avant 2017, la Région a pris en charge l'intégralité de l'aide publique. Depuis la mise en œuvre de la mesure en 2017, seule la contrepartie régionale est prise en charge, soit 12,5% du montant de l'aide publique.*

• Le soutien aux places portuaires [IV-1 et IV-2]

La Région est fortement intervenue (9,3 M€) pour le cofinancement des investissements portés par le SMPPC. Ce dernier s'est notamment engagé dans un ambitieux programme de modernisation des halles à marée de Concarneau et du Guilvinec.

• La gouvernance régionale en faveur de la mer et du littoral [I]

Dans le prolongement de l'adoption de la Stratégie de la Bretagne pour la mer et le littoral (SBML), l'élaboration du premier plan d'action a été amorcée et doit être finalisée en 2020. En 2019, un travail pour la mise en œuvre d'une politique pour mieux accompagner le nautisme en Bretagne a été engagé. Le Réseau Melglaz, Mer et littoral en Bretagne, a poursuivi ses travaux sur l'éducation à la mer, en mettant en place un groupe régional pour le développement des aires marines éducatives et en engageant une réflexion sur le développement des classes de mer en Bretagne. La Région a également participé aux travaux engagés par le syndicat mixte Vigipol pour se déployer au niveau national.

En 2019, dans le cadre du volet territorial du Fonds européen pour la pêche et les affaires maritimes (FEAMP), les 8 groupes d'action locale par les acteurs locaux (GALPA) ont sélectionné plus de 110 projets, concrétisant peu à peu leur stratégie territoriale en faveur du développement durable des activités de pêche et aquacoles.

Concernant l'animation des filières halieutiques, 2019 a été marquée par le lancement officiel du Groupement interportuaire « Pêche de Bretagne ». La démarche a notamment permis de mobiliser les concédants et gestionnaires portuaires sur l'amélioration des conditions de travail sous criée ou la mise à jour du Plan régional d'organisation et d'équipement des ports de pêche (PROEP) permettant de prioriser les investissements éligibles au FEAMP. D'autres sujets ont également été abordés au cours de cette année comme les services des halles à marée (notamment la définition d'un cadre commun pour gérer les réclamations), la logistique ou le parasitisme. Sur cette dernière thématique, les travaux du Groupement ont permis de clarifier et d'harmoniser au niveau régional les attentes des services de l'Etat et d'élaborer un cadre commun de contrôle.

PÊCHE DE BRETAGNE

En parallèle du démarrage des travaux d'élaboration du prochain programme opérationnel pour le fonds structurel de la période 2021-2027, la Région a mené durant l'année 2019 la première partie d'une vaste étude prospective pour la filière pêche et aquaculture. Le diagnostic et les enjeux ont pu être restitués lors d'un comité de suivi plénier en novembre 2019. Les travaux de la commission spécialisée halieutique de la Conférence régionale de la mer et du littoral (CRML) ont également commencé en novembre 2019, fin de donner corps à la dimension halieutique du contrat d'action publique liant l'Etat et la Région.

Développer le système portuaire

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

2019 en Bref

Les contrats de concessions des ports de commerce-pêche de Saint-Malo, de commerce de Lorient et de réparation navale de Concarneau ont été négociés tout au long de l'année en cohérence avec la ligne posée par la Breizh COP. Concernant le terminal Energies marines renouvelables (EMR) du port de Brest, encore en travaux, l'arrivée du fournisseur de fondations du champ de Saint-Brieuc (la joint-venture Navantia-Windar) a été confirmée. Le Brexit a nécessité des adaptations aux ports de Saint-Malo et de Roscoff impactant l'activité ferries.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Réaliser des investissements pour développer les trafics portuaires	2 Optimiser l'exploitation des ports dans une logique de durabilité économique, sociale et environnementale
Actions	[I - 1] Développer et valoriser le domaine pour soutenir les activités portuaires	[II - 1] Définir les conditions d'exploitation des ports et contrôler l'exécution des contrats de concession
	[I - 2] Entretenir le patrimoine portuaire régional pour assurer sa pérennité	[II - 2] Améliorer la performance logistique des ports
	[I - 3] Moderniser les infrastructures pour développer les trafics portuaires	[II - 3] Placer les enjeux environnementaux au centre des actions portuaires
	[I - 4] Accompagner la modernisation des concessions des ports régionaux	

43,1 M€ de crédits mandatés en 2019 en investissement et en fonctionnement.



Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement et de 100 % en investissement



Un taux de réalisation de 88 % en fonctionnement et de 97 % en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Réaliser des investissements pour développer les trafics portuaires [I]

En 2019, 5 M€ ont été dédiés au maintien en conditions opérationnelles des ouvrages maritimes non concédés. Il s'agit de petit entretien courant comme de grosses réparations. Les interventions importantes dans ce domaine sont en croissance en raison du vieillissement des infrastructures. A noter la poursuite du projet de renouvellement du pont de Saint-Malo avec l'attribution courant 2019 du marché de travaux pour un montant de 9 M€. Les investissements relatifs à l'évolution des infrastructures pour satisfaire de nouveaux besoins sont marqués en 2019 par les grands projets du port de Brest (24 M€) et celui du terminal ferry de Saint-Malo (700 K€). A noter également la réalisation de l'extension du quai hauturier du port de Brest au bénéfice de la filière pêche pour 2,2 M€.

Avec 1,6 M€ en 2019, le soutien de la Région aux investissements de ses concessionnaires a baissé, du fait des procédures de renouvellement des concessions des ports de commerce-pêche de Saint-Malo-Cancale, commerce de Lorient et réparation navale de Concarneau. Ces dernières se sont poursuivies toute l'année, peu d'investissements devant être réalisés lors de la dernière année d'une concession. A noter la poursuite du programme de rénovation du port de pêche de Lorient auquel la Région a contribué en 2019 à hauteur de 2,2 M€ par le biais du Syndicat Mixte pour la pêche de Lorient Keroman.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Concernant les actions de valorisation du domaine portuaire, la Région a poursuivi son projet d'acquisition foncière sur le port de Saint-Malo et la mise en application du Schéma directeur du port de pêche de Lorient, avec la résorption des friches et revalorisation des espaces. L'ensemble de ces actions, complémentaires de celles des concessionnaires, a permis d'assurer en 2019 un maintien du niveau de trafic dans les ports de commerce.

Indicateur N°1 - Moderniser les infrastructures pour développer les trafics portuaires - Activité économique	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019	Prévision 2019
Tonnage annuel de marchandises total ports régionaux	6 783 457	7 238 922	7 305 110	
Dont port de Brest	2 406 873	2 795 960	2 634 156	2 656 000
Dont port de Lorient	2 258 535	2 455 075	2 686 497	2 283 000
Dont port de Saint-Malo	1 378 716	1 283 234	1 266 398	nd
Dont port de Roscoff	457 681	457 411	436 501	440 000
Dont port de Le Légué	281 651	247 242	281 558	350 000

En 2019, les ports de commerce de compétence régionale ont ainsi accueilli plus de 7,3 millions de tonnes de marchandises dans un contexte difficile entre les mouvements sociaux et les renouvellements de concessions à Saint-Malo, Lorient et Concarneau. Conséquences des mouvements sociaux, le port de Lorient dépasse le port de Brest en tonnage, en raison essentiellement d'une augmentation des importations de tourteaux, de soja et de tournesol. Par ailleurs, l'activité « grande réparation navale » à Brest revient à son niveau de 2017 avec 46 navires réparés, tandis que l'activité « petite réparation navale » est en recul sur le port de Lorient avec 220 navires contre 226 en 2018 et encore plus à Concarneau avec 154 navires contre 211 en 2018.

Indicateur N°2 - Moderniser les infrastructures pour développer les trafics portuaires - Fréquentation (passager·ères ferry hors liaisons vers les îles)	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019
Evolution du nombre de passager·ères total ports régionaux	1 654 052	1 724 183	1 604 226
Dont port de Saint-Malo (Ferries, côtier, croisière)	1 100 442	1 135 929	1 132 350
Dont port de Roscoff	517 148	547 788	430 213
Dont port de Brest (Croisière)	30 834	32 344	33 077
Dont port de Lorient (Croisière)	5 628	8 122	8 586

En 2019, le nombre de passager.ère.s ferry baisse à Saint-Malo (740 kpax / millier de passager.ère.s) comme à Roscoff (430 kpax). A Saint-Malo, le trafic passager.ère par ferry diminue de 4,4 % sur les liaisons avec les îles anglo-normandes et de 6,4% sur celles avec l'Angleterre. A Roscoff, les liaisons avec Plymouth et l'Irlande baissent de 18,5%.

Indicateur N°3 - Moderniser les infrastructures pour développer les trafics portuaires - Activité pêche	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019
Total tonnage	29 228	33 515	30 821
Total valeur en K€	94 616	113 746	112 177

Le tonnage et la valeur de la pêche débarquée aux ports de Brest et Roscoff est en constante mais légère augmentation. A Lorient, la baisse du tonnage vendu sous criée, en 2019, est compensée par des prix soutenus, ce qui place Lorient en tête des ports de pêche de France devant Boulogne et Le Guilvinec.

- ## Optimiser l'exploitation des ports dans une logique de durabilité économique, sociale et environnementale [II]

En 2019, la Région a négocié trois renouvellement de concessions sur les ports de commerce de Saint-Malo, Lorient et Concarneau en imposant un niveau élevé de performance environnementale des places portuaires, notamment en matière de durabilité de leurs actions, dans l'esprit de la Breizh COP.
En complément, la Région s'investit auprès des acteurs portuaires pour réduire l'impact environnemental des activités portuaires. Ainsi, l'accompagnement de tous les acteurs portuaires pour la réduction de l'utilisation des pesticides notamment dans les actions de nettoyage des ouvrages portuaires a été poursuivi *via* la recherche et mise en place de méthodes alternatives. Quatre plans « déchets portuaires » ont été actualisés en 2019 et une expérimentation de collecte des mégots de cigarette a été mise en place. Les études en vue de la labellisation « port propre » du Conquet ont été lancées en 2019. Enfin, le projet de création d'une passe à poisson au port du Légué pour rétablir la continuité écologique entre port intérieur et avant-port a été relancé en 2019.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Mission III.

Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

I. Le contexte et la stratégie de la mission

Chiffres clés

- 258 420 demandeur.euse.s d'emploi inscrit.e.s en 2019 en Bretagne (catégories A, B, C)
- 139 110 demandeur.euse.s d'emploi inscrit.e.s en 2019 en Bretagne (catégorie A)
- 25 445 entrées en formation sur les dispositifs initiés par la Région Bretagne
- 145 300 élèves (pré- et post-bac) dans les établissements secondaires du 2nd degré relevant de l'Education nationale, de l'Agriculture et de la Mer

Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A (personnes immédiatement disponibles) diminue sur 1 an de 3 % en Bretagne contre 3,1% en France métropolitaine.

La baisse de la demande d'emploi est plus significative pour les jeunes de moins de 25 ans (-3,1 %) contre une baisse de 1,1 % pour les plus de 50 ans.

La demande d'emploi (cat A, B, et C) depuis plus de 2 ans augmente quant à elle de 5 %.

La démographie lycéenne en Bretagne marque globalement une baisse en 2019 mais celle-ci affecte différemment les territoires. Ainsi l'Ille-et-Vilaine est plutôt épargnée, surtout si l'on considère le Bassin d'animation de la politique éducative (BAPE) de Rennes où l'on observe encore des tensions en terme d'accueil des lycéens.nes, notamment dans l'enseignement professionnel.

L'évolution du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A entre 2018 et 2019

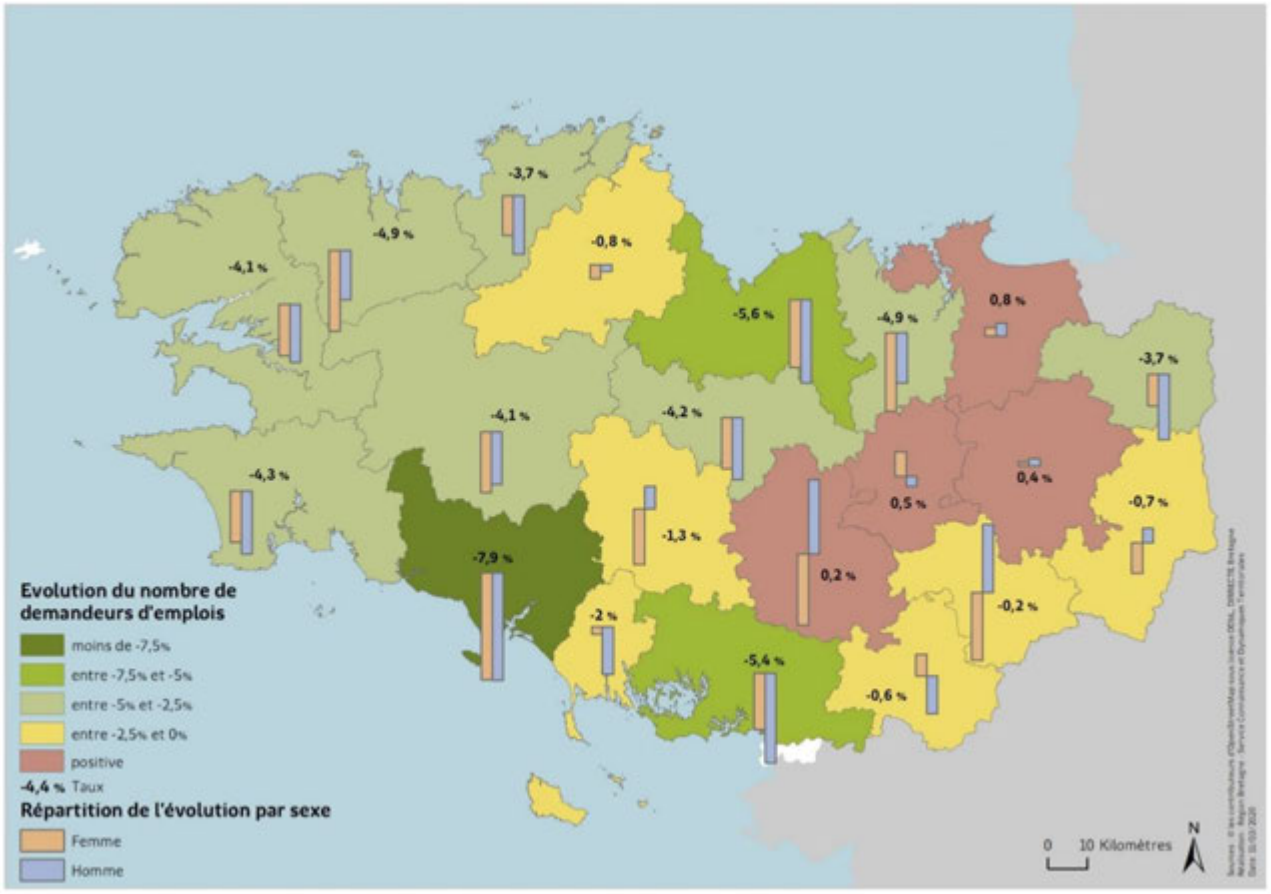

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE



La Bretagne compte 115 lycées publics dont 102 relèvent de l'Education nationale, 9 de l'Agriculture et 4 de la Mer. A ce réseau public s'ajoute un réseau privé qui inclut 77 établissements sous contrat avec l'Education nationale (dont le lycée Diwan) et 52 sous contrat avec le Ministère de l'Agriculture, dont 26 lycées agricoles et 26 maisons familiales et rurales.

// La stratégie régionale

En 2019, la Région a achevé le travail engagé avec les Etablissements publics locaux d'enseignement (EPLE) pour co-construire une convention bilatérale visant à clarifier et à poser le cadre d'intervention de chacune des parties. Il s'agit de définir, d'une part, le rôle et les modalités d'accompagnement des EPLE par la Région dans le cadre de ses compétences et, d'autre part, le rôle et les responsabilités des établissements vis-à-vis de la Région. A fin décembre, près de 80 % des établissements avaient signé la convention après l'avoir présentée en Conseil d'administration.

Piloter l'offre de formation professionnelle

La préparation en 2019 de la carte des formations professionnelles initiales pour la rentrée 2020 s'est inscrite dans le cadre défini par la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, qui abroge les dispositions antérieures relatives à la carte des formations professionnelles initiales en ramenant les compétences de la Région au seul périmètre de la formation professionnelle sous statut scolaire. En cela, elle modifie la logique de pilotage global de la formation professionnelle initiale dans sa double composante, scolaire et apprentissage, telle que mise en œuvre jusqu'ici.

Pour autant, la Région a veillé à préserver cette approche consolidée en travaillant en concertation avec les branches professionnelles, plus particulièrement dans le cadre des contrats d'objectifs « Emploi-Compétence-Formation-Orientation ».

Les projets déposés par les lycées ont fait l'objet d'une instruction Région - Autorités académiques, sur la base des critères relatifs à leur inscription dans les orientations régionales et leur capacité à répondre aux besoins en emplois et en compétences, leur complémentarité par rapport à l'offre déjà existante à l'échelle des territoires et enfin leur impact en termes de moyens. Des arbitrages ont ainsi dû être opérés, en particulier au regard des moyens mobilisables par les Autorités académiques en termes de Dotation globale horaire (DGH).

Dans la continuité de 2019, l'adaptation de la carte des formations pour la rentrée 2020 a visé à la fois à répondre à la forte pression démographique observée sur le bassin rennais tout en veillant à préserver le maillage territorial

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

de l'offre au sein des lycées professionnels de proximité, par l'ouverture de formations nouvelles répondant aux attentes des jeunes et de leur famille. Elle a visé également à conforter l'offre [illegible] des métiers, comme la logistique, la maintenance industrielle ou encore l'aide à la personne dans lesquels on relève des besoins en emplois très prégnants.

Améliorer le cadre bâti des lycées

En juin 2019, le Conseil régional a validé le Plan énergie lycée. Ce plan vise à réduire l'empreinte énergétique du patrimoine immobilier des lycées bretons, qui représente 1,8 M de m² bâtis, en poursuivant notamment les actions de la Région en matière de rénovation énergétique des sites et de recours aux énergies renouvelables.

Sur les 19 lycées en axe 1 « Restructurer globalement les sites nécessitant une intervention d'ampleur » :

- 12 sont en phase d'études (diagnostics, programmations ou maîtrises d'œuvre) tels que l'Etablissement public local d'enseignement et de formations professionnelles agricole (EPLEFPA) du lycée M. Berthelot à Questembert ou le lycée Tristan Corbière à Morlaix ;
- 2 établissements font l'objet de travaux : le lycée H. Avril à Lamballe et le lycée Bréquigny ;
- Des comités de pilotage ont été organisés en 2019 sur les lycées Duguesclin à Auray et le lycée professionnel maritime et aquacole à Etel (en février), La Fontaine des Eaux à Dinan et la cité de Kérichen à Brest (en mars), puis au lycée JM. Le Bris à Douarnenez (en octobre).

Pour les lycées des axes 2 à 8, des études portant sur des projets d'envergure ont été engagées ou poursuivies. Il s'agit notamment de la restructuration du lycée Dupuy de Lôme à Brest (13,5 M€), Tristan Corbière à Morlaix, la construction d'un internat au lycée Sévigné à Cesson-Sévigné (6,3 M€) et celui du lycée Colbert à Lorient (16,8 M€). Ces deux derniers projets sont inclus dans le Plan internat.

Enfin, en 2019, d'importantes opérations ont été livrées, parmi lesquelles la réfection du clos couvert du lycée JM. Le Bris à Douarnenez (4 M€, réception réalisée en juin), la restructuration de locaux au lycée A. Pellé à Dol-de-Bretagne (3,7 M€, livraison en mars), la restructuration du service de restauration du lycée Th. Monod au Rheu (8 M€, livraison en décembre) ainsi que celui du lycée C. de Gaulle à Vannes (7,1 M€, réception en juin).

Les 2 futurs lycées sont à des stades d'avancement différents :

- Les travaux au lycée Simone Veil à Liffré (avec pour objectif 2020 d'accueillir 1 200 élèves dans 10 400 m²) ;
- Les études de maîtrise d'œuvre pour le lycée de Ploërmel (qui devrait accueillir 865 élèves dans 10 992 m² en 2022).

Améliorer le fonctionnement et les équipements des lycées

La Région a adopté une convention-cadre d'accueil des élèves internes dans les lycées et les Etablissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) publics bretons, résultat d'un travail de concertation avec les Autorités académiques (Rectorat, DRAAF, DIRM-NAMO), ainsi que des chefs d'établissement. Cette convention définit, d'une part, les critères d'admission des élèves, homogènes dans tous les internats bretons et, d'autre part, les modalités d'organisation des mutualisation d'internats, à l'initiative des établissements ou de la Région, dont l'objectif est de permettre l'accueil des élèves qui ne pourraient pas bénéficier d'un hébergement dans leur lycée d'inscription en l'absence de places disponibles ou faute d'internat.

Promouvoir les initiatives lycéennes pour et par les jeunes et améliorer la vie lycéenne

Dans le cadre de la démarche Qualycée visant à valoriser les filières professionnelles et technologiques des lycées et à optimiser les équipements professionnels mis à leur disposition, la Région a souhaité mettre davantage l'accent sur les économies d'énergie en lien avec le Plan énergie lycées adopté en juin 2019. Par conséquent, un accompagnement spécifique est désormais apporté aux établissements engagés dans la démarche pour renforcer la maîtrise des consommations d'énergie en mettant en cohérence objectifs, plans d'actions et indicateurs.

La présente mandature du Conseil régional des jeunes (CRJ), espace d'échanges et d'expression, a inauguré un nouveau mode de fonctionnement. En effet les thèmes proposés par les élu.e.s régionaux.ales déterminent les commissions de travail du CRJ afin de recueillir l'expertise d'usage des jeunes sur des politiques régionales, quel que soit le domaine d'intervention (culture, tourisme, transport, Europe, par exemple).

Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur

La recherche bretonne bénéficie d'une reconnaissance internationale avérée dans plusieurs domaines. Si, historiquement, elle présente une moins grande internationalisation que d'autres régions, que ce soit en part de chercheurs internationaux ou de collaborations et réseaux européens et internationaux, il convient de constater depuis plusieurs années une dynamique positive. Ceci peut notamment s'affirmer dans la progression sur les subventions captées dans le cadre d'Horizon 2020, le programme cadre européen pour la recherche et l'innovation pour la période 2014-2020. Par rapport au programme précédent, la progression des subventions obtenues atteint ainsi 46 % (supérieure à l'augmentation du budget entre les deux périodes : + 37 %).

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Les soutiens mis en œuvre en 2019 ont ainsi permis de conforter et amplifier cette dynamique. La Region a ainsi, depuis quelques années, fortement positionné son action sur cet axe en lien avec [illegible] et recherche. Ceci s'incarne notamment dans le financement de post-doctorant.e.s internationaux.ales accueilli.e.s dans les laboratoires de recherche bretons (dispositif Stratégie d'attractivité durable (SAD)), dans le financement de la plateforme de projets européens, dans le dispositif Boost'Europe, qui vise à accompagner les chercheurs.euses dans leurs dépôts de projets européens et dont l'effet levier est avéré.

Cela s'illustre également dans une candidature portée par la Région Bretagne à un appel à projet européen d'Horizon 2020 MSCA-COFUND, qui vise à accueillir en Bretagne trois cohortes de 25 post-doctorant.e.s de haut niveau avec un profil international.

En outre, cela transparaît dans le financement d'équipements scientifiques structurants au travers du Contrat de Plan Etat-Région, dont certains font partie ou ont vocation à intégrer les feuilles de route nationale et européenne des infrastructures de recherche, contribuant ainsi à renforcer l'attractivité de l'appareil breton dans l'espace européen de la recherche.

Développer et améliorer l'offre de formation pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux

La Loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » de 2018 a progressivement impacté l'activité de la Région, puisque les ouvertures de formation en apprentissage ne sont plus soumises à l'approbation de la collectivité. La réforme dans ce domaine s'applique pleinement depuis le 1er janvier 2020. En 2019, on estime à plus de 20 000 les entrées en apprentissage en conformité avec l'objectif poursuivi par la Région.

Le Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC), signé en avril 2019, est entré dans sa phase opérationnelle avec la signature de la première des quatre conventions financières annuelles avec l'Etat. Un des objectifs majeurs du Pacte est consacré à l'accès à la qualification des publics les plus fragiles, amenant ainsi la Région à innover en matière de contenus des dispositifs de formations et leur accessibilité.

Cela s'est principalement traduit par une refonte globale des gammes de formations (PREPA et QUALIF Emploi) ainsi que la création d'une nouvelle aide financière à la formation au profit des personnes non indemnisées par Pôle emploi. On comptabilise plus de 254 entrées sur les dispositifs de formation financés par la Région soit plus 9,7 % par rapport à 2018.

En 2019, la Région a renouvelé les agréments des établissements de formations en travail social, soit 2 789 places pour 13 formations. Pour rappel, les agréments pour les formations sanitaires ont été renouvelés en 2018 et concernent, en 2019, 3 411 places pour 13 formations également.

Développer les langues de Bretagne

Outre les financements du programme 318 « Développer les langues de Bretagne », plusieurs programmes régionaux ont contribué en 2019 à la politique en faveur des langues de Bretagne pour plus de 1 M€ (P.205 pour 85,7 K€, P.302 pour 24,3 K€, P.309 et 310 pour 250,9 K€, P.311 pour 64 K€, P.601 pour 29,6 K€, P.602 pour 535,9 K€ et le Fonds d'intervention régional pour 57,8 K€).

Comme prévu par les grandes orientations de la nouvelle politique en faveur de la langue bretonne adoptées en décembre 2018, la Conférence territoriale de la langue bretonne a été installée en 2019, afin d'échanger sur la mise en cohérence des politiques publiques de la Région et de ses partenaires dans l'optique de co-construire un plan de développement du breton sur tout le territoire. Par ailleurs, la poursuite de la mise en œuvre des dispositions de la Convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne 2015-2020 a permis l'ouverture dans l'académie de 16 nouveaux sites d'enseignement bilingues dans le premier degré et 8 dans le second degré, dont 1 en lycée. Le nombre d'élèves bilingues dans l'académie s'élève désormais à 18 092.

Dans le cadre de sa politique en faveur de la langue gallèse adoptée en décembre 2018, la Région a soutenu 14 associations, au titre du fonctionnement et des activités, pour un montant total de plus de 280 K€, dont l'Institut du gallo qui a pour missions de développer l'enseignement et la formation à la langue gallèse et assurer également l'animation de la charte "Du galo, dam yan, dam vèr" pour une plus grande visibilité de la langue.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

// La Région engagée dans la Breizh COP

Actions 2019

Adopté en juin, le Plan énergie lycée s'inscrit dans la continuité du Schéma régional climat air énergie (SRCAE) qui fixe des objectifs à fin 2050 en termes de réduction des consommations énergétiques de gaz à effet de serre et d'augmentation de la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique. Ces objectifs ne peuvent s'atteindre qu'en déclinant des actions concrètes permettant les économies d'énergie à court, moyen et long termes : rénovation énergétique des bâtiments, raccordements aux réseaux de chaleur, mise en place de chaudières bois, pose de panneaux photovoltaïques, actions sur les comportements, par exemple. Les enveloppes budgétaires consacrées à ces objectifs devraient s'atténuer avec la valorisation des Certificats d'économie d'énergie (CEE) ou encore les recettes liées à la production d'énergie des panneaux photovoltaïques.

La Charte qualité restauration est devenue opérationnelle en 2019 dans les lycées publics, accompagnée du déploiement d'un nouvel outil informatique de gestion des services de restauration. L'élaboration de cette charte est l'aboutissement d'une action inscrite dans le Plan d'amélioration des conditions de travail des agent.e.s de la Région. Avec le guide d'interventions des agent.e.s de maintenance du patrimoine et les protocoles hygiène et propreté des locaux, ce nouveau référentiel métier définit ainsi un cadre commun de niveau de service en matière de restauration dans les lycées. Cette charte s'articule désormais à l'objectif du « Bien manger pour tous » retenu dans le cadre de la Breizh COP.

// La jeunesse dans les politiques régionales

Le Conseil régional des jeunes (CRJ) a connu dans ses modalités de fonctionnement un changement significatif en janvier 2019. En effet, l'ensemble des travaux auxquels les jeunes élu.es participent sont liés spécifiquement à des demandes de l'exécutif régional, qui souhaite bénéficier de leur expertise d'usage : Comment imaginez-vous le musée du 21ème siècle ? Comment valoriser la pratique du nautisme ? Que sont pour vous les droits culturels ? Quels sujets prioritaires pour les politiques jeunesses à mettre en œuvre ? Autant de sujets qui ont mobilisé les jeunes pendant cette année 2019 qui, de surcroît, ont participé activement à la journée « Breizh COP » - jeunesse, à Saint-Brieuc en juin.

En 2019, la Région a engagé plusieurs actions de formation spécifiquement dédiées aux publics jeunes :

- La Région a proposé début 2019 une nouvelle offre de formations « PREPA », permettant à toute personne en recherche d'emploi de se préparer à entrer en formation qualifiante ou d'accéder à l'emploi. 7 700 personnes ont pu bénéficier d'une formation PREPA dont 53 % de jeunes de moins de 26 ans.
- En 2019, environ 8 000 stagiaires, dont 30 % de jeunes de moins de 26 ans, ont pu bénéficier d'une formation qualifiante financée dans le cadre du Programme Bretagne Formation et de QUALIF emploi programme depuis le 1er septembre.
- 359 jeunes de moins de 26 ans ont bénéficié d'Emploi individuel, qui est une aide individuelle permettant de financer une partie des frais pédagogiques pour des actions certifiantes non programmées dans la QUALIF Emploi programme.
- Une des actions PREPA est dédiée spécifiquement aux jeunes : la PREPA Avenir jeunes. Elle s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans en recherche d'emploi (inscrits ou non à Pôle emploi), peu autonomes, sans qualification et en difficulté d'insertion sociale et professionnelle. La PREPA Avenir jeunes leur permet pendant 6 mois de reprendre confiance et restaurer l'estime de soi, d'accéder à leurs droits, de bénéficier d'une remise à niveau du socle des compétences de base et de se projeter dans le monde du travail. En 2019, 1 800 jeunes ont pu bénéficier de la PREPA Avenir jeunes, 45 % étaient mineurs. La Région a consacré 8 M€ pour la mise en place de cette formation.
- En complément de son offre de droit commun PREPA, la Région a soutenu des actions territoriales permettant à des jeunes très éloignés de l'emploi et en grande précarité d'expérimenter des temps de formation et ainsi retrouver le chemin de l'insertion. La Région a ainsi cofinancé 6 actions de formation spécifiques pour 145 jeunes (suivis par la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) ou sous-main de justice, des mineurs non accompagnés, des jeunes en situation d'errance) et a consacré un budget total de 494 341€ pour ces actions.
- Depuis plusieurs années, la Région propose un accompagnement à la qualification personnalisé pour les jeunes de 16 à 25 ans ayant validé un projet professionnel dans le cadre d'une formation PREPA et qui ont besoin d'une formation qualifiante pour le réaliser. Cet accompagnement à la qualification est assuré par

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

un binôme mission locale/organisme de formation ayant réalisé la prestation PREPA. En 2019, 482 jeunes ont pu en bénéficier. La Région a consacré un budget de 361 500 € aux organismes de formation pour la mise en place de cet accompagnement.

- Depuis le 1er janvier 2019, la Région propose une nouvelle aide financière aux stagiaires bénéficiant d'une formation PREPA ou QUALIF, d'un accompagnement à la qualification, permettant de sécuriser leur parcours de formation. Elle est constituée d'une aide socle qui peut être majorée en fonction du coefficient familial des impôts sur le revenu et complétée par un forfait transport/hébergement. Cette mesure a largement profité aux jeunes, le montant de l'aide socle a été fortement revalorisé leur permettant d'accéder à une certaine autonomie durant leur formation. En 2019, près de 4 345 aides financières ont été versées à des jeunes de moins de 26 ans soit pour un budget de 13 700 490€, soit environ 3 150€ par parcours suivi.
- Tous les ans, la Région apporte son soutien aux 17 missions locales de Bretagne pour qu'elles puissent mener à bien leurs missions de repérage et de mobilisation des publics jeunes, d'accueil, d'information et d'orientation, d'accès à la formation qualifiante et à l'emploi, de sécurisation des parcours vers l'autonomie et la citoyenneté. En 2019, le soutien aux missions locales au titre de leur fonctionnement s'est élevé à 2,536 M€.
- Enfin, la Région apporte une contribution financière dans le cadre du Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) de 16 à 25 ans géré par les départements et les deux territoires métropolitains. Cette contribution s'inscrit en lien avec les missions locales dans le but d'aider les jeunes dans leur parcours professionnel d'insertion. En 2019, cette contribution a été de 248 K€.

La Région a exercé jusqu'au bout de l'année 2019 sa compétence historique en matière d'apprentissage. En finançant l'investissement et le fonctionnement des 38 CFA bretons, elle a permis à plus de 20 000 jeunes de poursuivre leur formation en apprentissage. En outre, la Région a versé aux apprentis inscrits dans un CFA breton, pour la dernière année, les aides directes au transport, à l'hébergement, à la restauration et au premier équipement professionnel.

// L'approche territoriale de l'action régionale

En complément de la programmation des formations initiée au niveau régional, correspondant à la commande de la Région en matière de formation professionnelle continue, plusieurs actions territoriales font l'objet d'un soutien financier de la Région. Elles répondent dans la majorité des cas à des besoins en recrutement de profils qualifiés exprimés par les entreprises. Elles favorisent également la prise en compte de problématiques spécifiques rencontrées par les personnes et identifiées localement par les structures en charge de leur accompagnement.

Compte tenu de l'évolution des gammes de formation initiée en 2019, les actions territoriales expérimentales ont été nommées Actions territoriales QUALIF Emploi et Actions territoriales PREPA Avenir. 65 actions territoriales ont fait l'objet d'une validation en commission permanente en 2019 pour un nombre prévisionnel de 1 500 stagiaires.

Mise en œuvre des actions territoriales (QUALIF Emploi et PREPA Avenir) en 2019

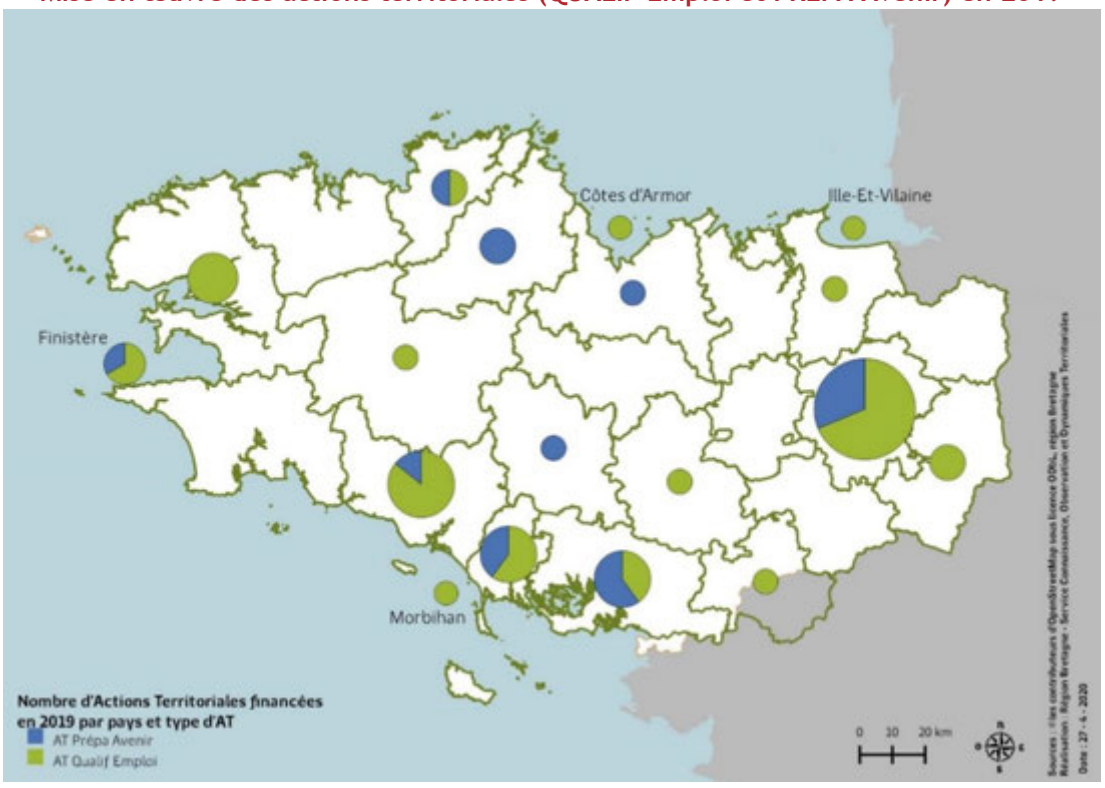

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Zoom politique de la ville

36 lycées sont localisés dans les quartiers politique de la ville ou en territoire vécu (rayon de 500 mètres autour du quartier). Au cours de l'année scolaire 2018/2019, ces derniers ont été soutenus, au titre du dispositif Karta, pour la réalisation de 371 projets correspondant à un montant total d'aide de 441 122 €. L'ensemble des thématiques prioritaires ont été concernées, en particulier les axes « éducation artistique, sensibilisation à l'art, à la culture, aux sciences et aux techniques (près de 50 % des projets) et « ouverture des jeunes au monde » (près de 30 % des projets).

Par ailleurs, le Pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2022 a pour objectif l'insertion professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi. 2 347 bénéficiaires d'une formation professionnelle continue sont domiciliés dans un quartier politique de la ville de Bretagne. 71 % de ces bénéficiaires sont majoritairement inscrits sur la gamme des formations PREPA ciblant la construction de projet professionnel et l'acquisition des compétences clés.

Répartition du nombre de bénéficiaires par dispositif de la gamme Prépa

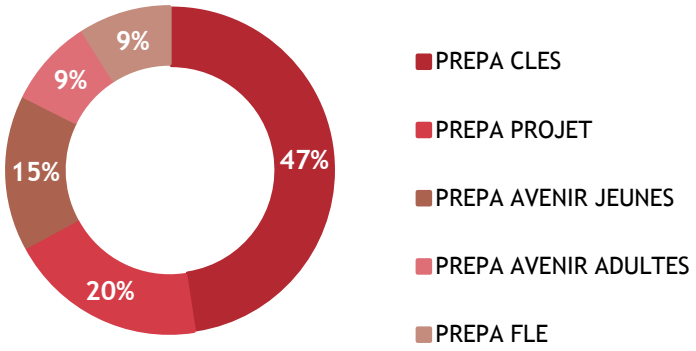

II. Leviers d'action et modalités de mise en œuvre

// Moyens humains

Mission 3 - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale ***Agents des services centraux***	2019
Catégorie A	95,0
Catégorie B	48,9
Catégorie C	64,5
Temporaires	14,5
Apprentis	1,7
Total ETP	224,5
Total Masse salariale	11 549 356 €

Répartition ETP par catégorie

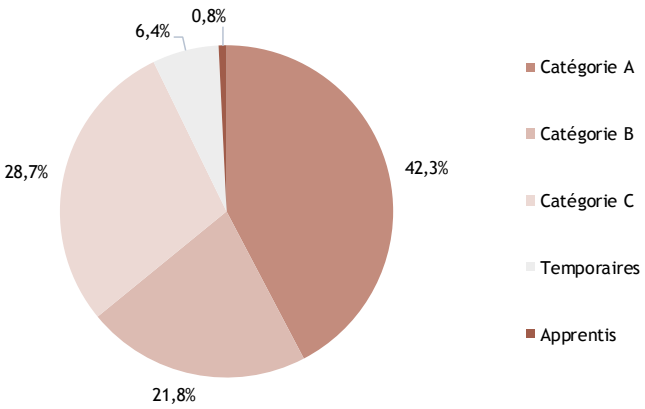

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Mission 3 - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale ***Agents des unités territoriales***	2019
Catégorie A	2,8
Catégorie B	13,6
Catégorie C	71,5
Temporaires	0,1
Apprentis	2,6
Total ETP	90,6
Total Masse salariale	3 484 742 €

Répart

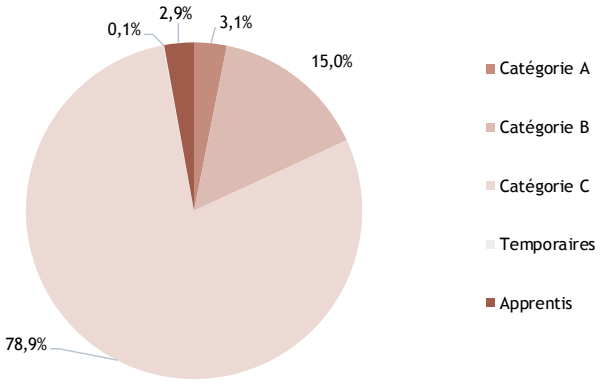

Mission 3 - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale ***Agents des lycées***	2019
Catégorie B	49,3
Catégorie C	2 518,2
Apprentis	21,5
Total ETP	2 589,1
Total Masse salariale	89 967 683 €

Répartition ETP par catégorie

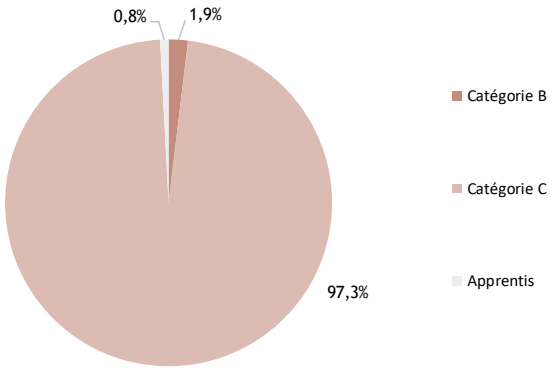

// Répartition des dépenses

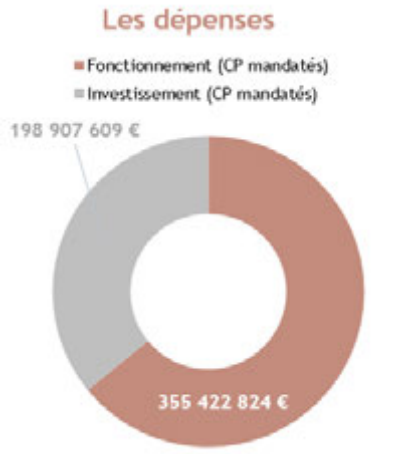

Un taux de réalisation de 96 % en fonctionnement et de 96 % en investissement

Répartition des dépenses de la Mission 3 par orientation stratégique [Total des CP mandatés en I et F]

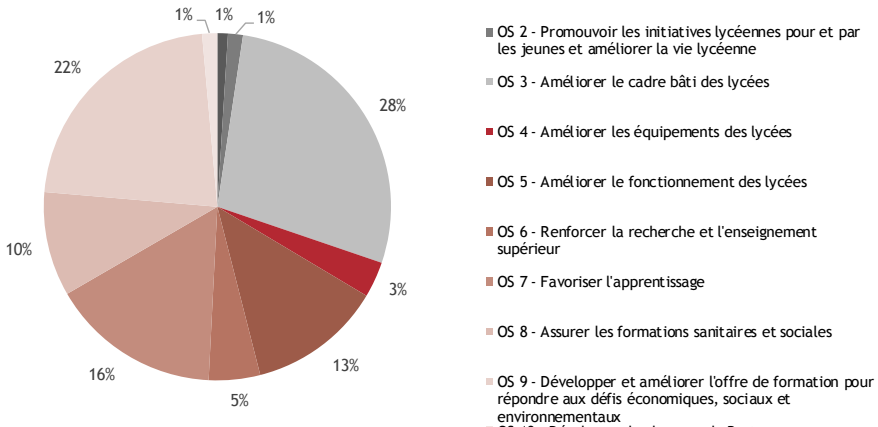

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

> Dépenses par orientation stratégique

Mission 3 - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi	CP votés en 2019	CP mandatés en 2019	Taux de réalisation
OS 1 - Assurer la relation formation emploi	5 482 619 €	5 413 392 €	99%
Fonctionnement	5 482 619 €	5 413 392 €	99%
Investissement	0 €	0 €	NA
OS 2 - Promouvoir les initiatives lycéennes pour et par les jeunes et améliorer la vie lycéenne	8 350 681 €	7 714 191 €	92%
Fonctionnement	8 250 681 €	7 683 696 €	93%
Investissement	100 000 €	30 495 €	30%
OS 3 - Améliorer le cadre bâti des lycées	154 469 672 €	154 457 572 €	100%
Fonctionnement	4 491 000 €	4 482 361 €	100%
Investissement	149 978 672 €	149 975 211 €	100%
OS 4 - Améliorer les équipements des lycées	18 519 328 €	18 458 464 €	100%
Fonctionnement	1 770 000 €	1 761 139 €	99%
Investissement	16 749 328 €	16 697 325 €	100%
OS 5 - Améliorer le fonctionnement des lycées	69 124 000 €	69 074 938 €	100%
Fonctionnement	69 124 000 €	69 074 938 €	100%
Investissement	0 €	0 €	NA
OS 6 - Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur	26 537 925 €	26 484 090 €	100%
Fonctionnement	10 895 000 €	10 878 690 €	100%
Investissement	15 642 925 €	15 605 400 €	100%
OS 7 - Favoriser l'apprentissage	98 700 000 €	87 799 910 €	89%
Fonctionnement	75 800 000 €	71 901 950 €	95%
Investissement	22 900 000 €	15 897 960 €	69%
OS 8 - Assurer les formations sanitaires et sociales	54 458 700 €	53 859 776 €	99%
Fonctionnement	54 327 700 €	53 859 776 €	99%
Investissement	131 000 €	0 €	0%
OS 9 - Développer et améliorer l'offre de formation pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux	134 489 775 €	123 235 548 €	92%
Fonctionnement	134 489 775 €	123 235 548 €	92%
Investissement	0 €	0 €	NA
OS 10 - Développer les langues de Bretagne	8 103 118 €	7 832 552 €	97%
Fonctionnement	7 251 241 €	7 131 334 €	98%
Investissement	851 877 €	701 218 €	82%
Dépenses totales de la Mission (I et F)	578 235 818 €	554 330 433 €	96%
Total Fonctionnement	371 882 016 €	355 422 824 €	96%
Total Investissement	206 353 802 €	198 907 609 €	96%

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

// Appui aux partenaires

Le graphique suivant présente les principaux organismes extérieurs financés par la Région à plus de 75 K€ en fonctionnement, et dont la part du financement régional représente à minima 30 % du budget global de l'organisme.

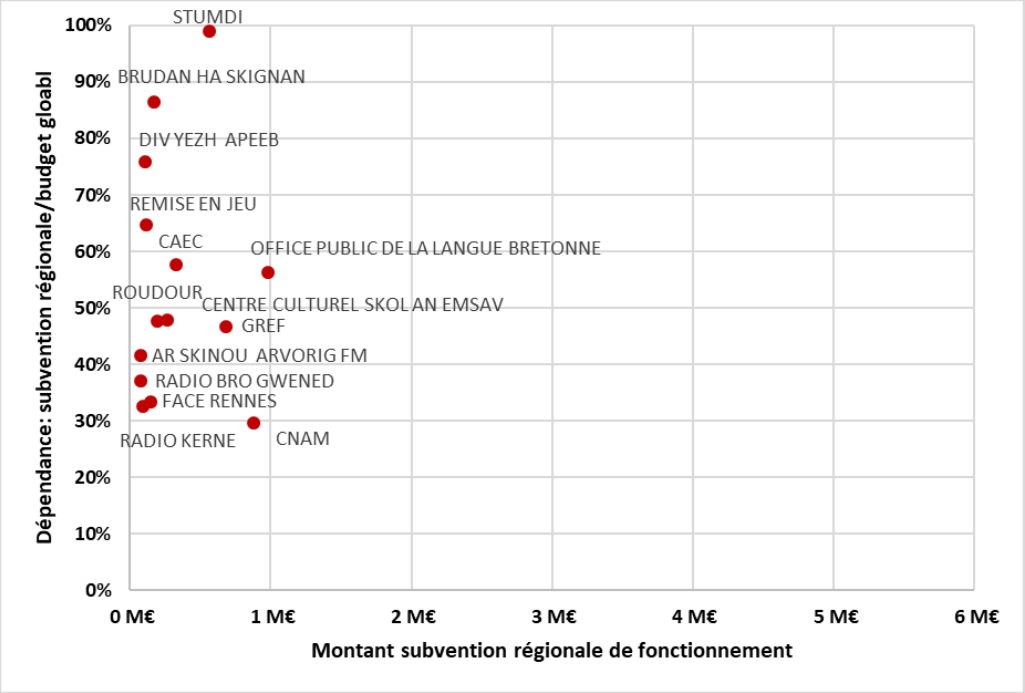

Zoom sur le GREF Bretagne

Le GREF Bretagne, groupement d'intérêt public financé par l'Etat et la Région, produit de la ressource, de l'expertise, de l'animation au profit de l'ensemble des acteurs du champ de la formation professionnelle, de l'orientation et de l'emploi.

En déclinaison du Chantier 1 du CPRDFOP, le GREF a produit, en 2019, un diagnostic régional emploi-compétences partagé, composé de cinq cahiers thématiques. Ce document met à disposition des acteurs de l'orientation, de la formation, de l'insertion et de l'emploi des éléments de connaissance et d'analyse structurelle de la démographie, du contexte économique, de l'emploi et de la formation en Bretagne. Le GREF a également été fortement mobilisé sur la mise en œuvre du PRIC, notamment sur la production d'indicateurs de suivi. Le GREF a participé par ailleurs activement au SPRO-EP en 2019, en tant qu'opérateur du plan de professionnalisation des conseillers et par sa contribution au développement du projet de plateforme web régionale IDEO.

Budget programme d'activités 2019 : 650 K€

Zoom sur l'Office public de la langue bretonne

L'établissement public de coopération culturelle Ofis publik ar Brezhoneg - Office public de la langue bretonne regroupe la Région Bretagne, la Région des Pays-de-la-Loire, l'Etat et les départements (22, 29, 35, 44, 56). Il a pour missions la promotion de la langue bretonne, le développement de son emploi dans l'ensemble des domaines de la vie sociale (en particulier la structuration du développement de l'offre d'enseignement bilingue), l'enrichissement du corpus de la langue ainsi que son adaptation continue au monde contemporain.

Budget: 1,4 M€ en fonctionnement (dont près de 984 K€ de participation régionale), 14 K€ en investissement en 2019.

Zoom sur l'Institut du gallo - Institut de la langue gallèse

L'institut du gallo - Institut de la langue gallèse s'est donné pour objectifs de fédérer, structurer et coordonner les acteurs œuvrant pour la langue gallèse afin de développer l'offre d'enseignement-formation de et en gallo ainsi que la charte "Du galo, dam Yan, dam Vèr"' pour valoriser la présence et l'utilisation du gallo dans la vie sociale.

Budget: 100 K€ en 2019 en fonctionnement.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

M3 P 301 Assurer la qualité de la relation emploi formation par la connaissance, la concertation et l'orientation

2019 en Bref

La loi du 5 septembre 2018 a confié aux Régions une nouvelle responsabilité en matière d'information sur les métiers et les formations pour les publics scolaires, étudiant.e.s et apprenti.e.s. En 2019, les nouvelles collaborations et les transferts de missions ont été formalisées au sein de deux conventions : la 1ère précisant la répartition des compétences entre l'Etat et la Région pour la période 2019-2024, la 2nde les modalités de transfert des missions de la Dronisep.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	Actions
1 Développer la connaissance de la relation emploi-formation	[I - 1] Conduire une démarche structurelle d'information et d'observation à l'échelle régionale [I - 2] Développer l'apport de connaissances thématiques complémentaires
2 Assurer la gouvernance du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP)	[II - 1] Conduire le suivi et l'évaluation du CPRDFOP au sein du Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CREFOP) [II - 2] Assurer une démarche d'animation auprès des acteurs régionaux et territoriaux [II - 3] Développer des dynamiques sectorielles dans le cadre de contractualisation renouvelée avec les branches professionnelles
3 Animer le service public régional de l'orientation et de l'évolution professionnelle	[III - 1] Accompagner les réseaux régionaux [III - 2] Développer la professionnalisation et l'ingénierie [III - 3] Faciliter l'information des publics [III - 4] Coordonner les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs
4 Accompagner les publics jeunes en difficulté sur tout le territoire	

5,4 M€ de crédits mandatés en 2019 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

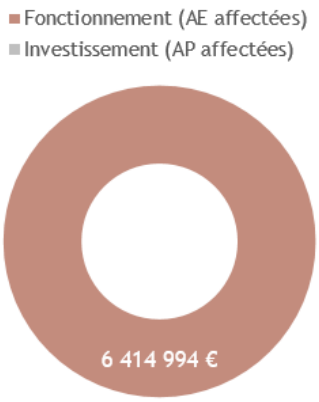

Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement

Les dépenses

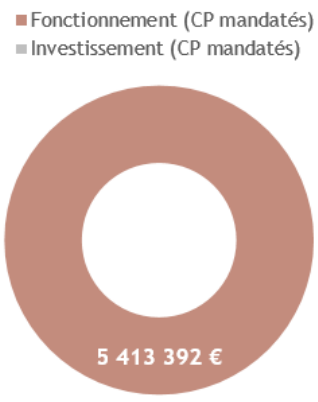

Un taux de réalisation de 99 % en fonctionnement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- Lancement du déploiement des contrats d'objectifs « Emploi-Compétences-Formation-Orientation » avec les branches professionnelles

Le Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP) porte l'ambition de faire de la montée en compétences *via* la formation un véritable moteur de la performance économique de la Bretagne. Cette ambition implique une nécessaire structuration du partenariat entre la Région et les acteurs économiques qui se décline au travers d'une contractualisation avec les branches professionnelles. Début 2019, le cadre de référence des Contrats d'objectifs a été adopté en Bureau du Comité régional emploi formation orientation professionnelles (CREFOP) et a donné lieu à ses premières déclinaisons (signatures du Contrat d'objectifs Bâtiment le 24 mai 2019 et Produits de la pêche et de l'aquaculture le 15 novembre 2019).

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

- Premiers travaux de l'observatoire régional du décrochage scolaire

Afin de mieux connaître la situation en Bretagne et pouvoir ainsi adapter les politiques publiques menées au titre de la lutte contre les ruptures de parcours en formation initiale, la Région a lancé, avec l'appui du GREF Bretagne, un observatoire du décrochage scolaire. Elaborée en collaboration étroite avec l'Etat et les 17 Plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD), l'observatoire a présenté sa 1ère synthèse régionale en séminaire en octobre 2019. Sur les 7 254 jeunes identifié.e.s comme potentiellement décrocheurs.euses scolaires : 36 % (dont 40 % de jeunes femmes) sont en formation initiale, 11 % (35 % de jeunes femmes) en emploi, 2 % (40 % de jeunes femmes) en formation continue. Parmi les 25 % qui ne sont ni en emploi, ni en formation continue : 21 % (42 % de jeunes femmes) sont accompagné.e.s et 4 % (34 % de jeunes femmes) ne sont pas encore accompagné.e.s. Enfin, les situations des 25 % (42 % de jeunes femmes) restant ne sont pas connues (problème de coordonnées, refus d'être contacté).

- Une action orientée vers les publics jeunes les plus fragiles [IV]

En 2019, l'activité des Missions locales (ML) est restée stable en termes de volume de premiers accueils et de jeunes accompagnés tout au long de l'année (+ 1,14 %). Le rajeunissement du public continue à être constaté, signe d'un renforcement des liens avec les publics les plus fragiles issus de la formation initiale.

Indicateur N°1 [IV] - Les jeunes accueillis en Mission locale (ML)	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019
Nombre de jeunes accueillis pour la première fois *Proportion des jeunes femmes*	18 748 *48,6 %*	18 828 *48,4 %*	19 114 *nd*
Nombre de jeunes accompagnés en ML *Proportion des jeunes femmes*	46 248 *49,3%*	44 863 *48,4 %*	44 800 *nd**

- Favoriser l'accès à la formation qualifiante des publics jeunes les plus fragiles [IV]

En 2019, le taux d'accès à la qualification des jeunes accompagné.e.s par les Missions locales reste stable et le taux d'accès à l'emploi est en légère baisse. Le nombre de jeunes ayant signé un contrat d'accompagnement à la qualification est en forte baisse (- 40 %) cette année du fait de la mise en place de la nouvelle gamme PREPA.

Indicateur N°2 [IV] - Accès à la qualification	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019
Pourcentage de jeunes entrés en formation à l'issue de l'accompagnement ML	25 %	21 %	21 %
Pourcentage de jeunes en emploi (y compris contrat en alternance) à l'issue de l'accompagnement ML	25 %	45 %	39 %

- Un suivi d'insertion consolidé sur l'ensemble des dispositifs de formation professionnelle de la Région [I-2]

En déclinaison du chantier 2 du CPRDFOP, la Région a déployé, pour la 2ème année consécutive, une démarche de suivi de l'insertion professionnelle couvrant l'ensemble des dispositifs de formation relevant de sa compétence, tant en formation initiale qu'en formation continue.

Indicateur N°3 [I] - Enquête IROISE sur l'insertion		Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019
Apprentissage	Cohorte étudiée Délai d'observation % de bénéficiaires suivis Taux d'insertion		Cohorte 2017 7 mois 12 mois 73 % 73 % 72 % 77 %	Cohorte 2018 7 mois 12 mois 75 % 77 % 72 % 75 %
Formations sanitaires et sociales	Cohorte étudiée Délai d'observation % de bénéficiaires suivis Taux d'insertion	Diplômés 2016 16 mois 59 % 87 %	Diplômés 2017 12 mois 70 % 91 %	Diplômés 2018 12 mois 75 % 90 %
Chèque Formation	Cohorte étudiée Délai d'observation % de bénéficiaires suivis Taux d'insertion	Sortants 2016 12 mois 68 % 69 %	Sortants 2017 12 mois 65 % 68 %	Sortants 2018 12 mois Etude en cours

Le taux d'insertion représente le pourcentage de bénéficiaires en situation d'emploi à l'issue du délai d'observation suivant la sortie de formation (soit 12 mois à compter des cohortes 2017), sur la base de la population des répondant.e.s à l'enquête (% de bénéficiaires suivis au regard du nombre total de personnes formées).

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

M3 P 302 Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées

2019 en Bref

La Région porte une politique volontariste dans le domaine des projets éducatifs et de la mobilité internationale des apprenant.e.s. L'année 2019 a été marquée par un nombre toujours conséquent de projets Karta Bretagne, ainsi que le développement de Qualycée en lien avec le Plan énergie lycée. Le Conseil régional des jeunes (CRJ) a connu une forte évolution dans son contenu en raison du lien renforcé avec les politiques régionales. Enfin, l'accompagnement à la mobilité individuelle à l'étranger se poursuit avec le projet européen des établissements de formation sanitaire et sociale (B-MOUVE).

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Encourager les dynamiques éducatives dans les lycées et avec les lycéens	2 Développer la mobilité internationale des apprenants	3 Promouvoir les initiatives associatives et soutenir les familles
Actions	[I - 1] Promouvoir l'éducation citoyenne et éco-citoyenne dans les lycées	[II - 1] Favoriser les mobilités collectives des publics prioritaires de la Région	[III - 1] Soutenir les projets éducatifs associatifs
	[I - 2] Permettre l'expression et la création de projets par les jeunes bretons	[II - 2] Accompagner les séjours d'études et stages individuels à l'international	[III - 2] Poursuivre la structuration des bourses aux livres pour favoriser la mise à disposition gratuite des collections de manuels scolaires
	[I - 3] Valoriser les filières professionnelles des lycées et renforcer les liens avec le milieu économique	[II - 3] Encourager l'accueil de jeunes étrangers dans les établissements de formation	[III - 3] Soutenir les familles pour l'acquisition de matériels professionnels
		[II - 4] Informer les jeunes bretons	

7,7 M€ de crédits mandatés en 2019 en investissement et en fonctionnement.

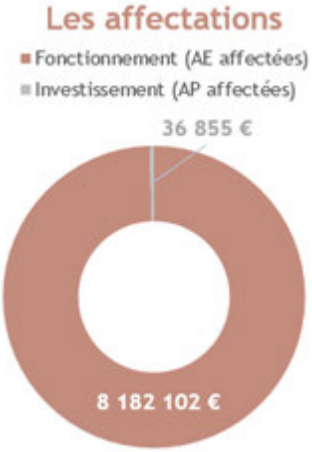

Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement et de 37 % en investissement

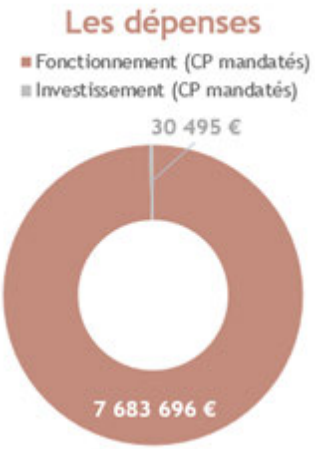

Un taux de réalisation de 95 % en fonctionnement et de 30 % en investissement

Le faible taux de consommation en CPI est lié à l'absence de mobilisation de l'enveloppe par les lycées en démarche Qualycée.

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Encourager les dynamiques éducatives dans les lycées et avec les lycéen.ne.s [I]

Grâce au dispositif Karta Bretagne, la Région a poursuivi l'accompagnement des projets éducatifs portés par les lycées bretons. Le dynamisme des établissements en terme de politique éducative reste soutenu avec une progression du nombre d'actions accompagnées. Les axes « Egalité fille-garçon et lutte contre les discriminations » et « Ouverture des jeunes au monde » sont en progression. Les thématiques de l'ouverture aux autres, de la lutte contre le harcèlement et de la citoyenneté sont développées sous différentes formes.

Dans le cadre du dispositif Qualycée dont l'objectif est de valoriser les filières professionnelles des lycées en mettant en œuvre une démarche qualité, deux rencontres semestrielles ont été organisées en 2019 avec l'ensemble des 55

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

lycées impliqués dont 33 déjà labellisés, notamment sur la thématique du Plan Energie lycées. Une vidéo de présentation et de promotion du dispositif a été également réalisée en 2019 (disponible sur *https://www.bretagne.bzh/actions/formation/accompagnement-lycees*).

Les actions d'ouverture culturelle se sont également poursuivies autour des événements littéraires bretons : Goncourt des lycéens et le festival Etonnants voyageurs. Dans le cadre du concours de critiques, de nouvelles rencontres sur le thème de la bande dessinée ont été organisées en décembre 2019.

Indicateur N°1 [I-1] - Karta Bretagne - Nombre d'actions soutenues	Réalisation 2016-2017	Réalisation 2017-2018	Réalisation 2018-2019	Budget alloué 2018-2019
Santé et qualité de vie	180	197	192	128 K€
Développement durable et agenda 21	227	238	224	222 K€
Ouverture des jeunes au monde	431	504	544	850 K€
Education artistique, sensibilisation à l'art, à la culture et aux sciences et techniques	909	911	918	886 K€
Egalité fille garçon et lutte contre toutes les discriminations	112	119	131	103 K€
TOTAL	1 859	1 969	2 009	2 189 K€

Le Conseil régional des jeunes a démarré un nouveau mandat en 2018 avec une session d'installation en janvier 2019. Ce mandat s'est caractérisé par une forte évolution : la mise en œuvre de commissions de travail de jeunes élu.e.s dont les sujets ont été proposés par les élu.e.s régionaux.ales. On peut citer, à titre d'exemple, le dialogue structuré jeunesse, les droits culturels, la pratique du nautisme ou encore le musée du 21ème siècle *https://www.youtube.com/watch?v=IPBQ5v5FfmI*).

- ## L'appui aux mobilités collectives et individuelles des apprenant.e.s et établissements bretons [II]

Concernant les deux dispositifs de soutien individuel à la mobilité internationale, près de 2 000 mobilités ont été accompagnées avec « Jeunes à l'international » (JALI) pendant l'année 2018-19, dans le cadre de l'enveloppe financière dédiée. Le projet européen « B-MOUVE- formations sanitaires et sociales » continue sa progression avec les 22 établissements partenaires pour des mobilités d'élèves, d'étudiant.e.s, de personnels mais aussi l'accueil de professionnel.le.s européen.ne.s.

Indicateur N°2 [II] - Bénéficiaires des aides régionales à la mobilité	Réalisation 2016-17	Réalisation 2017-18	Réalisation 2018-19	Valeur cible 2018-19
Nombre d'apprenant.e.s bénéficiaires d'une aide à la mobilité collective	997	902	741	900
Nombre d'apprenant.e.s bénéficiaires d'une aide à la mobilité individuelle JALI	2 235	2 198	1 945	2 200
Nombre d'apprenant.e.s et formateur.trice.s bénéficiaires d'une aide Erasmus+ (projet B-MOUVE)	87	128	163	150
Nombre total de bénéficiaires	*3 319*	*3 228*	*2 849*	*3 250*
Dont % de femmes	*53 %*	*53 %*	*55 %*	*50 %*
Nombre d'établissements bénéficiaires d'une aide à la recherche de partenaires	10	12	22	12

- ## Promouvoir les initiatives associatives et soutenir les familles [III]

Le Pass ressources pédagogiques a permis la consolidation des collections de manuels scolaires (papier ou numériques) par les lycées bretons à la rentrée 2019 et donc une participation financière moindre des familles.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

M3 P 303 Offrir un cadre bâti favorisant l'épanouissement de tous les acteurs des lycées

2019 en Bref

L'année 2019 a été marquée par l'adoption en juin du Plan énergie lycées. Elaboré en cohérence avec les interventions régionales sur le climat et l'environnement et les actions déjà entreprises sur le parc immobilier des lycées, ce plan se décline en deux volets principaux : poursuivre les travaux de rénovation énergétique, dont le recours amplifié aux énergies renouvelables, et connaître nos consommations énergétiques vers une réduction 15 à 20 % à l'horizon de 10 ans.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Offrir aux usagers un environnement de qualité par la construction ou la restauration globale de lycées	2 Veiller à la conformité du bâti et améliorer sa performance	3 Adapter les locaux à l'évolution des besoins	4 Assurer la continuité du service public et mener une stratégie patrimoniale
Actions	[I - 1] Construire de nouveaux lycées	[II - 1] Assurer la mise en conformité des sites en matière d'accessibilité et de sécurité (Axe 2)	[III - 1] Adapter les locaux aux usages (Axe 4)	[IV - 1] Assurer le maintien des sites (Axe 8)
	[I - 2] Restructurer les sites nécessitant une intervention d'ampleur (Axe 1)	[II - 2] Améliorer la performance énergétique du patrimoine (Axe 3)	[III - 2] Adapter les capacités d'hébergement (Axe 5)	[IV - 2] Assurer la continuité du service public et conduire la stratégie immobilière
		[II - 3] Adapter les locaux aux exigences sanitaires (Axe 3)	[III - 3] Adapter les locaux aux évolutions démographiques (Axe 6)	

134,9 M€ de crédits mandatés en 2019 en investissement et en fonctionnement.

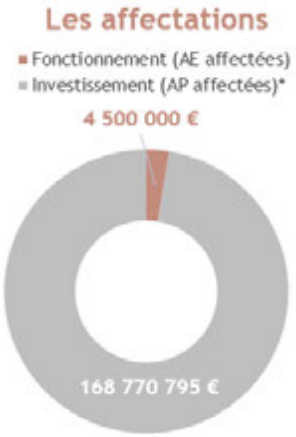

Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement et de 84 % en investissement

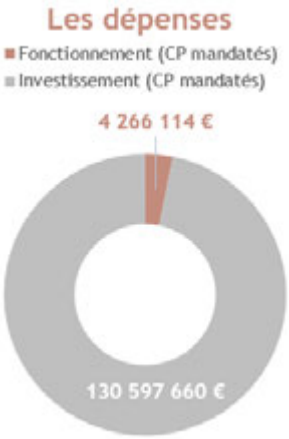

Un taux de réalisation de 100 % en fonctionnement et de 100 % en investissement

* L'AP est pluriannuelle a été ouverte en 2019, les résultats correspondent au cumul.

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Construire de nouveaux lycées [I-1]

Avec 28 % des crédits 2019, les deux futurs lycées neufs sont à des stades d'avancement différents: lycée Simone Veil à Liffré (travaux) et Ploërmel (études de maîtrise d'œuvre).

• Restructurer les sites nécessitant une intervention d'ampleur [I-2]

Cette action représente 16 % des crédits consommés. Elle vise à rationaliser la consommation foncière, réduire les consommations énergétiques et améliorer le confort des usager.ère.s tout en intégrant la conformité réglementaire. Dix établissements (six en axe 1, deux en axe 2 et deux en axe 8) sont concernés : par exemple, Duguesclin à Auray en phase « programmation », Freyssinet à Saint-Brieuc en phase d'étude de maîtrise d'œuvre (en axe 1) ou encore Jean-Marie Le Bris à Douarnenez et Bréquigny à Rennes en cours de travaux d'ampleur.

• Assurer la mise en conformité des sites en matière d'accessibilité et de sécurité [II-1]

Cette action représente 3 % des crédits consommés en investissement et 5 % en fonctionnement auxquels il convient d'ajouter les travaux d'accessibilité et de sécurité intégrés dans les restructurations d'ampleur (par exemple, au lycée F. Bienvenue à Loudéac) ou des opérations de moyennes envergures (comme au lycée C. Tillon à Rennes).

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Indicateur N°1 [II-1] - % de conformité des ascenseurs	2017	2018	2019	Valeur cible 2020
Nombre d'ascenseurs dans le parc	308	311	316	318
% d'ascenseurs en conformité	48 %	64 %	83 %	100 %

En 2019, un accord-cadre portant sur la mise en œuvre de moyens d'information des usagers des établissements sur leur exposition à un risque majeur ou une menace terroriste a été lancé. 26 établissements ont déjà pris l'initiative de réaliser des travaux pour mettre en œuvre des alarmes Plans particuliers de mise en sureté (PPMS). Il est nécessaire de compléter le dispositif déjà installé pour 15 établissements. L'objectif visé est l'équipement d'alarme PPMS des 105 sites fin 2023 (application à partir de 2020).

Indicateur N°2 [II-1] - Sécurité des usagers	2017	2018	2019
Montant des investissements consacrés à la sécurité des personnes	4,5 M€	4,3 M€	3,9 M€
% des bâtiments sous avis favorables à l'exploitation des commissions de sécurité*	95,24 %	90,67 %	94,76 %

**Tous les avis défavorables ne sont pas systématiquement liés à l'état du bâti. Par exemple, un avis défavorable peut-être justifié en cas de défaut de vérifications périodiques réglementaires suivies par l'EPLE.*

• Améliorer la performance énergétique du patrimoine [II-2]

Cette action représente 5 % des crédits consommés. Les interventions liées à la performance énergétique sont aussi incluses dans des opérations d'ampleur, comme l'extension et la réhabilitation du lycée Bréquigny à Rennes.

Indicateur N°3 [II-2] - Maîtriser les coûts de fonctionnement des lycées	2018	2019	Valeur cible 2020
Puissance photovoltaïque installée en kwC (cumulée)	648	648	747
Nb cumulés d'audits énergétiques réalisés	0	7	15
Nb cumulés de sites raccordés au réseau de chaleur urbain	8	8	8
Nb cumulés d'installation chaufferie bois	4	5	6

• Adapter les locaux aux exigences sanitaires [II-3]

Les actions correctives et des travaux de remédiation ont été menés dès la connaissance des résultats des diagnostics « Radon », principalement au lycée Brizeux à Quimper. En 2019, 67 établissements sur 105 sont aux normes radon (64 en 2018). La mise aux normes des réseaux des établissements est poursuivie, les lycées de Paul Sérusier à Carhaix, Jacques Cartier à Saint-Malo et Jean Guéhenno à Vannes ont été concernés en 2019.
Les mesures et actions de remédiation pour la qualité de l'air sont également programmées à compter de 2020.

• Adapter les locaux à l'évolution des besoins [III-1 à III-3]

Cet objectif a représenté 29 % des crédits consommés. En 2019, les études de programmation ont été lancées pour l'aménagement des espaces sportifs extérieurs du lycée de Saint-Aubin-du-Cormier, et les études de maîtrise d'œuvre ont été menées sur la construction et la restructuration des gymnases du lycée R. Parks à Rostrenen, notamment. En 2019, Sept équipements sportifs ont été subventionnés (quatre en 2018).
S'agissant de l'adaptation aux usages numériques, la Région met en place depuis 2018 un projet de centralisation de l'ensemble des lycées bretons et ce jusqu'en 2022. Néanmoins, certains autocoms ne peuvent techniquement pas attendre la centralisation et doivent faire l'objet de remplacement anticipé.

Indicateur N°4 [III-1] - Participer à la modernisation et à l'innovation pédagogique	2017	2018	2019
Nb cumulé de sites centralisés	0	27	58
Nb cumulé de sites bénéficiant du débit confortable	70	112	112
Nb cumulé de lycées bénéficiant d'un remplacement d'autocoms	18	26	35
Dépenses consacrées aux réseaux informatiques des lycées	0,2 M€	1,4 M€	0,8 M€

Le plan internat concerne les constructions ou rénovations lourdes et les rénovations classiques. Pour les premières, en 2019, les études de programmation ont été menées pour les lycées de Saint-Quay-Portrieux et Etel et les études de maîtrise d'œuvre ont été lancées, pour la cité scolaire de Kerichen par exemple. Pour les rénovations classiques, les études de programmation ont été menées pour le lycée Félix Le Dantec, de maîtrise d'œuvre pour les lycées de Concarneau et Pleyben et les premiers travaux ont été réalisés à Carhaix.

Indicateur N°5 [III-2] - Adapter les capacités d'hébergement	2017	2018	2019
Nombre d'internes	16 548	16 132	15 588
% de filles / % de garçons	*42 % / 58 %*	*42 % / 58 %*	*42 % / 58 %*
Budget des opérations de construction et de rénovation d'internats	4,6 M€	1,4 M€	4,7 M€
Nb de lits supplémentaires dans les internats rénovés ou construits	0	35*	0

**Lycée de Brocéliande à Guer*

Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

2019 en Bref

La Région participe aux investissements des établissements privés sous contrats en répondant à leurs demandes de construction, de modernisation et de mises aux normes des locaux. Pour la période 2017-2021, la Région, le Comité académique de l'enseignement catholique (CAEC) et le Conseil régional de l'enseignement agricole privé (CREAP) ont formalisé leurs relations selon les compétences respectives de chacun dans le cadre de protocoles de partenariat.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs / Actions	
1 Préserver la sécurité et l'accessibilité des usagers	2 Améliorer les conditions d'accueil dans les lycées
[I - 1] Participer à la mise en conformité des locaux	[II - 1] Adapter les locaux aux évolutions des besoins des usagers
[I - 2] Améliorer l'accessibilité des usagers	[II - 2] Maîtriser les consommations énergétiques et d'eau
	[II - 3] Participer à la conservation du bâti

19,6 M€ de crédits mandatés en 2019 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

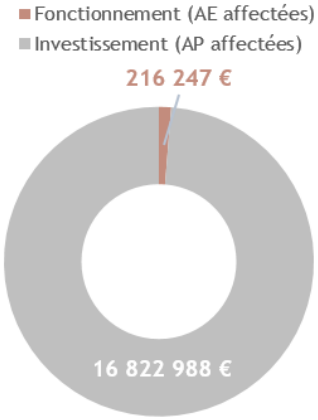

Un taux d'affectation de 98 % en fonctionnement et de 100 % en investissement

Les dépenses

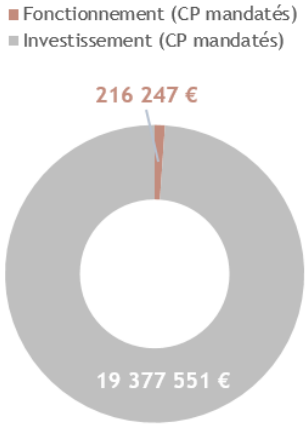

Un taux de réalisation de 98 % en fonctionnement et de 100 % en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Adapter les locaux aux évolutions des besoins des usagers [II-1]

Les affectations 2019 totalisent 16,8 M€, soit la totalité de l'enveloppe ouverte. Le décalage entre les crédits de paiements mandatés (19,4 M€) et ces affectations est lié à un volume financier plus important d'opérations engagées au cours des exercices précédents. Les subventions attribuées se répartissent à hauteur de 11,5 M€ pour les établissements Education Nationale (CAEC) et 5,3 M€ pour les établissements agricoles dont 1,5 M€ pour les Maisons familiales et rurales (MFR).

En 2019, ce sont 256 opérations de travaux qui ont été financées par la Région dans les établissements privés. Les travaux dont le montant accordé est supérieur à 100 K€ représentent 20 % des subventions (47 dossiers) et totalisent les 3/4 des crédits affectés (12,7 M€). Les fonctions de vie dans l'établissement -internat et restauration- mobilisent 3,4 M€ (50 subventions), et les fonctions d'enseignement 6,4 M€ (75 subventions). Certains travaux se rapportant à des opérations globales ou bien portant sur la réfection de toiture ou le ravalement par exemple, ne peuvent être individualisés par fonctions. Ces derniers représentent un nombre important de subventions (82) pour un encours financier modeste (4,72 M€), sachant que les 4 principales subventions totalisent 1,8 M€.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Indicateur N°1 [II-1] - Répartition des crédits par fonction	Réalisation 2017		Réali			
Fonction	Nbre	Montant M€	Nbre	Montant M€	Nbre	Montant M€
Fonction Accueil	14	0,45	9	0,85	13	0,37
Fonction enseignement général	22	0,92	11	0,51	15	1,90
Fonction enseignement technologique et professionnel	55	3,04	29	3,14	31	3,00
Fonction enseignement : CDI	4	0,10	3	0,02	2	0,01
Fonction enseignement : espaces scientifiques	9	0,70	6	0,18	8	0,46
Fonction enseignement : installations sportives	11	0,16	10	0,55	19	1,03
Fonction vie dans l'établissement : restauration	35	2,99	36	2,14	34	1,67
Fonction vie dans l'établissement : internat	15	4,85	22	3,48	16	1,79
Fonction vie dans l'établissement : autres espaces	15	1,14	19	0,61	19	1,57
Fonction transversale : sanitaires	8	0,26	5	0,29	5	0,07
Fonction transversale : circulation	9	0,10	20	0,51	12	0,24
Toutes fonctions	98	4,78	93	6,19	82	4,72
Total général	295	19,46	263	18,47	256	16,82

- Participer à la mise en conformité des locaux [I-1], maîtriser les consommations énergétiques et d'eau [II-2]

Indicateur N°2 [I-1] - Répartition des crédits par nature d'opération	Réalisation 2017		Réalisation 2018		Réalisation 2019	
Catégorie	Nbre	Montant M€	Nbre	Montant M€	Nbre	Montant M€
0 - Restructuration lourde	19	4,19	25	5,92	22	4,35
1 - Construction	28	9,15	23	5,22	28	6,05
2 - Rénovation intérieure	105	2,76	92	3,58	105	3,88
3 - Sécurité et mise en conformité	87	2,05	64	1,77	51	1,25
4 - Maîtrise des consommations énergétiques	22	0,58	25	0,83	19	0,34
5 - Clos couvert	16	0,42	14	0,64	17	0,53
6 - Aménagements extérieurs	18	0,31	20	0,51	14	0,42

En montant, les 50 subventions pour travaux de construction ou de restructuration représentent près des 2/3 des affectations. Pour les autres subventions, le tableau suivant ventile les opérations selon la nature des travaux réalisés.

Indicateur N°3 [II-2] - Répartition des crédits par type de travaux	Réalisation 2017		Réalisation 2018		Réalisation 2019	
Nature des travaux	Nbre	Montant K€	Nbre	Montant K€	Nbre	Montant K€
Accès et clôture	10	204	13	329	1	94
Amélioration accessibilité	23	800	28	1 227	6	295
Chauffage et eau chaude sanitaire	66	1 915	53	1 875	6	37
Conformité des ascenseurs	1	116	-	-	1	380
Conformité électrique : courants faibles	20	439	8	73	15	256
Conformité électrique : courants forts	14	164	7	172	9	85
Enduit / ravalement / bardage	6	158	5	261	-	-
Enveloppe du bâtiment : Isolation, menuiseries ext.	6	147	20	630	2	37
Equipements fixes ou intègres au bâti	26	462	36	579	51	1 280
Revêtements - finitions - aménagements intérieurs	24	360	9	907	83	2 961
Sécurité incendie	17	307	20	278	3	60
Solaire : Thermique ou photovoltaïque	2	26	-	-	-	-
Toiture / charpente	10	263	9	375	2	105
Travaux d'hygiène	-	-	1	12	1	11
Ventilation / extraction et plomberie sanitaire	4	205	-	-	5	261
Voirie réseaux divers et espaces verts	7	102	5	170	2	116
Total général	236	5 668	214	6 888	187	5 978

Améliorer les équipements dans les lycées publics

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

2019 en Bref

Ce programme finance les matériels pédagogiques utilisés par les enseignant.e.s et leurs élèves, ainsi que les équipements nécessaires à l'exploitation des lycées. La généralisation de la méthode de lavage des locaux par pré-imprégnation, commencée en 2017, s'est achevée en 2019. Sur cet exercice, la Région a consacré une enveloppe financière de 1,6 M€ à sa mise en œuvre.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Moderniser les équipements pour l'exploitation des lycées	2 Adapter les équipements pédagogiques
Actions	[I - 1] Moderniser les équipements des services d'entretien, d'hébergement et de restauration, les mobiliers et les véhicules	[II - 1] Adapter les équipements aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des formations
	[I - 2] Acquérir les équipements dans le cadre des opérations de construction, de rénovation et de restructuration	[II - 2] Acquérir les équipements pédagogiques liés aux évolutions de la carte des formations

6,2 M€ de crédits mandatés en 2019 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations



Un taux d'affectation de 100 % en investissement

Les dépenses

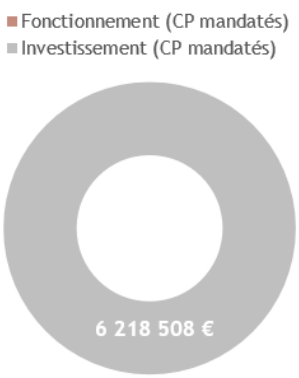

Un taux de réalisation de 100 % en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- ### Modernisation des équipements des services d'entretien, d'hébergement et de restauration, des mobiliers et des véhicules [I-1]

La Région prend en charge les dépenses qui concourent au fonctionnement normal d'un lycée. Seuls les achats de petits équipements de restauration font l'objet d'un cofinancement avec les établissements. En 2019, 323 subventions ont été attribuées pour un encours de 1,8 M€. A cette somme, il convient d'ajouter 1,65 M€ pour l'achat de matériels d'entretien des locaux, ce qui porte à environ 3,4 M€ le budget global consacré à cette action.

Indicateur N°1 [I-1] - Moderniser les équipements pour l'exploitation des lycées (subventions)	Réalisation 2017		Réalisation 2018		Réalisation 2019	
	Nbre	Montant K€	Nbre	Montant K€	Nbre	Montant K€
Matériel d'entretien des espaces verts	31	160	39	277	**21**	**125**
Matériel d'entretien des laboratoires	2	10	2	9	**1**	**9**
Matériel d'entretien des locaux	13 marché	69 800	marché	1 800	**marché**	**1 650**
Matériel des services de restauration	68	234	68	328	**59**	**254**
Matériel pour l'atelier des agents de maintenance du patrimoine	37	72	47	93	**31**	**75**
Matériel pour le service de lingerie	25	117	24	225	**23**	**224**
Mobilier des salles de classe et du cdi	65	422	75	411	**65**	**374**

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Mobilier et équipement de l'internat et du restaurant	31	150	35	216	**30**	**253**
Mobilier pour l'accueil et l'administration	31	105	31	78	**24**	**69**
Mobilier pour l'infirmerie	3	2	1	2	**2**	**1**
Véhicules	10	140	20	235	**11**	**168**
Equipements pour améliorer la sécurité des biens et des personnes	78	219	74	254	**60**	**238**
Total général	394	2 500	416	3 928	327	3 440

- ## Acquisition des équipements dans le cadre des opérations de construction, de rénovation et de restructuration [I-2]

Dans le cadre de la mise en œuvre de la programmation pluriannuelle des investissements, la Région accompagne les lycées en équipements mobiliers et matériels. Cette action a mobilisé 2,3 M€ sur l'autorisation de programme 2019, dont 700 K€ de provision pour l'équipement du futur lycée Simone Veil de Liffré (35). Parmi les principales livraisons intervenues courant 2019, figurent les services de restauration des lycées Bréquigny (35) pour 260 K€, René Cassin (35) pour 157 K€ et Charles de Gaulle (56) pour 82 K€, les lingeries des lycées Bréquigny (35) pour 89 K€ et Dupuy de Lôme (29) pour 78 K€, les ateliers des lycées professionnels Pont-de-Buis (29) pour 103 K€, Jean Jaurès (35) pour 123 K€ et Jean Monnet (22) pour 59 K€, et enfin les externats et espaces de sciences des lycées de Saint-Aubin (35) pour 106 K€ et Pierre Mendès-France (35) pour 43 K€.

- ## Adapter les équipements pédagogiques [II-1 et II-2]

La moitié des crédits de ce programme sont affectés au financement des équipements pédagogiques, soit 3,5 M€ en 2019.

Indicateur N°2 [II] - Acquisition de matériels adaptés aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des formations	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019
Dépenses d'équipements pédagogiques	4,5 M€	4,1 M€	3,5 M€
Dépenses par élève	57 €	51 €	42 €
Dont dépenses d'équipement dans le cadre d'une ouverture de formation	0,50 M€	0,10 M€	0,18 M€

Les équipements destinés à l'enseignement général représentent 833 K€. Il s'agit principalement des matériels pour les enseignements scientifiques. Les équipements les plus onéreux, concernant les formations technologiques et professionnelles, totalisent 2,5 M€ en 2019.

Indicateur N°3 [II-1] - Participer à la modernisation et au renouvellement des équipements : détail des financements des équipements pédagogiques (subventions)	Réalisation 2017		Réalisation 2018		Réalisation 2019	
	Nbre	Montant K€	Nbre	Montant K€	Nbre	Montant K€
Formations générales, technologiques et CPGE : enseignements généraux	29	120	32	117	**39**	**162**
Formations générales, technologiques et CPGE : formations scientifiques	112	641	105	705	**98**	**671**
Formations professionnelles : enseignements généraux	15	31	18	67	**22**	**118**
Formations professionnelles : équipements spécifiques par domaines	160	3 706	127	3 263	**153**	**2 522**
génie civil construction et bois	28	967	19	148	**25**	**669**
matériaux souples	9	52	5	108	**7**	**43**
mécanique électricité électronique	56	1 833	52	2 258	**56**	**750**
services aux personnes	21	132	15	321	**16**	**119**
spécialités pluri-techno de production	5	42	1	8	**4**	**56**
transformations	16	330	14	211	**20**	**481**
agriculture pêche forêt et espaces verts	14	162	12	124	**18**	**164**
communication et information	6	71	3	24	**3**	**34**
services à la collectivité	-	-	2	9	**1**	**2**
échanges et gestion	5	117	4	52	**3**	**204**
Total général	316	4 498	282	4 152	312	3 473

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

M3 P 307 Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés

2019 en Bref

Dans le cadre de protocoles de partenariat couvrant la période 2017-2021, la Région, le Comité académique de l'enseignement catholique (CAEC) ainsi que le Conseil régional de l'enseignement agricole privé (CREAP) ont formalisé leurs relations selon les compétences respectives de chacun. Les enveloppes financières pour chaque réseau sont définies dans ces conventions : 3,1 M€ pour les établissements relevant du réseau CAEC et 650 K€ pour les établissements relevant du réseau CREAP.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Moderniser les équipements pour l'exploitation des lycées	2 Adapter les équipements pédagogiques
Actions	[I - 1] Participer à la modernisation des équipements des services d'hébergement et de restauration et des mobiliers scolaires	[II - 1] Adapter les équipements aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des formations
	[I - 2] Participer à l'acquisition des équipements dans le cadre des opérations de construction, de rénovation et de restructuration auxquelles la Région apporte une contribution financière	[II - 2] Acquérir les équipements pédagogiques liés aux évolutions de la carte des formations dans l'enseignement professionnel et technologique
		[II - 3] Acquérir et mettre à disposition des établissements sous contrat avec l'Education Nationale des équipements informatiques pour les filières d'enseignement général

3,8 M€ de crédits mandatés en 2019 en investissement et en fonctionnement.



Un taux d'affectation de 100 % en investissement



Un taux de réalisation de 99 % en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Moderniser l'équipement pour l'exploitation des lycées [I-1 et I-2]

Pour tous les réseaux, le niveau de financement de la Région est plafonné à 50 % de la dépense TTC. En 2019, 131 subventions ont été accordées pour moderniser les équipements d'exploitation, soit 892 K€. Cette action représente presque le quart du montant des subventions (3,74 M€).

Indicateur N°1 [I-1] - Moderniser les équipements pour l'exploitation des lycées (subventions)	Réalisation 2017		Réalisation 2018		Réalisation 2019	
	Nbre	Montant K€	Nbre	Montant K€	Nbre	Montant K€
Matériel des services de restauration	25	186	19	114	27	158
Matériel pour le service de lingerie	3	6	-	-	-	-
Mobilier des salles de classe et du CDI	46	299	80	397	71	483
Mobilier et équipement de l'internat et du restaurant	50	557	38	210	33	251
Total général	124	1 048	137	721	131	892

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

- ## Adaptation des équipements aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des formations [II-1]

Les équipements pédagogiques représentent les 3/4 des subventions accordées (2,85 M€). Parmi celles-ci, le financement des matériels et solutions informatiques totalise 1,29 M€, niveau stable sur les trois derniers exercices. Les sommes allouées aux équipements pédagogiques se répartissent à hauteur de 1,03 M€ pour les lycées Education Nationale et 256 K€ pour les établissements agricoles.

Indicateur N°2 [II-1] - Participer à la modernisation et au renouvellement des équipements (subventions)	Réalisation 2017		Réalisation 2018		Réalisation 2019	
	Nbre	Montant K€	Nbre	Montant K€	Nbre	Montant K€
Equipements et solutions informatiques	206	1 313	188	1 359	207	1 559
Equipements pédagogiques hors informatique	220	1 379	209	1 322	185	1 289
Total général	426	2 692	397	2 681	392	2 848

Les subventions attribuées pour participer au financement des équipements de l'enseignement professionnel totalisent chaque année environ 1 M€. En 2019, 240 K€ ont été attribués pour l'ouverture du bac professionnel « Gestion des pollutions et protection de l'environnement » au lycée Saint Gabriel de Pont-l'Abbé.

Indicateur N°3 [II-1] - Participer à la modernisation et au renouvellement des équipements : détail des financements des équipements pédagogiques (subventions)	Réalisation 2017		Réalisation 2018		Réalisation 2019	
	Nbre	Montant K€	Nbre	Montant K€	Nbre	Montant K€
Formations générales, technologiques et CPGE : enseignements généraux	21	59	17	71	36	126
Formations générales, technologiques et CPGE : formations scientifiques	51	341	49	152	52	247
Formations professionnelles : enseignements généraux	4	2	33	91	-	-
Formations professionnelles : équipements spécifiques par domaine	144	977	110	1 008	97	916
génie civil construction et bois	4	39	9	80	2	12
matériaux souples	1	3	2	17	2	4
mécanique électricité électronique	66	507	36	471	41	309
services à la collectivité et aux personnes	21	69	25	76	17	60
spécialités pluri-techno de production	4	48	5	45	5	48
transformations	16	166	7	102	1	7
agriculture pêche forêt et espaces verts	16	105	20	188	25	219
communication et information	9	20	2	21	2	16
spécialités plurivalentes des services	-	-	2	7	1	240
échanges et gestion	7	20	2	1	1	1
Total général	**220**	**1 379**	**209**	**1 322**	**185**	**1 289**

- ## Acquisition et mise à disposition des établissements sous contrat avec l'Éducation Nationale des équipements informatiques pour les filières d'enseignement général [II-3]

Les matériels mis à disposition sont identiques à ceux mis en service dans les lycées publics. Les équipements sont livrés au cours du premier trimestre de l'exercice suivant. Cette action ne concerne pas les établissements agricoles.

Indicateur N°4 [II-3] - Acquérir et mettre à disposition des établissements sous contrat avec l'Education Nationale des équipements informatiques pour les filières d'enseignement général	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019
Nombre d'ordinateurs mis à disposition	615	817	663

La mise à disposition constitue une variable d'ajustement et permet au CAEC de mobiliser la totalité de l'enveloppe prévue au protocole de partenariat (3,1 M€). Son montant est ajusté en fonction du montant total des subventions accordées aux établissements de ce réseau. Ceci explique les fluctuations importantes des volumes de matériels commandés et livrés dans les établissements.

Développer le numérique éducatif

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

2019 en Bref

Ce programme finance un ensemble d'actions dont la finalité est de mettre à disposition et d'assurer la disponibilité dans les lycées publics des équipements et ressources numériques utiles à leurs actions de formation. En 2019, la Région a poursuivi le déploiement de son offre de maintenance informatique et étendu la mutualisation et la centralisation des serveurs informatiques des lycées au sein de Datacenter.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Accompagner les lycées dans l'usage des outils numériques	2 Adapter les équipements aux évolutions pédagogiques	3 Proposer une offre de débit confortable accessible à tous les établissements scolaires
Actions	[I - 1] Identifier les nouveaux outils numériques	[II - 1] Mettre à disposition des équipements adaptés et performants favorisant les usages numériques	[III - 1] Développer et rénover les réseaux informatiques des lycées publics
	[I - 2] Accompagner le déploiement de ressources numériques et en favoriser l'usage	[II - 2] Mettre en œuvre la maintenance des équipements informatiques en lycée pour garantir la disponibilité des matériels	[III - 2] Proposer une solution transitoire dans l'attente du raccordement au très haut débit

8,4 M€ de crédits mandatés en 2019 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

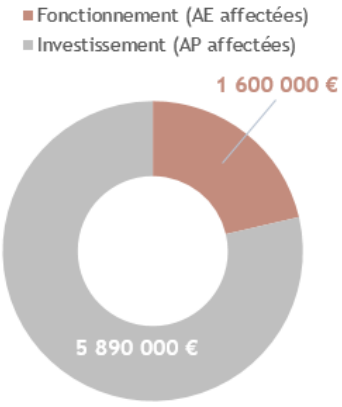

Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement et de 100 % en investissement

Les dépenses

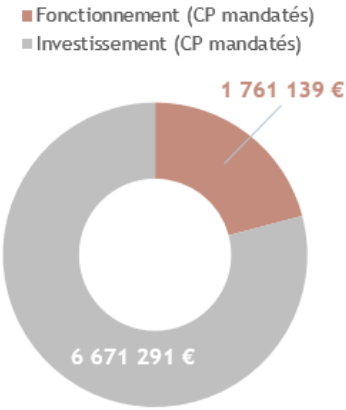

Un taux de réalisation de 99 % en fonctionnement et de 100 % en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Accompagner le déploiement de ressources numériques et en favoriser l'usage [I-2]

Depuis 2011, la Région participe financièrement au développement par l'académie de l'Espace numérique de travail « Tout@tice ». Il s'agit d'un portail web offrant aux parents, enseignant.e.s et élèves des ressources et services personnalisés liés à leur profil. La convention signée en décembre 2018 avec l'académie pour la période 2018-2021 fixe à 270 K€ par an la participation financière de la Région au maintien et au développement de cet outil numérique.

• Mettre à disposition des équipements favorisant les usages numériques [II-1]

En moyenne, les lycées disposent d'un ordinateur pour 3 élèves. Avec un parc de plus de 30 000 postes, le renouvellement de ces matériels mobilise une part importante des crédits. Les équipements sont acquis directement par la Région dans le cadre de procédures de marchés publics qui intègrent des critères et des labels environnementaux couvrant l'ensemble du cycle de vie du matériel, de sa conception à son recyclage ainsi que du niveau de consommation électrique des matériels.

Cette action finance également d'autres équipements qui participent au développement des usages numériques, solutions interactives et matériel d'expérimentation assistée par ordinateur (EXAO) par exemple.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

La mise en place en 2018 d'une nouvelle organisation des infrastructures réseaux dans les lycées se traduit par une mise à niveau du parc informatique des lycées concernés, entrainant une hausse du nombre d'ordinateurs acquis par la Région et mis à disposition des établissements.

Indicateur N°1 [II-1] - Acquisition de matériels adaptés aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des formations	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019
Nombre d'ordinateurs mis à disposition	5 690	6 456	6 460
Nombre de solutions interactives mises à disposition	105	107	65
Financement de matériels d'EXAO (subventions)	0,30 M€	0,12 M€	0,21 M€
Nombre de mallettes de baladodiffusion mises à disposition	9	14	8

- ## Mettre en œuvre la maintenance des équipements informatiques en lycée [II-2]

La Région intervient dans la maintenance informatique aux côtés de l'académie depuis 2013. Chaque année, la Région prend en charge une vingtaine d'établissements supplémentaires. Fin 2019, elle assure la maintenance des équipements informatiques auprès de 71 établissements. La mise en œuvre de ce dispositif au cours de cet exercice a mobilisé 0,9 M€, dont 0,6 M€ en achats d'équipements et de composants et 0,3 M€ en prestations de services.

Indicateur N°2 [II-2] - Maintenance des équipements informatiques en lycée	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2018
Dépenses d'équipement pour la maintenance informatique	380 K€	594 K€	600 K€
Prestations extérieures	280 K€	278 K€	217 K€
Nombre d'interventions en lycées	13 721	21 124	21 821
Nombre de lycées pris en charge par la Région	45	63	71

- ## Proposer une solution transitoire dans l'attente du raccordement très haut débit [III-2]

La Région propose une offre alternative aux établissements qui ne peuvent pas encore bénéficier d'un raccordement à la fibre optique. Les établissements participent financièrement à l'offre proposée par la Région à hauteur de 120 € par mois. Ce montant est adossé au prix de l'abonnement à la fibre à très haut débit (FTTH). Dès que celle-ci sera accessible dans leur secteur géographique, les établissements y seront raccordés et disposeront d'une liaison haut débit de 100 Mo. La dépense nette pour ce dispositif s'élève à 1,3 M€ pour les 94 lycées qui ont adhéré à ce service.

Indicateur N°3 [III-2] - Proposer une solution transitoire dans l'attente du raccordement très haut débit	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019
Coût du dispositif (abonnement au service et raccordement)	0,3 M€	1,02 M€	1,3 M€
Nombre de lycées adhérents	82	94	100
Nombre de lycées raccordés	74	94	98
Montant reversé par les lycées	15 K€	93 K€	123 K€

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

2019 en Bref

Comme elle s'y était engagée, la Région a procédé en 2019 à une refondation de sa relation avec les EPLE. Pour ce faire, afin de clarifier l'action en faveur des lycées et de simplifier les échanges, une convention entre chaque établissement public et la Région Bretagne a été établie.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Mettre en place une démarche globale de progrès	2 Apporter les ressources financières nécessaires aux établissements pour optimiser leur fonctionnement	3 Favoriser la pratique du sport scolaire par les lycéens
Actions	[I - 1] Mettre en œuvre des projets structurants pour améliorer la qualité de chaque mission	[II - 1] Attribuer les dotations permettant de couvrir les charges de viabilisation, d'entretien et les dépenses courantes liées à l'activité pédagogique	[III - 1] Attribuer les dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs
	[I - 2] Piloter les métiers et les compétences	[II - 2] Assurer le patrimoine scolaire	
	[I - 3] Etablir et formaliser des relations contractuelles avec les EPLE	[II - 3] Attribuer les dotations pour l'utilisation pédagogique des exploitations agricoles	

31,2 M€ de crédits mandatés en 2019 en investissement et en fonctionnement.

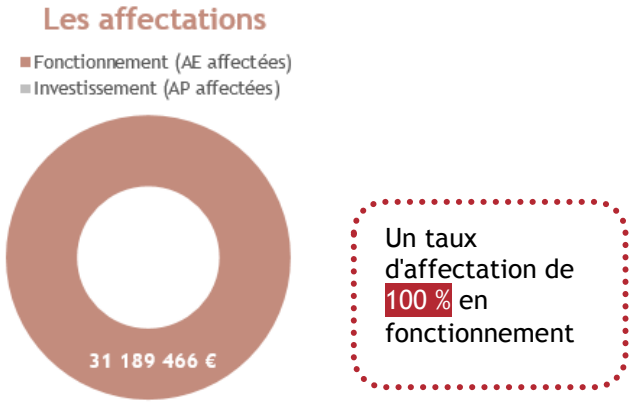

Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement

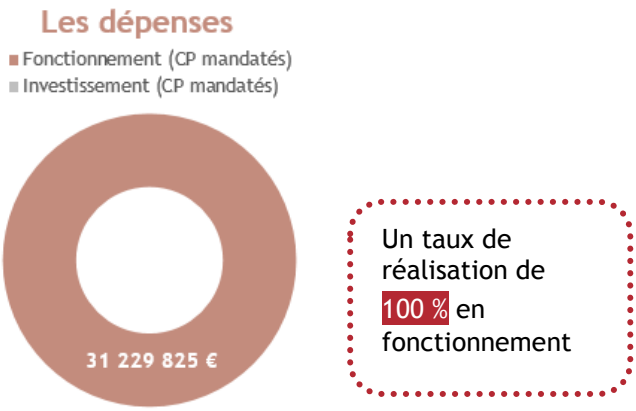

Un taux de réalisation de 100 % en fonctionnement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- ### La politique tarifaire en matière de restauration scolaire [I]

Depuis 2008, la Région a en charge la compétence de la restauration scolaire. Elle fixe les tarifs des repas fournis aux élèves des lycées dont elle a la charge, en tenant compte des propositions formulées par les conseils d'administration des lycées. Ces propositions doivent respecter les critères arrêtés par la Commission permanente, conformément à l'objectif de convergence de l'ensemble des tarifs. En 2019, s'agissant du forfait 5 jours, qui est le principal mode de tarification adopté par les établissements scolaires, les tarifs varient entre 2,52 € et 3,63 € (à une exception près, de 4,00 €). La Région a limité l'augmentation à 1,11 %, taux correspondant à l'évolution de l'indice des prix des cantines, fourni par l'INSEE, pour la période de juin 2017 à juin 2018.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

• L'optimisation du financement du fonctionnement des lycées [II-1]

En 2019, la Région a attribué 28,41 M€ au titre de la Dotation globale de fonctionnement (DGF), dont la notion d'unicité est désormais totalement intégrée par les établissements scolaires. Elle offre aux établissements une plus grande autonomie dans l'utilisation des moyens financiers alloués pour garantir leur bon fonctionnement. Il leur revient ainsi de répartir les crédits attribués en fonction des objectifs pédagogiques définis dans le projet d'établissement, dans le respect de leur autonomie. Cette nouvelle approche permet de maîtriser l'enveloppe dédiée au fonctionnement des établissements scolaires, notamment grâce aux contrats de fourniture de gaz et d'électricité négociés par la Région pour le compte des Etablissements publics locaux d'enseignement (EPLE) et les interventions opérées directement par les Equipes mobiles d'assistance technique (EMAT).

Par ailleurs, l'augmentation des dotations complémentaires de fonctionnement est notamment due aux surcoûts induits par le raccordement de certains établissements à un réseau de chaleur.

Indicateur N°1 [II-1] - Evolution des dotations de fonctionnement	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019
Dotations annuelles de fonctionnement	28,37 M€	28,28 M€	28,41 M€
Dotations complémentaires de fonctionnement (DCF)	0,15 M€	0,19 M€	0,29 M€
Poids des DCF par rapport aux dotations annuelles	0,53 %	0,67 %	1,02 %

• L'attribution des dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs [III-1]

Lorsque les structures sportives intégrées s'avèrent insuffisantes, la Région alloue aux établissements scolaires une dotation d'accès aux équipements sportifs extérieurs leur permettant de dispenser les activités physiques et sportives dans des conditions normales. L'augmentation importante enregistrée entre 2017 et 2018 était due au fait que 8 établissements n'avaient pas perçu de dotation en 2017, ayant des réserves suffisantes à ce titre.

Indicateur N°2 [III-3] - Evolution des dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019
Montant global des dotations	1,598 M€	1,861 M€	1,932 M€

• Restauration : des établissements mobilisés autour du « Bien manger » dans les lycées [I]

La charte qualité restauration a été diffusée dans les lycées publics bretons en mars 2019. Outil co-construit, attendu par les équipes de direction et les personnels de restauration, ce référentiel de niveau de qualité de service invite à cuisiner des repas de qualité, durables et confectionnés avec des produits répondant aux objectifs régionaux en matière d'approvisionnements (achats de proximité, produits labellisés, biologiques, achats en circuit court, notamment).

En parallèle, la Région a finalisé en 2019 le déploiement d'une solution informatique de gestion de la restauration, afin d'optimiser le pilotage des services et le recueil des données relatives à la qualité et l'origine des denrées entrant dans la composition des repas.

En fin d'année 2019, la Breizh COP, avec son engagement autour du « Bien manger pour tous », a impulsé une dynamique transversale à la démarche qualité en restauration. En effet, la feuille de route « Bien manger dans les lycées », dont la mise en œuvre opérationnelle se décline en 21 actions, mobilise 12 directions de la collectivité et poursuit les objectifs suivants :

- Promouvoir le bien manger dans les lycées, en synergie avec les autorités académiques (Rectorat, DRAAF, DIRM-NAMO),
- Piloter l'atteinte des objectifs d'achats économiquement responsables,
- Rapprocher l'offre et la demande tout en structurant les filières,
- Accompagner les lycées en proximité sur les volets qualité de la production alimentaire, gaspillage alimentaire, éduction alimentaire, conseil en ingénierie contractuelle, afin de faire évoluer les cahiers des charges de denrées.

Participer au fonctionnement des établissements privés

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

2019 en Bref

En 2019, dans le cadre de la clause de revoyure prévue dans le protocole de partenariat 2017-2021 établi entre la Région et le Comité académique de l'enseignement catholique (CAEC), le principe selon lequel le montant du forfait d'externat part « personnels » doit être calculé par référence aux dépenses correspondantes de rémunération des personnels non enseignants relatives à l'externat des lycées de l'enseignement public en Bretagne, a été définitivement entériné.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs / Actions

1 Apporter les ressources financières nécessaires aux établissements pour optimiser leur fonctionnement	2 Favoriser la pratique du sport scolaire par les lycéens
[I - 1] Attribuer les dotations permettant de couvrir les charges de viabilisation, d'entretien, de personnels non enseignants et les dépenses courantes liées à l'activité pédagogique	[II - 1] Attribuer les dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs
[I - 2] Attribuer les dotations pour l'utilisation pédagogique des exploitations agricoles	

37,8 M€ de crédits mandatés en 2019 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

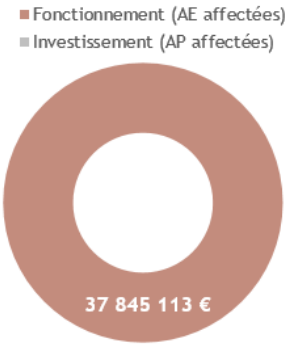

Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement

Les dépenses

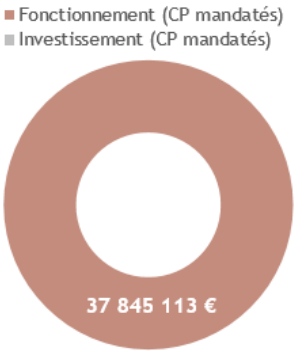

Un taux de réalisation de 100 % en fonctionnement

// Analyse des principales réalisations de l'année

• L'attribution des dotations de fonctionnement aux établissements privés [I-1]

En vertu de l'article L442-9 alinéa 1 du Code de l'éducation, les dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement privés sous contrat avec le Ministère de l'Education nationale, sont prises en charge sous la forme de contributions forfaitaires versées par élève et par an et calculées selon les mêmes critères que pour les lycées publics.

Indicateur N°1 [I-1] - Evolution des dotations de fonctionnement	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019
Montant global des dotations annuelles (part « matériel ») et des dotations complémentaires de fonctionnement	17,64 M€	17,46 M€	17,55 M€

Le forfait d'externat correspondant à la part « matériel » attribué aux établissements privés sous contrat avec l'Education nationale est calculé suivant les mêmes critères que ceux utilisés pour les établissements publics. Cette dotation représente 17,55 M€ en 2019, soit une augmentation de 0,09 M€ par rapport à 2018.

Un complément forfaitaire d'environ 2 M€, à rapprocher des dotations complémentaires de fonctionnement et à l'ancienne Dotation aux contrats obligatoires, travaux d'urgence et de petit entretien (DoCOTUPE) versées aux établissements publics, est prévu dans le cadre du protocole de partenariat signé avec le Comité académique de l'enseignement catholique (CAEC).

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Indicateur N°2 [I-1] - Evolution des dotations de fonctionnement	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019
Montant global des dotations annuelles (part « personnels »)	15,14 M€	17,66 M€	19,36 M€

S'agissant du forfait d'externat correspondant à la part « personnels », le montant par élève tend vers le montant des dépenses consacrées aux personnels techniques régionaux affectés aux lycées publics. Ainsi, le forfait enregistre une augmentation significative du montant global versé à ce titre, passant de 17,66 M€ en 2018 à 19,36 M€ en 2019. A noter que dans le cadre de la clause de revoyure prévue en 2019 dans le protocole de partenariat 2017-2021 établi entre le CAEC et la Région, un complément de 400 K€ a été attribué aux établissements privés sous contrat avec le Ministère de l'Education nationale. Depuis 2015, cette contribution évolue en fonction de la variation de la masse salariale des agents régionaux affectés à l'externat des lycées de l'enseignement public assurés par la Région.

- L'attribution des dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs [II-1]

Lorsque les structures sportives intégrées s'avèrent insuffisantes, la Région alloue aux établissements scolaires une dotation d'accès aux équipements sportifs extérieurs leur permettant de dispenser les activités physiques et sportives dans des conditions normales.

Indicateur N°3 [II-1] - Evolution des dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019
Montant global des dotations	723 350 €	730 035 €	749 040 €

Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

2019 en Bref

Au regard des reconfigurations (dissolution de l'Université Bretagne Loire (UBL)) et des défis qui se posent pour l'appareil de formation et de recherche demain, la Région, en lien avec l'Etat en région, a proposé aux établissements universitaires d'organiser une gestion en commun des biens et des services dans le cadre d'un Groupement d'intérêt public (GIP), créé fin 2019. Ce GIP régional a vocation à favoriser le portage d'infrastructures et de services numériques qui concourent à façonner l'Université du XXIème siècle : une Université digitalisée, ouverte sur diverses formes pédagogiques, mais aussi une Université au rendez-vous du traitement massif des données, des humanités numériques jusqu'à l'intelligence artificielle.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Une région visible et attractive, cultivant l'excellence	2 Une région mobilisée	3 Intégrer le c@mpus et les pratiques numériques comme outil de développement de l'appareil de formation et de recherche
Actions	[I - 1] Une recherche bretonne active dans un concert mondial	[II - 1] Créer les conditions de la réussite	[III - 1] Permettre le déploiement du c@mpus numérique
	[I - 2] Rayonner et attirer	[II - 2] Cultiver une envie	[III - 2] Favoriser les applications et pratiques numériques
		[II - 3] Une recherche ancrée dans le territoire régional	
		[II - 4] Communiquer et informer	

26,5 M€ de crédits mandatés en 2019 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

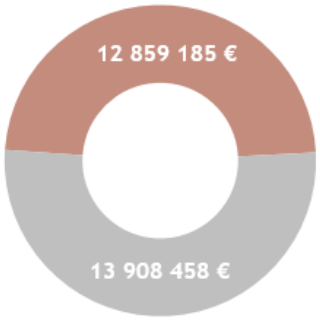

Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement et de 100 % en investissement

Les dépenses

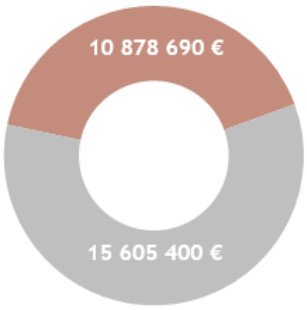

Un taux de réalisation de 100 % en fonctionnement et de 100 % en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- ### Le soutien aux forces vives de recherche [I-1]

Le soutien de la Région au financement de thèses et de post-doctorants est resté à un niveau élevé en 2019.
La Région contribue ainsi au financement de plus de 15 % de l'ensemble des étudiants de troisième cycle en Bretagne (qu'ils soient financés ou non).

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Indicateur N°1 [I-1] - Mesure du soutien régional aux projets de recherche	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019
Nombre de thèses soutenues par la Région	457	411	375
Nombre de post-doctorats soutenus	49	49	54

- ## Le développement d'une offre de formation de proximité – cas des études de médecine [II-1]

Depuis la rentrée 2019, l'Université de Rennes 1 propose aux étudiant·e·s volontaires inscrit·e·s en première année commune aux études de santé (PACES), de suivre tout ou partie des enseignements depuis les campus de Saint-Brieuc (19 inscrit·e·s) et de Vannes (24 inscrit·e·s). Des séances de tutorat hebdomadaires sont également assurées en visioconférence. Les étudiant·e·s passent le concours classant, à Rennes, dans les mêmes conditions que les autres étudiant·e·s de la formation.

Cette nouvelle offre de formation a été rendue possible grâce à des investissements techniques. Cela a nécessité de connecter des salles supplémentaires localisées dans les Instituts de formation des professionnels de santé (IFPS) dans les deux villes où sont dispensées l'intégralité des enseignements magistraux et des travaux dirigés. Le coût de ces travaux s'est élevé à 101 K€, pour une participation régionale à hauteur de 50,8 K€.

Cette offre a vocation à monter en puissance et offrir aux jeunes morbihanais.es et costarmoricain.es des possibilités supplémentaires de formation en médecine.

- ## Soutien aux expéditions scientifiques de la Fondation Tara Océan [I-1]

Reconnue d'utilité publique et observatrice spéciale à l'Organisation des nations unies (ONU), la Fondation Tara Océan développe une science de l'océan ouverte et innovante devant permettre d'anticiper et de mieux gérer les risques climatiques. Elle a jusqu'à présent réalisé douze expéditions scientifiques à bord de la goélette Tara, dont le port d'attache est Lorient, et fait escale dans plus de 60 pays. Ses missions sont menées en collaboration avec des laboratoires internationaux d'excellence, dont le Centre national de la recherche scientifique (CNRS). La fondation utilise cette expertise scientifique pour sensibiliser les jeunes générations et mobiliser les décideurs politiques.

Dans le cadre de sa politique en faveur de la recherche, de l'innovation et de la diffusion de la culture scientifique, la Région soutient, depuis 2009, les objectifs et activités scientifiques et pédagogiques de la fondation. Les expéditions menées depuis 2013 ont ainsi reçu un soutien régional de près de 600 K€, dont 150 K€ en 2019. La dernière mission, effectuée en Europe en 2019, visait à enquêter sur les flux de déchets plastiques micro et nano à la sortie des fleuves européens, et à comprendre la dispersion et les impacts du plastique dans le milieu marin. Par ailleurs, la Fondation Tara Océan est membre du Pôle Bretagne culture scientifique, initié par la Région, depuis 2018.

- ## Soutien régional à Biogenouest [I-1]

Biogenouest (BGO) est le réseau des plateformes du Grand Ouest en sciences du vivant et de l'environnement. Il est issu d'un programme stratégique pour l'enseignement supérieur et la recherche, ainsi que pour le développement économique dans les quatre domaines d'activité Mer, Agro, Santé et Bio-informatique. Biogenouest associe les grands organismes de recherche (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), CNRS, Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER), Institut national de la recherche agronomique (INRA), Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA), Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM)), les cinq universités de l'Ouest, ainsi que les organismes associés (Centre hospitalier universitaire (CHU), grandes écoles). Cette structure interrégionale reçoit chaque année le soutien à parité des deux régions Bretagne et Pays de Loire.

Chaque année, la Région apporte un soutien financier de l'ordre de 1 M€, aux différentes plateformes afin qu'elles puissent d'une part, acquérir des matériels innovants et différenciants pour maintenir leur niveau d'excellence reconnue dans leur domaine d'activité et d'autre part, soutenir le lancement de nouvelles activités par un soutien à la création de postes dédiés. La sélection des demandes est opérée par Biogenouest et est proposée aux Régions.

Ainsi, au titre de l'année 2019, la Région a apporté un soutien en investissement à hauteur de 547 K€ en faveur de sept plateformes et de 423 K€ en fonctionnement destiné d'une part, à participer au financement de ressources humaines au sein des plateformes et d'autre part, à soutenir la cellule d'animation BGO.

Adapter l'offre et la qualité de formation aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

2019 en Bref

L'année 2019 a permis de clôturer l'exercice de la compétence apprentissage, retirée à la Région au 1er janvier 2020. L'accent a été mis sur le soutien accru des Centres de formation d'apprenti.e.s (CFA) en fonctionnement et en investissement, pour leur permettre de réaliser la transition avec le nouveau système dans les meilleures conditions.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Proposer des formations qui répondent aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises	2 Renforcer la qualité et l'amélioration continue de la formation en CFA
Actions	[I - 1] Mettre en œuvre la carte des formations par apprentissage	[II - 1] Mettre en œuvre la démarche Bretagne Qualité Apprentissage
	[I - 2] Participer au fonctionnement des centres de formation d'apprentis	[II - 2] Conforter la diversité de l'offre de formation en apprentissage permettant un accueil de publics diversifiés et sécuriser les parcours en apprentissage
	[I - 3] Soutenir la construction, la rénovation et l'équipement des CFA	[II - 3] Participer et réaliser des actions valorisant l'apprentissage comme voie d'accès à une qualification et une professionnalisation réussie

64 M€ de crédits mandatés en 2019 en investissement et en fonctionnement.

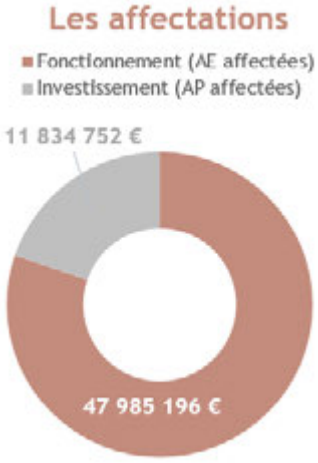

Un taux d'affectation de 97 % en fonctionnement et de 95 % en investissement

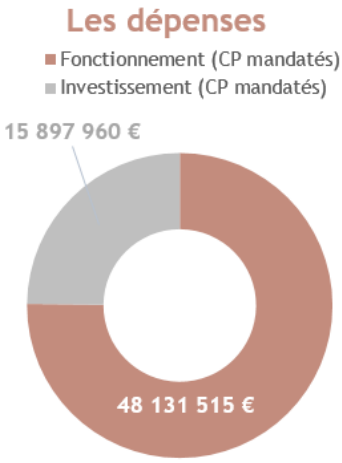

Un taux de réalisation de 97 % en fonctionnement et de 69 % en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- ### Proposer des formations qui répondent aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises [I]

La Région a soutenu massivement les CFA dans leur démarche d'ouverture de nouvelles sections d'apprentissage à la rentrée 2019. Les conventions quinquennales, qui devaient s'achever au 31 août 2019, ont été prolongées jusqu'au 31 décembre 2019 afin de fournir un accompagnement juridique et financier jusqu'au dernier délai fixé par la loi du 5 septembre 2018. Des subventions exceptionnelles de fonctionnement pour un montant de 8 M€ ont été versées aux CFA en fin d'année pour conforter les plus fragiles dans la transition vers le nouveau système.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Indicateur N°1 [I-1] - Evolution des effectifs	A la rentrée 2017			A la rentrée 2018			A la rentrée 2019		
Nombre d'apprenti.e.s	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
Tous niveaux	18 484	29 %	71 %	19 779	29 %	71 %	Plus de 20 000	ND	ND

La loi du 5 septembre 2018 a ouvert la possibilité, à compter du 1er janvier 2019, d'ouvrir des sections d'apprentissage ou des CFA entiers sans convention avec la Région. Plusieurs organismes de formation ont profité de cette opportunité, rendant impossible une consolidation précise des effectifs à la rentrée 2019. La seule certitude est que l'objectif régional de 20 000 apprenti.e.s en 2020 a été largement dépassé, et ce dès la rentrée 2019.

Indicateur N°2 [I-2] - CPI mandatés	Année 2017	Année 2018	Année 2019
Crédits d'investissement mandatés	3 536 203	11 800 000	15 897 960

Avec la fin prévisible de la compétence historique en matière d'apprentissage, il a été décidé à compter de 2018 d'aider fortement les CFA en matière d'investissement, que ce soit pour des projets immobiliers ou pour des besoins d'équipements. Le rythme de consommation des crédits a donc été considérablement accéléré, de manière à les outiller au mieux face aux incertitudes du nouveau système. L'année 2019 s'est soldée par un niveau historique de crédits mandatés.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

M3 P 313 Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement

2019 en Bref

L'année 2019 a été marquée par la mise en œuvre de la réforme de la formation par apprentissage du 5 septembre 2018. Les aides régionales aux apprenti.e.s ont été attribuées pour la dernière fois à la rentrée en formation de 2019. Et les primes pour les entreprises accueillant des apprenti·e·s sont versées uniquement pour les contrats d'apprentissage ayant débuté avant le 1er janvier 2019.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Faciliter l'accès et le maintien des apprentis en contrat d'apprentissage	2 Inciter les entreprises à accueillir des apprentis
Actions	[I - 1] Participer à l'acquisition du premier équipement des apprentis	[II - 1] Encourager les entreprises à accueillir des apprentis
	[I - 2] Participer aux frais de transport, hébergement et restauration des apprentis	[II - 2] Soutenir les entreprises s'impliquant dans la formation de leurs apprentis

23,8 M€ de crédits mandatés en 2019 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

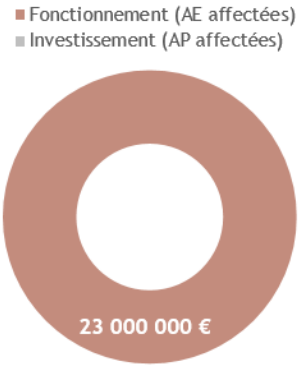

Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement

Les dépenses

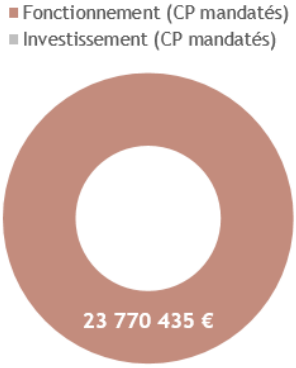

Un taux de réalisation de 91 % en fonctionnement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- ### Des dispositifs d'incitation à l'accueil des apprentis en entreprise [II-1]

La colonne 2019 recense les contrats ayant débuté avant le 1er janvier 2019 et dont la durée couvre la période de formation 2019/2020 des apprenti·e·s.

Indicateur N°1 [II] - Répartition du nombre de contrats par niveau de formation	Réalisation 2017 (campagne2017)	Réalisation 2018 (campagne2018)	Réalisation 2019 (campagne2019)
Niveau V (CAP, CAPA, BPA, MC, …)	6 522	6 911	4 302
Niveau IV (BAC PRO, BP, BTM, MC, …)	3 188	3 311	3 080
Niveau III (BTS, BTSA, DUT, …)	1 648	1 916	1 666
Niveaux II et I (licence pro, Master, …)	1 481	1 615	1 062
Total	**12 839**	**13 753**	**10 110**

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

La colonne 2019 recense les contrats ayant débuté avant le 1er janvier 2019 et dont la durée couvre la période de formation 2019/2020 des apprenti·e·s.

Indicateur N°2 [II] - Répartition du nombre de contrats par type d'employeurs	Réalisation 2017 (campagne 2017)	Réalisation 2018 (campagne 2018)	Réalisation 2019 (campagne 2019)
Employeur privé, moins de 11 salarié·e·s	7 918	8 223	5 918
Employeur privé, de 11 à 20 salarié·e·s	1 195	1 286	893
Employeur privé, de 21 à 249 salarié·e·s	2 042	2 307	1 725
Employeur privé, 250 salarié·e·s et plus	1 430	1 629	1 245
Employeur public	254	308	329
Total	**12 839**	**13 753**	**10 110**

- ## Des dispositifs pour soutenir les entreprises s'impliquant dans la formation de leurs apprentis [II-2]

La Région accompagne financièrement les entreprises ayant conclu avant le 1er janvier 2019 un contrat d'apprentissage et pour toute la durée de ce contrat. La colonne 2019 porte sur le nombre d'aides versées au titre des contrats conclus en 2018. L'aide au recrutement d'apprenti·e·s, qui s'adresse aux entreprises de moins de 250 salarié·e·s recrutant pour la première fois un·e apprenti·e ou recrutant un·e apprenti·e supplémentaire, est versée en début de contrat (la majorité des contrats débute entre juillet et fin septembre). Par conséquent, son imputation comptable a eu lieu à hauteur de 60 % sur l'exercice budgétaire 2018. La prime à l'apprentissage et l'aide à la mixité sont versées au mois de juillet suivant l'année de conclusion du contrat. L'aide à l'insertion professionnelle est versée à l'entreprise qui recrute son apprenti·e diplômé·e en CDI temps plein à l'issue du contrat d'apprentissage.

Indicateur N°3 [II] - Evolution des aides versées aux employeurs d'apprenti·e·s par type d'aides	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019	Montant année 2019
Anciennes aides	50	1	0	0 €
Aide au recrutement d'apprenti·e·s (1 000 €)	4 796	4 812	2 984	2 984 K€
Prime à l'apprentissage (1 000 €)	11 036	10 883	11 028	11 028 K€
Aide à la mixité* (500 €) *Proportion de jeunes femmes*	737 *77 %*	800 *78,5 %*	797 *77%*	399 K€
Aide à l'insertion professionnelle (500 €)	31	97	42	21 K€

* Mixité : recrutement d'une apprentie dans un métier traditionnellement masculin ou d'un apprenti dans un métier traditionnellement féminin.

- ## Des dispositifs facilitant l'accès et le maintien des apprentis en contrat d'apprentissage [I]

L'aide ARGOAT est une aide au transport, à l'hébergement et à la restauration versée aux apprenti.e.s suivant une formation conventionnée par la Région. Pour tenir compte de la fin de la compétence régionale sur l'apprentissage au 31 décembre 2019, le montant de l'aide ARGOAT pour l'année de formation 2019/2020 a été proratisé sur 4 mois (septembre 2019 à décembre 2019). Le nombre de versements réalisés en 2019 est en hausse par rapport à 2018, en raison du dispositif ARGOAT assoupli pour permettre le versement des aides de l'année de formation 2019/2020 avant le 1er janvier 2020. Cette augmentation s'explique aussi par le fait qu'en début d'année budgétaire 2019, des aides au titre de l'année de formation 2018/2019 ont été versées aux apprenti·e·s avec des entrées tardives en formation.

Indicateur N°4 [I] - Evolution du nombre de bénéficiaires par type d'aides	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019
Aide au premier équipement [I-1] *Proportion de jeunes femmes*	5 994 *30 %*	6 368 *29 %*	7 839 *30 %*
ARGOAT (Aide au transport, hébergement, restauration) [I-2]	17 885	21 458	23 318

Assurer les formations sanitaires et sociales

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

2019 en Bref

Sur la base du Schéma des formations sanitaires et sociales, la Région a renouvelé en 2019 les agréments des établissements de formation en travail social après les autorisations des formations sanitaires en 2018. L'année 2019 se caractérise aussi par la poursuite du mouvement d'universitarisation des formations post-baccalauréat et le versement des bourses sur critères sociaux.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	Actions
1 Structurer les fonctions de veille et de communication autour des métiers du secteur sanitaire, social et médico-social	
2 Doter la Bretagne d'un appareil de formation adapté aux besoins en professionnels paramédicaux et sages-femmes	[II - 1] Optimiser l'attribution des dotations de fonctionnement des formations paramédicales et de sages-femmes
	[II - 2] Permettre la modernisation des instituts de formation aux carrières paramédicales
3 Doter la Bretagne d'un appareil de formation adapté aux besoins en professionnels de l'accompagnement social	
4 Contribuer à la sécurisation des parcours de formation	

53,9 M€ de crédits mandatés en 2019 en fonctionnement.

Les affectations

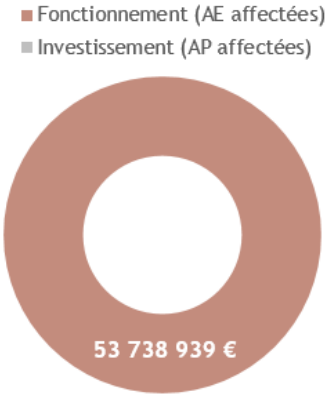

Un taux d'affectation de 99 % en fonctionnement

Les dépenses



Un taux de réalisation de 99 % en fonctionnement

// Analyse des principales réalisations de l'année

Ce programme finance les écoles de formation aux carrières paramédicales et sociales. Les dépenses prises en compte concernent les charges de personnel (plus de 80 %), les coûts de fonctionnement, les amortissements et les frais financiers correspondant aux travaux réalisés.
Après un important programme d'investissement lors des exercices précédents pour la réalisation des travaux dont la maîtrise d'ouvrage était assurée par la Région (Instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) de Fougères et de Saint-Brieuc), il n'y avait pas en 2019 de crédits prévus sur ce chapitre.
Par ailleurs, les bourses d'étude versées aux étudiant.e.s représentent une affectation de 6,27 M€ pour 2 338 bénéficiaires.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

- ## Agréer et financer les établissements de formation aux carrières sanitaires et sociales

La procédure de renouvellement des autorisations et agréments des écoles du secteur paramédical et de sages-femmes s'est conclue par la publication des arrêtés portant autorisation des écoles en 2018.

S'agissant des établissements de formation en travail social, la Région est compétente pour délivrer les agréments depuis le 1er janvier 2017, une procédure transitoire ayant été appliquée sur la période 2017-2018. Les dossiers portant demande d'agrément ont été déposés en octobre 2018 et après une période d'instruction conjointe avec l'Etat, les décisions ont été notifiées au printemps 2019.

L'offre de formation 2019 (nombre de places ouvertes en 1ère année) s'établit donc ainsi :

- 2 789 places agréées en formations au travail social réparties sur 13 formations
- 3 411 places autorisées en formations paramédicales ou de sages-femmes réparties sur 13 formations

Dans ce cadre, il est à noter l'ouverture, à la rentrée 2019, d'une nouvelle école d'Auxiliaires de puériculture avec 20 places.

Enfin 26 contrats de fidélisation dédiés aux étudiant.e.s entrant en formation de Masseur kinésithérapeute ont été signés pour cette année. Ce dispositif vise à accompagner des étudiant.e.s, sur la base du volontariat, par le financement des coûts de leur formation sur les quatre années du cursus. En contrepartie de cette prise en charge par la Région, elles.ils s'engagent à travailler pendant trois ans auprès de l'employeur (du secteur hospitalier ou médico-social) avec lequel le contrat a été passé. Le dispositif a été amendé pour permettre, à compter de la rentrée 2020, à 13 étudiant.e.s de signer le contrat de fidélisation en 3ème année, avec effet rétroactif : elles.ils peuvent ainsi réfléchir à leur orientation professionnelle durant les deux premières années.

- ## Optimiser les dotations de fonctionnement des établissements de formation

Chaque année, une analyse des budgets prévisionnels et des comptes financiers des écoles est réalisée en fin d'année pour évaluer la subvention de fonctionnement de la Région adaptée aux besoins et aux enjeux des établissements. Cette démarche vise aussi à assurer un équilibre des moyens affectés à chacun des établissements tant sur le plan des moyens de fonctionnement que des besoins d'investissement pour l'entretien ou la restructuration des locaux.

- ## Assurer la gratuité des formations de niveau V

Engagement fort pris en 2007, la gratuité des formations de niveau V a concerné 1 225 personnes à la rentrée 2019, au titre des formations d'Aide-soignant.e, d'Auxiliaire de puériculture, d'Ambulancier.ère et d'Accompagnant.e éducatif et social (qui se substituent aux anciens diplômes d'Etat d'Auxiliaire de vie sociale et d'Aide médico-psychologique depuis 2016).

Indicateur N°1 [IV] - Nombre de bénéficiaires de la gratuité des formations de niveau V dans les secteurs paramédical et social	Réalisation 2017-2018	Réalisation 2018-2019	Réalisation 2019-2020
Nombre de places	1 410	1 212	1 225

Les évolutions annuelles sont liées notamment aux places supplémentaires de formation dans le cadre du Plan de mobilisation pour l'emploi en 2017-2018 (159 places).

- ## Sécuriser les parcours de formation :

Il s'agit de l'attribution de bourses d'étude sur critères sociaux. Les barèmes ont été alignés sur ceux du CROUS pour tous les étudiant.e.s depuis la rentrée de septembre 2017. Le montant des bourses a ainsi été revalorisé de 1,1 % en septembre 2019

Indicateur N°2 [IV] - Les aides aux étudiant.e.s - Bourses d'étude des formations paramédicales et sociales	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019
Nombre de bourses accordées	2 145	2 230	2 338
Montant moyen des bourses accordées (en €)	2 687 €	2 695 €	2 683 €

Faciliter les projets individuels de formation et de qualification

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

2019 en Bref

Les aides ont été revues sur le fond et la forme : leur intitulé a changé, les conditions d'accès au QUALIF Emploi individuel ont été valorisées pour les personnes les moins qualifiées, dans le cadre du Pacte régional d'investissement dans les compétences, par une augmentation du plafond d'intervention de la Région.

Les actions en faveur de la qualité de l'accompagnement Validation des acquis de l'expérience (VAE) se sont poursuivies, avec la réalisation d'audits qualité auprès d'organismes de formation.

// Objectifs, actions et chiffres clés

	1 Favoriser l'accès individuel à la qualification reconnue par une certification	2 Favoriser le renforcement des compétences	3 Accompagner les salariés en licenciement économique
Objectifs			
Actions	[I - 1] Participer au financement de projets individuels de formation longue	[II - 1] Contribuer à la formation des actifs	[III - 1] Soutenir la formation des personnes licenciées économiques
	[I - 2] Favoriser l'accès à la certification par la Validation des acquis de l'expérience		
	[I - 3] Aide à l'accompagnement		

8,9 M€ de crédits mandatés en 2019 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations



Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement

Les dépenses



Un taux de réalisation de 95 % en fonctionnement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- ### Transformation du Chèque Formation et du Chèque Reconversion en une seule aide : QUALIF Emploi individuel [I-1]

Pour le financement de formations qualifiantes, il y a désormais une seule aide individuelle regroupant les caractéristiques des deux anciennes aides. Elle permet notamment de proposer une aide aux demandeurs d'emploi ainsi qu'aux personnes en licenciement économique ou en Contrat de sécurisation professionnelle.

En 2019, QUALIF Emploi individuel a contribué à la réalisation du Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC), en offrant des places supplémentaires aux demandeurs d'emploi, ainsi qu'un financement supplémentaire pour les publics les moins qualifiés ciblés. Cela a permis à 506 demandeurs de plus qu'en 2018 de bénéficier de cette aide.

QUALIF Emploi individuel peut être attribué pour une formation se déroulant à distance. En 2019, 211 personnes en ont bénéficié.

Parmi l'ensemble des bénéficiaires, 417 personnes de niveau de formation infra V à l'entrée en formation ont bénéficié de QUALIF Emploi individuel en 2019 (soit 17 %). Pour les autres, 51 % des bénéficiaires de cette aide ont un niveau de formation supérieur au BAC (de BTS-DUT à Master), 31 % un niveau BAC. 64 % des bénéficiaires ont entre 26 et 45 ans.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Les formations du secteur tertiaire sont les plus représentées parmi les aides attribuées (27 %), avec des certifications telles que : BTS/Assistante Comptabilité et gestion, Développeur et Chef de projet Web, Secrétaire médicale, Licence professionnelle de gestion de personnel, Master Management et administration des entreprises. Viennent ensuite les formations du secteur social et du service à la personne (25 %), avec des certifications telles que : BTS économie sociale et familiale, BTS services et prestations des secteurs sanitaires et social (responsables de service à la personnes), Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS), Moniteur d'atelier, Conseiller funéraire, CAP coiffure esthétique. Les formations universitaires généralistes représentent 17 % des attributions, avec des certifications telles que Licence Langues et littérature, Master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), Master éducation et formation. Les secteurs du sport et du commerce représentent respectivement 6 % et 4 %.

La répartition des stagiaires par département est de 15 % pour les Côtes d'Armor, 28 % pour le Finistère, 37 % pour l'Ille-et-Vilaine, 20 % pour le Morbihan. Les femmes représentent 72 % des stagiaires. La répartition par tranche d'âge est de 63 % pour les personnes entre 26 et 45 ans, 20 % ont plus de 45 ans, et 17 % ont moins de 26 ans.

Indicateur N°1 [I-1] - QUALIF Emploi individuel	Entrées en 2017	Entrées en 2018	Entrées en 2019	Valeur cible 2019
Nombre de bénéficiaires (dont % de femmes)	1 995 (69 %)	1 937 (70 %)	2 443 (72 %)	2 250

- ## Evolution du Chèque Validation vers QUALIF VAE-Validation des acquis de l'expérience : poursuite des actions qualité [I-2]

La démarche de référencement d'organismes accompagnateurs, initiée en 2017, a été poursuivie. 34 organismes sont référencés. Cette liste permet de demander un financement pour l'accompagnement VAE, tel que le QUALIF VAE pour les demandeurs d'emploi. Des actions d'audit sur place ont été réalisées auprès d'organismes de formation.

Le dispositif QUALIF VAE, qui permet de financer l'accompagnement VAE des demandeurs d'emploi est en légère baisse par rapport à 2018.

Au démarrage de leur VAE, 30 % des personnes ont un niveau supérieur au bac (de BTS-DUT à Master), 34,5 % un niveau bac et 36 % un niveau CAP ou infra. 64 % des bénéficiaires ont entre 26 et 45 ans. Les femmes représentent 74 % des bénéficiaires.

La répartition des stagiaires par département est de 20 % pour les Côtes d'Armor, 29 % pour le Finistère, 21 % pour l'Ille-et-Vilaine, 28 % pour le Morbihan.

Indicateur N°2 [I-2] - Chèque Validation/QUALIF VAE	Entrées en 2017	Entrées en 2018	Entrées en 2019	Valeur cible 2019
Nombre de bénéficiaires (dont % de femmes)	339 (62 %)	369 (70 %)	295 (74 %)	400

- ## Création de l'aide pour l'accompagnement à la qualification pour les organismes de formation [III-1]

Pour les personnes les plus éloignées de l'emploi, la Région propose des parcours dans la gamme PREPA, qui leur permettent de construire ou d'affiner un projet professionnel et de déterminer les moyens de le concrétiser. L'aide pour l'accompagnement à la qualification, mise en œuvre par l'organisme de formation PREPA, permet aux stagiaires de maintenir leur dynamique entre la fin de la formation PREPA et une entrée en formation qualifiante. En effet, l'obtention d'une qualification, garante d'une meilleure insertion professionnelle, reste l'objectif principal de la Région.

En 2019, 498 aides ont été attribuées dont 105 pour des stagiaires issus d'une PREPA avenir jeunes et 228 d'une PREPA projet.

La répartition des stagiaires par département est de 30 % pour les Côtes d'Armor, 30 % pour le Finistère, 10 % pour l'Ille-et-Vilaine, 30 % pour le Morbihan. Les bénéficiaires sont uniquement des jeunes de moins de 26 ans.

Indicateur N°3 [I-3] - Aide à la qualification	Entrées en 2019	Valeur cible 2019
Nombre de bénéficiaires (dont % de femmes)	498 (57 %)	nc

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

M3 P 316 Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales

2019 en Bref

21 900 demandeur.euses d'emploi ont bénéficié d'une formation au titre de ce programme en 2019. Le Pacte régional d'investissement dans les compétences a permis de déployer une offre de formation soutenue (+ 13 % d'entrées en formation sur un an), avec le début des deux nouvelles gammes de formation : PREPA mise en œuvre dès janvier 2019 et QUALIF Emploi, programme dont les formations ont débuté en septembre 2019. Des initiatives pour favoriser l'attractivité de ces formations ont également été proposées.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Structurer et accompagner les parcours d'accès à la qualification	2 Construire une offre de formation qualifiante répondant aux enjeux des secteurs d'activités et des territoires	3 Accompagner l'adaptation des formations, le développement de la qualité et l'innovation pédagogique
Actions	[I - 1] Proposer des formations accompagnant les différentes étapes de construction d'un parcours préparant à la qualification	[II - 1] Proposer des formations certifiantes du niveau V (CAP/BEP) au niveau III (licence)	[III - 1] Accompagner les acteurs de la formation
	[I - 2] Proposer des parcours de formation permettant d'acquérir un socle de connaissances et compétences professionnelles	[II - 2] Proposer des formations pour se qualifier au plus proche des besoins du territoire et des secteurs d'activité	[III - 2] Accompagner les parcours des stagiaires
	[I - 3] Proposer des formations pour les personnes sous main de justice		

76,2 M€ de crédits mandatés en 2019 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

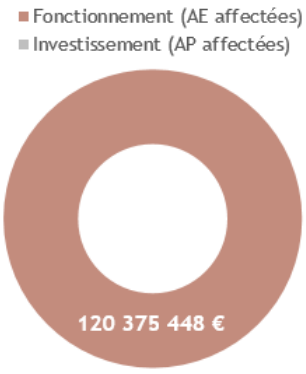

Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement

Les dépenses

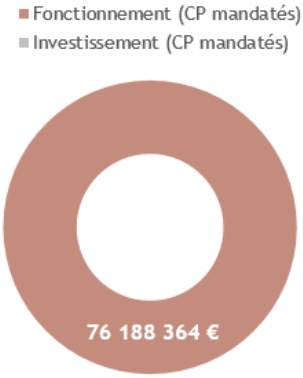

Un taux de réalisation de 98 % en fonctionnement

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Proposer des formations accompagnant les différentes étapes d'un parcours [I-1]

Une nouvelle gamme autour de quatre prestations est proposée depuis janvier 2019. Cette nouvelle offre permet aux personnes en recherche d'emploi de construire des parcours fluides et dynamiques adaptés aux besoins de chacun·e.

- PREPA Projet : 3 782 personnes bénéficiaires ont pu découvrir des métiers, élargir leurs choix professionnels et construire leur projet professionnel. Principalement orientés par les Missions locale ou Pole emploi, leur parcours dure en moyenne 3 mois. La moitié des stagiaires sont en emploi ou en formation 3 mois après leur sortie.
- PREPA Avenir jeunes : 1 800 jeunes en difficultés d'insertion ont été accueillis sur des formations collectives d'environ 6 mois, avec des mises en situation professionnelle pour valoriser leurs compétences. 44 % ont moins de 18 ans, 86 % ont un niveau CAP ou infra et 56 % sont demandeurs d'emploi mais non inscrits à Pôle Emploi.
- PREPA Avenir adultes : 1 340 demandeurs d'emploi peu qualifiés (60 % de niveau CAP et infra) ont bénéficié d'une formation collective de deux mois pour construire un projet professionnel (69 % de projets validés en fin de formation). 30 % sont bénéficiaires du rSa et 28 % sont demandeurs d'emploi de longue durée.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

- PREPA FLE : 776 personnes ont été accueillies pour un parcours d'orientation professionnelle en lien avec la maîtrise du Français langue étrangère (FLE). 50 % des stagiaires ont certifié un niveau de maîtrise du français en fin de formation, et 33 % sont en emploi après la formation.

Indicateur N°1 [I-1] - DRIP puis PREPA	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019
Nombre de personnes accueillies	6 170	6 122	7 700

• Proposer des parcours de formation permettant d'acquérir un socle de connaissances et de compétences professionnelles [I-2]

Compétences Clés propose des parcours individualisé court (en moyenne 70 heures) pour renforcer le socle de connaissances et de compétences professionnelles. Ce dispositif accueille également des personnes en situation d'illettrisme et des non francophones apprenant le français ; 30 % des publics sont demandeurs d'emploi de longue durée et 69 % ont un niveau bac ou infra.

Indicateur N°2 [I-2] - Compétences clés	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019
Nombre de personnes accueillies	5 248	5 880	6 192

• Proposer des formations pour les personnes sous mains de justice [I-3]

Dans les 7 établissements pénitentiaires de Bretagne, 810 détenu.e.s sont entré.e.s en formation pré-qualifiante ou diplômante, sur les 851 places disponibles, soit un taux de recrutement de 95 %. Plus de la moitié des parcours de formation engagés ont pu être menés à leur terme. Les personnes sont peu qualifiées (82 % ont un niveau CAP et infra), 26 % ont moins de 26 ans. En 2019, 77 personnes ont pu participer à une formation CléA de maîtrise du socle de compétences.

• Proposer des formations certifiantes [II-1]

Le Programme Bretagne Formation (PBF) a accueilli 15 284 stagiaires de septembre 2017 à août 2019. L'enquête sur l'insertion professionnelle des stagiaires, ayant participé à une formation du PBF en 2017, a permis de confirmer des résultats positifs, évalués 12 mois après leur sortie, notamment sur l'élévation du niveau de qualification (87 % de réussite à la certification) et le retour à l'emploi pour 71 % des stagiaires hommes et 68 % des stagiaires femmes. L'emploi est plutôt de bonne qualité avec 41 % de CDI et 82 % de temps complet. Il convient également de relever la bonne corrélation entre la certification obtenue et l'emploi trouvé (77 % de relation emploi-formation).

L'objectif de 30 % d'accueil du public prioritaire sur les formations du PBF est largement atteint puisque 65 % des stagiaires présentent une caractéristique de priorité (tels que non diplômé, bénéficiaire de minima sociaux, reconnaissance de handicap, senior). En revanche, le taux de retour à l'emploi de ces publics prioritaires (67 %) est légèrement en retrait par rapport aux publics non prioritaires.

Depuis septembre 2019, le nouveau dispositif QUALIF Emploi programme a remplacé le PBF. Avec des cahiers des charges rénovées, les nouvelles formations mettent l'accent sur l'adaptation des parcours de formation au besoins en compétences des entreprises ; les formations peuvent également être adaptées pour s'ajuster à l'évolution des besoins territoriaux ou sectoriels.

Indicateur N°3 [II-1] - PBF puis QUALIF Emploi programme	2017	2018	2019
Nombre de stagiaires entré·e·s en formation	7 869	7 566	8 013

Pour une réponse réactive aux besoins des territoires, 44 Actions territoriales ont été mobilisées, elles permettent d'expérimenter des formations innovantes ou de proposer des formations ajustées aux besoins en recrutement immédiat d'une ou plusieurs entreprises. En 2019, la Région a également contribué au financement des Préparations opérationnelles à l'emploi dans le cadre d'une subvention aux OPCA, à hauteur de 10 à 30 % du financement engagé.

Indicateur N°4 [II-2] - Actions Territoriales expérimentales et convention avec les OPCA	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019
Nombre de places	1 540	1 769	Action territoriale : 1 164 Convention OPCA : 2 345

• Accompagner l'adaptation des formations et l'innovation [II-1]

Afin de soutenir les initiatives et les innovations territoriales la Région a lancé deux appels à projet. 8 dossiers ont ainsi été accompagnés pour soutenir les démarches de Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales, et 13 dossiers pour rapprocher les entreprises de l'offre de formation des territoires (Gestion inclusive des ressources humaines).

Toujours avec l'objectif de favoriser l'attractivité des formations puis l'insertion durable des personnes, la Région accompagne également des branches professionnelles (métallurgie, bâtiment) ou des clubs d'entreprises (numérique) dans la sensibilisation des entreprises à la gestion inclusive des ressources humaines.

Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle pour un emploi durable

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

2019 en Bref

La Région a mis en place l'aide financière en remplacement de la rémunération des stagiaires. Pour une plus grande sécurisation des parcours, l'aide financière est construite autour des axes suivants :

- **Elle est basée sur des critères sociaux, pour une meilleure solidarité,**
- **Elle comporte des forfaits restauration et transport,**
- **Elle est composée de quatre tranches, avec possibilité de faire une simulation du montant avant d'entrer en formation, pour une meilleure lisibilité.**

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Rémunérer les stagiaires	2 Contribuer à la restauration des stagiaires des formations collectives
Actions	[I - 1] Rémunérer les stagiaires des dispositifs de la compétence directe de la Région (revenu, indemnités de transport et d'hébergement)	[II - 1] Attribuer une aide à la restauration pour les stagiaires
	[I - 2] Attribuer une bourse à l'accompagnement de projet	
	[I - 3] Aide financière	

38,1 M€ de crédits mandatés en 2019 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

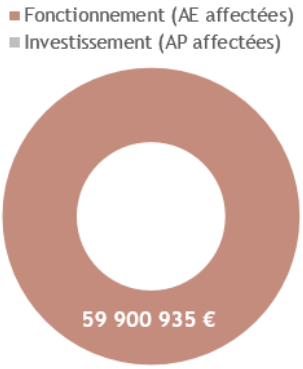

Un taux d'affectation de 97 % en fonctionnement

Les dépenses

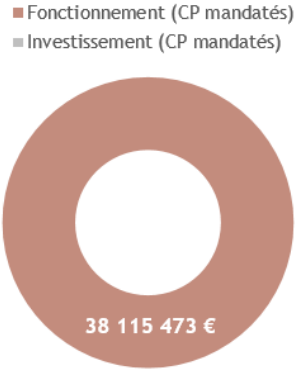

Un taux de réalisation de 81 % en fonctionnement

// Analyse des principales réalisations de l'année

• L'aide financière succède à l'aide à la rémunération des stagiaires : pour une meilleure sécurisation des parcours [I-1]

En 2019, la Région a mis en place une aide financière pour les stagiaires qui s'engagent dans un parcours de formation professionnelle financé par la Région. L'objectif recherché est une meilleure sécurisation des parcours, en facilitant l'entrée en formation ainsi que la poursuite de celle-ci jusqu'à son terme. Cette aide s'appuie sur la prise en compte de la situation personnelle et familiale du stagiaire, en fonction de critères sociaux.

Les personnes éligibles à cette nouvelle aide sont :

- Les demandeur.euses d'emploi inscrit.e.s auprès de Pôle emploi ;
- Les personnes en recherche d'emploi ayant moins de 26 ans à la date d'entrée en formation ;
- Les personnes bénéficiant de la Garantie jeune entrés sur une formation de la gamme QUALIF Emploi.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Indicateur N°1 [I-1] - Nombre total de bénéficiaires de l'aide financière	Entrés en 2017	Entrés en 2018	Entrés en 2019
Nombre total de bénéficiaires	8 503	7 597	**12 962**
Dossiers de rémunération gérés par la Région	7 775	7 204	**9 247**
Dont % de femmes	*45 %*	*44 %*	*52 %*
Dont PREPA	1 650	1 663	5 010
Dont QUALIF Emploi programme	3 650	3 361	3 000
Dont QUALIF Emploi individuel	534	378	531
Dont autres dispositifs (Langues de Bretagne, actions régionales de formation)	720	643	323
Dont Accompagnement à la qualification	-	-	383
Dossiers de rémunération gérés par l'Agence de services et de paiements (ASP)			1 562
Dont Publics handicapés (transférés par Loi mars 2014)	821	866	1 082
Dont Publics détenus (transférés par Loi mars 2014)	400	293	480
Dossiers de couverture sociale seule	728	393	3 715

L'aide est calculée sur la base du quotient familial des impôts sur le revenu et se compose de quatre tranches, comprises entre 300 € et 750 €.

La répartition des montants d'aide par tranche est la suivante :

Indicateur N°3 [I-1] - part des bénéficiaires de l'aide financière	% en 2019
Aide socle : 300 €	18 %
Tranche 1 : 450 €	14 %
Tranche 2 : 600 €	12 %
Tranche 3 : 750 €	56 %

L'aide financière comprend aussi l'attribution d'un forfait restauration de 80 € pour l'ensemble des stagiaires, ainsi qu'un forfait mobilité selon la distance aller domicile-lieu de formation. Au global (aide financière + forfait mobilité + forfait restauration), le montant médian mensuel perçu par les stagiaires est de 840 €.

Les personnes sont majoritairement inscrites comme demandeur.euse d'emploi (84 %). Cependant, certains dispositifs permettent à des jeunes de moins de 26 ans non-inscrits à Pôle emploi d'intégrer un parcours de formation. Ceux-ci représentent 16 % des bénéficiaires de l'aide financière.

Développer les langues de Bretagne

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

2019 en Bref

Les grandes orientations de la politique en faveur de la langue bretonne, adoptées en décembre 2018, ont conforté celles de 2012 et se sont notamment traduites par l'installation de la Conférence territoriale de la langue bretonne. Les deux premières réunions de cette instance en 2019 ont permis aux partenaires publics de la Région d'échanger sur la mise en cohérence de leurs politiques publiques, avec la volonté de co-construire un plan de développement de la langue sur tout le territoire.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Transmettre la langue bretonne	2 Développer la présence de la langue bretonne dans la vie sociale, culturelle et publique	3 Assurer la sauvegarde et le développement de la langue gallèse
Actions	[I - 1] Développer l'enseignement bilingue initial	[II - 1] Appuyer la sensibilisation, la connaissance, la diffusion et la pratique linguistiques	[III - 1] Aider au développement de la connaissance de la langue
	[I - 2] Développer la formation pour adultes	[II - 2] Assurer une présence territoriale de la langue bretonne	[III - 2] Développer la transmission de la langue gallèse
	[I - 3] Favoriser la transmission familiale	[II - 3] Intensifier la présence de la langue bretonne dans les médias	[III - 3] Développer la présence du gallo dans la société
		[II - 4] Développer l'édition	
		[II - 5] Encourager les pratiques culturelles	

7,8 M€ de crédits mandatés en 2019 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

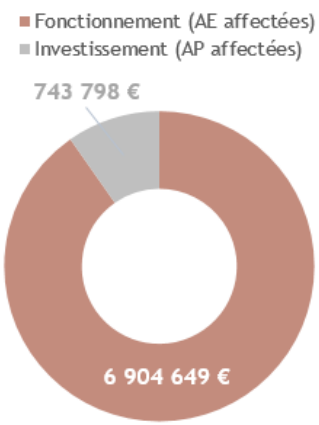

Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement et de 98 % en investissement

Les dépenses

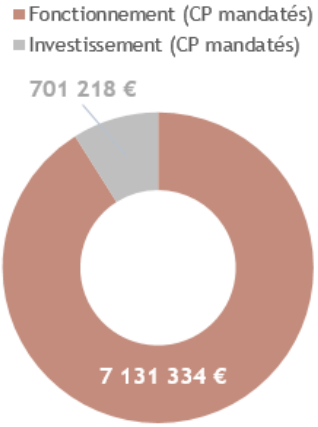

Un taux de réalisation de 98 % en fonctionnement et de 82 % en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Les incitations régionales à destination des futur·e·s enseignant·e·s bilingues [I-1]

Desk/enseignement soutient la formation professionnelle à la langue bretonne des futur·e·s enseignant·e·s bilingues. Le niveau des demandes s'est stabilisé en 2019, les plafonds prévus au budget primitif ayant été pratiquement atteints. Le nombre d'aides Skoazell, qui permet de soutenir les étudiant·e·s en master 1 « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (MEEF) préparant les concours bilingues du 1er ou du 2nd degré, a connu une baisse en 2019 (-36 %), dans des proportions supérieures à la baisse globale des inscriptions en master 1 MEEF (-19 %).

Indicateur N°1 [I-1] - Nombre de bénéficiaires de *Skoazell* et *Desk/enseignement*	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019	Plafond 2019
Bénéficiaires du dispositif *Skoazell* en master 1	27	36	23	40
Bénéficiaires du dispositif *Desk/enseignement*	88	100	99	100

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

• Le soutien à la formation professionnelle à la langue bretonne [I-2]

La Région prend en charge les frais d'inscription pédagogique des demandeur·se·s d'emploi qui suivent une formation professionnelle à la langue bretonne de 6 mois et/ou de 3 mois. Le nombre total de places de stages de 6 mois programmé en 2019-20 (193, dont 71 places dédiées aux publics-cibles du Plan d'investissement dans les compétences) correspond au volume programmé en 2018-19. La demande de stages de 3 mois de renforcement poursuit sa progression, les stagiaires recherchant le meilleur niveau de qualification au Diplôme de compétence en langue bretonne. Les résultats à cet examen en 2019 confirment la tendance constatée en 2018, le taux de candidat·e·s ayant obtenu les niveaux B2 ou C1 (les plus élevés) atteignant 52 % (53 % en 2018).

Indicateur N°2 [I-2] - Nombre de places de stage pour adultes (6 et 3 mois) financées	Réalisation 2017-18	Réalisation 2018-19	Vote 2019-20	Cible 2019-20
Places de stages 6 et 3 mois financées par la Région	317	313	333	298
dont places 6 mois et places 3 mois ini. + poursuite	*117 + 90*	*196*	*122*	*136*
dont places 6 mois PIC			*71*	*50*
dont places 3 mois	*110*	*117*	*140*	*112*
Nombre total de stages 6 ou 3 mois assurés par les OF	364	363	NR	372

• Le soutien à la production et au doublage audiovisuels en langue bretonne [II-3]

Le Fonds d'aide à l'expression audiovisuelle en langue bretonne (FALB) permet d'aider les productions de flux (10 en 2019, comme en 2018), les doublages (7 en 2019 ; 9 en 2018), ainsi que les fictions radiophoniques (1 en 2019 ; 2 en 2018). Le volume horaire global soutenu a augmenté en 2019 (+2h53), grâce à la production de flux qui a progressé de 67 %. Le coût moyen à la minute de cette dernière (872 €) est en repli par rapport à celui enregistré en 2018 (1 087 €) mais reste élevé, signe d'une volonté des producteurs de maintenir un bon niveau de qualité. Le volume horaire du doublage a baissé en 2019 par rapport à 2018 (-5h14), son coût moyen à la minute a progressé (302 € en 2019 ;241 € en 2018).

Indicateur N°3 [II-3] - Aide régionale à la production et au doublage en langue bretonne	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019	Cible 2019
Doublage soutenu au titre du FALB	28h43	33h22	28h08	30h
Production soutenue au titre du FALB	45h12	15h42	26h19	30h
Fiction radio soutenue au titre du FALB	1h50	3h30	1h00	2h
Total de la production et du doublage soutenu	**75h45**	**52h34**	**55h27**	62h

• Le soutien à l'édition en breton et à la traduction littéraire en breton [II-4]

L'édition en breton en 2019 connaît un volume de production approchant celui de 2018 (91 titres contre 95, soit -4 %). Le nombre de titres aidés par la Région est par contre en légère progression (+5 %) avec 80 titres aidés contre 76 en 2018. Le montant moyen de l'aide par ouvrage en 2019 est de 443 €, identique à celui constaté en 2018 (442 €). Le dispositif d'aide à la traduction littéraire en breton a concerné 3 ouvrages en 2019, comme en 2018.

Indicateur N°4 [II-4] - Aide régionale à l'édition en langue bretonne	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019	Cible 2019
Nombre d'aides à l'édition	90	76	80	100
Nombre d'aides à la traduction littéraire en breton	5	3	3	5
Nombre total de titres édités	122	95	91	130

• Le soutien au développement de la langue gallèse dans la société [III-3]

Pour transmettre le gallo et soutenir son usage au quotidien, la Région a permis à 250 élèves de suivre chaque jour une initiation au gallo en soutenant l'association Cllâssiers. La transmission passant également par la culture, la Région a lancé en 2019 un appel à projet de création de productions musicales chantées en gallo qui a permis à 4 projets de voir le jour pour un total de 8 K€. Enfin, la Région a poursuivi son soutien à l'Institut de la langue gallèse pour assurer notamment l'animation de la charte "Du galo, dam yan, dam vèr" (27 communes, 29 associations et 14 entreprises engagées à ce jour à mettre en valeur la langue). 14 associations œuvrant pour le développement du gallo ont été soutenues financièrement au titre du fonctionnement et des activités (montant total de plus de 280 K€).

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Mission IV.

Pour une Bretagne de toutes les mobilités

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

I. Le contexte et la stratégie de la mission

Chiffres clés

- **5,9 % des déplacements effectués en Bretagne par transports collectifs**

(Source Enquête nationale Transports et Déplacements 2013)

- **1 143 km de lignes ferrées**
- **930 km en RN à 2x2 voies**
- **559 km de voies navigables**
- **3 ports et 4 aéroports régionaux**
- **11,5 millions de voyages TER en 2019**

De par leur histoire, leur présent et leur futur, l'accessibilité de la Bretagne et plus globalement les mobilités en Bretagne sont au cœur de tous les enjeux économiques, environnementaux et sociétaux. Par son positionnement périphérique et sa géographie péninsulaire, la Bretagne n'a eu de cesse d'améliorer sa connexion à la France, à l'Europe et au Monde pour accroître son attractivité et la compétitivité de son économie et de toutes les activités utiles aux populations.

2019 a confirmé que le projet Bretagne à Grande Vitesse (BGV) était un succès pour tous les territoires de Bretagne desservis par le train. La fréquentation TGV a bondi de presque 30 % jusqu'à Brest et Quimper. Le TER profite aussi pleinement de la refonte complète de son offre en complémentarité avec le TGV.

L'année a été riche en travaux de toutes natures pour continuer à améliorer les performances des réseaux ferrés et routiers. Les pôles d'échanges multimodaux, les infrastructures ferroviaires, les gares TER et la RN164 sont autant de chantiers qui préparent l'avenir de la Bretagne.

La Région a confirmé son engagement dans la mise en œuvre des nouvelles compétences transférées par la loi NOTRe. Les 1 000 nouveaux contrats qui sont sous le responsabilité de la Région exigent de nouvelles approches avec plus de proximité avec les territoires et les citoyens. Les enjeux financiers sont aussi extrêmement structurants tant pour la collectivité que pour la bonne marche des centaines d'entreprises de transport qui produisent les services de transport au quotidien.

Les infrastructures de transport en Bretagne

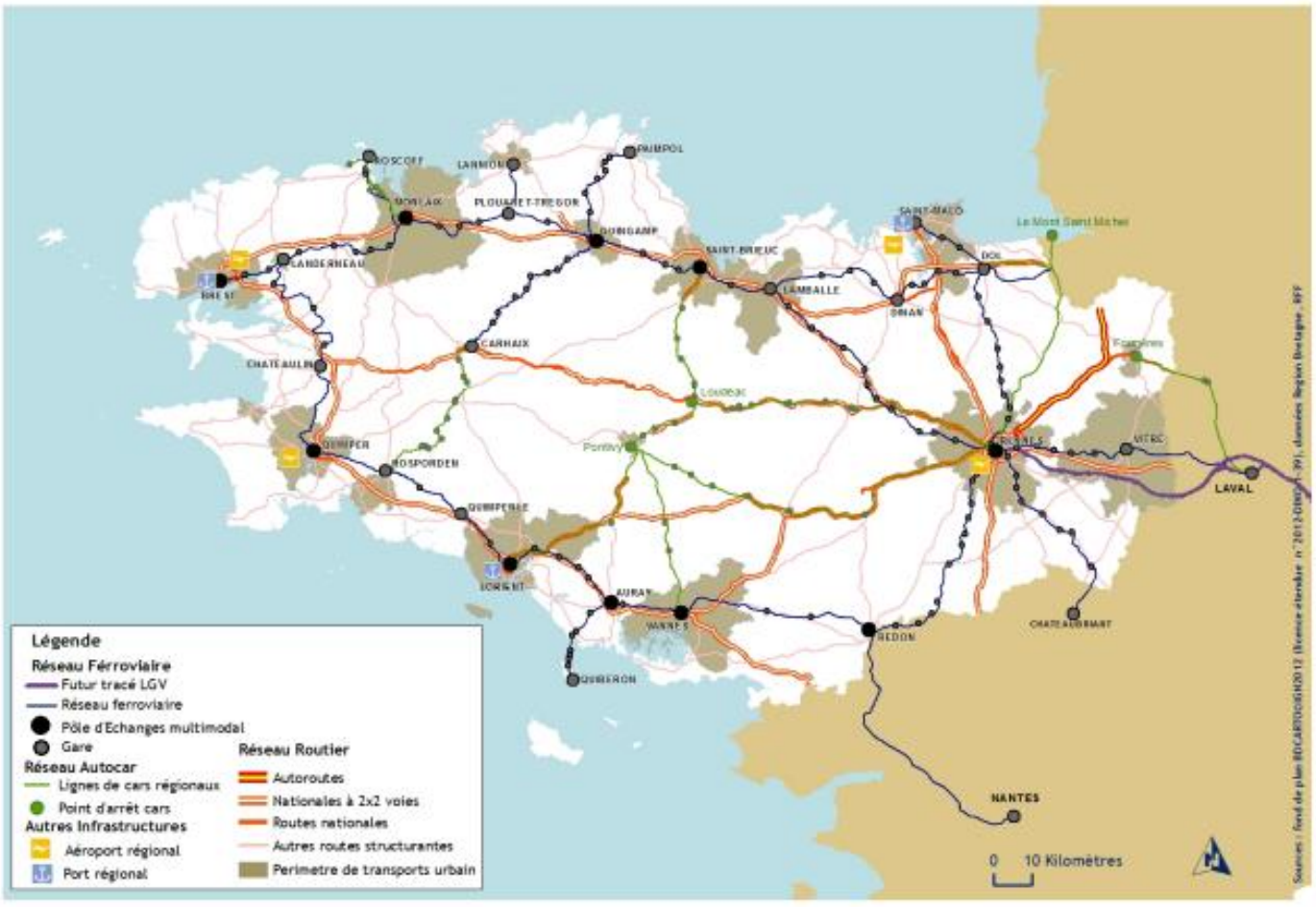

Enfin, s'agissant des aéroports, la Région assure pleinement son rôle d'autorité concédante et organise à ce titre le contrôle de l'exécution technique et financière des 3 contrats de concessions attribués :

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

- Depuis 2010, à la société d'exploitation des aéroports de Rennes et Dinard (SEARD) ;
- Depuis le 1er janvier 2017 à la SAS Aéroports de Bretagne Ouest (ABO) : aéroport de Lorient ;
- Depuis le 1er janvier 2017 à la SAS Aéroport de Cornouaille (ADC) : aéroport de Quimper.

// La stratégie régionale

La Région finance massivement les projets d'infrastructure pour apporter *in fine* un service ferroviaire (TGV et TER) performant à l'échelle du territoire, dans une logique forte d'intermodalité avec les autres réseaux de manière à diffuser pleinement les effets de la grande vitesse partout et pour tous et toutes.

Depuis 2002, elle est l'Autorité Organisatrice chargée de définir le niveau de service des trains (TER) et cars régionaux : desserte, tarification et qualité de service. Pour garantir les meilleurs temps de parcours pour le Finistère et pour assurer la desserte de toutes les gares intermédiaires, le Conseil régional a financé quatre allers/retours supplémentaires en TGV vers Brest et Quimper.

En application de la loi NOTRe, la Région exerce depuis septembre 2017 de nouvelles compétences en matière de transports interurbains, transports scolaires et dessertes des îles. Elle a donc organisé la rentrée scolaire 2018 et prépare la convergence pour une politique régionale de transports intégrée en combinant le train, le car et le bateau. BreizhGo est la marque qui porte l'ensemble des modes organisés par la Région Bretagne.

Dans le cadre de la Breizh COP, la concertation pour le volet « mobilités » du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) s'est poursuivie en 2019 avec la concrétisation du schéma soumis à enquête publique. Le SRADDET, dans son volet mobilités/déplacements/transports, aura vocation à remplacer le Schéma régional multimodal des déplacements et des transports (SRMDT) adopté fin 2008 et qui constitue à ce jour le cadre stratégique applicable.

Le Contrat de plan Etat-Région (CPER) 2015-2020 prévoit la mise en œuvre d'actions concrètes en faveur du désenclavement ferroviaire et routier de toute la région. L'amélioration des liaisons ferrées vers la pointe bretonne, la désaturation de la gare de Rennes, la desserte fine du territoire régional et le désenclavement de la Bretagne centrale par la mise à 2x2 voies de la RN164 sont les objectifs prioritaires retenus dans le CPER.

Confirmant en 2019 son implication pour maintenir et développer une offre aéroportuaire, depuis et vers la Bretagne, la Région a contribué au financement des travaux de resurfaçage et de mise aux normes de sécurité européenne de la piste principale de l'aéroport de Rennes à hauteur de 10 M€. Elle a également engagé les démarches auprès de l'Etat et de l'Europe pour transformer la liaison Quimper-Paris Orly en une liaison aérienne d'aménagement du territoire (LAT), au regard de son importance pour le territoire de la Cornouaille. La Région a enfin contribué au financement d'une navette (car) permettant aux Lannionnais.ses de rejoindre les hubs nationaux et toutes les principales villes de France au départ de l'aéroport de Brest comme suite à la fermeture de la liaison aérienne Lannion – Paris.

Enfin, le *Plan régional d'actions logistiques* adopté par le Conseil régional fin 2013 reste une référence pour les acteurs du transport et de la logistique, les centres de formation, et les représentants de l'Etat, pour structurer et développer l'offre multimodale en Bretagne.

// La Région engagée dans la Breizh COP

Les politiques de mobilité sont au service des populations et des territoires. Elles ont une vocation inclusive pour que toutes les catégories sociales puissent être utilisatrices des moyens de transports organisés par la Région, que ce soit le train, le car ou le bateau. Au-delà de l'offre de transport, qui est le premier facteur d'attractivité, on peut souligner l'engagement de la Région pour rendre les tarifs accessibles à tous et toutes et associer très en amont les usagèr.e.s aux évolutions proposées.

La gamme tarifaire régionale TER s'est étoffée depuis 2007. Les usagèr.e.s du quotidien, les plus nombreux.ses, bénéficient de prix d'abonnements très avantageux qui couvrent seulement 10 % du coût de production. Ces abonné.e.s peuvent utiliser les TGV, ce qui est une quasi exception nationale, et ont aussi des avantages sur les abonnements urbains en correspondance dans les métropoles et les agglomérations. Les publics fragiles qui disposent des minimas sociaux ont accès à des tarifs proposant 75 % de réduction. Ils sont nombreux à utiliser le train pour accéder aux services publics et de solidarité. La Région Bretagne est extrêmement attentive aux populations jeunes (moins de 26 ans) en proposant un tarif spécifique qui rencontre un franc succès. 30 000 jeunes par mois sont des adeptes des tarifs régionaux, sans compter les moins de 12 ans qui bénéficient de la gratuité. Les insulaires bénéficient aussi de conditions avantageuses pour utiliser les dessertes maritimes.

La nouvelle responsabilité du Conseil régional en matière de transport interurbain, scolaire et maritime exige une approche particulière de transition énergétique pour les différents modes. Le train privilégie naturellement la traction électrique pour plus de 75 % de l'offre proposée et plus de 90 % des trajets réalisés. Des réflexions doivent s'engager pour les cars et les navires afin de basculer progressivement vers des motorisations plus propres.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

La mobilité des personnes et des marchandises est aujourd'hui une composante essentielle de la vie economique des territoires. La performance des systèmes de transport est déterminante pour le confort de vie du citoyen.ne.s. En Bretagne comme ailleurs, les mobilités évoluent fortement pour s'adapter aux besoins mais aussi aux nouvelles opportunités apportées par les technologies de l'information. Le nouveau réseau de transports BreizhGo, qui mêle le train, le car et le bateau, sera un levier puissant pour améliorer la cohérence des services de mobilité au profit de toutes les populations et de tous les territoires.

Enfin, les concessionnaires des quatre aéroports bretons, chargés de l'exploitation et du développement des activités aéroportuaires, sont tenus de respecter les obligations de performance environnementale précisées dans leurs contrats.

Actions 2019

La Région porte avec volontarisme l'objectif de transition énergétique dans le cadre du renouvellement du parc d'autocars de la régie régionale Illevia. En 2019, il a été pris des engagements pour commander 14 cars GNV à partir de 2020. Le site de la régie sera aussi équipé d'une station d'avitaillement en gaz.

// L'approche territoriale de l'action régionale

La modernisation des gares bretonnes

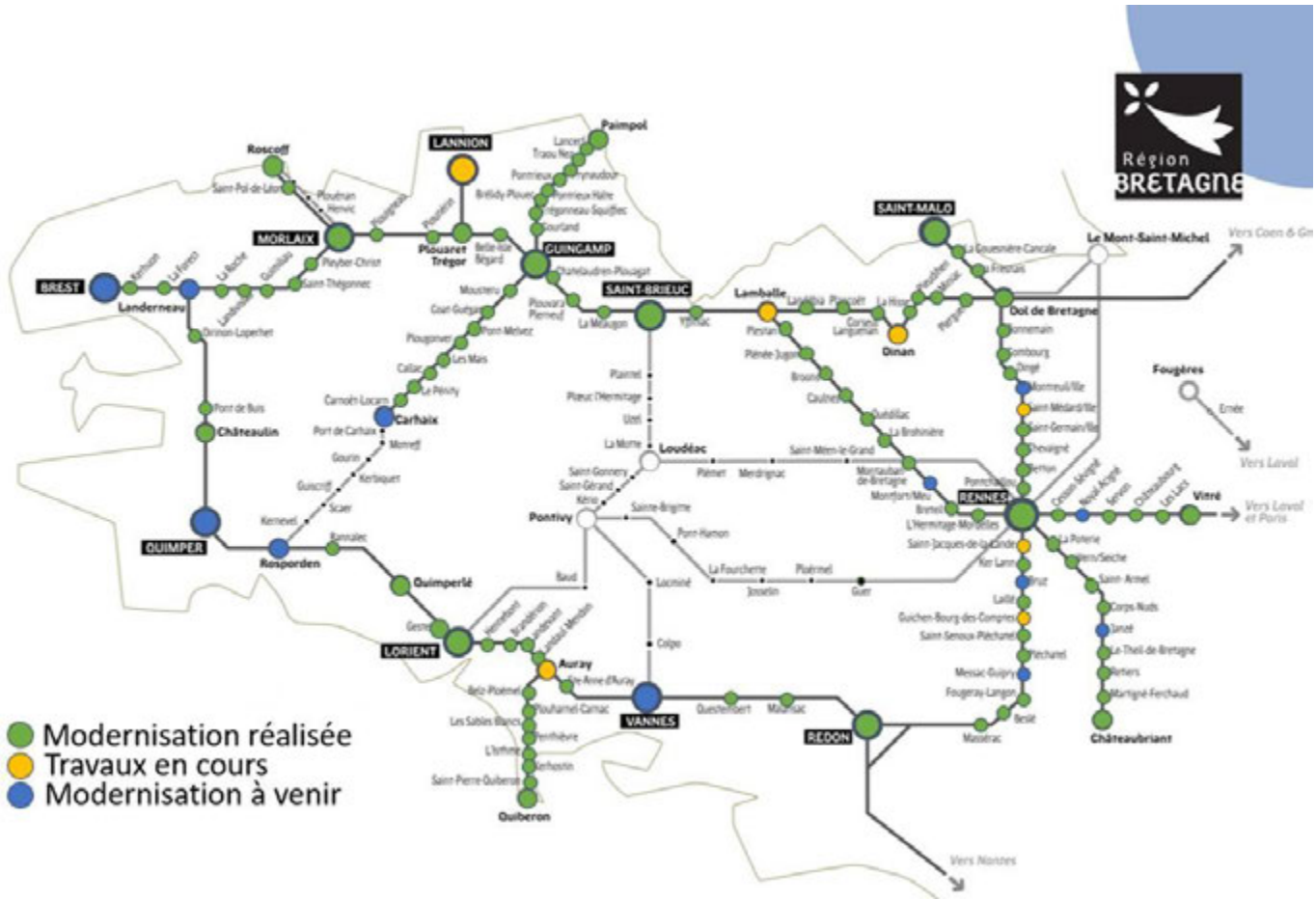

Dans le cadre du projet Bretagne à Grande Vitesse, la Région soutient la réalisation des 11 pôles d'échanges multimodaux (PEM) en Bretagne. Après les PEM de Guingamp, Morlaix, Redon, Vitré, Saint-Brieuc, Lorient et Rennes déjà mis en service, les PEM de Quimper, Auray et Vannes ont été officiellement lancés. En complément, afin de permettre la diffusion de la grande vitesse, la Région poursuit la modernisation des gares TER et leur mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite sur l'ensemble du territoire.

// La jeunesse dans les politiques régionales

La Région a déployé en septembre 2013 un nouveau dispositif tarifaire TER pour les jeunes (8 € pour moins de 150 km et 15 € pour plus de 150 km). La Région a maintenu ce tarif et l'année 2019 confirme son succès avec plus de 500 000 voyages effectués. Le train fait de nouveau partie des modes de transport envisagés par les jeunes. Ce

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

dispositif de prix a été étendu à la gamme *occasionnelle* : ce sont des prix ronds de 5, 10, 18 ou 28 € pour tous et toutes, et toujours 0 € pour les moins de 12 ans accompagnés. Il existe également [illegible] hebdomadaires pour les moins de 26 ans.

Par ailleurs, une nouvelle gamme tarifaire élargie à l'ensemble du réseau BreizhGo (train + cars) est en cours de déploiement pour 2020, accordant une attention toute particulière aux jeunes pour les sensibiliser très tôt à l'usage des transports collectifs.

II. Leviers d'action et modalités de mise en œuvre

La compétence transport ferroviaire est assurée par le biais d'une convention d'exploitation avec la SNCF conclue pour la période 2019-2028. La Région en assure le pilotage et définit les niveaux de service de transport public (dessertes, horaires, tarifs, etc.).

La maîtrise d'ouvrage des investissements sur les infrastructures maritimes et les ouvrages des voies navigables est assurée par la Région. Les concessionnaires interviennent sur les plateformes et l'outillage des ports et des aéroports en application de leurs contrats.

La Région subventionne aussi des investissements, que ce soit sur les infrastructures ferroviaires (BGV, Plan ferroviaire breton) ou les ports, aéroports et voies navigables dont elle n'est pas propriétaire.

// Moyens humains

Mission 4 - Pour une Bretagne de toutes les mobilités	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2019
Catégorie A	**40,0**
Catégorie B	**27,8**
Catégorie C	**25,3**
Temporaires	**2,9**
Saisonniers	**3,6**
Stagiaires	**0,6**
Total ETP	100,1
Total Masse salariale	**5 149 252 €**

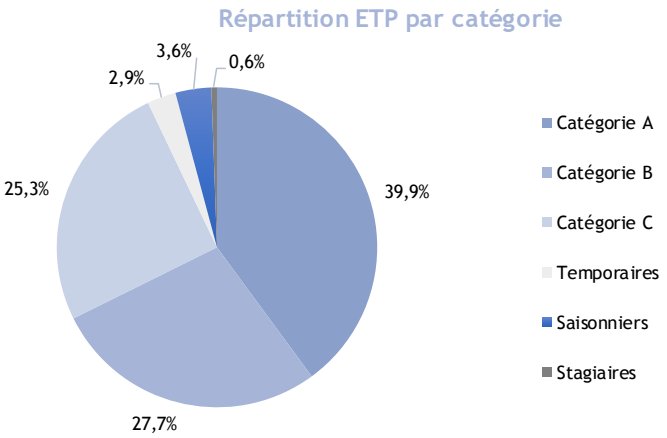

// Répartition des dépenses

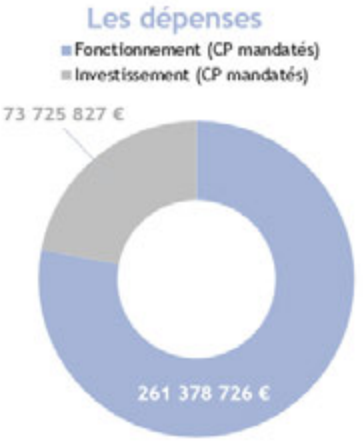

Un taux de réalisation de 98 % en fonctionnement et de 84 % en investissement

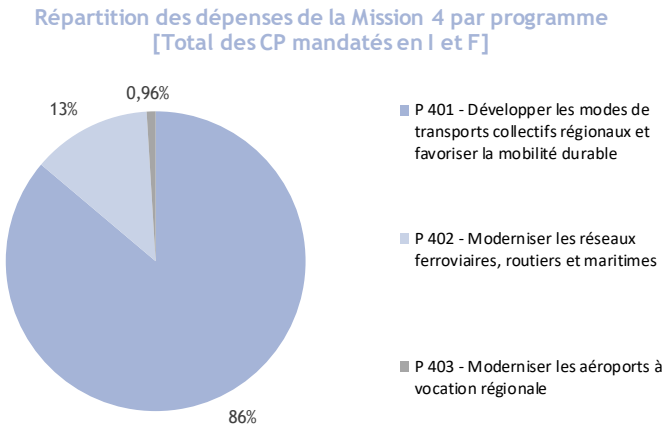

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

> Dépenses par programme

Mission 4 - Pour une Bretagne de toutes les mobilités	CP votés en 2019	CP mandatés en 2019	Taux de réalisation
P 401 - Développer les modes de transports collectifs régionaux et favoriser la mobilité durable	294 593 400 €	288 704 868 €	98%
Fonctionnement	265 114 000 €	261 037 174 €	98%
Investissement	29 479 400 €	27 667 694 €	94%
P 402 - Moderniser les réseaux ferroviaires, routiers et maritimes	54 868 875 €	43 178 544 €	79%
Fonctionnement	213 000 €	8 411 €	4%
Investissement	54 655 875 €	43 170 133 €	79%
P 403 - Moderniser les aéroports à vocation régionale	3 805 000 €	3 221 141 €	85%
Fonctionnement	605 000 €	333 141 €	55%
Investissement	3 200 000 €	2 888 000 €	90%
Dépenses totales de la Mission (I et F)	353 267 275 €	335 104 553 €	95%
Total Fonctionnement	265 932 000 €	261 378 726 €	98%
Total Investissement	87 335 275 €	73 725 827 €	84%

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

M4 P 401 Développer les modes de transports collectifs régionaux et favoriser la mobilité durable

2019 en Bref

En 2019, la Région a progressé dans les chantiers d'harmonisation et de construction du nouveau réseau de transport régional *car + train + bateau*, avec notamment un règlement régional des transports unique, ou encore la mise en œuvre d'une centrale d'appels unique. La Région a également renouvelé la convention TER pour une durée de 10 ans avec la SNCF et remis en concurrence 50 % du réseau interurbain (réseaux du Finistère et de l'Ille-et-Vilaine).

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Le nouveau réseau BreizhGo : partout, pour tous	2 Prendre en compte toutes les mobilités et s'inscrire dans l'objectif de réduction des gaz à effet de serre
Actions	[I - 1] Le TER BreizhGo, un engagement structurant pour le territoire	[II - 1] Un réseau régional coordonné et cohérent avec les autres offres de mobilités grâce à des outils adaptés
	[I - 2] Mettre en œuvre tous les jours le service public de transport scolaire et interurbain	[II - 2] Favoriser l'émergence de solutions de mobilités plus durables
	[I - 3] Desservir les îles bretonnes	
	[I - 4] Développer les services aux voyageurs modernes, performants et adaptés aux usages	
	[I - 5] Améliorer la lisibilité de l'offre de transport du réseau régional et développer la concertation	

288,7 M€ de crédits mandatés en 2019 en investissement et en fonctionnement.

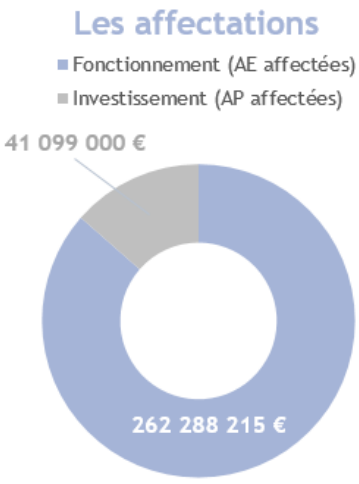

Un taux d'affectation de 90 % en fonctionnement et de 100 % en investissement

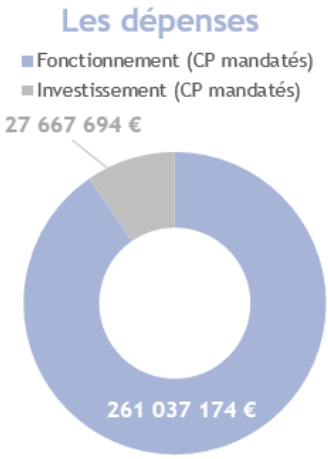

Un taux de réalisation de 98 % en fonctionnement et de 94 % en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- La convention TER, cadre contractuel de mise en œuvre du service régional de transport ferroviaire de voyageurs [I-1]

La convention TER a d'abord été prolongée en 2014 jusqu'à fin 2017, puis d'un an supplémentaire en 2018 afin de mener un travail important de rédaction d'une nouvelle convention. La nouvelle convention signée fin 2019 pour une durée de 10 ans engage davantage la SNCF sur les recettes notamment.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Indicateur N°1- Fréquentation et qualité de service du TER	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019
Nombre de voyages par jour (estimation)*	32 000	30 800	33 200
Evolution globale du trafic en %	+ 2 %	- 1,8 %	+ 7,9 %
Evolution de l'offre de transport en train.kilomètre	1 %	3 %	2 %
Pourcentage d'abonnés (y compris scolaires)	60 %	61 %	60 %
Taux de réalisation de l'offre - Trains partis / trains prévus	99,2 %	91,6 %	92,5 %
Taux de régularité - % des trains arrivant avec moins de 5 min de retard	95,7 %	94,6 %	95,7 %

Une nouvelle modalité de calcul a été adoptée, les données 2017 et 2018 ont donc été modifiées.

- ## L'adaptation continue du parc de matériel ferroviaire [I-2]

Pour poursuivre l'évolution du TER, un des premiers leviers d'action concerne le parc de matériel roulant ferroviaire, qui est une composante essentielle du service, et ce, d'un point de vue technique mais aussi financier. Au-delà de l'impact d'image, l'acquisition de nouveaux trains permet de développer l'offre, répondre à l'accroissement de la demande et garantir un service fiable et de qualité.

Indicateur N°2- Evolution des places offertes	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019
Nombre de places (assises)	17 869	19 916	21 874

- ## Relever le défi du transfert de compétences transports terrestres [II-1]

La Région est devenue compétente pour le transport interurbain et les transports scolaires au 1er septembre 2017. Plus de 1 000 contrats et une charge financière de l'ordre de 130 M€ par an ont été transférés. La Région harmonise et uniformise depuis 2018 les modes de faire, tout en ayant le souci de la stabilité budgétaire.

Indicateur N°3- Le transport routier régional	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019
Lignes routières régionales « historiques » : nombre de voyages annuels (hors scolaires)*			
Rennes-Pontivy	102 008	102 000	112 865
St Brieuc-Pontivy-Vannes/Lorient	74 000	67 000	83 000
Nombre de scolaires transportés tous les jours sur le réseau régional (chiffre provisoire année scolaire 2019/2020)	100 800	102 600	103 500

**Une nouvelle méthode de calcul a été adoptée. Par cohérence et souci de non double compte, les voyages scolaires ont été retirés.*

- ## Desservir les îles bretonnes [III]

Les liaisons maritimes vers dix îles (Bréhat, Batz, Ouessant, Molène, Sein, Groix, Belle-Île, Houat, Hoëdic et Arz) ont été transférées à la Région au 1er janvier 2017. Cette responsabilité se traduit par le transfert de sept contrats de délégation de service public et d'une flotte de seize navires (et un en cours de construction) assurant le service.

Indicateur N°4 - Le transport vers les îles bretonnes	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019
Nombre de voyages /an (passagers.ères transporté.e.s)	2 800 000	2 850 000	2 935 000
Nombre de services passagers réalisés / an (départs bateaux)	31 000	33 000	36 000

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

2019 en Bref

La modernisation des gares ferroviaires, routières et maritimes se poursuit en 2019 au service du nouveau réseau BreizhGo, en favorisant l'intermodalité et la mise en accessibilité du réseau, et s'appuyant sur une analyse fine des besoins et des usages. Le Pôle d'échanges multimodal (PEM) d'Auray est notamment entré en phase de travaux, tandis que le concours de maîtrise d'œuvre de la gare maritime de Quiberon a été lancé. La remise à niveau des lignes ferroviaires de desserte fine du territoire inscrites dans le CPER 2015-2020 se concrétise encore cette année, avec la réalisation des travaux de l'axe Rennes-Retiers. Sur le volet routier, les travaux de la RN 164 à Châteauneuf-du-Faou avancent selon le calendrier prévu.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Améliorer l'accessibilité de la Bretagne en tout point du territoire	2 Faciliter les déplacements de la vie quotidienne	3 Encourager le développement du fret dans une logique durable
Actions	[I - 1] Participer à la modernisation et au développement du réseau ferroviaire structurant	[II - 1] Participer à l'amélioration et à la pérennisation des infrastructures ferroviaires	[III - 1] Favoriser la mise en œuvre d'un plan régional d'actions logistiques
	[I - 2] Participer à la modernisation du réseau routier	[II - 2] Participer à la rénovation des gares et points d'arrêts régionaux	[III - 2] Accompagner la reprise du transport combiné rail-route
		[II - 3] Accompagner le développement des principales agglomérations bretonnes	[III - 3] Soutenir les projets d'infrastructure nécessaires au développement du fret

43,2 M€ de crédits mandatés en 2019 en investissement et en fonctionnement.

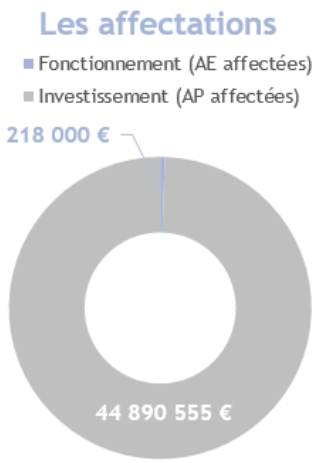

Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement et de 96 % en investissement

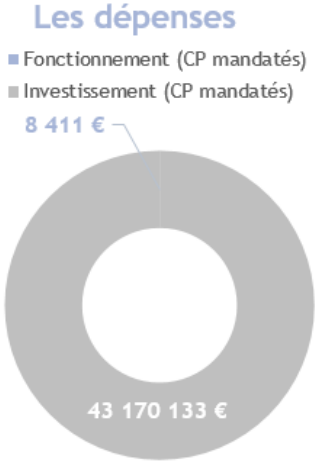

Un taux de réalisation de 4 % en fonctionnement et de 79 % en investissement

Le faible taux de réalisation en fonctionnement est notamment lié au report d'une enquête menée par Rennes Métropole et financée par la Région.

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Participer à la modernisation/au développement du réseau ferroviaire structurant [I-1]

S'inscrivant dans le cadre du projet Bretagne à grande vitesse (BGV), les études et travaux d'aménagement des PEM se poursuivent. A Rennes, Saint-Brieuc et Lorient, les travaux sur les périmètres « gares » sont achevés, restent quelques aménagements aux abords des gares à finaliser. Les travaux du PEM d'Auray ont démarré en 2019, tandis que les études se poursuivent à Vannes et à Quimper.

Indicateur N°1 [I-1] - Pôle d'échanges multimodaux (CPER) mis en service (tous périmètres)	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019	Cible 2020
En nombre	2	1	3	6

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

- ## Participer à la modernisation du réseau routier [I-2]

Là où le ferroviaire n'est pas présent, l'amélioration de l'accessibilité de la Bretagne passe par la modernisation des routes. La mise à 2X2 voies de la RN 164, qui traverse la Bretagne d'Est en Ouest en desservant le Centre-Bretagne, se poursuit : poursuite des travaux dans le secteur de Châteauneuf-du-Faou, démarrage de la section 2 sur 3 au droit de Rostrenen et poursuite de la première section.

Indicateur N°2 [I-2] - Avancement de la mise à 2x2 voies de la RN 164	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019	Cible 2020
En km	106	106	106	111

- ## Participer à l'amélioration et la pérennisation des infrastructures ferroviaires [II-1]

En Bretagne, les travaux de remise à niveau des lignes de desserte fine du territoire ont commencé dès 2013 et la majorité des opérations sont d'ores et déjà réalisées : Dinan-Pleudihen, Plouaret-Lannion, Guingamp-Paimpol et Quimper-Landerneau. En 2019, c'est la section Rennes-Retiers de l'axe Rennes-Châteaubriant qui a fait l'objet d'une remise à niveau, avec une remise en service au 1er septembre 2019. Les études se sont poursuivies pour la remise à niveau des lignes Retiers-Châteaubriant, Pleudihen-Dol et Dinan-Lamballe.

- ## Participer à la rénovation des gares et points d'arrêts régionaux [II-2]

La modernisation des gares régionales se poursuit, visant à la fois à offrir plus de confort et de services aux voyageurs.euses, et à rendre ces gares accessibles au plus grand nombre, conformément aux objectifs formalisés dans le Schéma directeur d'accessibilité - Agenda d'accessibilité programmée, adopté par la Région Bretagne en 2015 puis mis à jour en 2019 pour intégrer l'ensemble du réseau BreizhGo issu de la loi NOTRe. En 2019, un abri confortable a été inauguré à Landivisiau en remplacement de l'ancien bâtiment de la gare, dans l'esprit du prototype testé précédemment dans le cadre d'une approche de design de service. Le concours de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une nouvelle gare maritime à Quiberon a par ailleurs été engagé.

Indicateur N°3 [II-2] - Mise en accessibilité des gares TER (au sens du SDAP)	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019	Prévision 2019	Cible 2020
En nombre de gares accessibles	11	12	13	12	13

La Région Bretagne a par ailleurs contribué à l'aménagement de 30 points d'arrêts utilisés par les cars du réseau régional BreizhGo, en accompagnant les territoires qui réalisent les travaux.

Indicateur N°4 [II-2] - Aménagement de points d'arrêts routiers utilisés par les cars BreizhGo subventionnés par la Région	Réalisation 2018	Réalisation 2019	Prévision 2019*	Cible révisée 2020*
En nombre de points d'arrêts aménagés	170	200	340	230

**Le décalage entre la prévision et le nombre d'aménagements réalisés s'explique par la forte dépendance de la Région aux demandes des collectivités locales maîtres d'ouvrage. La cible n'ayant pas été atteinte en 2019, la cible 2020 a été ajustée en conséquence.*

Moderniser les aéroports à vocation régiona

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

2019 en Bref

Pour faire suite à l'annonce de la compagnie aérienne HOP ! d'arrêter la liaison aérienne entre les aéroports de Quimper et Paris - Orly au début du mois de septembre 2019, la Région Bretagne a engagé les démarches auprès de l'Etat et de l'Europe pour transformer cette liaison en une Liaison aérienne d'aménagement du territoire (LAT). Elle a ensuite lancé une consultation visant à retenir un transporteur aérien chargé, en exclusivité, de l'exploitation des services aériens réguliers entre Quimper et Paris -Orly sur la base d'obligations de service public. La Compagnie CHALAIR a été retenue pour exploiter cette ligne pendant 4 ans.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs

1. Assurer les missions d'autorité concédante des aéroports de Rennes, Dinard, Brest et Quimper
2. Soutenir le développement des aéroports à vocation régionale en tant que pôles majeurs d'entrée/sortie sur le territoire régional

3,2 M€ de crédits mandatés en 2019 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

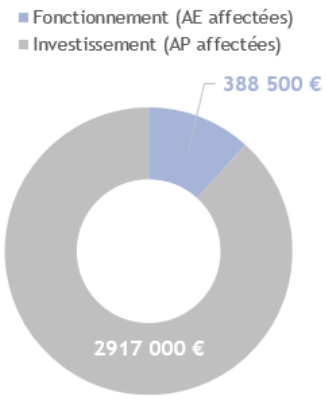

Un taux d'affectation de 33 % en fonctionnement et de 91 % en investissement

Les dépenses

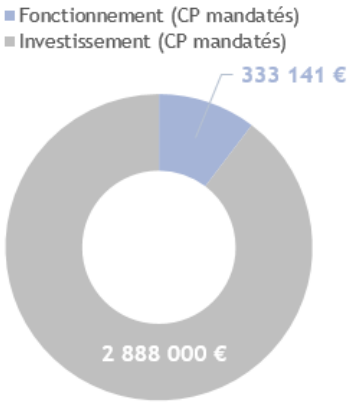

Un taux de réalisation de 55 % en fonctionnement et de 90 % en investissement

Les AE et les CPF liés à l'exécution de la liaison aérienne Quimper/Paris ont finalement tous été positionnés en 2020. Cela explique les faibles taux de réalisation en fonctionnement.

// Analyse des principales réalisations de l'année

- ### Assurer les missions d'autorité concédante des aéroports de Rennes, Dinard, Brest et Quimper [I]

La Région Bretagne assure pleinement son rôle d'autorité concédante et organise à ce titre le contrôle de l'exécution technique et financière des 3 contrats de concessions attribués :

- Depuis 2010, à la Société d'exploitation des aéroports de Rennes et Dinard (SEARD) ;
- Depuis le 1er janvier 2017, à la SAS Aéroports de Bretagne Ouest (ABO) : aéroport de Brest ;
- Depuis le 1er janvier 2017, à la SAS Aéroport de Cornouaille (ADC) : aéroport de Quimper.

La Région Bretagne contribue au financement des investissements des plateformes aéroportuaires selon les modalités fixées par les contrats. En 2019, la SEARD a bénéficié d'une subvention plafonnée de 10 M€ au titre des travaux de resurfaçage et de mise aux normes de sécurité européenne de la piste principale de l'aéroport de Rennes. Les conditions de l'intervention financière pluriannuelle de la Région ont été précisées dans une convention signée à la fin de l'année. Une avance de 2,5 M€ a été versée sur 2019, ainsi qu'une contribution aux études de 388 K€.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

S'agissant de l'aéroport de Quimper, suite à l'annonce de la compagnie aérienne HOP ! d'arrêter la liaison aérienne entre les aéroports de Quimper et Paris-Orly au début du mois de septembre 2019, la Région Bretagne a engagé les démarches auprès de l'Etat et de l'Europe pour transformer la liaison en une Liaison aérienne d'aménagement du territoire (LAT), au regard de son caractère vital pour le territoire de la Cornouaille. Elle a ainsi lancé une consultation visant à retenir un transporteur aérien chargé, en exclusivité, de l'exploitation des services aériens réguliers entre Quimper et Paris- Orly sur la base d'Obligations de service public (OSP). La Compagnie CHALAIR a été retenue pour exploiter cette ligne pendant 4 ans. L'Etat, la Région et certaines collectivités locales (le Département, Quimper Bretagne Occidentale et EPCI de Cornouaille) co-financent cette liaison. La participation annuelle de la Région Bretagne est de 1,5 M€.

La société ABO a bénéficié d'une subvention de fonctionnement relative à la mise en place d'une navette quotidienne par autocar entre Lannion et l'aéroport de Brest, sur la base de deux rotations par jour, afin de permettre aux Lannionais.ses d'accéder à l'offre de destinations au départ de l'aéroport de Brest -Bretagne. Cette offre de service avait été mise en place par ABO sur demande de la Région Bretagne à la suite de la fermeture de la liaison aérienne Lannion – Paris (Orly) le 23 mars 2018. Cette navette devait offrir la possibilité aux Lannionais.ses, d'une part, de rejoindre les Hubs nationaux et toutes les principales villes de France au départ de Brest et, d'autre part, d'effectuer notamment un aller-retour en journée vers Paris et Lyon. Cependant, faute d'un nombre suffisant de passagers.ère.s, ce service s'est arrêté le 1er février 2019. La Région a contribué à la couverture du déficit d'exploitation à hauteur de 260 K€.

Les concessionnaires cherchent à dynamiser l'offre aérienne dans le respect des objectifs fixés contractuellement par la Région Bretagne :

Indicateur N°1 [I] - Evolution du nombre de passager.ère.s	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019	Valeur cible 2019
En pourcentage	+ 6,69 %	+ 8,79 %	+ 4,31 %	+ 2 %
En valeur absolue	1 974 404	2 148 900	2 241 618	2 199 700

- **Quimper** : en 2019, 57 707 passager·ère·s ont fréquenté l'aéroport de Quimper Bretagne, soit 27,2 % de moins qu'en 2018. Comme indiqué précédemment, la liaison Quimper-Paris exploitée par HOP ! s'est arrêtée le 2 septembre 2019 et a repris sous la forme d'une OSP le 25 novembre 2019, soit une période de 3 mois d'arrêt.

- **Brest** : le trafic passager a enregistré une hausse de 11,9 % pour atteindre 1 236 121 passager·ère·s qui ont fréquenté l'aéroport de Brest-Bretagne, ce qui représente en moyenne plus de 100 000 passager·ère·s par mois.

- **Rennes** : après une bonne année 2018, le trafic de l'aéroport de Rennes enregistre un recul de 0,6 %, avec 851 976 passager·ère·s. La diminution du trafic constaté en 2019 est attribuée à la baisse de fréquentation sur les lignes annuelles domestiques (Marseille Air France, Nice Air France, Strasbourg Air France) et les lignes annuelles européennes (Amsterdam, Barcelone, Londres Southend).

- **Dinard** : le trafic de l'aéroport de Dinard s'élève en 2019 à 95 814 passager·ère·s, soit une baisse de 11,4 %. La liaison avec Guernesey n'a fonctionné qu'au mois de janvier. Si la liaison avec Londres Stansted augmente de près de 2 % sur l'année, celle avec Nottingham enregistre une baisse de 40 %.

Indicateur N°2 [I] - Nombre de compagnies utilisant au moins un aéroport régional	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019	Valeur cible 2019
4 aéroports	16	15	14	14

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Mission V.

Pour une région engagée dans la transition écologique

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

I. Le contexte et la stratégie de la mission

Chiffres clés

En Bretagne, entre 1959 et 2018, les moyennes annuelles de température ont augmenté entre +0,8 et +1,2 degrés

40 % des masses d'eau sont conformes aux objectifs de la directive cadre sur l'eau, avec de fortes disparités entre l'Ouest et l'Est

35 000 hectares de zone littorale sont en risque de submersion marine en Bretagne

897 000 hectares d'espaces naturels sont préservés pour leur patrimoine naturel en Bretagne, dont 88 % en mer

21 % des espèces recensées sont menacées de disparition en Bretagne

Le taux de tri des Breton.ne.s en 2017 est de 33 % (moyenne française de 23 %)

Mais la collecte des déchets ménagers et assimilés par habitant.e a augmenté de 4 % en 2017

77 % de l'énergie produite en Bretagne est d'origine renouvelable

Mais 87 % de l'énergie consommée en Bretagne est importée en 2018

1 145 MW de production d'électricité est issue des renouvelables le 15 janvier 2018 à 11h30, soit l'équivalent de la puissance d'une tranche nucléaire

Documents cadres

- **Engagement pour une nouvelle stratégie énergétique et climatique, novembre 2019**
- **Plan régional de rrévention et de gestion des géchets (PRPGD), version juin 2019**
- **Plan breton pour l'eau**
- **Schéma régional de cohérence écologique**
- **SRADDET arrêté le 28 novembre 2019**

L'année 2019 a été en Bretagne l'occasion d'avancer fortement sur les enjeux environnementaux mis en avant dans le cadre de la Breizh COP. Le tout dans un contexte de changement climatique de plus en plus tangible, qui renforce l'urgence d'agir tout en appelant un changement d'approche. L'environnement breton de qualité est également l'une des sources de son attractivité, notamment démographique. Néanmoins, la pression démographique et touristique se ressent sur la gestion des milieux naturels.

Les impacts du changement climatique, de plus en plus concrets (comme en témoignent les 87 départements français concernés par des ateliers de restriction d'eau en septembre 2019, ou l'érosion du trait de côte qui s'accélère sur certains secteurs du littoral breton), mais également les prévisions de l'INSEE de + 400 000 habitant.e.s en Bretagne à l'horizon 2040 (selon le scénario « fil de l'eau » INSEE-Octant n°43/2013), mettent sous tension les ressources naturelles.

L'urbanisation et l'imperméabilisation réduisent les espaces naturels et fragmentent les continuités écologiques, elles participent également à la dégradation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

La pression sociétale est par ailleurs en constante augmentation sur les questions d'environnement et de santé. Les débats animés en 2019 sur les marées vertes ou l'utilisation des produits phytosanitaires en témoignent. Les citoyen.ne.s veulent donner leur avis sur la question, et de nombreuses initiatives citoyennes émergent en lien avec les transitions. La Région doit pouvoir s'appuyer sur cette mobilisation pour engager les transitions.

Pour initier et mettre en œuvre les transitions écologiques, la Région dispose désormais de documents cadres tels que le Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) adopté en juin 2019, l'engagement de la Région pour une nouvelle stratégie énergétique et climatique ou les premières pistes de la feuille de route Breizh COP sur la préservation des ressources ; elle peut également s'appuyer sur les règles du Schéma régional d'aménagement et de développement durable des territoires (SRADDET), et notamment la nouvelle règle d'inconstructibilité sur la trame verte et bleue.

Cependant, l'atteinte des résultats passe aussi par l'engagement volontaire de tou.te.s les Breton.ne.s, et la stratégie consiste donc à sensibiliser, partager la connaissance, encourager, initier et accompagner les engagements. La mission V s'inscrit pleinement dans la démarche Breizh COP, notamment au travers des objectifs tels que « atteindre le zéro enfouissement puis viser le zéro déchet », « préserver la biodiversité en l'intégrant comme priorité des projets de développement et d'aménagement », « tendre vers le zéro phyto à horizon 2040 ».

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

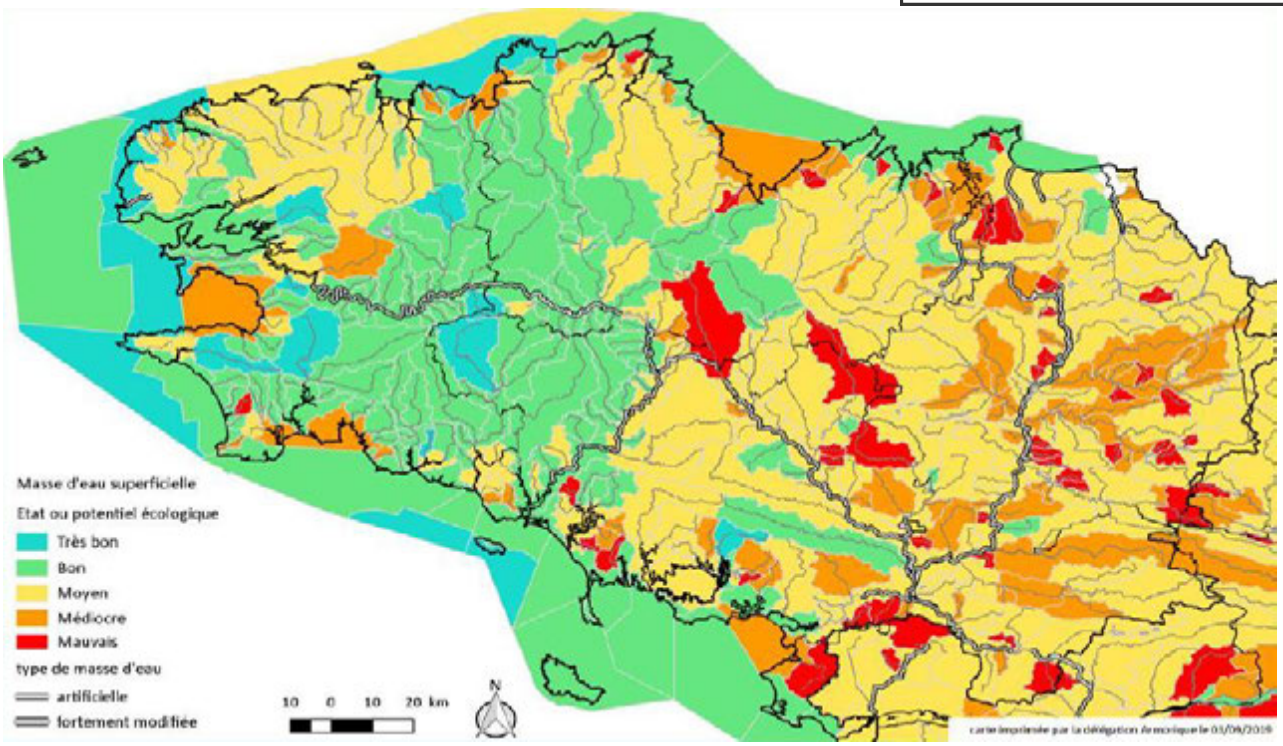

source : Etat des lieux du SDAGE 2019, Agence de l'eau Loire Bretagne

Le contraste est fort entre l'ouest et l'est de la Bretagne. Près de 70 % des masses d'eau sont en bon état dans le Finistère, alors que 97 % sont dégradées en Ille-et-Vilaine, essentiellement en lien avec l'urbanisation qui dégrade la morphologie et la continuité des cours d'eau. L'articulation entre les politiques d'aménagement d'une part et de l'eau d'autre part est donc un enjeu essentiel pour faire évoluer positivement la situation dans ce domaine.

// La stratégie régionale

La stratégie d'engagement des Breton.ne.s dans la transition écologique repose sur la capacité de la Région à sensibiliser, mobiliser et accompagner mais également sur son exemplarité. Elle est décrite dans les feuilles de route adoptées ou en cours d'élaboration, portant sur l'engagement de la collectivité sur la nouvelle stratégie énergétique et climatique et la préservation de la biodiversité et des ressources. Elles mettent en avant notamment les objectifs suivants :

- La diminution par deux des gaz à effet de serre à l'horizon 2040 par rapport à 2015, la réduction des consommations énergétiques du territoire en 2040 de 35 % par rapport à 2015 et le développement des énergies renouvelables pour atteindre une production annuelle renouvelable d'environ 45 000 GWh soit une multiplication par six par rapport à 2016.
- La diminution de la production de déchets (-10 % sur les déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020), leur revalorisation au sein d'une économie circulaire, et à terme le zéro enfouissement.
- La restauration de la qualité des cours d'eau et des milieux aquatiques (100 % des masses d'eau doivent être en bon état en 2027), la prévention des risques d'inondations, et la gestion quantitative de la ressource.
- La restauration et la préservation des continuités écologiques, le développement des espaces naturels protégés.
- L'acquisition et le partage de nouvelles connaissances, notamment en matière de biodiversité et de changement climatique.
- La rénovation de la gouvernance pour mieux partager les priorités et favoriser l'appropriation des enjeux de la transition écologique.

En tant que Région responsable, la collectivité a poursuivi en 2019 la mise en œuvre de ces objectifs sur son patrimoine (adoption du plan énergie lycées, ports, voies navigables, parc automobile, notamment). La suppression de l'usage des produits phytosanitaires, déjà effective sur les voies navigables depuis plusieurs années, est en cours de déploiement sur les lycées, et a été initiée pour les ports.

En tant que cheffe de file, la Région a élaboré en 2019 plusieurs documents avec ses partenaires :

- La signature du Pacte bio-gazier breton en septembre 2019 entre l'État, la Région, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), GRDF, GRTgaz et le Pôle énergie Bretagne. Ce pacte

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

définit une stratégie collective sur la place du gaz, et principalement du gaz renouvelable, dans la production d'énergie en Bretagne.

- Un Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) dont le plan d'actions a été écrit en étroite collaboration avec les quelques 87 structures représentées au sein de la Commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) du plan, et qui, au cours de son processus administratif de consultations (Autorité environnementale ; Conférence territoriale de l'action publique (CTAP) ; personnes publiques associées ; enquête publique) a fait l'objet d'avis favorables.
- Une feuille de route régionale pour développer l'économie circulaire (en cours d'élaboration), dont l'architecture et les éléments clés de contenu ont pu être cadrés à partir d'un audit conduit auprès d'un panel d'acteurs bretons et des travaux du forum d'échanges d'avril avec une centaine de participant.e.s.
- Une convention de partenariat avec l'Agence de l'eau qui définit pour trois ans des priorités communes, et des pistes de travail collaboratif pouvant donner lieu à un soutien financier de l'Agence. Cette convention concerne la politique régionale de l'eau mais également celles des voies navigables (soutien aux travaux de continuité écologique sur les ouvrages), des ports (accords de partenariat pour une gestion durable en terme d'économie d'eau et de pratiques de carénage notamment), de l'économie (mise aux normes des traitements des effluents des industriels, éco conditionnalité des aides aux entreprises), et de l'international (projets de solidarité pour l'accès à l'eau).

  A l'issue d'une préfiguration ayant abouti à la création de l'Agence bretonne de la biodiversité (ABB) créée fin octobre 2019, une feuille de route a été élaborée pour les premières périodes de mise en œuvre des missions de la structure, autour de l'animation des réseaux d'acteurs bretons (et en particulier des gestionnaires d'espaces naturels), l'accompagnement des projets de territoire en faveur de la biodiversité, l'appui à une meilleure intégration des enjeux de biodiversité au sein des politiques publiques, le développement et la valorisation de la connaissance, et enfin la sensibilisation et la mobilisation des acteurs et des publics (développement des aires marines éducatives notamment). Cette feuille de route a vocation à être développée au travers d'actions concrètes sur les 3 premières années de fonctionnement de l'ABB.

La Région a initié avec ses partenaires une réflexion sur le financement de la politique de l'eau et d'actions en faveur de la biodiversité. Cette réflexion a confirmé la pertinence de travailler sur un projet de fonds vert, et sur l'opportunité et les conditions de mise en œuvre de paiements pour services environnementaux. En articulation avec la démarche d'ABB, un comité des financeurs Biodiversité a été constitué, pour améliorer la complémentarité des dispositifs mobilisables en Bretagne en faveur du patrimoine naturel et échanger sur les priorités de financement des initiatives proposées par les acteurs bretons. Un comité spécifique dédié aux projets de protection de la biodiversité marine a également été initié.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Actions 2019

Rénovation de l'habitat :

La Région soutient depuis 2014 le déploiement des Plateformes locales de rénovation de l'habitat qui s'appuie sur un partenariat actif avec les collectivités locales et leurs groupements, compétents dans la mise en œuvre des politiques publiques locales de l'habitat et de l'énergie. Ces plateformes proposent aux particuliers, quelles que soient leurs conditions de ressources, un parcours de rénovation énergétique simple et harmonisé avec un accompagnement personnalisé et gratuit.

Une ingénierie qualifiée au service de tous les Bretons et Bretonnes :

- 100 % de la population desservie par un premier niveau de conseil ;
- 67 % de la population peut bénéficier d'un accompagnement individuel jusqu'au suivi post-travaux *via* 17 Plateformes locales de la rénovation de l'habitat (PLRH) ;
- 86 conseillers et animateurs constituent le réseau Rénov'Habitat Bretagne (accueil, conseil, accompagnement, animation, communication).

Des résultats encourageants :

- 15 000 ménages en moyenne contactent le Réseau Rénov'Habitat Bretagne chaque année ;
- 1/3 des ménages qui contactent le Réseau Rénov'Habitat Bretagne sont accompagnés ;
- 2/3 des ménages accompagnés réalisent des travaux.

Trajectoire du « zéro déchet en 2040 » :

-> Le 10ème anniversaire des Repair café s'est tenu le 15 novembre à Rennes : cet évènement, porté par la Confédération bretonne pour l'environnement et la nature (COBEN) avec un soutien de la Région, a marqué une étape importante dans la sensibilisation des Bretons.nes à la durabilité des objets et à l'importance de la prévention pour se mettre dans la trajectoire du « zéro déchet » inscrite dans le SRADDET.

-> La deuxième campagne de collecte des stocks anciens de fusées de détresse des plaisanciers, qui a pu se dérouler de juin à septembre grâce au soutien financier de la Région sous le pilotage de l'Association pour une plaisance écoresponsable (APER Pyro), a connu un fort succès avec une collecte de 11 tonnes à ajouter aux 23 tonnes de la campagne de 2017, soit 34 tonnes de déchets dangereux sortis des unités de traitement des ordures ménagères et des centres d'enfouissement pour lesquels ces produits étaient à l'origine de nombreux accidents par incendie.

Candidature européenne Breizh Hin :

La Région a construit en 2019, avec 30 partenaires, un projet européen de « Life intégré » sur l'adaptation au changement climatique. Ce projet contient des actions autour de six axes : innovation / connaissances / recherche, renforcement des capacités des décideurs, éducation / sensibilisation, aménagement et gestion des risques, gestion des ressources naturelles, accompagnement des secteurs économiques.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Territoires bénéficiant d'un projet Eau soutenu par la Région

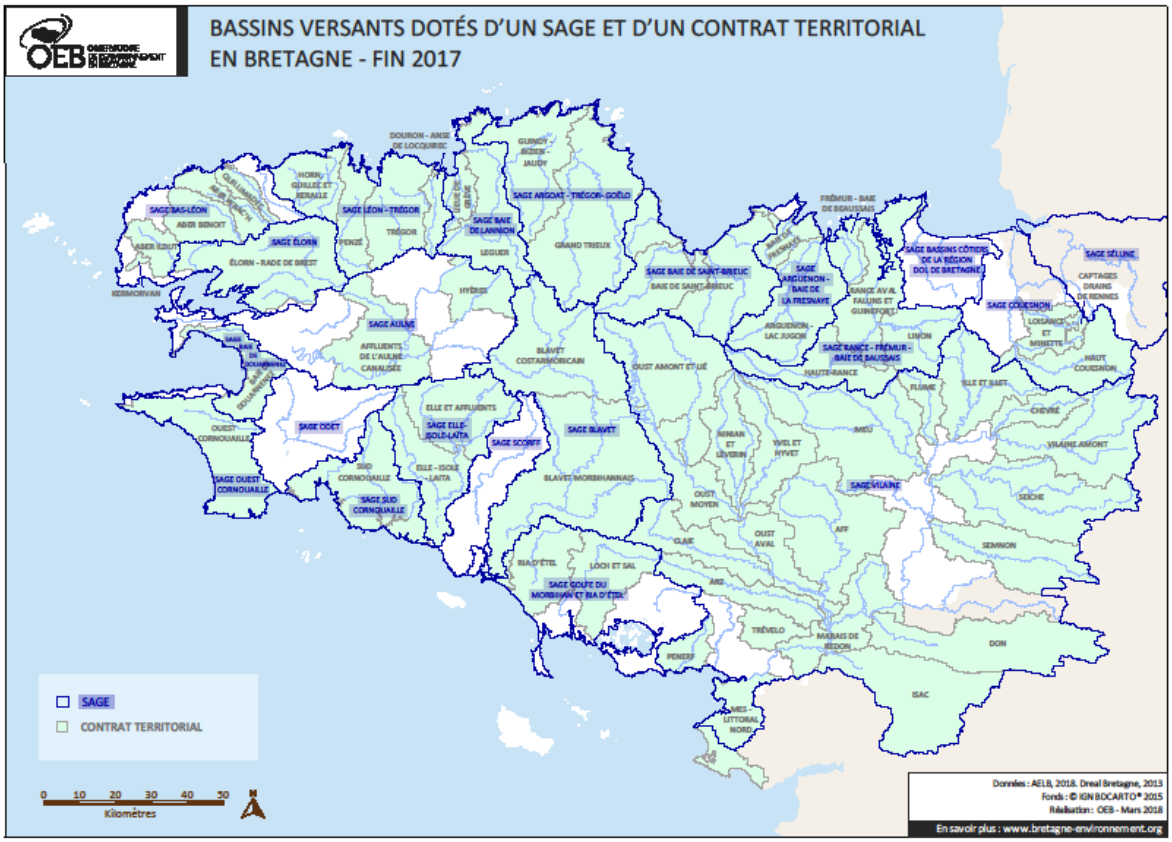

La Région soutient la réalisation de programmes d'actions visant à restaurer et préserver la ressource en eau. Ces projets pour l'eau ou contrats territoriaux, portés par des EPCI et syndicats mixtes, sont mis en œuvre à l'échelle de bassins-versants et de territoires de Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Il s'agit d'actions de sensibilisation, communication et conseils visant à modifier les pratiques des agriculteur.trice.s, collectivités locales, industriels et citoyen.ne.s, en vue d'une meilleure qualité et gestion de l'eau. En 2019, la Région a soutenu 77 projets de bassin-versant et SAGE.

Projets financés par les Contrats Natures de la Région, en faveur de la trame verte et bleue (2016-2019)

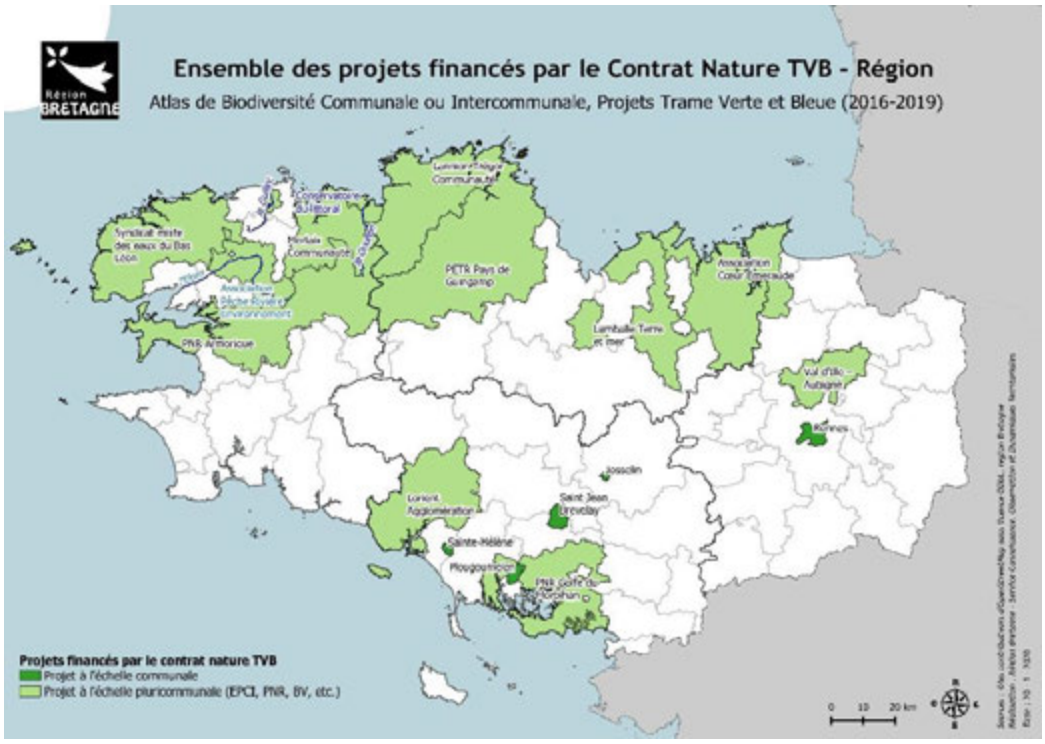

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

En matière de biodiversité, les Parcs naturels régionaux (PNR), différents niveaux de collectivités (Départements, EPCI, voire Communes), des associations naturalistes ou des établissements publics peuvent s'engager pour mener des projets en faveur de la préservation et de la restauration du patrimoine naturel (projets trames verte et bleue, atlas de la biodiversité communale ou intercommunale). La Région soutient ces projets au travers de son dispositif de Contrats Nature.

Projets soutenus en 2019 par la Région sur la mobilisation citoyenne aux transitions écologiques

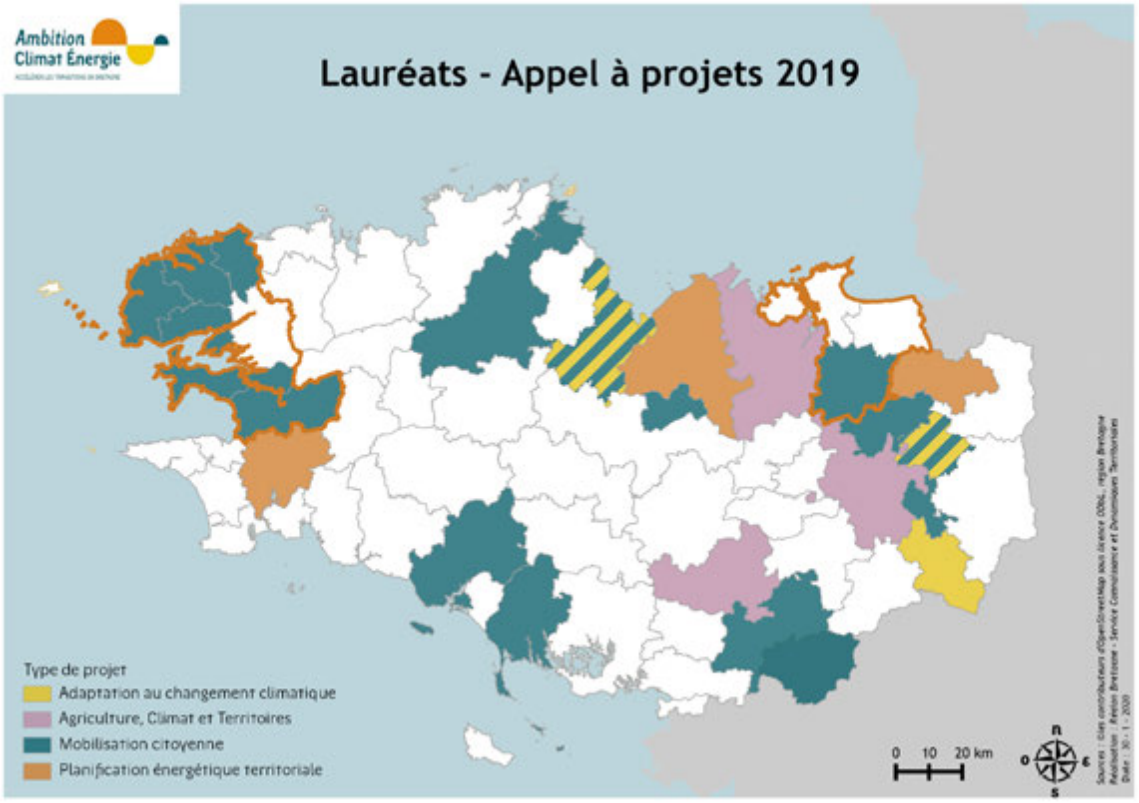

En 2019, trois appels à projets, portés par la Région et l'ADEME, ont été lancés, visant la consolidation ou l'émergence de dynamiques s'inscrivant dans le cadre de leur Plan climat air énergie territorial (PCAET), pour aller au-delà des aspects règlementaires. 25 projets lauréats ont été sélectionnés :

- 16 projets de mobilisation citoyenne : à travers l'appel à projets « Mobilisation citoyenne dans les transitions écologiques et énergétiques », la Région et l'ADEME accompagnent les territoires qui, dans leur PCAET, souhaitent tester des méthodes d'animation innovantes : conseil et café citoyen, camion du climat, par exemple. Il s'agit de mobiliser, au-delà des citoyens.ne.s déjà engagé.e.s, les publics éloignés de la transition comme les personnes en situation de précarité. L'ambition : rendre les habitant.e.s acteurs.trices du changement, individuellement et collectivement.
- 5 projets de planification énergétique territoriale : la planification permet de traduire en mesures concrètes les objectifs des politiques énergie-climat, en lien avec l'aménagement du territoire, en considérant la production, la distribution et la consommation des énergies.
- 4 projets d'adaptation au changement climatique : cet appel à projets vise à préparer les territoires bretons aux impacts actuels et futurs du changement climatique et à réduire nos vulnérabilités.

// La jeunesse dans les politiques régionales

Dans le cadre de la préfiguration de l'Agence bretonne de la biodiversité, la Région a poursuivi, en lien avec les acteurs associatifs et les partenaires impliqués, l'animation du groupe régional des aires marines éducatives (AME). Celui-ci rassemble les collectivités, associations, Office français de la biodiversité, services académiques et services déconcentrés du Ministère de la transition écologique et solidaire, pour échanger et organiser le développement de ces initiatives de sensibilisation et d'implication des scolaires, partenaires locaux et acteurs socio-professionnels aux enjeux de l'environnement marin. Ce groupe régional est également chargé d'attribuer aux écoles bretonnes candidates la labellisation nationale AME. La Région a également, dans le cadre de cette démarche, financé les interventions sur l'année de deux nouvelles écoles littorales dans le cadre de sa politique patrimoine naturel et biodiversité.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

II. Leviers d'action et modalités de mise en œuvr

La mission V repose essentiellement sur une ingénierie interne d'expertise, d'animation de réseau, et de conduite de projet, ce qui explique la forte proportion de cadres A.

Elle soutient par ailleurs une importante ingénierie territoriale, sur laquelle elle s'appuie, pour mettre en œuvre et déployer les transitions, à l'instar des 70 Equivalents temps plein (ETP) des plateformes de rénovation de l'habitat, ou des 400 ETP travaillant sur l'eau en Bretagne (source : étude sur la gestion des compétences sur l'eau en Bretagne, 2015), ou encore à travers le réseau des associations et de leurs bénévoles. Le soutien au 10ème anniversaire des Repair Café en est une parfaite illustration (voir encadré Actions 2019). Le tissu des chargé.e.s de mission des syndicats de collecte et de traitement des déchets qui ont participé activement aux travaux d'élaboration du PRPGD sont autant de relais de la politique régionale en la matière

La réflexion sur la mutualisation de l'ingénierie s'est poursuivie en 2019 : la Région et ses partenaires dialoguent notamment avec les structures porteuses de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux pour initier des fusions de structures. Une réflexion sur la mutualisation d'une ingénierie Eau et Biodiversité est également en cours.

En matière d'investissement, la sous-consommation des crédits s'explique sur 2020 par un décalage de certains investissements de restructuration des équipements du Conservatoire botanique de Brest (900 K€), les aléas sur le calendrier des opérations liées aux énergies marines et les inconnues sur la mobilisation des crédits inscrits au titre des Plans de prévention des risques technologiques (PPRT).

// Moyens humains

Mission 5 - Pour une Région engagée dans la transition écologique	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2019
Catégorie A	**27,6**
Catégorie B	**3,6**
Catégorie C	**5,7**
Temporaires	**5,7**
Stagiaires	**0,9**
Total ETP	43,5
Total Masse salariale	**2 269 914 €**

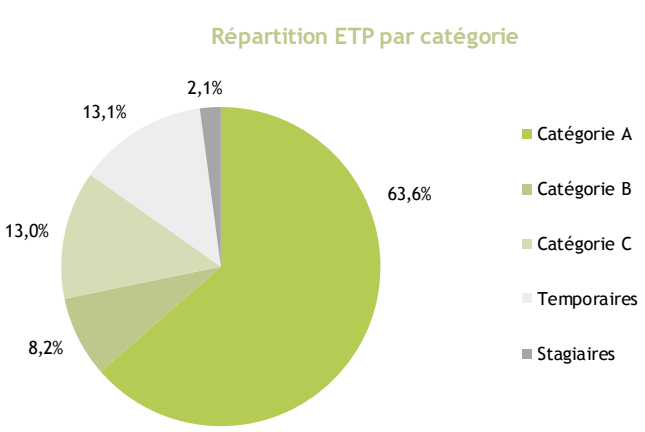

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

// Répartition des dépenses

Les dépenses

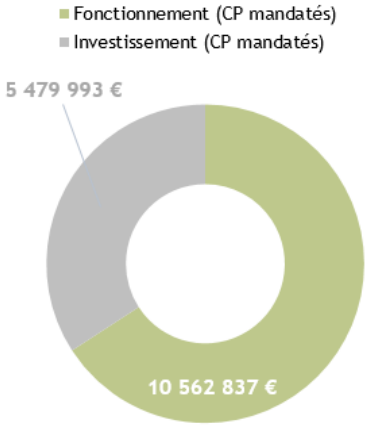

Répartition des dépenses de la Mission 5 par programme [Total des CP mandatés en I et F]

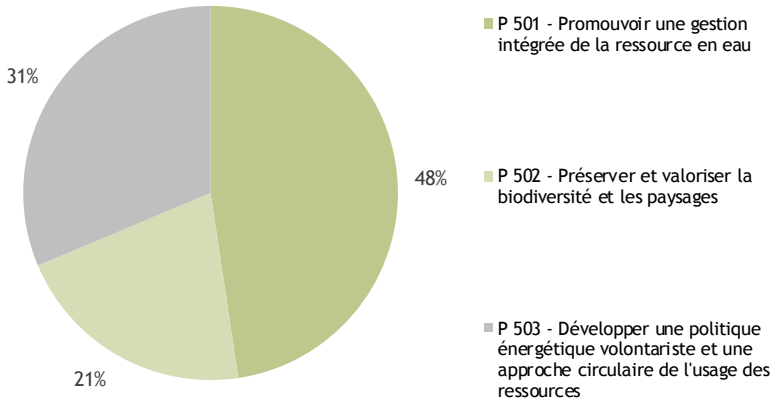

Un taux de réalisation de 95 % en fonctionnement et de 73 % en investissement

> Dépenses par programme

Mission 5 - Pour une Région engagée dans la transition écologique	CP votés en 2019	CP mandatés en 2019	Taux de réalisation
P 501 - Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau	8 024 208 €	7 642 156 €	95%
Fonctionnement	4 624 208 €	4 421 891 €	96%
Investissement	3 400 000 €	3 220 266 €	95%
P 502 - Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages	4 050 000 €	3 373 899 €	83%
Fonctionnement	3 140 000 €	2 980 318 €	95%
Investissement	910 000 €	393 581 €	43%
P 503 - Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources	6 447 742 €	5 026 775 €	78%
Fonctionnement	3 297 742 €	3 160 629 €	96%
Investissement	3 150 000 €	1 866 146 €	59%
Dépenses totales de la Mission (I et F)	18 521 950 €	16 042 830 €	87%
Total Fonctionnement	11 061 950 €	10 562 837 €	95%
Total Investissement	7 460 000 €	5 479 993 €	73%

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

// Appui aux partenaires

Le graphique suivant présente les principaux organismes extérieurs financés par la Région à plus de 75 K€ en fonctionnement, et dont la part du financement régional représente *a minima* 30 % du budget de fonctionnement de l'organisme.

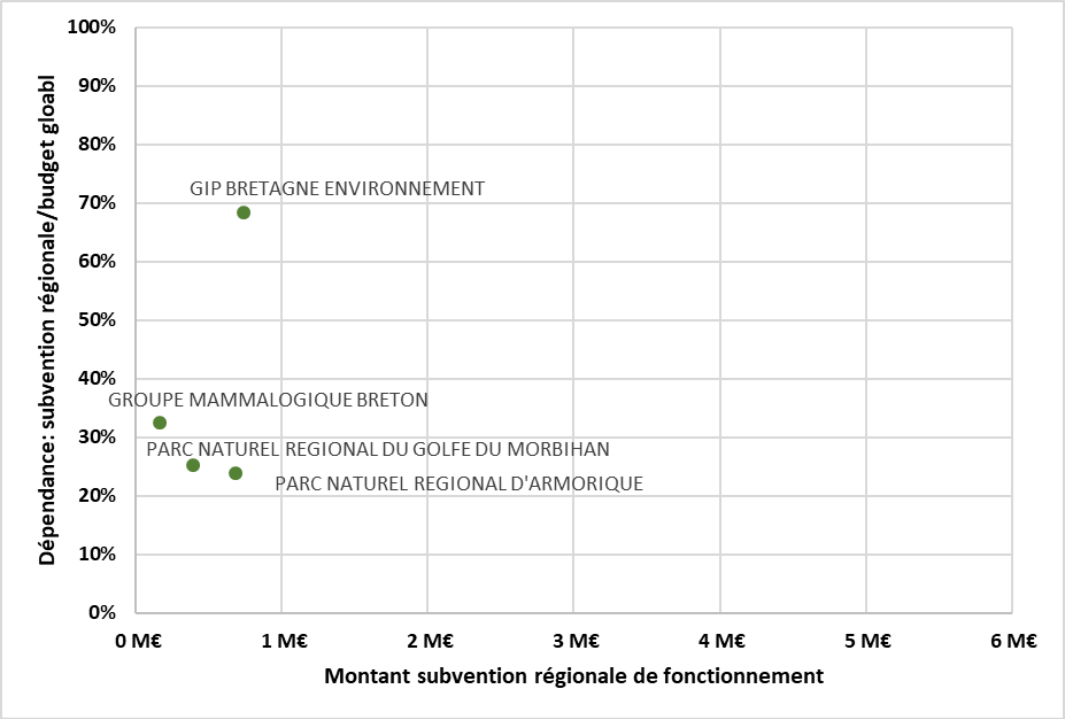

Zoom sur le Groupe mammalogique breton (GMB)

En 2019, le Groupe mammalogique breton a été soutenu par la Région dans le cadre de différents dispositifs :

- La convention pluriannuelle d'objectifs, qui encadre le programme d'interventions du GMB en matière d'éducation à l'environnement (sensibilisation des publics, formation de bénévoles, production d'outils de reconnaissance et de protection des mammifères bretons) ;
- Un contrat nature territorial « Trame mammifères de Bretagne » permettant de développer des outils de diagnostic et des préconisations pour la prise en compte des enjeux de préservation des mammifères dans le développement des continuités écologiques ;
- Un soutien pérenne aux travers de l'Observatoire des mammifères de Bretagne, coordonné par l'association et permettant d'organiser au niveau régional les suivis concernant les mammifères terrestres bretons, et d'agréger l'ensemble des données produites sur ces espèces.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

M5 P 501 Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau

2019 en Bref

L'actualité 2019 a été marquée par une crise médiatique estivale sur les algues vertes et la problématique phytosanitaire. Concernant les algues vertes, la Région a réaffirmé son engagement aux côtés des 8 baies concernées par le phénomène et a confirmé avec ses partenaires la nécessité de prolonger le plan de lutte contre les algues vertes. Elle a également demandé une meilleure mobilisation du volet réglementaire. Sur le sujet des phytosanitaires, une commission mixte régionale a été mise en place et a lancé des premières auditions en fin d'année.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Renforcer l'appropriation des enjeux liés à l'eau par les acteurs bretons	2 Viser le respect de la qualité des Milieux Aquatiques, compatible avec un développement équilibré des territoires	3 S'adapter aux risques liés à l'eau
Actions	[I - 1] Informer et former	[II - 1] Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre des Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)	[III - 1] Permettre aux bretons de disposer d'une eau potable en quantité suffisante
	[I - 2] Organiser les conditions d'une gouvernance efficace	[II - 2] Soutenir les Projets de Territoires pour l'Eau (PTE)	[III - 2] Sécuriser les personnes et les biens face aux risques d'inondation fluviale et de submersion marine
	[I - 3] Mieux comprendre pour mieux agir	[II - 3] Accompagner les projets territoriaux « Algues vertes »	

7,6 M€ de crédits mandatés en 2019 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

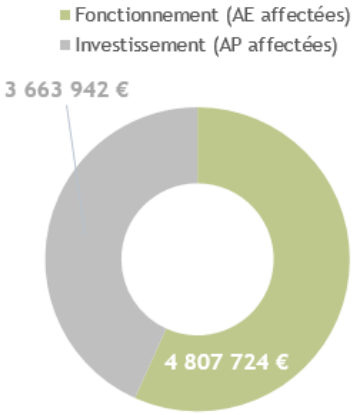

Un taux d'affectation de 95 % en fonctionnement et de 89 % en investissement

Les dépenses

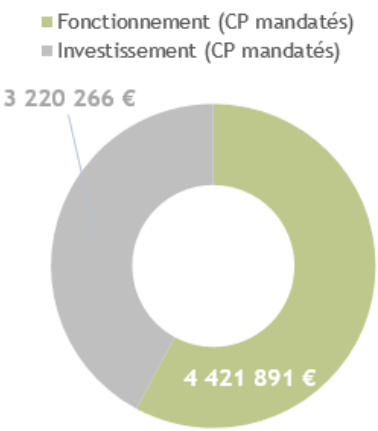

Un taux de réalisation de 96 % en fonctionnement et de 95 % en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- ### Signature d'une convention de partenariat (2019-2021) sur l'animation de la politique de l'eau, entre la Région Bretagne et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne [I-2]

En mai 2017, le décret d'application de la Loi NOTRe a concrétisé une volonté historique de la Région Bretagne qui s'est vue confier la mission de concertation et d'animation dans le domaine de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Afin de matérialiser les attendus communs de la Région et de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (AELB) vis-à-vis de cette compétence, une convention de partenariat a été signée en 2019.
La convention s'inscrit dans un périmètre large et concerne, au-delà de la politique de l'eau, celle de l'économie, la dimension internationale, le volet « ports mer et littoral ». Elle prévoit notamment :

- Eau : l'installation de l'Assemblée bretonne de l'Eau, la coordination des outils, la réflexion sur la recherche de financements innovants, la valorisation des connaissances…

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

- Mer, ports et littoral : la signature d'accords de programmation environnementaux sur les ports en propre régionale…
- Biodiversité : le rapprochement des volets « eau » et « biodiversité », l'accompagnement du réseau d'éducation à l'environnement…
- International : la participation de l'Agence au comité de sélection des projets de solidarité internationale soutenus par la Région
- Volet Economie/Industriel : la concertation sur les projets industriels prioritaires/ soutenus…

• Prestation d'assistance juridique et financière aux structures de SAGE, BV et EPCI suite aux lois de réforme impactant les compétences GEMAPI et Eau et Assainissement [I-3]

Les lois MAPTAM, puis GEMAPI, qui ont affecté au bloc intercommunal les compétences de gestion des milieux aquatiques, de prévention des inondations, d'eau potable et d'assainissement remontent désormais à 5 années. Ces prises de compétences sont effectives au sein des EPCI depuis le 1er janvier 2018 pour la GEMAPI et le 1er janvier 2020 pour l'eau potable et l'assainissement (avec dérogation possible à 2026 dans certains cas). Dans ce paysage mouvant, les structures porteuses de SAGE, de bassins versants, et les EPCI ont besoin d'un appui juridique et financier. La Région a ainsi en 2019 renouvelé et élargi au domaine de l'assainissement et de l'eau potable, une prestation d'assistance juridique et financière, mobilisable par les EPCI et structures de bassins versants, dans le cadre des prises de compétence sur l'eau.
Lors de sa première phase (2018/2019), cette assistance a permis de répondre à 143 questions, et la mise en place d'une plate-forme d'échange et un livret des questions/réponses largement diffusé.

• Soutien à la suppression de l'usage de produits phytosanitaires en zone non agricole [II-2]

Près d'un tiers des Bretonnes et des Bretons (1 325 000 habitant.e.s) vivent dans des communes ayant supprimé l'usage des produits phytosanitaires sur tous leurs espaces, y compris les cimetières et les terrains de sport (espaces sur lesquels la loi Labbé autorise toujours des pesticides). La Région accompagne les collectivités dans cette démarche en finançant une ingénierie de conseil, des formations et du matériel de désherbage mécanique spécifique à l'entretien des cimetières et terrains de sport.
Les lycées continuent par ailleurs de déployer la démarche initiée en 2018.

Indicateur N°1 [II-1] - Collectivités engagées dans une démarche de suppression de l'usage des produits phytosanitaires	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019
Nombre de communes en *Zéro phyto* (cumul)	304	353	410
Nombre de lycées publics *Zéro phyto* (cumul)	26	31 (27 %)	nc
Nombre de collectivités ayant investi dans du matériel de désherbage alternatif avec le soutien de la Région (par an)	102	78	59

• 210 projets de gestion de l'eau accompagnés sur les territoires [II-2 et II-3]

Chaque année, le Conseil régional finance, aux côtés de l'Agence de l'eau et des Départements, dans les territoires de bassins versants, des investissements permettant de restaurer les milieux aquatiques et la qualité de l'eau, ainsi que des projets de sensibilisation, d'éducation et de conseil visant à inciter et développer des pratiques préservant la ressource en eau. Le soutien à ces projets (210 en 2019) vise à atteindre le bon état des masses d'eau imposé par la Directive Cadre sur l'Eau. L'état des lieux des masses d'eau mis à jour en 2019 montre une coupure entre l'ouest de la Bretagne (près de 70 % des masses d'eau sont en bon état dans le Finistère), et l'est où, notamment en Ille-et-Vilaine, seules 3 % des masses d'eau sont en bon état. La dégradation est accentuée par le phénomène d'urbanisation, ce qui a donné lieu à un travail partenarial avec les EPCI et l'EPTB Vilaine que la Région a intégré en tant que membre statutaire fin 2019.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

2019 en Bref

L'Agence bretonne de la biodiversité a été officiellement créée en fin d'année 2019, et a organisé le démarrage de ses instances et de ses missions d'appui aux acteurs bretons intervenant en faveur de la biodiversité. L'élaboration d'outils méthodologiques et l'appui aux porteurs de projets en faveur des trames verte et bleue ont été développés. Les travaux d'élaboration du Schéma régional d'aménagement et de développement durable des territoires (SRADDET) ont permis, tout en reprenant les acquis du Schéma régional de cohérence écologique, de définir des règles plus précises en matière de biodiversité. La décision de création de quatre nouvelles réserves naturelles régionales a été votée.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Développer l'acquisition de connaissances et la structuration de la gouvernance régionale en matière de biodiversité	2 Développer les politiques territoriales de préservation des espaces, des espèces et des paysages	3 Promouvoir l'éducation à l'environnement et au patrimoine naturel
Actions	[I - 1] Soutenir les outils régionaux d'observation et d'expertise	[II - 1] Mettre en œuvre la trame verte et bleue régionale	[III - 1] Soutenir l'éducation et la sensibilisation à l'environnement
	[I - 2] Soutenir les programmes d'inventaires et d'acquisition de connaissances	[II - 2] Accompagner les Réserves Naturelles Régionales (RNR)	
	[I - 3] Structurer la gouvernance et l'action régionale en matière de biodiversité	[II - 3] Accompagner les Parcs Naturels Régionaux (PNR)	
		[II - 4] Développer le maillage régional des espaces naturels	
		[II - 5] Intégrer les dimensions paysagères	

3,4 M€ de crédits mandatés en 2019 en investissement et en fonctionnement.

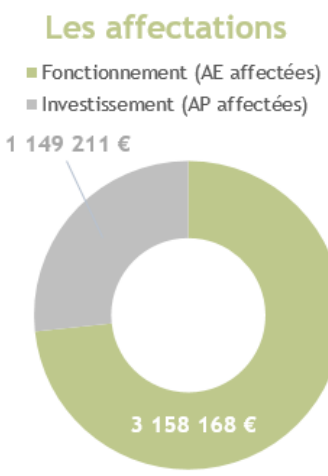

Un taux d'affectation de 98 % en fonctionnement et de 78 % en investissement

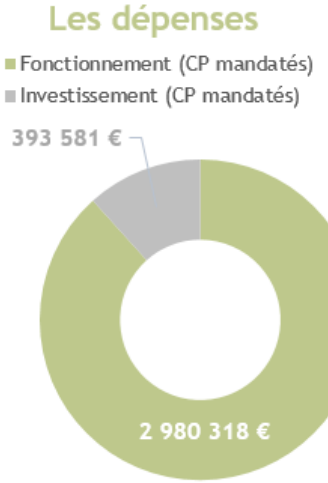

Un taux de réalisation de 95 % en fonctionnement et de 43 % en investissement

Les travaux de restructuration des locaux du Conservatoire botanique national de Brest, engagés en 2019, seront principalement réalisés en 2020, ce qui explique le taux limité de réalisation en investissement cette année.

// Analyse des principales réalisations de l'année

- ### Soutenir les outils régionaux d'observation et d'expertise [I-1]

La plateforme régionale des données naturalistes, portée par l'Observatoire de l'environnement en Bretagne, a été rendue opérationnelle en fin d'année et a pu recevoir des premiers jeux de données faunistiques.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

- Soutenir les programmes d'inventaires et d'acquisition de connaissances [I-2]

Les nouveaux observatoires thématiques ont été confortés, et le programme soutient désormais de façon récurrente les travaux d'observation concernant les groupes suivants : Flore, Poissons migrateurs, Avifaune, Mammifères, Invertébrés.

Indicateur N°1 [I-2] - Financement des actions d'acquisition et de diffusion de connaissance en matière de biodiversité	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019	Valeur cible 2019
Nombre de *Contrats nature* thématique en cours intégrant une approche Trame verte et bleue (TVB)	0	3	2	4
Nombre de groupes taxonomiques concernés par les contrats nature en cours	4	8	9	9

- Mettre en œuvre la trame verte et bleue régionale [II-1]

Le soutien aux initiatives territoriales en faveur des continuités écologiques s'est poursuivi en mobilisant des fonds régionaux et européens. L'accompagnement des porteurs de projets et l'élaboration d'outils méthodologiques à destination des territoires a été développé en intégrant les travaux des acteurs associatifs et de la recherche. Depuis 2017, 20 projets sur la trame verte et bleue ont été accompagnés.

Indicateur N°2 [II-1] - Nombre de démarches TVB soutenues dans les territoires bretons	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019	Valeur cible 2019
Nombre de nouveaux projets de territoires TVB financés	8	5	7	9
Nombre de nouveaux projets de restauration des continuités écologiques (hors cours d'eau)	3	1	3	6

- Accompagner les réserves naturelles régionales [II-2]

Le suivi et l'accompagnement des neuf réserves naturelles régionales a été renforcé en 2019. Le principe du développement du réseau des réserves naturelles régionales a été acté en session d'octobre 2019, en vue de labelliser quatre nouvelles réserves au cours des prochaines années. Une concertation a été engagée avec les gestionnaires et le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel sur les critères d'évaluation des candidatures au classement en réserve naturelle régionale.

- Accompagner les parcs naturels régionaux [II-3]

Dans le cadre de la démarche de création du parc naturel régional Vallée de la Rance – Côte d'Emeraude, le principe de constitution d'un syndicat mixte de préfiguration a été acté en session de décembre 2019. Celui-ci a vocation à reprendre le portage du projet actuellement conduit par l'association Cœur-Emeraude, et à finaliser les travaux pour déposer la candidature, au nom de cette structuration collective, auprès des instances nationales.

- Intégrer les dimensions paysagères [II-5]

Le soutien aux Grands Sites de France et à l'Opération Grand Site conduite sur Erquy-Fréhel a été poursuivi, permettant d'obtenir la labellisation de ce dernier, constituant le troisième Grand Site en Bretagne, après les sites de la Pointe du Raz en Cap Sizun et des Dunes Sauvages de Gâvres-Quiberon.

- Soutenir l'éducation, la sensibilisation à l'environnement et au patrimoine naturel [III]

Les conventionnements pluriannuels avec les associations régionales d'éducation à l'environnement, en vigueur jusqu'en fin d'année 2019, ont permis le développement des programmes d'actions en direction de publics diversifiés. Le plan régional d'actions « Eduquer à et dans la nature », conçu par un partenariat associatif et soutenu par la Région et le FEDER, a pu être initié autour d'actions concrètes permettant aux plus jeunes de tous milieux sociaux de bénéficier d'une initiation à la biodiversité (des actions de communication auprès du grand public et des pédagogues, sous la forme de conférences, ainsi qu'une action expérimentation en direction d'un public en situation de handicap, ont notamment pu être initiées).

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

M5 P 503 Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources

2019 en Bref

De nouveaux dispositifs, en 2019, ont permis d'accompagner la transition énergétique et climatique des territoires : trois appels à projets pour renforcer la mise en œuvre des Plans climat, et le déploiement du Service public de la performance énergétique de l'habitat pour accompagner les particuliers dans leurs travaux de rénovation. La validation du projet de Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGPD) en session de juin et la conduite de l'enquête publique soldée avec un avis favorable, ont marqué de manière positive l'issue d'un processus d'élaboration engagé de manière fortement partenariale en 2017.

// Objectifs, actions et chiffres clés

	1 Réussir la transition énergétique et répondre aux défis climatiques	2 Développer un usage durable des ressources
Objectifs	[I - 1] Avoir une vision intégrée et transversale des enjeux sur l'énergie, la qualité de l'air et le climat	[II - 1] Connaître les gisements et leurs usages
Actions	[I - 2] Renforcer l'efficacité énergétique du bâti	[II - 2] Organiser la prévention et la gestion des déchets
	[I - 3] Développer et optimiser l'usage des énergies renouvelables	[II - 3] Développer une culture bretonne de l'économie circulaire
	[I - 4] Accompagner les territoires et les acteurs dans la mise en œuvre de la transition énergétique	

5 M€ de crédits mandatés en 2019 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

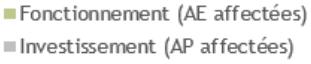

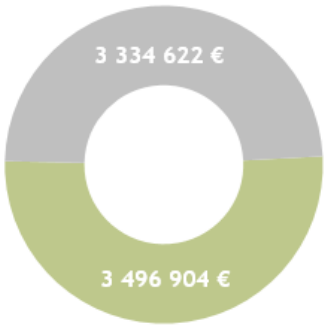

Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement et de 98 % en investissement

Les dépenses

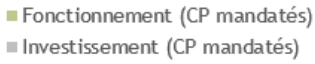

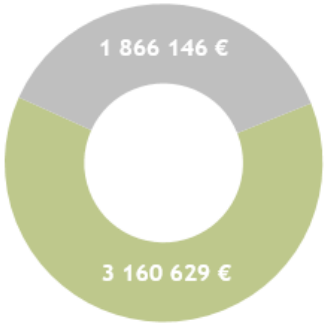

Un taux de réalisation de 96 % en fonctionnement et de 59 % en investissement

Les aléas sur le calendrier des opérations liées aux énergies marines et les inconnues sur la mobilisation potentielle des crédits inscrits au titre des Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) expliquent le faible niveau de consommation des crédits de paiement en investissement.

// Analyse des principales réalisations de l'année

- ### Réussir la transition énergétique et répondre aux défis climatiques [I]

La Région a soutenu la mise en œuvre opérationnelle des Plans climat des EPCI en 2019 à travers de nouveaux dispositifs : 25 projets de territoire ont ainsi été accompagnés par la Région dans le cadre de 3 nouveaux appels à projets sur les thématiques de la planification énergétique territoriale, de la mobilisation et la participation des citoyen·ne·s et de l'adaptation au changement climatique.

Le déploiement du Service public de la performance énergétique de l'habitat qui a pour objectif de rendre accessible à tous les Bretonnes et les Bretons, quelles que soient leurs conditions de ressources, un parcours de rénovation énergétique simple et harmonisé, se poursuit avec 17 Plateformes Locales de Rénovation de l'habitat (70 ETP) accompagnées en 2019.

Dans le développement des énergies renouvelables, l'engagement de la collectivité s'est également illustré en 2019, par la mise en œuvre des feuilles de route régionales, notamment en ce qui concerne le développement harmonieux de l'éolien terrestre et celui du biogaz, à travers la signature du Pacte bio-gazier breton en septembre 2019.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Dans le cadre du Plan bois énergie Bretagne, la Région a soutenu 6 projets de réseaux de chaleur alimentés au bois. Elle a également engagé son soutien à la 2ème phase de réalisation d'une ferme [illegible] d'Ouessant, composée d'un volet « hydrolien, éolien, photovoltaïque » et d'une capacité de stockage.

La Région a poursuivi son action pour la promotion de la maîtrise de l'énergie dans les bâtiments, avec le financement de 9 bâtiments dans le cadre de l'appel à projets « Bâtiment performant », l'accompagnement du Réseau breton bâtiment durable et l'accompagnement des conseillers en énergie partagés.

Le projet Smart ideas to link energies (SMILE), lauréat de l'appel à projets national sur les réseaux électriques intelligents en 2016, a franchi une nouvelle étape avec une soixantaine de projets homologués, plus de 275 adhérents à l'association SMILE, dont 66 % d'entreprises, et l'inauguration du showroom de SMILE, vitrine technologique du projet reposant sur deux espaces physiques à Rennes et Nantes, en mai 2019. L'engagement de la collectivité s'est également illustré en 2019 par la réalisation d'une étude stratégique pour un développement de la filière hydrogène renouvelable en Bretagne.

Indicateur N°1 [I-3] - Réalisations en matière d'énergies renouvelables électriques	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019	Valeur cible 2020
Puissance éolienne raccordée	973	1 014	1 047	1 800
Puissance biogaz raccordée	22	24	30	120
Puissance photovoltaïque raccordée	205	219	236	400

La valeur cible fixée en 2013 pour 2020 (conforme aux objectifs du SRCAE) ne sera probablement pas atteinte, le travail restant encore important pour faciliter l'acceptabilité sociale de certains projets, réduire les délais administratifs et trouver les modèles économiques adaptés.

• Organiser la prévention et la gestion des déchets [II-2]

L'élaboration du Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) a franchi une étape d'importance avec l'écriture du plan d'actions, présenté en Commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) d'avril, et validé avec l'ensemble des autres documents du PRPGD qui ont ainsi pu être soumis aux différentes étapes de consultation et approbation. Les avis majoritairement favorables émis traduisent la qualité du travail effectué dans un souci de totale transparence et de mobilisation de l'ensemble des parties prenantes. En même temps que se déroulaient les procédures administratives, des actions concrètes et opérationnelles ont été menées, dans trois domaines distincts :

- la sensibilisation à la prévention des déchets, en soutenant l'évènement du 15 novembre porté par la Coben à l'occasion du 10ème anniversaire des Repair Café ;
- la déclinaison à l'échelle infrarégionale des principes de planification, au travers des études d'optimisation et de mutualisation des équipements de gestion des déchets, conformément au scénario du PRPGD, d'une part pour les EPCI du Sud Bretagne, avec un zoom sur l'opportunité d'un centre de tri des emballages ménagers unique, et d'autre part pour les acteurs du déchet du secteur de Vitré-Fougères, avec une analyse fine de l'opportunité d'une unité de valorisation énergétique des déchets à partir de Combustible solide de récupération (CSR);
- la gestion des situations passées, au travers d'une nouvelle collecte des stocks historiques de fusées pyrotechniques détenues par les plaisanciers, complétant celle de 2017, avec un niveau de tonnage collecté très au-dessus des estimations initiales, traduisant la pertinence et l'efficacité de cette opération (34 T collectées pour 10 T estimées).

• Développer une culture bretonne de l'économie circulaire [II-3]

La Région a fait le choix politique d'écrire une Feuille de route en faveur de l'économie circulaire (FREC) qui dépasse le seul domaine de la gestion des déchets. Un audit a ainsi été conduit auprès de ses partenaires extérieurs pour identifier leurs besoins et leurs attentes conduisant à une série d'actions hiérarchisées sur la base d'un critère « effet levier/moyens humains et financiers à mobiliser », pour constituer le squelette de la FREC. La mobilisation des réseaux, qui en fait partie, s'est traduite par la signature d'un partenariat avec Produit en Bretagne : le forum tenu en fin d'année avec ses membres a confirmé l'intérêt de la mobilisation de tels réseaux et l'appétence des participants pour ces nouveaux sujets.

Les porteurs de projets innovants dans le domaine de l'économie circulaire ont été mis à l'honneur le 4 juin à Brest, à l'occasion du « Village des innovations » du Festival des déchets, en préambule de la semaine de la Breizh COP à Saint-Brieuc, et le 13 juin à Rennes lors de l'évènement « 360 Possibles », avec le bilan des 12 projets pilotes accompagnés par la Région au titre du deuxième Appel à manifestation d'intérêt (AMI) sur l'économie circulaire.

Longtemps restés en marge des matériaux conventionnels de construction, les matériaux biosourcés ont gagné en reconnaissance et en visibilité avec la création d'une fédération des acteurs qui les mettent en œuvre : la Fédération bretonne des filières biosourcés (FB²). Le lancement de l'expérimentation visant à promouvoir l'utilisation des matériaux biosourcés dans le cadre du dispositif « Habiter Mieux » de l'ANAH contribue également au déploiement de ces filières.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Mission VI.

Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

I. Le contexte et la stratégie de la mission

Chiffres clés

- Spectacle vivant : 8 000 salarié.e.s, 950 entrepreneurs de spectacles, 156 salles, 380 festivals, 307 bagadous et cercles celtiques.
- Livre : 153 librairies indépendantes dont 4 créations soutenues par la Région ainsi que 51 manifestations littéraires et 16 résidences d'auteurs▪
- Cinéma-audiovisuel : 2 000 emplois, 209 films accompagnés par accueil des tournages en Bretagne, 346 jours de tournage, 99 œuvres accompagnées par la Région.
- Patrimoine : 3 137 monuments historiques, 30 M€ de travaux soutenus, 248 opérations en investissement soutenues, 273 K€ de dons récoltés en 2019 dans le cadre des souscriptions populaires encouragées par la prime SOS.
- Tourisme : 97,6 M de nuitées, 8 % du PIB régional, 7 Md€ de retombées économiques.

Documents cadres

- Convention de délégation de compétences Etat/Région pour le cinéma, le livre et le patrimoine immatériel.
- Conventions de coopération avec le Centre national du cinéma (CNC), le Centre national du livre (CNL), le Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (CNV) et l'Institut français.

Les politiques menées par la Région en faveur du patrimoine, de la culture, du tourisme, du sport, comme ses actions de communication, ont contribué en 2019 à conforter l'attractivité du territoire breton et participé à son rayonnement hors de ses frontières. La signature « Bretagne – Passez à l'Ouest » a été mobilisée pour une nouvelle campagne de communication. Conçue pour aider à surmonter les difficultés de recrutement exprimées par une large part des acteurs économiques du territoire, ceux-ci ont pu accompagner leurs offres d'emploi de supports valorisant la qualité de vie et le dynamisme économique de la Bretagne. Bretagne développement innovation (BDI) et le réseau de la Marque Bretagne ont porté l'animation d'une campagne conçue par les services de la Région en dialogue avec leurs partenaires publics et privés, autour d'un objectif commun : porter l'image d'une Bretagne où l'on peut faire carrière, tout en bénéficiant de conditions de vie très favorables à l'épanouissement individuel et familial.

Le tourisme, le patrimoine et les voies navigables

De la même façon, par ses actions en termes d'observation, de prospective, de développement de l'offre, de communication et de promotion, le Comité régional du tourisme (CRT) a fortement contribué au rayonnement de la Bretagne, en France et à l'étranger. Des campagnes pensées et déployées avec les collectivités territoriales et des acteurs économiques bretons stimulent la fréquentation touristique de la Bretagne. Elles permettent de mettre en valeur notamment son patrimoine culturel, inventorié et valorisé grâce à l'action de la Région.

S'agissant des voies navigables, la stratégie votée en 2018 a été entendue par les territoires qui se mobilisent autour de la contractualisation spécifique « contrat de canal » avec une première concrétisation sur le territoire rennais. Ploërmel Communauté et Redon Agglomération ont engagé les premières démarches de préfiguration de leur contrat.

Le trafic fluvial en légère hausse depuis quelques années traduit un regain d'intérêt pour ce loisir qui s'adapte aux nouvelles demandes. Aux côtés des offres de location de bateaux traditionnelles, s'installent de nouvelles offres complémentaires portées par de nouveaux acteurs économiques locaux.

Les politiques culturelles

Pour les politiques culturelles, 2019 aura à la fois permis de consolider les chantiers initiés dans le cadre de ce mandat et d'impulser de nouvelles dynamiques. Pour une meilleure prise en compte des droits culturels, un partenariat avec le Département du Finistère a été initié après les réalisations de 2018 en Ille-et-Vilaine, tout en continuant de structurer le dialogue au niveau régional.

Les interventions en faveur des métiers d'art ou de la transmission de la matière culturelle de Bretagne ont trouvé leur rythme de croisière. Un travail de préfiguration relatif à la structuration des arts plastiques en Bretagne a été piloté par Art contemporain en Bretagne (ACB) et accompagné par la Région et la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Bretagne.

Dans le domaine du cinéma et de l'audiovisuel, 2019 est à marquer d'une pierre blanche. Nouveaux objectifs, nouvelle stratégie, nouveaux moyens budgétaires et humains, le travail de fond engagé depuis le début du mandat avec les représentants de la filière a débouché sur un ambitieux plan stratégique. Tout en renforçant la diversité des actions et des genres soutenus, la Région se donne les moyens d'accompagner le développement international d'une création bretonne qui bénéficiera de 3,66 M€ supplémentaires pour la période 2019-2021.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Le sport

En 2019, la nouvelle gouvernance du sport en France s'est concrétisée par la création de l'Agence nationale du sport (ANS). Cette nouvelle gouvernance a pour objectif de déconcentrer le niveau décisionnel en donnant plus d'autonomie au mouvement sportif et aux collectivités territoriales. Deux axes d'actions sont prévus : la pratique sportive d'une part et la haute performance d'autre part, avec en perspective les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 de Paris, où 80 médailles françaises sont attendues. Dans les régions métropolitaines, deux instances de gouvernance seront à installer : la Conférence régionale du sport (CRS), chargée d'animer la concertation autour d'un Projet sportif territorial (PST), entre les collectivités, les services déconcentrés de l'Etat, le mouvement sportif et le monde économique. La seconde concerne la ou les Conférence(s) des financeurs dédiée(s) au financement des axes retenus par la première instance. Dans ce contexte la Région a entamé les premiers échanges avec les services de l'Etat, le Comité régional olympique et sportif (CROS) de Bretagne ainsi que les autres collectivités exerçant la compétence sport en 2019.

L'Europe et l'international

En 2019, les multiples reports du Brexit d'une part et les retards des débats sur l'avenir des Fonds européens d'autre part, ont complexifié la gestion des programmes de coopération territoriale européens et nécessité une présence accrue auprès des institutions et des réseaux présents à Paris et à Bruxelles. Malgré cela, la Bretagne a su une nouvelle fois se positionner comme l'une des régions leader en termes de mobilisation des fonds européens sur les différents espaces de coopération où elle est éligible. Dans ce contexte, une nouvelle action de communication sur l'Europe à destination de la jeunesse a été mise en œuvre, à travers le lancement d'un nouvel outil pédagogique sous forme de jeu interactif, « Legends of Europe ».

En matière internationale, la Région a voté ses nouvelles orientations en juin 2019 articulées autour de la Breizh COP. Au-delà de la réaffirmation du rôle du Conseil régional en tant qu'acteur reconnu à l'international, la stratégie confirme d'une part le soutien aux six territoires partenaires de la Bretagne dans le monde (Pays de Galles, Wielkopolska, Shandong, Australie méridionale, centre du Burkina-Faso, Grand'Anse à Haïti), le ciblage d'actions dans quatre pays cibles (Irlande, Allemagne, Japon, Maroc) et enfin une approche pragmatique basée sur certains grands enjeux internationaux (eau, biodiversité, bien manger pour tous, notamment). Enfin, de nouvelles actions en faveur des jeunes pour les aider dans leurs projets de solidarité internationale ont été décidées afin de tenir compte des nouvelles pratiques d'engagement identifiées (actions plus courtes, mobilisant moins de jeunes, reposant moins sur les structures associatives classiques, par exemple).

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

// La Région engagée dans la Breizh COP

Actions 2019

La culture

Pleinement inscrite dans la dynamique Breizh COP, une réflexion a été engagée avec les acteurs culturels du territoire pour élaborer ensemble une charte d'engagement commune autour de trois enjeux de développement durable : la transition écologique, l'égalité entre hommes et femmes, la prise en compte des droits culturels. Ouvert en 2019, ce chantier a notamment fait l'objet d'une journée de travail avec l'ensemble des réseaux d'acteurs culturels régionaux à Hennebont. Les finalités sont partagées face à ces enjeux majeurs, mais les défis sont nombreux : adopter les bons outils d'analyse pour savoir d'où l'on part, déterminer les objectifs adaptés à la capacité de chacun.e à faire évoluer ses pratiques, partager les méthodes les plus efficaces pour y parvenir, mettre en place les accompagnements nécessaires.

L'Europe et l'international

Au-delà du suivi des actions 1 "Amplifier le rayonnement de la Bretagne" et 2 "Développer des alliances territoriales et assurer la place européenne et internationale de la Bretagne", l'action européenne et internationale de la Région contribue activement aux six grandes priorités définies pour la Breizh COP. Les coopérations internationales et les fonds européens permettent ainsi de mener et de financer les actions régionales en faveur des mobilités solidaires et décarbonées (par exemple, le téléphérique de Brest, les Pôles d'échanges multimodaux (PEM), smart grids, projet Life), des projets numériques responsables (les coopérations internationales sur la cyber sécurité avec l'Australie Méridionale ou le Pays de Galles par exemple), des actions en faveur du bien manger pour tous (telles que le soutien à la filière maraîchère au Burkina-Faso, le cofinancement FEADER de l'agriculture biologique), l'adaptation et la lutte contre le réchauffement climatique (comme l'isolation de logements sociaux avec le FEDER, les bonnes pratiques partagées dans les réseaux environnementaux internationaux), la préservation de la biodiversité et des ressources (à travers des actions conjointes avec le Shandong, une action en faveur de la pêche et aquaculture durable avec le FEAMP, notamment) ou encore la cohésion des territoires (avec la politique territoriale cofinancée par les fonds européens par exemple).

Depuis 2006, le Conseil régional de Bretagne suit régulièrement les COP des Nations-Unies, l'occasion notamment de rencontrer les régions des réseaux auxquels il a adhéré et de mesurer les progrès accomplis. Les COP sont également le lieu privilégié pour s'informer sur la négociation climatique et les avancées technologiques, permettant d'alimenter les stratégies régionales comme la Breizh COP mais aussi l'intégration des politiques européennes et internationales dans les enjeux de développement durable : analyse des attendus de l'accord de Paris lors de la COP21, avec les effets prévisibles sur la stratégie régionale de protection du climat ; impact sur les stratégies industrielles lors de la COP25 à Madrid (par exemple, la Chine sur la mise en place de filières d'énergies renouvelables « clés en main », qui offre des opportunités de coopération avec la province jumelle du Shandong).

// La stratégie régionale

La culture

Au sein du Conseil des collectivités pour la culture en Bretagne (3CB), l'ambition partagée d'une Bretagne « 100% EAC » (éducation artistique et culturelle) a été formulée. Pour offrir aux jeunes Bretonnes et Bretons les capacités réelles d'exercer leurs droits culturels, à s'ouvrir aux richesses de la diversité culturelle, l'enjeu consiste à inscrire les propositions faites aux différents niveaux de scolarité dans une logique de parcours cohérent, tout autant qu'à les multiplier, de manière équitable sur l'ensemble du territoire.

Les relations aux usagers.ères du service public régional ont aussi profondément évolué en 2019, les demandes de subvention relatives à la politique culturelle étant désormais intégralement dématérialisées. En 2019, 1 324 demandes d'aides ont ainsi été instruites. 885 projets ont bénéficié d'un soutien financier.

Le tourisme et le patrimoine

L'objectif des politiques menées par la Région en matière de tourisme consiste à renforcer l'attractivité de la Bretagne à travers l'action d'un organisme dédié, le CRT, mais également de mettre en œuvre des stratégies de

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

développement touristique en faveur des thématiques prioritaires et d'accompagner les stratégies à l'échelle territoriale. Ces actions et ambitions se conjuguent avec un objectif de structuration [illegible]. Cette coordination des acteurs touristiques bretons à l'échelle régionale s'articule avec un accompagnement de l'ingénierie de développement afin de permettre une montée en puissance des territoires et des entreprises au service d'un projet partagé.

En matière de patrimoine, la stratégie régionale consiste à faire des héritages culturels communs autant de leviers d'un développement humain, environnemental, économique et social ambitieux. L'Inventaire, grâce à une production en régie et partenariale, assure cette fabrique collective du patrimoine, tout en ayant à cœur de restituer et de diffuser cette connaissance par le déploiement de nombreux outils dont le nouveau portail numérique patrimoine.bretagne.bzh. La politique de valorisation vise à inciter l'emploi, le réemploi et l'usage des patrimoines culturels à travers des dynamiques de restauration, d'exposition ou encore d'exploitation touristique. La dynamique bretonne en matière de patrimoine culturel maritime, reconnue par l'UNESCO, a conduit l'organisation internationale à réunir ses membres pour une Conférence internationale sur la protection du patrimoine culturel subaquatique à Brest en 2019, en partenariat avec la Région Bretagne.

L'Europe et l'international

La stratégie régionale sur l'Europe et l'international est régulièrement actualisée en fonction du contexte mouvant dans laquelle elle se situe : Brexit, difficultés d'adoption d'un budget européen post 2020 mais aussi insécurité dans certains pays ou crises sanitaires et politiques. L'approche résolument pragmatique est reconnue par les interlocuteurs de la Région, institutions européennes ou Etat français. Cette politique se base sur des valeurs communes : ouverture au monde, réciprocité des échanges, respect des objectifs du développement durable et solidarité partagée. Elle respecte aussi le principe du temps long, où les bilans, que ce soit en matière d'impact des politiques communautaires ou des actions engagées à l'étranger, ne peuvent être pleinement faits qu'au bout de plusieurs années voire plusieurs décennies.

// L'approche territoriale de l'action régionale

La culture

C'est l'un des marqueurs de la politique culturelle régionale : la pertinence et l'intérêt du soutien régional à un projet sont mesurés à l'aune de la réalité territoriale dans laquelle s'inscrit ce dernier : l'existence d'une offre structurée ou non, les moyens budgétaires mobilisables, la singularité de l'initiative dans son contexte, la prise en compte des habitant.e.s dans l'élaboration et la mise en œuvre des initiatives sont quelques-uns des paramètres pris en compte. Cette approche, basée sur la connaissance fine des projets, est facilitée par l'existence du Conseil des collectivités pour la culture en Bretagne (3CB), lieu d'échanges et de partage sur les politiques culturelles en région. La signature d'une convention de développement culturel entre, l'Etat, la Région, le Département des Cotes-d'Armor – à l'initiative de ce dernier - et les huit EPCI qui le composent illustrent la qualité de ce dialogue.

Les manifestations culturelles soutenues par la Région en 2019

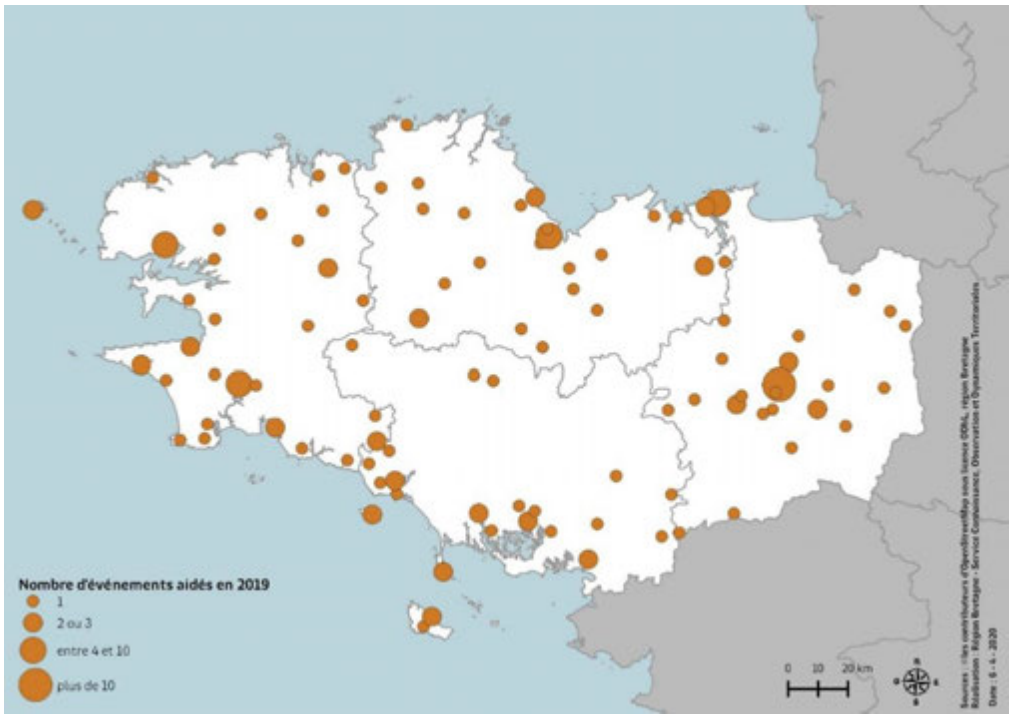

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Le tourisme et le patrimoine

La politique régionale du tourisme consiste à penser et à déployer une vision centrée sur les visiteurs.euses et les territoires. C'est pourquoi 10 Destinations Touristiques ont été créées et confortées au travers des dispositifs spécifiques, dont la gouvernance est confiée aux acteurs locaux. La stratégie régionale entend alors affirmer des valeurs, un cap et une méthode de travail collectif, tout en s'enrichissant au sein d'une démarche ascendante des stratégies définies par les acteurs locaux.

Le CRT travaille avec l'ensemble des offices du tourisme, des structures facilitatrices des Destinations Touristiques mais également des acteurs privés, afin de concevoir et de déployer ses missions, notamment en matière de communication et de promotion.

L'Inventaire du patrimoine en Bretagne est marqué par son rapport au territoire : de très nombreux partenariats sont montés avec les collectivités bretonnes ou des associations, afin de produire une connaissance inédite. Des appels à projets dédiés sont créés pour ce faire (Ports, Lycées, Pan de bois, notamment). Ce regard collectif porté sur les héritages culturels contribue à motiver les très nombreux chantiers de restauration et de valorisation du patrimoine. La Région au travers de ses dispositifs d'intervention (Skoaz ouzh skoaz, prix de l'engagement associatif, soutien aux travaux) impulse des dynamiques et accompagne plusieurs centaines de projets par an.

Le sport

En 2019, la Région Bretagne a contribué, à hauteur de 1 M€, au financement de 132 manifestations sportives organisées sur son territoire dans 34 disciplines. Ce dispositif représente la plus grande enveloppe des engagements en fonctionnement (25 %).

L'Ille-et-Vilaine accueille le plus grand nombre de manifestations sportives accompagnées par la Région Bretagne. Bien que la répartition entre les trois départements se soit équilibrée en terme d'organisations, le Morbihan et le Finistère concentrent la majorité des financements.

Nombre de manifestations sportives organisées (par département)

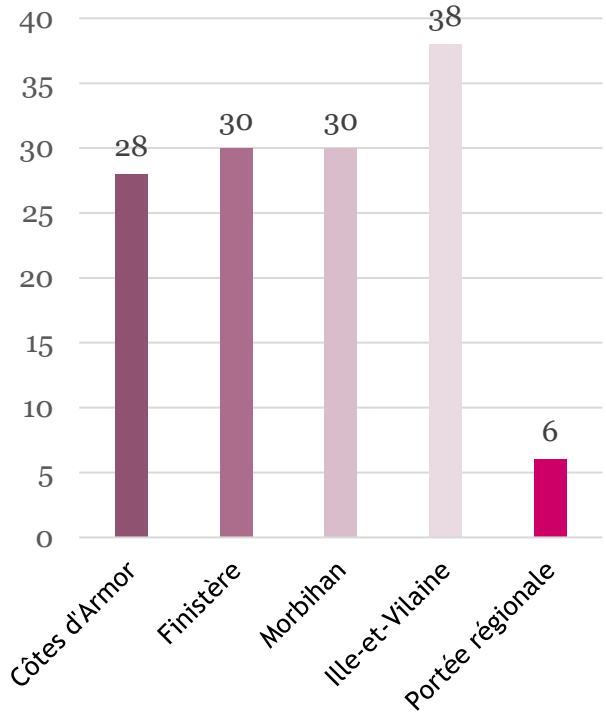

Répartition de l'aide régionale aux manifestations sportives (par département)

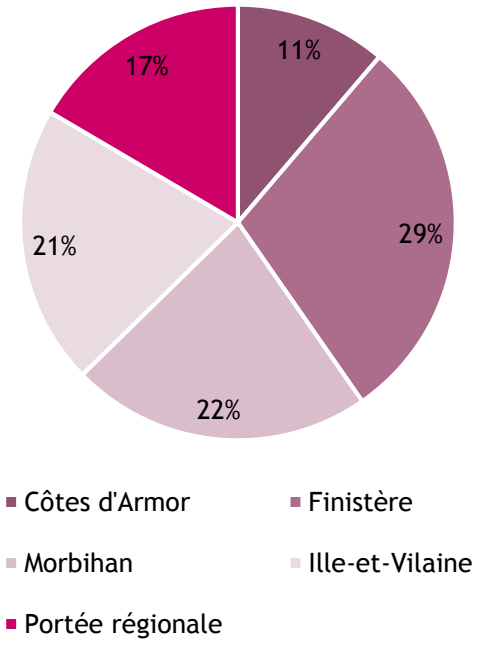

// La jeunesse dans les politiques régionales

La culture

Les droits culturels des jeunes ont en 2019 fait l'objet d'un travail au long cours avec la commission culture du Conseil régional des jeunes (CRJ). Interroger ce qu'on désigne comme pratique culturelle, reconnaître chaque personne comme porteuse et productrice de culture, c'est aussi l'occasion de questionner la relation des plus

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

jeunes au tissu d'acteurs culturels et artistiques, afin qu'ils.elles se l'approprient davantage. Ces travaux résonnent fortement avec un chantier également ouvert en 2019 sur les droits [illegible] du Plan breton de mobilisation pour les jeunesses, copiloté par la Région et par l'Etat.

Le tourisme et le patrimoine

Depuis 2017, la Région porte une opération d'Inventaire du patrimoine des lycées bretons, menée à la fois en régie et au travers d'un appel à projets intitulé « Le patrimoine de mon lycée » élaboré avec le Rectorat, qui vise à impliquer les établissements, leurs équipes pédagogiques et les élèves dans la démarche. Ces opérations s'articulent avec les programmes d'Education artistique et culturelle (EAC).

Par ailleurs, comme chaque année, l'Inventaire accueille et accompagne un grand nombre d'étudiant.e.s dans le cadre de stages (16 en 2019), priorisant des stages longs, pensés et intégrés comme de véritables missions professionnelles.

De même, à l'occasion des Journées européennes du patrimoine, le service s'efforce de privilégier une offre à destination du public jeune, comme par exemple les ateliers pédagogiques autour de la construction en pan de bois, à La Guerche-de-Bretagne en septembre dernier.

Par ailleurs, afin de développer la transmission des savoirs techniques et des métiers, la sensibilisation des jeunes et de la population locale à la préservation du patrimoine et à la promotion de la Bretagne et de son patrimoine auprès de jeunes étrangers, la Région a apporté en 2019 son soutien à l'organisation en Bretagne de 13 des chantiers internationaux de jeunes bénévoles pour la restauration du patrimoine bâti, pour un total de 32 K€.

Le Conseil régional des jeunes (CRJ) s'est associé à la réflexion - engagée par la Région, la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et l'association Bretagne Musée - autour de la notion de musée du 21ème siècle.

La politique touristique régionale soutient quant à elle, spécifiquement la pratique nautique des jeunes par trois outils:

- L'aide « projet nautique intégré » qui a permis de financer deux projets structurants : la création d'une école de sport-boat pour les lycéen.ne.s et étudiant.e.s breton.ne.s à La Trinité-sur-Mer (56) et la rénovation du club de canoë-kayak à Pont-Réan (35) dont 30 % des adhérent.e.s ont entre 9 et 16 ans.
- Le soutien à l'association Nautisme en Bretagne avec une offre « classe de mer » destinée aux plus jeunes (5 à 12 ans) ;
- Le soutien au CRT qui réalise des actions de promotion des activités nautiques et dont les cibles principales sont les familles.

Les jeunes de 14 à 25 ans constituent la cible prioritaire de la feuille de route régionale « Activités nautiques et plaisance » votée en juillet 2018, qui vise la démocratisation des activités nautiques en Bretagne.

Le sport

La politique sportive régionale s'attache à développer le sport pour tous et toutes, consolider l'excellence sportive bretonne et assurer le rayonnement du sport en et hors Bretagne.

En 2019, près de 280 K€ ont été spécifiquement orientés vers le public jeunes, à travers trois dispositifs :

- Les déplacements dans le cadre des activités des associations sportives scolaires relevant de lycées bretons publics (104 K€) et privés (77 K€) et les déplacements aux championnats de France universitaires (12 K€) ;
- Les bourses individuelles aux sportifs.ves de haut niveau licencié.e.s en Bretagne et inscrit.e.s dans la catégorie « Relèves » : 59 K€ pour 59 jeunes ;
- Les aides au fonctionnement des structures d'accès au haut niveau situés en Bretagne (pôles de la filière accession des Plans de performance fédéraux) : 125 K€ pour 20 pôles.

L'Europe et l'international

En matière de solidarité internationale, afin de s'adapter aux changements constatés dans les mobilités des jeunes, la Région fait évoluer le dispositif d'accompagnement des jeunes s'impliquant dans une mobilité de solidarité internationale, après réalisation d'un bilan des mobilités sur plusieurs années et l'interrogation des jeunes et des structures d'envoi, en particulier sur leurs attentes. Les nouveaux objectifs sont de :

- Mieux prendre en compte la distance et la durée du séjour ;
- S'adapter aux nouvelles pratiques en portant le nombre minimum de jeunes aidé.e.s à 2 (au lieu de 4 auparavant) ;
- Ouvrir le dispositif à des projets interculturels ;
- Assurer une meilleure valorisation des initiatives, notamment en organisant chaque année un temps de communication sur les projets remarquables.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Concernant l'Europe, plusieurs projets ont été financés, mobilisant une cinquantaine de jeunes pour les accompagner et favoriser leur mobilité à l'international.

II. Leviers d'action et modalités de mise en œuvre

L'intervention régionale, pour la plupart des champs de la mission, repose sur l'intervention croisée de l'Etat et des collectivités territoriales, conformément à la notion de compétence partagée actée par la loi NOTRe. En fonction de la nature des projets, de leur rayonnement territorial, de leur dimension structurante, de leur ambition, la Région déploie différents niveaux de mobilisation pouvant aller de l'accompagnement ponctuel et mineur à un soutien majoritaire inscrit dans un cadre conventionnel pluri partenarial ou non.

// Moyens humains

Mission 6 - Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale ***Services centraux***	2019
Catégorie A	59,2
Catégorie B	32,0
Catégorie C	18,9
Temporaires	8,8
Apprentis	3,7
Emplois d'avenir	1,0
Stagiaires	4,5
Total ETP	128,2
Total Masse salariale	6 365 682 €

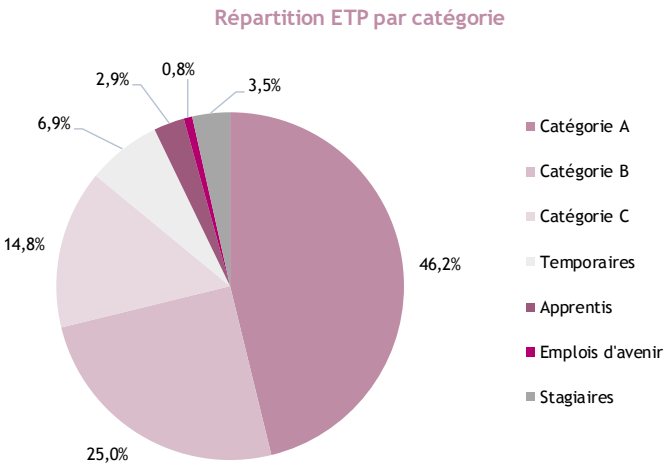

Mission 6 - Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale ***Agents des voies navigables***	2019
Catégorie A	9,7
Catégorie B	14,8
Catégorie C	155,1
Temporaires	0,8
Apprentis	2,0
Saisonniers	31,4
Stagiaires	0,8
Total ETP	214,7
Total Masse salariale	8 542 131 €

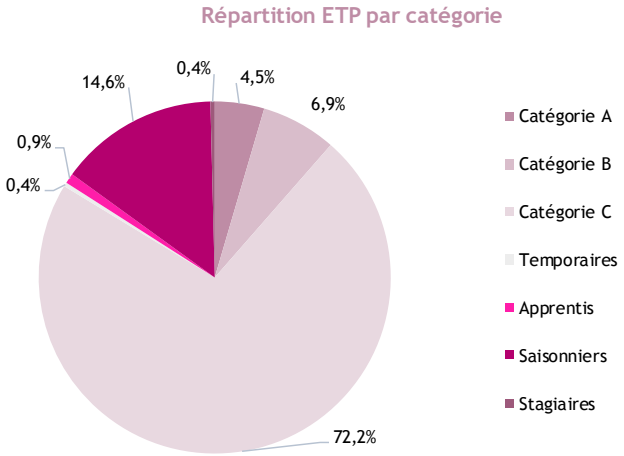

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

// Répartition des dépenses

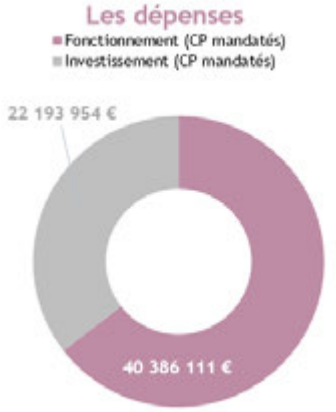

Un taux de réalisation de 98 % en fonctionnement et de 84 % en investissement

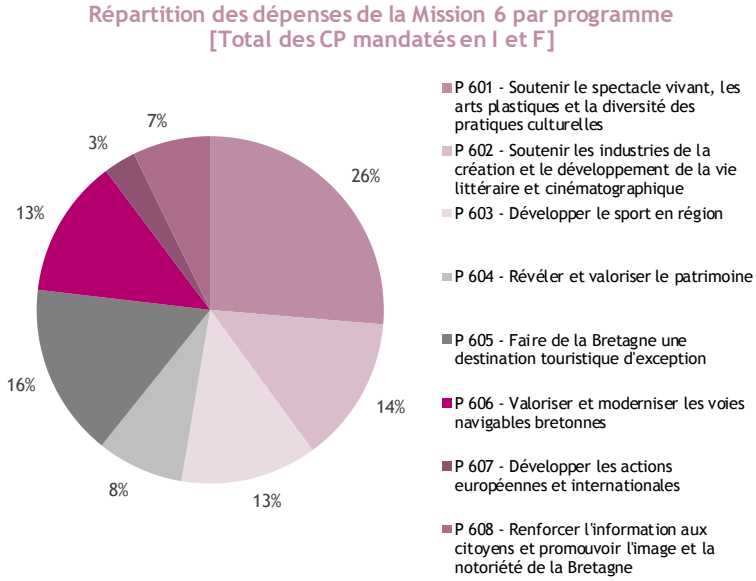

> Dépenses par programme

Mission 6 - Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne	CP votés en 2019	CP mandatés en 2019	Taux de réalisation
P 601 - Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles	17 044 000 €	16 479 216 €	97%
Fonctionnement	16 114 000 €	15 992 707 €	99%
Investissement	930 000 €	486 509 €	52%
P 602 - Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique	9 211 623 €	8 528 033 €	93%
Fonctionnement	4 938 500 €	4 897 448 €	99%
Investissement	4 273 123 €	3 630 585 €	85%
P 603 - Développer le sport en région	7 980 000 €	7 950 625 €	100%
Fonctionnement	4 250 000 €	4 231 465 €	100%
Investissement	3 730 000 €	3 719 160 €	100%
P 604 - Révéler et valoriser le patrimoine	5 493 000 €	5 061 215 €	92%
Fonctionnement	1 193 000 €	1 068 712 €	90%
Investissement	4 300 000 €	3 992 503 €	93%
P 605 - Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception	11 683 900 €	10 073 095 €	86%
Fonctionnement	7 113 900 €	7 113 780 €	100%
Investissement	4 570 000 €	2 959 314 €	65%
P 606 - Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes	9 228 000 €	8 075 026 €	88%
Fonctionnement	988 000 €	932 151 €	94%
Investissement	8 240 000 €	7 142 875 €	87%
P 607 - Développer les actions européennes et internationales	2 092 000 €	1 879 995 €	90%
Fonctionnement	1 712 000 €	1 616 988 €	94%
Investissement	380 000 €	263 007 €	69%
P 608 - Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne	4 755 000 €	4 532 860 €	95%
Fonctionnement	4 755 000 €	4 532 860 €	95%
Investissement	0 €	0 €	NA
Dépenses totales de la Mission (I et F)	67 487 523 €	62 580 065 €	93%
Total Fonctionnement	41 064 400 €	40 386 111 €	98%
Total Investissement	26 423 123 €	22 193 954 €	84%

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

// Appui aux partenaires

Le graphique suivant présente les principaux organismes extérieurs financés par la Région à plus de 75 K€ en fonctionnement, et dont la part du financement régional représente *a minima* 30 % du budget global de l'organisme.

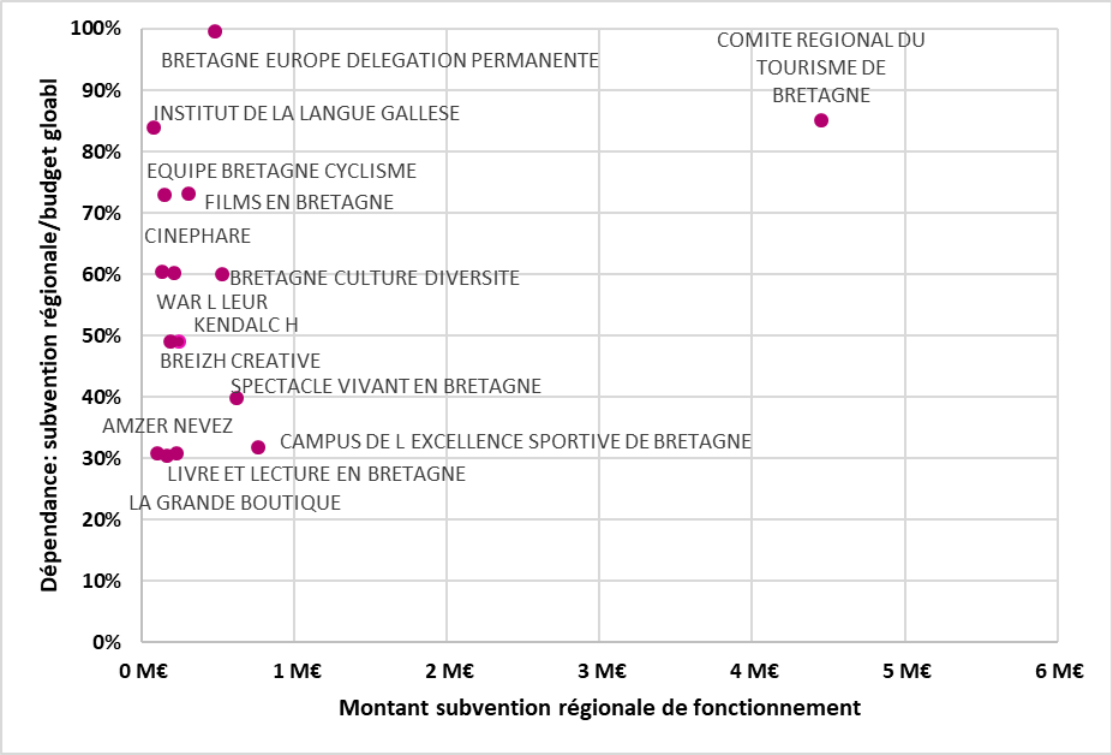

Zoom sur Films en Bretagne

Fondée en 1999, Films en Bretagne est une fédération atypique dans le paysage audiovisuel français du fait qu'elle réunit et représente l'ensemble des professionnels liés aux métiers du cinéma et de l'audiovisuel implantés en Bretagne, de l'écriture à la diffusion des œuvres de cinéma et audiovisuelles. Elle aménage les conditions favorables à une réflexion et un dialogue constants avec les collectivités territoriales, institutions et partenaires afin d'œuvrer à la structuration de ce secteur d'activité. Elle organise chaque année à Saint-Quay-Portrieux des rencontres professionnelles interrégionales.

Organisme de formation depuis 2012, elle coordonne un dispositif expérimental régional qui permet d'initier de nombreuses formations à partir des besoins définis par les professionnels.

Ses activités consistent à promouvoir l'activité du secteur, à animer, relier, stimuler la créativité, à représenter et préconiser au niveau régional, national et international, et à accompagner et à professionnaliser. En 2018, Films en Bretagne a lancé une nouvelle version du concours de talents émergents « ESTRAN 7 ». Il vise à repérer et former quatre talents créatifs aux univers variés en leur permettant de bénéficier d'un parcours de formation allant jusqu'à la réalisation d'un premier ou second film court.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

2019 en Bref

Parmi les faits marquants en 2019 : des formations pour les acteurs culturels sur l'appropriation de la notion de droits culturels, le lancement d'une étude en vue d'une nouvelle contractualisation avec le futur Centre national de la musique (CNM), la fin du chantier sur le secteur chorégraphique et la présentation en mars à Saint-Brieuc de l'étude réalisée par le cabinet 99°98, la poursuite des réflexions sur le développement du secteur des arts plastiques avec le réseau régional Art contemporain en Bretagne (ACB), la poursuite du chantier sur les musiques populaires de Bretagne.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Créer les conditions d'une présence artistique sur les territoires et encourager la participation des habitants à la vie culturelle	2 Favoriser le développement de ressources au service de la création et des artistes	3 Soutenir la diversité culturelle et les pratiques artistiques et culturelles des habitants
Actions	[I - 1] Favoriser la création de projets artistiques et culturels dans les territoires	[II - 1] Favoriser la mise en réseau des acteurs culturels	[III - 1] Encourager les initiatives favorisant la transmission du patrimoine culturel immatériel
	[I - 2] Soutenir des manifestations artistiques et culturelles	[II - 2] Encourager la mobilité des artistes en France et à l'étranger	[III - 2] Soutenir les pratiques artistiques en amateur
	[I - 3] Encourager les projets contribuant à la participation des habitants à la vie culturelle	[II - 3] Soutenir les structures de production et de diffusion qui accompagnent la réalisation de projets artistiques	
		[II - 4] Soutenir la formation professionnelle et les enseignements artistiques	

16,5 M€ de crédits mandatés en 2019 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

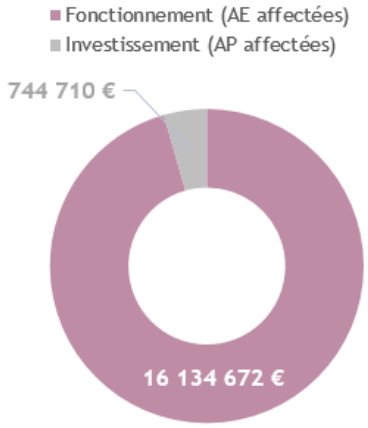

Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement et de 93 % en investissement

Les dépenses

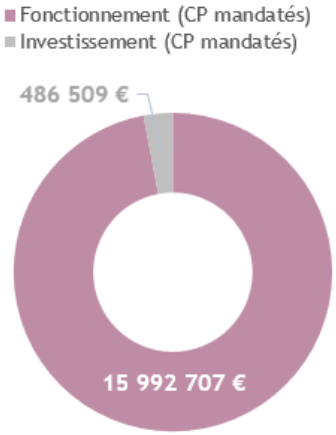

Un taux de réalisation de 99 % en fonctionnement et de 52 % en investissement

Deux subventions d'investissement importantes votées en fin d'année 2019 (Antipode pour 260 K€ votée en novembre et SEW pour 135 K€ votée en décembre) pour lesquelles les frais n'ont pas été engagés avant la fin d'année, expliquent le taux de réalisation relativement faible en investissement.

// Analyse des principales réalisations de l'année

En 2019, l'ère du dossier de subvention papier s'est achevée pour les acteurs culturels sollicitant la Région. L'expérience démarrée en 2018 avec l'ouverture du portail des aides, permettant aux bénéficiaires de déposer en ligne leurs demandes de subvention, s'est poursuivie et enrichie de la mise en œuvre de la dématérialisation des arrêtés en 2019 pour compléter la chaîne de digitalisation des procédures. Un chantier sur l'automatisation de la

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

cartographie à partir des données dématérialisées a été lancé, afin d'alimenter [illegible] Bretagne.

- ## Favoriser la création de projets artistiques dans les territoires [I-1]

107 équipes artistiques dans le domaine du spectacle vivant ont été soutenues en 2019 dont 12 ont bénéficié d'une subvention de fonctionnement en augmentation (d'autre part, 3 compagnies ont connu une baisse de leur subvention et 4 ont cessé leur activité).

A l'initiative de la Région, deux journées d'échanges autour des musiques populaires et du monde se sont tenues en mai à Quimper et en décembre à Brest. Sept ans après une première impulsion régionale sur ce sujet qui avait notamment permis la création du festival No Border et du réseau Bretagne World Sounds, dans un contexte institutionnel et associatif en évolution constante, la Région a souhaité poursuivre et relancer une dynamique commune.

Les appels à projets initiés dans le cadre de la convention 2017-2019 de partenariat avec le Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (CNV) et la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Bretagne ont été renouvelés. La coopération des acteurs en a été un axe important, notamment par le soutien à la création d'un espace de coopération des acteurs de musiques actuelles en Bretagne.

Indicateur N°1 [I-1] - Convention avec le Centre national de la chanson, des variétés et du jazz	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019
Nombre de projets soutenus	17	15	20
Montant total des aides (en K€)	190	157	213

- ## Soutenir des manifestations artistiques et culturelles [I-2]

30 manifestations ont bénéficié d'une augmentation de leur subvention en 2019 (sur un total de 110 manifestations soutenues et deux ont vu leur subvention diminuer). La Région a notamment été attentive à l'aménagement du territoire et à la diversité des esthétiques proposées dans ces festivals (musique baroque, métal, hip hop, jazz, métiers d'art ou pratiques vidéoludiques).

- ## Encourager les projets contribuant à la participation des habitants à la vie culturelle [I-3]

En 2019, 18 projets contribuant à la participation des habitant.e.s à la vie culturelle ont été soutenus. La Région a également soutenu l'édition 2019 du Forum national des lieux intermédiaires et indépendants, organisé en Bretagne par l'association Hybrides.

- ## Encourager la mobilité des artistes en France et à l'étranger [II-2]

Pour la 2ème année de fonctionnement de la production mutualisée interrégionale avec les Régions Pays-de-la-Loire et Normandie, 12 équipes artistiques de Bretagne ont été soutenues et accueillies en résidence de création et en diffusion dans des théâtres ligériens et normands.

- ## Soutenir les structures de production et de diffusion [II-3]

4 structures de création en musique ont vu leurs conventions avec la Région renouvelées en 2019 : La Grande Boutique à Langonnet, L'Antipode et Le Jardin Moderne à Rennes et Bonjour Minuit (ex-La Citrouille) à Saint-Brieuc.

Indicateur N°2 [II-3] - Soutien à la production mutualisée en région	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019
Nombre de structures de production et de diffusion soutenues	16	18	17
Nombre d'équipes artistiques concernées par le dispositif	35	48	36

- ## Encourager les initiatives favorisant la transmission du patrimoine culturel immatériel (PCI) [III-1]

A la suite de la journée d'échanges sur les musiques populaires de Bretagne, organisée le 20 décembre 2018, 2 rencontres avec le secteur ont été organisées : une journée de réflexion sur le devenir des fêtes et festivals liés aux cultures populaires de Bretagne, en partenariat avec Goueliou Breizh, le 17 mai 2019 à Quimper, et une journée sur la production professionnelle à l'occasion du festival No Border à Brest le 14 décembre 2019. L'appel à projets « Transmission de la matière culturelle de Bretagne et promotion de la diversité culturelle » s'est poursuivi en 2019, prioritairement pour la poursuite des projets aidés en 2018.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

M6 P 602 Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique

2019 en Bref

La Région a adopté un nouveau projet stratégique pour le cinéma et l'audiovisuel et de nouvelles dispositions ont été déployées, prenant en compte l'ensemble d'une filière régionale dynamique. Le fonds d'aide à la création a été réformé et de nouveaux moyens ont été mobilisés, de nouvelles actions favorisant la transmission et les coopérations ont été confortées, et la gouvernance de l'action régionale a été renforcée.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Encourager le développement des œuvres et favoriser la structuration des industries de la création et de la vie littéraire	2 Favoriser la rencontre des projets, des artistes, des œuvres et des habitants	3 Conserver et transmettre le patrimoine culturel immatériel et cinématographique
Actions	[I - 1] Soutenir la création cinématographique et audiovisuelle	[II - 1] Favoriser les rencontres entre œuvres, artistes, professionnels et habitants	[III - 1] Soutenir la conservation et la valorisation du patrimoine cinématographique, audiovisuel, radiophonique et écrit
	[I - 2] Développer les conditions de production et d'accueil des tournages sur le territoire		[III - 2] Contribuer à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine culturel immatériel
	[I - 3] Contribuer au développement des projets des éditeurs de livres et producteurs de musique enregistrée		
	[I - 4] Soutenir la mise en réseau des initiatives, des acteurs culturels et des artistes		

8,5 M€ de crédits mandatés en 2019 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

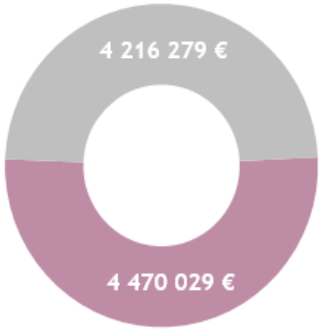

Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement et de 97 % en investissement

Les dépenses

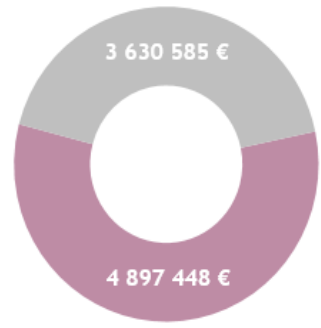

Un taux de réalisation de 99 % en fonctionnement et de 85 % en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- ### Des aides à la création cinématographique et audiovisuelle redéfinies et tournées vers l'international [I-1]

Suite au travail mené en concertation avec les acteurs de la filière, la Région a adopté en juin 2019 un nouveau projet stratégique breton pour le cinéma et l'audiovisuel. Ce projet se déploiera sur trois années (2019/2021). Cette stratégie s'appuie sur un fonds d'aide significativement renforcé et profondément revisité, sur une logique de soutien proactive et volontariste, sur une incitation forte à coopérer à l'échelon international, sur le développement de la visibilité et de l'attractivité des dispositifs régionaux ainsi que sur le souci d'allier diversité de la création et lien

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

économique au territoire. Enfin, la Région s'attache à augmenter la cohérence de ses interventions et à mobiliser plus fortement ses ressources.

La stratégie sera mise en œuvre en lien étroit avec les partenaires de la Région, au premier rang desquels le Centre national du cinéma (CNC). Il s'agit de mobiliser l'ensemble des leviers disponibles pour contribuer à faire émerger la Bretagne comme région référente au niveau européen en matière de cinéma et d'audiovisuel dans les prochaines années. Par ailleurs, afin d'être plus réactif et visible, la gouvernance de l'action régionale a été repensée et renforcée.

Indicateur N°1 [I-1] - Nombre d'œuvres soutenues de façon significative	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019	Valeur cible 2019
Œuvres cinématographiques	40	40	45	40
Œuvres audiovisuelles	73	72	54	60
Nombre total d'œuvres aidées (cumul depuis 2005)	1 168	1 280	1 379	1 380

- ## Un léger fléchissement du nombre de jours de tournage en Bretagne, une situation contrastée [I-1]

Si le nombre global de jours de tournage en Bretagne est en léger recul, c'est surtout la nature des productions présentes en Bretagne qui varie fortement. Si le nombre de productions de films de cinéma est en diminution sensible, illustrant la fragilité d'une économie nationale bouleversée, le nombre de films télévisuels tournés en Bretagne connaît un très net accroissement et atteint un niveau historique (214 jours contre 82 jours en 2018).

Indicateur N°2 [I-2] - Tournage sur le territoire	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019	Valeur cible 2019
Nombre de jours de tournage par an	378	389	346	400

- ## De nouvelles actions favorisant la transmission et les coopérations internationale [II-1]

En Bretagne, des résidences et des initiatives favorisant la transmission des savoirs et savoir-faire sont organisées par les acteurs d'une filière cinématographique dynamique (comme Ty Films, Group Ouest, Trégor Cinéma, Films en Bretagne). En 2019, en cohérence avec la nouvelle stratégie régionale, de nouvelles initiatives favorisant les coopérations à l'échelon international ont été soutenues et/ou renforcées (Less is More / Groupe Ouest, Européen short Pitch - Nisi Masa / Côte Ouest, notamment).

- ## Favoriser les rencontres entre œuvres, artistes et habitants [II-1]

Le soutien régional aux librairies indépendantes s'inscrit dans le cadre de la convention signée avec le Centre national du livre (CNL). Le tissu des librairies indépendantes en Bretagne reste relativement dense et solide. En 2019, on récence 153 librairies (pour 149 en 2018). La fédération des Cafés-Librairies (CaliBreizh) développe chaque année un peu plus son réseau (avec 19 membres en 2019) et son projet de manifestations littéraires.

Indicateur N°3 [II-1] - Nombre de projets soutenus dans les librairies indépendantes	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019	Valeur cible 2019
Implantées dans une ville de plus de 10 000 habitants	20 librairies 24 projets	18 librairies 24 projets	10 librairies 13 projets	15 librairies 20 projets
Implantées dans une ville de moins de 10 000 habitants	13 librairies 14 projets	10 librairies 14 projets	13 librairies 14 projets	15 librairies 18 projets
Projets de fédérations de libraires indépendants	1	2	2	2
Total en Bretagne	33 librairies 38 projets	28 librairies 38 projets	23 librairies 27 projets14	30 librairies 38 projets

Développer le sport en région

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

2019 en Bref

La déclinaison territoriale de nouvelle gouvernance du sport décidée et mise en œuvre au niveau national ne s'est pas concrétisée en 2019. La Région a donc déployé normalement sa politique sportive, marquée par la prépondérance du soutien à l'excellence sportive. Cet axe capte en effet 54% du budget, soit 3,8 M€, à travers notamment deux dispositifs majeurs : les aides aux clubs de haut niveau et l'accompagnement financier du Campus Sport Bretagne. En 2019, à travers l'ensemble de ses programmes budgétaires, la Région a financé le sport breton à hauteur de 29 M€, fonctionnement et investissement inclus.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs

1. Favoriser l'accès au sport pour tous
2. Consolider le sport de haut niveau en Bretagne
3. Contribuer au rayonnement du sport en Bretagne

8 M€ de crédits mandatés en 2019 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

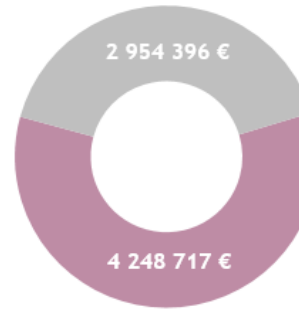

Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement et de 98 % en investissement

Les dépenses

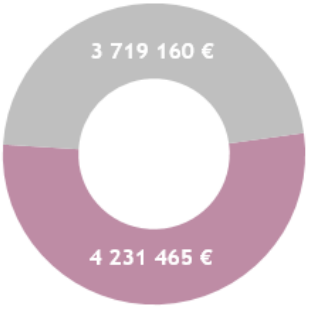

Un taux de réalisation de 100 % en fonctionnement et de 100 % en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- ### Un nombre de mises en chantier stable en 2019 [I à III]

Indicateur N°1 [I] - Equipements sportifs mis en chantier	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019	Valeur cible 2019
Nombre de projets soutenus	9	12	11	12

La Région a soutenu financièrement 11 projets d'équipements sportifs en 2019, sensiblement le même nombre qu'en 2018. Ces soutiens ont concerné les derniers centres aquatiques (sur les crédits sectoriels), ainsi que les équipements majeurs en natation (bassins mobiles), athlétisme (stade à Arradon), tennis (complexes à Guipavas et Pontivy) et basket (salle de l'Aurore de Vitré).

- ### La Région confirme son soutien croissant aux clubs de haut niveau [II]

Indicateur N°2 [II] - Soutien aux clubs nationaux	2017	2018	2019	Prévisions 2019
Nombre de clubs soutenus au titre du dispositif *Centre d'entraînement et de formation des clubs phares* (CEFCP)	11	12	13	13
Nombre de clubs soutenus au titre du dispositif *Voie d'accession à l'élite* (VAE)	nd	13	16	18

La Région a fait le choix d'orienter sa politique sportive vers le soutien au haut niveau, qui représente environ 50 % du budget chaque année. Deux dispositifs phares reflètent cette prédominance. D'une part, la Région Bretagne a

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DEE_SEGEP_01-DE

mobilisé 622 K€ pour accompagner 13 clubs labélisés Centre d'entraînement et de formation des clubs pilotes (CEFCP), dont 4 féminins, dans 9 disciplines (handball, basket-ball, football, natation, athlétisme, volley-ball, hockey sur glace, tennis de table et rugby), au regard de la qualité du projet sportif, de l'accompagnement scolaire et de l'encadrement technique. D'autre part, pour les clubs évoluant à des niveaux sportifs inférieurs mais éligibles au dispositif « Voie d'accession à l'élite », la Région a soutenu 16 équipes (mixtes, masculines et féminines) dans 10 disciplines différentes (football, badminton, basket-ball, handball, gymnastique, rugby, tir à l'arc, volley-ball, tennis de table et tennis) pour une enveloppe de 216 K€.

Par ailleurs, 60 athlètes (36 hommes et 24 femmes) issu.e.s de 25 disciplines différentes ont bénéficié d'une bourse individuelle en 2019, pour un montant total de 59 570 € (soit en moyenne 993 € par athlète). Cette aide a vocation à financer l'achat de matériel, les déplacements ou à couvrir les frais d'hébergement dans une structure de haut niveau. Le montant de ce soutien financier est déterminé au regard de la situation sociale de l'athlète et de ses résultats sportifs lors de la saison écoulée. Le canoë-kayak (12 athlètes soutenu.e.s à hauteur de 13 170 €) et la voile (8 athlètes soutenu.e.s à hauteur de 8 270 €) sont les disciplines les plus représentées au sein de ce dispositif.

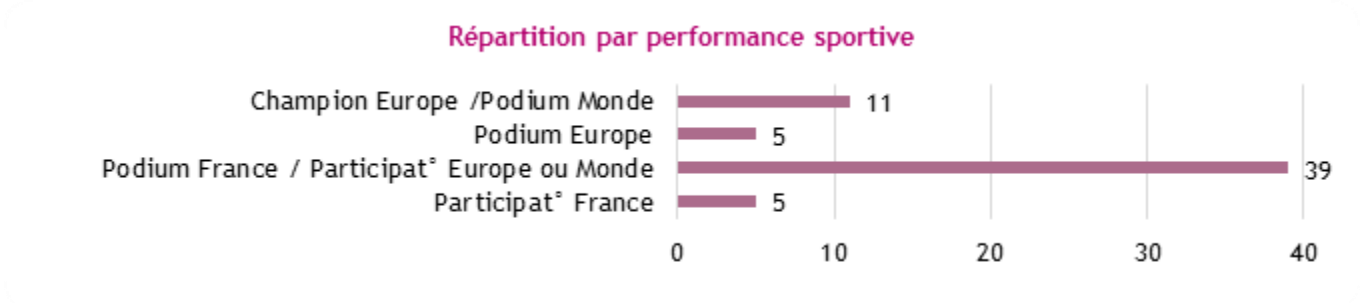

Résultats majeurs 2018-2019 : Martin BELLOIR (3e Europe, 5e Monde - Roller), Margaux BILLY (3e Monde - Voile), Benoît CARPENTIER (1er Monde - Paddle), Lucas DANIEL (1er Europe - Tir à l'Arc), Nicolas GESTIN (1er Europe et Monde U23 - Canoë-Kayak), Steven HENRY (1er Europe - Canoë-Kayak), Mathilde PEDRONNO (multiple Championne de France et Podiums Monde - Roller), Marine RIOU (2e Monde junior - Voile).

En 2019, la Région a fait le choix d'accompagner les athlètes breton.ne.s dans leur préparation aux Jeux Olympiques et Paralympiques qui devaient se dérouler à Tokyo en 2020. 31 athlètes (10 hommes et 21 femmes) dont 4 en situation de handicap, issus de 8 disciplines différentes, ont ainsi bénéficié d'une aide individuelle de 1 100 €, soit un montant total de 34 100 €. Ce financement est destiné à la prise en charge d'une partie des frais engagés par ces athlètes en course pour une sélection olympique en 2020 (stage, déplacements, matériel, médical, soins, notamment) en athlétisme (3), badminton (3), canoë-kayak (5), cyclisme (7), gymnastique (1), natation (2), rugby (6) et voile (4).

• La Bretagne accueille des compétitions sportives [III]

Principal dispositif relevant de l'action régionale en faveur du rayonnement du sport en Bretagne, l'aide aux manifestations sportives a représenté plus d'1 M€ d'engagements (niveau moyen constaté depuis plusieurs années) et a concerné 132 manifestations. L'aide régionale est davantage ciblée vers les compétitions internationales.

Indicateur N°3 [III] - Compétitions sportives organisées en Bretagne	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019	Prévisions 2019
Nombre de compétitions sportives ayant bénéficié du partenariat de la Région	136	136	132	130
Dont nombre de championnats d'Europe ou du Monde	24	33	26	25

Même si la Région a accompagné de nombreuses compétitions sportives en 2019 sur son territoire, leur nombre a été moins important qu'en 2018, que ce soit pour le nombre global de manifestations éligibles aux subventions régionales (en baisse de 3 %), que pour les compétitions internationales (en baisse de 21 %).

L'aide aux manifestations sportives a concerné 34 fédérations en 2019 (37 en 2018). Le cyclisme, la voile et le tennis en sont les disciplines majeures (en termes de nombre de manifestations et de volume d'aide financière) :

- Le cyclisme regroupe plus de 40 % de l'enveloppe de ce dispositif ;
- La Bretagne accueille 4 des 13 tournois de tennis « ATP Challengers » français, 58 K€ sont alloués à l'organisation des éditions 2019 de ces compétitions ;
- Avec le soutien à la course au large en équipage « Brest Atlantiques » (150 K€), l'aide régionale aux manifestations de voile atteint 168 K€ (+ 121 K€ par rapport à 2018).

Révéler et valoriser le patrimoine

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

2019 en Bref

Au-delà des valeurs identitaires qu'il porte, le patrimoine est un formidable levier de développement pour les territoires, pour lequel l'ambition régionale a été réaffirmée dans le Plan d'action en faveur de la restauration du patrimoine en Bretagne voté à la session de juin 2019. L'année 2019 a également été marquée par le lancement du portail numérique Inventaire et valorisation du patrimoine de Bretagne et l'accueil à Brest de la première Conférence internationale sur le patrimoine culturel subaquatique organisée dans le cadre des travaux de l'UNESCO.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Révéler et transmettre la connaissance du patrimoine breton	2 Faire du patrimoine un levier de développement durable et ambitieux de la Bretagne	3 Impulser des dynamiques sur les questions patrimoniales en Bretagne
Actions	[I - 1] Conduire l'Inventaire du patrimoine dans les territoires	[II - 1] Soutenir et encourager les projets de développement des territoires	[III - 1] Accompagner les demandes de rayonnement de la Bretagne à partir de son patrimoine
	[I - 2] Encourager et accompagner les initiatives contribuant à renforcer la connaissance du patrimoine breton	[II - 2] Soutenir les actions de conservation des objets mobiliers protégés	[III - 2] Bâtir des plans d'actions pour faire face collectivement à des enjeux nouveaux
	[I - 3] Partager la connaissance produite	[II - 3] Soutenir et accompagner les mutations des « Musées de France » en Bretagne	[III - 3] Concevoir en partenariat des projets emblématiques pour le territoire
		[II - 4] Soutenir les projets de sensibilisation et d'information aux patrimoines	

5,1 M€ de crédits mandatés en 2019 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

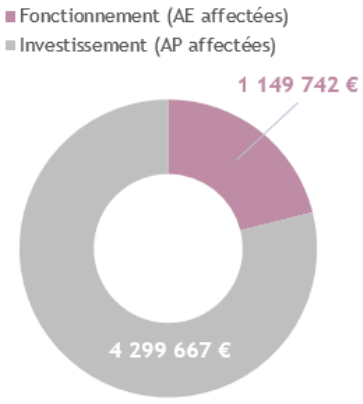

Un taux d'affectation de 96 % en fonctionnement et de 100 % en investissement

Les dépenses

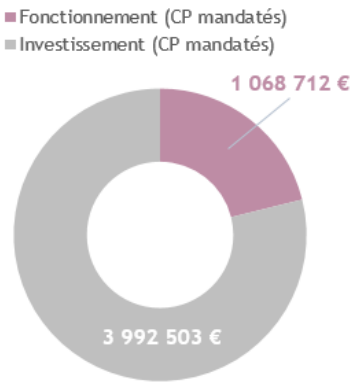

Un taux de réalisation de 90 % en fonctionnement et de 93 % en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Révéler et transmettre la connaissance du patrimoine breton [I-1 à I-3]

L'année 2019 a entériné la mise en œuvre de la stratégie d'Inventaire *Comment forger un regard commun sur nos héritages pour construire la société de demain,* adoptée par l'Assemblée régionale en décembre 2018, désormais cadre de référence pour l'action portée : poursuite de l'encouragement aux partenariats et animation d'un réseau d'acteurs autour de la connaissance du patrimoine breton, poursuite de la politique d'édition, mise en ligne du nouveau portail numérique, ou encore démarrages de nouvelles études.

La multiplication des demandes de partenariats démontre que le dispositif d'accompagnement de la Région répond aux attendus des territoires. C'est le sens aussi des appels à projets « Participer à l'Inventaire des ports de Bretagne », à « l'Inventaire des lycées » et « Révéler et réinvestir l'architecture urbaine en pan de bois ». Par ailleurs, plusieurs opérations en régie sont en cours de finalisation et de synthèse, d'où le ralentissement des recensements et l'accroissement des mises à jour de dossiers.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Indicateur N°1 [I-1 et I-2] - Inventaire du patrimoine culturel des communes	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019
Nombre d'édifices recensés	5 732	5 654	4 051
Nombre d'édifices étudiés	512	453	211
Nombre de dossiers mis à jour	1 127	740	1 436

Le nouveau portail numérique, mis en ligne en mars 2019, regroupe l'accès aux quatre bases de données de l'Inventaire (patrimoine.bzh, kartenn, photothèque et documentation). La ligne éditoriale Région consacrée au patrimoine est l'autre vecteur fort de transmission de la connaissance avec la publication de deux ouvrages (« Les grandes fermes du Trégor » et « Architectures en pan de bois dans le Pays de Rennes »), et deux plaquettes liées à l'Inventaire des lycées (lycée Joseph Loth de Pontivy et collections pédagogiques). L'accroissement d'utilisations de clichés par des tiers *via* la photothèque en ligne, amorcée en 2018, est confortée.

Indicateur N°2 [I-3] - Diffusion des données relatives au patrimoine culturel	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019
Commandes iconographiques	88	103	138
Clichés fournis / retenus	850	1 086	1 034

• Soutenir et encourager les projets de développement des territoires [II-1]

245 projets de valorisation ont été aidés en 2019. Parmi les dossiers soutenus se trouvent des projets aussi variés que la restauration de la chapelle Sainte-Hélène à Douarnenez ou le parcours lumière de la ville de Vitré. La mobilisation locale autour du patrimoine continue d'être encouragée : 17 primes *Skoaz ouzh skoaz* ont ainsi été attribuées.

Indicateur N°3 [II-1 ;II-2] - Valorisation et restauration du patrimoine	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019	Valeur cible 2019
Nombre d'éléments du patrimoine breton conservés, restaurés, valorisés	256	241	245	245
Montant de travaux en faveur du patrimoine soutenu / an	38,1 M€	38,1 M€	32,6 M€	30 M€
Nombre de primes *Skoaz ouzh skoaz* (SOS)	22	15	17	15

• Soutenir les actions de conservation des objets mobiliers protégés [II-2]

En 2019, la restauration de 25 objets mobiliers publics protégés a été subventionnée (retables, statues, fonts baptismaux, chaire à prêcher, confessionnaux, toiles, notamment).

• Soutenir les « Musées de France » en Bretagne [II-3]

La Région a consacré plus de 475 K€ aux investissements structurants de musées avec notamment la création du Musée d'histoire maritime de Saint-Malo et la rénovation du Musée de la résistance à Saint-Marcel (porté par la Communauté de communes de l'Ouest à Brocéliande). Ont également été aidées : 21 opérations de restauration des collections, trois acquisitions d'œuvres majeures, deux expositions temporaires sur la thématique de la crêpe et de la galette (Musée de l'Ancienne abbaye de Landévennec et Musée départemental breton de Quimper), et un sur le thème « L'école et ses filles - Sur le chemin de l'égalité ? » (Musée de l'école rurale de Bretagne à Trégarvan).

• Soutenir les projets de sensibilisation et d'information aux patrimoines [II-4]

La Région a soutenu 37 structures dans leur action en faveur du patrimoine, comme l'association « Etudes et chantiers » dans le cadre de ses chantiers internationaux de jeunes bénévoles pour la restauration du patrimoine bâti ou encore l'association des « Communes du patrimoine rural de Bretagne ».

• Impulser des dynamiques sur les questions patrimoniales en Bretagne [III-1 et III-2]

L'appel à projets Mégalithes de Bretagne a permis de soutenir neuf projets, tels que la mise en place d'un parcours Archéologie et Paysages par la Communauté de Communes du Kreiz Breizh. L'appel à projet « Neptune » a permis d'accompagner onze nouvelles initiatives portées par des universités, associations et collectivités, comme par exemple le projet de création plastique et archéologie sous-marine porté par l'Ecole supérieure européenne d'art de Bretagne (EESAB).

Le projet collectif de recherche sur l'épave de *la Marie Cordelière*, porté par le Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines (DRASSM) en partenariat avec la Région, a également été poursuivi. En juin, une 2nde campagne de recherches de trois semaines a été réalisée, à bord du navire scientifique André Malraux pour réaliser des vérifications en plongées humaines ou robotisées, puis, de poursuivre la prospection géophysique. En parallèle des historiens de l'Université de Bretagne Sud ont exploré des fonds d'archives de la plus grande bibliothèque maritime du Royaume-Uni pour tenter d'affiner la zone de recherche.

La Région a également été initiatrice et partenaire de la Conférence internationale sur le patrimoine culturel subaquatique qui s'est tenue en juin à Brest, préambule à la Conférence des États parties à la Convention de 2001 sur la protection du patrimoine culturel subaquatique, dans le cadre des travaux de l'UNESCO. 150 participant.e.s ont pu sensibiliser les États membres de l'UNESCO à l'importance de cette Convention, de susciter de nouvelles ratifications et de valoriser l'expertise française dans le domaine de la protection du patrimoine subaquatique.

Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

2019 en Bref

2019 a vu la poursuite de l'élaboration du Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs - plan d'actions de la stratégie touristique régionale votée en 2018 et s'inscrivant au cœur des orientations de la Breizh COP - en concertation avec les acteurs publics et privés. 2019 marque également un tournant dans la politique régionale en faveur des Destinations touristiques, qui a consolidé l'accompagnement régional au profit de la mise en œuvre de leurs stratégies intégrées de développement touristique ainsi que de l'ingénierie de développement touristique territoriale, fragilisée ces dernières années par les réorganisations territoriales et des compétences touristiques (Loi NOTRe).

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Renforcer l'attractivité touristique de la Bretagne	2 Mettre en œuvre des stratégies de développement touristique	3 Structurer collectivement la filière touristique bretonne
Actions	[I - 1] Mandater et accompagner le Comité régional du tourisme dans ses missions pour le tourisme breton	[II - 1] Définir et mettre en œuvre des stratégies régionales de développement sur des thématiques touristiques prioritaires	[III - 1] Coordonner les acteurs touristiques à l'échelle régionale
		[II - 2] Accompagner les stratégies de développement touristique territoriales	[III - 2] Accompagner une ingénierie territoriale dédiée au développement touristique
		[II - 3] Accompagner les projets expérimentaux à l'échelle territoriale	[III - 3] Accompagner la montée en puissance des territoires et entreprises au service du projet collectif
		[II - 4] Piloter le projet Interreg *Espace Atlantique* CAPITEN	

10,1 M€ de crédits mandatés en 2019 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

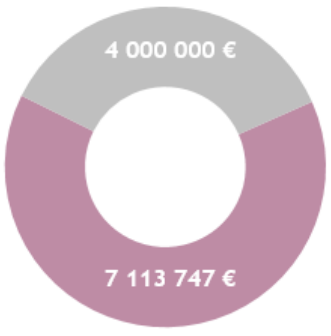

Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement et de 100 % en investissement

Les dépenses

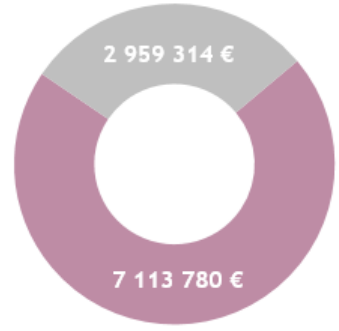

Un taux de réalisation de 100 % en fonctionnement et de 65 % en investissement

De nouveaux dispositifs (dont Destinations touristiques) et des expérimentations ont été lancés en 2019. Le délai d'inscription des porteurs de projet sur ces nouvelles lignes d'aides et de lancement de leurs travaux a engendré un plus faible niveau d'affectation en AP en 2019.

// Analyse des principales réalisations de l'année

- ### Mandater et accompagner le Comité régional du tourisme dans ses missions pour le tourisme breton [I-1]

En 2019, le Comité régional du tourisme (CRT) a poursuivi le déploiement de la stratégie régionale autour de 3 missions principales : 1. L'observation, 2. La production et la qualification de l'offre et 3. La communication et la promotion. Le détail des actions 2019 est présenté au point « *Zoom - Comité régional du tourisme* » au sein du présent rapport.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

- ## Faire de la filière nautique une vitrine de l'excellence bretonne [II-1]

2019 a été marquée par l'expérimentation d'une nouvelle aide régionale - *Projet nautique intégré* - à destination des prestataires nautiques (centres, bases, pôles nautiques sous statut privé, public ou associatif). En complément du soutien financier, l'aide prévoit un accompagnement en ingénierie pour définir un plan de développement de l'offre nautique, des cibles de clientèles et des partenariats locaux, en cohérence avec les priorités touristiques, environnementales ou en matière d'éducation, jeunesse et sports du territoire. Cinq projets ont été accompagnés en ingénierie : le centre nautique de Bréhec - Plouha, l'école de surf de Bretagne à Plouharnel, le centre nautique de Brest Bretagne Nautisme et Brest Métropole, la Société Nautique de la Trinité-sur-Mer et le centre de canoë-kayak de Pont-Réan. Les deux derniers projets ont abouti à un plan d'actions partagé cofinancé par la Région pour la mise en place d'une école de sport-boat pour les lycéens et étudiants de la Trinité-sur-Mer et pour l'animation de la Cale de Pont-Réan (aire de camping-cars, capitainerie fluviale et relocalisation du centre de canoë-kayak).

- ## Soutenir la place du tourisme social et solidaire dans l'offre bretonne [II-1]

Compte tenu des mutations spécifiques auxquelles doivent faire face les entreprises du Tourisme social et solidaire (TSS) et des convergences de valeurs et d'orientations socio-économiques pour le développement touristique durable de la Bretagne, une feuille de route « Marchés stratégiques » a été rédigée pour cette filière. Ce projet collaboratif, qui a mobilisé le CRT, l'Union nationale des associations du tourisme (UNAT) de Bretagne et la Région (politiques touristique et d'économie sociale et solidaire), se concentre sur le développement économique des entreprises de l'Economie sociale et solidaire (ESS), parties prenantes du tourisme breton. En parallèle, une expérimentation d'accompagnement des projets d'investissements des entreprises du TSS a été lancée : le dispositif *TSS Intégré*.

Les trois projets retenus ont ainsi bénéficié d'une aide de 180 K€ et d'un appui au renforcement de leur intégration territoriale *via* l'inscription à la démarche qualité de l'UNAT-Bretagne et la recherche de synergies touristiques locales en lien avec leur Destination touristique d'implantation.

- ## Mise en œuvre des stratégies intégrées de développement touristique des Destinations touristiques [II-2] - Ingénierie territoriale dédiée au développement touristique [III-2]

A l'issue du 1er dispositif régional (2016 – 2019) visant la structuration de cette politique, les dix territoires de Destinations ont déposé leur stratégie intégrée de développement touristique auprès de la Région. Afin d'accompagner la mise en œuvre opérationnelle des plans d'actions associés, un nouveau dispositif d'aide leur a été proposé en 2019. Ses quatre volets visent à accompagner toutes les composantes d'un projet dès lors qu'il est inscrit et coordonné à l'échelle de la Destination : Volet 1 : ingénierie (coordinateurs et référents thématiques au sein de chaque Destination), Volet 2 : études et fonctionnement, Volet 3 : investissement, pour mettre en œuvre les projets inscrits aux plans d'actions, et Volet 4 : montée en compétence pour assurer une adhésion des acteurs et optimiser l'efficience des projets.
Ce dispositif a reçu un accueil favorable des territoires, 79 dossiers ont été déposés au titre des volets 2, 3 et 4 :
- Volet 2 : 16 dossiers (par exemple, définition de stratégies de valorisation du patrimoine, concours innovation « tourisme et itinérance », structuration d'offres autour des produits locaux et du tourisme gourmand) ;
- Volet 3 : 50 dossiers (près de 60 % sur la thématique de l'itinérance ; développement d'outils de médiation sur le patrimoine) ;
- Volet 4 : 13 dossiers (par exemple, montée en compétences autour du numérique, journées de rencontres et d'échanges entre les acteurs de la Destination).

- ## Accompagner les sites d'exception bretons au service de l'expérience et du parcours du visiteur [II-2]

L'aide régionale visant l'amélioration des conditions d'accueil sur les sites naturels et culturels touristiques a été reconduite en 2019. Elle a permis de poursuivre l'accompagnement des cinq sites déjà engagés dans la démarche en 2018 (la Vallée des saints, le Grand Site Cap Fréhel – Cap d'Erquy, Saint Just, le Grand Site Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon, Belle île) et de trois nouveaux sites arrivés en 2019 (Grand Site de France Pointe du Raz en Cap Sizun, Saint Suliac et la presqu'île de Crozon). Cette démarche repose sur une méthodologie visant prioritairement la montée en qualité de l'offre touristique, à tous les stades du parcours du visiteur et ce, sur chacun des sites.

- ## Piloter le projet européen INTERREG Espace Atlantique CAPITEN [II-4]

En tant que cheffe de file du projet Cluster Atlantique pour l'innovation technologique et économique dans la filière du nautisme (CAPITEN), la Région a conduit plusieurs actions opérationnelles en 2019. L'expérimentation terrain du prototype Nautic Lib, 1er dispositif connecté de supports nautiques en libre-service européen sur des sites littoraux et voies d'eau intérieures, a permis de tester ses usages auprès des usagers et prestataires nautiques engagés. D'autre part, un repérage technique sur la liaison Manche/Océan a enclenché une démarche structurante du nautisme fluvial et maritime sur ce linéaire. Enfin, le diagnostic réalisé sur les ports de plaisance bretons a révélé les bonnes pratiques à dupliquer et les services à améliorer. Deux rencontres partenariales avec les 15 autres partenaires du projet ont également été organisées aux Iles Canaries en juin et en Irlande en novembre.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

M6 P 606 Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes

2019 en Bref

En déclinaison de la stratégie pour les voies navigables votée en 2018, l'étude d'un schéma directeur fluvial conduite avec Rennes Métropole a permis l'adoption du premier contrat de canal sur le territoire rennais. Une étude similaire a été engagée en 2019 sur le territoire de Redon Agglomération.

// Objectifs, actions et chiffres clés

	1 Développer les usages nautiques et terrestres	2 Conserver et aménager le patrimoine
Objectifs		
Actions	[I - 1] Développer les usages nautiques	[II - 1] Sécuriser la gestion des cours d'eau par la restauration des ouvrages hydrauliques
	[I - 2] Développer les usages terrestres	[II - 2] Conserver et aménager l'infrastructure

8,1 M€ de crédits mandatés en 2019 en investissement et en fonctionnement.

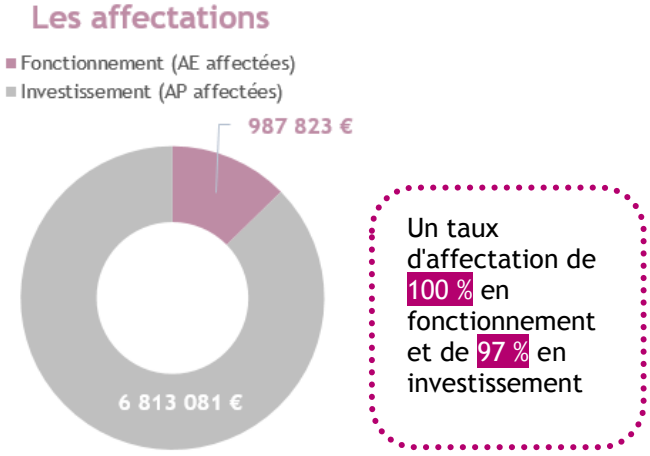

Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement et de 97 % en investissement

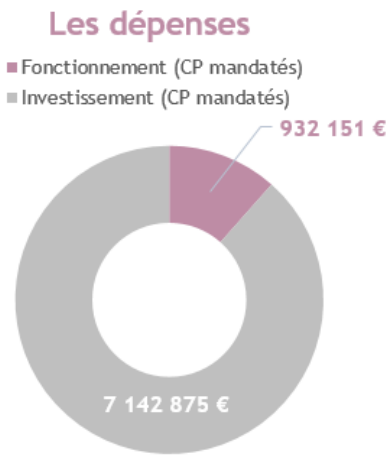

Un taux de réalisation de 94 % en fonctionnement et de 87 % en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Contrat de canal avec Rennes Métropole et la Ville de Rennes [I-1]

Un schéma directeur de développement fluvial à Rennes, cofinancé et copiloté par la Région, Rennes Métropole et la Ville de Rennes, a permis l'adoption du premier contrat de canal, en déclinaison de la stratégie régionale des voies navigables votée en juin 2018.

Le contrat de canal vise à positionner Rennes comme point d'intérêt économique incontournable sur le réseau navigable breton et mettre la voie d'eau en synergie avec les différentes centralités urbaines et les projets d'urbanisme structurants.

Il fixe la répartition des maîtrises d'ouvrage pour les aménagements de haltes nautiques pour d'accueil des plaisanciers en itinérance et prévoit la création d'un port fluvial à Rennes (Ile d'Apigné). Il prévoit en outre l'installation de bateaux-activités en centre Rennes (un appel à projets conjoint Région/Ville de Rennes a ainsi pu depuis être lancé).

• Remplacement de portes d'écluse [I-1]

En 2019, neuf portes d'écluses ont été remplacées par des portes neuves : cinq sur le canal de Nantes à Brest et quatre sur le canal d'Ille-et-Rance.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DEE_SEGEP_01-DE

Une des quinze portes du canal de Nantes à Brest est située sur la section comprise entre Pontivy et Guerlédan. Son remplacement poursuit l'effort de reconquête de la navigabilité du secteur.

- ## Lutte contre les plantes invasives [I-1]

La prolifération des espèces invasives nécessite la mobilisation de moyens plus importants chaque année. L'installation massive de l'égéria densa sur la Vilaine en traversée de Rennes constitue le fait marquant de 2019. L'action conduite consiste à rétablir les usages, sans perspective d'éradication.

En 2019, 750 K€ ont été consacrés au rétablissement des usages compromis par la prolifération des plantes invasives.

- ## Déploiement des équipements de service [I-1]

L'installation d'équipements de service de base conditionne l'attractivité des voies navigables pour la plaisance fluviale.

En 2019, dix-huit écluses du canal de Nantes à Brest ont pu être équipées de pontons d'attente (amont et aval) pour faciliter la navigation (les écluses de la Vilaine et du canal d'Ille-et-Rance en disposent déjà).

Une cale de carénage a été aménagée au Port fluvial de Rohan (100 K€) où l'ensemble des pontons ont par ailleurs été remplacés (110 K€).

- ## Aménagement des chemins de halage [I-2]

Les travaux de reconstruction du chemin de halage du Blavet et de la Vilaine se sont poursuivis en 2019, pour un montant de 850 K€.

- ## Grosses réparation d'ouvrages hydrauliques [II-1]

Cinq vannages de l'Ille en amont de Rennes ont été rénovés et automatisés. Cette opération de plus d'1,2 M€ sécurise la gestion hydraulique du canal d'Ille-et-Rance et participe à la réduction du risque inondation sur les communes situées en amont de Rennes.

Leur génie-civil a en outre été reconfiguré pour en faciliter l'entretien ultérieur.

- ## Automatisation des vannes de crue [II-1]

Les travaux d'automatisation des 88 vannages de crue et l'installation d'une supervision ont été engagés en 2017.

Indicateur N°2 [II-1] - Taux d'automatisation des vannes de crue	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019	Prévision 2019
Vilaine	90 %	100 %	100 %	100 %
Canal d'Ille-et-Rance	46 %	54 %	90 %	80 %
Blavet	25 %	100 %	100 %	100 %
Canal de Nantes à Brest	79 %	97 %	100 %	100 %

- ## Sécurisation de falaises à Lanvallay [II-2]

Après une première opération de mise en sécurité des falaises surplombant le chemin de halage du canal d'Ille-et-Rance à Lanvallay (22) en 2016, ayant permis sa réouverture au public après une fermeture de plus de 10 ans, de nouveaux éboulements de blocs rocheux ont été constatés sur une nouvelle section.

Après les études géotechniques nécessaires à la définition de la technique de consolidation à utiliser, des travaux de confortement et de sécurisation ont été engagés pour un montant de 550 K€.

- ## Requalification des maisons éclusières [II-2]

Les maisons éclusières sont des marqueurs forts du patrimoine fluvial. Elles constituent le logement des éclusier.ière.s pour la moitié d'entre elles et celles qui sont désaffectées sont le support de projets locaux de développement. Leur aspect visuel est déterminant du paysage éclusier. En 2019, des interventions sur dix-neuf maisons éclusières ont participé à leur conservation et à la requalification de leur image.

Les techniques utilisées sont respectueuses du patrimoine (enduits à la chaux, par exemple) et les menuiseries sont fabriquées par l'atelier de la Région, avec des bois issus de la gestion du patrimoine arboré des canaux. Cette gestion en circuit court est labellisée en interne *Bois du canal*.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

M6 P 607 Développer les actions européennes et internationales

2019 en Bref

En juin 2019, la Région a voté son bilan et sa prospective stratégique à l'international, articulée avec les enjeux de la Breizh COP et montrant une consolidation des actions et d'ajustement par rapport à la situation internationale. Malgré de nombreuses incertitudes (sortie effective du Royaume-Uni de l'UE régulièrement repoussée, absence de visibilité du budget européen post 2020, crises sécuritaires dans nos pays de coopération au sud, notamment), les actions ont été menées à bien et les premiers travaux avec le partenariat régional ont été lancés. A l'international, 2019 a vu la réalisation de deux grandes missions au Shandong et en Australie méridionale qui ont permis de conforter nos coopérations. En matière de solidarité internationale, l'installation définitive du Réseau Bretagne Solidarité a marqué la fin de deux années de concertation avec les acteurs.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	Actions
1 Assurer et améliorer la visibilité de la Bretagne auprès des instances communautaires et des réseaux européens et internationaux	[I - 1] Renforcer la visibilité de la Région grâce à la Maison de la Bretagne à Bruxelles
	[I - 2] Renforcer l'efficacité de la participation de la Bretagne aux enjeux européens et internationaux
	[I - 3] Amplifier la mobilisation des acteurs bretons dans les programmes de coopération européenne
2 Renforcer l'attractivité de la Bretagne à travers ses coopérations internationales en privilégiant une approche de diplomatie économique et à travers les acteurs bretons dans le monde	[II - 1] Renforcer les coopérations avec les régions Européennes
	[II - 2] Renforcer les partenariats avec les régions des pays développés et émergents
	[II - 3] Passer d'une logique de solidarité à une logique de coopération avec les pays du sud
	[II - 4] Soutenir l'organisation de la Fête de la Bretagne dans le monde
3 Renforcer le rayonnement de la Bretagne en soutenant et accompagnant des initiatives solidaires	[III - 1] Soutenir les acteurs bretons de la coopération internationale et de la solidarité
	[III - 2] Favoriser l'ouverture internationale pour les jeunes bretons
	[III - 3] Renforcer l'efficacité des actions par une meilleure coordination
4 Renforcer la conscience européenne des citoyens et notamment des jeunes	

1,9 M€ de crédits mandatés en 2019 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

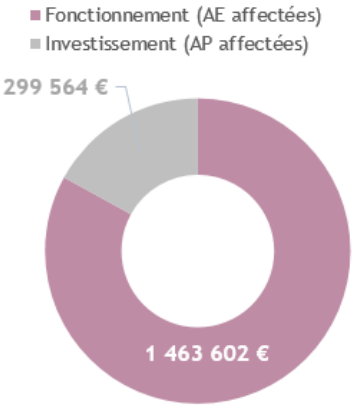

Un taux d'affectation de 87 % en fonctionnement et de 97 % en investissement

Les dépenses

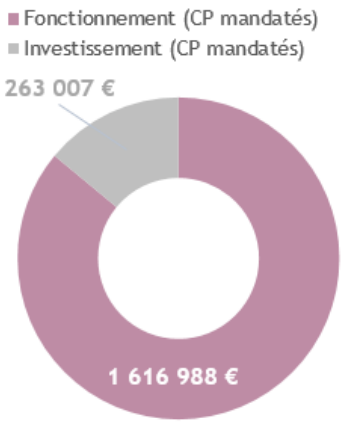

Un taux de réalisation de 94 % en fonctionnement et de 69 % en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- ### Visibilité de la Bretagne auprès des instances communautaires et des réseaux internationaux [I-1, I-2, I-3, IV]

L'année a été marquée par la fin de programmation des programmes de coopération territoriale européenne (CTE). Compte tenu du contexte du Brexit, l'action de la Région a été de veiller à ce qu'aucune conséquence grave n'impacte les acteurs régionaux bénéficiaires en cas de Brexit « dur » et d'effectuer un lobbying permanent à

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Bruxelles. L'action de la Maison de la Bretagne Europe a aussi permis de poursuivre la coordination entre régions européennes pour permettre la réinscription de la possibilité d'être autorité de gestion sur le FEADER post 2020 (Agri régions).

Indicateur N°1 [I-2] - Assurer et améliorer la visibilité de la Bretagne auprès des instances communautaires et des réseaux européens et internationaux	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019	Valeur cible 2019
Nombre de projets avec des acteurs bretons dans les CTE	45	74	83	80

• Renforcer la Bretagne à travers ses coopérations internationales [II-1, II-2, II-3, II-4]

En Europe, de premiers contacts ont été établis avec la République d'Irlande en vue d'une contractualisation future, prolongée par une vision partagée de l'ensemble des pays Celtes. La poursuite des actions avec la Wielkopolska a également été un élément majeur de l'année, d'autant plus que la région se distingue par son engagement pro-européen et pro-démocratique.
Hors Europe, le dynamisme des relations avec l'Australie Méridionale s'est poursuivi après le succès de la mission sur place en février 2019, avec des débouchés concrets pour des start-ups bretonnes mais aussi avec l'accord pour l'organisation d'une grande exposition d'art aborigène en 2020 en Bretagne. La relation avec le Shandong s'est trouvée confortée, avec le lancement d'une démarche commune autour des enjeux partagés de la Breizh COP d'une part et de la « Péninsule écologique » du Shandong d'autre part.
Dans les pays du Sud, aucun déplacement n'a pu se réaliser au Burkina-Faso ou à Haïti, compte tenu des contraintes sécuritaires. Le dossier de filière maraîchage a été clôturé pour sa première phase et un nouveau partenariat a été signé avec la région du Centre du Burkina-Faso, notamment autour des questions de l'eau. Les premiers contacts avec les autorités et collectivités marocaines ont permis d'identifier un potentiel de coopération en matière d'enseignement supérieur, d'économie ou d'échange culturel.

Indicateur N°2 - Missions organisées à l'international	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019	Valeur cible 2019
Nombre de missions à l'international organisées par la DAEI et impliquant des élu.e.s	3 (Londres, Shandong, Ouagadougou)	2 (Poznan, Australie)	4 (Australie Méridionale, Shandong, Wielkopolska, Danemark)	4

• Accompagner des initiatives solidaires [III-1, III-2, III-3]

Le Réseau Bretagne Solidarité créé en 2018 a trouvé son rythme de croisière dans son fonctionnement en 2019, notamment en complétant définitivement son équipe. Le soutien de la Région s'est progressivement adapté pour laisser la place à un pilotage plus autonome du réseau.

Depuis 2017, le nombre d'initiatives soutenues s'est globalement maintenu. Le dispositif d'accompagnement des projets de jeunes s'impliquant dans une mobilité de solidarité internationale a évolué en 2019, pour s'adapter aux changements constatés (notamment la baisse du nombre de projets de jeunes impliqués, des projets plus courts, la mobilisation des jeunes plus individualistes ou en duo et reposant moins sur des structures associatives).

Indicateur N°3 [III-1 et III-2] - Renforcer le rayonnement de la Bretagne en soutenant et accompagnant des initiatives solidaires	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019
Nombre d'initiatives de solidarité internationale soutenues	54	55	52

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

M6 P 608 Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne

2019 en Bref

En 2019, la Bretagne s'engage pour le climat ! Ils.elles ont été plus de 2 100 à se réunir, à l'initiative de la Région, du 3 au 7 juin à Saint-Brieuc, pour dresser un premier bilan de la Breizh COP et marquer une nouvelle étape: celle de l'action pour réussir les transitions.
Une année également tournée vers la formation professionnelle avec la campagne d'information à destination des demandeur.euses d'emploi, pour les encourager à se lancer dans un parcours de formation continue.
Enfin, 2019 s'est terminée par la mise en ligne du nouveau site internet www.bretagne.bzh. Un site centré sur l'expérience de l'usager, la mobilité, la simplicité de navigation et l'accès à un guide des aides exhaustif.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Informer les citoyen.ne.s sur les politiques régionales	2 Promouvoir l'image et la notoriété de la Région et de la Bretagne	3 Promouvoir la qualité de la relation avec les citoyen.ne.s et les bénéficiaires, la citoyenneté et l'ouverture des données publiques
Actions	[I - 1] Déployer des supports et outils de communication performants pour l'information des citoyen.ne.s	[II - 1] Assurer une plus grande notoriété via des partenariats privilégiés et des événements rassembleurs	[III - 1] Promouvoir la qualité de la relation avec les citoyen.ne.s et les bénéficiaires
	[I - 2] Organiser l'information thématique des citoyen.ne.s sur les politiques régionales	[II - 2] Participer à des opérations événementielles pour assurer une plus grande visibilité	[III - 2] Promouvoir la citoyenneté
	[I - 3] Optimiser les relations presse et les relations publiques	[II - 3] Promouvoir l'action de la Région en direction des publics identifiés	[III - 3] Ouverture des données publiques
		[II - 4] Promouvoir le rayonnement de la Bretagne	

4,6 M€ de crédits mandatés en 2019 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

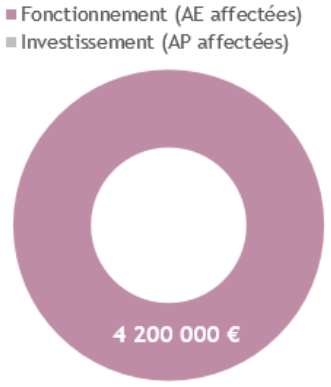

Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement

Les dépenses

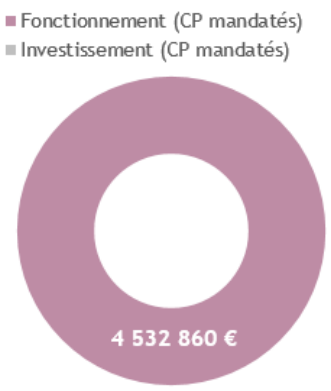

Un taux de réalisation de 95 % en fonctionnement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- Une information des citoyens sur les dispositifs et politiques publiques [I-1]

Indicateur N°1 [I-1] - Performance des outils éditoriaux	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019
Audience de bretagne.bzh (nombre de visites)	967 281	928 716	929 853
Nombre de followers Twitter @regionbretagne	82 077	95 462	100 119 (+ 5 %)
Nombre d'abonné.e.s Facebook	-	823	4 257 (+ 417 %)
Nombre d'abonné.e.s Linkedin	-	4 903	18 270 (+ 272 %)

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

- Informer les citoyens sur les politiques régionales [I-1 à I-3]

Le 9 décembre 2019, le nouveau site internet de la Région, www.bretagne.bzh, a été mis en ligne. Construit autour d'une architecture simplifiée, pensé pour un usage en mobilité, ses contenus ont été allégés et sont valorisés grâce à un moteur de recherche puissant, central dans la navigation. Le nouveau site propose un accès à un guide des aides exhaustif, avec des libellés plus clairs et plus simple d'utilisation.

Les réseaux sociaux de la Région, Twitter, Facebook, LinkedIn et Instagram, sont largement mis en avant, pour favoriser l'interaction et le partage. Bretagne.bzh est à la fois le socle technique et la première brique posée de la nouvelle offre digitale, avec en perspectives la mise en ligne de plusieurs sites dédiés (Bretagne cinéma, Maison de la Bretagne, les ports de Bretagne, notamment), dont l'ergonomie est articulée avec le site principal.

Le travail de refonte de l'écosystème digital et la refonte de www.bretagne.bzh s'inscrivent dans une démarche de Transformation numérique en lien avec la feuille de route « Administration 100 % numérique », dont l'objectif est de proposer un accès simplifié et ergonomique aux services publics et de mieux répondre aux attentes des usager·è·s.

En 2019, dans le cadre du Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC), l'offre de formation professionnelle développée par la Région a évolué pour être rendue plus simple et plus lisible. Deux nouvelles gammes de formation ont ainsi été créées : PREPA (en amont de la qualification) et QUALIF (pour se former à un métier). Afin de faire connaître cette nouvelle offre de formation et d'inciter les Bretonnes et les Bretons à s'engager dans une démarche de formation, une campagne de communication déclinée sur le thème « Dessinez-vous un bel avenir » a été déployée du 23 avril au 18 mai 2019. Mettant en scène un jeune homme et une jeune femme, la campagne a été diffusée en affichage bus et urbain, dans la presse quotidienne régionale et la presse hebdomadaire régionale, sur le web et les réseaux sociaux ainsi que sur des sets de table. Des affiches et flyers de la campagne ont par ailleurs été envoyés aux organismes de formation partenaires, qui ont contribué à relayer la campagne.

- Promouvoir l'image et la notoriété de la Région et de la Bretagne [II-1 à II-4]

En 2019, la Collectivité a saisi de nombreuses opportunités pour présenter et expliquer aux Bretonnes et aux Bretons les politiques publiques conduites en leur faveur, comme lors d'événements populaires accueillant un large public, à l'image des manifestations maritimes et course au large ou dans le cadre d'événements plus ciblés tels que le Carrefour des gestions locales de l'eau, les quatre salons post-bac d'information et d'orientation, le salon des productions animales, la signature du contrat de concession des ports de Saint-Malo et Cancale.

Deux ans après la première campagne d'attractivité « Bretagne - Passez à l'Ouest », lancée à l'occasion de l'arrivée de la ligne à grande vitesse (LGV) en Bretagne, la Région a poursuivi en 2019 sa démarche d'attractivité, en l'orientant sur l'attractivité économique du territoire. Deux nouvelles opérations, toujours signées « Bretagne – Passez à l'Ouest » ont été déployées avec sept nouveaux visuels « étalons », ainsi qu'un guide d'utilisation, en lien avec Bretagne développement innovation (BDI). Ils ont été diffusés à l'ensemble des partenaires de la marque Bretagne, afin d'inciter les entreprises bretonnes cherchant à recruter à créer leurs propres visuels pour booster leurs offres d'emploi.

Pour promouvoir la Bretagne, notamment hors de son territoire, un film de 2min20 a été réalisé autour des quatre thématiques de la campagne Passez à l'Ouest : Bretagne connectée / Bretagne performante / Bretagne sereine / Bretagne inspirante.

- Promouvoir la qualité de la relation avec les citoyen.ne.s et les bénéficiaires, la citoyenneté et l'ouverture des données publiques [III-1 à III-3]

La semaine « La Bretagne s'engage pour le climat » (3 au 7 juin à Saint-Brieuc) a marqué une nouvelle étape de l'action de la Région et ses partenaires pour la réussite des transitions.

Une semaine pour dresser un premier bilan de la Breizh COP et construire ensemble la Bretagne de demain, sous le parrainage de Nicolas Hulot. Huit événements sont venus rythmer cette semaine et ont permis de rassembler les différent·e·s acteur·trice·s du territoire: élu·e·s et technicien·ne·s des collectivités bretonnes, acteur·trice·s du développement local ou des politiques jeunesse, membres des conférences environnementales bretonnes, jeunes breton·ne·s et associations. Au cours des 14 tables rondes et des 66 ateliers, les quelque 2 160 participant·e·s ont pu échanger sur les leviers de mise en œuvre opérationnels de la Breizh COP et s'engager collectivement dans cette démarche. Ainsi, plus de 5 400 engagements concrets ont pu être pris par les collectivités et les associations présentes. Pour clôturer ces échanges et réaffirmer l'engagement de la Bretagne, le Président de Région a remis à Nicolas Hulot, devant les élu·e·s breton·ne·s, les « Accords de Bretagne pour le climat et la planète ».

Dans le but de promouvoir la citoyenneté, un film long visant à expliquer au grand public le fonctionnement et les domaines de compétence de la Région, diffusé sur le site internet, ainsi que lors d'accueils de groupes sur les visites découvertes, a été réalisé.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Fonds de gestion des crédits européens

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

I. Le contexte et la stratégie

Chiffres clés

- FEDER – 307 M€
- FSE – 62 M€ (+122 M€ national)
- FEADER – 371 M€
- FEAMP – 47 M€ (volet régional)

Documents cadres

- Programme Opérationnel FEDER-FSE
- Programme de Développement Rural FEADER
- Programme Opérationnel FEAMP
- Plans d'évaluation et de communication des programmes

Depuis 2014, la Région Bretagne a la responsabilité directe de mettre en œuvre une grande partie des fonds européens structurels et d'investissement sur le territoire régional. Elle a ainsi en charge une enveloppe totale de 787 M€ de fonds européens pour la période 2014-2020 : la totalité du *Fonds européen pour le Développement Régional* (FEDER – 307 M€) et du *Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural* (FEADER – 371 M€), ainsi qu'une partie du *Fonds Social Européen* (FSE – 62 M€) et du *Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche* (FEAMP – 47 M€).

Ces financements agissent sur l'ensemble du territoire régional pour accompagner le développement de la Bretagne dans de nombreux secteurs stratégiques : numérique, recherche-innovation, développement économique et transition énergétique pour le FEDER, l'emploi, la formation et l'insertion pour le FSE, le développement agricole, agro-alimentaire et rural ainsi que la biodiversité pour le FEADER, et le développement de la pêche, de l'aquaculture et des territoires maritimes pour le FEAMP.

Entrés dans leur dernière période de mise en œuvre, ces programmes ont permis de financer fin 2019 environ 24 000 projets, soit plus de 7 000 nouvelles actions en un an. Les projets sont sélectionnés à échéance très régulière selon un principe de partenariat qui associe les collectivités locales, les partenaires économiques, sociaux, environnementaux, ainsi que les services de l'Etat. Une partie de ces projets est par ailleurs retenue au niveau local sous la coordination des pays et métropoles, dans le cadre des volets territorialisés mis en œuvre sur le FEDER, le FEADER et le FEAMP. Ces volets représentent une enveloppe totale de 121,4 M€, mise en cohérence avec les financements de la Région dans le cadre de sa politique territoriale au bénéfice de stratégies de développement spécifiques pour chaque pays et pour les deux métropoles.

La mise en œuvre de ces programmes fait également intervenir très directement les services de l'Etat qui restent responsables de tout ou partie de l'instruction de certains dispositifs, notamment sur le FEADER et le FEAMP, ainsi que la Direction régionale de l'Agence des Services de Paiement, intervenant en contrôle et/ou paiement sur le FEADER et le FEAMP, et la Direction régionale des Finances Publiques, responsable de la certification des dépenses et des comptes sur le FEDER-FSE.

// La stratégie régionale

Au 31 décembre 2019, plus de 3/4 de l'enveloppe globale gérée par la Région est dorénavant engagée (611 M€) et plus de 280 M€ ont été versés aux bénéficiaires. La Bretagne confirme ainsi son très bon positionnement au niveau national.

Taux de programmation pour chaque fonds au 31 décembre 2019

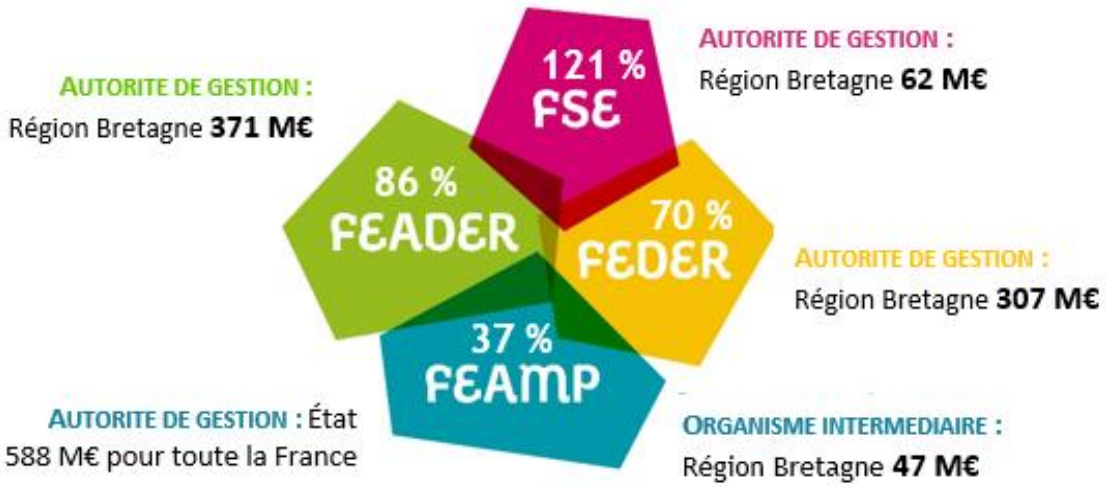

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

L'année 2019 représentait une année charnière pour l'ensemble des fonds européens puisque, au-delà de l'impératif général de fluidité de l'avancement pour les bénéficiaires, la [illegible] chaque programme devait faire l'objet d'une revue à mi-parcours par les services de la Commission, conditionnant notamment l'attribution définitive des réserves de performance (6% des maquettes financières initiales). Le bon avancement de l'ensemble des programmes bretons a permis de passer cette étape sans difficulté particulière, tout comme celle du dégagement d'office en fin d'année, de plus en plus exigeant. Une nouvelle fois, aucun crédit n'a par ailleurs eu à être remboursé à la Commission européenne dans le cadre des audits de plus en plus fréquents sur les opérations sélectionnées.

Les retards d'avancement constatés sur certains fonds ou certains axes ont continué à se résorber. Ceci a été rendu possible grâce à la mobilisation de ressources complémentaires, notamment pour l'avancement des dossiers relevant des volets territorialisés, mais aussi au renforcement des mesures d'accompagnement sur certains secteurs (rénovation du logement social par exemple), au lancement de nouveaux appels à projets (smart grids par exemple) et à la poursuite d'un important dialogue avec le partenariat professionnel et les acteurs locaux pour ajuster au mieux les dispositifs aux besoins et pour favoriser une plus grande fluidité dans le traitement des dossiers.

A contrario, d'autres secteurs connaissaient de fortes tensions sur les moyens disponibles et ont nécessité des réajustements de maquette. C'est notamment le cas de plusieurs dispositifs du FEADER, fortement sollicités depuis le début de la programmation : mesures agri-environnementales et climatiques, agriculture biologique, modernisation des bâtiments agricoles, industries agro-alimentaires. Le FEADER doit faire face à l'impossibilité d'obtenir de nouvelles ressources au niveau national ; pour autant, ces dispositifs ont tous pu continuer à être déployés en 2019 grâce à des réajustements internes et à l'engagement de crédits régionaux complémentaires sur certaines mesures. Cela concerne aussi le FEAMP et plus particulièrement ses dispositifs aquacoles qui vont pouvoir par contre bénéficier d'un abondement financier dans le cadre du programme national, validé par la Commission européenne en fin d'année.

Les situations précises de chaque programme sont détaillées dans chacun des rapports de la Mission. En synthèse, si le FEAMP (engagé à 37 %), et dans une moindre mesure le FEDER (engagé à 70 %), conservent encore des disponibilités budgétaires, le FSE est dorénavant intégralement programmé et le FEADER (engagé à 86%) ne présente plus que de très faible marges de manœuvres financières.

Concernant les paiements, l'accélération sur l'ensemble des fonds a permis d'atteindre un volume financier global de 280 M€, soit près de 46 % des montants engagés. Ce montant se répartit entre les 4 fonds de la manière suivante : 73,5 M€ pour le FEDER (34 % des engagements), 18 M€ pour le FSE (30 % des engagements), 178,5 M€ pour le FEADER (56 % des engagements) et 10,6 M€ pour le FEAMP (61 % des engagements). La chaîne de paiement a été fluide sur tous les dispositifs et tout au long de l'année, les retards constatés sur certaines mesures se concentrant toujours sur la programmation initiale des dossiers, compte-tenu des stocks importants qui avaient été générés, par les blocages informatiques notamment.

Au-delà des actions de pilotage de la mise en œuvre et du dialogue permanent avec l'ensemble des autorités nationales impliquées pour lever le plus rapidement possible les freins rencontrés dans le traitement des dossiers, les actions d'accompagnement des bénéficiaires restent centrales, que ce soit en amont de leurs candidatures pour les financements ou dans toutes les phases de déploiement de leur projet. Ce souci permanent de l'information et du soutien opérationnel est au cœur de l'action de la collectivité qui intègre également au fur et à mesure de leur confirmation, les mesures de simplification prises par le niveau européen ou national, comme par exemple l'utilisation de coûts simplifiés (forfaits), la production d'attestations sur l'honneur en lieu et place des documents originaux. La Région poursuit également sa participation aux travaux nationaux et européens sur ce sujet central pour la fluidité et la sécurisation des projets financés, et plus globalement pour l'image de l'Europe et des fonds européens sur le territoire.

Enfin, l'Autorité de gestion s'est aussi mobilisée sur ses activités transversales, notamment en matière de communication, avec le lancement d'une nouvelle campagne média intitulée « Les BrEutons », mais aussi d'évaluation. Sur ce dernier point, les travaux ont connu une très forte accélération en 2019, à la fois pour accompagner les analyses de performance réalisées dans le cadre des rapports annuels de mise en œuvre adressés à la Commission, et pour soutenir la préparation des futurs programmes en redémarrage fin 2019. Ralentis très fortement par le contexte du Brexit d'une part, et par le renouvellement du Parlement européen puis de la Commission européenne en 2019 d'autre part, les négociations européennes ont en effet redémarré à l'automne 2019 ; il n'a donc pas été possible de travailler de manière approfondie sur ces nouveaux programmes en 2019, alors même que la Région avait dès 2018 pris fortement position dans les débats européens à l'issue de plusieurs concertations régionales. Cette relance des négociations européennes a toutefois permis à la Région de préciser son propre calendrier de travail et de dialogue avec les partenaires pour l'année 2020.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

// La Région engagée dans la Breizh COP

Les programmes européens sont mobilisés sur la plupart des 38 objectifs de la Breizh COP et sur les feuilles de route régionales dont toutes les thématiques sont au cœur des priorités soutenues par les fonds européens sur la période 2014-2020.

Actions 2019

Les exemples sont nombreux :

- *pour le FEDER :* un Axe dédié à la transition énergétique et doté d'une enveloppe de 109 M€ soutient le développement et le déploiement des énergies renouvelables, la réhabilitation thermique des logements et l'intermodalité. Un autre axe spécifique accompagne le développement numérique de la Bretagne, à hauteur de 94 M€ dont 75 M€ pour le déploiement de la fibre optique dans tous les territoires.

- *pour le FEADER :* 141 M€ sont spécifiquement dédiés à l'accompagnement de la transition écologique des exploitations agricoles et du territoire, regroupant les mesures agri-environnementales, le soutien à l'agriculture biologique, les actions en faveur de la biodiversité et des zones protégées (réserves, Natura 2000), les dispositifs Breizh Bocage et Breizh Forêt. En forte complémentarité, de nombreux autres dispositifs, notamment ceux accompagnant la modernisation des exploitations agricoles, intègrent dans leur définition et leur mise en œuvre, les orientations en matière de bien-manger.

- *pour le FSE :* 75 M€ sont aujourd'hui programmés pour soutenir le déploiement des formations au profit des demandeurs d'emploi, dans les secteurs prioritaires de la Stratégie régionale de développement économique, d'internationalisation et d'innovation. Plus de 20 000 demandeurs.euses d'emploi seront ainsi soutenu.e.s pendant la période pour obtenir une formation qualifiante et favoriser leur retour à l'emploi, y compris dans les filières en développement sur les nouveaux métiers liés aux transitions.

- *pour le FEAMP :* comme pour les autres fonds, le FEAMP a déployé quelques dispositifs spécifiques pour accompagner la transition des entreprises de la pêche et de l'aquaculture, comme par exemple le soutien à l'efficacité énergétique des navires doté de 2,6 M€, ou encore celui accompagnant la mise en place des mesures de valorisation des captures non désirées à hauteur de 1 M€.

En complément de ces axes de financement très directement liés aux thématiques de la Breizh COP, les autres dispositifs des programmes européens y concourent eux aussi très fréquemment. En effet, quel que soit le financement européen sollicité, les projets soutenus doivent également prendre en compte trois principes horizontaux portés par l'Union européenne : le développement durable, l'égalité entre les femmes et les hommes, et l'égalité des chances.

Par ailleurs, de manière transversale, la mise en œuvre des fonds européens intègre à toutes les étapes les principes portés par la Breizh COP, au premier rang desquels le partenariat. La sélection des projets retenus pour un soutien financier fait en effet systématiquement l'objet d'un avis préalable du partenariat, à l'échelle locale pour les volets territorialisés ou à l'échelle régionale pour le reste des dispositifs. Les éléments stratégiques de mise en œuvre sont eux aussi régulièrement soumis à l'accord du Comité régional de suivi des fonds européens.

// L'approche territoriale de l'action régionale

Sur la période 2014-2020, la Région Bretagne a fait converger les outils financiers européens soutenant les approches territoriales intégrées et sa propre politique territoriale, dans une même démarche d'accompagnement au service de stratégies uniques de développement, pour chaque pays et chaque métropole.

Cela se traduit par la mise à disposition d'une enveloppe totale de 121,4 M€ pour les pays (FEDER-FEADER-FEAMP) et les métropoles (FEDER) qui assurent directement l'accompagnement des porteurs de projets et la sélection des opérations à financer au sein de Comités locaux de programmation réunissant acteurs publics et privés.

Sur la totalité de l'enveloppe des volets territorialisés, près de 75 % des crédits ont fait l'objet de premiers engagements au niveau local, pour un peu plus de 1 000 projets sélectionnés. Environ 670 de ces projets avaient fait l'objet fin 2019 d'un dépôt de dossier finalisé auprès du Conseil régional ; deux-tiers d'entre eux étaient

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

traités à la fin de l'année et programmés définitivement. Ce ratio n'était encore que de 40 % à la fin du premier trimestre de l'année 2019, montrant ainsi la réelle accélération dans l'instruction des dossiers. Les paiements aux bénéficiaires ont été assurés de manière fluide tout au long de l'année.

Un dialogue important avec les territoires est également en place depuis le démarrage des programmes et a permis d'être de plus en plus performants sur l'accompagnement des porteurs de projets, condition indispensable pour faciliter le dépôt final et la qualité de leurs demandes et donc accélérer l'instruction. De même, ce dialogue a permis, dans cette dernière phase de programmation, d'identifier pour le FEDER les éventuelles réorientations de crédits entre les priorités retenues par chacun des territoires, afin de soutenir l'engagement sur de nouveaux projets.

Enfin, une démarche d'évaluation a été lancée fin 2019 avec les territoires afin d'analyser ce modèle de mise en œuvre et définir collectivement la manière dont ces approches territoriales pourraient être redéfinies pour la période 2021-2027.

Zoom politique de la ville

La politique de cohésion a renforcé la priorité au développement urbain sur la période 2014-2020 ; ainsi, pour le FEDER, une enveloppe minimale de 5 % devait être dédiée à cette orientation. En Bretagne, cette dimension urbaine est directement mise en œuvre par le biais des enveloppes territorialisées intervenant sur les territoires de Brest Métropole et Rennes Métropole, pour un volume global de crédits de 29 M€. Ce montant minimum est complété par les enveloppes territoriales dédiées aux pays qui intègrent également les mêmes priorités, notamment d'inclusion par le numérique, de rénovation du parc de logements sociaux, et qui participent donc aussi au développement urbain des territoires concernés par des contrats de ville.

// La jeunesse dans les politiques régionales

Les jeunes bénéficient plus particulièrement d'aides européennes directement mises en œuvre par la Commission européenne, notamment à travers le programme Erasmus+ dont la Région Bretagne, en consortium avec d'autres partenaires sur le territoire, bénéficie elle-même. Cependant, certains dispositifs intégrés aux programmes européens sous la responsabilité de la Région peuvent accompagner les jeunes. C'est le cas par exemple dans le cadre des formations qualifiantes pour les demandeurs.euses d'emploi puisqu'un quart des participant.e.s aux formations soutenues ont moins de 25 ans. C'est également le cas pour l'installation des jeunes en agriculture qui fait l'objet d'un dispositif dédié, ayant accompagné 2 705 installations depuis 2014, ou dans le secteur de la pêche (37 installations aidées). D'autres dispositifs peuvent faire également l'objet d'actions visant plus particulièrement les jeunes, par exemple en matière de développement des usages numériques (actions dans le milieu éducatif ou socio-culturel).

II. Leviers d'action et modalités de mise en œuvre

Sur le plan budgétaire, le suivi financier est structuré autour de 4 programmes, réunis dans la présente Mission et répondant aux obligations comptables posées par l'instruction relative au traitement budgétaire et comptable des opérations relatives aux fonds européens pour la programmation 2014 à 2020. Ainsi, le programme 1 110 sert de support budgétaire à l'engagement et au paiement direct et au fil de l'eau des bénéficiaires du Programme FEDER-FSE. Les programmes 1 120 et 1 130 permettent l'intégration comptable *a posteriori* des dépenses engagées par l'Agence des services et des paiements (ASP), organisme de paiement aux bénéficiaires du FEAMP et du FEADER. Enfin, le programme 1 140 permet à la collectivité d'assurer la mise en œuvre de ses missions propres d'Autorité de gestion, tant dans l'accompagnement des bénéficiaires que de l'animation du partenariat ou bien encore en matière de communication et d'évaluation.

La mise en œuvre de la gestion des fonds européens s'appuie sur une organisation spécifique, faisant intervenir principalement les Directions sectorielles, point de contact unique des bénéficiaires et instructrices des dossiers, la Direction des Affaires européennes et internationales, chargée du pilotage des programmes et de l'accompagnement des services, et la Direction de l'Audit qui assure les missions d'audit interne et externe. Cette organisation et l'ensemble des processus ont été validés par les organismes de contrôle au démarrage de la programmation et font l'objet régulièrement de vérifications par les autorités d'audit nationales et communautaires. Les moyens humains présentés dans le tableau ci-dessous concernent les effectifs de la Direction des Affaires européennes et internationales en charge des fonds européens d'une part, et des coopérations européennes et internationales d'autre part.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

// Moyens humains

Fonds européens et Coopérations européennes et internationales	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2019
Catégorie A	25,3
Catégorie B	6,0
Catégorie C	8,2
Stagiaires	0,3
Total ETP	39,9
Total Masse salariale	2 314 686 €

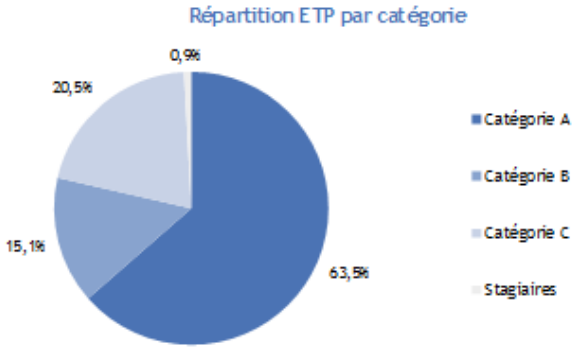

// Répartition des dépenses

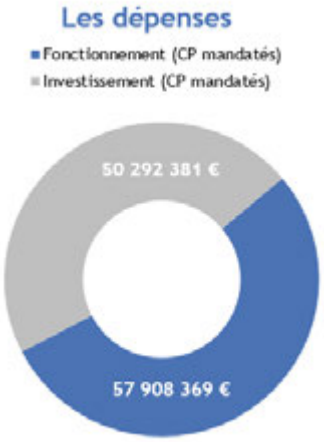

Un taux de réalisation de 94 % en fonctionnement et de 75 % en investissement

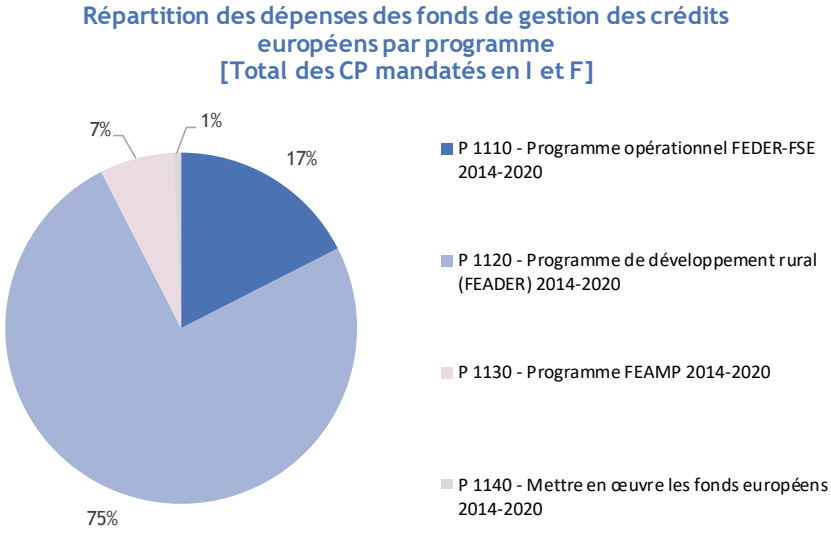

> Dépenses par programme

Fonds de gestion des crédits européens		CP votés en 2019	CP mandatés en 2019	Taux de réalisation
P 1110 - Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020		33 044 162 €	18 931 912 €	57%
	Fonctionnement	4 044 162 €	4 034 239 €	100%
	Investissement	29 000 000 €	14 897 673 €	51%
P 1120 - Programme de développement rural (FEADER) 2014-2020		86 587 739 €	81 139 492 €	94%
	Fonctionnement	55 212 739 €	52 282 437 €	95%
	Investissement	31 375 000 €	28 857 054 €	92%
P 1130 - Programme FEAMP 2014-2020		7 428 408 €	7 366 063 €	99%
	Fonctionnement	828 408 €	828 408 €	100%
	Investissement	6 600 000 €	6 537 654 €	99%
P 1140 - Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020		1 255 000 €	763 284 €	61%
	Fonctionnement	1 255 000 €	763 284 €	61%
	Investissement	0 €	0 €	NA
Dépenses totales de la Mission (I et F)		128 315 309 €	108 200 750 €	84%
Total Fonctionnement		61 340 309 €	57 908 369 €	94%
Total Investissement		66 975 000 €	50 292 381 €	75%

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

2019 en Bref

Année de pleine mise en œuvre du programme, 2019 a été marquée par un dynamisme très important notamment du point de vue de la programmation. Cette dernière a ainsi progressé de plus de 15 points en une année et l'engagement des crédits FSE a été clôturé par la programmation de nouveaux marchés de formation au titre de Qualif'Emploi. Sur le plan de la réalisation financière, les objectifs annuels fixés par la Commission européenne ont de nouveau été dépassés et les cibles de performance ont toutes été atteintes.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	Actions
1 Favoriser le développement de la société numérique en Bretagne (FEDER)	[I - 1] Déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire breton
	[I - 2] Augmenter les pratiques numériques de la population bretonne
2 Développer la performance économique de la Bretagne par le soutien à la recherche, l'innovation et aux entreprises (FEDER)	[II - 1] Renforcer la compétitivité de la recherche bretonne dans l'espace européen
	[II - 2] Accroître l'effort d'innovation des entreprises bretonnes
	[II - 3] Renforcer le potentiel productif des PME bretonnes
3 Soutenir la transition énergétique et écologique de la Bretagne	[III - 1] Augmenter la production d'énergies renouvelables en Bretagne
	[III - 2] Réduire l'empreinte carbone du bâti en Bretagne
	[III - 3] Augmenter le nombre d'utilisateurs des modes de transports durables en Bretagne
4 Développer les compétences en lien avec l'économie bretonne et sécuriser les parcours professionnels (FSE)	[IV - 1] Accroître le taux de réussite à la qualification des demandeurs d'emploi participants, notamment ceux ayant les caractéristiques plus sensibles, en lien avec les besoins de l'économie bretonne

18,9 M€ de crédits mandatés en 2019 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

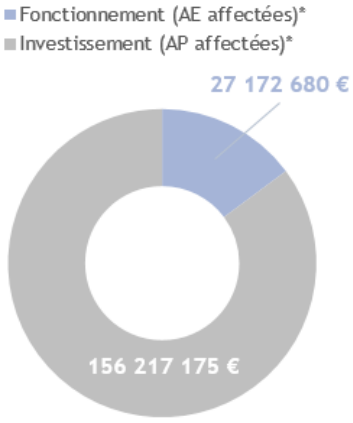

Un taux d'affectation de 50 % en fonctionnement et de 64 % en investissement

Les dépenses

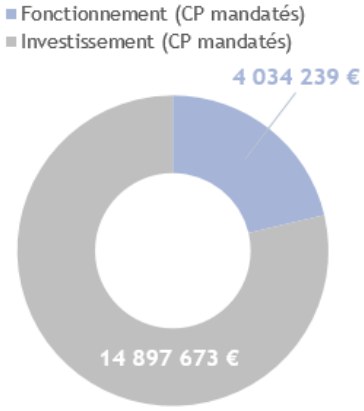

Un taux de réalisation de 100 % en fonctionnement et de 51 % en investissement

*Les AP et AE sont pluriannuelles et ont été ouvertes en 2015, les résultats correspondent au cumul.

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Un avancement en nette progression

Les démarches de dynamisation de la programmation engagées depuis le début du programme se sont concrétisées au cours de l'année 2019 par une augmentation de plus de 15 points du taux de programmation ; ce dernier s'établit ainsi à 78 % au 31 décembre 2019.
107 nouveaux projets ont bénéficié d'un soutien du FEDER, portant le taux de programmation à hauteur de 69,8 % (+ 12 points).

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Le dernier projet bénéficiant du soutien du FSE a été sélectionné et vient clôturer la programmation financière. Il s'agit d'un nouveau programme d'actions qualifiantes en direction des demandeurs.euses d'emplois, soutenant 91 marchés de formations dans le cadre de Qualif'Emploi. Le taux de programmation atteint désormais 126 % de la maquette financière (+ 40 points), prenant en considération le taux prévisionnel de réalisation des marchés de formation (environ 84 %).

Nombre de dossiers programmés	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019	Total (depuis 2016)
Dossiers programmés sur l'axe 1 (FEDER)	17	8	**13**	**44**
Dossiers programmés sur l'axe 2 (FEDER)	128	76	**66**	**370**
Dossiers programmés sur l'axe 3 (FEDER)	11	19	**27**	**65**
Dossiers programmés sur l'axe 4 (FSE)	1	4	**1**	**6**

Avancement du Programme FEDER-FSE	Montant programmé (en M€)	Montant indicatif maquette (en M€)	% du montant indicatif mobilisé
Axe 1 - Favoriser le développement de la société numérique en Bretagne	**80,7**	**94**	**86,16 %**
Objectif 1 - Déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire breton	*74,5*	*79*	*94,5 %*
Objectif 2 - Augmenter les pratiques numériques de la population bretonne	*6,2*	*15*	*41,3 %*
Axe 2 - Développer la performance économique de la Bretagne par le soutien à la recherche, l'innovation et aux entreprises	**67,7**	**94**	**72,2 %**
Objectif 1 - Renforcer la compétitivité de la recherche bretonne dans l'espace européen	*37,6*	*44*	*85,5 %*
Objectif 2 - Accroître l'effort d'innovation des entreprises bretonnes	*19,7*	*21*	*94 %*
Objectif 3 - Renforcer le potentiel productif des PME bretonnes	*10,3*	*29*	*35,9 %*
Axe 3 - Soutenir la transition énergétique et écologique en Bretagne	**58,3**	**109**	**53,3 %**
Objectif 1 - Augmenter la production d'énergies renouvelables en Bretagne	*17,5*	*40*	*44,23 %*
Objectif 2 - Réduire l'empreinte carbone du bâti en Bretagne	*5,4*	*25*	*22 %*
Objectif 3 - Augmenter le nombre d'utilisateurs des modes de transports durables en Bretagne	*35,3*	*44*	*79,4 %*
Axe 4 - Développer les compétences en lien avec l'économie bretonne et sécuriser les parcours professionnels	**75,4**	**60**	**126,1 %**
Objectif 1 - Accroître le taux de réussite à la qualification des demandeurs d'emploi participants	*75,4*	*60*	*126,1 %*

Du point de vue de l'avancement de la réalisation financière (exercice du dégagement d'office), le suivi au fil de l'eau de la remontée des justificatifs par les bénéficiaires ainsi que la régularité des travaux préalables à la mise en paiement ont permis de dépasser les objectifs fixés par la Commission européenne (+ 14,4 M€).

Trois appels de fonds ont été réalisés au cours de l'année permettant le remboursement de 52,5 M€ de fonds communautaires.

Exercice de dégagement d'office	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019	Valeur cible 2019
FEDER	23,4 M€	41,3 M€	45,3 M€	32,1 M€
FSE	4,7 M€	11,1 M€	7,2 M€	6,5 M€

• Des démarches en vue d'une modification de la maquette financière du programme

Dans un objectif d'optimisation de la consommation des crédits, notamment FEDER, des travaux ont été engagés afin d'identifier les besoins et reliquats sur chacun des dispositifs. Par ailleurs, des actions de dynamisation ont été mises en place sur certaines thématiques. Dans ce cadre, des appels à projets en faveur des réseaux énergétiques intelligents et des solutions alternatives à la voiture individuelle pour les premiers et derniers kilomètres dans les zones peu denses et touristiques ont ainsi été lancés.
Ces démarches se poursuivront au cours de l'année 2020 et devraient conduire à une demande de modification du programme auprès de la Commission européenne afin de procéder à des redéploiements de crédits entre axes au cours du second semestre.

• Un programme conforme aux exigences de conformité

Dans un contexte d'accroissement sensible du nombre d'audits, les résultats de ces derniers ont confirmé la qualité de la gestion tant au titre du FEDER que du FSE.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

2019 en Bref

Le Programme de développement rural (PDR) a été de nouveau très sollicité en 2019 : le rythme des paiements s'est encore accéléré avec 68 M€ versés en un an aux bénéficiaires ; le rattrapage des dossiers Leader s'est confirmé. Comme les années précédentes, cette dynamique très forte a nécessité de nouveaux ajustements de la maquette financière pour répondre au mieux aux besoins effectifs de chaque dispositif. Les engagements européens ont été largement dépassés (dégagement d'office, réserve de performance).

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs

1 Relever le défi du renouvellement des générations dans le monde agricole breton	2 Moderniser les outils de production agricole, agroalimentaire et forestier, renforcer l'autonomie des filières de production	3 Promouvoir une agronomie et une biodiversité des sols et milieux au service de la performance environnementale des exploitations agricoles bretonnes	4 Développer les territoires ruraux	5 Renforcer la recherche, formation et diffusion

81,1 M€ de crédits mandatés en 2019 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

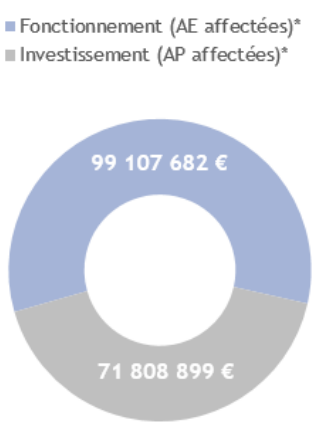

Un taux d'affectation de 94 % en fonctionnement et de 95 % en investissement

Les dépenses



Un taux de réalisation de 95 % en fonctionnement et de 92 % en investissement

*Les AP et AE sont pluriannuelles et ont été ouvertes en 2015, les résultats correspondent au cumul.

Les dépenses relatives aux paiements FEADER sont réintégrées une seule fois en fin d'année, sur la base des attestations de l'agent comptable de l'Agence des services et de paiement (ASP). Leur montant doit cependant être voté par anticipation au moment de la décision modificative et a donc dû être estimé dès l'été 2019, sur la base des paiements déjà réalisés et du rythme prévisionnel de paiements par dispositifs sur les mois restants. Ceci explique le léger décalage en réalisation.

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Un rythme d'engagement et de paiements toujours très dynamique [I à V]

Fin 2019, le Programme de développement rural atteignait un avancement de 86,4 % en engagement de crédits et de 48 % en paiements aux bénéficiaires. En un an, 7 000 aides ont été accordées, pour un montant FEADER supplémentaire de près de 44 M€. Les paiements ont connu une nouvelle accélération, en partie stimulés par le rattrapage important du règlement des aides surfaciques (mesures agri-environnementales et climatiques / aides à l'agriculture biologique). Ainsi, de nombreux dispositifs sont arrivés fin 2019 à des taux d'engagement de leur maquette initiale supérieurs à 95 %, notamment le soutien à la modernisation agricole et aux industries agro-alimentaires et les mesures surfaciques. Le remaquettage financier effectué au printemps a néanmoins permis la sélection de nouveaux projets pour ces dispositifs très attractifs depuis le démarrage du programme.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Le rythme de traitement des dossiers Leader s'est progressivement accéléré grâce aux mesures de renforcement des moyens prises par l'Autorité de gestion, et au dialogue avec les pays. Il en est de même sur les paiements des aides. Si la situation n'était pas encore revenue à la normale fin 2019, les retards s'étaient résorbés en partie puisque près de 60 % des dossiers reçus à la Région étaient instruits.

Détail de la programmation au 31 décembre 2019	Réalisation cumulée au 31.12.2017	Réalisation cumulée au 31.12.2018	Réalisation cumulée au 31.12.2019	Montant maquette
Objectif 1 - Relever le défi du renouvellement des générations dans le monde agricole breton	**24**	**32,3**	**40,4**	**50**
Dotation Jeunes Agriculteurs et Prêts Bonifiés	24	32,3	40,4	50
Objectif 2 - Moderniser les outils de production agricole, agro-alimentaire et forestier ; renforcer l'autonomie des filières de production	**81,1**	**107,9**	**130,7**	**134,8**
Investissements dans les exploitations	61,1	78,6	94,3	97,3
Investissements dans les industries agro-alimentaires	19,4	28,5	35,7	36,5
Investissements en faveur des infrastructures forestières	0,6	0,8	0,7	1
Objectif 3 - Promouvoir une agronomie et une diversité des sols et milieux au service de la performance environnementale des exploitations	**110,2**	**128,5**	**132,2**	**141,2**
Breizh Bocage	5,3	6,9	7,4	10
Natura 2000	1,8	2,8	3,7	5,4
Réserves naturelles et continuités écologiques	0,4	0,9	1,4	3,6
Breizh Forêt - Développement et viabilité des zones forestières	1,4	1,4	1,6	1,9
Mesures agri-environnementales et climatiques	72,2	78	78	78,2
Agriculture biologique	28,7	38	39,4	41
Indemnité compensatoire de handicap naturel	0,4	0,5	0,7	1,1
Objectif 4 - Développer les territoires ruraux	**1,1**	**3,3**	**8,7**	**36**
LEADER - Développement local par les acteurs locaux	1,1	3,3	8,7	36
Objectif 5 - Renforcer la recherche, formation et diffusion	**4,6**	**4,6**	**4,6**	**4,6**
Partenariat européen pour l'innovation	4,2	4,2	4,2	4,2
Stratégies locales de développement de la filière bois	0,4	0,4	0,4	0,4
Assistance technique	**0**	**0**	**2,2**	**4,1**
TOTAL	**221**	**276,6**	**320,3**	**370,7**

- ## Un nouvel ajustement de maquette financière pour optimiser les faibles marges de manœuvre [I à V]

Une nouvelle fois en 2019, la maquette financière du programme a dû être ajustée pour permettre de répondre au mieux aux besoins de chaque dispositif. Avec des marges financières de plus en plus réduites et aucun réabondement financier possible au niveau national, le remaquettage a essentiellement consisté à réabonder les mesures ayant besoin de crédits complémentaires, en ramenant les autres dotations à des montants plus proches des atterrissages financiers prévus, ou aux montants déjà programmés en cas de fermeture de mesure (transfert par exemple du programme Breizh Forêt Bois sur crédits régionaux à compter de 2019). 11,17 M€ ont ainsi été réaffectés au profit des dispositifs de soutien à la modernisation agricole, aux industries agro-alimentaires, au bocage et à l'agriculture biologique, garantissant ainsi la continuité des appels à projets pour une année supplémentaire.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

2019 en Bref

La mise en œuvre du FEAMP a connu en 2019 une forte hausse du nombre de projets sélectionnés, objectif principal face au démarrage très tardif de ce fonds. En parallèle, les paiements aux bénéficiaires se sont poursuivis et ont contribué à éviter tout dégagement d'office au niveau national. Certaines mesures aquacoles connaissant déjà une sur-programmation, la Bretagne a obtenu en fin d'année un abondement important de sa maquette financière.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs

1 Priorité 1 - Promotion d'une pêche durable, innovante et compétitive	2 Priorité 2 - Encouragement à une aquaculture durable, innovante et compétitive	3 Priorité 4 - Amélioration de l'emploi et de la cohésion territoriale	4 Priorité 5 - Encouragement à commercialiser et à transformer les produits de la pêche et de l'aquaculture

7,4 M€ de crédits mandatés en 2019 en investissement.

Les affectations

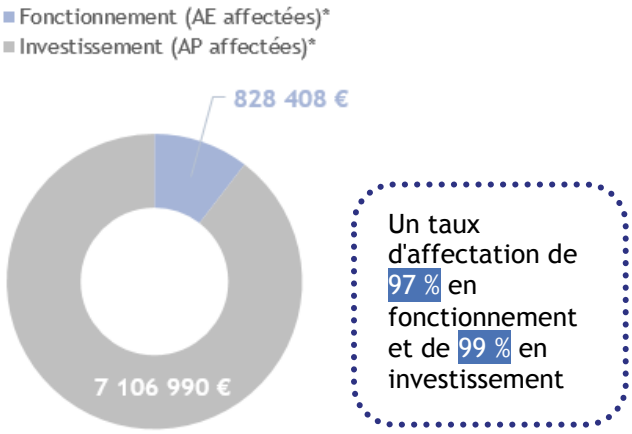

Un taux d'affectation de 97 % en fonctionnement et de 99 % en investissement

Les dépenses

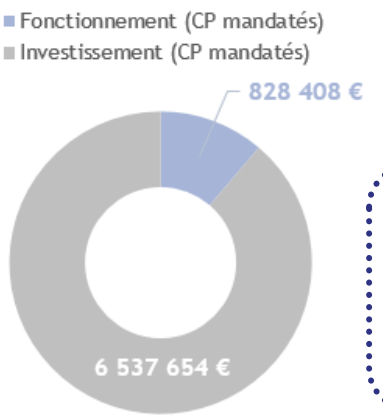

Un taux de réalisation de 100 % en fonctionnement et de 99 % investissement

*Les AP et AE sont pluriannuelles.

Comme pour le FEADER, les dépenses du FEAMP sont réintégrées *a posteriori*, sur la base d'attestations établies par l'agent comptable de l'Agence de services et de paiements (ASP). Pour le FEAMP, l'année comptable de référence pour cette réintégration des dépenses est arrêtée au 30 juin 2019. Les montants votés en décision modificative ont cependant dû être estimés, compte-tenu des délais de transmission des attestations par l'ASP. Ceci explique les légers décalages constatés entre les prévisions et les montants effectivement réalisés.

// Analyse des principales réalisations de l'année

- ### Un nombre de projets soutenus en forte croissance [I à V]

Compte-tenu de son démarrage décalé de plus de 12 mois par rapport aux autres fonds, le FEAMP doit faire face depuis le début à un cumul permanent d'obligations : exigence forte de sélection des dossiers mais aussi de mise en œuvre des paiements. Dans ce cadre, l'année 2019 était pour le FEAMP une année de risques importants de pertes financières, à la fois du fait des obligations classiques de dégagement d'office, mais aussi au regard des exigences de performance. Fin 2019, ces risques ont été en grande partie maîtrisés en cumul au niveau national : le dégagement d'office a été évité et la réserve de performance a été intégralement maintenue dans l'enveloppe du programme, même si elle a dû être ajustée entre les axes au regard de l'avancement réel de chaque priorité. Aucun crédit européen n'a donc été restitué à la Commission européenne.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

La Région a apporté sa contribution à ces résultats. Un rythme élevé de programmation s'est ainsi poursuivi tout au long de l'année, avec la sélection de 120 nouveaux projets, portant l'engagement financier de la maquette à hauteur de 17,3 M€, soit près de 37 %. La volumétrie financière totale reste contrainte par l'attente de projets plus importants, notamment dans le domaine portuaire.

Les paiements ont aussi été effectués de manière fluide, sans délai pour les bénéficiaires, atteignant 10,6 M€ fin 2019. La poursuite prioritaire de la programmation de nouveaux dossiers est un levier important pour permettre le traitement de nouveaux paiements.

Détail de la programmation au 31 décembre 2019	Réalisation cumulée au 31.12.2017	Réalisation cumulée au 31.12.2018	Réalisation cumulée au 31.12.2019	Montant maquette
Pêche durable	**0,7**	**3**	**4,4**	**17,9**
dont Aide à la création d'entreprise pour les jeunes pêcheurs	0,7	1	1,5	3,3
dont Efficacité énergétique et atténuation du changement climatique	0	0,3	0,6	2,6
dont Ports de pêche, sites de débarquement, halles de criées et abris	0	1,3	1,6	8,8
Aquaculture durable	**1,1**	**4,7**	**7,4**	**9,8**
dont Investissements productifs en aquaculture	1,1	4	6,4	5,8
dont Augmentation du potentiel des sites aquacoles	0	0,5	0,8	3,3
Emploi et cohésion territoriale	**0**	**0,5**	**1**	**8,5**
Développement local par les acteurs locaux (DLAL)	0	0,5	1	8,5
Commercialisation et transformation des produits	**0**	**1,8**	**2,5**	**7,6**
Commercialisation	0	0,2	0,4	2,6
Transformation	0	1,6	2,1	5
Assistance technique	**0**	**2**	**2**	**3,5**
TOTAL	**1,8**	**11,9**	**17,3**	**47,3**

En complément de ces mesures régionales, les projets bretons peuvent également bénéficier de mesures nationales, pilotées directement par les services de l'Etat en lien avec France AgriMer : formation, innovation, partenariats entre scientifiques et pêcheurs, protection et restauration de la biodiversité des écosystèmes marins. Près de 30 M€ de FEAMP sont programmés dans ce cadre pour des projets en Bretagne.

- ## Un abondement de la maquette financière régionale du FEAMP validé fin 2019 [I à IV]

Une révision nationale de la maquette financière du programme a été validée par la Commission européenne à la toute fin de l'année 2019. Cette révision a permis de prendre en compte les ajustements de maquette demandés par la plupart des Régions, dont la Bretagne. A l'issue d'échanges avec le partenariat, la demande de la Bretagne visait à abonder quatre mesures, pour lesquelles les dossiers déjà en stock ou attendus d'ici la fin du programme nécessitaient des moyens financiers complémentaires. Ainsi, la Bretagne a obtenu une hausse de sa subvention globale de près de 25 % : 11,8 M€ supplémentaires, en soutien aux investissements en aquaculture (+ 6,9 M€), aux mesures portuaires (+ 4,4 M€), à la commercialisation (+ 1,9 M€) et à la transformation (+ 2 M€).

Ceci a permis en particulier de relancer la sélection des projets en aquaculture qui avait dû être largement restreinte au vu de l'enveloppe restant disponible. L'instruction des demandes déjà reçues a donc repris et le dépôt de nouveaux dossiers reste possible sur les publics prioritaires définis avec les partenaires.

A noter qu'à l'occasion de ce remaquettage, 10 M€ ont aussi été mis en réserve au niveau national pour permettre d'activer, le cas échéant, les indemnités compensatoires en cas d'arrêt temporaire de l'activité de pêche face au risque de Brexit sans accord.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

P 1140 Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020

2019 en Bref

La mise en œuvre des fonds européens gérés par la Région a maintenu tout au long de l'année 2019 une trajectoire positive, tant au niveau des chiffres d'avancement que des résultats d'audits. Les actions portées par ce programme ont ainsi permis de soutenir l'Autorité de gestion et les bénéficiaires pour faciliter et sécuriser les projets. La mission d'évaluation a connu une forte croissance, accompagnant la réalisation des rapports annuels, l'obtention des réserves de performance et le démarrage des travaux post-2020.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs / Actions	1 Assurer une gestion de qualité	2 Soutenir l'information et l'animation sur les fonds européens	3 Evaluer la mise en œuvre des programmes et leur impact
Actions	[I - 1] Répondre aux exigences de réglementation communautaire	[II - 1] Favoriser la connaissance des fonds européens et l'accès aux dispositifs	[III - 1] Soutenir la réalisation des Plans d'évaluation pour chaque programme
Actions	[I - 2] Animer la gouvernance des programmes avec les partenaires	[II - 2] Accompagner les bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs projets	
Actions		[II - 3] Informer sur les réalisations des programmes et l'action de l'Union européenne sur le territoire	

0,8 M€ de crédits mandatés en 2019 en fonctionnement.

Les affectations

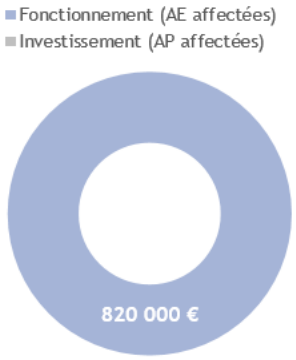

Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement

Les dépenses

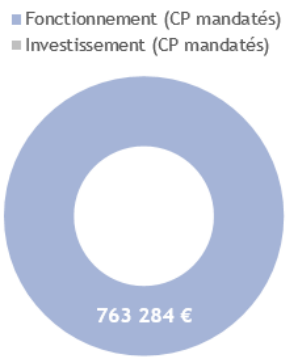

Un taux de réalisation de 61 % en fonctionnement

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Une qualité de la mise en œuvre confirmée en 2019 [I-1]

L'année 2019 a été marquée par une première étape stratégique pour la mise en œuvre des programmes européens en Bretagne puisque l'état d'avancement des programmes conditionnait, pour tous les fonds, l'obtention finale de la réserve de performance (6 % des enveloppes totales). Pour les fonds dont elle assure l'Autorité de gestion, tous les objectifs d'avancement ont été remplis, tant sur le plan financier que sur celui de la mise en œuvre opérationnelle des projets financés. Seul le FEAMP a dû prendre en compte des retards sur certains de ses axes, n'entraînant toutefois aucune perte nette de crédits pour le programme, mais seulement une obligation d'ajustement de la répartition financière de la maquette entre les priorités.

Par ailleurs, dans la continuité de l'année 2018, la Région n'a subi aucune pénalité financière suite aux audits. Les éventuelles corrections ont concerné un nombre très limité de dossiers et relevaient principalement de constats d'inéligibilité de certaines dépenses, pour des montants mineurs. Ceci conforte le système global de gestion et de contrôle mis en place par la collectivité, de même que l'ensemble des mesures d'accompagnement des bénéficiaires et des partenaires qui ont pour but de faciliter l'accès aux fonds européens, tout en le sécurisant.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

- ## Un dialogue continu avec les partenaires [I-2]

La mise en œuvre des programmes s'est appuyée tout au long de l'année sur les instances partenariales, sollicitées régulièrement pour la sélection des projets à financer (Commission régionale de programmation européenne, Comités thématiques FEADER, Commission régionale de sélection pour la pêche et l'aquaculture) et pour maintenir un dialogue stratégique sur l'avancement des programmes et leurs ajustements (Comité de suivi des fonds européens). Ces rencontres participent à garantir la bonne adéquation des priorités de financement avec les besoins des territoires et des acteurs professionnels. Elles permettent aussi de partager une culture commune avec les partenaires et une bonne compréhension des modalités de mise en œuvre des financements européens et renforcer ainsi, à tous les niveaux, l'accompagnement des bénéficiaires dans l'accès à ces fonds.

Le réseau rural, qui anime la communauté des acteurs du développement rural, a connu également une très forte activité, autour des priorités thématiques définies par les partenaires pour l'année 2019 : l'implication des jeunes dans la vie locale en milieu rural, la filière bois, la biodiversité, les tiers-lieux, les circuits courts, notamment. L'appui aux pays dans leurs actions de coopération s'est poursuivi, de même que le développement des outils de capitalisation des bonnes pratiques pour soutenir le développement des actions innovantes au niveau local.

- ## Les projets financés sur le territoire au cœur des actions de communication [II-3]

En matière de communication, l'année 2019 a permis d'amplifier les opérations d'information sur l'action concrète de l'Union Européenne dans tout le territoire et au plus près des citoyens.nes. Il s'agit ainsi de donner à voir par des exemples réels et en proximité comment l'Europe, en partenariat avec les collectivités, l'Etat et les autres cofinanceurs, peut accompagner le développement local et régional, mais aussi d'encourager les porteurs de projets dans leurs demandes d'aides. Cela s'est concrétisé par la réalisation d'une nouvelle campagne média « Les BrEUtons » qui est venue remplacer, pour les trois prochaines années, la campagne « Oubliez vos idées reçues » après trois années de diffusion : la campagne s'appuie sur huit portraits de porteurs de projets (deux pour chaque fonds européen géré par la collectivité). Cela s'est traduit également par le lancement du tournage d'une nouvelle série de vidéos « L'Europe et vous » dans chacun des pays bretons et les métropoles, en partenariat avec TV Rennes, permettant une mise en valeur des projets financés à l'échelle de chaque territoire. La Fête de l'Europe en mai a elle aussi constitué, avec ses 134 évènements, un temps fort à l'échelle régionale. Enfin, l'ensemble des autres outils développés depuis le démarrage du programme, tant pour l'information (site europe.bzh, réseaux sociaux, notamment) que pour l'accompagnement des bénéficiaires (extranet de dépôt des demandes, guides, par exemple), ont poursuivi leur développement et leur actualisation régulière.

Indicateur N°1 [II-1] - Activité du site web des fonds européens en Bretagne *(ouverture du site en juillet 2015)*	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019
Nombre de visites sur le site europe.bzh	49 910	37 666	61 050
Nombre de pages vues sur le site europe.bzh	139 541	102 264	130 105

Le nombre de visites et de pages vues sur europe.bzh a connu une forte augmentation, liée en partie à la campagne média BrEutons qui a généré 27 645 visites sur les pages web dédiées (33 627 pages vues).

Indicateur N°2 [II-3] - Grande action annuelle (campagne média « Oubliez vos idées reçues » pour 2016/2018 puis « Les BrEUtons » à compter de 2019)	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019
Nombre de visionnage des spots pour la campagne	6 700 000	3 737 000	4 520 140

- ## Des missions d'évaluation en forte croissance pour aujourd'hui et demain [III-1]

Comme attendu, le dispositif d'évaluation a connu en 2019 une très forte montée en puissance. En premier lieu, il a été mobilisé pour accompagner la collectivité dans l'élaboration des rapports annuels d'avancement et notamment de leurs parties évaluatives. Les attendus de la Commission européenne étaient renforcés en cette année d'analyse de la performance et la bonne qualité des travaux rendus a permis, pour les deux programmes sous Autorité de gestion de la collectivité, d'en obtenir la validation directe, comme peu d'autres Régions. Par ailleurs, alors que les négociations européennes sur la future période 2021-2027 ont repris à l'automne 2019, plusieurs évaluations ont été lancées pour soutenir les travaux préparatoires d'élaboration des nouveaux programmes : stratégie de spécialisation intelligente, approches territoriales intégrées, instruments financiers, par exemple. Les missions d'accompagnement permettent tout à la fois d'évaluer les dispositions prises sur la période actuelle et d'accompagner la collectivité et ses partenaires dans leurs réflexions pour l'avenir. Chacune de ces études fait l'objet de travaux associant les parties prenantes et les bénéficiaires, afin de partager les analyses et permettre une définition commune des principes qui seront arrêtés pour la mise en œuvre des fonds européens après 2020.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Autres dépenses

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Missions fonctionnelles - transversales

Les informations détaillées ci-dessous concernent l'ensemble des activités fonctionnelles et des moyens contribuant à la mise en œuvre des politiques régionales :

- les ressources humaines
- les moyens généraux
- l'informatique et la téléphonie
- la gestion financière, l'évaluation des politiques régionales, et le contrôle de gestion
- les affaires juridiques, la commande publique et la politique d'achat
- l'audit interne et externe
- la transformation de l'administration

Les moyens mis en œuvre

// Dépenses par programme

Autres dépenses	CP votés en 2019	CP mandatés en 2019	Taux de réalisation
P 9000 - Patrimoine et logistique	33 700 100 €	23 417 114 €	69%
Fonctionnement	9 831 200 €	9 637 896 €	98%
Investissement	23 868 900 €	13 779 218 €	58%
P 9002 - Développer le système d'information en appui des politiques régionales	6 395 000 €	5 928 966 €	93%
Fonctionnement	2 995 000 €	2 548 817 €	85%
Investissement	3 400 000 €	3 380 149 €	99%
P 9003 - Fonds d'intervention régional	1 190 000 €	959 733 €	81%
Fonctionnement	930 000 €	862 171 €	93%
Investissement	260 000 €	97 562 €	38%
P 9010 - Equipement des groupes d'élus	14 000 €	8 326 €	59%
Fonctionnement	0 €	0 €	NA
Investissement	14 000 €	8 326 €	59%
P 9011 - Développement des conditions de travail et des compétences	7 542 500 €	6 642 426 €	88%
Fonctionnement	7 400 500 €	6 566 950 €	89%
Investissement	142 000 €	75 476 €	53%
P 9012 - Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées	176 681 025 €	170 310 639 €	96%
Fonctionnement	176 681 025 €	170 310 639 €	96%
Investissement	0 €	0 €	NA
P 9020 - Ressources et expertises	1 946 000 €	1 658 794 €	85%
Fonctionnement	1 946 000 €	1 658 794 €	85%
Investissement	0 €	0 €	NA
P 9021 - Service de la dette	64 800 000 €	60 760 706 €	94%
Fonctionnement	13 900 000 €	10 776 406 €	78%
Investissement	50 900 000 €	49 984 301 €	98%
P 9023 - Mouvements financiers divers	37 035 000 €	35 642 296 €	96%
Fonctionnement	32 605 000 €	31 330 523 €	96%
Investissement	4 430 000 €	4 311 773 €	97%
Dépenses totales de la Mission (I et F)	329 303 625 €	305 329 001 €	93%
Total Fonctionnement	246 288 725 €	233 692 197 €	95%
Total Investissement	83 014 900 €	71 636 804 €	86%

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

// Répartition des dépenses

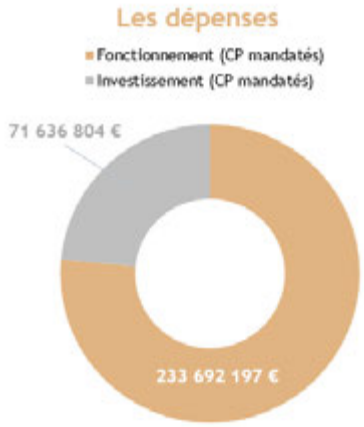

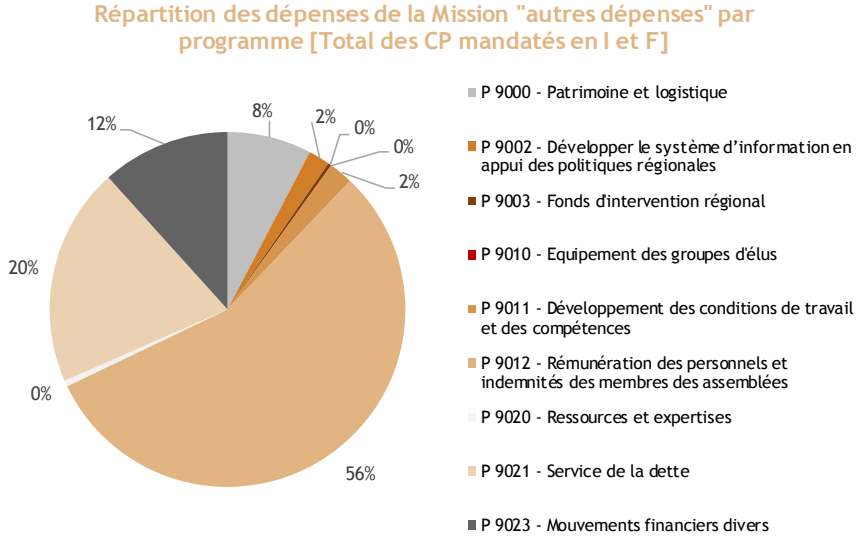

Un taux de réalisation de 95 % en fonctionnement et de 86 % en investissement

// Moyens humains

• Ressources humaines

Les ressources humaines représentent la part la plus importante de ces moyens et sont budgétées sur deux programmes, le programme 9011 (Développement des conditions de travail et des compétences) et le programme 9012 (Rémunérations des agent.e.s et indemnités des membres des Assemblées), qui inclut la masse salariale globale des personnels de la collectivité.

L'effectif des services au 31 décembre 2019 s'élève à 4 066 agent.e.s (4 081 en 2018), avec une moyenne de 4 091 équivalents temps plein (ETP) sur l'année.

En matière de répartition, 89,5 % du personnel (soit 3 663 ETP) est affecté directement à la mise en œuvre des politiques régionales et 8,8 % du personnel (soit 362 ETP) assure les missions fonctionnelles nécessaires au fonctionnement général des services régionaux. Ces derniers comptent 89,8 % d'agent.e.s titulaires, 10,2 % d'agent.e.s contractuel.le.s permanent.e.s ou temporaires.

En 2019, la Région a titularisé 18 agent.e.s reconnu.e.s en situation de handicap et recruté 10 autres agent.e.s en situation de handicap dans le cadre de contrats à durée déterminée. Le taux d'emploi des personnels en situation de handicap s'élève à 13,1 % en 2019.

En plus des ETP affectés aux services opérationnels et fonctionnels, 15,8 ETP exercent leur activité au Conseil économique social et environnemental régional (CESER) et 12,3 ETP sont affectés au fonctionnement des groupes politiques représentés au sein de l'assemblée.

La part des dépenses de personnel s'élève à 166,9 M€. Par rapport aux dépenses réelles totales, cette part est en légère diminution en 2019 (- 0,5 %).

Part des dépenses de personnel	2017	2018	2019
Dans les dépenses de fonctionnement	16,8 %	16,8 %	16,4 %
Dans les dépenses réelles totales	9,3 %	9,9 %	9,4 %

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Répartition géographique des effectifs de la Région

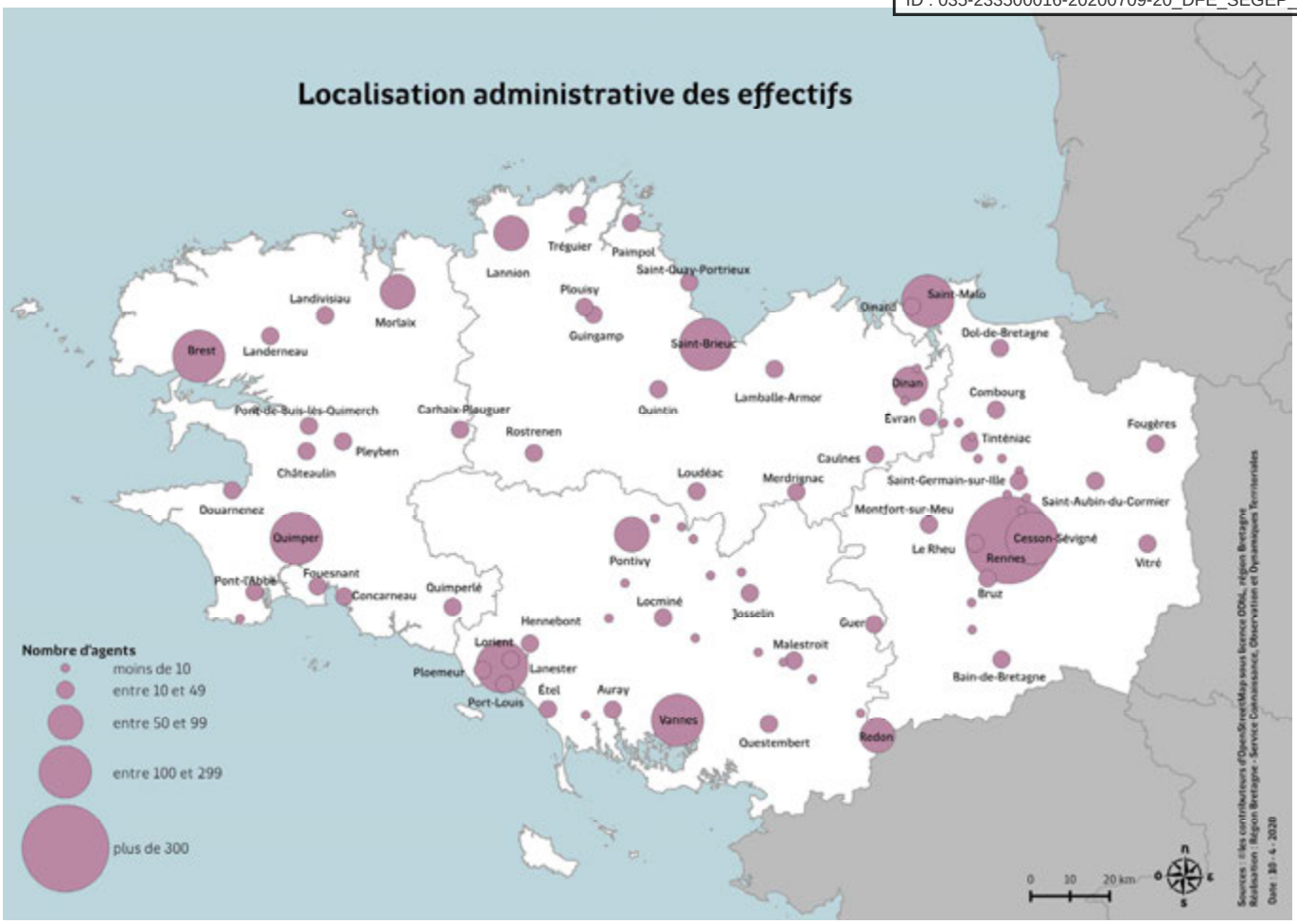

> Répartition des agent.e.s sur le territoire régional : 49,7 % en Ille-et-Vilaine, 20,1 % dans le Finistère, 15,7 % dans le Morbihan, 14,3 % dans les Côtes-d'Armor et 0,2 % (Nantes et Paris).

Les « Autres dépenses » concernent les agent.e.s de la Direction générale, des groupes d'élu.e.s, du CESER, et les charges liées aux agent.e.s extérieur.e.s à la Collectivité (agent.e.s mis à disposition, détaché.e.s de la collectivité, allocations chômage, indemnité versée au Payeur régional).

Autres dépenses	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2019
Catégorie A	24,6
Catégorie B	2,1
Catégorie C	14,2
Cabinet	10,2
Temporaires	0,8
Apprentis	1,0
Groupes d'élus	12,3
Autres personnels	0,6
Stagiaires	0,6
Total ETP	66,5
Total Masse salariale	4 461 843 €

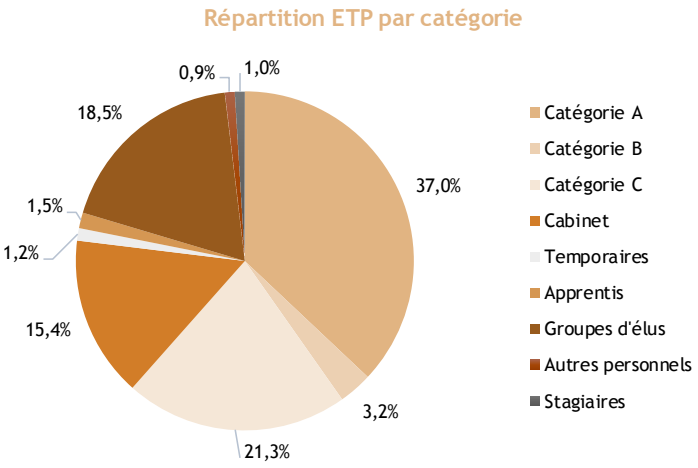

Après les différents transferts de compétences et de personnels survenus depuis dix ans, la politique de ressources humaines de la collectivité continue de s'articuler autour des activités suivantes :

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

- La **gestion prévisionnelle des emplois et des compétences,** afin de mieux identifier les competences des agent.e.s de la collectivité ainsi que celles dont la Région a besoin. Elle s'appuie notamment sur le répertoire des métiers et des compétences et l'entretien professionnel.
- La **gestion des déroulements de carrière et de la paie,** qui s'opère en déclinaison des règles statutaires ainsi que des règles internes, notamment en matière de cotation et de fléchage des postes, pour la rémunération, la promotion interne, l'avancement.
- La **gestion de l'activité** des agent.e.s concerne les temps de travail et les congés ainsi que les frais de déplacements.
- L'organisation de la **mobilité**, du **recrutement**, des **remplacements** et des **renforts** s'appuie sur les besoins identifiés dans le cadre de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, notamment des départs en retraite. Une priorité claire est donnée à la mobilité interne, avec un entretien systématique de tout.e candidat.e interne sur un poste, que ce soit dans les lycées ou dans les services et un examen prioritaire des candidatures internes sur toutes les procédures de recrutement.
- La **formation** a permis aux agent.e.s d'effectuer plus de 10 889 jours de formation en 2019 et s'inscrit dans un cadre prévisionnel, lequel s'articule autour du recensement des besoins, tant des agent.e.s que de leurs managers.euses, puis de la délivrance des formations *via* la passation de nombreux marchés en complément des formations proposées par le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT). Les orientations se font également autour de la construction des parcours professionnels, comme des enjeux attachés à l'hygiène et la sécurité, au déploiement du numérique et au management.
- Le **dialogue social** s'enrichit des nombreux échanges qui se tiennent à l'occasion des instances paritaires mais aussi à l'occasion de réunions techniques, de séances de l'agenda social ; 52 réunions ont ainsi rythmé l'année 2019.
- La **responsabilité sociale** de l'employeur a consisté à poursuivre les actions engagées en matière d'égalité professionnelle, notamment avec le renouvellement du Label Egalité auprès de l'Association française de normalisation (Afnor) que la Région détient depuis 2011, ou encore le maintien dans l'emploi des travailleurs.euses handicapé.e.s.
- L'**amélioration des conditions de travail** et les actions de la médecine **préventive et professionnelle** se poursuivent, qu'il s'agisse d'assurer le suivi des agent.e.s régionaux.ales, de réaliser des études de poste, comme de décliner des actions de prévention pour réduire les risques identifiés, avec une évolution de l'organisation avec le recrutement d'infirmières en santé au travail.

Ressources humaines	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2019
Catégorie A	**31,2**
Catégorie B	**24,0**
Catégorie C	**42,8**
Temporaires	**6,0**
Apprentis	**0,7**
Emplois d'avenir	**0,5**
Total ETP	105,2
Total Masse salariale	**4 938 803 €**

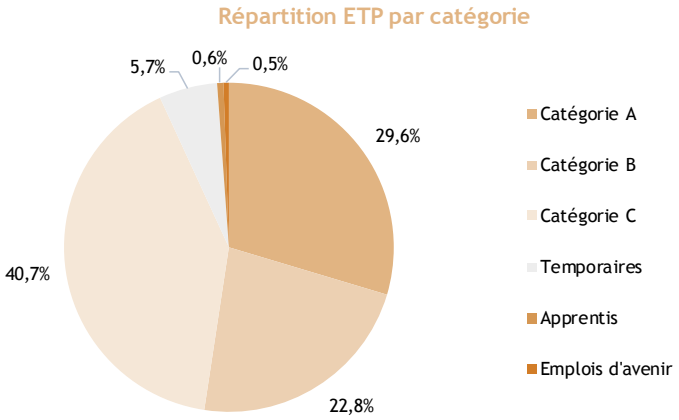

• Moyens généraux

Tout en en tenant compte des transferts de compétences successifs depuis 2007, l'organisation et les modalités de mise en œuvre des moyens généraux de l'administration ont permis d'offrir les réponses aux besoins de fonctionnement de la collectivité. Il s'est agi d'assurer le suivi des activités suivantes :

- L'exploitation et la maintenance des 59 687 m² de bâtiments des services affectés aux activités tertiaires de la collectivité ainsi qu'aux services à vocation technique (voies navigables, services portuaires, équipes mobiles d'assistance technique). 80 % des surfaces gérées sont la propriété de la Région et 20 % sont louées ou mises à disposition. Ces opérations sont assurées pour partie en régie par les services, les opérations à forte technicité étant systématiquement externalisées. Les interventions sur le bâti s'effectuent dans le cadre de l'éco référentiel adopté par la Région afin de préserver la santé des usager.ère.s, de réduire les consommations énergétiques et l'impact environnemental.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

- Les services assurant l'accueil et la sécurité au sein des bâtiments de la Région, la restauration et les manifestations institutionnelles de la collectivité, ainsi que les déplacements d[illegible] de voyage) sont essentiellement assurés par des prestataires, hormis le personnel d'accueil, de coordination et de gestion. En 2019, 20 000 personnes et 52 000 appels ont été reçus sur les différents sites.

- La logistique et la fourniture de biens et services nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité incluent en particulier les moyens de reprographie, le traitement du courrier, ainsi que les achats de fournitures et la mise à disposition de matériels et mobiliers. La politique menée à ce titre s'inscrit à la fois dans un objectif de recherche d'économies avec la fixation d'un seuil de dépense par agent.e, de limitation de l'impact environnemental (la quantité de papier consommée n'a de cesse de diminuer ; dématérialisation des travaux de l'imprimerie et de la fonction courrier), et d'achat responsable en faisant appel à des entreprises d'insertion ou de travail adapté, notamment.

- La gestion active du parc automobile permet de tenir l'objectif toujours renouvelé de limitation des coûts et de l'impact environnemental en optimisant les modes de déplacements. Un effort important a été réalisé cette année avec l'acquisition de trois nouveaux véhicules électriques et douze véhicules hybrides.

Moyens généraux (équipements et immobiliers)	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2019
Catégorie A	9,0
Catégorie B	15,4
Catégorie C	52,2
Temporaires	4,2
Apprentis	0,3
Emplois d'avenir	2,2
Stagiaires	0,3
Total ETP	83,7
Total Masse salariale	3 509 837 €

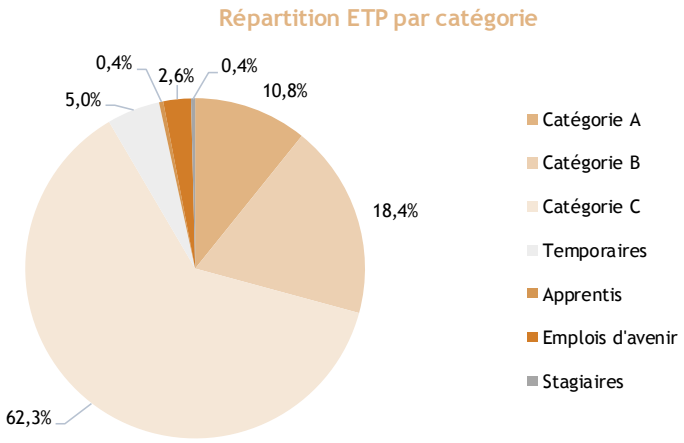

• Informatique et téléphonie

Le fonctionnement des services passe par une informatisation accrue de leurs processus de gestion. Il en est de même pour la mise en œuvre des politiques publiques décidées par le Conseil régional avec une grande sollicitation numérique des bénéficiaires de l'action régionale. Enfin, la territorialisation de l'administration régionale, la maintenance informatique dans les lycées, le déploiement des projets de transformation numérique de l'administration mais aussi les évolutions réglementaires (gestion des fonds européens, déclaration sociale nominative, formation professionnelle notamment) ont sollicité fortement l'informatique.

Le système d'information (SI) est un outil facilitateur à disposition de l'administration afin d'optimiser son fonctionnement pour fluidifier les processus de gestion interne et les adapter aux évolutions des politiques publiques.

Ces moyens se déploient de manière récurrente autour des activités suivantes :

- **La mise à disposition et l'exploitation des équipements** ainsi que l'architecture matérielle informatique et téléphonique s'effectuent en permanence en fonction des besoins, du renouvellement récurrent et des adaptations du parc informatique, en particulier celles liées au télétravail, à la dématérialisation et à la mobilité accrue des agent.e.s.
- **La prise en charge des établissements scolaires** nécessite une organisation humaine et technique rigoureuse pour garantir la bonne tenue des enseignements. La centralisation des SI des lycées, projet majeur lancé en 2018, s'est accélérée en 2019 grâce à la modernisation de l'architecture technique de centralisation de ces SI. A terme (2021), l'objectif est de centraliser tous les établissements.
- **La sécurité informatique** demeure une préoccupation prégnante compte tenu de l'interopérabilité croissante du système d'information avec l'extérieur et des risques viraux très présents.
- **Une assistance en ligne aux utilisateurs.trices** (élu.e.s, services, lycées et utilisateurs.trices d'extranet) fortement sollicitée en 2019 avec 36 000 appels qui permet d'offrir aux utilisateurs.trices du système d'information de la Région un appui dans leurs tâches informatiques.
- Les projets **d'informatisation des processus métiers** de la collectivité sont assurés par les équipes internes ; ainsi en 2019, 95 applications développées par les équipes internes sont en production.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Le fonctionnement des services passe désormais par une informatisation accrue de leurs processus de gestion. Il en est de même pour la mise en œuvre des politiques publiques décidées par le Conseil régional avec une grande sollicitation numérique des bénéficiaires de l'action régionale. Enfin, la territorialisation de l'administration régionale, la maintenance informatique dans les lycées, la construction du SI Transports mais aussi les évolutions réglementaires ont sollicité fortement l'informatique.

Informatique et téléphonie	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2019
Catégorie A	**24,6**
Catégorie B	**34,4**
Catégorie C	**9,3**
Temporaires	**0,7**
Apprentis	**6,5**
Stagiaires	**0,3**
Total ETP	75,8
Total Masse salariale	**3 586 537 €**

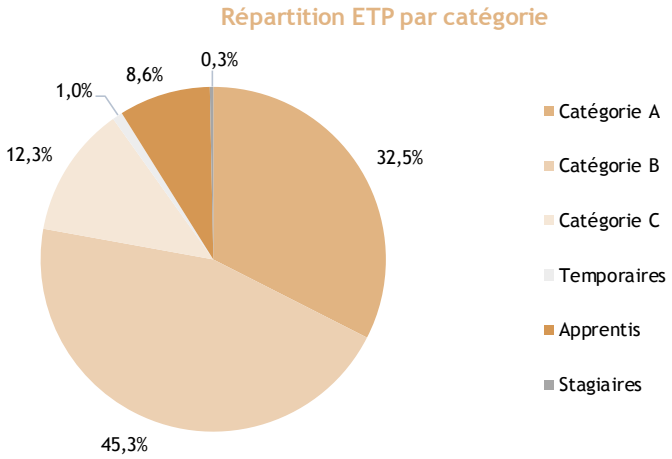

• Finance, évaluation des politiques régionales et contrôle de gestion

En complément des missions financières faisant l'objet de développements spécifiques dans le rapport financier et dans les programmes 9021 et 9023, la Région a poursuivi ses actions en matière d'évaluation des politiques régionales et de contrôle de gestion avec une montée en puissance des évaluations sur le champ des politiques de formation : Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC) et Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP) notamment.

En parallèle, la Région a renforcé ses modalités d'accompagnement en apportant son expertise méthodologique dans les domaines du contrôle de gestion interne et externe pour répondre aux attentes des directions et des services avec l'accompagnement à la création de nouveaux outils de reporting, la réalisation d'analyses approfondies portant sur les organismes extérieurs et le développement de dialogues de gestion avec les partenaires de la collectivité.

Elle a poursuivi en parallèle ses actions de formation pour développer et conforter la culture de gestion et d'évaluation des politiques régionales.

Grâce au déploiement de ces outils de gestion, la Région a pu renforcer le contrôle de gestion relatif à l'analyse financière des organismes extérieurs. Ces analyses co-construites avec les directions et les services comportent davantage d'informations relatives aux actions qu'elles financent, améliorant ainsi le suivi des organismes.

En termes de méthodes et de procédures administratives, le projet de dématérialisation des pièces comptables a été mis en œuvre au cours de cette année 2019, avec succès. Désormais, les pièces référentes au cycle d'une commande publique sont très largement dématérialisées, avec pour avantages : un partage de la donnée, une prise en charge possible à distance de toutes les étapes (engagement, liquidation et mandatement), une traçabilité accrue des traitements opérés et une efficience renforcée. Annuellement, ce sont près de 120 000 documents dématérialisés qui entrent dans le système d'information comptable et financier de la Région.

Enfin, de nombreuses études de prospective budgétaire sont venues alimenter tout au long de l'année 2019 les tableaux de bord stratégiques et le plan pluriannuel d'investissement afin de piloter au mieux les grands équilibres budgétaires, tout en servant les objectifs de développement des politiques régionales.

Dans ce cadre, le Président de la Région Bretagne a décidé la création d'un groupe de travail sur la fiscalité locale afin d'analyser la cohérence des ressources fiscales avec les compétences exercées, le dynamisme des ressources, leur répartition entre territoires, leur caractère représentatif de l'économie d'aujourd'hui et la possibilité d'utiliser la fiscalité comme un levier transformant favorisant la transition énergétique et environnementale.

Le groupe de travail, constitué d'élus représentatifs de la composition de l'assemblée régionale, s'est réuni à cinq reprises entre mars et juin 2019. L'audition de nombreux élus, représentant tous les niveaux de collectivités

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

locales, et d'experts a permis d'enrichir sa réflexion et de produire un rapport : synthèse des sujets débattus et reflet des échanges nombreux et constructifs avec 17 propositions et recommandations [illegible] la voix de la Région Bretagne dans les négociations à venir avec le gouvernement pour une fiscalité plus juste, cohérente et permettant une expérimentation régionale en matière fiscale.

Finances, évaluation des politiques et contrôle de gestion	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2019
Catégorie A	14,2
Catégorie B	6,4
Catégorie C	18,1
Temporaires	1,8
Stagiaires	0,5
Total ETP	41,0
Total Masse salariale	2 064 766 €

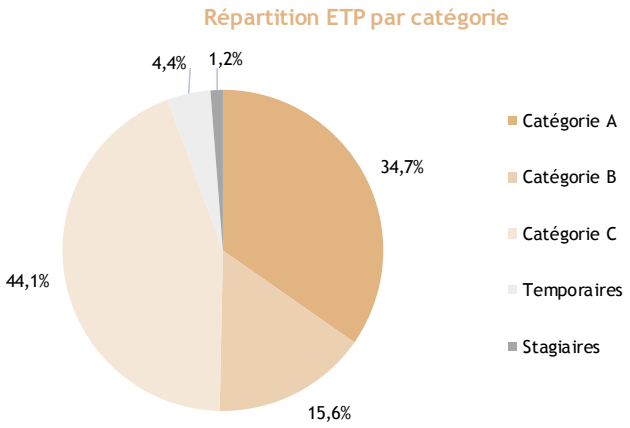

• Affaires juridiques, commande publique et politique d'achat

La digitalisation des Assemblées

La Région a maintenu en 2019 les sessions de formation ainsi que les réunions du réseau métier permettant aux personnes participant à la préparation des Commissions permanentes d'être en lien et et pro-actifs sur des sujets choisis collectivement. Ces projets participent à la dynamique collaborative.

La digitalisation du processus décisionnel s'est prolongée, avec le démarrage en fin d'année d'une expérimentation avec quelques services volontaires, pour un logiciel de gestion des assemblées qui propose un système de validation partagé et fluidifié, une automatisation de l'envoi des délibérations au contrôle de légalité à partir du logiciel ainsi qu'une constitution du Recueil des actes administratifs. Ceci dans une optique d'efficience du service public et de facilitation de la communication des actes administratifs au grand public.

Afin de renforcer sa présence territoriale, la Région a organisé en 2019 une Session extraordinaire à Brest, concernant le Schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) - Breizh COP et son évaluation environnementale stratégique.

La politique d'achat

Avant d'être un acte juridique, la commande publique est un acte économique qui doit contribuer à la croissance, favoriser la compétitivité et l'emploi, tout en stimulant l'innovation, partout sur le territoire. C'est pourquoi en juin 2018, la Région s'est dotée d'une politique d'achat à travers le Schéma des achats économiquement responsables, élaboré de façon collective et participative, qui s'inscrit pleinement, aujourd'hui, dans la Breizh COP.

La relation acheteur-fournisseur a été renouvelée en 2019, tout en mobilisant l'ensemble de l'écosystème de l'achat public pour contribuer à améliorer l'efficacité de l'administration, des services publics et créer de meilleures conditions d'accès à la commande publique.

Ainsi les quatre chantiers du Schéma des achats économiquement responsables ont commencé à être mis en œuvre, grâce notamment à :

- La professionnalisation des acheteurs et des prescripteurs des directions les plus acheteuses de la Région *via* notamment, la mise en œuvre d'ateliers thématiques, l'accompagnement des services sur plusieurs achats ;
- Des travaux collaboratifs avec les organisations professionnelles, notamment pour les deux démarches par filière :
  - Breizh Alim' : démarche d'approvisionnement de qualité et de proximité en restauration collective. Cette démarche a été intégrée à la déclinaison de la Breizh COP relative au « bien manger pour tous », et en particulier dans son axe 1 : « Orienter l'achat public et citoyen, notamment par l'éducation alimentaire »
  - Breizh Bati : démarche pour les achats relatifs à la construction (études, bâtiments, travaux publics). Cette démarche a permis de rencontrer les acteurs économiques et de travailler sur quatre axes : le coût

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

global, la performance environnementale, les clauses sociales et la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) ;

- La contribution à la réinsertion des personnes éloignées de l'emploi et en valorisant l'insertion des personnes en situation de handicap par l'augmentation du recours aux clauses d'insertion et d'entreprises du secteur de l'Economie sociale et solidaire (ESS) attributaires de la commande publique régionale ;
- Le développement de nouveaux processus innovants plus respectueux de l'environnement et créateurs de valeur économique, particulièrement dans le cadre de démarches d'économie circulaire ciblées sur la déconstruction dans une approche de développement de filière. A ce titre, la Région Bretagne a contribué aux travaux de l'Institut national d'économie circulaire relatif à l'achat public. La Région poursuit ces travaux, sous l'angle des bâtiments, pour lesquels un atelier sur l'achat public est mis en œuvre ;
- La digitalisation de la fonction achat qui prend appui sur la transformation numérique de l'administration notamment par l'ouverture d'un espace numérique de sourcing au bénéfice des acheteurs du Conseil régional. Par ailleurs, les travaux relatifs à l'urbanisation du système d'information achat ont été actés, pour une mise en œuvre en 2020-2021. Cette urbanisation a pour objectif de fiabiliser les données pour évaluer les indicateurs du Schéma des achats économiquement responsables.

Les études et le conseil juridique

Par ailleurs, la Région a renouvelé en juillet 2019, pour quatre ans, un marché de prestations juridiques afin de répondre aux problématiques juridiques très spécifiques ou urgentes, pour un montant total estimatif de 960 K€.

Conformément à ce que permet la réglementation en vigueur, la représentation et le conseil liés au contentieux ne relèvent pas du périmètre de la Région. En plus des trois lots que contenait le précédent marché (droit public, droit privé, droit de la commande publique), le nouveau marché comprend un 4ème lot, le droit du numérique et des TIC, en lien avec la transformation de l'environnement institutionnel et économique de la collectivité. Les services sont étroitement associés à la rédaction des bons de commande et, dans une logique de bonification, de rationalisation et de travail en transversalité, l'ambition de ce marché est également de constituer l'instrument privilégié de recours à des assistances à maîtrise d'ouvrage juridiques.

Enfin la Région bénéficie d'un nouveau logiciel de gestion des dossiers juridiques (DIR'AJ) qui vient moderniser le traitement des centaines de dossiers annuels.

Affaires juridiques	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2019
Catégorie A	**16,8**
Catégorie B	**0,8**
Catégorie C	**1,2**
Temporaires	**1,8**
Stagiaires	**0,8**
Total ETP	**21,3**
Total Masse salariale	**1 260 527 €**

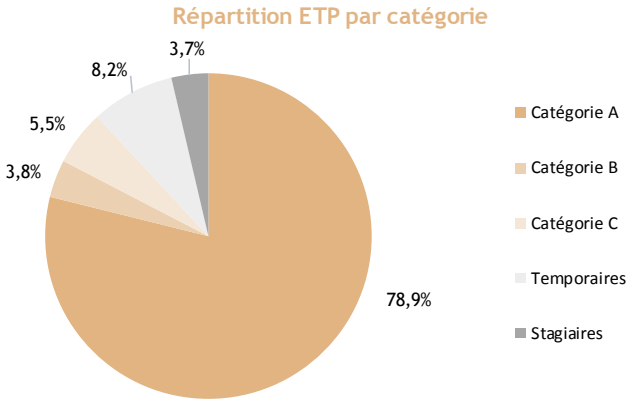

• Audit interne et externe

Le Comité d'audit s'est réuni deux fois en 2019 et a répondu à une consultation écrite pour la modification du plan d'audit annuel et de gestion des risques.

En matière d'audit interne, les 5 missions réalisées en 2019 ont fait l'objet de recommandations et de plans d'actions proposés par les directions auditées : Piste de simplification du processus LEADER ; Dispositif d'entretien professionnel ; Processus d'instruction des aides FEAMP « vérification des marchés publics » ; Audit de sécurité des systèmes d'information et Etude sur la sortie de fin d'une délégation de services publics.

Le suivi annuel des recommandations des audits internes et de la Chambre régionale des comptes (CRC) démontre une bonne implication dans la mise en œuvre des plans d'actions.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Suivi des recommandations des audits internes

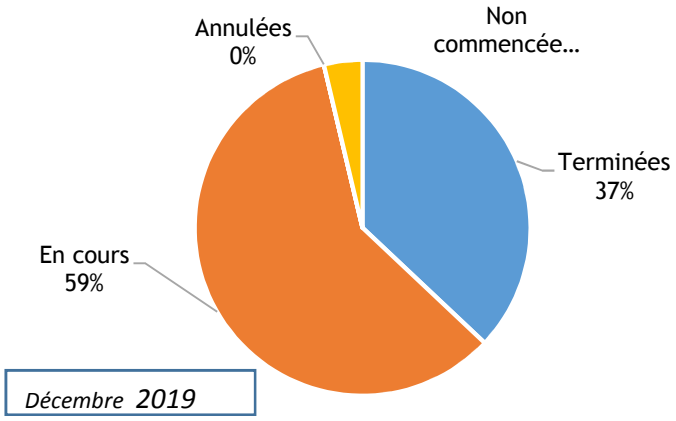

La mise en œuvre des recommandations des audits internes fait l'objet d'un suivi régulier sur trois processus :

- Délégations de signature ;
- Patrimoine immobilier ;
- Vérification des actions de formation bénéficiant du FSE.

Suivi des recommandations des audits de la CRC

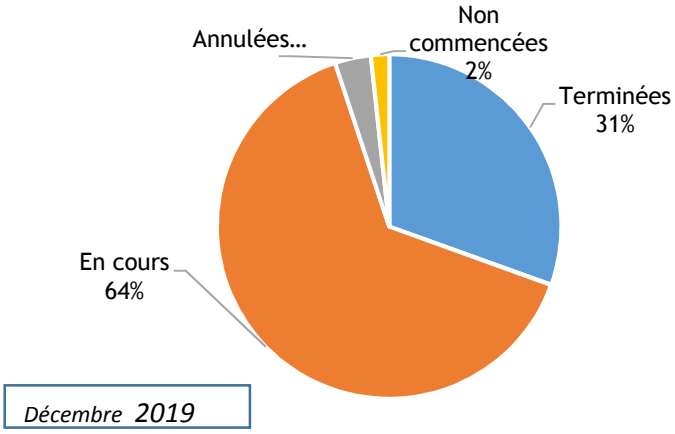

La mise en œuvre des recommandations de la CRC sur les missions de la Région mais également sur les organismes satellites et les organismes fortement dépendants de la collectivité fait l'objet d'un suivi régulier.

Dans le cadre d'un pilotage de l'administration par les risques, l'année 2019 aura permis de poursuivre l'identification des zones de fragilités sur les processus régionaux et de déployer les plans d'actions nécessaires à la maîtrise des activités.

Maîtrise des risques	FESI *	Service aux usagers	Risques majeurs Région	RGPD
Nombre de cartographies	9	8	1	1
Nombre de risques identifiés	126	100	15	16
Plans d'actions	37	46	71	48

**Fonds structurels et d'investissement européen*

En matière d'audit externe, avec 30 audits d'opérations, la campagne 2019 a été marquée par une augmentation très importante de dossiers à auditer (6 en 2017, 9 en 2018).

19 FEDER et 11 FSE ont été échantillonnés par la Commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC) pour un montant total de dépenses éligibles de 80,40 M€. L'ensemble des rapports définitifs ont été validés par la CICC.

- Les dossiers audités ont tous fait l'objet d'une visite sur place auprès des services instructeurs ainsi que six chez des bénéficiaires FEDER.

- Après procédure contradictoire, les corrections financières passent de 878 K€ à 285 K€ sur 8 dossiers dont 5 FEDER et 3 FSE. Aussi, le taux d'erreur de l'échantillon 2019 est de 0,35 %. Ce taux est inférieur au taux d'alerte de la Commission européenne fixé à 2 %. Ce résultat démontre une fois de plus la bonne gestion des fonds

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

européens par l'Autorité de gestion et les services instructeurs. La majorité des corrections financières relevées sont liées à la règlementation applicable aux marchés publics par les bénéficiaires.

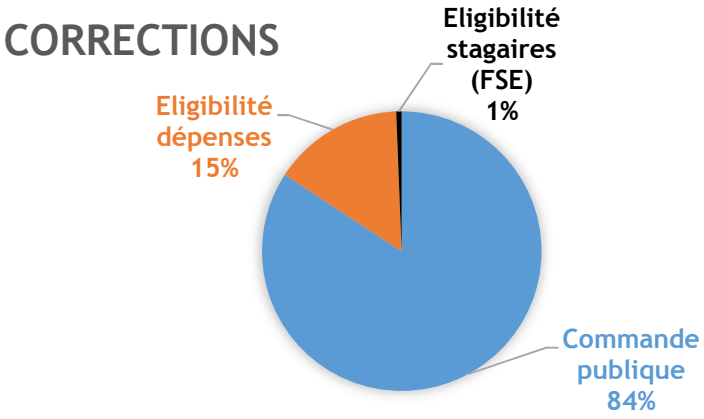

Audit interne et externe	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2019
Catégorie A	11,0
Catégorie B	0,9
Total ETP	11,9
Total Masse salariale	722 387 €

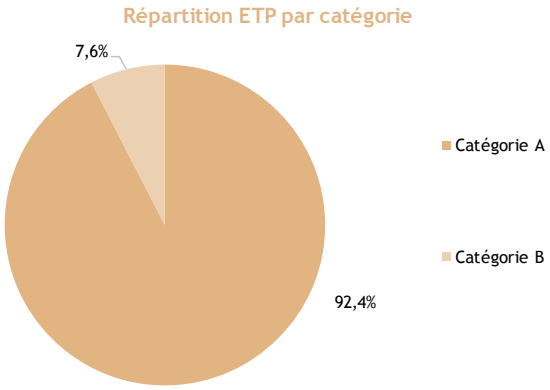

• Transformation de l'administration

Les évolutions de la société, l'élargissement et la diversification des compétences de la Région modifient en profondeur son environnement et les attentes des citoyen.ne.s et usager.e.s en termes de services publics. Dans ce contexte, la démarche de transformation de l'administration vise à favoriser la construction de services publics fluides, performants et accessibles pour toutes et tous. Cette démarche s'appuie sur des méthodes de travail plus collaboratives, des modes d'action permettant davantage de transversalité et de prise en compte des appétences et compétences individuelles.

Suite à l'appel à projets, à idées et à défis de transformation de l'administration lancé en 2017 auprès de l'ensemble des agent.e.s des services, la démarche s'est amplifiée en 2019 pour permettre la mise en place de nombreux projets. Cette année a été marquée par diverses réalisations pour 37 des 50 projets issus de l'appel à projets, telles que la mise en ligne d'un portail numérique du patrimoine ouvert au grand public, l'expérimentation d'un camion itinérant pour aller à la rencontre des Bretonnes et Bretons, le déploiement d'équipes d'agent.e.s régionaux enquêteurs pour aller recueillir la parole des citoyen.ne.s sur le terrain, un travail partenarial entre professionnel.le.s de la formation professionnelle et des transports sur le territoire de Saint-Méen pour favoriser la mobilité des personnes en formation. Concernant l'interne, à noter la mise en place de forums d'accueil des nouveaux arrivants à la Région, l'élaboration de programmes semestriels d'animation managériale, l'ouverture d'un espace de co-working sur le site de Patton ou encore la mise à disposition de vélos à assistance électrique de services sur les sites régionaux.

Par ailleurs, des projets ont été lancés en interne et pour certains aboutis, tels que la refonte de l'entretien professionnel et la mise en place du télétravail pour les agent.e.s e la Région. Enfin, afin de poursuivre et d'encourager le développement de démarches innovantes au sein de l'administration régionale, une seconde édition de la semaine de l'innovation publique a également été organisée en novembre, en partenariat avec Rennes Métropole, les départements d'Ille-et-Vilaine, des Côtes d'Armor et du Finistère. Ouvertes à l'ensemble des agent.e.s des services, des conférences, visites, formations représentaient autant d'occasion d'échanger sur les pratiques, l'innovation publique ou de découvrir de nouvelles méthodes de travail.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

• Stratégies numériques

En partage avec les orientations du projet de transformation de l'administration, la transformation numérique de l'administration a été engagée simultanément selon un Plan de transformation numérique articulé autour de trois programmes : « Administration 100 % numérique », « Gouvernance de la donnée » et « Développement des compétences numériques ». La conduite du changement et l'inclusion numérique ont été au cœur de cette démarche de transformation considérant l'impact du numérique sur l'évolution des métiers et des organisations.

De même, en lien avec les enjeux attachés à la territorialisation, l'offre de services publics de proximité a été considérée au prisme du développement du numérique et des principes d'accessibilité et de mutabilité du service public.

Au-delà de la transformation numérique de l'administration déjà bien engagée grâce à la mobilisation des agent.e.s, il s'agissait, à l'échelle régionale, de rendre lisible et visible l'action publique par une offre de services publics.

Enfin, un incubateur de services numériques a été créé au premier trimestre 2019, pour appuyer le développement et la promotion de nouvelles méthodes de conception et de production des services publics numériques, un lieu à la fois autonome, mais intégré à l'administration emblématique de la transformation de l'administration et de son décloisonnement.

• Veille et ressources documentaires

La Région dispose d'un service de veille à destination des élu.e.s et des agent.e.s. Il réalise et diffuse des informations contextuelles ciblées sur les politiques régionales dans le but d'améliorer la connaissance de l'environnement professionnel, l'anticipation des évolutions et la prise de décision.

En 2019, la Région assure le suivi de 170 sujets de veille (+ 12 % par rapport à 2018), en lien avec les directions de la collectivité afin de répondre à leurs attentes spécifiques. Près de 690 agent.e.s et élu.e.s reçoivent quotidiennement l'Essentiel Presse, principale revue de presse de la Région. Le nombre total des destinataires de lettres de veille est supérieur et démontre leur fort intérêt pour une information qualifiée et sélectionnée. Indicateur d'une tendance à la personnalisation de l'information, la demande en recherches « sur mesure » a fortement augmenté (+ 32 % par rapport à 2018, soit 328 recherches en 2019).

Les pratiques informationnelles des utilisateurs.trices du pôle évoluent et s'orientent davantage vers les ressources web, comme l'indique la diminution des emprunts d'ouvrages en 2019 (4 039 prêts, 16 % de moins qu'en 2018).

La Région dispose enfin de plus de 220 abonnements à des journaux et revues (papier et numérique) mis à disposition en interne.

Transformation de l'administration	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2019
Catégorie A	**14,3**
Catégorie B	**2,7**
Catégorie C	**2,0**
Temporaires	**2,7**
Stagiaires	**1,0**
Total ETP	**22,6**
Total Masse salariale	**1 173 919 €**

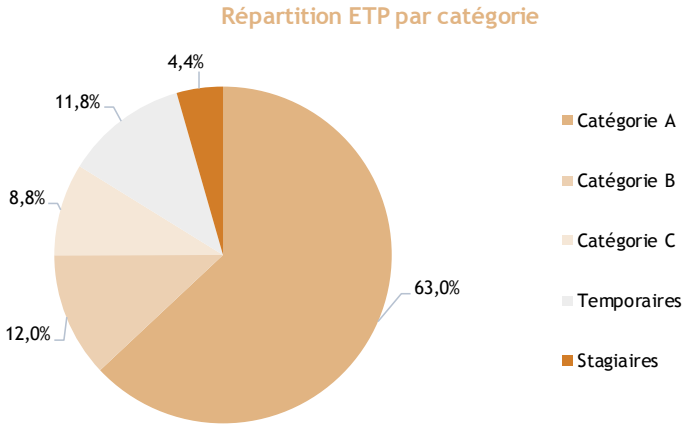

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

P 9000 Patrimoine et logistique

2019 en Bref

L'impact de l'évolution de l'immobilier tertiaire sur le programme 9000 demeure important en 2019. Les acquisitions du site d'Atalante, du bâtiment à construire à l'entrée du site de Patton et du site de Saint-Brieuc sont autant de points forts cette année. Ils montrent la décision de l'exécutif régional de disposer d'une représentation territoriale renforcée, proche et disponible pour les Bretonnes et les Bretons.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs

1. Disposer d'un patrimoine bâti en bon état de fonctionnement et respectant l'éco-référentiel
2. Apporter les moyens de fonctionnement courant
3. Favoriser les déplacements limitant l'impact environnemental
4. Assurer la logistique interne nécessaire à la communication et aux relations publiques de la Région

23,4 M€ de crédits mandatés en 2019 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

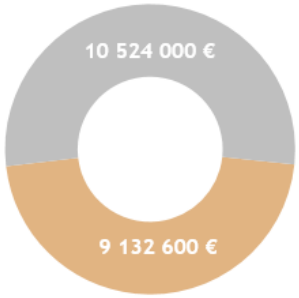

Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement et de 100 % en investissement

Les dépenses

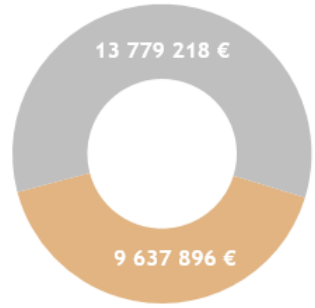

Un taux de réalisation de 98 % en fonctionnement et de 58 % en investissement

Le faible taux de réalisation en CPI s'explique par le non-aboutissement de l'achat du collège de Vannes, du tribunal de Pontivy, du terrain à Redon et du retard pour la Vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de Patton (soit environ 5,3 M€) ; ainsi que par la baisse du coût d'achat du site de Saint-Brieuc (-450 K€ en 2019) ; et enfin par des travaux non réalisés ou en cours de réalisation (tels que la toiture du Campus de Dinard, les travaux du Port de Brest, de Kerampuilh).

// Analyse des principales réalisations de l'année

- ### Gérer le patrimoine bâti afin de le maintenir en bon état de fonctionnement dans le respect des objectifs de l'éco-référentiel [I]

Avec l'achat du nouveau site de Saint-Brieuc (2,9 M€ ; 1 500 m^2), le nombre de m^2 impactant la gestion du patrimoine tertiaire a augmenté. En conséquence, la part investissement du ratio des charges du patrimoine tertiaire a augmenté : 58,91 €/m^2 en 2019 (3,5 M€) contre 19,17 €/m^2 (1,1 M€) en 2018. Cette hausse résulte par ailleurs du démarrage du paiement des avances (360 K€) à la SEM Breizh pour les travaux sur l'ex-Collège Montaigne à Vannes, ainsi que sur le château et les bâtiments 2 et 3 du domaine de Kerampuilh. Les travaux à la Maison de la Bretagne et à l'accueil du site de Patton ont quant à eux représenté une dépense d'environ 350 K€ pour chaque site. L'année 2019 a permis d'installer l'incubateur à Patton pour 220 K€ et de lancer également les travaux d'aménagement de bureaux à l'Antenne portuaire et aéroportuaire de Brest.
Les charges de fonctionnement sont en baisse, l'année 2018 ayant permis d'apurer des reliquats de taxes foncières datant d'années antérieures.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Indicateur N°1 [I] - Evolution des charges de fonctionnement du patrimoine géré	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019
Nombre de m² gérés	57 667	58 187	59 687
Charges de maintenance préventive et curative en € / m²	37	38	81
Charges de fonctionnement des locaux en € / m²	58	62	59
Dont dépenses de fluides	*10*	*13*	*12*
Dont charges immobilières	*44*	*47*	*42*

• Optimiser les moyens de fonctionnement courant par une commande publique responsable [II]

Les dépenses de fonctionnement courant connaissent une forte hausse en 2019, en particulier les charges logistiques. Elle s'explique en grande partie par les règlements d'honoraires pour l'achat ou la location des sites de Bellefontaine, Saint-Brieuc et Quimper (près de 774 K€) et par les versements de dépôt de garantie pour les sites de Quimper et la VEFA Patton (197 K€). A cela s'ajoute une augmentation des dépenses d'acquisition de mobilier de bureau permettant d'équiper l'incubateur sur le site de Patton, d'aménager l'accueil de Patton, les locaux de la Maison de la Bretagne et le Port de Lorient. Enfin, on note également une hausse de la consommation en papier pour un volume proche de celui de 2017. Cette hausse est la conséquence d'un report de commande 2018 en 2019 en raison de difficultés d'approvisionnement en papier.

Indicateur N°2 [II] - Evolution des dépenses de fonctionnement courant	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019
Nombre d'élus et agents des services (données bilan social)	1 412	1 451	1 476
Coût moyen par élu/agent des dépenses de fonctionnement courant (€)	901	588	1 348
Dont fournitures (papier + bureau)	98	66	89
Dont charges logistiques	719	404	1 135
Dont dépenses de restauration collective	83	81	85
% des dépenses de fournitures de bureau en produits verts	61,25 %	67,45 %	57,01
Poids de papier (en tonnes)	65	27	51
Dont % de papier recyclé acheté	95,86 %	98,06 %	96,84 %

• Rationaliser les modes de déplacement [III]

Si les dépenses de transport en commun sont quasi identiques à celles de 2018, les frais d'hôtels et d'agence de voyage sont en relative augmentation (environ 40 K€).

Indicateur N°3 [III] - Evolution des modes de déplacement	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019
Nombre de véhicules (VL + VU)	329	370	398 *
Kilométrages réalisés avec les véhicules de service (en millions)	4,69	4,85	4,77 *
Kilométrage moyen par véhicule de service	14 255	13 108	11 985*
Dépenses en K€ de transports en commun (train, avion, bateau, bus)	462	490	489

* Les véhicules vendus durant l'année sont encore présents dans ce décompte et faussent très légèrement la donnée. L'actualisation sera réalisée à l'occasion d'un prochain bilan.

• Disposer des moyens pour assurer les relations publiques de la Région [IV]

Après une hausse entre 2018 et 2017, on constate une baisse importante du nombre de courriers "papier" entrants et sortants. Les chiffres plus faibles qu'en 2017, résultent très probablement de l'impact de la dématérialisation des factures et des marchés.

Indicateur N°4 [IV] - Assurer la logistique interne nécessaire à la communication et aux relations publiques de la Région	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019
Nombre de courriers entrants / sortants	167 000 / 321 000	172 000 / 333 000	157 000 / 279 000

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

P 9002 Développer le système d'information en appui des politiques régionales

2019 en Bref

Ce programme est en charge de l'évolution du système d'information (SI) régional qui doit être exemplaire dans les pratiques numériques, les services rendus aux citoyen.ne.s et aux partenaires dans un souci de traçabilité, réactivité et simplicité. La maintenance informatique dans les lycées impacte l'activité tout comme la territorialisation de l'administration et le déploiement des projets visant la transformation numérique de l'administration.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Adapter l'architecture matérielle et logicielle nécessaire au fonctionnement des services régionaux	2 Maintenir la qualité de service du système d'information vis-à-vis de ses utilisateurs	3 Faire évoluer le système d'information en appui des politiques régionales
Actions	[I - 1] Acquérir et renouveler les matériels informatiques et téléphoniques	[II - 1] Raccorder et interconnecter l'ensemble des sites régionaux dans un système d'information intégré	[III - 1] Organiser l'accompagnement des projets informatiques des services en fonction des priorités régionales
	[I - 2] Proposer de nouveaux services de qualité répondant au fonctionnement de la Région	[II - 2] Maintenir et exploiter le système d'information conformément aux attentes des utilisateurs	[III - 2] Intégrer les enjeux des politiques numériques et de développement durable aux évolutions du système d'information

5,9 M€ de crédits mandatés en 2019 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)

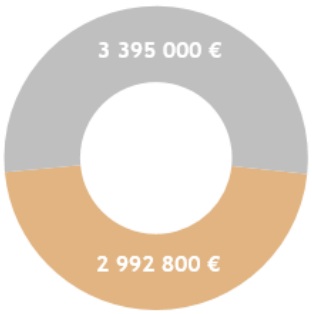

Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement et de 100 % en investissement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)

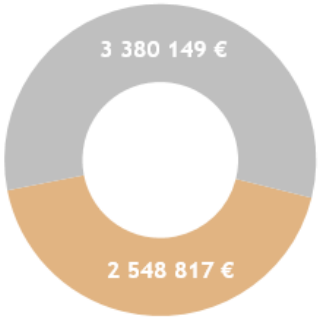

Un taux de réalisation de 85 % en fonctionnement et de 99 % en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- ### Adapter l'architecture matérielle et logicielle nécessaire au fonctionnement des services régionaux [I]

En lien avec la stratégie d'équipement, le renouvellement annuel et l'adaptation du parc bureautique (matériels et logiciels) ont été réalisés (0,7 M€). Cette stratégie s'adapte aux besoins liés au télétravail et à la dématérialisation (déploiement de pc portables, double écrans, scanners) [I.1].
L'infrastructure système et réseau évolue pour garantir son niveau technique et adapter ses capacités de stockage tout en veillant à garantir la sécurité du SI (0,4 M€) [I.1].
La migration vers un nouvel outil de messagerie électronique a été réalisée (0,6 M€) afin de répondre aux besoins des services de l'administration régionale. La poursuite de la migration de l'outil de gestion des dossiers vers un portail des aides ainsi que des adaptations pour répondre aux besoins des services et aux obligations réglementaires (juridique, dématérialisation, fonds européens, …) ont été initiées (0,6 M€). La conception et le développement d'une plateforme servicielle ont été lancés (0,6 M€) [I – 2]

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Indicateur N°1 [I-1 ; I-2] - Evolution du parc informatique	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019
Matériels informatiques et téléphoniques (PC fixes, PC portables, serveurs, imprimantes, traceurs, scanners, écrans, terminaux téléphoniques, notamment)	6 454	6 896	7 067
Progiciels spécialisés	221	234	253
Dont applications développées par la Région	*73*	*83*	*95*

- ## Maintenir la qualité de service du système d'information vis-à-vis de ses utilisateurs.trices [II]

Toujours dans un contexte de multiplication des sites régionaux, de forte mobilité des agent.e.s et d'une flotte data à la hausse (agents régionaux, transports scolaires, ouvrages des voies navigables, …), la sensibilisation aux usages et aux coûts de communication de la téléphonie mobile se poursuit auprès des directions (0,6 M€) [II – 1]
Une part importante du budget est mobilisée dans le cadre de la maintenance des équipements et des logiciels déployés (0,8 M€) ; l'impact de la maintenance est d'environ 20 % du coût d'acquisition. [II - 2]
La territorialisation des services administratifs et l'augmentation des effectifs et compétences de la Région impactent fortement l'activité du support informatique. Une augmentation de 8 000 incidents est constatée depuis 2017 malgré une volonté d'optimiser et d'autonomiser les utilisateurs.trices dans la gestion des incidents en mettant à disposition un système de prise en compte des demandes. [II – 2]

Indicateur N°2 [II-2] - Support informatique - traitement des incidents	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019
Demandes enregistrées au support informatique (externes et internes)	28 220	32 218	36 612
Dont appels internes (des élus et agents de l'administration régionale)	*18 034*	*nd**	*nd**
Dont appels externes (usagers des extranets des aides régionales : campagne d'équipement des lycées, bourses sociales, chèque sport, etc)	*10 186*	*nd**	*nd**

* en 2018, mise en œuvre d'un nouveau système Kiamo de prise d'appels téléphoniques et électroniques qui ne permet pas de dissocier l'origine des demandes (externes ou internes)

- ## Faire évoluer le système d'information en appui des politiques régionales [III]

Il s'agit d'accompagner les projets numériques de la collectivité et d'adapter le système d'information dans le cadre de la dématérialisation des processus de l'administration régionale (0,2 M€), d'assurer les évolutions réglementaires pour la gestion des fonds européens, la déclaration sociale nominative, la formation professionnelle, par exemple. [III – 1]
Pour maintenir une sécurité informatique optimale, les infrastructures informatiques ont été mises à jour voire changées [III.1]
L'architecture technique de centralisation des systèmes d'information des lycées s'est modernisée permettant ainsi une centralisation rapide de nouveaux lycées passant à 52 au total [III.2]
Enfin, la Région poursuit l'optimisation des outils d'impression départementalisés avec à terme l'objectif de supprimer les doublons imprimantes/copieurs sur l'ensemble des sites régionaux. [III - 2]

Indicateur N°3 [III-1 ; III-2] - Projets informatiques au service de la politique régionale	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019
Nombre de projets informatiques réalisés	39	22	26
Recours à la sous-traitance externe pour la conduite des projets (en jours)*	1 006**	2 192*	2 463*
Dont lycées	*491*	*1 543*	*840*
Dont dédiés à la dématérialisation / transfo numérique	*-*	*197*	*600*

* y compris projets imputés en investissement
** le recours à la sous-traitance pour la maintenance informatique dans les lycées est pris en charge par le programme 308.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

P 9003 Fonds d'intervention régional

Contexte de l'intervention

Le Fonds d'intervention régional (FIR) permet l'intervention de la Région, à titre exceptionnel, sur des opérations n'entrant pas dans le domaine des autres politiques régionales mais présentant un intérêt marqué ou un caractère d'urgence et n'a pas vocation à venir en complément d'autres financements régionaux.

Les bénéficiaires sont, pour la très grande majorité, des associations œuvrant dans les domaines culturel, social ou sportif pour l'animation des territoires et la préservation du lien social.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs

1 Soutien à l'organisation de colloques, congrès	2 Intervention d'urgence lors de catastrophes	3 Soutien ponctuel aux associations pour l'organisation de manifestations	4 Accompagnement social à la formation	5 Contribution exceptionnelle à des projets d'investissement

1 M€ de crédits mandatés en 2019 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

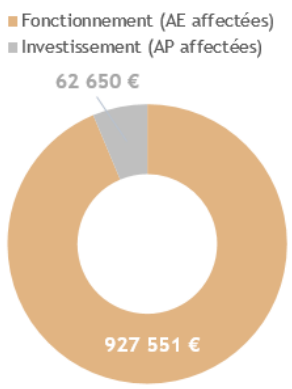

Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement et de 21 % en investissement

Les dépenses

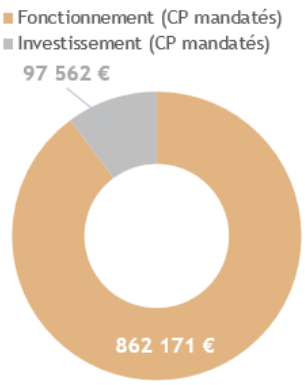

Un taux de réalisation de 93 % en fonctionnement et de 38 % en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Contribution exceptionnelle à des projets de fonctionnement

Le nombre de projets soutenus en fonctionnement est en hausse de 7 % par rapport à l'année précédente pour un montant alloué sensiblement équivalent ce qui entraîne donc la diminution du montant moyen par dossier.

Indicateur N°1 [I à III] - Analyse des soutiens aux projets en fonctionnement	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019
Montant alloué	827 200 €	860 220 €	868 600 €
Nombre de dossiers	401	397	425
Moyenne/dossier	2 063 €	2 167 €	2 044 €

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

La ventilation des aides par domaine d'intervention peut se traduire ainsi :

Ventilation des aides par domaine d'intervention	Réalisation 2017	Nombre de dossiers	Réalisation 2018	Nombre de dossiers	Réalisation 2019	Nombre de dossiers
Animation et vie locale	382 150 €	204	311 750 €	173	321 600 €	186
Sport	190 000 €	95	226 470 €	99	203 350 €	117
Colloques et congrès	65 000 €	25	100 700 €	34	86 600 €	33
Santé - social - égalité - handicap	51 000 €	28	78 200 €	29	93 250 €	31
Enseignement	33 250 €	13	38 650 €	15	35 550 €	11
Coopération et solidarité	7 800 €	5	18 800 €	9	24 300 €	7
Mémoire	16 000 €	14	7 600 €	13	8 800 €	12
Interventions d'urgence	10 000 €	1	1 000 €	1	0 €	0
Dévelop. éco - tourisme	72 000 €	16	77 500 €	24	95 150 €	28
Total	827 200 €	401	860 220 €	397	868 600 €	425

• Accompagnement social à la formation

A travers cette action, des bourses individuelles sont attribuées à des personnes en difficulté pour leur permettre de mener à bien leur projet de formation professionnelle continue et d'apprentissage afin de faciliter leur insertion professionnelle. Le nombre de dossiers est stable depuis 2017 mais le montant alloué en 2019 est inférieur de 21 % à celui alloué en 2018 : la moyenne par dossier chute de 674 € passant de 2 267 € à 1 593 €.

Indicateur N°2 [IV] - Analyse de l'accompagnement social à la formation	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019
Montant alloué	76 195 €	74 810 €	58 951 €
Nombre de dossiers	34	33	37
Moyenne/Dossier	2 241 €	2 267 €	1 593 €

• Contribution exceptionnelle à des projets d'investissement

Le nombre de projets d'investissement soutenus et la moyenne par dossier est en baisse en raison de la prise en compte d'opérations présentant un coût moins important.

Indicateur N°3 [V] - Analyse des soutiens aux projets en investissement	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019
Montant alloué	188 950 €	150 900 €	62 650 €
Nombre de dossiers	21	27	18
Moyenne/Dossier	8 998 €	5 589 €	3 480 €

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

P 9011 Développement des conditions de travail et des compétences

2019 en Bref

Les travaux de dématérialisation engagés ont été poursuivis, tels que la préparation de la Déclaration sociale nominative ou encore la poursuite de la simplification des procédures. Par ailleurs, de nombreux projets de transformation de la Direction ont été lancés, en lien avec ses procédures métiers : évaluation des compétences numériques des agent·e·s, facilitation des déplacements, refonte de l'entretien professionnel, généralisation du télétravail. En fin d'année, une réflexion globale a également été initiée sur la digitalisation de la fonction RH et ses évolutions à venir, en lien avec la transformation numérique de l'administration.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs

1 Assurer le pilotage et la diffusion des politiques ressources humaines	2 Satisfaire les besoins en compétence dans le cadre d'une gestion optimisée des effectifs et des carrières	3 Développer les compétences des agents par une politique de formation adaptée aux besoins de la collectivité	4 Optimiser les conditions et l'environnement de travail	5 Assurer le bon fonctionnement des assemblées

6,6 M€ de crédits mandatés en 2019 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

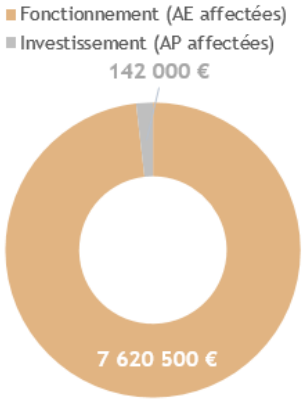

Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement et de 100 % en investissement

Les dépenses

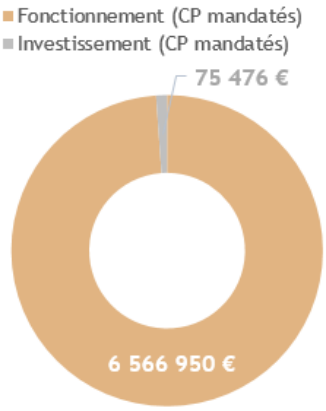

Un taux de réalisation de 89 % en fonctionnement et de 53 % en investissement

Les CP votés en investissement sont consacrés aux aménagements de postes, aux équipements en faveur des travailleurs.euses handicapé.e.s et aux prêts de solidarité d'action sociale.

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Activité des agent.e.s [II-2]

Le maintien dans l'emploi et la prévention des accidents du travail par le biais des aménagements de postes, des achats de matériels et des actions de reconversion demeurent des enjeux importants de l'employabilité des personnels au regard de l'allongement des carrières.

Le taux d'absence au travail est stable par rapport à 2018.

Indicateur N°1 [II-2] - Activité des agents	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019
Taux d'absence au travail	8,6 %	8,3 %	8,3 %

En 2019, les absences liées aux accidents du travail connaissent une diminution (-28 %), tandis que celles liées aux maladies professionnelles augmentent (+6 %).

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Celles relatives à la maladie ordinaire diminuent (-4 %). Les absences pour longue maladie et les absences de longue durée ont augmenté de manière significative en 2019 (respectivement 27 % et 19 %).

• Organisation de la mobilité interne et des recrutements [II-3]

La mobilité interne reste une priorité de la politique RH. La mise en publicité externe intervient quand il n'y a pas de compétence identifiée en interne ou pour les métiers en tension. Le nombre de postes publiés est en augmentation d'environ 17 % par rapport à l'année dernière. Des recrutements externes sont notamment intervenus sur des métiers spécifiques : infirmier·ère en santé au travail, plongeur·se - scaphandrier·ère, agent·e fluvial·e, technicien·ne informatique, instructeur·trice de fonds européens.

Comme l'année dernière, les difficultés de recrutement demeurent sur les métiers en tension (bâtiment, encadrement, restauration, médecin, par exemple) et sur certains secteurs géographiques du territoire breton. La collectivité poursuit ses objectifs de recrutement en variant les profils retenus afin de répondre à un souhait de diversification.

40 apprenti·e·s sont en contrat à la Région depuis la rentrée scolaire 2019. Le nombre de stagiaires accueilli·e·s est un peu moindre qu'en 2018 mais la Région reste un terrain d'accueil pour des jeunes étudiant·e·s ou des scolaires en stage découverte. La collectivité accorde toujours une attention particulière au recrutement et au déploiement d'actions pour le maintien dans l'emploi des personnes bénéficiant d'une reconnaissance de la qualité de travailleur·se·s handicapé·e·s (13,1 % des effectifs de la Région).

Indicateur N°2 [II-3] - Organisation de la mobilité et des recrutements	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019
Taux de recrutement par mobilité interne dans les services	46 %	49,7 %	46 %
Nombre de stagiaires accueilli·e·s	120	110	105
Taux de travailleurs·euses handicapé·e·s recruté·e·s dans les services	2 %	1,8 %	_*

** Il n'y a pas eu de recrutement de travailleurs.euses handicapé.e.s en 2019 dans les services, mais ils.elles ont représenté 3,7 % des recrutements dans les lycées.*

• Développer la compétence des agents par une politique de formation adaptée [III]

En 2019, l'effort d'investissement dans la formation des agent·e·s de la Région reste important, permettant à plus de 68 % des agent·e·s de bénéficier d'une formation. Un programme d'animation managériale a également été mis en place ainsi qu'un parcours dédié aux nouveaux·elles managers.

Dans les lycées, l'accompagnement du déploiement des chariots ergonomiques et du nouveau logiciel de restauration EASILYS s'est poursuivi. Un effort a également été porté en direction des personnels non titulaires (formation à l'utilisation des chariots ergonomiques d'entretien des locaux et à l'hygiène alimentaire). Enfin, les formations en sécurité sont en augmentation avec les nouveaux marchés passés fin 2018.

Indicateur N°3 [III-2] - Développer les compétences des agents par une politique de formation adaptée aux besoins de la collectivité	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019
Budget consacré à la formation (en M€)	2,08	2,02	2,02
Ratio budget de formation/masse salariale	1,3 %	1,2 %	1,2 %
Nombre d'agent.e.s formé.e.s	2 541	2 522	2 466

• Optimiser les conditions et l'environnement de travail [IV]

L'amélioration des conditions et de l'environnement de travail est une préoccupation majeure pour la collectivité, en sa qualité d'employeur responsable. En 2019, la collectivité a ainsi été pour la 3ème fois lauréate du label égalité délivré par l'Association française de normalisation (AFNOR), attestant des nombreuses actions qu'elle met en œuvre en faveur d'une égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

En association avec les représentant.e.s du personnel, la collectivité a par ailleurs actualisé sa politique handicap, et a travaillé à la mise en place d'un nouveau Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).
Plus globalement, en 2019, 52 réunions se sont déroulées dans le cadre des instances représentatives du personnel.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

P 9012 Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées

2019 en Bref

En 2019, la masse salariale progresse de 1,3 %. Outre le Glissement vieillesse technicité (GVT) et les mesures découlant du protocole Parcours professionnel et carrières et rémunérations (PPCR) initié en 2016, cette évolution s'explique essentiellement par la poursuite des recrutements décidés les années précédentes et du déploiement de la maintenance immobilière et informatique dans les lycées. Elle intègre également les ajustements nécessaires de l'organisation : renfort de la capacité de traitement des dossiers FEADER, de l'animation des politiques sectorielles (cinéma et développement touristique), et des moyens pour la gestion des certificats d'économie d'énergie.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs

1. Offrir une rémunération juste et attractive aux agents tout en maîtrisant les évolutions de la masse salariale
2. Assurer la rémunération des collaborateurs de groupe et l'indemnisation des membres des assemblées

170,3 M€ de crédits mandatés en 2019 en fonctionnement.

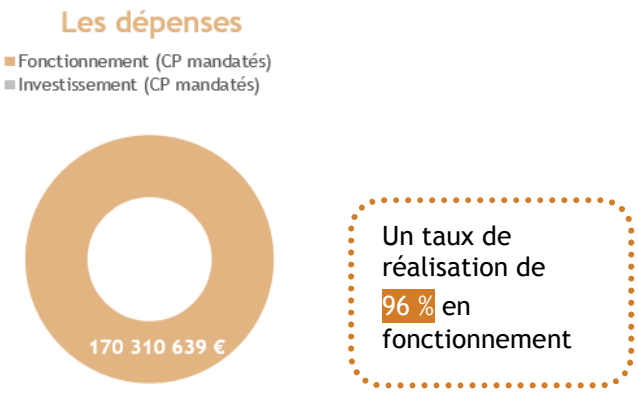

Un taux de réalisation de 96 % en fonctionnement

// Analyse des principales réalisations de l'année

Les dépenses de personnel représentent une part moins importante en 2019 dans les dépenses réelles de fonctionnement de la Collectivité (les détails sont intégrés dans le *Bilan social, second volet du RADD 2019*).

Indicateur N°1 [I et II] - Evolution de la masse salariale	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019
Masse salariale (012) / Dépenses réelles de fonctionnement	16,8 %	16,8 %	16,4 %
Masse salariale (012) / Charge de fonctionnement courant	17,6 %	17,5 %	17,2 %
Masse salariale (012) / Dépenses réelles totales	9,3 %	9,9 %	9,4 %

L'incidence du Glissement vieillesse technicité (GVT) pèse chaque année de manière conséquente sur l'évolution des dépenses de la masse salariale (évalué au budget 2019 à près de 2 M€).

En matière réglementaire, les mesures envisagées dans le cadre du protocole Parcours professionnel carrières et rémunérations (PPCR) et initialement prévues pour 2018 ont été reportées et absorbées en 2019.

La politique de Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) s'est poursuivie avec une attention continue apportée aux postes vacants et une analyse approfondie des besoins exprimés pour y affecter les compétences les plus adaptées.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

La masse salariale moyenne des agent.e.s permanent.e.s de la collectivité toutes catégories confondues est en progression, avec la poursuite des revalorisations et mesures issues du protocole Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR).

Indicateur N°2 [I et II] - Evolution de la masse salariale moyenne annuelle	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019
Masse salariale moyenne – agents permanents – catégorie A	67 241	66 073	66 406
Evolution année N / année N-1	*+ 0,9 %*	*- 1,7 %*	*+ 0,5 %*
Masse salariale moyenne – agents permanents – catégorie B	43 703	44 076	44 222
Evolution année N / année N-1	*+ 1 %*	*+ 0,9 %*	*+ 0,3 %*
Masse salariale moyenne – agents permanents – catégorie C	35 743	35 831	35 984
Evolution année N / année N-1	*+ 2,3 %*	*+ 0,2 %*	*+ 0,4 %*

Les effectifs de la Région sont composés à 88,9 % d'agent.e.s permanent.e.s, recruté.e.s sur des postes pérennes, ayant une activité annuelle continue.

Indicateur N°3 [I] - Proportion effectif permanent / non permanent	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019
Effectif permanent total	3 589	3677	3 668
*% effectif permanent / effectif total**	*86,5 %*	*87,7 %*	*88,9 %*
Effectif non permanent total*	559	514	459
*% effectif non permanent / effectif total**	*13,5 %*	*12,3 %*	*11,1 %*
Total*	4 148	4 191	4 127

* *Saisonniers inclus*

Le nombre d'agent·e·s permanent·e·s présent·e·s au 31/12/2019 a légèrement diminué (- 0,2 %) mais le nombre de postes demeure le même. Les procédures de recrutement en cours expliquent cette variation par rapport à l'année précédente avec un nombre de postes à pourvoir plus important.

Les effectifs des agent·e·s non permanent·e·s de la collectivité ont diminué globalement de 12 %, en raison d'un recours moins important aux agent·e·s temporaires sur des missions de remplacement.

Dans les lycées, l'évolution du recours aux temporaires a été fortement contenue (-13,9 % en 2019 en moyenne annuelle d'Equivalent temps plein (ETP) par rapport à 2018, contre -7 % entre 2017 et 2018). Les réflexions autour des dotations cibles ont permis d'ajuster au mieux les remplacements dans chaque établissement.

Les agent·e·s temporaires des services constituent 18,2 % de l'ensemble des temporaires de la collectivité en 2019 (contre 16 % en 2018). Le recours au personnel non permanent s'effectue toujours dans le souci de répondre de manière adaptée aux besoins des services et de permettre aux jeunes professionnel·le·s d'acquérir de l'expérience.

Les apprenti·e·s et jeunes peu qualifié·e·s en contrat emplois d'avenir représentaient ainsi, fin 2019, 42 personnes au sein de la collectivité.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

2019 en Bref

Ce programme regroupe les moyens de financement des évaluations et expertises rendues nécessaires par la technicité des politiques régionales et l'évolution de la démarche de performance régionale, ainsi que ceux permettant d'assurer le bon fonctionnement des assemblées et de défendre les intérêts de la Région dans les contentieux. Il rassemble également les crédits permettant l'adhésion de la Région à des organismes d'intérêt régional, et intègre les moyens nécessaires à la documentation régionale. Il permet de donner les moyens de transformer l'administration de manière pérenne.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs

1 Transformer l'administration et améliorer l'offre de services publics régionaux	2 Piloter la politique d'achat et mettre en œuvre le schéma des achats économiquement responsables	3 Diffuser la culture et la pratique du contrôle de gestion et de l'évaluation des politiques publiques	4 Développer l'expertise juridique et financière	5 Assurer le bon fonctionnement des Assemblées

1,7 M€ de crédits mandatés en 2019 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations



Un taux d'affectation de 96 % en fonctionnement

Les dépenses

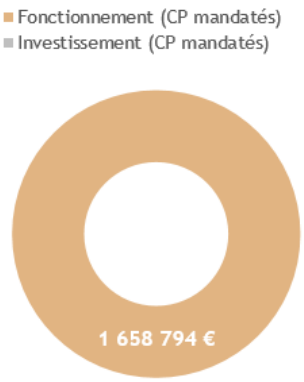

Un taux de réalisation de 85 % en fonctionnement

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Le lancement du projet de transformation de l'administration [I]

L'appel à projets, à idées et à défis proposé à l'ensemble des agent.e.s des services en octobre 2017 a permis l'émergence de 50 projets de transformation, conduits par 62 pilotes de projet volontaires et leurs équipes, soit plus de 250 agent.e.s des services. Ces projets, d'ampleurs et sujets divers, visent à mieux prendre en compte les attentes des usager.e.s des services publics, à améliorer le travail en transversalité en interne et à mieux accompagner la territorialisation de l'administration. Fin 2019, 23 de ces 50 projets de transformation sont terminés, 14 sont en cours et 13 n'ont pas été lancés. L'année 2019 a également été marquée par une mobilisation forte sur l'accompagnement des directions et sur des commandes portant notamment sur la structuration de la relation à l'usager, la mise en place du télétravail, la refonte de l'entretien professionnel, la digitalisation de la fonction RH, l'élaboration d'un nouveau plan de mobilité interne ou encore l'animation managériale.
En parallèle, dans le contexte du plan de transformation numérique et de sa démarche structurante en 3 programmes mis en œuvre sur la période 2018-2020 : « Administration numérique », « Gouvernance des données » et « Développement des compétences numériques », de nombreux projets ont visé à simplifier et dématérialiser les procédures administratives et les échanges avec les usager.e.s régionaux ont été développés : la digitalisation des fonctions RH, des aides régionales, de la fonction achat notamment par la publication et collecte automatisée des données essentielles de la commande publique via la salle des marchés mutualisée (Mégalis Bretagne).
L'ouverture et la publication des données publiques a été mis en ligne sur le site data.bretagne.bzh, avec des données sur les marchés publics, les lycées en Bretagne, la base de donnée multimodale (transport), les données portuaires, ainsi que la base Sirene et le répertoire national des associations pour la Région Bretagne.
La mise en conformité au Règlement général à la protection des données (RGPD) est entrée en phase opérationnelle, les compétences transports et formation ont fait l'objet d'une expérience méthodologique, qui a pu être appliquée à

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

de nombreux autres secteurs. Une cellule protection et valorisation des données a été créé avec pour objectif d'ouvrir, publier, valoriser, protéger, sécuriser, améliorer la production, expéri[illegible]
Le développement des compétences numériques, via l'outil PIX, visant à accompagner la démarche d'évaluation des agent.e.s au numérique, afin que toutes et tous partagent des communs en termes de sémantique, de connaissances, d'appropriation des outils et des nouvelles pratiques numériques, a mobilisé un bon nombre d'agent.e.s à faire le parcours PIX (806 agents en 2019 sur un déploiement de 2 mois et demi).
Le premier programme de pré-incubation, au sein de l'incubateur de services et produits numériques, a été lancé début juin auprès des agent.e.s de la Région. L'objectif était de faire appel à des intrapreneur.e.s à la Région pour concevoir et développer des produits ou services numériques où les besoins, irritants et problèmes identifiés n'ont pas encore été résolus. Ce programme a été réalisé en partenariat avec un appui opérationnel de la Direction interministérielle du numérique de l'Etat (DINUM). L'engagement en faveur de stratégies numériques responsables pour le territoire breton et au service des usager.ère .s était également au cœur des enjeux de la Région, un travail de fond a été mené avec un grand nombre de directions pour préparer l'adoption de notre feuille de route numérique responsable en 2020.

- ## Une politique d'achat au service de l'économie [II]

A travers le Schéma des achats économiquement responsables adopté en 2018, l'année 2019 a notamment permis de renouveler la relation acheteur-fournisseur tout en mobilisant l'ensemble de l'écosystème de l'achat public pour contribuer à améliorer l'efficacité de l'administration, des services publics régionaux et créer de meilleures conditions d'accès à la commande publique de la Région.

- ## Les évolutions de la démarche de performance [III]

L'élaboration du Rapport d'analyse par programme (RAP) constitue l'aboutissement de la démarche de performance et le principal support de diffusion des principes de l'évaluation et de l'acculturation de la collectivité aux outils de suivi et d'évaluation. Depuis 2012, chacun des 56 programmes est doté d'un arbre des objectifs co-élaboré avec les directions, en conformité avec les orientations régionales, permettant un suivi sur la durée.

- ## Le développement de l'évaluation et du contrôle de gestion [III]

Tout au long de l'année, les activités d'évaluations des politiques régionales ont été mobilisées pour répondre aux obligations règlementaires ou de manière volontariste en lien étroit avec les directions qui les pilotent directement. A chaque fois que nécessaire, les directions ont pu bénéficier d'un appui technique interne. Afin de compléter les analyses faisant appel à des questionnements vers les bénéficiaires, la Région peut également faire appel à des prestataires externes. En 2019, la Région a ainsi effectué un bilan évaluatif du dispositif expérimental des Sites touristiques d'exception, finalisé le cahier des charges de l'évaluation du Contrat breton pour la formation, l'orientation et l'évolution professionnelles (CPRDFOP), s'est impliquée dans l'évaluation du Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC) piloté par une instance nationale.

Pour répondre aux directions et aux services, le contrôle de gestion a poursuivi son développement via la mise en place d'outils de suivi, de pilotage, et d'analyses. Ceux-ci permettent d'apporter un appui technique aux services (contrôle de gestion interne) et aux analyses comptables et financières des organismes extérieurs (contrôle de gestion externe). Ces analyses montrent la diversité des statuts juridiques d'organismes extérieurs accompagnés par la Région, ainsi que la diversité des modes de financement. La pérennisation de ces outils a pour vocation d'améliorer de manière constante le dialogue de gestion entre la Région et les organismes qu'elle finance, ou dans lesquels elle détient des participations et/ou elle est membre, comme un outil d'aide à la décision.

- ## Prestations juridiques et financières [IV]

La notation par une agence spécialisée permet à d'éventuels prêteurs de mesurer la solidité financière de l'emprunteur sans passer par une étude exhaustive de ses comptes. L'objectif de la notation est d'informer les investisseurs sur la capacité de la Région à honorer ses engagements. Depuis 2013, l'agence de notation Fitch Ratings attribue la note AA à la Région et à son programme d'émissions obligataires (dernière notation attribuée en octobre 2019) ainsi que la note F1+ au programme de titres négociables de créances à court terme (Neu CP).

Par ailleurs, la Région est amenée à solliciter des prestations de conseil juridique et d'expertise financière. Ces prestations sont sollicitées notamment pour l'actualisation de la documentation des programmes d'émissions obligataires, pour la gestion et l'analyse de la dette ou pour des études juridiques.

Dans le cadre de sa politique de soutien aux entreprises, la Région Bretagne peut également être amenée à réaliser des prises de participation dans des sociétés commerciales. Elle sollicite des analyses financières et juridiques auprès d'experts indépendants pour chaque prise de participation et conformément aux dispositions réglementaires.

- ## Une veille ciblée sur les politiques régionales [I]

Deux axes de développement pour favoriser la connaissance de l'environnement institutionnel, l'anticipation des évolutions et la prise de décision au sein de la collectivité : la personnalisation de l'accès à l'information (intérêt croissant pour les veilles métier) et l'enrichissement de la base de ressources numériques.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

P 9021 Service de la dette

2019 en Bref

Durant l'année 2019, la Région a poursuivi sa stratégie d'optimisation de la gestion de la dette dans un contexte de taux très bas. Cette gestion s'est traduite par la recherche de nouveaux financements aux conditions les plus compétitives tout en préservant la prédominance du compartiment à taux fixe de l'encours en le maintenant à près de 60 %. Un refinancement de 45 M€ sur une marge plus faible a été réalisé sur les conventions BEI. Concernant les instruments de trésorerie, les tirages de Titres négociables de court terme (TNCT) ont été accentués permettant l'encaissement de produits financiers pour près de 1 103 K€.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	Actions
1 Honorer les engagements contractés auprès des établissements financiers dans les meilleures conditions	[I - 1] Prévoir les crédits nécessaires au remboursement du capital des emprunts et au paiement des intérêts de la dette
	[I - 2] Assurer dans les délais le règlement des échéances
2 Obtenir les meilleures conditions financières pour les nouveaux emprunts souscrits et pour l'encours existant	[II - 1] Evaluer le besoin de financement de la région et mobiliser la ressource
	[II - 2] Optimiser les conditions financières des contrats de l'encours
3 Sécuriser l'encours	[III - 1] Préserver l'indépendance financière lors des choix de financement
	[III - 2] Limiter le risque de taux
4 Optimiser la trésorerie	[IV - 1] Limiter le coût de la gestion de la trésorerie
	[IV - 2] Optimiser la mobilisation des crédits de trésorerie

60,8 M€ de crédits mandatés en 2019 en investissement et en fonctionnement.

Les dépenses

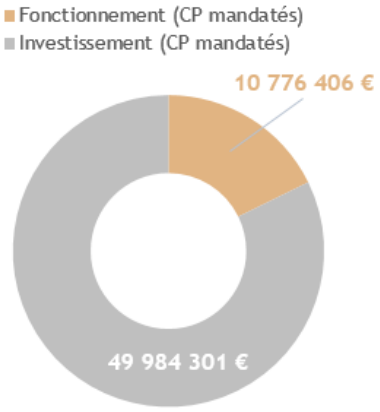

Un taux de réalisation de 78 % en fonctionnement et de 98 % en investissement

En investissement, les crédits concernent le remboursement en capital des emprunts.
Ces dépenses étant obligatoires et pour la plupart connues lors de la préparation budgétaire, le taux de réalisation est souvent proche de 100 %.

En fonctionnement, la remontée plus contenue des taux a conduit à une réalisation plus faible que ce que ne le laissaient présager les prévisions.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Les mobilisations d'emprunts [II]

Sur l'autorisation de 160,3 M€ votée par le Conseil régional pour 2019 afin d'équilibrer le budget, le programme d'emprunt total s'est élevé à 145 M€.

La Région a réalisé huit émissions obligataires pour un montant total de 100 M€. Le taux fixe moyen obtenu s'élève à 0,52 % (représentant une marge moyenne sur Euribor 3 mois d'environ 0,235 %) pour une durée moyenne de 10,4 années *in fine* (équivalent à environ 20 ans amortissable) soit des conditions très compétitives.
De plus, la Région a consolidé à taux variable le reliquat de la convention dédiée au financement des rames TER accordée par la Banque européenne d'investissement (BEI) pour un montant de 45 M€. La marge obtenue sur EUR 3M s'élève à 0,287 % pour une durée de 15 ans.
Pour finir, la Région a augmenté le plafond de son programme EMTN de 500 M€ à 1 Mds € lors de l'actualisation annuelle de la documentation.

Globalement, la marge moyenne sur Euribor 3 mois obtenue sur les financements 2019 s'élève à 0,26 % et peut être considérée comme très compétitive au regard des conditions de marché et s'explique par les très bons taux captés sur l'ensemble des nouveaux contrats.

Indicateur N°1 [II-2] - Marge moyenne consolidée sur l'exercice	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019	Marge moyenne aux CL 2019
Marge moyenne obtenue sur les nouveaux contrats mobilisés en comparaison à celles constatées pour les autres collectivités	0,29 %	0,18 %	0,26 %	0,45 %

• Opérations de gestion active de dette [III-2]

Les taux longs et les taux courts sont restés encore une fois très bas sur 2019. Dès lors, il a été décidé de maintenir une prépondérance des taux fixes dans l'encours. Pour ce faire, il n'a pas été nécessaire de mettre en place de nouvelles opérations de swap de taux et la consolidation à taux fixe de l'ensemble des emprunts obligataires a permis une légère augmentation du compartiment à taux fixe.
La Région a par ailleurs procédé à une opération de refinancement BEI pour un montant de 45 M€ en contractant une nouvelle tranche margée à 0,298 % (sur EUR 3M) sur 15 ans contre le remboursement anticipé total d'un encours de 21,7 M€ margé à 0,484 % et le remboursement anticipé partiel d'un encours de 23,3 M€ margé à 0,426 %.

Indicateur N°2 [III-2] - Limiter le risque de taux	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019	Valeur cible 2019
Part taux fixe	59 %	56 %	58 %	66 % Max
Part taux variable	41 %	44 %	42 %	66 % Max

• Souscription d'outils de gestion de trésorerie [IV-2]

Depuis mi 2015, les marchés financiers sont marqués par des index négatifs. La gestion en trésorerie zéro a donc été momentanément abandonnée puisque les émissions de Titres négociables à court terme (NEU CP : ancien billets de trésorerie) rapportent, dans ce contexte, des produits financiers à la collectivité.

Initialement de 240 M€, le programme de NEU CP a été augmenté à 350 M€ lors de la mise à jour annuelle en juillet 2019. La Région a émis en 2019, 43 titres pour un montant total cumulé de 1 960 M€ permettant de répondre aux besoins de financement à court terme de la collectivité et de réaliser des économies d'intérêt par le remboursement temporaire d'encours revolving Caisse des dépôts et consignations (CDC).
Ces émissions ont généré, sur l'exercice 2019, 1 103 K€ de produits financiers.

Le risque de liquidité reste par ailleurs parfaitement maîtrisé avec la souscription de trois lignes de trésorerie pour un montant total de 200 M€ et une faculté revolving maintenue à 150 M€ auprès de la CDC.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

P 9023 Mouvements financiers divers

2019 en Bref

Ce programme est notamment le support de mouvements comptables particuliers souvent sans impact sur la trésorerie. Il porte également les attributions de compensation versées aux Départements en application de la loi NOTRe. L'année est marquée par le déploiement généralisé de la dématérialisation comptable. Ce changement majeur de méthode a occasionné dans un 1er temps une hausse des délais de mandatement. Les délais se sont améliorés au dernier trimestre. Les volumes de mandatement ont atteint des niveaux inédits.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Permettre l'exécution de crédits divers non ventilables	2 Donner une image sincère et fidèle des variations du patrimoine de la collectivité	3 Appliquer l'instruction comptable réglementaire M71 et le règlement budgétaire et financier de la Région et rendre compte de leur exécution
Actions	[I - 1] Enregistrer les dépenses non ventilables	[II - 1] Ajuster les valeurs inscrites au bilan en fonction de la valeur réelle des biens et des créances	
	[I - 2] Enregistrer les versements aux départements bretons dans le cadre de la mise en œuvre des transferts de compétences loi NOTRE	[II - 2] Enregistrer les mouvements comptables relatifs au patrimoine de la Région	

// Analyse des principales réalisations de l'année

• L'exécution comptable 2019 : un niveau d'émission de mandats record

L'activité d'exécution des dépenses et de recettes (mesurée en nombre de mandats et de titres) a été très dense en 2019. Au-delà de l'impact de la compétence « transport scolaire et interurbain », l'accroissement du nombre de mandats est constaté sur presque tous les secteurs. La barre des 46 000 mandats est largement franchie pour la première fois. Entre 2017 et 2019, le nombre de mandats augmente de plus de 12 %.
Conséquences également de la Loi NOTRe, les versements aux Départements dans le cadre de la mise en œuvre des transferts de compétences se sont montés à 24,5 M€.
Les émissions de titres sont en baisse du fait du recours élargi à la facturation de la participation des familles aux frais de transports scolaires par voie de rôle (« titres collectifs »). Cependant, par rapport à 2017, près de 1 000 titres supplémentaires ont été émis.
Sur le plan de la modernisation il faut signaler, que depuis le 1er janvier 2019, toutes les pièces justificatives de dépenses et de recettes sont complètement dématérialisées.

Indicateur N°1 - Nombre de mandats et de titres émis par la Région	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019
Nombre de mandats émis	41 387	45 754	46 451
Nombre de titres émis	6 776	15 266	7 682

• Un délai de traitement des factures d'abord dégradé avant de retrouver un niveau satisfaisant en fin de période

Le délai réglementaire de paiement des factures est fixé à 30 jours dont 20 jours impartis à l'ordonnateur (délai de mandatement) et 10 jours au comptable public. L'objectif pour la Région est donc de procéder à l'ensemble des vérifications (du service fait aux contrôles comptables) et de mandater dans un délai de 20 jours après l'arrivée de la facture. Négativement influencé par la période d'appropriation par les services lors du déploiement généralisé de la dématérialisation comptable, le délai de mandatement a nettement baissé à partir du mois de septembre. Néanmoins, le délai moyen en 2019 est supérieur au seuil.

Indicateur N°2 - Délai de mandatement des factures en jours	Délai 2017	Délai 2018	Délai 2019
Délai de mandatement moyen annuel	18,6	20,6	24,3

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

- ## Une qualité de l'ordonnancement comptable objectivée par un très faible taux de rejet par la paierie

Cette qualité se mesure essentiellement par le nombre de rejets du comptable public des mandats émis par la Région. Le niveau d'exigence de la Paierie régionale est élevé et les délais laissés à l'ordonnateur pour produire les justificatifs complémentaires assez courts. Cependant, le nombre de rejets de la Paierie a nettement diminué en 2019 et le taux de rejets est très satisfaisant (0,23 % des mandats émis ont fait l'objet d'un rejet).

- ## La qualité de la comptabilité patrimoniale

Pratiquée depuis 2005, la tenue de l'inventaire comptable et l'amortissement des immobilisations permettent à la Région de mieux valoriser son patrimoine et d'anticiper financièrement les besoins de renouvellement de ses équipements.

Indicateur n°3 - Montant des dotations aux amortissement en M€	Dotation 2017	Dotation 2018	Dotation 2019
Amortissement des subventions d'équipement	200,9	220,3	256,7
Amortissement des investissements directs	36,6	41,6	49,5
Total des dotations	237,5	261,9	306,2

Les dotations sont constituées essentiellement de l'amortissement des subventions d'équipement versées. Cependant, le travail d'intégration des travaux en cours au patrimoine de la collectivité permet d'améliorer la qualité du bilan de la Région et de faire progresser les amortissements des investissements directs. Ceux-ci représentent 16,2 % du total des dotations en 2019, pour 15,4 % en 2016. La montée en puissance des dotations aux amortissements est le reflet de la politique d'investissement de la Région.

- ## La qualité de la comptabilité d'engagement

Corollaire de la gestion en autorisation de programme (AP) et autorisation d'engagement (AE), l'exhaustivité de la comptabilité d'engagement est un élément essentiel de la qualité de la gestion.
La tenue de cette comptabilité pluriannuelle vise à s'assurer que tout engagement juridique (marché, convention, arrêté) est adossé à un engagement comptable et comptabilisé comme tel. Elle autorise une connaissance précise des crédits disponibles ainsi que la ventilation temporelle des crédits de paiement pour honorer les engagements de la collectivité.
L'information produite dans le rapport financier 2019 sur le stock des AP et AE permet de rendre compte des engagements pris et restant à honorer au 31 décembre 2019.

- ## La gestion de la TVA

Certaines activités portuaires, les transports scolaires ainsi que les locations de salles sont assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée. Depuis 2010, la Région met en œuvre une organisation comptable spécifique pour se conformer aux obligations déclaratives (effectuées au format dématérialisé depuis juillet 2012).

En 2019, 3 644 mandats et 1 988 titres portant sur des dépenses et recettes assujetties à TVA ont été émis.
Chaque année, la Région est créditrice de TVA.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

MER // Rapport transversal


© Frédéric Henry


© Jean-Marie Liot


© Franck Betermin


© Fanch Galivel


© Hans Hillewaert


© Région Bretagne


© Michel Le Coz


© CCI de Brest-Gabriel Pachoutine

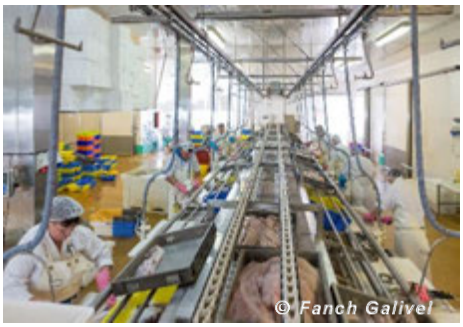
© Fanch Galivel

Education à la mer

Insularité

Activités portuaires

Planification spatiale maritime

Biotechnologies marines

Pêche

Construction, réparation et déconstruction navales

Formation maritime

Energies Marines Renouvelables

Algoculture

Sécurité et bien-être des gens de mer

Biodiversité marine et littorale

Emploi maritime

Conchyliculture et aquaculture

Paysages marins et côtiers

Patrimoine culturel maritime

Tourisme littoral et maritime

Transport maritime

Pratiques sportives de loisir et de plein air

Adaptation au changement climatique

Nautisme

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

I. Le contexte

Chiffres clés

▪ **Avec plus de** 65 650 emplois directs dans le secteur maritime (hors tourisme), l'économie maritime représente 5,1 % de l'emploi régional

▪ 83 % de l'emploi dans 4 domaines :
- 31 % Activités de Défense liées à la mer (20 000 emplois)
- 25 % Produits de la mer alimentaires (16 570 emplois)
- 17 % Construction et réparation navale (11 430 emplois)
- 10 % nautisme (6 250 emplois)

▪ 4 990 marins pêcheurs, soit 38 % des effectifs de France métropolitaine, qui arment près de 1 190 navires

▪ 22 ports de compétence régionale représentant 4 millions de passagers.ères, dont 2 847 491 passagers.ères pour les îles

▪ 160 ports de plaisance et 400 zones de mouillages collectifs proposant 46 255 places

Source : Observatoire de l'économie maritime en Bretagne (données 2016) - Etude menée par les deux réseaux bretons des Chambres de commerce et d'industrie et des agences d'urbanisme et de développement, en partenariat et avec le soutien de la Région Bretagne.

La Région conduit, de manière forte et constante, une politique d'aménagement de son territoire et de développement économique et social pour le milieu maritime et littoral.

Au-delà des aspects économiques, la protection des écosystèmes qui constitue la première des richesses au service de l'Homme et le maintien d'un patrimoine vivant, sont des axes forts d'action. La Conférence régionale de la mer et du littoral (CRML) constitue la clé de la gouvernance maritime et littorale de la région. Ses débats ont principalement porté sur la question des dragages portuaires, le développement des énergies marines renouvelables, le document stratégique de façade et la mise en œuvre de la directive stratégie pour le milieu marin.

Au niveau européen, la Bretagne a contribué à la reconnaissance de la responsabilité écologique pour les pollutions maritimes accidentelles, à la mise en œuvre et à la préparation des futurs fonds structurels maritimes, à l'évolution de la politique commune des pêches. La mer est l'un des principaux vecteurs de croissance pour l'Europe, la France et la Région à l'horizon 2030 et l'implication de la Région dans le soutien à l'innovation va dans ce sens.

Le cadre des interventions de la Région :

Le programme 208 de l'orientation stratégique *Valoriser les atouts maritimes de la Bretagne et favoriser le développement durable des activités liées à la mer* est consacré en totalité à la politique maritime. En 2019, les dépenses liées à ce programme représentent **4,8 M€** de crédits de paiement en investissement et en fonctionnement. Un des volets du programme 208 est dédié à la mise en œuvre de la stratégie régionale pour la mer et le littoral. Elle vise à faire de la mer un levier de développement soutenable de la Bretagne, en garantissant le maintien des services rendus par les écosystèmes marins, en les valorisant au mieux pour répondre aux enjeux de la Bretagne, et en maximisant les retombées pour les territoires. Plus spécifiquement fléchés maritimes, le second volet du programme 208 est dédié aux politiques de la pêche et de l'aquaculture tandis que le programme 209, avec **43 M€** de crédits mandatés en 2019 en investissement et en fonctionnement, porte sur le développement du système portuaire.

Ainsi, les autres missions budgétaires agissent en faveur de la mer et du littoral, à travers les actions décrites dans les 7 objectifs transversaux suivants :

// Les objectifs de la Région en faveur du littoral et de la mer

7 objectifs transversaux en faveur du littoral et de la mer

1. Inventer l'avenir maritime et renforcer l'ambition maritime des Bretons	2. Inscrire les activités maritimes et côtières dans une logique de développement durable	3. Promouvoir la formation et les passerelles au profit de l'emploi maritime	4. Maîtriser l'urbanisation, le foncier et promouvoir de nouvelles formes d'urbanisation d'architecture et de circulation sur le littoral	5. Améliorer la sécurité maritime (sauvegarde de la vie humaine et la gestion des risques environnement aux en zone côtière)	6. Garantir la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et culturel maritime	7. Affirmer la Bretagne en tant que grande région maritime européenne et ouverte aux Pays en développement

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

1. Renouvellement des concessions portuaires



La Région Bretagne a négocié en 2019 le renouvellement de trois grandes concessions portuaires : commerce-pêche Saint-Malo, commerce Lorient et réparation navale Concarneau. La Breizh COP a fixé une ligne directrice claire orientant plusieurs politiques publiques qui trouvent à s'appliquer dans les ports. C'est ainsi que la notion de stratégie de développement durable et non plus simplement de développement économique est apparue dans les cahiers des charges des nouvelles concessions portuaires. La Région a réaffirmé auprès de ses concessionnaires le cadre dans lequel ils sont mis en responsabilité sur l'exploitation portuaire : un développement économique par les transitions, un développement durable respectueux de l'environnement et de l'humain. Cela a permis aux candidats de produire des offres plus engageantes, plus exigeantes dans tous les domaines : développement économique, environnement, insertion urbaine, acceptabilité sociale, etc. Deux concessions ont été attribuées en fin d'année : celle de Saint-Malo-Cancale à EDEIS concession et celle de Lorient à la SAS Port de Commerce de Lorient Bretagne Sud. Les négociations se sont poursuivies pour la concession réparation navale de Concarneau.

2. Les Energies Marines Renouvelables



Image 3D de la future éolienne de la ferme pilote de Groix-Belle-Ile

Avec l'annonce, en septembre 2019, de l'installation du premier industriel - Navantia-Windar - sur le port de Brest pour la construction des éléments métalliques des fondations des futures éoliennes offshore posées de la baie de Saint-Brieuc, la Bretagne voit le signal du démarrage effectif d'une filière industrielle annoncée depuis de nombreuses années maintenant. L'histoire des énergies marines en Bretagne n'en est qu'à ses débuts puis qu'elle continuera de s'écrire à travers la filière de l'éolien offshore flottant, d'abord avec la mise en place en 2022 de la Ferme pilote éolienne flottante au large de Groix et Belle-Ile (EFGBI), puis par le lancement du débat public, décidé fin 2019 par le gouvernement, pour le premier appel d'offres commercial éolien flottant européen qui s'établira au sud de la Bretagne. Ces différentes étapes qui concernent l'éolien offshore, outre les travaux qui se poursuivent pour accompagner la filière hydrolienne dans la démonstration de sa compétitivité, sont autant d'éléments qui jalonnent l'installation d'une filière des énergies marines sur le territoire.



Polder en cours d'aménagement

L'émergence de cette filière industrielle représente un enjeu considérable pour la Bretagne, pour les relais de croissance qu'elle peut représenter pour l'économie maritime mais également pour les opportunités qu'elle ouvre pour l'ensemble des acteurs économiques, maritimes, portuaires qui sont prêts à diversifier leurs activités. Et dans l'esprit qui a toujours animé la Bretagne pour faire de cette opportunité une réussite, l'arrivée de cette nouvelle filière dans l'espace territorial et maritime breton, aujourd'hui occupé par de nombreuses autres activités maritimes et potentiellement génératrice d'impacts sur les milieux marins, est travaillée dans un esprit de co-construction et de partage des enjeux à travers la mobilisation des acteurs de la Conférence régionale mer et littoral notamment.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

3. Le contrat d'objectifs « Emploi-Compétences-Formation-Orientation » de la filière « Produits de la pêche et de l'aquaculture »

Dans le cadre d'une volonté conjointe de l'Etat et la Région de relancer une dynamique de contractualisation avec les branches professionnelles et de veiller à une bonne articulation entre le développement des compétences et le développement économique, le contrat d'objectifs Emploi-Compétences-Formation-Orientation de la filière « Produits de la pêche et de l'aquaculture » a été signé le 15 novembre 2019 à Auray.



Ce contrat d'objectifs rassemble les principales branches de la filière que sont : la pêche maritime, la conchyliculture, la pisciculture, le mareyage et le commerce de détail de produits de la mer et de l'aquaculture.

En réponse aux enjeux partagés en termes d'emploi et formation, les signataires (Région, Etat et Branches professionnelles) s'engagent à agir ensemble pour :

- Proposer une offre de formation adaptée et complémentaire, notamment en développant les formations en alternance dans le secteur de la pêche ;
- Améliorer la connaissance de la filière et de ses métiers auprès de tous les publics ;
- Accompagner les entreprises en matière de gestion des ressources humaines et de gestion prévisionnelle des emplois et compétences, notamment en renforçant le tutorat et l'accueil des nouveaux arrivants.

De manière complémentaire, les transitions numérique et environnementale constituent des axes de travail transversaux, le contrat d'objectifs ayant pour vocation d'être le lieu d'expression des engagements spécifiques de la filière sur la Breizh COP.

4. L'archéologie sous-marine a le vent en poupe



En plongée sur l'Abourkir Bay

Dans le domaine du patrimoine, l'archéologie sous-marine a été mise à l'honneur cette année avec notamment la mise en œuvre, pour sa dernière année, de l'appel à projets « NEPTUNE » qui a permis de soutenir **11 projets** relatifs à l'archéologie sous-marine, subaquatique et de l'estran tels que la création par l'ADRAMAR de la route virtuelle des épaves et la réalisation par Morlaix Communauté d'une plongée immersive à la rencontre de l'Aboukir Bay, un voilier cap-hornier qui a fait naufrage dans la baie de Morlaix en 1893. De 2017 à 2019, ce sont ainsi **22 projets** qui ont été soutenus par la Région pour un montant de **400 K€.**



Le navire scientifique André Malraux

Le projet de recherche de l'épave du navire « Marie La Cordelière » - fleuron de la flotte bretonne qui sombra à l'entrée du goulet de Brest le 10 août 1512 - s'est poursuivi cette année. Il est le fruit d'un partenariat entre la Région et le Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines (DRASSM) du Ministère de la Culture. Ce projet collectif associe de nombreux experts pluridisciplinaires : des archéologues sous-marins, des historiens de l'Université de Bretagne Sud et du Groupe d'intérêt scientifique (GIS) d'Histoire maritime pour la recherche documentaire en France et en Angleterre, des étudiants en robotique de l'Ecole nationale supérieure de techniques avancées Bretagne (ENSTA-Brest), des géomorphologues de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER), des experts du Service hydrographique et océanographique de la marine (SHOM) et des entreprises high tech. Une seconde campagne de prospection a été menée en juin 2019 en rade de Brest à bord du navire scientifique André Malraux. Les deux navires n'ont pas été retrouvés mais les recherches ont permis de découvrir notamment une épave en bois d'un navire de commerce datant du XIVe ou XVe siècle. Les recherches continuent.

La Région a également été initiatrice et partenaire de la Conférence internationale sur le patrimoine culturel et subaquatique qui s'est tenue en juin aux Ateliers des Capucins à Brest, préambule à la Conférence des États parties à la Convention de 2001 sur la protection du patrimoine culturel subaquatique, dans le cadre des travaux de l'UNESCO. **150 participant.e.s** ont pu sensibiliser les États membres de l'UNESCO à l'importance de cette Convention, de susciter de nouvelles ratifications et de valoriser l'expertise française dans le domaine de la protection du patrimoine subaquatique.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

1. Inventer l'avenir maritime et renforcer l'ambition maritime des Bretonnes et Bretons

Mission 1

• Dans le cadre de sa feuille de route mer et littoral adoptée en juin 2018, la Région identifie en particulier trois priorités pour répondre aux enjeux des territoires insulaires, considérant ses compétences directes :

1. Favoriser le développement économique des îles et l'accès au logement, indispensables au maintien d'une population résidente et active ;

2. Optimiser les dessertes insulaires ;

3. Favoriser l'autonomie énergétique des îles.

Le contrat de partenariat Etat / Région / départements des Côtes d'Armor et du Finistère / Association Les Îles du Ponant, par son caractère transversal, joue un rôle central dans cette stratégie.

Ayant fait l'objet d'une révision en 2018, avec, aux côtés de l'Etat et de la Région, l'intégration de deux départements, le contrat en faveur des îles a permis en 2019 le soutien à de nouveaux projets : ainsi, **18** nouveaux projets ont bénéficié d'un soutien de la Région pour un montant total de près d'**1 M€.** Parmi eux, la création de **15** nouveaux logement sociaux pour actifs sur les îles de Groix, Sein et l'Ile aux Moines, la rénovation énergétique de l'auberge de jeunesse de Ouessant, la construction d'une maison de santé à Groix ou encore la création d'une déchetterie à Hoëdic. Cela porte à **53** le nombre de projets aidés par la Région depuis le début de la contractualisation, pour un montant total de près de **3 M€**.

• L'action en faveur des enjeux maritimes et littoraux se concrétise également de façon transversale, à travers les contrats de partenariat Europe / Région / pays. En 2019, **19 nouveaux projets** ont pu être soutenus financièrement par le Conseil régional au titre de l'axe « maritimité », qui est l'un des 5 axes majeurs des contrats de partenariat (mais pas le seul à pouvoir financer des projets en lien avec la mer), pour un montant de **3,37 M€** de subvention régionale. Parmi eux, la rénovation énergétique d'Océanopolis à Brest, l'aménagement du site de l'île Vierge à Plouguerneau ou encore la création de la maison du port et l'aménagement de sentiers d'interprétation à Séné. D'autres projets concernent le nautisme (avec l'aménagement ou la rénovation de centres nautiques, comme à Penmarch ou à Saint-Jacut-de-la-Mer) ou la pêche avec le soutien à des investissements sur le port de Doëlan et à des aménagements en vue de la diversification touristique à la criée d'Erquy. La Région aura accompagné depuis le début de la contractualisation **72 projets** pour un montant de plus de **7 M€.**

Mission 2

• La Région soutient le développement économique des entreprises de la filière nautique de différentes façons. Tout d'abord en accompagnant leurs projets d'innovation ou de développement, soit **46 entreprises** aidées pour un montant global de **1,4 M€** en 2019. Elle soutient également la présence des chantiers et équipementiers bretons sur des salons nationaux ou internationaux selon un programme défini annuellement (**60 aides** pour un montant de **164 K€** accordées en 2019). La Région contribue également plus largement à la visibilité de la filière en finançant, avec la Chambre de métiers et de l'artisanat de Bretagne, l'administration du portail d'information Bretagne Info Nautisme.

Concernant plus particulièrement la filière navale, la Région soutient les actions du cluster Bretagne pôle naval (BPN) dont l'objectif est de fédérer et favoriser le développement des entreprises de la construction navale, de l'Oil&Gas et des énergies marines renouvelables (EMR).

• En 2019, la Région a poursuivi son soutien aux filières pêche et aquaculture, en particulier dans le cadre de la mise en œuvre du Fonds européens pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP). La révision du programme opérationnel et de la répartition de la maquette financière a permis à la Région d'obtenir une douzaine de millions supplémentaires. La subvention globale atteignant désormais 59,45 M€.

L'instruction des demandes d'aides et de paiement s'est poursuivie. Cela s'est traduit par la programmation de **108** dossiers et le paiement du FEAMP et de sa contrepartie nationale pour **76** dossiers pour un montant d'aide publique de **4,6 M€** dont **3,4 M€** de FEAMP et **660 K€** de la contrepartie régionale. L'effort collectif au niveau national a permis d'éviter le dégagement d'office à la fin de l'année 2019.

Certaines mesures sont plus sollicitées que d'autres. Ainsi, la mesure relative aux investissements productifs en aquaculture connaît un fort engagement. En lien avec le partenariat, des critères de sélection supplémentaires ont été définis.

La Région a également dédié une enveloppe financière de **8,5 M€** pour la priorité 4 portant « Développement local par les acteurs locaux » (DLAL), soit **19 %** de l'enveloppe confiée à la Bretagne. Suite à l'appel à candidature lancé en 2016 et à la sélection en 2017 de **8 groupes d'action locale pêche et aquaculture (GALPA),** les commissions « mer et littoral » ont sélectionné depuis leur installation **113 projets** pour un montant total de **11,4 M€**. Ces projets portent principalement sur la gestion des ressources **(34 %),** l'éducation à la mer **(19 %)** et la commercialisation des produits de la mer **(14 %).**

Dans le cadre d'une convention passée avec l'Agence de services et de paiement (ASP), **926 K€** ont été affectés pour la gestion en paiement associé des crédits régionaux en 2019 s'ajoutant aux **5,9 M€** affectés en 2018.

• Dans le cadre de sa participation au Syndicat mixte des ports de pêche et de plaisance de Cornouaille, la Région a contribué aux investissements portés par ce dernier à hauteur de **9,3 M€**, en particulier pour le financement des programmes de modernisation des halles à marée de Concarneau et du Guilvinec.

• Le Réseau Melglaz, Mer et littoral en Bretagne, a poursuivi ses travaux sur l'éducation à la mer, en mettant en place un groupe régional pour le développement des aires marines éducatives et en engageant une réflexion sur le développement des classes de mer en Bretagne.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

• En 2019, les ports de commerce de compétence régionale ont accueilli plus de **7,3 millions de tonnes** de marchandises dans un contexte difficile entre les mouvements sociaux et les renouvellements de concessions à Saint-Malo, Lorient et Concarneau.

Au port de Brest, le trafic total atteint **2,6 Mt**. Les échanges de vracs agroalimentaires ont progressé. Les importations de produits minéraux non-métalliques ont augmenté en raison de la livraison de sable et de ciment pour la construction du terminal EMR. A noter, en 2019 les mouvements de grève de fin d'année qui ont perturbé le trafic.

Le port de Lorient connaît sa troisième année de hausse consécutive pour atteindre près de **2,7 Mt** en raison essentiellement d'une augmentation des importations de tourteaux de soja et de tournesol. La nutrition animale représente ainsi un tiers du trafic total du port.

A Saint-Malo, le trafic de marchandises recule à **1,26 Mt** en 2019, essentiellement en raison de la baisse des trafics de produits chimiques et engrais. On note une reprise des produits de la nutrition animale avec une hausse des importations de tourteaux de tournesol.

Le trafic du port de Saint-Brieuc-Le Légué a atteint plus de **280 000 tonnes**, avec une hausse de 27 % des produits agro-alimentaires (l'importation de tourteaux de colza augmente de 142 %, soit 26 KT).

A Roscoff, le trafic marchandises du port est réalisé essentiellement par ferry sur les liaisons avec la Grande-Bretagne et l'Irlande. Avec **436 500 t** le trafic est en légère baisse malgré une hausse des importations des produits de la nutrition animale.

En 2019, l'activité grande réparation navale à Brest revient à son niveau de 2017 avec **46 navires réparés**, tandis que l'activité petite réparation navale est en recul au port de Lorient avec **220 navires** contre 226 en 2018 et encore plus à Concarneau avec **154 navires** contre 211 en 2018.

En 2019, le nombre de passagers.ères ferry est en baisse à Saint-Malo (**740 kpax**) comme à Roscoff (**430 kpax**). A Saint-Malo, le trafic passagers par ferry diminue de 4,4 % sur les liaisons avec les îles anglo-normandes et de 6,4 % sur celles avec l'Angleterre. A Roscoff, les liaisons avec Plymouth et l'Irlande baissent de 18,5 %.

L'activité croisière est globalement en progression en 2019 avec au total **98 409 entrées/sorties** de passagers.ères lors des escales dans les ports régionaux.

L'activité EMR n'est pas encore présente dans les ports régionaux, mais le projet du champ de Saint-Brieuc avançant, 2019 a vu la désignation du lauréat au lot fondation. La joint-venture espagnole Navantia-Windar prévoit ainsi de s'installer sur Brest pour produire des éléments de fondations sur le nouveau terminal encore en construction.

Mission 3

• Dans le cadre de sa spécialisation intelligente, la Région œuvre pour le développement de l'appareil de formation et de recherche dans le domaine des sciences et technologies marines avec plus de **3,1 M€** de crédits engagés en 2019. Cela s'incarne notamment dans **24 thèses et 11 post-doctorats** cofinancés dans le cadre du Domaine d'innovation stratégique (DIS) 3 « Activités maritimes pour une croissance bleue », et dans le DIS 7 pour les projets portant sur l'observation, la surveillance et la gestion de l'environnement et des écosystèmes littoraux, maritimes ou océaniques et de [illegible]. Le projet Sem-Rev, par exemple, porté par l'IFREMER, vise au développement d'outils numériques et expérimentaux pour le test d'éoliennes flottantes en bassin d'essai.
C'est également le cas au travers de la poursuite des projets d'infrastructures de recherches prévues dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région (CPER) 2015-2020 : EcoSysmer, Averoes ou EuroArgo.

Mission 4

• Depuis le 1er janvier 2017, dans le cadre de la Loi NOTRe, la Région Bretagne est en charge de la compétence des transports maritimes. Elle est ainsi propriétaire de **16 navires** assurant la desserte tant en passagers.ères qu'en marchandises des îles du Morbihan et du Finistère mais aussi Bréhat dans les Côtes d'Armor. En 2019, le trafic annuel de passagers.ères sur les lignes maritimes dépendant de la Région Bretagne s'est élevé à **2 989 269 passagers.ères**, soit une progression de 5 % par rapport à 2018. Forte de cette nouvelle compétence, la Région a consacré **7,88 M€** au titre de la desserte des îles.

Les délégations de service public pour la desserte des îles du large du Morbihan (Belle-Ile, Groix, Houat et Hoëdic) ainsi que les îles du Finistère (Molène, Ouessant et Sein) arrivent à leur terme. Il a été décidé de les prolonger pour deux années supplémentaires et ce, jusqu'au 31 décembre 2022.

2. Inscrire les activités maritimes et côtières dans une logique de développement durable

• Pendant l'European Cyber Week qui s'est tenue du 19 au 21 novembre 2019 au Couvent des Jacobins à Rennes (**3 700** participant.e.s se sont réunis à l'occasion de cet évènement dédié à la cybersécurité), la reconduction et du renforcement des activités de la chaire de recherche cyberdéfense des systèmes navals ont été officialisés.

Soutenue par la Marine Nationale, la Région Bretagne et le Pôle d'excellence cyber, la chaire est destinée à la protection des équipements numériques et la détection des attaques cyber dans les systèmes maritimes. Forte de 5 ans d'existence elle a permis de soutenir **10** thèses de recherche en cybersécurité dans le domaine naval, pilotées par cinq partenaires : l'école Navale, l'Institut Mines-Télécoms (IMT) Atlantique, Naval Group, Thales, rejoints cette année par l'ENSTA Bretagne.

• La Région apporte son soutien à hauteur de **250 K€** au Pôle Mer Bretagne Atlantique (PMBA) qui poursuit son action au service de l'innovation collaborative en Bretagne et dont 2019 est la première année de la phase 4 (2019/2022) des pôles de compétitivité. La feuille de route stratégique du pôle a fait l'objet d'une mise à jour pour la période 2019-2022. Les **6** domaines stratégiques sont réaffirmés et ajustés :

- DAS 1: Défense, sûreté et sécurité maritimes ;
- DAS 2 : Naval et nautisme ;
- DAS 3 : Ressources énergétiques et minières marines ;
- DAS 4 : Ressources biologiques marines ;
- DAS 5 : Environnement et valorisation du littoral ;
- DAS 6 : Ports, logistique et transport maritime.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Compte-tenu de l'importance prise par la transformation numérique et la transition écologique dans l'économie maritime, ils sont considérés comme des enjeux transversaux. Un nouveau dispositif de financement Projets structurants pour la compétitivité (PSPC)-Région a été lancé cette année dans ce cadre.

• La Région apporte également son soutien à France énergies marines (FEM) qui est depuis le 1er janvier 2019 une société par actions simplifiée (SAS) et qui selon ses statuts a pour objet, tant en France qu'à l'étranger, la réalisation de tout type d'activités de recherche et développement en vue de l'essor d'une filière industrielle française dans le domaine des énergies renouvelables. La Région est entrée en 2019 au capital de FEM à hauteur de **30 K€** sous réserve de sa reconnaissance par l'Etat en tant qu'Institut pour la transition énergétique (ITE) qui a bien été actée cette année. L'activité de la SAS a débuté le 2 septembre 2019, suite à l'annonce de ce conventionnement qui s'accompagne d'un co-financement initial de l'Etat, au travers du programme des investissements d'avenir, de 4 M€ attribués pour les deux premières années.

La Région a par ailleurs signé avec FEM une convention de R&D de **150 K€** afin de contribuer aux programmes de R&D de l'ITE déclinés dans le cadre de projets. **1,7 M€** d'investissements d'avenir ont été engagés pour les **5** projets recherche lancés cette année.

• La Région apporte un soutien renforcé de **110 K€** en 2019 au Campus mondial de la mer (CMM), qui intègre un volet spatial. CMM a lancé en 2019 de nouvelles initiatives au croisement du maritime et de l'entreprenariat, comme le Narwal challenge, qui s'adresse aux porteurs de projets et startups maritimes du monde entier pour leur faire découvrir le territoire du Campus ou le déploiement national du Océan Hackaton. L'assemblée 2019 du Campus autour de la thématique Europe et International avec comme point d'orgue la présence de la DG Recherche et innovation de la Commission européenne a également renforcé son rayonnement. Cette année a également été mis en place le journal SONAR, à destination de la communauté nationale et internationale.

Ces structures de statuts nationaux, Pôle mer Bretagne Atlantique, ITE Frances Energies Marines ou locaux comme le Campus mondial de la mer qui ont un ancrage territorial en Bretagne sont des moteurs de la croissance bleue.

• Concernant le soutien des filières pêche et aquaculture, l'action régionale s'est attachée à :

- maintenir le tissu productif par le soutien à la création de **10 entreprises de pêche** en cofinancement du FEAMP ;

- aider la modernisation et la productivité des entreprises de pêche et d'aquaculture par le soutien aux investissements d'environ **100 entreprises** en cofinancement du FEAMP ;

- soutenir des projets permettant d'améliorer la gestion des ressources ou de valoriser les métiers et les produits ;

- animer le secteur de la pêche et de l'aquaculture, avec notamment l'organisation de groupes de travail et du Comité d'orientation du groupement « Pêche de Bretagne » visant à coordonner l'intervention des ports de pêche ;

• En 2019, la Région a négocié **3** renouvellements de concessions sur les ports de commerce de Saint-Malo, Lorient et Concarneau en imposant un niveau élevé de performances environnementales des places portuaires.

La Région a également poursuivi son action d'accompagnement [illegible] réduction de l'utilisation des pesticides notamment dans les actions de nettoyage des ouvrages portuaires : recherche et mise en place de méthodes alternatives.

4 plans déchets portuaires ont été actualisés en 2019 et une expérimentation de collecte des mégots de cigarette a été mise en place.

Les études en vue de la labellisation « port propre » du Conquet ont été lancées en 2019.

Le projet de création d'une passe à poisson au port du Légué pour rétablir la continuité écologique entre port intérieur et avant-port a été relancé en 2019.

Mission 5

• Collecte exceptionnelle de feux de détresse périmés

De juin à septembre 2019, une collecte exceptionnelle de feux de détresse périmés a été mise en place sur toute la Bretagne, sous la conduite de l'APER PYRO. Cet éco-organisme est en charge de la collecte et du traitement des pyrotechnies périmées des plaisanciers, sur le principe de collecte du « un pour un » : reprise des pyrotechnies périmées lors de l'achat de produits neufs dans les magasins d'accastillage, permettant ainsi de gérer dans de bonnes conditions ces déchets pyrotechniques,

Cet éco-événement, organisé pour la seconde fois en Bretagne, avait pour objet la collecte gratuite des stocks historiques de feux de détresse périmés détenus par les plaisanciers. Ces derniers étaient invités à déposer leurs stocks de feux à main, fumigènes et fusées parachutes dans les magasins d'accastillage participants.

Après la première campagne de déstockage de 2017 qui avait connu un fort succès, la Région Bretagne s'est à nouveau associée à l'APER PYRO pour contribuer à la « purge » des stocks anciens de fusées de détresse encore détenus par bon nombre de particuliers. En jouant pleinement son rôle de fédérateur des acteurs bretons concernés (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), Association des ports de plaisance de Bretagne (APPB), Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest (DIRM), Fédération des industries nautiques (FIN), Chambre de commerce et d'industrie de France (CCI), Chambre régionale de métiers et de l'artisanat (CRMA)), et avec un soutien financier significatif à hauteur de 80 K€, la Région a contribué au succès de cette deuxième opération.

Par défaut de collecte spécifique, ces produits dangereux souvent mélangés avec les ordures ménagères était à l'origine de nombreux incendies dans les installations de gestion des déchets : déchèteries, centres de tri des emballages, centres d'enfouissement, notamment). Cette opération exceptionnelle, qui s'inscrit complètement dans les actions du Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) élaboré par la Région, est un exemple concret de déploiement cohérent d'une nouvelle filière de gestion de produits dangereux et de ses différentes étapes :

- Incitation des plaisanciers au recours à la collecte « un pour un » dans le cadre du dispositif de l'APER PYRO ;
- Gestion des situations antérieures avec la collecte des stocks anciens ;

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

- Ouverture d'une unité régionale de traitement des produits collectés (Autoliv-Livbag basé à Pont-de-Buis (Finistère), permettant ainsi de limiter l'impact environnemental de cette opération.

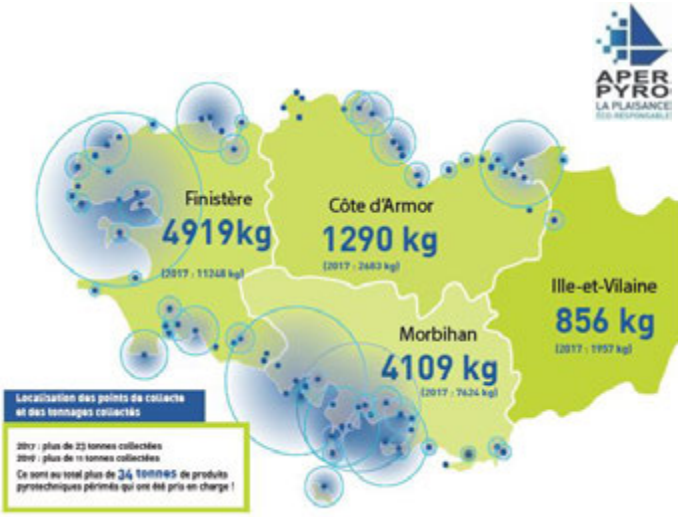

Données issues de la Synthèse de l'opération de collecte exceptionnelle Bretagne 2019

• En matière d'énergies marines renouvelables, la Région a poursuivi son soutien au projet PHARES porté par l'entreprise Akuo afin de viser, à l'horizon 2021, une quasi autonomie énergétique sur l'île d'Ouessant. Combinant hydrolien (deux hydroliennes de 1000 kW chacune), éolien, photovoltaïque et une capacité de stockage, le projet PHARES permet de répondre de manière cohérente à la demande en électricité de l'île. En 2019, la Région a ainsi engagé une avance remboursable de **1,275 M€** pour accompagner les besoins de la seconde phase du projet (phase d'ingénierie et d'investissement).

• La Région a initié en 2018 un travail avec la direction des ports pour engager ces derniers dans la démarche de suppression de l'usage de produits phytosanitaires. Une rencontre des agents portuaires a eu lieu à Lorient sur ce sujet en 2019, et **le SELLOR a reçu le prix zéro phyto pour le port de Lorient.**

Mission 6

• Les actions initiées en faveur du développement et de la modernisation des prestations des voiliers du patrimoine se poursuivent dans le cadre du partenariat avec Nautisme en Bretagne, que la Région soutien à hauteur de **13,5 K€**, dans le but de renforcer la performance économique de ce secteur d'activités en adéquation avec les objectifs de la Breizh COP.

L'implication de la population par le biais de souscriptions publiques continue d'être encouragée dans le cadre du dispositif Skoaz ouzh skoaz. En 2019, 4 structures ont bénéficié globalement de **23 K€** qui ont permis de majorer l'aide régionale pour la restauration de trois bateaux du patrimoine ainsi que pour la création d'un lieu de mémoire maritime dans l'ex-chantier naval Le Cœur à Plobannalec.

A travers la participation apportée à la restauration des bateaux du patrimoine, la Région soutient indirectement les professionnels des chantiers navals.

• La Région poursuit son partenariat avec Nautisme en Bretagne, qu'elle soutient à hauteur de **250 K€** pour le développement des activités nautiques en Bretagne. Cette aide représente environ **37 %** du budget de l'association.

Trois axes majeurs ont été abordés en 2019 :

- L'accompagnement des porteurs de projets nautiques de développement et des collectivités souhaitant mettre en place une stratégie nautique : **7** EPCI, **3** Destinations Touristiques, **21** prestataires nautiques privés et publics ont été accompagnés à l'évolution de leur offre ;
- L'amélioration des classes de mer (séjours avec nuitées de minimum 5 jours, comportant minimum 3 ½ journées de pratique nautique et 3 ½ journées d'éducation à l'environnement) : **29** centres nautiques avec hébergement (exploités par **19** prestataires) ont ainsi été fédérés dans un réseau régional « classes de mer », **1** site internet a été créé : *classesdemer.bzh* ;
- L'observation des tendances de consommation de l'offre nautique : **2** études sur les notions d'aventure et exploration dans la pratique nautique des adolescent.e.s.

• En 2019, la Région a soutenu le programme d'actions de l'Association des ports de plaisance de Bretagne (APPB) dans le cadre de ses missions de conseil technique, juridique et environnemental auprès des gestionnaires des ports de plaisance maritimes. Ces actions concernent **82 ports de plaisance** sur les 160 ports existants sur le littoral breton et les 400 zones de mouillages collectifs. Cela représente **46 255** places de ports et mouillages, soit **58 %** du total des places existantes en Bretagne. L'aide de **10 K€** apportée par la Région représente **6,6 %** du budget de cette association.

Par ailleurs, la Région, à travers son Comité régional du tourisme, a réalisé **2** études sur le nautisme en 2019 :

- Une étude sur les raisons de pratique nautique et non pratique des 12-17 ans (breton.ne.s);
- Une enquête sur le profil des plaisanciers.ères des ports adhérents à l'association des Ports de plaisance de Bretagne.

Enfin, la Région est intervenue auprès des centres nautiques dans le cadre de sa politique en faveur de l'aménagement touristique des territoires. **10 centres nautiques** ont été modernisés grâce à une aide régionale globale d'environ **737 K€** (montant affecté en 2019). L'année 2019 a aussi permis d'accompagner **2** projets structurants de démocratisation du nautisme dans le cadre de l'aide régionale « projet nautique intégré » sur Pont-Réan (club de canoë kayak) et à la Trinité-sur-Mer (société nautique de la Trinité-sur-Mer). L'aide accordée à ces deux structures s'élève à **149 K€.**

• En 2019, la politique sportive du Conseil régional a contribué au développement des sports nautiques, qui compte **66 255 licencié.e.s**, à travers trois dispositifs distincts :

- L'aide au fonctionnement des ligues régionales de sports nautiques qui représente **78 K€** (Aviron = 6,5 K€, Canoë-Kayak = 17 K€, Sauvetage-secourisme = 4 K€, Ski nautique = 1,2 K€, Surf = 13 K€, Voile = 37 K€) dont l'aide aux pôles espoir (3 en Voile, 1 en Canoë-Kayak et 1 en surf) ;

- La Région a soutenu **12** manifestations sportives relevant de ces disciplines nautiques (la Torche Junior Pro) pour un engagement de **188 K€** (dont notamment 150 K€ pour la seule course au large Brest Atlantiques) ;

- Enfin, **23** Sportifs de haut niveau (SHN) relevant de la liste « Relèves » ont bénéficié d'une bourse individuelle de la Région, pour un total de **23,7 K€.** Par ailleurs, afin de les aider dans leur préparation olympique Tokyo

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

2020, la Région a octroyé une aide supplémentaire à **9** kayakistes et voileux pour un total de **9,9 K€**. Ainsi l'aide du Conseil régional aux SHN s'élèvent à **33,6 K€**.

Au total, la politique sportive a donc consacré **300 K€** aux différentes disciplines répondant à la définition des sports nautiques, afin qu'elles démocratisent leur sport, investissent dans l'excellence sportive et contribuent à offrir des spectacles sportifs de haute qualité.

• **280 000** : personnes ont vu l'exposition « Énergies marines, la Bretagne à pleine puissance », présentant l'écosystème breton des énergies marines et les interventions de la Région en faveur du développement de cette filière, et qui a été déployée sur le territoire à **5** reprises : à Vannes sur le village de la semaine du Golfe du Morbihan, à Roscoff sur le port du Bloscon dans le cadre de l'étape de la Solitaire du Figaro, dans la galerie marchande du centre commercial Géant de Lanester, à Guerlédan au musée de l'électricité et à Quimper au lycée Thépot.

Le motion design sur les énergies marines a été séquencé et fait l'objet d'une animation sur les réseaux sociaux.

Toujours dans le domaine des énergies marines renouvelables, en septembre 2019, la présentation de l'industriel s'implantant sur le polder à Brest pour y fabriquer des éléments des fondations d'éoliennes offshore du parc de Saint-Brieuc a constitué un temps fort du projet de développement du port de Brest. Par ailleurs, fin octobre, le stand de la Région implanté sur le village de la course nautique Brest Atlantiques et présentant le projet de développement du port de Brest a accueilli plus de **8 000 visiteurs.euses**. Le samedi 2 novembre, malgré des conditions météorologiques très difficiles, **1 800** Brestois et Brestoises sont venu.e.s sur le polder découvrir les nouveaux espaces de promenade aménagés par la Région. La communication sur les travaux du futur terminal énergies marines au port de Brest s'est poursuivie autour des actions suivantes : accueil du grand public et de groupes scolaires à l'espace découverte situé sur le port de commerce, visite du port en bateau pour une trentaine de visiteurs.euses de l'espace découverte, publication d'un hors-série du Télégramme présentant tous les aspects du projet, visites de chantiers pour des groupes professionnels, réalisation de vidéos sur les nouveaux espaces paysagers.

Au-delà des exploits sportifs et de l'animation des territoires, les événements nautiques constituent de réelles opportunités d'affirmer la maritimité de la Bretagne. Et, sur ce point, l'année 2019 a été particulièrement riche : semaine du Golfe du Morbihan à Vannes, la Solitaire du Figaro à Roscoff, le Tour de Bretagne à la Voile avec 6 ports étapes, la Douarnenez-Gijon-Douarnenez ou encore la Brest Atlantiques. Tous ont reçu l'appui de la Région pour un montant cumulé de **475 K€**. La filière d'excellence de course au large Bretagne-CMB, dispositif professionnel de détection et formation à la course au large initié par la Région Bretagne et le Crédit Mutuel de Bretagne a, cette année encore, bénéficié du soutien régional pour un montant de **315 K€**. A noter : au terme d'un challenge inédit et très disputé, Élodie Bonafous est devenue, début décembre, la toute nouvelle skipper Bretagne-CMB Océane. A travers ce nouveau projet, la Région affirme l'ambition de la mixité : pour la première fois en France, une filière sportive professionnelle de course au large associe femme et homme dans une même équipe. Aux côtés de Tom Laperche (Bretagne-CMB Espoir) et Loïs Berrehar (Bretagne-CMB Performance), Élodie Bonafous prend la barre pour un an (renouvelable une fois) du bateau Bretagne-CMB Océane. Comme ses co-équipiers, elle va participer au Championnat de France Élite de Course au Large 2020, recevoir la formation Chef·fe de [illegible] de la direction technique et sportive du Pôle Finistère Course au large, référence internationale basée à Port-la-Forêt. Objectif ? Devenir navigatrice professionnelle et, pourquoi pas, défendre les couleurs de la France lors de l'épreuve mixte de course au large aux Jeux Olympiques de Paris 2024.

Conçues par les services de la Région, les expositions « La Cordelière » (déployée au musée de la Marine à Brest) et « Héritages Littoraux » (proposée à l'occasion de la conférence de l'UNESCO sur le patrimoine culturel subaquatique à Brest également) ont permis de présenter l'action régionale en faveur de l'archéologie sous-marine et, plus largement, du patrimoine maritime.



Au registre des « nouveaux explorateurs engagés pour la planète », avec le partenariat de la Région, les équipes de l'expédition Under The Pole III, dédiée à l'exploration des océans, ont conçu et mis au point -en exclusivité mondiale - une capsule sous-marine permettant de prolonger la durée des immersions humaines et d'observer les écosystèmes marins. Le projet Elemen'terre Project, porté par Marie Tabarly, a quant à lui poursuivi sa résidence itinérante autour du monde à bord de Pen-Duick VI, pour que l'Homme se reconnecte à ses natures.

3. Promouvoir la formation et les passerelles au profit de l'emploi maritime

Mission 2

• La convention pluriannuelle 2017-2019 avec l'association La Touline pour la promotion et le développement de l'emploi maritime en Bretagne concourt à optimiser l'employabilité des marins, développer et entretenir la connaissance des métiers actuels et futurs, informer et conseiller sur les parcours professionnels vers les métiers de la mer et à améliorer les actions de formation à destination des demandeurs d'emploi. Cette convention porte sur un soutien à hauteur de 75 K€ pour les 3 ans dont **25 K€** ont ainsi été versés en 2019.

La Touline expérimente également une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, adaptée au secteur maritime et au territoire en Finistère, en partenariat de compétence avec la Maison de l'emploi et de la formation du Pays de Brest et l'association Maillage, assurant le lien avec les armateurs de la pêche. Cette action qui s'est développée en trois temps, après une première phase de diagnostic, s'est traduite par des appuis et conseils de premier niveau (besoins de recrutement, formation, par exemple) lors d'entretiens. Et également la mise en place d'animation d'un groupe de travail consacré au rôle du chef d'entreprise d'une TPE/PME secteurs pêche et commerce, notamment sur les questions de ressources humaines, dont les besoins étaient ressortis lors du diagnostic. Une base de données dédiée a été renseignée pour analyses quantitative et qualitative. Cette démarche

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

réalisée en partenariat avec la DIRECCTE 29 a été soutenue à hauteur de **9,8 K€**.

• **Le Campus des métiers et des qualifications d'excellence des industries de la mer en Bretagne a été labellisé en 2019**

Le Campus IndMer sécurise les parcours de formation tant pour les jeunes (statut scolaire et apprentissage) que pour les adultes (salarié.e.s, demandeurs.euses d'emploi, reconversion). Le Campus IndMer est en lien étroit et complémentaire avec le Campus des industries navales (CINav), premier réseau thématique national pour le maritime.

Les actions phares de 2019 :

- Création-expérimentation et extension du brevet initiation mer et du certificat d'aptitude à l'enseignement maritime avec une 1ère expérimentation en 2018/2019 en Bretagne (4 classes des 4 lycées - 77 élèves inscrits - 52 reçus) ; 2ème expérimentation 2019/2020 en Bretagne, Polynésie et Région Sud (13 classes - 10 établissements - 235 élèves inscrits). Une construction de l'organisation globale pour que le brevet initiation mer et le certificat d'aptitude à l'enseignement maritime puissent être déployés sur tout le territoire ;
- Parcours de colorisation de formation de l'atelier au « navire-école » avec des contenus pédagogiques, des travaux pratiques effectués en atelier en utilisant des kits pédagogiques reproduisant les conditions à bord d'un navire. Cette étape passée, la formation se poursuivra sur un « navire-école », plateau technique ouvert à tous les organismes de formation pour une montée progressive des compétences liées à l'environnement des industries de la mer ;
- Réalisation de modules de savoirs (nommé tronc commun), éléments de la « maritimisation » utilisables par toutes les formations dès lors qu'elles préparent à des métiers présents dans les entreprises de la navale, afin d'acculturer les apprenants au vocabulaire, à l'état d'esprit « équipage » et aux spécificités techniques.

• **Le CINAV est une initiative commune en faveur de la formation dans l'industrie navale**

Le Campus des industries navales est le fruit d'une démarche collective public/privé lancée par **16** partenaires fondateurs sous l'impulsion conjointe de Naval Group et de la Région Bretagne. Elle réunit aujourd'hui :

- **5** régions littorales de l'ouest (Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Nouvelle-Aquitaine et Sud) ;
- **5** industriels maîtres d'œuvre du naval implantés dans ces régions (Constructions Mécaniques de Normandie, groupe PIRIOU, Chantiers de l'Atlantique, Naval Group, Eca Group) ;
- **4** ministères (Éducation nationale, Enseignement supérieur, Transports et Travail) ;
- **3** syndicats professionnels (Bretagne Pôle Naval, Groupement des industries de construction et activités navales (GICAN) et Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM)).

En contrepartie de l'engagement en volume de recrutement des industriels, le Campus des industries navales doit structurer, fédérer et organiser l'offre de formations pour que les savoir-faire des apprenants, en fin de cursus d'apprentissage, soient « employables » directement par les industriels.

Un premier périmètre de 21 métiers en tension ayant été défini, les missions [illegible] objectifs :

1) Pour la mission « Attractivité et Promotion de la filière et de ses métiers », le logo est créé, la stratégie de communication établie et la présence sur les réseaux sociaux (www.cinav.fr ; Facebook, LinkedIn, Twitter) a permis d'avoir plus de **7 500** visiteurs.euses à fin novembre 2019, 2 480 abonné.e.s Facebook (cible jeune public), 660 suiveurs.euses LinkedIn (cible prescripteurs.euses) et 360 abonné.e.s Twitter et Instagram.

Le « Navire des Métiers – le road show » a pris les flots et est d'ores et déjà très sollicité : 26 escales dans 7 régions et 16 villes, représentant 97 jours cumulés d'escales et 20 escales sont déjà planifiées d'ici septembre 2020.

Le lieu TOTEM à Brest « Navire des métiers – L'expo » est opérationnel depuis fin juillet 2019 et a été inauguré par le Ministre de l'Education Nationale et de la Jeunesse, et le Président de la Région Bretagne le 29 novembre 2019.

2) Pour la mission « Navalisation des formations », le recensement des besoins en recrutement des industriels est en cours qui consiste dans l'établissement d'un questionnaire à renseigner en ligne sur les difficultés de recrutement et besoins en recrutement sur la prochaine décennie (alternants, CDI/CDD/intérim). **226** sociétés ont été consultées (> 20 salariés) représentant un effectif de **23 310** salarié.e.s.

Les besoins en recrutement d'ici 2025 pour les 89 réponses font état de : 3 560 alternants, 7 130 postes à pouvoir (CDI, CDD, intérim). Ce qui représente :

- Par région :

  - 32 % en Bretagne ;
  - 36 % en Normandie ;
  - 25 % en Pays de la Loire ;
  - 7 % en Nouvelle Aquitaine.

- Par spécialité :

  - Groupe soudeur/tuyauteur/chaudronnier : 41 % des besoins ;
  - Groupe mécanicien/électricien/électronicien : 13 % des besoins ;
  - Groupe technicien études : 28 % des besoins ;
  - Installer/Maintenir : 5 % des besoins.

3) Pour la mission « Labélisation des formations navalisées », le label est créé depuis novembre 2019. Les premières labélisations selon la charte adoptée en novembre, concerne les formations suivantes : Mention complémentaire post bac professionnel mécatronique navale dispensée au lycée de Rompsay (La Rochelle), Licence professionnelle Métiers des Industries Navales et Maritimes (MIMN), parcours constructions navales (MICN) dispensée à l'IUT de Lorient, Certificat de qualification paritaire de la métallurgie (CQPM) charpentier coque dispensé au pôle formation UIMM de Lorient, Certificat de qualification professionnelle (CQP) école chantiers de l'atlantique dispensé à Saint-Nazaire, CQP intégrateur/projeteur dispensé à Cherbourg.

Mission 3

• Les quatre lycées professionnels maritimes (LPM) de Bretagne ont accueilli, à la rentrée 2019, **641 élèves**. Cet effectif global est en légère baisse par rapport à 2018 à structure pédagogique constante. D'une manière générale,

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

les lycées maritimes offrent un large choix de formations, du CAP au BTS, qui préparent à la grande diversité des métiers de la mer : pêche, cultures marines, activités portuaires, nautisme, construction navale et mécanique marine. La seule évolution réside dans l'ouverture d'une seconde professionnelle commune Métiers de la mer au Lycée professionnel maritime (LPM) d'Etel se substituant aux secondes Conduite et gestion des entreprises maritimes (options pêche et commerce) et Electromécanicien marine. Elle doit permettre aux jeunes de choisir entre plusieurs spécialités d'une même famille de métiers après avoir pu les découvrir au cours de la seconde tout en construisant les premières compétences professionnelles.

La Région apporte à leurs élèves le même accompagnement qu'à tous les jeunes des lycées professionnels de Bretagne : le prêt des manuels scolaires et l'acquisition du premier équipement professionnel. Elle attribue, en plus, aux établissements maritimes, une dotation spécifique pour l'acquisition et l'entretien de vêtements à flottabilité intégrée (VFI), indispensables à la sécurité en mer, lors des séquences pédagogiques ou stages embarqués de leurs élèves. Ainsi, en 2019, cette dotation spécifique s'est élevée à **20,3 K€** pour le renouvellement de **254 VFI**.

Les lycées maritimes disposent d'une dotation annuelle de fonctionnement constituée d'une part « viabilisation » et d'une part « pédagogique » dont les barèmes sont améliorés par rapport aux autres lycées professionnels. Ainsi en 2019, la Région leur a attribué un crédit global de **708,9 K€**. A cette dotation annuelle peut s'ajouter la Dotation d'accès aux équipements sportifs (DAESE) lorsque les établissements ne disposent pas des équipements nécessaires à la pratique de l'éducation physique et sportive pour leurs élèves. Ils ont ainsi bénéficié d'une enveloppe complémentaire de **32,9 K€** en 2019. Par ailleurs, la Région renouvelle régulièrement les équipements des LPM qu'il s'agisse des matériels d'exploitation, pédagogiques ou informatiques. En 2019, elle a investi **85 K€**.

Enfin, les LPM sont inclus dans le dispositif des Equipes mobiles d'assistance technique (EMAT) pour répondre à leurs besoins en matière de maintenance du patrimoine immobilier. Ils sont également intégrés dans le dispositif de maintenance informatique pour leurs équipements numériques.

En outre, les LPM peuvent solliciter le dispositif Karta afin d'accompagner des projets éducatifs permettant de favoriser la citoyenneté et l'éco-citoyenneté des lycéennes et lycéens bretons. Ainsi sur l'année scolaire 2018/2019, les quatre lycées ont reçu une subvention d'un montant total de **13,5 K€** pour la réalisation de **16 projets éducatifs**.

• Dans le cadre du plan de professionnalisation à destination des conseillers du Service public régional de l'orientation et de l'évolution professionnelle (SPRO-EP), des rendez-vous sectoriels sur le secteur de la mer ont été organisés. Leur objectif : permettre à ces professionnels de s'approprier les dernières études produites (présentation de l'observatoire régional de l'économie maritime) et mieux connaître les métiers et formations de cette filière. Les membres associés du SPRO-EP que sont la Touline et Cap Avenir ont été sollicités pour intervenir dans le cadre de ces rendez-vous. Au total, **3 demi-journées** ont été organisées (Rennes, Vannes et Quimper) et ont réuni environ **60** participant.e.s.

• En lien avec les ambitions de la Région Bretagne dans les EMR et pour répondre à un besoin en recrutement des industriels du secteur, à mesure que les projets se développent dans la région (exemple en Baie de Saint-Brieuc), un annuaire EMR regroupant l'ensemble des métiers et des formations [illegible] services de la Région, en collaboration avec Bretagne développement innovation (BDI), l'UIMM et le Gref Bretagne. Il recense près de **80** métiers et **1 000** formations sur l'ensemble de la Bretagne, de tous niveaux (du CAP au Master), tant en formation initiale qu'en formation continue. Cet annuaire s'adresse donc aussi bien aux jeunes désireux de s'engager dans la filière des EMR qu'aux personnes en reconversion professionnelle ou désireuses de passer des certifications liées à ces métiers.

Il est consultable sur le site de Bretagne Ocean Power (BOP) : *https://bretagneoceanpower.fr/annuaire-des-metiers-et-des-formations-emr/*.

• Dans le cadre de son offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales, QUALIF Emploi programme est le dispositif de formations qualifiantes de la Région Bretagne à l'attention des personnes en recherche d'emploi. Il a pour double ambition de :

- Répondre aux besoins des entreprises et des territoires en proposant des parcours qualifiants vers l'emploi, notamment dans les filières stratégiques de l'économie bretonne ;
- Permettre à chaque personne en recherche d'emploi, d'être actrice de la construction de son parcours de formation dans un objectif d'emploi durable et de qualité.

De nouveaux métiers ont été intégrés dans QUALIF Emploi programme à compter de septembre 2019 : employé.e de marée et préparateur.trice vendeur.euse en produits de la mer.

Ce programme propose des formations certifiantes dans les métiers :

- De la navigation (pour un montant de **2,16 M€** sur l'année 2019). En 2019, **385** personnes sont ainsi entrées en formation pour apprendre ces métiers ;
- De la construction et maintenance nautique (pour un montant de **2,89 M€** sur l'année 2019). En 2019, **152** personnes sont ainsi entrées en formation pour apprendre ces métiers ;
- Des cultures marines, du mareyage et de la poissonnerie (pour un montant de **0,35 M€** sur l'année 2019). Les premières entrées sur ces formations sont programmées en 2020 ;
- De l'animation dans les métiers de l'activité et des sports nautiques (pour un montant de **1,2 M€** sur l'année 2019). En 2019, **113** personnes sont ainsi entrées en formation pour apprendre ces métiers.

Toujours dans le cadre du QUALIF Emploi programme, des formations qualifiantes sont proposées dans le domaine du travail des métaux et de la maintenance avec des débouchés notamment dans le domaine de la construction/maintenance navale.

En complément de cette offre, sur l'année 2019, une Action Territoriale QUALIF Emploi a été proposée pour la découverte des métiers du maritime (formation « Marine Academy »). Au total, **16** places ont été ouvertes en 2019 pour un montant de **50 K€**.

Enfin, dans le cadre de la convention financière signée avec l'AGEFOS PME REGION BRETAGNE afin de contribuer à la mise en œuvre d'une action de Préparation

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

opérationnelle à l'emploi collective (POEC) : une action de découverte et d'orientation vers les métiers maritimes (« *Maritimisez vos compétences* ») portée par l'association La Touline et réalisée sur Brest a bénéficié à **15** personnes et une action Pré-qualifiante (Techniciens du nautisme) portée par l'Institut nautique de Bretagne (INB) et réalisée sur Concarneau a elle bénéficié à **12** personnes.

4. Maîtriser l'urbanisation, le foncier et promouvoir de nouvelles formes d'urbanisation d'architecture et de circulation sur le littoral

Mission 2

• Afin de préserver le foncier conchylicole, enjeu majeur pour la filière, la Région Bretagne soutient la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) dans le cadre d'une convention.

La préservation du foncier permet de faciliter la transmission des entreprises et l'installation des nouveaux conchyliculteurs et de mettre en œuvre une réelle stratégie foncière afin de maintenir les unités fonctionnelles des exploitations conchylicoles (bâtiment et concessions en mer).

• En 2019, la Région a négocié **3** renouvellements de concessions sur les ports de commerce de Saint-Malo, Lorient et Concarneau visant à une optimisation de la gestion du foncier portuaire concédé : densification des activités, occupations des terrains inoccupés, projets d'implantation d'entreprises. La Région, avec les partenaires locaux, a également abouti à un schéma directeur du port de Brest permettant de cibler des vocations au domaine portuaire du port et rationaliser ainsi l'occupation de l'espace. Au port de Lorient, la Région poursuit la mise en application du schéma directeur du port de pêche avec la résorption des friches et revalorisation des espaces. A Saint-Malo, la Région a presque achevé ses opérations d'acquisitions dans le secteur Marion Dufresne pour agrandir le périmètre portuaire à destination des entreprises.

Mission 6

• La Région a contribué à hauteur de 20 % du coût des réalisations de plus de 2 km de véloroutes et voies vertes en secteur littoral (Bénodet à Fouesnant – véloroute no.7 La Littorale), pour un montant de **215 K€**, favorisant ainsi les déplacements doux dans cette zone sensible.

5. Améliorer la sécurité maritime (sauvegarde de la vie humaine et la gestion des risques environnementaux en zone côtière)

Mission 2

• La Bretagne est la région où la Société nationale de sauvetage en mer (SNSM) met en œuvre le plus de moyens. **51** stations permanentes disposent de moyens nautiques hauturiers et côtiers qui mobilisent **1 250** bénévoles (sauveteurs embarqués, nageurs sauveteurs, …). Le contrat d'investissement 2016-2018 qui gérait les subventions d'investissement de la SNSM est arrivé à expiration. Dans l'attente de la conclusion d'une nouvelle convention, pour l'année 2019, la SNSM a priorisé ses besoins de financement, concernant l'acquisition et la modernisation des embarcations. Un taux de financement de 25 % est proposé comme dans la convention précédente.

Ainsi, **9** opérations d'un montant de **517 K€** ont porté sur :
- Le remplacement du canot tout temps de la station de Saint-Malo, arrivé en fin de vie (28 ans). Un canot tout temps nouvelle génération sera construit aux chantiers Sibiril de Carantec (**350 K€**) ;
- Le carénage d'un canot tout temps de la station de Ploumanac'h permettant de prolonger de 15 ans sa durée de vie, les travaux sont effectués au pôle de soutien de la flotte de Saint-Malo (**60,7 K€**) ;
- L'acquisition de 7 semi-rigides, moyens nautiques indispensables des stations intervenant en complément des moyens hauturiers. Ces semi-rigides viennent en remplacement des anciens devenus trop vétustes. L'équipement concerne les stations de Brignogan, Arradon, Cleder, Plouguerneau, Loguivy, île de Sein et Loctudy (**67,2 K€**).

Dans le cadre du contrat de partenariat Région, **75 K€** supplémentaires ont été attribués pour la construction du canot tout temps (CTT) de Saint-Malo.

• La Région contribue à la lutte contre les pollutions maritimes par le biais d'une convention triennale 2017-2019 passée avec le syndicat mixte Vigipol pour un montant de **25 K€** annuel. Cette convention prévoit notamment l'extension des plans infra POLMAR à l'ensemble des communes littorales bretonnes. Les démarches infra Polmar qui comptaient seulement 3 % en 2010 couvrent aujourd'hui plus de 50 % des communes concernées. De plus, la Région verse une cotisation annuelle de **30,5 K€** au titre des missions générales de Vigipol.

• Elle participe également depuis plus de 10 ans à l'amélioration des conditions de travail par le biais d'une convention triannuelle passée avec l'Institut maritime de prévention (IMP) pour un montant annuel de **100 K€.**

Le suivi statistique de l'accidentologie maritime bretonne réalisé depuis 15 ans par l'IMP, permet de constater une diminution de moitié de celle-ci sur la période, en ce qui concerne la pêche. Cette activité reste malgré tout le secteur le plus accidentogène : 7 points de plus que le BTP. La Région s'emploie donc à soutenir des actions de prévention et de sensibilisation avec l'IMP qui organise chaque année les rencontres de la dimension humaine de la sécurité maritime pour les professionnels. En 2019, cette journée était centrée sur la prévention du risque de chute à la mer accompagnée d'exercices de récupération d'homme à la mer dans le port de Douarnenez. Cette opération a été réalisée en partenariat avec le Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins du Finistère (CDPMEM 29) et avec le concours des élèves du Lycée public maritime du Guilvinec et de Saint-Malo, du Centre européen de formation continue maritime (CEFCM), de la sécurité civile, de la SNSM, de la Marine Nationale et du Cross Corsen : hélitreuillages, combinaisons et canots de survie, notamment.

• Le CDPMEM 56 porte un projet collectif « MOBIDIQ » (Man over board : installation of indiviDual localizatIon eQuipment) afin d'améliorer la sécurité pour les pêcheurs professionnels. Ce projet consiste en l'équipement des navires de pêche partenaires d'un système permettant la

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

géolocalisation d'un marin en cas de chute à la mer. Outre l'équipement permettant la localisation, le projet comprend une formation obligatoire pour les armateurs et leurs marins. Cette action a permis d'équiper **261** navires sur toute la Bretagne (**170 K€**).

• Le décret n°2017-423 du 28 mars 2017 portant application de la loi pour l'économie bleue et modifiant le code des transports, précise que depuis le 1er janvier 2018, les droits de ports comprennent une redevance sur le navire, affectée au financement des actions de bien-être en faveur des gens de mer. Chaque année, après avis de la Commission portuaire de bien-être des gens de mer, le préfet arrête le montant versé par le port maritime aux associations gérant un foyer d'accueil des gens de mer et aux associations œuvrant pour le bien-être des gens de mer du port maritime. Pour la Bretagne, cette disposition concerne **3** Seamen's club, à Lorient, Saint-Malo et Brest, membres de la Fédération nationale des associations d'accueil des marins (FNAAM) qui regroupe **22** associations. Les trois associations bretonnes sont hébergées à titre gratuit par la Région. Pour 2019, le pourcentage des droits de port a été fixé à 1 % pour les trois ports bretons ce qui avoisine les **70 K€.** Le nombre de marins accueillis chaque année est conséquent. Ainsi, l'association de Brest a accueilli **3 400** marins et celles de Lorient et Saint-Malo environ **2 500**. Elles sont ouvertes 7/7 jours pour les 2 premières et 6/7 jours pour Saint-Malo.

• En 2019, la Région a maintenu son accompagnement auprès des capitaineries des ports de commerce dans leurs missions d'autorités portuaires. Les référents portuaires sur les ports des îles ont également continué leur action de rappel à la règle des usager.ère.s pour améliorer la sécurité sur les ports.

Mission 5

• La Région a soutenu un projet concernant la recherche de solution fondée sur la nature pour la lutte contre les risques côtiers. Le projet porté par la Communauté de communes du Haut pays bigouden, fait appel à l'aménagement mais intègre aussi la question des mobilités, des itinéraires de randonnée, et la valorisation touristique.

6. Garantir la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et culturel maritime

Mission 2

• En 2019, la Région a accompagné **2 projets** d'implantation de musée/centre d'interprétation sur les ports de Saint-Malo et de Brest en mettant à disposition du foncier et en coordonnant les actions des acteurs sur le domaine portuaire.

Mission 5

• Dans le cadre de sa politique en faveur du patrimoine naturel et de la biodiversité, la Région a poursuivi ses soutiens en direction des sites et territoires littoraux, notamment au travers des actions et dispositifs suivants :

- En matière de connaissance : soutien à l'observatoire régional de l'avifaune, intégrant les actions préalablement développées dans le cadre de l'Observatoire régional des oiseaux marins (OROM), coordonné par l'[illegible]

- Dans le cadre du soutien aux réserves naturelles régionales, la politique régionale permet de fournir un appui à la gestion de sites littoraux sur les réserves de Crozon, du Sillon de Talbert et des étangs du Loc'h ;

- Dernière année de la convention pluriannuelle avec le Conservatoire du littoral, l'année 2019 a permis d'entamer les travaux pour définir, à compter de 2020, une nouvelle convention de partenariat et de soutien aux opérations d'investissement du Conservatoire ;

- Malgré certains retards dans le développement des travaux, la démarche de diagnostic du patrimoine naturel et des enjeux de conservation et de protection des îles et îlots bretons a été poursuivie en 2019 par l'association Bretagne vivante, avec le soutien de la Région, de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et du Conservatoire du littoral ;

- La Région a poursuivi son soutien aux sites paysagers emblématiques à travers sa participation statutaire au Syndicat mixte de gestion du Grand Site de France Pointe du Raz en Cap Sizun. Cette année 2019 a permis la labellisation Grand Site de France du 3ème site breton, Cap d'Erquy-Cap Fréhel (juste après la labellisation du Grand Site Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon) ;

- A travers son soutien aux parcs naturels régionaux Armorique et Golfe du Morbihan et projet de parc en Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude, la Région appuie des actions de sensibilisation, de gestion et de préservation des espaces littoraux ;

- Dans le cadre de la préfiguration de l'Agence bretonne de la biodiversité, une action pilote a permis de constituer un groupe régional pour les Aires marines éducatives (AME) en Bretagne, afin d'organiser collectivement le développement de ces initiatives dans les écoles du littoral. Certaines AME ont par ailleurs pu être directement soutenues par la Région pour la mise en place des animations auprès des scolaires, en lien avec les acteurs locaux : au Plessix Balisson (22) et à Sarzeau (56).

• La Région s'est engagée depuis 2010 aux côtés de l'Etat dans un Plan de lutte contre les algues vertes afin de réduire l'eutrophisation du littoral et enrayer le phénomène des marées vertes sur **8** baies particulièrement touchées (baie de la Fresnaye, baie de Saint-Brieuc, baie de Lannion, anse de Locquirec, bassin du Quillimadec-Alanon, bassin de l'Horn-Guillec, baie de Douarnenez, baie de la Forêt). La Région a apporté en 2019 son soutien aux territoires concernés à hauteur de **625 K€** au titre du programme de l'eau sur des actions de coordination des programmes d'actions, de communication, d'animation sur le volet économique ainsi que d'animation collective agricole et foncière. **3 études** permettant d'améliorer la connaissance du phénomène au niveau local se sont terminées en 2019.

La Région contribue par ailleurs à l'amélioration des connaissances sur les sources de pollutions du littoral en soutenant l'élaboration et la mise en œuvre de profils conchylicoles et d'eaux de baignade dans les bassins versants. En 2019, elle a soutenu **9** études dans ce domaine.

Une étude sur l'identification des sources de microplastiques en baie de Douarnenez a également été accompagnée par la Région. L'étude de cette

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

problématique sera poursuivie dans le cadre d'un programme INTERREG en 2020.

Enfin, la Région accompagne les collectivités locales chargées de la mise en œuvre des Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) dans la sensibilisation des citoyens.nes et usagers.ères afin de réduire les risques de pollution des eaux littorales : opérations « Ici commence la Mer », plaquettes d'information à destination des plaisanciers, par exemple.

Mission 6

• Dans le cadre de sa politique culturelle, la Région a soutenu plusieurs manifestations qui visent à préserver et à promouvoir le patrimoine immatériel lié à l'univers maritime :
- les Fêtes maritimes de Douarnenez : **175 K€** engagés par la Région en 2019 pour l'édition 2020 sur 2 programmes (87,5 K€ programme 601 et 87,5 K€ programme 608) ;
- le Festival des Filets Bleus, à hauteur de **12 K€** ainsi que **2,5 K€** pour l'organisation de la 6ème édition du « village de la mer » ;
- les Bordées de Cancale, pour un montant de **14 K€** ;
- le 35ème Festival Livre et Mer à Concarneau financé à hauteur de **14 K€** ;
- la 11ème édition du festival international de films « Pêcheurs du Monde » pour un montant de **5 K€**.

• Pour la dernière année de sa mise en œuvre, l'appel à projets « NEPTUNE », thématique relative à l'archéologie sous-marine, subaquatique et de l'estran, a permis de soutenir **11** projets. L'aide régionale s'est élevée au total à plus de **207 K€**.

10 voiliers du patrimoine breton ont bénéficié de l'aide régionale pour des travaux de restauration, pour un montant total de **130 K€**, favorisant le double objectif de restauration du patrimoine navigant et celui du soutien aux chantiers navals.

Le dispositif en faveur des travaux et investissement en lien avec un projet de valorisation a permis d'apporter une aide à **5** édifices liés au secteur maritime pour un montant total de près de **250 K€** comme le Fort Cigogne à Fouesnant, le vieux phare de l'Ile Vierge à Plouguerneau, le Fort Gouin à Camaret-sur-Mer.

La Région a également soutenu l'Association pour le développement et la recherche en archéologie maritime (ADRAMAR) pour ses projets « Médiation et éducation » et « Prospection en baie de Saint-Brieuc ».

Dans le cadre de l'appel à projets « Projets culturels et patrimoniaux en lien avec l'Australie méridionale », la Région a apporté son soutien à l'organisation d'une conférence itinérante dans différents musées bretons sur l'exploration et la cartographie du continent australien par les navigateurs français au XVIIIème et XIXème siècles.

Le soutien au projet de création du musée de Saint-Malo et de ses réserves se poursuit.

• Maillon essentiel de la compréhension des territoires, les enquêtes d'inventaire du patrimoine continuent d'explorer le patrimoine maritime breton :

- étude des activités liées à la Rance sur le territoire du futur Parc Vallée de Rance Côte d'Emeraude : cartographie complète des perrés, cales et autres maçonneries sur la totalité de l'estuaire de la Rance en lien avec l'Université Rennes 2 ;

- étude des traces des activités maritimes sur le littoral de **5** communes du Pays de Lorient et du Morbihan ;

- étude des patrimoines de la communauté de communes du Cap-Sizun intégrant les traces d'activités goémonières, havres et ports ;

- étude de la base de sous-marins du Scorff (propriété Région) dans le cadre d'un projet de réaffectation ;

- poursuite de l'Observatoire photographique du paysage projet port de Brest.

« Participez à l'Inventaire des ports de Bretagne » : un nouvel appel à projets a été lancé en 2019 et est renouvelé en 2020 pour associer les Breton.ne.s à la connaissance des patrimoines des ports. L'objectif est d'attirer l'attention sur l'extrême diversité de ces témoignages, de leurs formes, mais aussi sur leur caractère évolutif et fragile. Un premier projet explore le patrimoine culturel matériel et immatériel portuaire associé à la pêche aux poissons migrateurs amphihalins, en lien avec l'Université de Bretagne Occidentale (thèse de doctorat).

Toutes les données produites sont accessibles sur le portail *patrimoine.bretagne.bzh* et font l'objet de temps privilégiés d'échanges avec des publics variés lors des Journées du Patrimoine, colloques, ou encore conférences.

7. Affirmer la Bretagne en tant que grande région maritime européenne et ouverte aux Pays en développement

Mission 2

• En 2019, la Région a participé à diverses manifestations et réunions au niveau européen sur le futur fonds européen dédié aux activités de pêche et d'aquaculture. La présidence de l'intergroupe pêche de la Conférence des Régions périphériques maritimes (CRPM) confère à la Région un rôle important dans les débats actuels.

• Dans le contexte du Brexit, qui va faire évoluer les relations entre l'Union européenne et le Royaume Uni, d'une part, et l'Irlande d'autre part, la Région s'est mobilisée pour l'adaptation des ports de Brest, Saint-Malo et Roscoff.

En étroite collaboration avec les services de l'Etat, elle a accompagné les concessionnaires dans la recherche de solutions d'aménagement optimisées, pour permettre les nouveaux contrôles obligatoires des passagers.ères et des marchandises. Elle est intervenue auprès des instances nationales et européennes pour obtenir une reconnaissance du rôle des ports bretons dans les réseaux de transport maritimes européens, en particulier par l'intégration des ports bretons dans le réseau central du Réseau Trans-Européen de transport (RTE – T).

Europe

• En complémentarité du FEAMP, d'autres programmes européens soutiennent la mise en œuvre de projets au service du développement maritime de la Bretagne. C'est le cas notamment du Fonds européen pour le développement régional (FEDER) qui, au 31 décembre

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

2019, était mobilisé à hauteur de **34 M€** au profit de 73 projets ; cela représente une quinzaine de nouveaux projets sélectionnés en un an. Ces projets restent très concentrés sur les domaines de la recherche et de l'innovation, et s'inscrivent dans les secteurs d'excellence de la Bretagne : observation des océans ou côtière, analyse des écosystèmes marins, détection des pollutions, développement des énergies marines, mais aussi des projets innovants au croisement de la santé et des milieux marins, par exemple. Près de la moitié des crédits engagés sur cette enveloppe FEDER (**15 M€**) soutient le développement du quai dédié aux énergies marines renouvelables sur le Port de Brest. Le FEADER soutient également les actions menées dans les zones Natura 2000 dont une grande partie en Bretagne comporte à a fois des zones terrestres et maritimes.

• Dans le cadre des programmes européens de coopération territoriale, la Région est cheffe de file du projet CAPITEN (Cluster atlantique pour l'innovation technologique et économique dans la filière du nautisme). Approuvé en juin 2017 par le comité du programme INTERREG Espace Atlantique, ce projet de **3 M€** opérationnel sur 3 ans mise sur l'innovation pour dynamiser l'emploi à travers les trois pôles de la filière. L'ensemble de son plan d'actions partagé conjointement avec **16** partenaires de l'Arc Atlantique vise à :

- Développer des produits pour démocratiser la pratique des activités nautiques ;
- Sensibiliser l'industrie vers des pratiques durables par le biais de l'éco-design et l'éco-conception d'unités nautiques « nouvelle génération » ;
- Définir et commercialiser des itinéraires de petits et grands cabotage [illegible] et historique ;
- Améliorer les services dans les ports de plaisance afin de répondre aux besoins d'une plus grande diversité de visiteurs.

En 2019, la Région Bretagne a élaboré et expérimenté un prototype du premier dispositif de supports nautiques en libre-service : le Nautic Lib. Testé sur les quatre départements, à la fois sur des sites littoraux et des plans d'eau intérieurs, ce produit innovant a été reçu avec un vif enthousiasme par les **200 usagers** qui l'ont essayé. Les centres nautiques qui l'ont accueilli, ont eux aussi vu la complémentarité d'un dispositif de ce type pour diversifier leur offre de manière bénéfique à leur activité économique. Cette phase d'expérimentation donnera lieu en 2020 à l'élaboration d'un produit optimisé à déployer sur le territoire régional.
Afin de redynamiser la navigation sur l'ensemble de la liaison Manche/Océan (de Saint-Malo à Belle-Ile en Mer), un repérage technique a eu lieu courant de l'été 2019. Cela a permis de collecter un certain nombre de données à exploiter à des fins de promotion mais aussi d'identifier les atouts et points d'amélioration de ce linéaire, dans une optique de développement à l'échelle des trois destinations touristiques.
La Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de la Rochelle, partenaire du projet européen et pilote sur le volet industriel de la filière nautique, a également initié la consolidation d'une étude sur l'état de l'art réglementaire de la déconstruction de bateaux sur l'ensemble de l'Arc Atlantique.
Plus d'information sur le site : *www.capiten.eu*

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

BILAN SOCIAL

2019

BILAÑS SOKIAL

FIN-CONTE SOCIA

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Bilan social 2019

Le Bilan Social est un document de référence qui participe au dialogue social puisqu'il présente de manière précise un certain nombre de données et d'indicateurs relatifs à la gestion des ressources humaines de notre collectivité. Présenté tous les ans, il s'inscrit en parfaite complémentarité avec le rapport annuel sur l'état de la collectivité qui est, lui, exigé règlementairement tous les deux ans. Ces deux documents sont présentés en Comité technique.

Le Bilan Social permet d'illustrer les caractéristiques et évolutions sociales de la Région à travers la présentation d'indicateurs et d'analyses comparatives. Il valorise la politique de ressources humaines en matière d'effectifs, de rémunération et carrière, de formation, d'environnement de travail, d'action sociale, de communication interne ou encore de relations sociales et de responsabilité sociale de l'employeur.

Ce document est intégré au rapport d'activité et de développement durable au même titre que le rapport d'analyse par programme et le rapport égalité femmes-hommes.

Dans la majeure partie des cas, les données du Bilan Social sont sexuées dès qu'il est pertinent de le faire. Par ailleurs, lorsque cela est possible et adapté, les données sont mises en perspective sur les 3 dernières années afin de permettre au·à la lecteur·trice d'identifier les principales évolutions.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Table des matières

Les effectifs 256
// L'effectif global au 31 décembre 2019 256
// L'effectif permanent 257
// L'effectif non permanent 262
La rémunération et la carrière 265
// Les dépenses de personnel 265
// La rémunération 266
// La carrière 268
La formation 270
// Les éléments de cadrage 270
// Les domaines et les types de formation 271
// La formation selon les types d'organismes et par catégorie 271
L'environnement de travail 272
// Le temps de travail des agent·e·s des services 272
// Les congés spécifiques 274
// Les temps partiels 275
// Les travailleur·se·s handicapé·e·s 275
// La santé au travail 276
// L'hygiène et la sécurité 278
// Les frais de déplacement 279
L'action sociale 280
// Le barème social unique 280
// La synthèse de l'action sociale 281
La communication interne 282
// Le portail Kelenn 282
// Les publications 283
// Les manifestations et événements 283
Les relations sociales et la responsabilité sociale de l'employeur 284
// Les instances réglementaires 284
// Les instances internes 286
// Un dialogue social de qualité et renouvelé 287
// L'exercice du droit syndical 288

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

1. Les effectifs

Chiffres clés au 31/12/19

- 4 067 agent·e·s,
- 3 644 agent e·s permanent·e·s
- 57 % de femmes
- 62 % des agent·e·s permanent·e·s travaillent dans les EPLE, 38% dans les autres services et voies navigables
- L'âge moyen est de 48 ans et 11 mois

2019 en Bref

L'effectif global au 31 décembre 2019 est en légère diminution par rapport à celui de 2018, mais la répartition permanents/non permanents est identique. La collectivité a continué à développer ses effectifs en matière de maintenance informatique et immobilière, notamment pour les lycées ainsi qu'en matière de gestion des fonds européens.

// L'effectif global

Effectif global - 4 067 agent·e·s

Permanent·e·s - 3 644

Rémunéré·e·s par la Région 3 637		Non rémunéré·e·s par la Région : 7	
Emplois fonctionnels	6	Mis à disposition	7
Fonctionnaires territoriaux	3 353		
Fonctionnaires détachés	161		
Contractuels	117		

Collaborateurs ·trices 25	
Cabinet	11
Groupe	14

Non permanent·e·s 398	
Apprentis	39
Emplois d'avenir	3
Temporaires	355
Vacataire	1

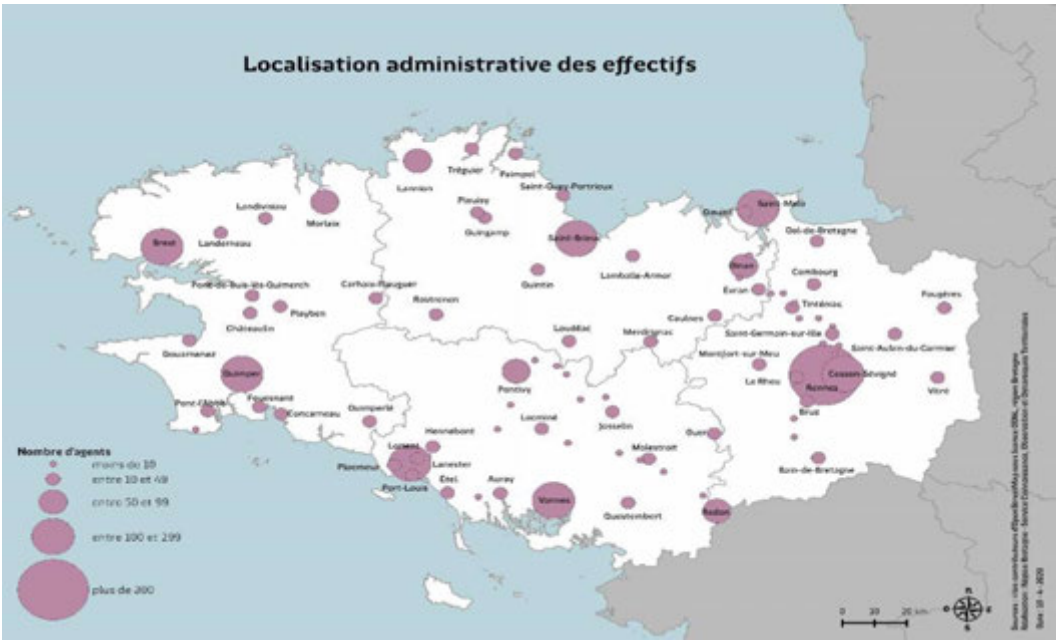

Définitions

Postes permanents : Postes créés par l'assemblée délibérante qui définit la nature de l'emploi, le grade, la durée et le crédit nécessaire à sa rémunération.

Effectif permanent : Nombre d'agents employés sur des postes permanents de manière permanente ou mis à disposition (notamment dans le cadre de transferts de compétences et de conventions).

EPLE : Etablissement public local d'enseignement

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

// L'effectif permanent

• La structure de l'effectif

Les agents de la Région sont plus nombreux en Ille et Vilaine, avec notamment 1 227 agents à Rennes, dont 871 dans les sites rennais des services

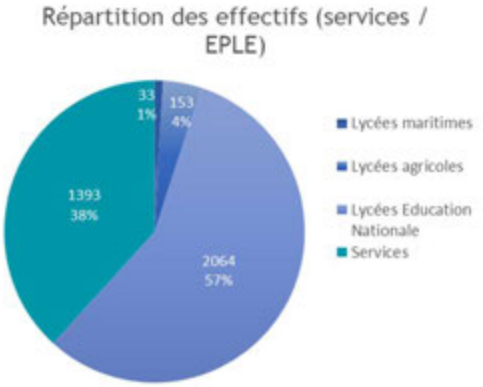

Répartition géographique des effectifs	Services		EPLE		Total
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
Ille et Vilaine	694	395	415	298	1802
Finistère	34	67	369	276	746
Morbihan	42	99	241	195	577
Côtes d'Armor	17	41	240	216	514
Paris - Maison de la Bretagne	2	2			4
Loire Atlantique	1				1
Total	790	604	1265	985	3644

▪ L'évolution des effectifs

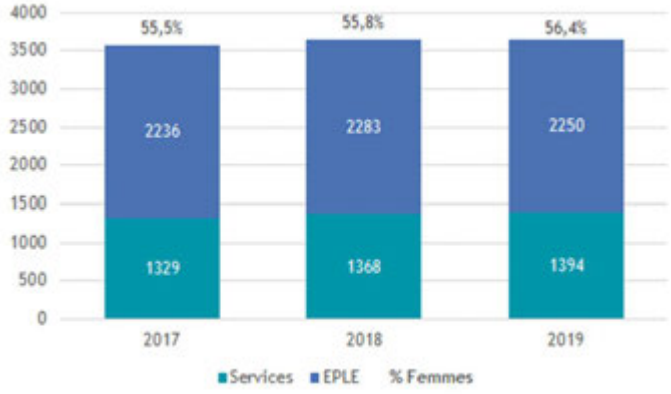

En 2019, l'effectif permanent diminue très légèrement (-0,2 %).

Les principales variations observées sont :

- une augmentation de la part des effectifs permanents dans les Services (+26 agents)
- une diminution de la part des effectifs permanents dans les EPLE (33 agents).

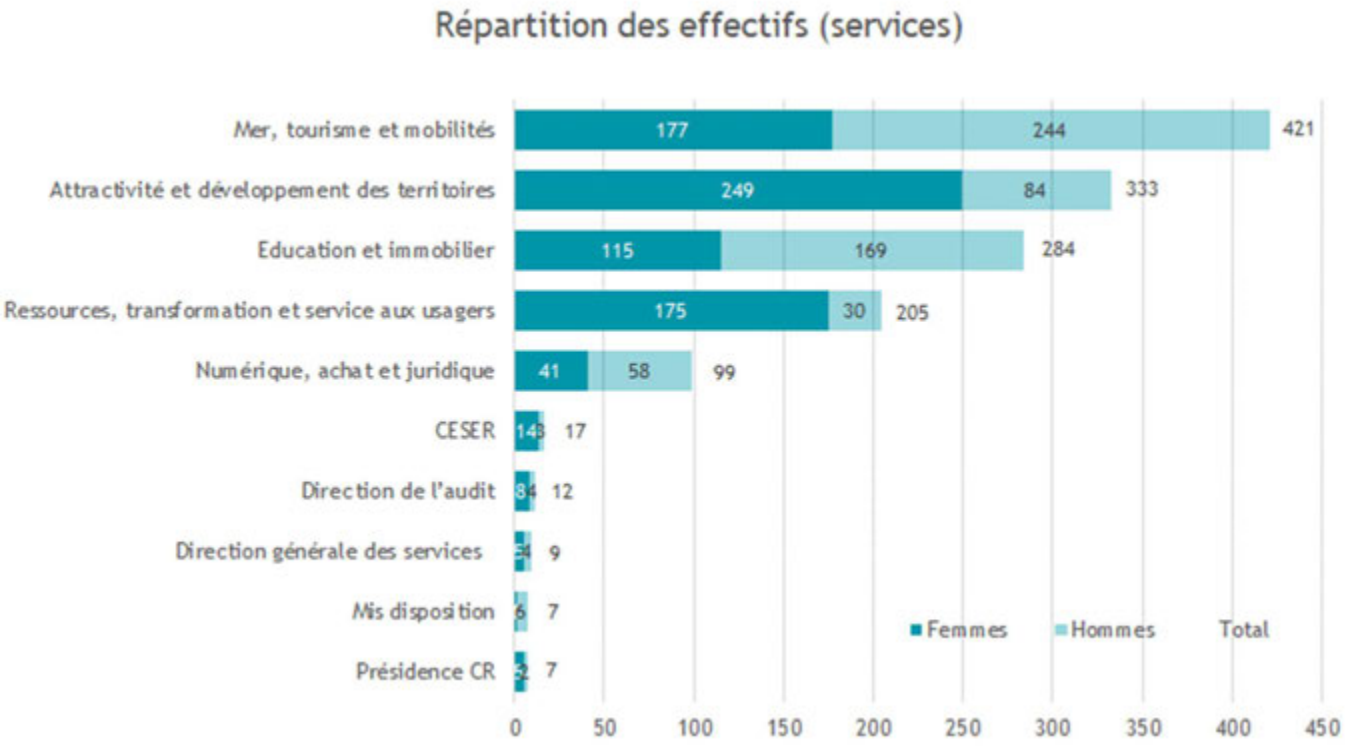

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

- Les pyramides des âges

Services

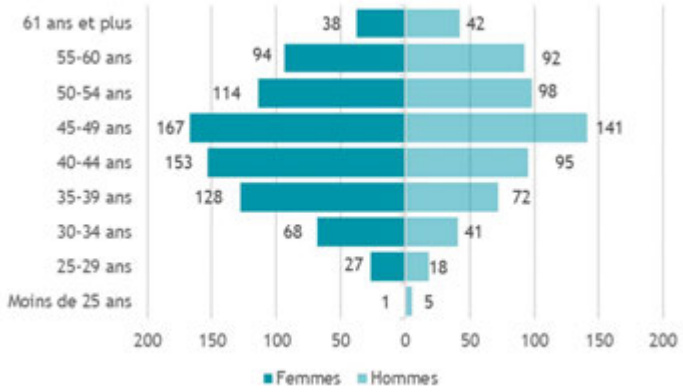

EPLE

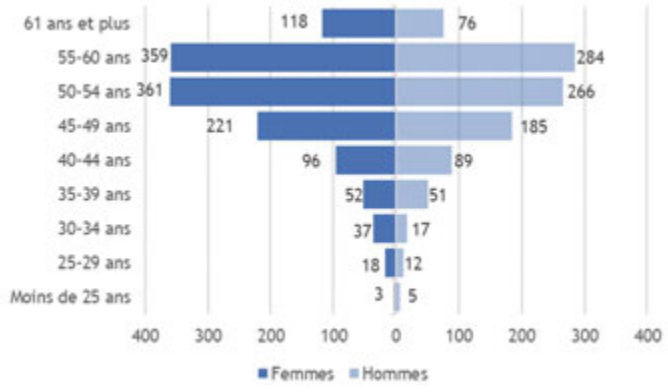

En 2019, la moyenne d'âge est de 48 ans et 11 mois. Les agents contractuels sont globalement un peu plus jeunes que les titulaires, leur moyenne d'âge diminue, elle est de 43 ans et 8 mois. (44 ans et 5 mois en 2018).

Dans les services, les femmes (45 ans) sont plus jeunes que les hommes (46 ans et 7 mois). Dans les lycées, la moyenne d'âge est sensiblement la même pour les hommes (50 ans et 9 mois) et les femmes (51 ans).

En 2019, l'âge médian est de 49 ans. Il est de 45 ans pour les agents des services et de 52 ans pour les agents des lycées.

• Analyse de l'effectif rémunéré selon les catégories et les filières (3637)

Les effectifs présentés ici concernent uniquement les agents permanents et rémunérés (hors mis à disposition).

- Evolution depuis 2017 par catégories

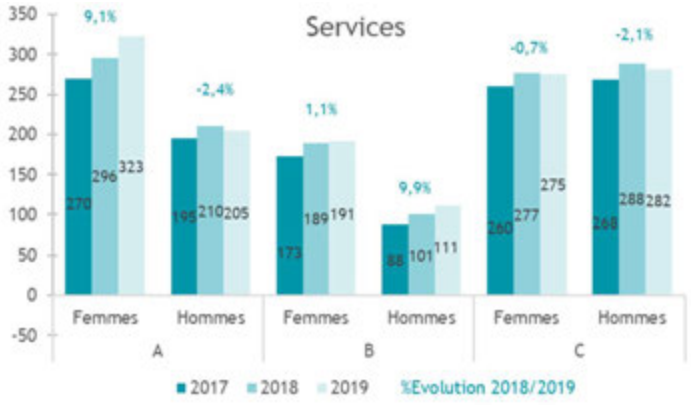

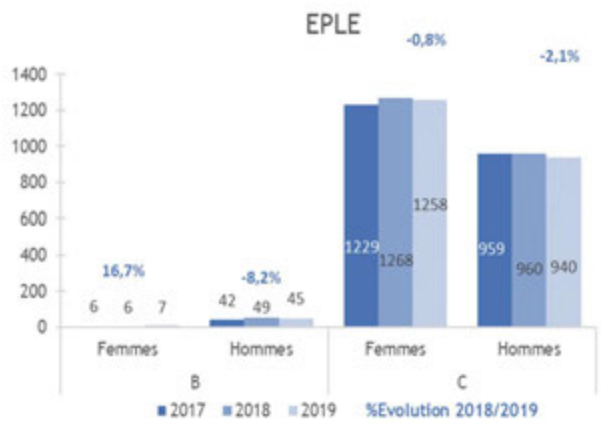

La répartition des effectifs permanents par catégorie reste stable. Pour les services, les effectifs ont augmenté dans les catégories A (Femmes) et B. Pour les EPLE, les effectifs ont diminué pour la catégorie B (Hommes) et C.

- Répartition par sexe dans les filières



Avec **77%** des effectifs, en grande partie dans les lycées, **la filière technique** reste majoritaire. Ce qui représente 90% des hommes et 68% des femmes de la collectivité (constant depuis 2011).

La filière administrative vient en seconde place avec **22%** des effectifs. Elle compte 81% de femmes, qui représentent au total 31,5% des femmes de la collectivité. 9,6% des hommes exercent dans cette filière.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

- Répartition par filières et cadres d'emplois

Catégorie Filière	cadre d'emplois	Titulaires			Contractuels			Total
		F	H	*Sous total*	F	H	*Sous total*	
Catégorie A	Directeurs généraux de services départements ou régions (et adjoints)	2	2	*4*	1	1	*2*	6
Emplois fonctionnels			2	*4*	1	1	*2*	6
Catégorie A	Administrateurs	4	4	*8*	2	1	*3*	11
	Attachés	194	78	*272*	43	17	*60*	332
Catégorie B	Rédacteurs	165	16	*181*	4	3	*7*	188
Catégorie C	Adjoints administratifs	235	32	*267*				267
Administrative		598	130	*728*	49	21	*70*	798
Catégorie A	Ingénieurs en chef	3	8	*11*	1		*1*	12
	Ingénieurs	53	76	*129*	5	16	*21*	150
Catégorie B	Techniciens	29	127	*156*		9	*9*	165
Catégorie C	Agents de maîtrise	21	144	*165*				165
	Adjoints techniques	23	155	*178*		1	*1*	179
	Adjoints techniques des établissements d'enseignement	1250	880	*2130*	4	9	*13*	2143
	Contractuel CDI AGEMA					1	*1*	1
Technique		1379	1390	*2769*	10	36	*46*	2815
Catégorie A	Conservateurs du patrimoine	2	1	*3*				3
	Attachés de conservation du	5	1	*6*				6
	Bibliothécaires	2		*2*				2
Catégorie B	Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques		1	*1*				1
Culturelle		9	3	*12*				12
Catégorie A	Médecins	1		*1*				1
	Assistants socio-éducatifs	2		*2*				2
	Infirmiers territoriaux en soins généraux	2		*2*	1			3
Médico-Sociale		5		*5*	1			6
	Total	1991	1525	*3518*	61	58	*118*	3637

- L'encadrement

T^x d'encadrement	Services	EPLE
2019	17%	8%

En 2019, 44 % des encadrant·e·s dans les services sont des femmes, contre 17 % dans les EPLE.

En moyenne, 1 encadrant·e coordonne une équipe de 5 agent·e·s dans les services et de 12 agent·e·s dans les EPLE.

Taux d'encadrement : Il est calculé à partir du nombre d'agent·e·s en situation d'encadrement (Directeur·trice·s, Adjoint·e·s aux directeur·trice·s, chef·fe·s de service, de pôle, d'équipe, de subdivision, agent·e·s d'encadrement, etc.) rapporté au nombre d'agent·e·s.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

• Analyse de l'effectif selon le statut (fonctionnaire / contractuel)

▪ Evolution de la répartition

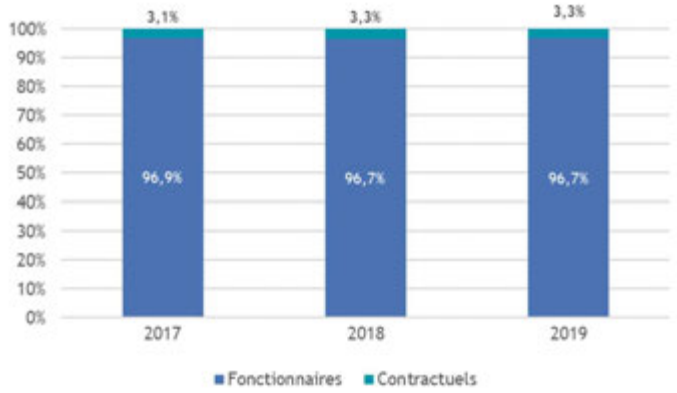

Les contractuels sur emplois permanents sont essentiellement affectés dans les services. Leur proportion demeure faible. Leur recrutement ne s'opère que sur des profils bien spécifiques pour lesquels il s'avère difficile de recruter des titulaires (journaliste, designer, marketing…).

▪ 3 517 Fonctionnaires

Situation statutaire	Femmes	Hommes	Total
Titulaires FP Territoriale	1843	1375	3218
Stagiaires FP Territoriale	77	49	126
Détachés originaires de la FP Territoriale	20	25	45
Détachés originaires de la FP d'Etat (SLD)	44	60	104
Détachés originaires de la FP d'Etat	8	13	21
Détachés originaires de la FP Hospitalière	1	3	4
Total	1993	1525	3518

Définitions

Le détachement est la position du fonctionnaire placé hors de son cadre d'emplois, emploi ou corps d'origine.

Le détachement sans limitation de durée (SLD) concerne les seuls fonctionnaires, arrivés par transfert de compétence, qui n'ont pas demandé leur intégration dans la fonction publique territoriale.

▪ 119 Contractuel·le·s

Motif ou origine contrat	Femmes	Hommes	Total
CDI après 6 ans	20	15	35
CDI transférés Etat	4	2	6
CDI venant d'un autre collectivité	3		3
Total Contrat à durée indéterminée	27	17	44
CDD 3 ans renouvelables	32	32	64
CDD travailleurs handicapés (1 an)	2	9	11
Total Contrat à durée déterminée	34	41	75
Total	61	58	119

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

• Les mouvements de personnel

Ces tableaux indiquent l'ensemble des mouvements externes du personnel permanent rémunéré.

▪ 219 arrivées – mouvements externes des personnels

Motifs d'arrivée	Femmes	Hommes	Total
Recrutement direct	47	30	77
Droit d'option et Transferts			0
Mutation	22	23	45
Concours	9	5	14
Recrutement de travailleurs handicapés	2	8	10
Non titulaires	15	11	26
Détachement FPE, FPH, autres collectivités ...	16	16	32
Réintégration suite congé parental	3		3
Réintégration suite disponibilité	5	4	9
Réintégration suite détachement	2	1	3
Total	121	98	219

Evolution du taux d'arrivée

	2017	2018	2019
% Femmes	3,4%	4,9%	3,3%
% Hommes	3,1%	3,8%	2,7%
Total	6,5%	8,7%	6,0%

Le taux d'arrivée correspond au pourcentage d'agents permanents ayant intégré la collectivité au regard des effectifs au 31 décembre.

Les fonctionnaires représentent 84,5% des arrivées, les contractuels 15,5%.

5% des arrivées correspondent à des agents recrutés au titre d'une Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH).

▪ 226 départs – mouvements externes des personnels

Motifs de départ	Femmes	Hommes	Total
Retraite	47	58	105
Disponibilité	24	18	42
Mutation	16	25	41
Décès	1	6	7
Démission, Radiation, Licenciement ...	5	13	18
Détachement	3	1	4
Réintégration	1	2	3
Congé parental	6		6
Total	103	123	226

Evolution du taux de départ

	2017	2018	2019
% Femmes	2,1%	2,2%	3,1%
% Hommes	1,8%	2,3%	3,7%
Total	4,0%	4,4%	6,7%

Le taux de départ correspond au pourcentage d'agents permanents ayant quitté la collectivité au regard des effectifs au 31 décembre.

Les départs en retraite représentent 46,5% des départs (46% en 2017, 66% en 2017). Ils correspondent à 0,9% des effectifs des services (1,4% en 2018) et 2,1% de ceux des EPLE (2,5% en 2018).

▪ Mobilité interne

Services

Année	Mutations internes
2017	46%
2018	50%
2019	46%

La mobilité interne a retrouvé le niveau de 2017. Cette évolution peut s'expliquer par divers facteurs dont l'identification de postes pour des durées courtes, lesquels ne sont pas proposés en interne. A cela s'ajoutent des recrutements sur des métiers ou dans des domaines spécifiques qui n'engendrent pas ou peu de candidatures internes (infirmier.e, plongeur.euse scaphandrier.e, agent.e fluvial.e, domaine de l'informatique, des fonds européens…).

EPLE

Année	Mutations internes
2017	42%
2018	42%
2019	44%

En 2019, le pourcentage de mobilité interne dans les EPLE est de 44 %, soit une légère progression par rapport aux 2 dernières années. Par ailleurs, 61 intégrations directes d'agents temporaires ont été effectuées (39 % des recrutements) sur des postes de service général et sur certains postes à spécialité.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

// L'effectif non permanent

Cette synthèse présente les chiffres cumulés sur l'exercice.

• Le personnel temporaire

989 agents contractuels temporaires pendant l'année 2019 :
- 155 dans les services
- 834 dans les EPLE

355 agents contractuels temporaires au 31 décembre 2019

▪ Les motifs de recours au personnel temporaire

Motifs de recours (Cumul annuel de ETP)	Services		EPLE		TOTAL
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
Maladie Accidents Dispo-Office	7,0	4,2	118,3	44,4	173,9
Poste vacant	21,7	5,7	61,7	39,5	128,6
Temps Partiel et Compensation	0,7	0,0	28,8	5,2	34,8
Renfort Occasionnel	13,0	5,4	6,2	1,6	26,2
Naissance Congé-Parental	5,0	4,8	2,8	0,1	12,7
Disponibilités hors Dispo-Office	0,2	0,7	0,9	0,4	2,2
Congé de Formation	0	0,4	0,4	0	0,8
Sous total	**47,8**	**21,3**	**219,1**	**91,2**	**379,4**
Total	**69,1**		**310,2**		**379,4**

▪ La masse salariale des temporaires

Motifs de recours (MS annuelle en K€)	Services		EPLE		TOTAL
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
Maladie Accidents Dispo-Office	229	149	3 640	1 359	5 376
Poste vacant	724	195	1 918	1 206	4 042
Temps Partiel et Compensation	22	0	902	163	1 087
Renfort Occasionnel	466	206	189	49	909
Naissance Congé-Parental	180	182	88	3	453
Disponibilités hors Dispo-Office	10	22	28	11	71
Congé de Formation	0	18	11	0	30
Sous total	**1 631**	**772**	**6 776**	**2 790**	**11 969**
Total	**2 403**		**9 566**		**11 969**

▪ Evolution de la masse salariale des temporaires



Masse salariale des temporaires par rapport à la masse salariale totale

Année	Masse salariale
2017	8,8%
2018	7,8%
2019	6,8%

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

• Les saisonnier·ère·s, vacataires : les autres missions temporaires

- **135 saisonniers** ont été affectés au service des écluses sur les canaux bretons, durant la saison 2019, avec la réalisation de 57 546 heures (54 109 en 2018) pour un coût de 904 K€ (855 K€ en 2018).
- **13 saisonniers** ont réalisé 6 598 heures au service des transports pour un coût de 94 K€.
- **49 vacataires** ont été rétribués pour un montant de 49,4 K€, en baisse de 11,8 % par rapport à 2018 (56 K€.)
  - 43 au titre des comités de lecture relevant de l'action culturelle – coût : 39 K€
  - 2 au titre de la communication et l'événementiel – coût : 8,4 K€
  - 4 à titre divers (présidents des conseils de discipline, jury …) – coût : 2 K€

• Les apprenti·e·s

39 apprentis au 31/12/2019

66 apprentis différents en 2019, masse salariale 466 K€

(61 apprentis et 427 K€ en 2018)

L'apprentissage représente un axe de la politique jeunesse de la collectivité. L'objectif est de former des jeunes sur plus d'une dizaine de diplômes différents, dans les services, voies navigables et EPLE. Cela peut également permettre à ces jeunes d'identifier le Conseil Régional comme employeur et pour certains d'entre eux, d'être recrutés de manière temporaire ou définitive à l'issue de leur parcours de formation.

Direction	Niveau	Diplôme préparé	Femmes	Hommes	Total
DEFTLV	I	Apprenti-e MASTER - Stratégie et Ingéniérie en Formation pour Adultes	1		1
	III	Apprenti-e BTS - Support à l'action manégériale	1		1
DIL	I	Apprenti-e ING - Energie risques environnement		1	1
	IV	Apprenti-e BP - monteur en installation du génie climatique et sanitaire		1	
	V	Apprenti-e CAP - Peintre, applicateur de revêtement		1	
DIRAM	III	Apprenti-e LIC PRO - Aménagement paysager et Urbanisme		1	
DIRCI	I	Apprenti-e MASTER - Ingéniérie et conduite de projets événementiels	1		
	III	Apprenti-e DUT - Informatique		1	
DRH	III	Apprenti-e BTS - Assistant-e manager	1		
DSI	I	Apprenti-e ING - Cybersécurité		1	1
		Apprenti-e ING - Techniques de l'industrie, réseaux et télécom		1	1
	III	Apprenti-e BTS - Services Informatiques aux Organisations		3	3
	IV	Apprenti-e BAC PRO - Systèmes Electroniques Numériques		2	2
DTPVN	I	Apprenti-e MASTER - Environnement territoire et paysage		1	1
	III	Apprenti-e BTM - Photographe	1		1
	V	Apprenti-e CAP - Menuisier installateur		1	1
PRESIDENCE	III	Apprenti-e BTS - Communication		1	1
		Sous total Services	5	15	20
EPLE	V	Apprenti-e CAP - Cuisine	3	14	17
	V	Apprenti-e CAP - Hygiène et propreté des locaux	5	1	6
	V	Apprenti-e CAP - Maintenance des bâtiments des collectivités		2	2
		Sous total EPLE	8	17	25
		Total	13	32	45

6 sur 10 préparent un diplôme de niveau 5

Plus de la moitié sont en lycée

7 sur 10 sont des hommes

• Les emplois d'avenir

Au 31 décembre 2019, la Région employait 3 emplois d'avenir. Au cours de l'année, 5 emplois d'avenir ont été accueillis dans les Services pour une masse salariale de 80 K€ dont 69 K€ de salaire brut. Ce dispositif est pris en charge par l'Etat à raison de 75 % du salaire brut. Le coût résiduel pour la collectivité est de 17 K€.

Direction	Fonction exercée	Femmes	Hommes	Total
DIL	EA-Agent-e de reprographie-imprimerie		1	1
	EA-Agent-e logistique et administratif		1	1
DIRCOM	EA-Agent administratif et logistique des partenariats	1		1
	Total	1	2	3

Le dispositif des emplois d'avenir est un dispositif en voie d'extinction

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

• Les stagiaires

105 stagiaires accueillis en 2019 (en légère diminution, 110 en 2018)

- 101 issus d'écoles, d'universités ou d'établissements professionnels
- 4 fonctionnaires de catégorie A, en stage de formation initiale

Lorsque la durée du stage est supérieure à 2 mois, le stagiaire est gratifié. Ainsi, en 2019, 40 stagiaires « écoles » (35%) ont perçu une gratification mensuelle. Le coût moyen par stagiaire : 2 280€.



50 % des stagiaires "école" préparent un diplôme de l'enseignement supérieur, niveau supérieur ou égal à Bac+4.

53 % des stagiaires accueillis dans les services en 2018 sont des femmes.

Répartition par direction	Stagiaires Fonction Publique	Stagiaires "Ecoles"	dont gratifiés	Gratifications
CAB & Groupes Politiques		2		
CESER		2	1	1 496
DA		1		
DAEI		2	2	2 363
DAJCP	2	6	3	5 609
DCEEB		4	2	6 248
DEFTLV		1		
DELS		1	1	2 861
DFE		1	1	3 465
DC		2		
DSN		1	1	3 491
DVN		10	2	5 749
DTA		2	2	3 859
Maison de la Bretagne		1		0
DGS		1	1	2 888
DIL		10	2	2 310
DIMER		4	2	5 276
DIRAM		8	4	9 214
DIRCOM		7	1	1 313
DIRECO		4	1	1 759
DITMO		3	2	3 833
DP		4		
DRH	1	0		
DSI		5	1	1 733
DTP	1	19	11	27 746
Total	4	101	40	91 211

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

2. La rémunération et la carrière

Chiffres clés au 31/12/19

- Frais de personnel 167 M€
  dont masse salariale 163,6 M€
- Valeur annuelle du point : 5623,23 €
- Salaire net mensuel moyen
  femmes : 1 950 €
  hommes : 2 100 €

2019 en Bref

La masse salariale 2019 est de 163,6 M€ (161,1 M€ en 2018). Son évolution de 1,6 % est due essentiellement à l'incidence du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) et à l'évolution de effectifs. Par ailleurs, les mesures réglementaires prévues dans le cadre du PPCR (transfert primes points pour les catégories A et revalorisation indiciaire des catégories B et C) ont été mises en oeuvre. Enfin, le RIFSEEP a été déployé pour la filière médico-sociale.

// Les dépenses de personnel

Définitions

Masse salariale : Elle est constituée de la totalité des comptes concernés par les écritures de paie. Elle comprend les rémunérations du personnel permanent et non permanent, des apprentis et des emplois d'avenir (salaires, primes, indemnités...) et les charges sociales et patronales. A compter de 2019, elle intègre les remboursements des rémunérations des personnels mis à disposition et les rémunérations des stagiaires école.

Dépenses de personnel : Elles comprennent la masse salariale, mais également certains « périphériques » constituant le chapitre 012 (prestations d'action sociale, frais médicaux, capitaux décès versés).

ETPA : Equivalent Temps Plein Annuel, correspond à une activité exercée sur la base d'un temps plein. Un agent à 100 % présent toute l'année correspond à 1 ETPA, un agent à 80 % à ,8 ETPA.

Frais de personnel	166 912 745 €
Dépenses réelles de fonctionnement	1 015 212 638 €
Dépenses réelles totales	1 774 382 626 €

• Evolution des dépenses de personnel

Part des dépenses	2017	2018	2019
Fonctionnement	16,8%	16,8%	16,4%
Réelles totales	9,3%	9,9%	9,4%

Le tableau ci-dessus retrace l'évolution des dépenses de personnel de 2017 à 2019 figurant au compte 012, masse salariale et autres charges de personnel. Cette part est en diminution et représente 9,4 % par rapport aux dépenses réelles totales, en raison d'une évolution contenue des dépenses de personnel et plus forte des dépenses d'investissement en 2019.

• Evolution de la masse salariale



EPLE : La masse salariale de 90,1 M€ diminue de 0,1 % et les ETPA diminuent de 0,5 %. La collectivité a poursuivi sa politique d'adaptation des remplacements en parallèle des recrutements au fil de l'eau,

Services : La masse salariale augmente de 3,7 % et les ETPA augmentent de 2,9 %.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

// La rémunération

Définitions

L'étude des rémunérations brutes est réalisée sur la base du salaire brut fiscal incluant le traitement brut, la nouvelle bonification indiciaire, l'indemnité de résidence, le supplément familial de traitement, le régime indemnitaire, les heures supplémentaires, les avantages en nature. Le salaire brut s'entend avant déduction des cotisations salariales. La base de référence ne concerne que les agents présents entre le 01/01/2019 et le 31/12/2019.

Le salaire net correspond au salaire brut, diminué des cotisations salariales et de sécurité sociale ainsi que des différentes contributions (CSG, CRDS, et le cas échéant, contribution de solidarité).

Le salaire médian correspond à la valeur du salaire tel que 50 % des salariés de la population considérée ont une rémunération supérieure et 50 % ont une rémunération inférieure.

28 390 €

Rémunération brute annuelle moyenne

(2018 : 28 338 € soit +0.2 %)

24 152 €

Rémunération nette annuelle moyenne

(2018 : 24 112 € soit +0,2 %)

- Services : 29 592 €
- EPLE : 20 899 €

• Rémunération nette moyenne par catégorie d'emplois



La variation de la rémunération nette moyenne est en légère hausse par rapport à 2018. Cela s'explique par les évolutions des effectifs et leurs variations (départs/arrivées) ainsi que les mesures catégorielles.

• Rémunération nette moyenne par genre

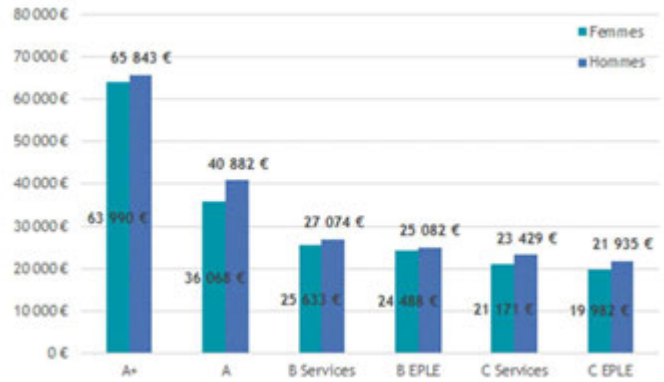

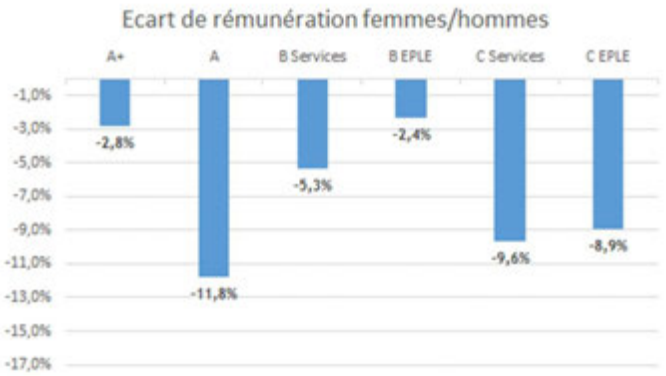

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

- ## Salaire net médian mensuel

Salaire net médian par catégorie et statut	Mensuel	
	Titulaires	Contractuels
Cat. A+	5 179 €	5 197 €
Cat. A	2 734 €	2 734 €
Cat. B	2 133 €	1 789 €
Cat. C	1 752 €	1 789 €
Médiane	**1 816 €**	**2 537 €**

Le salaire net médian 2019 des agents contractuels sur emplois permanents est principalement basé sur celui des agents de catégorie A car ils représentent toujours la plus grande partie de cet effectif et leur rémunération est plus élevée. Le salaire net médian des agents titulaires sur emplois permanents a augmenté de 0,7 % en 2019.

- ## Représentation graphique des rémunérations nettes mensuelles

80 % des agents perçoivent un salaire mensuel compris entre les deux traits noirs, la moyenne est représentée par le trait rouge et 50 % des agents perçoivent un salaire mensuel compris dans le carré blanc.

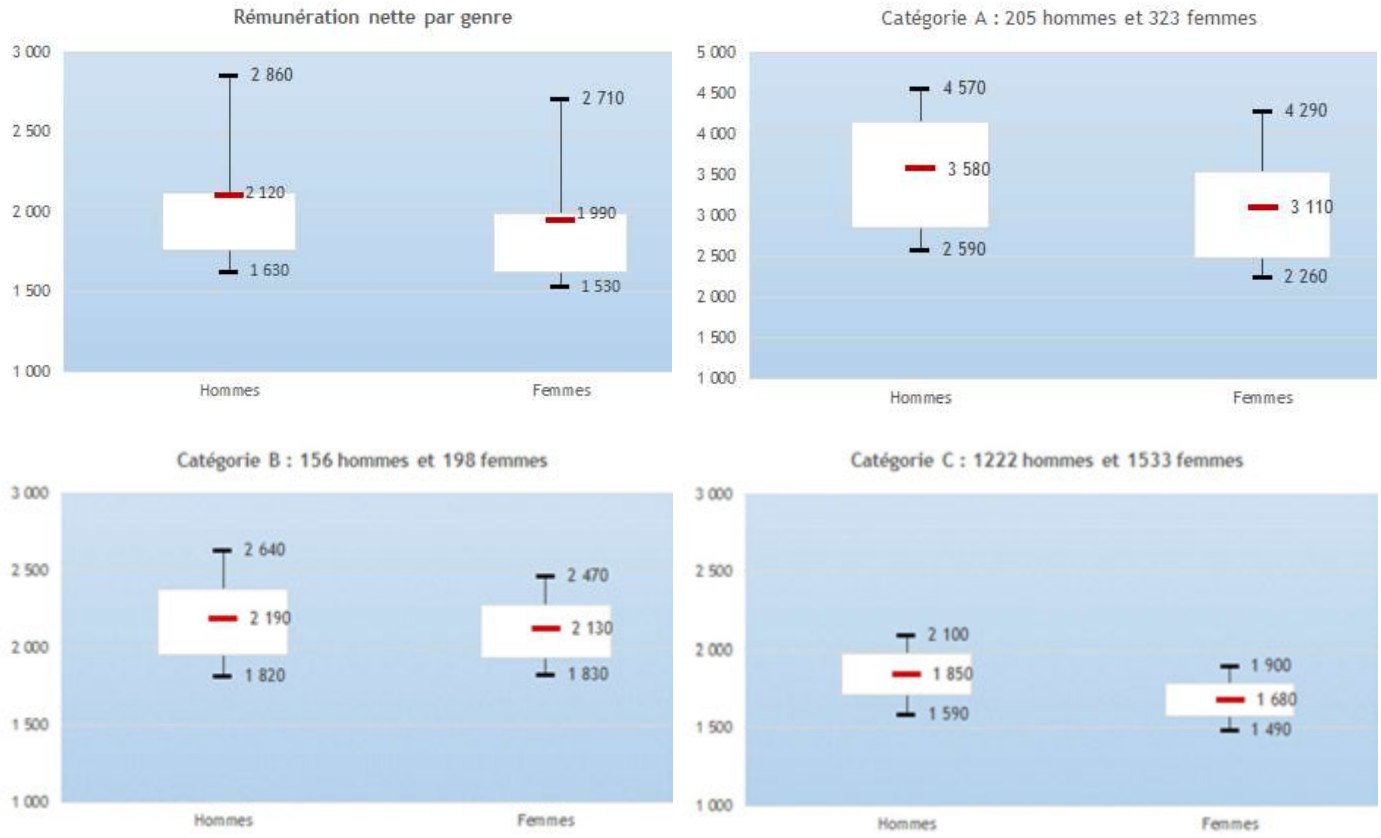

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

// La carrière

Définitions

Avancement d'échelon : passage d'un échelon à l'échelon immédiatement supérieur à l'intérieur d'un même grade. Le statut particulier de chaque corps ou cadre d'emplois prévoit la durée de service nécessaire pour passer d'un échelon à l'échelon supérieur.

Avancement de grade : passage d'un grade à un autre à l'intérieur d'un même corps ou cadre d'emplois. Il peut intervenir après la réussite à un examen ou un concours professionnel ou au choix de l'employeur.

Promotion interne : passage d'un corps ou d'un cadre d'emplois à un autre corps ou cadre d'emplois au sein de la même fonction publique. Elle a lieu au choix ou après examen professionnel.

• 1365 avancements d'échelon

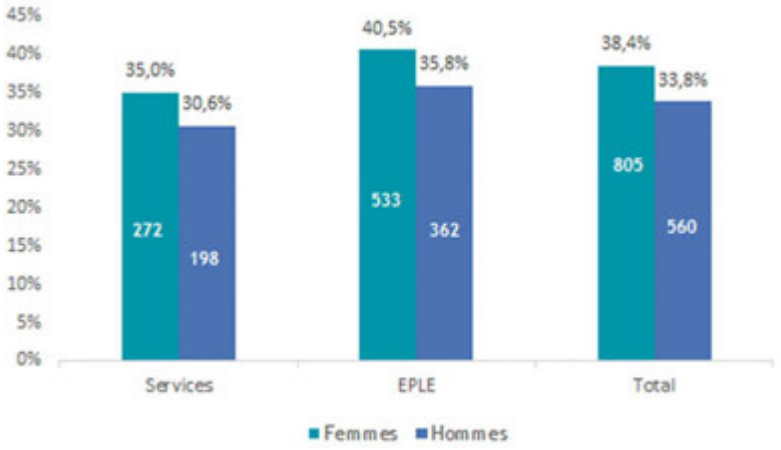

1365 agents ont bénéficié d'un avancement d'échelon (1547 en 2018, soit -11,8 %).

• 270 avancements de grade

270 fonctionnaires, soit 8 % ont bénéficié d'une inscription au tableau d'avancement en 2019 (8 % en 2018).

▪ Part des femmes et des hommes promouvables ayant bénéficié d'un avancement de grade

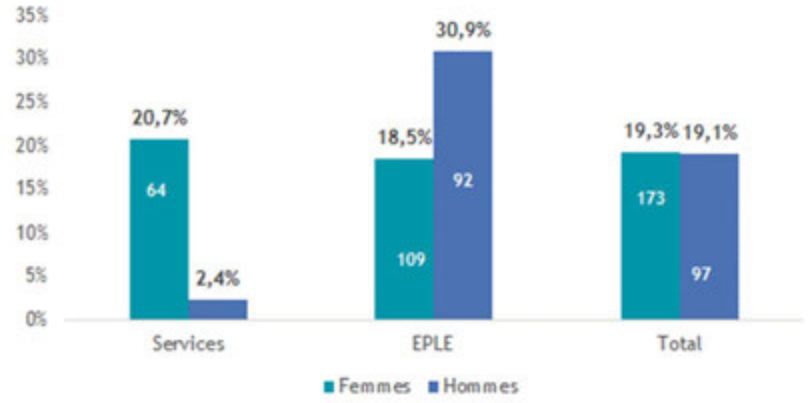

L'analyse porte sur la part des femmes et des hommes promus sur l'ensemble des promouvables.

Les agents promouvables sont les agents qui remplissent les conditions statutaires pour accéder au grade supérieur.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Avancement de grade	Femmes			Hommes		
	Promou-vables	Promues	% avan-cement	Promou-vables	Promus	% avan-cement
Administrateur général (voie principale)	1					
Administrateur général (voie exceptionnelle)						
Administrateur hors classe	1			3	1	33%
Attaché hors classe (voie principale)	21	1	5%	10	1	10%
Attaché hors classe (voie exceptionnelle)	9			3		
Attaché principal (au choix)	23	3	13%	8	2	25%
Attaché principal (examen)	14			3		
Rédacteur principal de 1ère classe (au choix)	33	7	21%	2		
Rédacteur principal de 1ère classe (examen)	12	12	100%			
Rédacteur principal de 2ème classe (au choix)	25	5	20%	4	1	25%
Rédacteur principal de 2ème classe (examen)	15	15	100%			
Adjoint administratif principal de 1ère classe	94	19	20%	8		
Adjoint administratif principal de 2ème classe (au choix)	7	2	29%	1		
Total filière administrative	**255**	**64**	**25%**	**42**	**5**	**12%**
Ingénieur en chef Hors classe				1	1	
Ingénieur hors classe (voie principale)	3			11		
Ingénieur principal	17	2	12%	29	1	3%
Technicien principal de 1ère classe (au choix)	3			15	3	20%
Technicien principal de 1ère classe (examen)				2	1	50%
Technicien principal de 2ème classe (au choix)	2			23		
Technicien principal de 2ème classe (examen)						
Agent de maîtrise principal	11			49	5	10%
Adjoint technique principal de 1ère classe	14	3	21%	38	9	24%
Adjoint technique principal de 2ème classe (au choix)	1			1	1	100%
Adjoint technique principal de 2ème classe (examen)						
Total filière technique	**51**	**5**	**0**	**169**	**21**	**12%**
Adjoint technique principal de 1ère classe des EE	325	63	19%	226	71	31%
Adjoint technique principal de 2ème classe des EE	264	46	17%	72	21	29%
Total filière technique des EE	**589**	**109**	**19%**	**298**	**92**	**31%**
Conservateur du patrimoine en chef	1					
Bibliothécaire principal (au choix)	2					
Total filière culturelle	**3**					
Total	**898**	**178**	**20%**	**509**	**118**	**23%**

- **58 Promotions internes**

Promotion interne par filière	Catégorie			Sexe		Total
	A	B	C	Femmes	Hommes	
Administrative	4	3	0	6	1	7
Technique	1	6	44	6	45	51
Total	**5**	**9**	**44**	**12**	**46**	**58**

Sur 58 agents inscrits sur les listes d'aptitude, 44 adjoints techniques ont bénéficié d'une promotion interne au grade d'agent de maîtrise.

En 2019, 9,4 % des agents ont bénéficié d'un avancement de grade ou d'une promotion interne (9,5 % en 2018).

Taux des agents promus par sexe	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total
Femmes	3,2%	21,8%	8,5%	9,1%
Hommes	4,1%	6,3%	11,1%	9,9%

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

3. La formation

Chiffres clés au 31/12/19

- Budget formation : 2 M€
- 2 466 agents formés
  - Femmes : 52 %
  - Hommes : 48 %
- 10 889 jours de formation

2019 en Bref

La politique de formation de la collectivité a mis l'accent sur l'identification et le développement des compétences numériques pour l'ensemble des agents de la collectivité. Pour les services, le programme d'animation managériale a été enrichi et les offres de formation ont été construites pour s'adapter aux modes de travail. Pour les lycées, les techniques mécanisées d'entretien des locaux ou le nouveau logiciel de restauration ont fait l'objet de sessions. Les formations à la sécurité et à la maintenance se sont poursuivies.

// Les éléments de cadrage

• Le budget

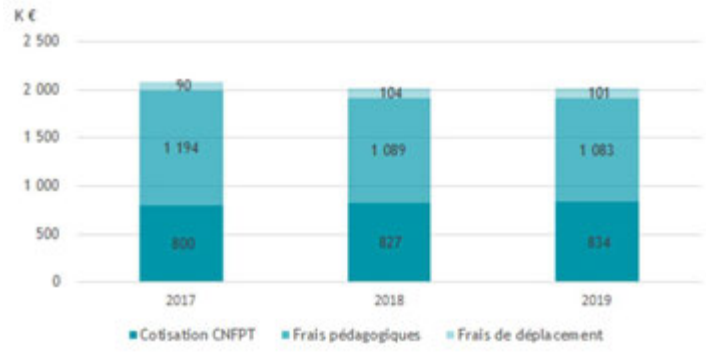

La formation représente 1,2 % des frais de personnel en 2019.

Le montant des sommes investies par jour de formation est de 185 euros (+ 9 euros par rapport à 2018).

Le budget consacré à la formation en 2019 s'élève à 2 M€ euros (-0,1%), dont 0,8 M€ de cotisation obligatoire versée au CNFPT (+0,9%), 1,1 M€ de frais pédagogiques (-0,6%) et 0,1 M€ de frais de déplacements (-2,4%).

• La typologie des agent·e·s formé·e·s

▪ Répartition par catégorie des agent·e·s ayant participé au minimum à une action de formation

nombre d'agents	Femmes	Hommes	Total
Catégorie A	262	171	433
Catégorie B	162	133	295
Catégorie C	861	871	1 732
Autres dispositifs	4	2	6
Total	1289	1177	2466

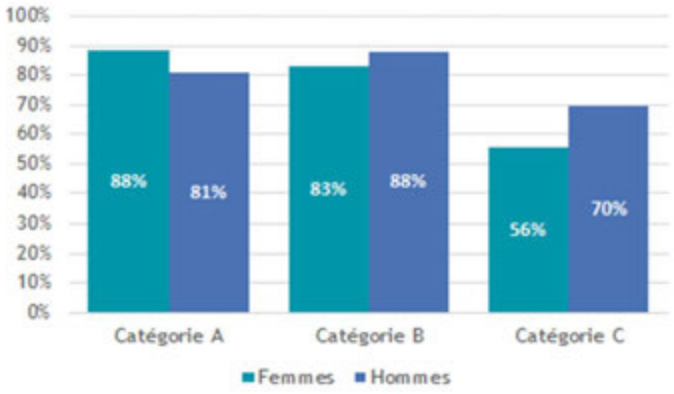

Le nombre d'agents permanents qui a participé au minimum à une action de formation en 2019 est en baisse (-2%).

En 2019, près de 68 % des agents permanents ont participé au minimum à une action de formation. La proportion des hommes qui partent en formation progresse dans les catégories B et C et diminue en catégorie A. Les femmes qui partent en formation restent majoritaires en catégorie A.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

- **Le Compte Personnel de Formation (CPF)**

Le CPF alimenté en heures, est utilisable par tout salarié, tout au long de sa vie active, pour suivre une formation qualifiante. En 2019, ce sont 240 jours qui ont été mobilisés dans le cadre du CPF.

// Les domaines et les types de formation



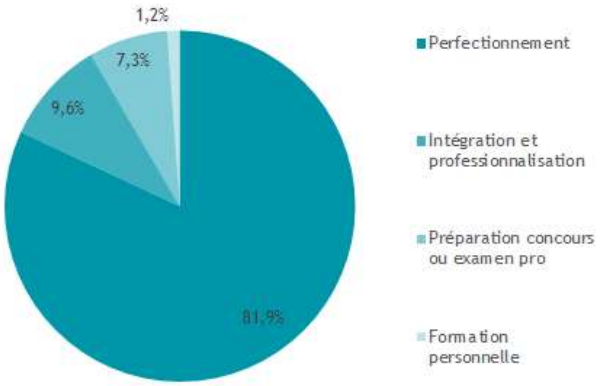

10 889 jours de stages ont ainsi été réalisés et pris en charge au titre du plan de formation.

Absence pour concours en jours ouvrés	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Femme	53	24	55	132
Homme	12	18	31	61
Total	**65**	**42**	**86**	**193**

En 2019, dans les services, 132 femmes et 61 hommes ont été absents pour se rendre ou préparer un concours/examen.

// La formation selon les types d'organismes et par catégorie

Formation par Organisme (en jours)	Interne Région	CNFPT	Autres organismes	Total
Cat. A	212,5	844,8	1 314,6	2 371,9
Cat . B	142,6	628,7	813,5	1 584,9
Cat . C	609,5	1 776,6	4 349,4	6 735,5
Agents relevant d'autres dispositfs	8,8	30,0	157,9	196,7
Total en jours	973,4	3 280,1	6 635,4	10 888,9
ETP annuel sur la base des jours ouvrés	3,9	13,0	26,3	43,2

La Région a davantage recours à des prestataires autres que le CNFPT car son offre de formation pour des domaines d'expertise n'est pas toujours adaptée.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

4. L'environnement de travail

Chiffres clés au 31/12/19

- 12 % des agents sont à temps partiels
- Heures Supplémentaires : 1,2 ETP
- CET : 15 883 jours
- BOE : 13,02 %
- Taux d'absentéisme : 8,5 %

2019 en Bref

En matière de temps de travail, les outils Amzer pour les services, AgileTime pour les VN et MyAntiriade pour les EPLE permettent de fluidifier et dématérialiser les procédures et d'optimiser la gestion des plannings de travail.

La collectivité poursuit par ailleurs sa politique volontariste pour le temps partiel (2/3 sur autorisation), son accompagnement des agents en situation de handicap et sa politique de prévention des risques et de santé au travail.

// Le temps de travail des agent·e·s des services

Les éléments relatifs à la gestion des horaires ne concernent que le personnel permanent rémunéré ainsi que le personnel non permanent effectuant des missions de remplacement des agents des services. Les agents des lycées ont conservé leur régime antérieur applicable dans leurs administrations d'origine.

• Les horaires variables : 65 % des agent·e·s des services badgent

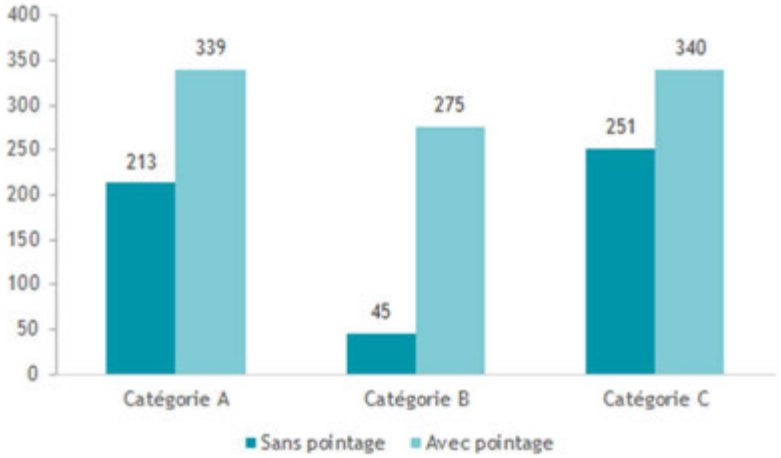

Chaque agent des services badge, à l'exception des :

- titulaires du "pack encadrement" dont la liste est fixée par arrêté du Président,
- agents d'entretien et éclusiers des voies navigables,
- agents des Equipes mobiles d'assistance technique (EMAT)

• La gestion des horaires : l'équivalent de 11 ETP annuels récupérés

▪ Horaires variables : l'équivalent de 9,8 ETP récupérés



Dans le cadre de la gestion individuelle des horaires variables, les agents des services qui badgent peuvent récupérer au maximum l'équivalent d'une demi-journée par mois.

Au cours de l'année 2019, 749 agents (748 en 2018) ont bénéficié de la récupération des horaires variables :

- 251 agents de catégorie A,
- 221 de catégorie B
- 277 de catégorie C

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Heures supplémentaires : 1,2 ETP

En outre, à titre exceptionnel, des heures supplémentaires réalisées dans le cadre des nécessités du service, à la demande expresse et dûment motivée de la hiérarchie peuvent faire l'objet de récupérations horaires.

Au cours de l'année 2019, 104 agents ont récupéré des heures supplémentaires sous forme d'absence (57 agents de catégorie A, 27 de catégorie B et 20 de catégorie C).

Evolution des heures récupérées



Le nombre d'heures récupérées augmente de 2 %. (-21% pour les heures supplémentaires et +6 % pour les horaires variables).

853 agents ont récupéré, en moyenne, 21 heures (20 heures pour les heures supplémentaires et 22 pour les horaires variables).

La gestion des horaires : 10,2 ETP d'heures écrêtées

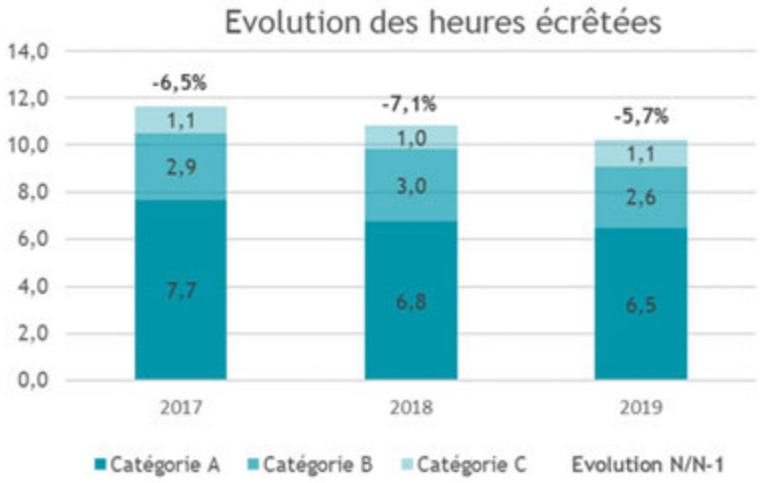

Le cumul des heures autorisées en crédit (excédent d'heures travaillées comptabilisées) ne doit pas dépasser l'équivalent de 12h ; au-delà de ce cumul, les heures sont écrêtées.

Le nombre d'heures écrêtées est en diminution depuis 2017.

Le compte épargne-temps (CET) : 15 883 jours épargnés

Les agents sur emploi permanent des services peuvent ouvrir un compte épargne-temps. Les règles de fonctionnement ont été modifiées par la Région le 1er novembre 2010 suite à l'assouplissement des dispositifs réglementaires.

L'épargne est limitée à 60 jours. Les 15 premiers jours épargnés sont nécessairement pris sous forme de congés. Entre 16 et 60 jours épargnés, la monétisation est également possible, ainsi que la conversion en points de retraite additionnelle (RAFP).

Agents ayant un CET	Au 31/12/2019				Dont ouverts en 2019	
	Femmes	Hommes	Total	% Femmes	Femmes	Hommes
Cat. A	285	194	479	59%	35	13
Cat. B	155	81	236	66%	12	7
Cat. C	211	176	387	55%	16	13
Total	**651**	**451**	**1 102**	**59%**	**63**	**33**

En 2019, 96 CET ont été ouverts.

3 612 jours de CET ont été épargnés au titre de l'année 2019 (3 561 en 2018).

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

CET	Au 31/12/2019				Dont accumulés en 2019	
Jours accumulés	Femmes	Hommes	Total	% Femmes	Femmes	Hommes
Cat. A	4 989	4 364	9 353	53%	990	883
Cat. B	2 265	1 384	3 649	62%	377	305
Cat. C	2 809	2 772	5 581	50%	493	564
Total	10 063	8 520	18 583	54%	1 860	1 752

L'indemnisation au titre de l'année 2019 (rémunération effectuée en 2020), a concerné 146 agent-e-s, dont 85 de catégorie A, pour un montant total estimé à 169 K€. En moyenne, 10 jours ont été indemnisés.

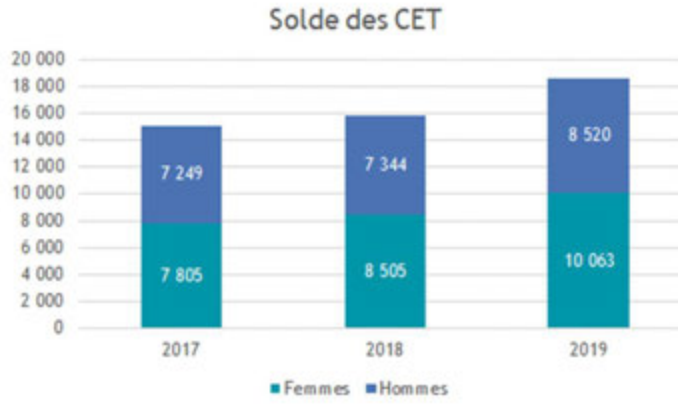

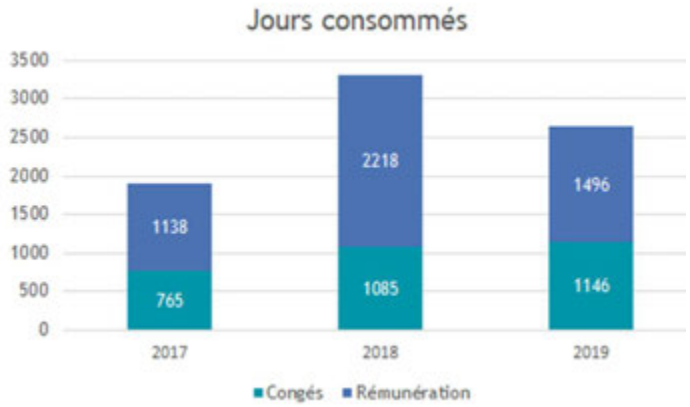

- **Le don de jours de congé : 51 jours**

Depuis 2015, les agents peuvent effectuer un don de jours de repos au bénéfice d'un collègue, proche aidant de personne en perte d'autonomie ou présentant un handicap. Ce don est anonyme et les jours sont cumulés sur un compte commun. En 2019, **24** agents ont fait des dons pour un total de **51** jours et **23,5** jours ont été utilisés.

// Les congés spécifiques

- Congés bonifiés : 9 agent·e·s en ont bénéficié

Le droit aux congés bonifiés s'exerce tous les 3 ans. L'octroi de ce congé s'accompagne d'une bonification maximale de 30 jours de congés annuels permettant aux agents concernés de se rendre dans le département ou territoire d'outre-mer dont ils sont originaires.

- Congés de maternité-adoption : 57 femmes, 3 100 jours

Au cours de l'année 2019, 57 femmes ont été en congé de maternité, 41 dans les services et 18 dans les EPLE, pour 3100 jours.

- Congés de paternité : 21 agents, 191 jours

Le congé paternité est à prendre dans les 4 mois qui suivent la naissance ou l'adoption d'un enfant. Il est de 11 jours consécutifs et de 18 jours pour la naissance ou l'adoption de jumeaux ou de triplé.

En 2019, 21 agents ont bénéficié du congé de paternité, 15 dans les services et 6 dans les EPLE, pour 191 jours

- Congés parentaux : 16 femmes

Le congé parental est accordé de droit, à l'agent, après un congé pour maternité (ou après la naissance, pour le père), un congé d'adoption, ou lors de l'arrivée au foyer d'un enfant n'ayant pas atteint l'âge de la fin d'obligation scolaire, adopté ou confié en vue de son adoption.

En 2019, 16 femmes ont bénéficié de ce droit. Pour 9 femmes, le congé parental a succédé au congé de maternité ou d'adoption, pour les 7 autres, il s'agit de renouvellement.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

// Les temps partiels

Chiffres clés

- 12 % des agents exercent leur activité à temps partiel. Ce pourcentage est stable depuis 2013.
- 86 % sont des femmes
- 66 % sont des agents de catégorie C
- 44 % exercent dans un EPLE (45 % en 2018)
- 2 temps partiels sur 3 sont accordés sur autorisation

Répartition des temps partiels par genre et catégorie	Femmes			Hommes			Total
	A	B	C	A	B	C	
90%	31	24	22	5	1	3	86
80%	36	33	205	5	5	37	321
70%	1		2			1	4
60%	3		2				5
50%			8		1	2	11
Temps partiel	71	57	239	10	7	43	427
Temps complet	252	141	1294	195	149	1179	3210
% des temps partiel	22%	29%	16%	5%	4%	4%	12%

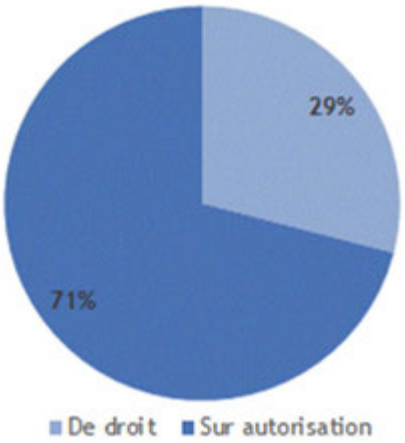

// Les travailleur·se·s handicapé·e·s

• Obligation d'emploi

Depuis le 1er janvier 2011, la Région a dépassé le seuil légal de bénéficiaires de l'obligation d'emploi fixé à 6 %. Au 1er janvier 2019, la Région recense 497 agents en situation de handicap au sein de ses effectifs (sur un effectif total de 3 817 agents) selon les critères de déclaration définis par le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), soit un taux d'emploi de 13,02 % au titre de l'année 2020. La déclaration auprès du FIPHFP se fait au titre de l'année n-1.

Depuis 2011, la Région Bretagne ayant dépassé le taux d'emploi légal de travailleurs handicapés, ne verse plus de contribution financière au FIPHFP.

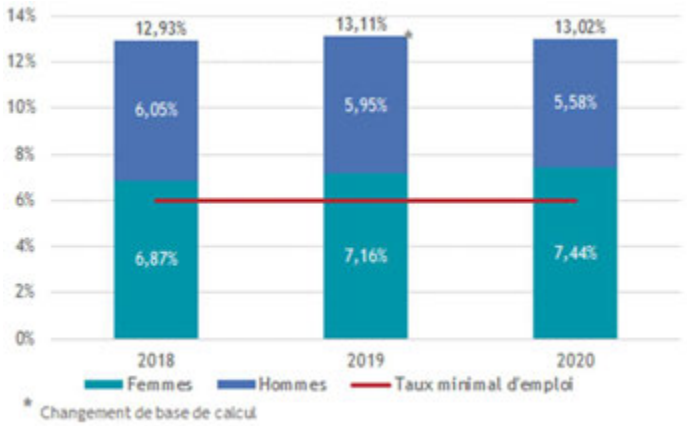

Répartition par statut

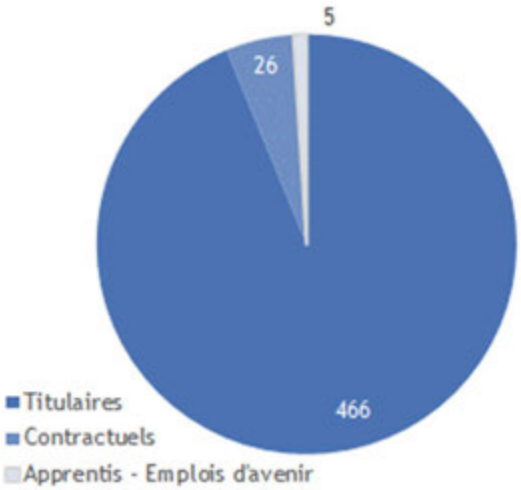

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

- **Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi**

Répartition par catégorie

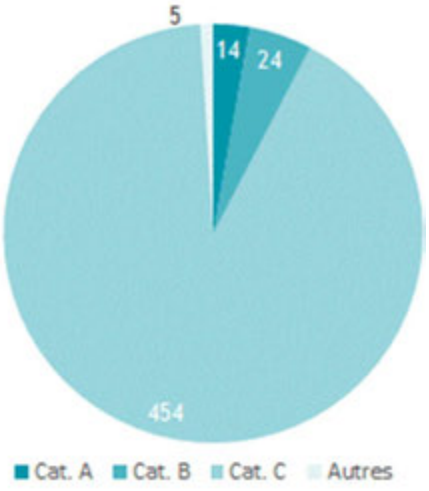

Evolution du nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi

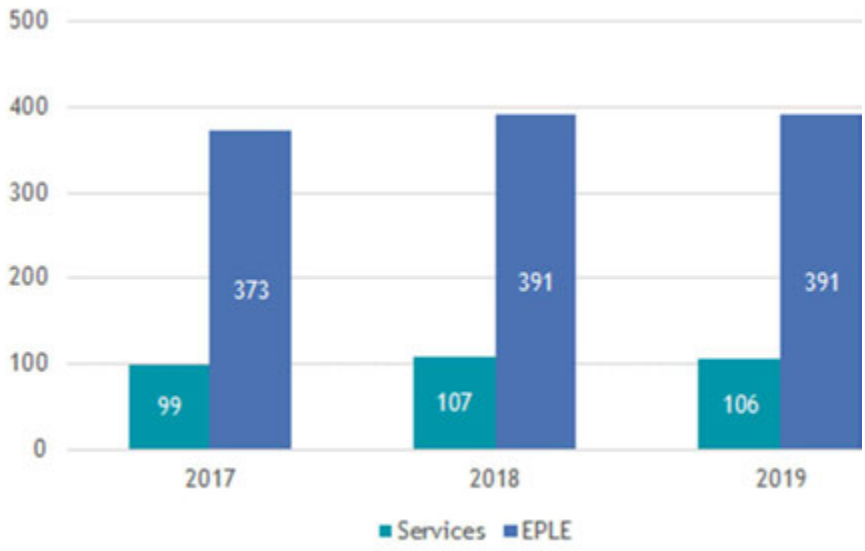

// La santé au travail

- **La médecine professionnelle et préventive**

En 2019, avec le départ en retraite de 2 médecins de prévention et la difficulté à recruter de nouveaux médecins de prévention, le service de médecine de prévention s'est organisé de la manière suivante :

- Un médecin coordonnateur de prévention, en poste à Rennes,
- Quatre infirmières en santé au travail (une par département) pour assurer, en lien avec le médecin, le suivi médical des agents de la collectivité.

La collectivité poursuit en parallèle de cette organisation la recherche de médecins de prévention.

Outre les examens complémentaires prescrits par la médecine de prévention, la Région prend en charge la visite d'embauche auprès d'un médecin agréé, préalable au recrutement dans la fonction publique. De même, lorsqu'un dossier est présenté pour avis sur l'attribution ou la prolongation d'un congé de longue maladie, de longue durée au comité médical ou à la commission de réforme en cas d'accident du travail, de maladie professionnelle, d'invalidité, les expertises et honoraires sont pris en charge par la collectivité.

Pour 2019, les frais médicaux s'élèvent à 238 K€ (275 K€ en 2018) :

Coût (en Euros)	Services	EPLE
Visites d'embauche médecine agréée	4 531	6 353
Longue maladie, longue durée, accident de travail- maladie professionnelle (honoraires et frais médicaux)	21 765	170 714
Visites de contrôles hygiène et sécurité, frais médicaux divers	2 152	7 604
Sous total	**28 448**	**184 671**
Consommables et petit matériel	8 433	
Consultations honoraires	3 535	
Examens complémentaires	9 667	
Actions de prévention	3 535	
Sous total	**25 170**	

La Région est auto-assureur et ne verse plus de cotisation au titre de l'assurance du personnel. Elle prend directement en charge les frais médicaux en lien avec les accidents du travail.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Les absences au travail

Le nombre de jours d'absence est comptabilisé hors congés de maternité et paternité, hors journées de formation, hors jours de grève et absences syndicales. Il est calculé sur la base de 252 jours ouvrés équivalent temps plein (les week-ends, les jours fériés ne sont pas comptés).

Taux d'absentéisme : 8,6 %

Absence par motif en jours ouvrés	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total	Taux d'absentéisme
Accident de travail	79	117	5 129	5 325	0,6%
Maladie professionnelle			5 402	5 402	0,6%
Maladie ordinaire	2 079	1 835	33 126	37 040	4,1%
Longue et grave maladie	545	630	16 196	17 371	1,9%
Longue durée	756	896	8 734	10 386	1,1%
Maladie	3 459	3 478	68 587	75 524	8,3%
Naissance	91	18	96	205	
Décès	78	72	209	359	
Enfant malade	300	240	732	1 272	
Mariage	54	27	141	222	
Evènements familiaux		1	6	7	
Concours	62	39	78	179	
Autorisations d'absences	585	397	1 262	2 244	
Absences non justifiées			54	54	
Total	**4 044**	**3 875**	**69 903**	**77 822**	**8,6%**

Le taux global d'absentéisme des agents permanents des services et des établissements d'enseignement est en légère augmentation (2018 : 8,5%).

Cat.A	3,2%
Cat.B	4,5%
Cat.C	10,1%

Le nombre de jours moyen d'absence par catégorie reste stable : 8 jours pour les catégories A, 11 jours pour les B et 25 jours pour les C.

Maladie – Motifs d'absences



Maladie – Taux d'absentéisme par catégorie



Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

- Accidents de travail et maladies professionnelles

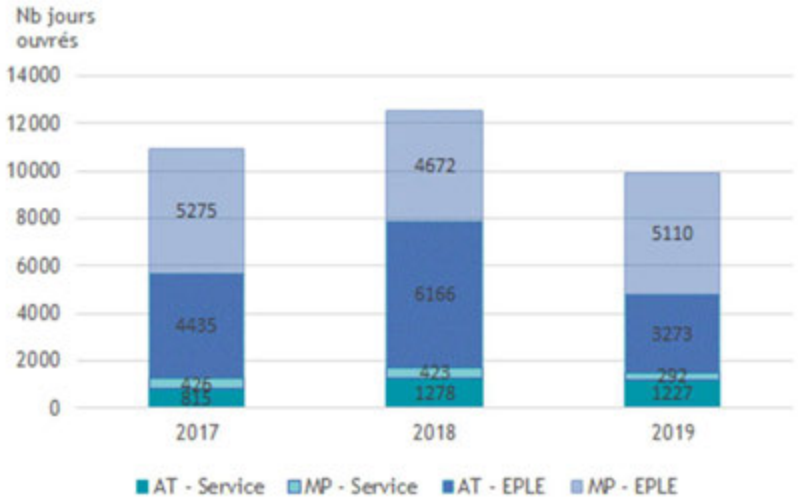

358 accidents (accidents de service et accidents de trajet) trouvent leur origine en 2019 (363 en 2018), 201 ont donné lieu à un arrêt de travail (197 en 2018).

A ces accidents s'ajoutent les déclarations d'accidents bénins (accidents sans arrêt et soin) : 56 déclarations d'accidents bénins ont été faites en 2019 contre 101 en 2018.

37 demandes de reconnaissance de maladie professionnelle ont été présentées en 2019 (52 en 2018).

// L'hygiène et la sécurité

- Les formations à la sécurité

Thème	Nb de jours		Nb d'agents	
	Femme	Homme	Femme	Homme
AMIANTE	7	58	3	23
AUTRES RISQUES	69	281	80	242
CONDUITE ENGINS ET VEHICULES	59	440	44	212
HABILITATION ELECTRIQUE	137	480	84	288
INCENDIE	89	99	178	198
SECOURISME	67	252	77	189
TRAVAIL EN HAUTEUR	3	116	3	86
Total général	**430**	**1726**	**469**	**1238**

La conduite d'engins regroupe 5 CACES, divers permis et la conduite de matériel spécifique.
La majorité des formations "Incendie" et "Secourisme" concerne le recyclage annuel des équipiers et des sauveteurs.
Les formations "Prévention", "Gestes et posture" et "Détecteurs gaz" constituent une part importante des formations aux autres risques.

En 2019, 2 156 jours de formations à la sécurité ont été suivis (1 872 en 2018) par 1 707 agents (1 432 en 2018).

- Les conditions de travail

La collectivité fournit à l'ensemble des agents identifiés au cours de l'évaluation des risques, des vêtements de travail et équipements de protection individuelle (EPI). Près de 3 500 agents disposent ainsi d'une dotation lorsqu'ils intègrent la Région et lors du renouvellement annuel leur permettant de remplacer leurs effets usagés.

En 2019, le marché de dotation vestimentaire a été renouvelé pour une année, reconductible trois fois. Les dépenses pour cette première année se sont élevées à **660 000€** tout en prenant en compte l'intégration et la dotation des nouveaux agents transférés du syndicat mixte pour l'aménagement touristique de l'Aulne et de l'Hyères (SMATAH). Les prestataires assurent la dotation des nouveaux arrivants en gérant directement un stock de vêtements et d'EPI permettant une livraison rapide des articles.

Un nouveau prestataire est intégré à ce marché afin de fournir la dotation des vêtements subaquatiques des plongeurs du port de Saint Malo. Le montant annuel est de **10 200€.**

- Autres dépenses liées à l'hygiène et la sécurité

La Région organise le contrôle des équipements de protection individuelle dits de classe 3, comme les gilets de sauvetage, harnais de sécurité, etc., conformément au Code du Travail pour un coût en 2019 de près de **28 000€**. En outre, comme chaque année, des trousses de secours ont été achetées pour faire face à de nouveaux besoins, et le contenu des trousses existantes a été renouvelé pour un coût de **11 300€**.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

• Assistant·e·s de prévention et référent·e·s hygiène et sécurité

Deux assistants de prévention au sein des services de la Région (sites administratifs d'une part et voies navigables et antennes portuaires d'autre part) déploient la politique sécurité au plus près du terrain. Ils travaillent en lien avec les deux conseillers prévention de la Région, chargés de coordonner l'ensemble des dispositifs hygiène et sécurité de la collectivité. Trois référents hygiène et sécurité sont également présents au sein des ports.

La Région dispose par ailleurs d'un réseau d'assistants de prévention et référents hygiène et sécurité pour déployer son intervention dans la prévention des risques au sein des établissements scolaires. En 2019, ce sont 116 agents régionaux qui exercent la mission d'assistant de prévention en EPLE.

• Chargé·e·s d'intervention

La Région s'appuie également sur les 156 « chargés d'intervention » des services (hors EPLE) qui ont pour mission d'agir sur les départs de feu et de participer à l'évacuation des locaux d'une part, d'assurer les fonctions de sauveteur secouriste du travail, d'autre part, en portant secours aux victimes.

// Les frais de déplacement

En 2019, les dépenses consacrées aux déplacements des agents sont en baisse de 0,9 %.

1 621 agents ont bénéficié, en 2019, de remboursement de frais de déplacement contre 1 599 en 2018 (+1,4 %).

- 1056 agents des services
- 574 agents des EPLE.

A noter que certains agents ont changé d'affectation en cours d'année, au fil des mutations, ce qui explique la différence entre la somme des agents et le nombre indiqué

Les remboursements de frais de déplacement sont en baisse de 2,6 %. Les frais d'agences sont en hausse de 17,9 %.

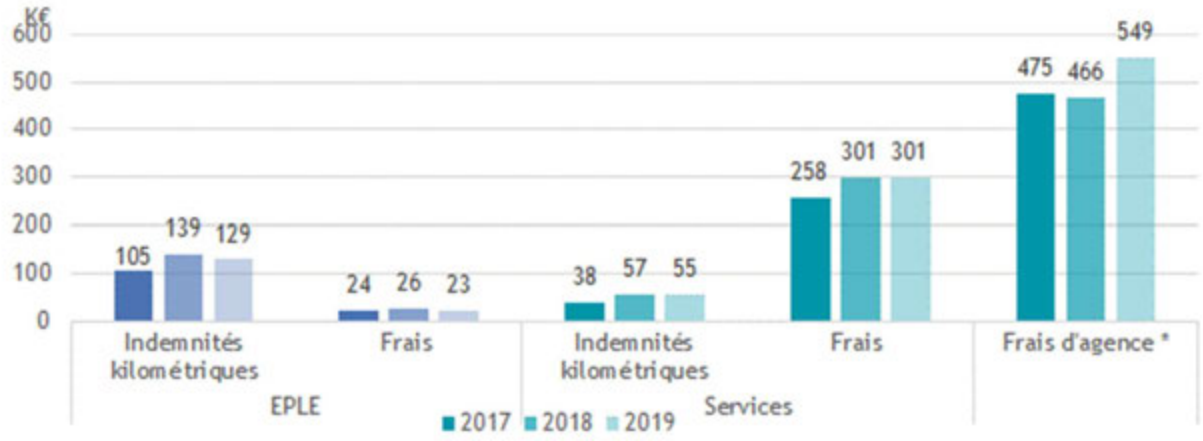

** les billets d'avion pour congés bonifiés sont inclus - 23 264.88 €. Le droit aux congés bonifiés s'exerce tous les 3 ans. 9 agents bénéficiaires en 2019. Coût moyen par agent bénéficiaire : 2585 euros (1658 € en 2018)*

• Utilisation des véhicules personnels

En **2019**, **656** agents ont utilisé leur véhicule personnel, **547 620** Km ont été remboursés (**621 117** Km en **2018**). La majorité des trajets ont été réalisés par les agents des établissements d'enseignement (**389 757** Km - **520** agents).

Le coût total pour la collectivité est de **185 K€**.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

5. L'action sociale

Chiffres clés au 31/12/19

- 2,4 M€
- 22 dispositifs

2019 en Bref

La politique volontariste de la collectivité en faveur des déplacements doux porte également ses fruits et se traduit par une augmentation significative des aides aux transports en 2019. Par ailleurs, les effectifs souscrivant aux aides à la mutuelle et à la prévoyance sont en augmentation, ainsi que les prestations liées à la famille (garde, séjours enfants) et à la retraite, en lien avec l'évolution des effectifs et de la pyramide des âges.

// Le barème social unique

Le barème s'applique aux prestations d'action sociale, aux chèques-vacances, aux titres restaurant et à la subvention-repas. Il est apprécié en fonction du revenu net fiscal de l'agent lors de l'année précédente. La situation individuelle de chaque agent est étudiée dès le 1er janvier de chaque année.

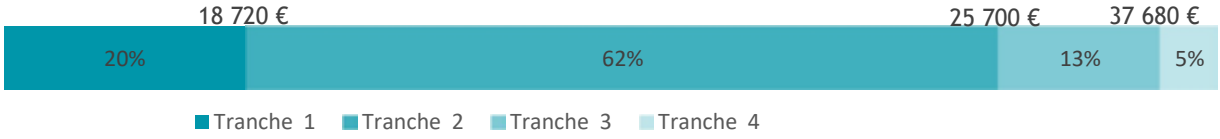

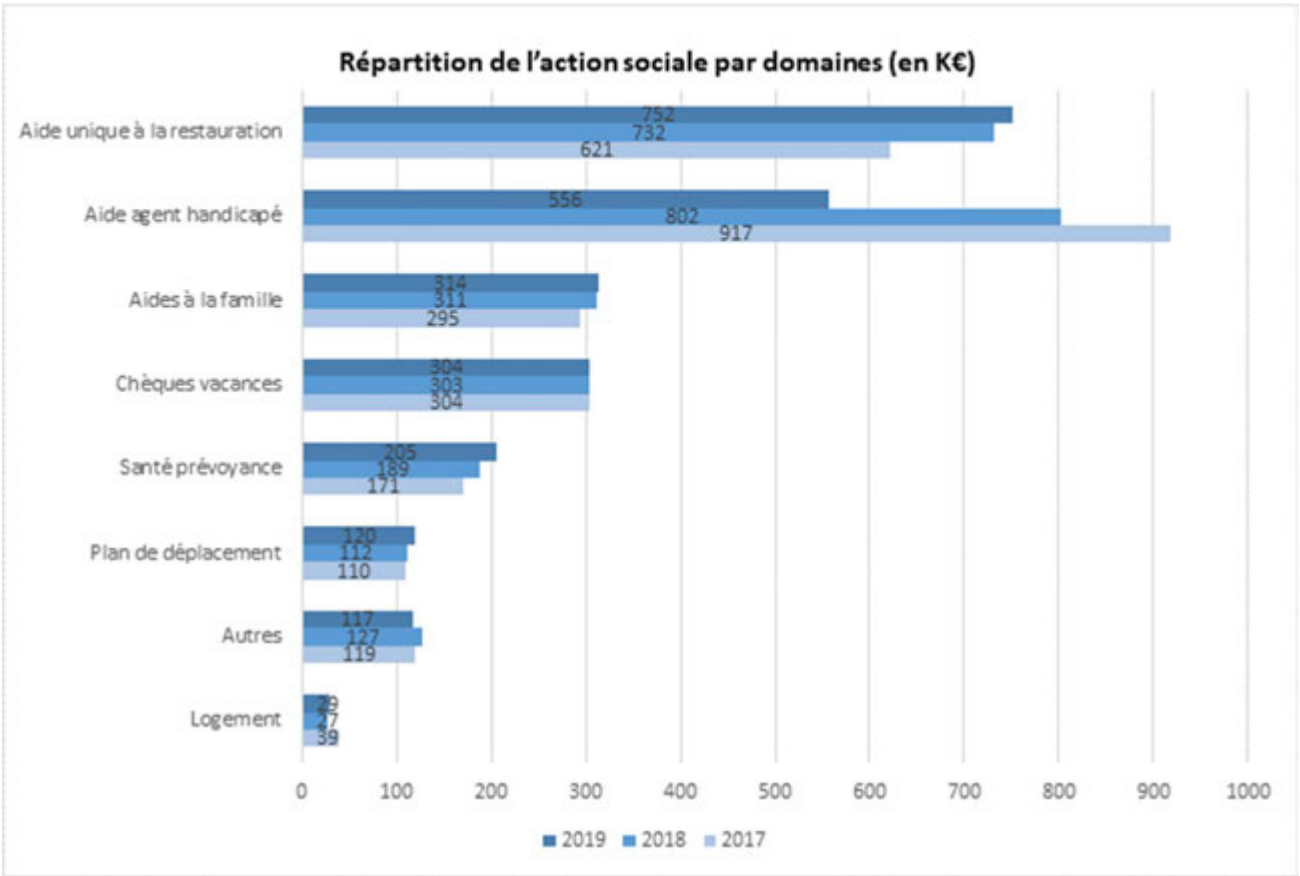

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

// La synthèse de l'action sociale

Prestations d'action sociale	2018			2019		
	Coût Région	Femmes	Hommes	Coût Région	Femmes	Hommes
Aides à la famille	310 646 €			314 061 €		
Naissances - adoptions	14 400 €	37	35	13 000 €	34	31
Mariages - PACS	7 700 €	25	30	8 260 €	31	28
Décès conjoint ou enfant	18 000 €	5	4	18 000 €	6	3
Garde jeunes enfants	83 364 €	142	77	86 176 €	143	76
Séjours enfants	36 720 €	151	94	39 516 €	203	130
Allocation enfant handicapé dont presta	79 182 €	15	25	77 274 €	16	26
Arbre de Noël	71 280 €	614	517	68 760 €	593	507
Aide agent handicapé	801 570 €	297	230	556 000 €	274	215
Chèques vacances	303 230 €	1541	1040	303 664 €	1574	1049
Plan de déplacement	112 053 €	259	130	120 312 €	266	150
Aide unique à la restauration	732 446 €			752 187 €		
Restaurant administratif	181 158 €			178 587 €		
Titres restaurant	551 288 €	804	609	573 600 €	885	669
Logement	26 669 €			28 937 €		
Aide installation	11 932 €	16	7	18 134 €	22	12
Bonifications prêts immobiliers	14 737 €			10 803 €		
Prêts installation		8	7		3	4
Santé prévoyance	189 314 €			205 100 €		
Complémentaire santé	82 911 €	433	301	84 960 €	472	329
Prévoyance	106 403 €	529	256	120 140 €	556	286
Autres	126 847 €			117 402 €		
Fonds de solidarité (seules les aides allouées aux agent.e.s sont ici comptabilisées. En 2018, aides et prêts étaient intégrés, ce qui explique un montant et un nb de bénéficiaires peu comparables entre 2018 et 2019)	35 072 €	50	18	20 897 €	37	17
Départ à la retraite	30 300 €	56	45	40 500 €	63	72
AOARB	29 000 €			29 000 €		
Marché billetterie	14 859 €	1039	612	15 525 €	1085	640
Médailles du travail (chèques cadeaux e	17 616 €	66	67	11 480 €	50	49
TOTAL	**2 602 775 €**			**2 397 663 €**		

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

6. La communication interne

Chiffres clés au 31/12/19

- Kelenn : 1207 visiteurs uniques par jour ont vu 10 549 pages en moyenne par jour
- Panoramiques : 4400 exemplaires par numéro
- 327 Espaces collaboratifs
- 2 Cafés Patton

2019 en Bref

La communication interne a continué d'animer la circulation de l'information, qu'elle soit liée aux ressources humaines, aux dimensions fonctionnelles (juridiques, pratiques, etc.) ou encore aux actions structurantes de la collectivité. Les différents projets de transformation de l'administration, de la territorialisation, de la mise en place d'un nouveau régime indemnitaire, etc, ont ainsi fait l'objet de suivis spécifiques pour présenter les principaux enjeux et intégrer les agents au cœur de de ces démarches à travers tous les supports de communication possibles.

// Le portail Kelenn



Kelenn est le portail interne commun aux agents, aux élus et aux membres des assemblées. Il est tout à la fois un portail d'information, un espace documentaire, un outil de travail et le point d'accès à l'ensemble des applications de la Région. Des actualités et informations y sont diffusées quotidiennement.

Informer

Les rubriques donnent accès aux informations sur l'organisation de la collectivité, ses missions, les dispositions RH et réglementaires, les aspects pratiques, et aux documents officiels de la Région. Les mises à jour sont effectuées par la communication interne et par un réseau de contributeurs déconcentrés dans les services formés spécifiquement.

Collaborer

Les espaces collaboratifs et la plate-forme Liamm permettent à des groupes d'agents de communiquer, partager, gérer et organiser des informations ou des documents autour d'un projet commun ou d'intérêts partagés.

S'exprimer

Kelenn est aussi un espace d'expression ouvert à l'ensemble des agents à travers des périmètres bien définis (avis, blogs, forum, foires aux questions collaboratives) pour leur permettre de donner un point de vue personnel, d'apporter une analyse enrichie, d'interroger directement l'administration.

Kelenn en chiffres	2017	2018	2019
Nombre d'agents contributeurs	55	62	83
Nombres de nouveaux espaces collaboratifs créés (Espace co et LIAMM)	96	35	107
Nombre de commentaires publiés	476	784	952



Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

// Les publications

• La revue trimestrielle Panoramiques



La revue Panoramiques permet de présenter les principaux chantiers de la collectivité, d'expliciter les politiques publiques et de mettre en valeur les métiers des agents régionaux

Ce journal interne est adressé à tous les agents de la Région, ainsi qu'aux élus régionaux et aux chefs d'établissement et adjoints gestionnaires des lycées publics. En 2019, les numéros 50, 51 et 52 ont été diffusés.

L'actualité de la Région

90 jours : l'agenda des trimestres écoulés et à venir.

décryptage : les clés pour comprendre une thématique relevant d'une compétence régionale et ses enjeux, avec une dimension bilan de l'action régionale.

horizon : l'interview d'un intervenant extérieur à la Région, un point de vue éclairé sur un défi auquel le territoire breton est confronté et pour lequel il appartient à la Région d'agir.

cap sur : dossier traitant d'une orientation, d'une politique, d'une compétence régionale.

Les infos RH et internes

bon à savoir : deux fiches pratiques sur une question RH ou fonctionnelle.

en chantier : un sujet RH ou fonctionnel un peu prospectif et/ou stratégique, en cours de mise en œuvre.

Agents et services

ils font la Région : portraits de deux agents sous l'angle métier

24h avec : une journée avec un service, une équipe de la Région sous la forme d'un reportage.

initiatives : exemples de démarches personnelles initiées par des agents de la Région

• Les autres publications

En 2019, des hors-série du magazine interne relatifs aux élections professionnelles ont été publiés. Une BD pour la promotion de l'égalité professionnelle homme-femme ainsi qu'une plaquette relative au handicap ont été réalisées. Le nouveau régime indemnitaire a également donné lieu à des publications.

// Les manifestations et événements

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai
• 14 - Voeux du Président	• 25 - Accueil nouveaux arrivants (lycées)	• 8 - Journée internationale des droits des femmes autour du film « *Travailleuses, travailleuses !* » • 28 - Accueil nouveaux arrivants (services)	• 23 - Café Patton (nouvelle organisation des services et breizh cop)	• 23 - Don du sang • 23 - Déjeuner sur l'herbe

Juin	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
• 18 - Accueil nouveaux arrivants (services) • 28 - Forum des managers	• 19 - Conférence sur l'enquête thématique régionale conduite sur le patrimoine des sports • 26 - Accueil nouveaux arrivants (services)	• 1er - Cérémonie des médailles à Rennes • 7 - Accueil nouveaux arrivants (apprentis) • 8 - Cérémonie des médailles à Pontivy • 11 - Campagne du mois sans tabac	• 12 novembre – 13 décembre : Mois de l'Innovation • 15 - 30 ans de l'Orchestre de Bretagne • 25 - Conférence à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes • 28 - Don du sang	• 13 - Accueil nouveaux arrivants (services) • 17 - Forum des managers • 19 - Café Patton (territorialisation et nouvelle compétence : informer, sur les métiers et les formations, les élèves, apprentis, étudiants ainsi que leurs familles)

En 2019, la communication interne a accompagné les démarches de transformation (les projets transfo du mois, la transformation numérique via le projet PIX) et la création du Ti Kub. Elle accompagne par ailleurs via ses différents supports et événements les chantiers structurants de la collectivité : le RIFSEEP, la territorialisation, le projet Atalante, le télétravail, etc…

Enfin, 250 agents ont assisté à des concerts de l'Orchestre de Bretagne dans différentes villes en Bretagne.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

7. Les relations sociales et la responsabilité sociale de l'employeur

Chiffres clés au 31/12/19

- 39 rapports en Comité technique
- 43 rapports en Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
- 19 réunions de Commissions administratives paritaires
- 6 réunions de Commissions consultatives paritaires
- 4 réunions du Conseil de discipline
- 11 réunions de Commission d'action sociale
- 6 réunions techniques
- 19 réunions « Agenda social »

2019 en Bref

Les relations sociales s'organisent autour des instances réglementaires mais également à travers des dispositifs propres à la Région pour permettre un dialogue social de qualité, notamment à travers les réunions techniques et l'agenda social. L'année 2019 a été marquée par l'installation des représentant·e·s du personnel élu·e·s ou désigné·e·s suite aux élections professionnelles du 6 décembre 2018, ainsi que par la mise en place des commissions consultatives paritaires. Parmi les principaux sujets évoqués en 2019, de nouveaux projets organisationnels et immobiliers ont été présentés, notamment dans le cadre de la territorialisation. Pour les EPLE, l'accent a été mis sur la convention Région / EPLE et les aménagements de locaux dans le cadre du Schéma directeur immobilier (SDI).

Par ailleurs, l'année 2019 a vu la collectivité se doter d'un nouveau régime indemnitaire, le RIFSEEP, fruit d'un long et fructueux travail de concertation avec les représentants du personnel, au cours de 12 réunions de travail dans le cadre de l'Agenda social.

// Les instances réglementaires

La collectivité compte deux instances collectives : un Comité technique et un Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. Les agents ont élu leurs représentants du personnel au sein du Comité technique et des Commissions administratives paritaires. Les représentants du personnel siégeant au Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ont, quant à eux, été désignés par les organisations syndicales. A défaut de candidats, les représentants du personnel sont tirés au sort.

LES MISSIONS DU CT

Consultation pour avis, sur toute question collective concernant l'ensemble des agents, notamment :
Organisation et fonctionnement des services.
Évolutions des administrations ayant un impact sur les personnels.
Grandes orientations relatives aux effectifs, emplois et compétences.
Grandes orientations en matière de politique indemnitaire.
Formation, insertion et promotion de l'égalité professionnelle.
Sujets d'ordre général intéressant l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail.
Aides à la protection sociale complémentaire, lorsque la collectivité territoriale ou l'établissement public en a décidé l'attribution à ses agents.

• 6 réunions du Comité Technique (CT)

Réunions du CT en 2019	24-janv.	22-mars	7-juin	18-juin	17-oct.	16-déc.	Total 2019
Nombre de rapports pour avis	1	5	9	1	7	8	31
Nombre de rapports pour information		3			4	1	8
Nombre total de rapports	1	8	9	1	11	9	39
Nombre de questions des organisations syndicales	22	27	29		17	14	109

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

▪ Parmi les rapports abordés en 2019

Convention Région / EPLE.

Dispositions relatives à la déontologie.

Ajustement de la politique handicap en faveur des agent·e·s de la collectivité.

Nouveau protocole pour un dialogue social de qualité.

Territorialisation : pour une collectivité proche des bretonnes, des bretons et des territoires : les principes directeurs.

Evolution du dispositif d'entretiens professionnels.

Bilan de l'expérimentation et généralisation du télétravail.

Organisation des astreintes dans les services de la collectivité.

Mise en œuvre d'une astreinte structure.

Mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) au sein de la Région Bretagne.

Assouplissement de la procédure de déprécarisation en EPLE.

• 4 réunions du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

Le CHSCT est réuni par son président à la suite de tout accident mettant en cause l'hygiène ou la sécurité ou ayant pu entraîner des conséquences graves.

LES MISSIONS DU CHSCT

Contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des agents, du personnel mis à disposition de l'autorité territoriale et des personnes placées sous sa responsabilité par une entreprise extérieure.

Contribuer à l'amélioration des conditions de travail, notamment en vue de faciliter l'accès des femmes à tous les emplois et de répondre aux problèmes liés à la maternité.

Veiller à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières.

Procéder à l'analyse des risques professionnels.

Contribuer à la promotion de la prévention des risques professionnels et susciter toute initiative qu'il estime utile dans cette perspective. Il peut proposer notamment des actions de prévention du harcèlement moral et du harcèlement sexuel.

Suggérer toutes mesures de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail, assurer l'instruction et le perfectionnement des agents dans les domaines de l'hygiène et de la sécurité. Il coopère à la préparation des actions de formation à l'hygiène et à la sécurité et veille à leur mise en œuvre.

Réunions du CHSCT en 2019	24-janv.	22-mars	18-juin	17-oct.	6-déc.	Total 2019
Nombre de rapports pour avis	1	4	7	5	3	20
Nombre de rapports pour information		3	3	14	3	23
Nombre total de rapports	1	7	10	19	6	43
Nombre de questions des organisations syndicales	4	6	10	13	3	36

▪ Parmi les rapports abordés en 2019

Document unique d'évaluation des risques professionnels et programme pluriannuel de prévention.

Nouvelle répartition des acteur·trice·s de la santé au travail dans le cadre du recrutement d'infirmier·ère·s en santé au travail.

Modes opératoires d'interventions susceptibles d'émettre des fibres d'amiante pratiquées par les agent·e·s chauffagistes en EMATs.

Construction du lycée public de Ploërmel.

Point d'étape sur le schéma directeur immobilier (SDI) tertiaire en appui à l'action territorialisée de la Région.

Point d'information sur l'avancement de certains projets inscrits dans le Schéma directeur immobilier (SDI) des établissements d'enseignement.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

- ## 1 réunion de la Commission habillement émanant du CHSCT

Créée par le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) du 11 avril 2014, la Commission habillement a pour but de dresser un bilan annuel des dotations en vêtements de travail et équipements de protection individuelle (EPI) et d'émettre un avis sur les évolutions attendues.

- ## 19 réunions des Commissions administratives paritaires (CAP)

Pour chaque catégorie de fonctionnaires A, B et C, une Commission administrative paritaire a été créée. Chaque CAP se subdivise en 2 groupes hiérarchiques.

LES MISSIONS DES CAP

Emettre des avis sur des questions d'ordre individuel, touchant tous les agents y compris les personnels transférés intégrés ou détachés (pour ces derniers, uniquement pour leur carrière territoriale), se rapportant à l'évaluation, aux avancements d'échelon, de grade, à la promotion interne, au détachement, à la mise en disponibilité, à la mise à disposition, à l'intégration, au refus de titularisation, au licenciement, au reclassement pour inaptitude physique.

Les CAP siègent aussi en conseil de discipline.

- ## 6 réunions des Commissions consultatives paritaires (CCP)

Par décret en 2016, de nouvelles instances, les Commissions consultatives paritaires (CCP) ont été créées afin de permettre aux agent·e·s contractuel·le·s d'être représenté·e·s, à l'instar des titulaires via les CAP.

Pour chaque catégorie d'agent·e·s contractuel·le·s (A, B et C), une CCP a donc été créée en 2019, suite aux élections professionnelles de décembre 2018.

LES MISSIONS DES CCP

Emettre des avis ou être informées sur des questions d'ordre individuel, touchant les agent·e·s contractuel·le·s, se rapportant au temps partiel, au télétravail, au licenciement, au rejet de congé pour formation syndicale, à la formation professionnelle et à l'entretien professionnel.

Les CCP siègent aussi en conseil de discipline.

- ## 4 réunions du Conseil de discipline

Le Conseil de discipline est une formation particulière de la commission administrative paritaire. Il est donc, comme la CAP, paritaire et consultatif. Il existe également un conseil de discipline par catégorie hiérarchique de fonctionnaires. Il doit être consulté avant toute sanction disciplinaire autre que les sanctions du 1er groupe, avant publicité d'une sanction et de ses motifs. Il est compétent uniquement à l'égard des fonctionnaires, et ne concerne donc pas les agent-e-s non titulaires.

// Les instances internes

- ## 11 réunions de la Commission d'action sociale

Cette instance, émanation du Comité technique, créée à l'initiative de la Région en 2004, est compétente pour attribuer, dans la plus grande transparence et dans le respect de l'anonymat, des prestations d'action sociale nécessitant un examen individuel ou des aides et prêts d'honneur du fonds de solidarité.

Les missions de la Commission de cotation et de fléchage ont été redéfinies par le règlement du système de cotation-fléchage adopté par le Comité technique du 27 mars 2015.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

• 6 réunions techniques

Afin de construire un dialogue social de qualité et renouvelé, l'Administration a fait la proposition aux organisations syndicales de toutes les rencontrer entre les réunions des instances paritaires collectives pour préparer ces réunions d'une part, pour aborder tous les points d'actualité d'autre part et, notamment, y conduire des discussions sur les projets en cours d'élaboration.

• 19 réunions dans le cadre de l'Agenda social

La Région Bretagne a mis en place un « Agenda social », en complément des réunions techniques entre les organisations syndicales et l'administration.

Les réunions « Agenda social » visent à évoquer des sujets de fond, tels que les conditions de travail, le rôle et les moyens de l'encadrement, nécessitant des discussions entre l'administration et les représentant·e·s du personnel, sur du moyen ou du long terme. Elles peuvent conduire à soumettre aux instances paritaires compétentes des projets d'avis.

▪ Les thématiques abordées en 2019

Point d'étape sur la stratégie numérique de la collectivité.

Présentation du budget primitif 2019.

Protocole d'exercice du droit syndical.

Bilan social 2018.

Ratios d'avancement.

Visite des locaux syndicaux.

▪ 16 réunions de groupes de travail émanant de l'Agenda social

En 2019, pour mettre en place le RIFSEEP à la Région Bretagne, un groupe de travail s'est constitué entre représentant·e·s de la collectivité et représentant·e·s du personnel. 12 réunions ont ainsi eu lieu entre avril et décembre 2019 afin notamment d'échanger sur les différentes phases du projet devant conduire à la définition de la transposition de ce nouveau régime indemnitaire à la Région Bretagne. Ce travail de concertation a abouti à un avis favorable unanime des membres du Comité technique lors de sa séance du 16 décembre.

Le groupe de travail « Handicap », mis en place lors de la réunion « Agenda social » du 29 mai 2018, s'est réuni une fois, dans la continuité des réunions de 2018, pour traiter de l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Un groupe de travail « Action sociale » s'est réuni à deux reprises pour discuter de l'évolution des prestations d'action sociale de la collectivité.

Un temps d'échange sur l'harmonisation du temps de travail en EPLE, dans le prolongement de la méthode présentée lors du Comité technique du 28 septembre 2018, a également eu lieu.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

// L'exercice du droit syndical

La représentation syndicale :

6 syndicats représentés

15 représentant·e·s du personnel en CT

10 représentant·e·s en CHSCT

5 représentant·e·s en CAP A, 5 en CAP B et 8 en CAP C

4 représentant·e·s en CCP A,2 en CCP B et 5 en CCP C

3 représentant·e·s en Commission d'action sociale

Le droit syndical en 2019 :

2 059 journées d'absence pour motif syndical ou de représentation, soit 10 équivalents temps plein, avec une stabilité des absences par rapport à 2018

Le droit de grève en 2019 :

36 mouvements :

3202 grévistes pour 2230 journées de grève

Dont 1 préavis de grève local avec 1247 grévistes pour 646 jours de grève

• Le droit syndical, en détail

Nombre de jours consommés par motif d'exercice du droit syndical	2019
Article 16 du décret n°85-397 "10 ou 20 jours" : Participer aux congrès ou aux réunions des organismes directeurs des organisations syndicales, au niveau international, national, régional, interdépartemental ou départemental	127
Article 17 du décret n°85-397 "1h pour 1000h" : Participer aux congrès ou réunions statutaires des organismes directeurs des organisations syndicales d'un autre niveau que ceux mentionnés à l'article 16	275
Article 18 du décret n°85-397 "Instances" : Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), Délégation du CHSCT, Comité technique (CT), Commission administrative paritaire (CAP), Commission consultative paritaire (CCP), Commission d'action sociale (CAS), Commission de réforme, autres réunions de travail convoquées par l'administration	448
Article 1er du décret n°2016-1626 du 29 novembre 2016 pris en application de l'article 61-1 du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 : "CHSCT" : Exercer les missions de représentant·e du personnel du CHSCT	8
Articles 13 et 19 du décret n°85-397 "DAS", Décharges d'activité de service pour les organisations syndicales : Exercer, pendant les heures de service, une activité syndicale, au profit d'une organisation syndicale	1 111
Congé pour formation syndicale (Décret n°85-552 du 22 mai 1985 relatif à l'attribution aux agent·e·s de la fonction publique territoriale du congé pour formation syndicale)	90
Total	**2 059**

• Le droit de grève, en détail

Dates	Mot d'ordre		Nombre de grévistes	Nombre d'agents concernés	Taux de participation	Nombre de journées de grève
	National	Local				
18/01/19	X		1	4263	0,02%	1,0
24/01/19	X		27	4263	0,63%	26,0
25/01/19	X		1	4263	0,02%	1,0
05/02/19	X		112	4239	2,64%	109,0
08/03/19	X		10	4250	0,24%	9,0
19/03/19	X		166	4250	3,91%	154,0
27/03/19	X		2	4250	0,05%	2,0
04/04/19	X		4	4250	0,09%	4,0
19/04/19	X		1	4250	0,02%	1,0
25/04/19	X		1	4250	0,02%	1,0
09/05/19	X		345	4336	7,96%	322,0
04/06/19	X		11	4342	0,25%	11,0
27/06/19	X		9	4342	0,21%	9,0
09/07/19	X		118	4333	2,72%	17,0
16/09/19	X		22	4218	0,52%	22,0
18/09/19	X		1	4218	0,02%	1,0
23/09/19	X		3	4218	0,07%	3,0
24/09/19	X		134	4218	3,18%	130,0
26/11/19	X		1	4136	0,02%	1,0
27/11/19	X		1	4136	0,02%	1,0
28/11/19		X	1247	4136	30,15%	636,0
29/11/19	X		1	4136	0,02%	1,0
04/12/19	X		2	4136	0,05%	2,0
05/12/19	X		722	4136	17,46%	595,0
06/12/19	X		2	4136	0,05%	2,0
Total						2 061,0

Pour les arrêts de travail d'une durée inférieure à la journée, 1 journée représente 7,8 heures de grève.

7,8 agents faisant grève 1 heure comptent pour 1 journée.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

RAPPORT ÉGALITÉ FEMMES·HOMMES

2019

DANEVELL KEVATALDER MERC'HED·PAOTRED

FIN-CONTE SU L'AJEU FOMES·OMES

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Rapport égalité femmes·hommes

Les femmes et les hommes doivent pouvoir compter sur les politiques publiques pour garantir leurs droits, veiller à leur autonomie, protéger leur avenir. Rendre compte des décisions, dresser le bilan des actions, témoigner de l'utilisation des crédits pour supprimer des inégalités entre les femmes et les hommes…, la politique régionale d'égalité est désormais obligée par la loi de présenter des résultats tangibles et transparents aux yeux de tou·te·s.

Transversale par nature, la démarche peut se heurter aux urgences politiques des un·e·s, aux contraintes d'organisation des autres, au manque d'outils ad hoc, voire aux imprévus d'une actualité en crise….Pourtant, quels qu'en soient les aléas, le relevé, le suivi et la mesure d'une lecture des programmes régionaux à l'aune de l'égalité entre les femmes et les hommes est un exercice qui se doit d'être rigoureux parce que démocratique et utile ; parce que le risque est grand que rien ne change en réalité, ou pire, que les inégalités entre les femmes et les hommes s'accroissent tant elles sont parfois imprimées dans nos fonctionnements d'hier et nos usages d'aujourd'hui.

Comment faire évoluer les constats alors que les « choix » d'orientation, les formations, les métiers demeurent, malgré les efforts entrepris, à ce point sexués ; que 98 % des salarié·e·s dans l'aide à domicile, 98% d'aides-soignant·e·s, 90% des personnels aux caisses des magasins de ravitaillement, 67% du personnel d'entretien dans les lieux publics et privés, 84% des employé·e·s de l'hôtellerie… sont des femmes ? et que 92% des salarié·e·s des métiers du gros-œuvre, 74% des métiers du transport et 95% des éboueur·euse·s sont des hommes ?
Comment faire l'égalité femmes·hommes en transversalité dans toutes les politiques régionales et les objectifs de la Breizh Cop concrètement quand 83% des parents isolé·e·s sont des mères célibataires, quand 88 200 Bretonnes élèvent seules leur(s) enfant(s) confrontées au manque de système de garde d'enfants, de mobilité, de ressources ou de qualification suffisantes pour s'autoriser à penser à retrouver un emploi qui leur garantissent à la fois une indépendance financière et les moyens d'élever leurs enfants ; ou quand les travailleur·euse·s précaires et leurs moindres salaires sont à 80% des femmes ?
Comment traduire l'égalité femmes·hommes dans les nouvelles organisations territoriales quand une part minime de femmes est à la tête des exécutifs des intercommunalités ; quand les métiers du numérique sont occupés à 77% par des hommes ; 68% par les femmes dans l'ESS ? La politique régionale d'égalité femmes·hommes veut participer à relever ces défis.

La 5ème édition de ce RADD Egalité femmes·hommes confirme l'ambition régionale de renforcer l'examen de l'impact de ses politiques afin que celles-ci améliorent la vie des Bretonnes et des Bretons, transforment les réalités quotidiennes de celles et ceux qui en ont le plus besoin. Eclairés par des éléments de contexte, les 26 domaines d'intervention et initiatives ici examinés – avec l'intégration de deux nouveaux champs d'investigation que sont l'environnement et les jeunesses dans cette édition 2019 - cherchent à interroger et à se prémunir du risque de renforcer un ordre des choses inégalitaire entre les femmes et les hommes. Tous les territoires ne sont pas égaux et tous ne bénéficient pas de structures dédiées à la promotion des droits des femmes et à l'égalité femmes·hommes. La Région souhaite être à leur écoute et pour cela, mieux accompagner les partenaires de terrain mentionnés dans ce rapport ; toutes celles et ceux qui veulent agir concrètement.

En poursuivant et en approfondissant l'observation des situations inégalitaires femmes·hommes dans ses dispositifs et pour cela, en prenant appui sur le réseau des correspondant·e·s Egalité femmes·hommes des directions de la collectivité[1], en contribuant à favoriser la mise en réseau des actrices et acteurs, en interne comme à l'externe, la Région ambitionne de répondre ainsi au plus juste et au plus vite aux besoins des Bretonnes et Bretons.

Darempredad·ez
Correspondant·e
Raportant·e

[1] Membres désormais identifié·e·s par l'estampille ci-contre.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

SOMMAIRE

Région responsable 294

1.1. La responsabilité démocratique 294

1.2. La représentation politique 297

1.3. La responsabilité d'employeur 300

1.4. La communication 305

1.5. La commande publique 307

Education et formation 309

2.1. L'orientation 310

2.2. La formation initiale 312

2.3. L'apprentissage 316

2.4. La formation continue 319

2.5. L'enseignement supérieur et la recherche 323

2.6. Les langues de Bretagne 326

Développement économique et emploi 329

3.1. L'emploi et l'égalité professionnelle 330

3.2. L'économie sociale et solidaire 334

3.3. L'agriculture 335

3.4. L'économie maritime 338

Territoires 341

4.1. L'observation et la planification 342

4.2. Les contractualisations et l'animation territoriales 343

4.3. L'environnement 346

4.4. Le numérique 350

4.5. Les mobilités et transports 352

Rayonnement et vitalité 355

5.1. Le sport 356

5.2. La culture 358

5.3. La santé 362

5.4. Les jeunesses 364

5.5. La promotion de tous les droits 367

5.6. Les politiques de coopération, solidarité internationale et fonds européens 370

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

1. Région responsable

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

2019 est l'année anniversaire en France de :
- l'instauration du congé de maternité de 8 semaines sans rupture du contrat de travail (1909),
- l'accès des filles au baccalauréat (1919),
- la publication du Deuxième sexe de Simone de Beauvoir (1949),
- la reconduction sans limite de temps de l'IVG (1979),
- l'élection pour la 1ère fois d'une Présidente du Parlement européen (Simone Veil en 1979),
- la création de l'association *Chiennes de garde* (1999),
- la naissance d'Osez le féminisme (2009);

Dans le monde de :
- droit de vote des femmes Belges, Luxembourgeoises, Néerlandaises et Suédoises (1919),
- l'interdiction des « pieds bandés » des fillettes en Chine (1949),
- l'adoption par l'ONU de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (1979),
- la *Journée mondiale pour l'élimination des violences faites aux femmes*.

// Contexte national et régional

Erigée au rang de « Grande cause nationale » pour la durée du quinquennat, l'égalité entre les femmes et les hommes a irrigué nombre de domaines et investi nombre de débats au cours de l'année 2019. Adossées à un secrétariat d'État dédié rattaché au Premier ministre, les feuilles de route « Egalité fh » des ministères affichent annuellement l'obligation d'inscrire les enjeux de l'égalité dans leur propre politique publique afin de « changer la vie quotidienne des femmes ». L'engagement institutionnel s'affiche en responsabilité démocratique, régulièrement évaluée au plus haut niveau de l'Etat.

Le Haut conseil à l'égalité fh (HCE fh), réinstallé par l'Etat et remanié (Présidence et membres de commissions) en 2019, souhaite poursuivre ses missions « d'évaluation des politiques publiques », « d'aiguillons et d'accélérateur de changements » et surtout « de têtes chercheuses » afin d'« éclairer les pouvoirs publics » sur des sujets peu visités par l'égalité femmes·hommes. Cette expertise associant universitaires et représentant·e·s citoyen·ne·s issu·e·s de la diversité de la société reste déterminante et exigeante pour « pouvoir faire entendre la voix de toutes les femmes qui clament silencieusement le droit d'être des égales dans leurs vies et dans leurs chairs » a affirmé la nouvelle présidente du HCE fh, précisant « Ce mandat est impérieux ; il nous commande d'obtenir des victoires et d'en demander les moyens ».

La capacité d'auto saisine du HCE fh alimente l'espoir de rendre visibles des problématiques masquées et de défricher de nouveaux horizons au bénéfice de la société tout entière. Recommandée par le HCF fh, la reconnaissance par la République au rang de droits fondamentaux, des « droits à la contraception et à l'avortement, ainsi que [du] droit à une vie sans violence sexiste et sexuelle » … « en vertu de l'application des principes d'égalité et de liberté » inscrits dans le préambule de la Constitution en est un des exemples. Le Budget intégrant l'égalité femmes·hommes (BIE ou BSG pour Budget Sensible au Genre) est un autre exemple d'une divergence sur laquelle, le consensus peine à s'installer. Pourtant, et pour la première fois, la circulaire de la direction du budget d'avril 2019 relative à la préparation des volets performance des projets annuels de performance (PAP) du Projet de Loi Finances 2020 et à l'élaboration des documents de politiques transversales (DPT) a intégré une section dédiée au Budget intégrant l'égalité (BIE). En complément, et en appui à cette circulaire, il est désormais demandé à l'ensemble des ministères, de prendre en compte le besoin de disposer d'indicateurs sexués dans la définition ou la revue des indicateurs de performance. Comme le relève le DPT « Politique de l'égalité entre les femmes et les hommes » intégré au projet de loi de finances pour 2020, « le Budget intégrant l'égalité (BIE) est un facteur de performance et de transparence de l'action publique. Il permet à l'État de concrétiser et de mesurer ses engagements nationaux et internationaux en matière d'égalité femmes·hommes. Il apporte de nombreuses informations sur l'évolution des rapports sociaux de sexe. Il permet une meilleure transparence dans la gestion des fonds publics et contribue à la bonne gouvernance car il passe par l'évaluation de l'efficacité d'une politique publique ». La photographie de l'avancée pas à pas de l'approche intégrée de l'égalité dans les budgets ne serait pas complète s'il n'était pas fait ici mention de la note technique du Ministre chargé de la ville et du logement aux Préfet·e·s de région et de départements du 7 août 2019 relative à « la mise en place d'une approche budgétaire intégrée relative à l'égalité entre les femmes et les hommes dans la programmation des crédits de la politique de la ville » indiquant le lancement d'une expérimentation. Des préconisations en vue de la généralisation de la démarche sont attendues pour 2020. Si l'utilisation des fonds publics et leur répartition genrée semble néanmoins dorénavant un des curseurs sur lesquels l'efficacité et l'efficience des politiques publiques doivent être évaluées, le déploiement de budgets sensibles au genre ne sont pas encore au premier rang des priorités de tou·te·s les acteur·trice·s politiques locaux et/ou des élu·e·s des collectivités territoriales. Les démarches concrètes restent balbutiantes et thématiques : le sport, la culture et dans une moindre mesure la politique de la ville ou l'entrepreneuriat des femmes sont quelques-uns des secteurs qui font l'objet d'expérimentations.

En Bretagne, l'enjeu démocratique de la prise en compte de l'égalité femmes·hommes progresse. Aux côtés de partenaires breton·ne·s de plus en plus nombreux·ses et varié·e·s sur l'égalité fh et dans la lutte contre les discriminations, certaines initiatives témoignent d'une prise de conscience élargie à de nouveaux cercles comme d'une porosité plus grande de ce principe chez les citoyen·ne·s. On peut ainsi évoquer la signature de la *Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale* par Lamballe-Armor en juin 2019, ou encore la vigilance à la parité des noms de rue à Vannes. La journée thématique « Femmes et hommes : s'engager dans la vie publique de demain » des « Territoriales » proposées par le Centre de gestion des Côtes d'Armor, en partenariat avec l'AMF et l'ARIC (décembre 2019) a aussi permis à partir de témoignages vidéo, de prises de parole d'élu·e·s et de fonctionnaires et autour de deux tables-rondes « *Transformation de la fonction*

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

publique et *Engagement et proximité, quelle analyse des lois au regard de l'égalité femmes·hommes ?*, « *Quelle égalité femmes·hommes chez les élus bretons ?* », et un atelier « *La longue marche des femmes en politique* », de mettre en perspective les progrès obtenus dans les collectivités bretonnes comme les efforts restant à fournir. Présente, la Région a fait connaître ses évolutions et s'est notamment adressée aux intercommunalités présentes pour les assurer de la disponibilité régionale dans un accompagnement dédié à la rédaction d'un rapport annuel Egalité fh, une obligation pour les EPCI de plus de 20 000 habitant·e·s.

// L'égalité dans l'action régionale

• Le CESER

La journée *Théma* 2019 « *Vers un écosystème de l'égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne ?* » organisée en novembre par le CESER témoigne d'un engagement consolidé, au fur et à mesure des années, de l'assemblée consultative bretonne. Au-delà des dispositions « statutaires » - un binôme paritaire de référent·e·s par commission, délégation au CpeG – ou de l'usage du féminin dans ses supports (règlement intérieur, guide du conseiller·ere), le CESER prend une part active au déploiement d'un écosystème breton favorable à la réduction des inégalités fh dans tous les domaines et à toutes les strates de l'action publique. A cette occasion, des interventions d'expertes ont alterné avec les témoignages d'associations bretonnes : histoire des droits des femmes, état des lieux, et lutte contre les stéréotypes sexués, initiatives en faveur de l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes (avec les CIDFF), de l'éducation à la sexualité (le planning familial 35) ou encore de la mixité dans le secteur du numérique (Estim numérique) et de l'entrepreneuriat (EAFB), présentation de l'outil « la norme, c'est toi » co-élaboré par les jeunes du Conseil régional des jeunes… ont été autant de prétextes à l'échange d'expériences, à la mutualisation des enseignements et parfois même à la controverse, voire à la découverte. En interrogeant l'assistance « Les algorithmes et l'intelligence artificielle sont-ils sexistes ? » les chercheuse·eur·s de l'association Wax Science ont ainsi témoigné de la diffusion de stéréotypes de sexe jusque dans les logiciels, programmes et ordinateurs. La « Contribution au Tour de France de l'égalité » du CESE et les prises de parole des représentantes de la Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité, de la mission académique dédiée et de la vice-présidente en charge de l'égalité, de l'innovation sociale et de la vie associative de la Région Bretagne ont clos la journée.

• Le Conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne

La rentrée 2019 du *Conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne* (CpeG) s'est effectuée en février à l'occasion d'une plénière à la configuration et au format inédits. Une journée durant en ateliers, il s'est agi d'interroger objectifs et modalités d'organisations de ce réseau « enflé mais tellement nécessaire » ; *Sur quoi et comment le CpeG doit-il travailler* ? en fut le fil rouge autour de 5 axes, eux-mêmes déclinés en 17 chantiers: « Economie/Emploi/Formation professionnelle » ; « Education et orientation » ; « Espaces publics et territoires » ; « Engagement et vie de la cité » ; « Respect des droits ». De ces problématiques ont été extraites des urgences auxquelles la Région en lançant quelques semaines plus tard, l'AMI, « L'égalité fh : un levier pour le développement des territoires » a souhaité répondre. Trois autres ateliers : « Comment repérer et aller chercher les manquants ? », « Comment rendre cohérents, clairs et accessibles les travaux et initiatives du CpeG ? » et enfin, « Comment s'organiser ? A quel rythme ? A quelle maille ? » ont cherché à former au mieux une communauté régionale d'acteur·trice·s, d'opérateur·trice·s et de partenaires organisés par territoires autour d'objectifs clairs, cohérents et de proximité. Sur la base de constats partagés, - dispersion d'énergie et des savoirs, manque de lisibilité d'un espace aux contours flous sans ancrage ou dynamique départementale, difficultés à faire système, multitude et lassitude de certains membres, diversité des thématiques, …, cette plénière du CpeG, particulièrement fructueuse, a été à nouveau suivie de réunions départementales, puis de la co élaboration de l'AMI, de son lancement en juin jusqu'à sa co-instruction à l'automne (Cf. Rap 205 et fiches 6.4, 2.4…). Elle aura notamment permis à la Région de dire sa volonté de fédérer, d'encourager et de participer à l'animation de ce réseau sans pour autant prétendre à un pilotage exclusif. L'organisation territoriale de ce réseau, au plus près des besoins des Breton·ne·s et à l'endroit où les politiques publiques se définissent et s'appliquent, appartient à ses membres.

Réunions du CpeG		2018	2019
Réunion en Côtes d'Armor	Femmes/Hommes (%)	68% / 32%	91% / 9%
Réunion en Finistère	Femmes/Hommes (%)	89% / 11%	69% / 31%
Réunion en Ille-et-Vilaine	Femmes/Hommes (%)	80% / 20%	100% / 0
Réunion du Morbihan	Femmes/Hommes (%)	77% / 23%	89% / 11%
Plénière du CpeG	Femmes/Hommes (%)	82% / 18%	67% / 33%

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

- **Localisation géographique des membres du CpeG**

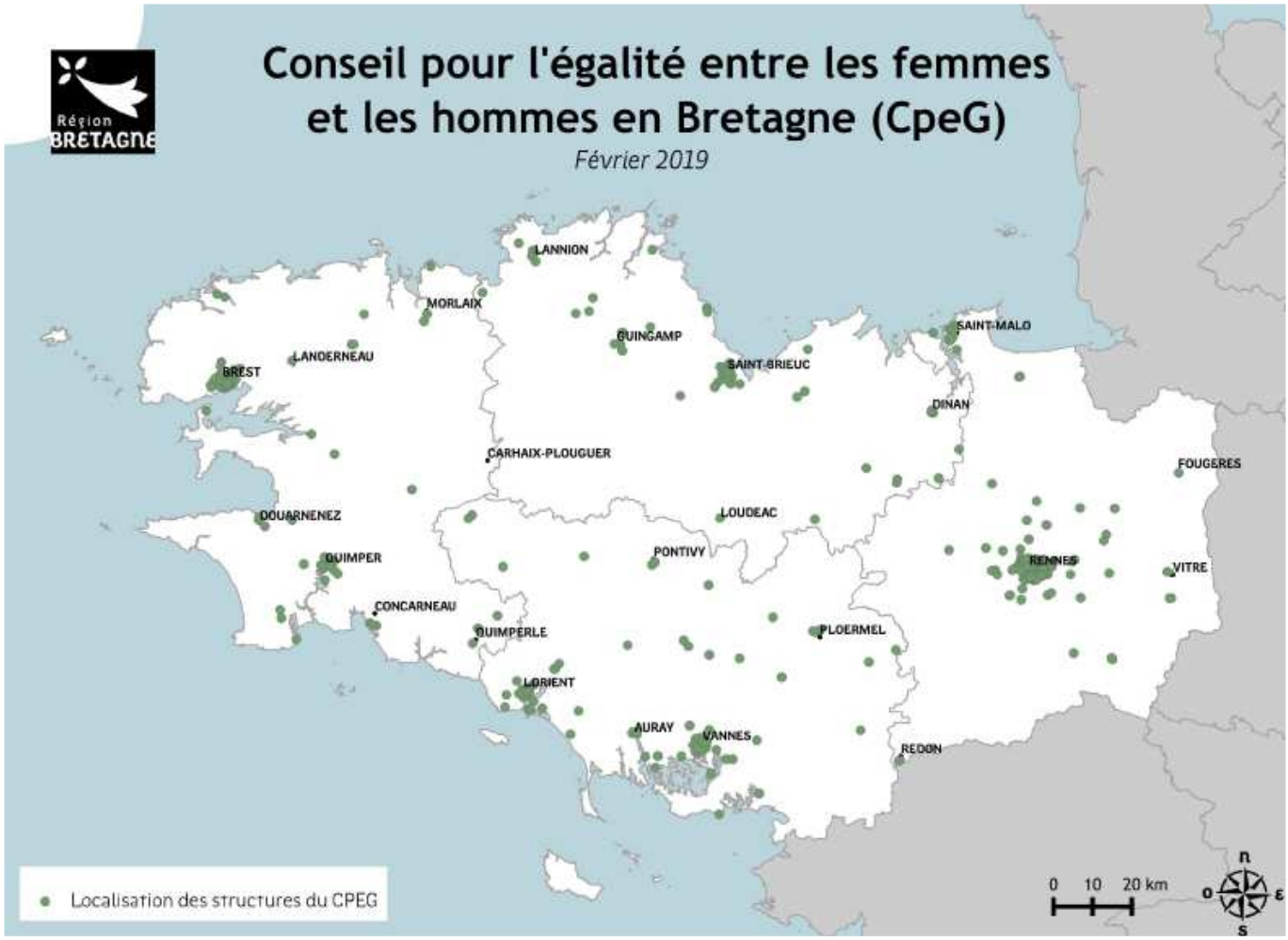

Les membres du CpeG sont présent·e·s dans tous les départements ; leur répartition présente des disparités géographiques. Il est à noter que parmi les organisations représentées au CpeG, seules 31% sont directement issues de l'égalité femmes·hommes et/ou du droit des femmes.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Chiffres clés

Dans le monde, il y a 51 ambassadrices françaises (29%).

En Europe, 18% des partis politiques et 31% de postes ministériels sont occupés par des femmes.

8 pays de l'Union européenne sur 28 sont dirigés par des femmes.

1999-2019 : la Constitution a inscrit il y a 20 ans l'objectif d'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives.

Au sein du gouvernement français, 24 ministères et secrétariats d'Etat ne respectent pas la parité. On y compte 27% de directrices, 30% de sous-directrices, 35% de cheffes de service et 37% de cheffes de bureau.

En France, 8,3% des président·e·s des intercommunalités sont des présidentes. Sur l'ensemble des conseiller·ere·s, on compte 31,4% de femmes.

5 noms de femmes figurent dans les 50 premiers noms de rues en France les plus fréquents.

// Contexte national et régional

Il faudrait 99 ans pour parvenir à « une parité moyenne globale » s'inquiète en décembre 2019, le Forum économique mondial dans son étude annuelle portant sur la situation de 153 pays en matière de parité dans la santé, l'éducation et la politique. Les plafonds de verre résistent. Dans certaines sphères internationales, en politique, au sein des conseils d'administration des grandes entreprises, la place des femmes progresse … lentement et de façon irrégulière.

En France, certains ministères se voient infliger des amendes pour n'avoir pas rempli leurs obligations législatives en la matière. Le rapport « Accès des femmes aux responsabilités et rôle levier des financements publics - des nouveaux champs pour la parité » du HCE fh paru en décembre 2019, ose alors l'idée : « Pas de parité, pas d'argent public ». Car les chiffres témoignent de prises de conscience et par là même de réalités contrastées : ainsi, on compte 44% de femmes dans les conseils d'administration des grandes capitalisations boursières en 2019, soit une progression de 34 points en 10 ans mais moins de 18% de femmes dans les PME non soumises, elles, à la règle des quotas ; 18% de femmes dans les comités de direction (Codir) et les comités exécutifs (Comex) du CAC 40 en 2019, soit une progression de 10 points, en l'absence là encore de quotas. « L'accès des femmes aux postes de responsabilité fait partie intégrante des leviers à actionner pour parvenir à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Cette évaluation met en lumière plusieurs enseignements et notamment les freins issus des stéréotypes de sexe et des rôles sociaux affectés aux femmes et aux hommes, entraînant des processus de délégitimation, voire de disqualification à l'encontre des femmes à l'œuvre dans le monde du travail » affirme le HCE fh avec ses 23 recommandations. L'idée du principe d'égaconditionnalité chemine, sans encore avoir trouvé en 2019 sa traduction juridique.

En politique, si le projet de loi « Engagement et proximité », lors de son passage au Sénat en octobre 2019, instaure que « lors de l'élection des adjoint·e·s dans les communes de plus de 1 000 habitant·e·s, la liste présentée devra être composée alternativement d'un·e candidat·e de chaque sexe », pour les communes de moins de 1 000 habitant·e·s, la parité n'a pas été rendue obligatoire ; malgré un avis favorable de cinq associations de maires et président·e·s d'intercommunalité.

Au-delà de l'enjeu de la parité, les conditions d'accès et d'exercice du mandat, l'articulation des temps d'une vie personnelle, sociale et professionnelle, le statut de l'élu·e, la reconversion professionnelle, des formes d'un sexisme latent… restent des défis ; relevés néanmoins dans davantage de lieux, d'organisations, d'univers. Les premières assises de la parité organisée par l'association IWF France (International Women's Forum) en juin 2019, en est un exemple pour le monde des entreprises, l'association rappelant que « 80% des entreprises non cotées sont exclues de la loi ».

En Bretagne, les collectivités sont désormais nombreuses à articuler volets interne et politique publique pour passer de l'égalité de droit à l'égalité de fait. L'obligation, pour les collectivités et EPCI de plus de 20 000 habitant·e·s, de rendre compte d'un rapport annuel dédié, amplifie cette dynamique. Du côté des édiles, les femmes représentent un peu moins de la moitié (44,9%) des élu·e·s des assemblées locales plaçant la Bretagne dans les premiers rangs de la représentation paritaire nationale. Les élues elles-mêmes témoignent : « Etre élue, femme, mère et salariée…, un défi ! » pour une vice-présidente à Quimper Bretagne Occidentale, ou encore « A mandat égal, on a plus fort à faire » témoigne la présidente du Conseil départemental du Finistère qui apprécie « les manifestations de sororité ». Echanger conseils, soutenir celles qui ont envie, prendre appui sur le réseau breton d'élues plurielles, … voire pour certaines, dénoncer publiquement les actes et propos sexistes qu'elles peuvent rencontrer aux détours de leur mandat, les élues bretonnes s'organisent et interpellent davantage leurs homologues masculins. De leur côté, conscients que le partage de la représentation et du pouvoir est une affaire de femmes et d'hommes, des élus s'associent aux appels, prennent la parole voire parfois refusent de siéger dès lors qu'une représentation s'avère « trop » masculine…

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

// L'égalité dans l'action régionale



Ouvert à toutes et tous, la rencontre co-organisée le 8 mars 2019 par la Région, l'Etat et l'association *Elles aussi*, était néanmoins en premier lieu destinée aux élu·e·s et/ou à celles qui souhaitent le devenir ; « Parité 2020 : citoyenne aujourd'hui, maire demain ? ». Inscrite dans une démarche relative à la place des femmes en politique, en particulier au niveau communal, l'initiative a permis de mieux comprendre les raisons du faible pourcentage de femmes parmi les maires (10% en 2001, 13% en 2008 et 16% en 2014) comme d'identifier des leviers pour augmenter leur présence en 2020, à l'issue des élections municipales (objectif 25%) et communautaires. C'est à la suite d'une enquête réalisée en 2017-2018 auprès des femmes maires et des adjointes en Bretagne - 600 réponses, 22 entretiens personnalisés – que verbatim et expériences de terrain d'élues bretonnes ont pu être recueillis. En amont de ce *8 mars*, les élues régionales, invitées à partager et enrichir les conclusions et les préconisations visant à favoriser l'engagement des femmes, ont pu de leur côté, émettre des pistes d'actions. Les principaux enseignements de cette recherche-action, initiée en Bretagne par *Elles aussi,* à laquelle l'université de Rennes 2, l'IEP de Rennes et les AMF des quatre départements bretons ont été associés, ont été présentés au cours de la journée. Des verrous institutionnels et personnels comme des freins culturels, sociaux, politiques, économiques à l'accès à la fonction de maire pour les femmes ont été identifiés. Des leviers qui ont pu favoriser leur accès à la fonction de maire ont été également repérés.
Témoignages d'ancien·ne·s élu·e·s, ou encore en exercice (Douarnenez, Rennes, Plélan-le-Grand, Saint-Abraham, Plouaret, Quimperlé Communauté…), de représentant·e·s d'associations d'élu·e·s et mise en perspective d'universitaires, retours des rencontres citoyennes orchestrées par l'ARIC, ont évoqué les obstacles et cherché à repérer les points d'appui. Des rendez-vous sur les territoires, notamment à Vannes à l'initiative du comité Egalité femmes·hommes Golfe Morbihan Vannes Agglomération, ont été programmés. Un appel collectif à s'engager et à se mobiliser a été lancé. 74 personnes y ont répondu. Le principe d'une newsletter (ci-dessous le numéro 1 paru en 2019) a été adopté à destination des communes, EPCI, conseils de développement, Départements, conseiller·e·s régionales·aux, membres du *conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne* et parlementaires.



Si vous avez des difficultés à visualiser cette lettre d'information, consultez-la en pièce jointe

LE MOT DES COPILOTES…



Gaëlle Abily, *Directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité - Préfecture de région*
Armelle Danet, *Vice-Présidente de « Elles aussi »*
Anne Patault, *Vice-Présidente du Conseil régional de Bretagne chargée de l'égalité*

N'attendons pas 2050 pour atteindre la parité dans les conseils municipaux !

Pourquoi une newsletter pour parler de parité à l'occasion des élections municipales de 2020 ?

Parce que, en matière municipale, la parité est loin d'être atteinte. Et parce que ce déséquilibre dans les équipes municipales a un impact fort sur les exécutifs particulièrement masculins des intercommunalités et dans lesquels la parité ne progresse pas. La parité est pourtant une simple question de démocratie.

L'anomalie que représente la sous-représentation des femmes parmi les maires, les adjoint·e·s des municipalités et dans les intercommunalités, exige une prise de conscience, une volonté de tous et de toutes. A cet effet, une recherche-action a été conduite en Bretagne « Parité 2020, Citoyenne aujourd'hui, maire demain ? ». Elle a donné lieu à des recommandations et à un plan d'action annoncés le 8 mars 2019 à Rennes, Quimper et Saint Brieuc afin de faire progresser la part des femmes dans les municipalités et a fortiori parmi les maires breton·ne·s. Depuis, des actions à dimension départementale ou communautaire ont été menées.

A l'approche de l'échéance du printemps 2020 intensifions nos efforts !

Cette newsletter a pour vocation à accompagner le plan d'action régional : vous proposer des rendez-vous, vous informer des actualités au fil des mois, relayer vos propositions, initiatives et évènements

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Les instances partenaires

L'objectif de parité est souhaité par la Région dans la représentation et la composition de toutes les instances partenaires avec lesquelles elle collabore et/ou qu'elle soutient. Le réseau des Conseils de développement mobilise la société civile dans chaque Pays ou EPCI de Bretagne ; Des initiatives pour rajeunir et féminiser leurs membres sont prises, elles sont particulièrement attendues et soutenues par la Région (Cf. Fiche 4.2).

Elu·e·s du Conseil régional		2017	2018	2019
Vice-président·e·s*	Nombre de femmes / d'hommes	7 8	7 8	7 7
Conseiller·e·s délégué·e·s	Nombre de femmes / d'hommes	2 2	2 2	2 2
Président·e·s. de commissions	Nombre de femmes / d'hommes	3 3	3 3	3 3
Conseiller·e·s avec délégations	Nombre de femmes / d'hommes	14 14	14 14	14 14
Représentant.e.s du Conseil régional dans les organismes extérieurs		**2017**	**2018**	**2019**
Représentant·e·s titulaires	Femmes (nombre, %) Hommes (nombre, %)	490 / 44 % 614 / 56 %	519 / 45 % 624 / 55 %	542 / 47 % 609 / 53 %
Représentant·e·s suppléant·e·s	Femmes (nombre, %) Hommes (nombre, %)	181 / 47 % 208 / 53 %	181 / 47% 208 / 53 %	189 / 48 % 206 / 52 %

*Depuis mai 2019, on compte un vice-président de moins en la personne de Pierre Karleskind.

L'adhésion à la *Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale* rappelle l'engagement de respecter la parité dans ses propositions de désignations dans les organismes extérieurs. Les représentant·e·s du Conseil régional dans les organismes extérieurs sont calculé·e·s à la date de la dernière session de 2019. La représentation de la Région des femmes titulaires à l'extérieur a évolué positivement (+23 femmes) et se rapproche progressivement de l'exacte parité. Les suppléances suivent le même mouvement.

Parité dans les instances territoriales	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019
Présidences des EPCI % de femmes % d'hommes	4 femmes / 55 hommes 7 % de femmes	4 femmes / 55 hommes 7 % de femmes	4 femmes / 55 hommes 7 % de femmes
Exécutifs des EPCI % de femmes % d'hommes	Non accessible	19% en Bretagne et 18% en France 81 % en Bretagne et 82 % en France	NC
Présidences des Pays et « EPCI-pays »	21 hommes	21 hommes	21 hommes
Présidences des Conseils de développement	3 femmes / 24 hommes	5 femmes / 31 hommes	6 femmes / 26 hommes
Conférence territoriale de l'action publique	6 femmes / 48 hommes	6 femmes / 48 hommes	6 femmes / 48 hommes

Après le phénomène des fusions d'intercommunalités qui en 2017 a creusé le déséquilibre fh au sein des conseils communautaires, le taux de représentation de femmes dans les exécutifs n'a pas évolué en Bretagne.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

1.3 La responsabilité d'employeur

Chiffres clés

12% est l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique.

Dans la fonction publique territoriale, les femmes représentent 61% des effectifs et occupent 31% des postes d'encadrement.

29% des femmes travaillent à temps partiel, contre 4% des hommes.

43% est la part des femmes parmi les travailleur·euse·s handicapé·e·s dans la Fonction publique territoriale.

Contexte national

L'actualité nationale a été dominée par l'adoption de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique : ses dispositions amendent le statut de la fonction publique territoriale et en réforment notamment les instances de dialogue social et le cadre déontologique… Le titre V de la loi (articles 80 à 85) rénove également les actions en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations. Ces articles modifient ou ajoutent des dispositions nouvelles, notamment à la loi du 13 juillet 1983, dite loi « LE PORS ». Une grande partie d'entre eux était déjà comprise dans le protocole d'accord sur l'égalité professionnelle du 30 novembre 2018.
Parmi les principales dispositions novatrices de la loi, on relève : 1/ L'obligation de création de dispositifs de signalement de violences sexistes et sexuelles prend de l'ampleur puisque désormais cette dernière incombe à toutes les administrations de la fonction publique. 2/ L'obligation de création et de mise en œuvre de plans d'actions en faveur de l'égalité professionnelle, qui existait déjà, est étendue à toutes les collectivités et EPCI de plus de 20 000 habitant·e·s. Ces plans élaborés et mis en œuvre pour une durée de 3 ans renouvelable doivent être finalisés pour le 31 décembre 2020. 3/ L'obligation de nominations équilibrées au sein des emplois de direction est réaffirmée et étendue aux communes et EPCI de plus de 40 000 habitant·e·s (contre 80 000 habitant·e·s antérieurement).
D'autre part, le 2ème comité de suivi de l'accord du 30 novembre 2018 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique s'est tenu le 19 juillet 2019 : sous la présidence du ministre, se sont réunis les représentant·e·s des employeurs publics et des organisations syndicales signataires. De nouvelles mesures ont été annoncées pour l'année 2020 : la création de référent·e·s Égalité au sein des trois versants de la fonction publique. Leurs missions seraient d'informer, de conseiller les agent·e·s et les services dont ils ou elles relèvent. Il a également été prévu qu'une charte de fonctionnement des dispositifs de signalement et de traitement des situations de violences sexuelles, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes ainsi qu'un référentiel de plan d'actions égalité professionnelle soient adressés aux administrations.

// L'égalité dans l'action régionale

Pour la 15ème année consécutive, la collectivité a organisé deux temps forts pour célébrer la *Journée internationale des droits des femmes et* la *Journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes*. Ces célébrations proposées aux agent·e·s de la collectivité, aux élu·e·s et membres du CESER sont destinées à informer et à échanger.
Pour le 8 mars, le thème retenu était celui de la santé au travail des femmes. Pour illustrer le propos, le film de la réalisatrice finistérienne, Madame Sonia Larue, « *Travailleuses, travailleuses !* » a été projeté. A l'issue de la projection, Madame Laurence Marescaux, Médecin du travail et inspectrice du travail à la Direccte de Rennes a participé aux échanges en présentant notamment les travaux menés dans le cadre du Plan Régional Santé Travail en Bretagne. 85 personnes ont assisté à cet évènement (82% d'agentes).
Pour le 25 novembre, il a été proposé de questionner le regard et la perception portés sur les violences faites aux femmes. Madame Lya Auslander, enseignante et chercheuse en psychologie sociale, a présenté son étude consacrée aux représentations déformées qui sont réservées aux violences faites aux femmes. L'AVFT (l'Association de lutte contre les Violences faites aux Femmes au Travail) a permis d'enrichir les échanges en apportant des compléments essentiels d'ordre juridique. Le témoignage de Madame Michèle Yacono, membre du collectif « *le poids des maux* », a donné tout son sens au parcours et au combat que mènent les victimes de violences conjugales. Près de **90 agent·e·s** étaient présent·e·s (80% d'agentes). Par ailleurs, la dernière édition (2018) de l'exposition « *Violences, elles disent non !* », créée par l'association « Femmes solidaires », a été proposée aux agent·e·s sur le site de Patton.

Par ailleurs, la collectivité a mené une action de sensibilisation sur les phénomènes de préjugés et de stéréotypes de genre au travail, qui sont sources de discriminations et de violences. Elle a choisi de développer une campagne de communication à l'automne 2019 : 3 « feuilletons » sous forme de BD revisitent des situations professionnelles et expliquent ce que sont les stéréotypes de genre au travail. Le numéro a été adressé à chaque agent·e de la collectivité.

Enfin, le 24 janvier, l'ensemble des correspondant·e·s égalité femmes·hommes de la collectivité a été convié à une formation, assurée par le cabinet PERFEGAL, missionné par le CNFPT. 48 correspondant·e·s y ont assisté.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

- Répartition des agent·e·s dans les effectifs de la Région Bretagne en 2019 (agent·e·s permanent·e·s)

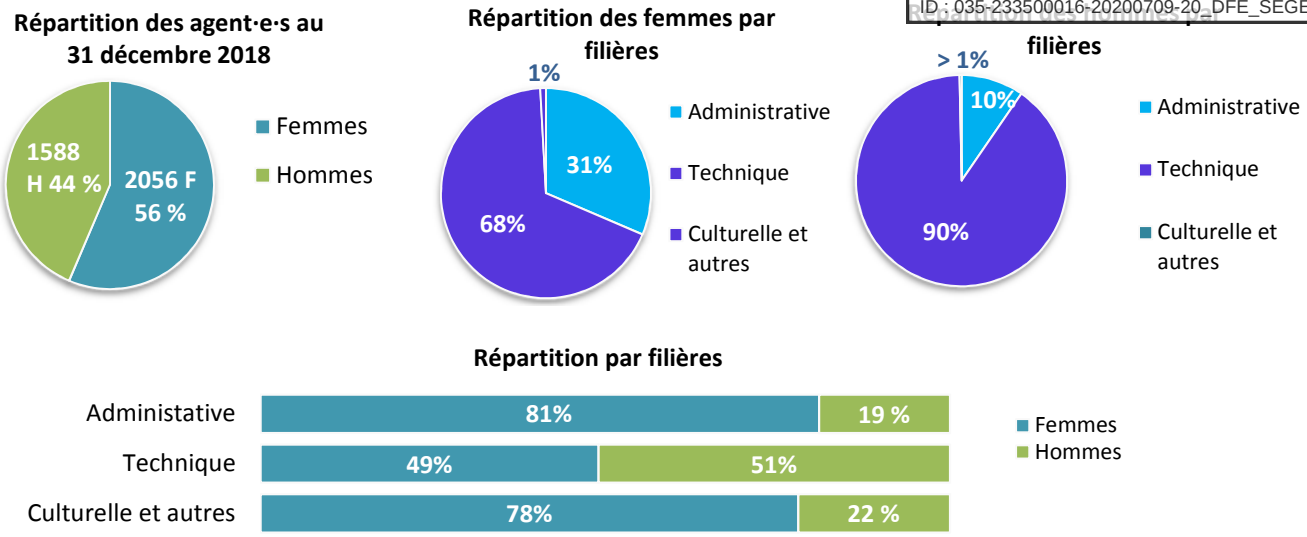

Fait notable, depuis 10 ans, le taux global de féminisation au sein de la collectivité de l'ordre de 56 % reste stable (54% contre 53% en 2018). De même, la faible mixité au sein des filières demeure constante puisqu'elle s'illustre par 81 % de femmes au sein de la filière administrative. Pour la filière culturelle, alors que celle-ci avait gagné en mixité en 2018, la tendance s'inverse cette année avec une féminisation légère (78% de femmes contre 65% en 2018).
Quant à la filière technique, la tendance de « quasi-parité » amorcée depuis 2017 se confirme en comptant parmi ses rangs 49 % de femmes et 51 % d'hommes. Cependant, cette répartition tient au fait que l'on recense davantage de femmes sur les métiers techniques liés à l'entretien des locaux dans les lycées. A l'inverse, dans les services, la filière technique est essentiellement masculine.

- Place des femmes et des hommes dans l'encadrement (agent·e·s des services)

Depuis 3 années consécutives, l'effectif de femmes occupant un poste d'encadrement au niveau régional reste globalement stable (53% contre 51% en 2018). Pourtant, les postes à plus hautes responsabilités demeurent fortement masculinisés, seulement un tiers de femmes occupent des postes au sein de la Direction générale, à l'encadrement des Directions ou des directions déléguées. Toutefois, on peut noter que la réorganisation de l'administration qui comprend la création de cinq Directions Générales Adjointes a porté la nomination de 3 femmes. Les femmes demeurent majoritaires sur les postes d'encadrement intermédiaire (57% de cheffes de service), et une petite progression en qualité de cheffe de pôle (66 % contre 63% en 2018). Néanmoins, en 2019, elles sont bien moins représentées sur les postes d'adjoint·e·s de chef·fe de service qui gagnent en mixité (60% contre 83% en 2018).

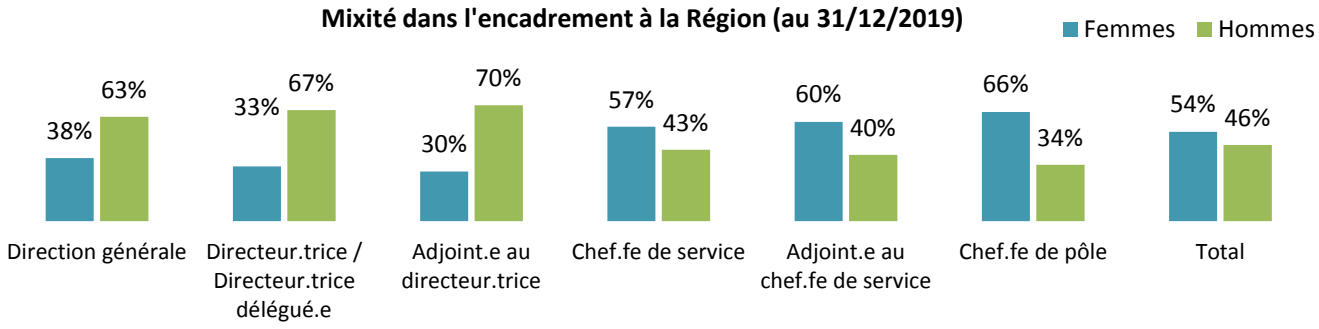

Encadrement supérieur

La féminisation de l'encadrement supérieur se stabilise : en effet, la représentation des femmes sur les postes de directrice est de 33% contre 32% en 2018. La tendance reste similaire pour les postes d'adjointe au directeur·trice avec 30% de femmes (contre 31% en 2018).

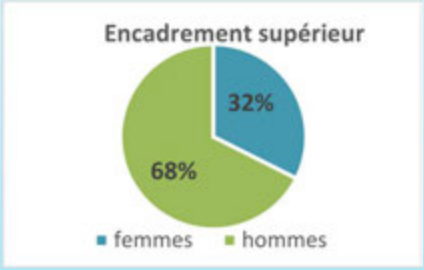

Encadrement intermédiaire

Depuis 2017, les femmes demeurent nombreuses sur les fonctions de chef·fe de service (57 %). En revanche, en 2019 les postes d'adjoint·e au chef·fe de service ont fortement gagné en mixité puisqu'elles n'occupent plus que 60% des postes contre 83 % en 2018.

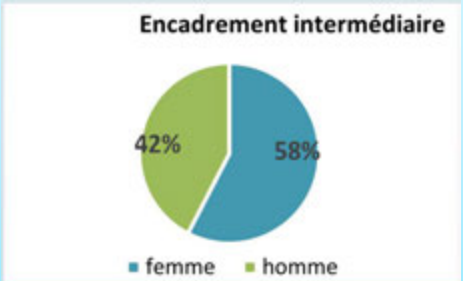

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

• Différences de salaires entre les femmes et les hommes

En référence à la méthode de calcul de l'INSEE, l'écart est calculé par rapport à la base de rémunération des hommes. On calcule combien les femmes touchent de moins ou de plus que les hommes. Par ailleurs, il est important de préciser que ces données ne tiennent pas compte des biais tels que l'impact du temps partiel (qui concerne près de 12% des effectifs), le supplément familial de traitement, la NBI ou encore les heures supplémentaires.

Rémunération nette mensuelle moyenne en 2019 pour les agent·e·s des services

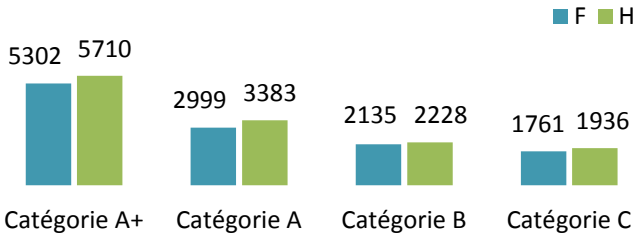

Ecarts de rémunération en 2019 :

- -7,15 % pour les femmes en catégorie A+ (- 6,46 % en 2018),
- -11.33 % pour les femmes en catégorie A (- 11,06 en 2018),
- - 4.20 % pour les femmes en catégorie B (- 7 % consécutivement en 2017 et 2018),
- - 9.04 % pour les femmes en catégorie C (-10.15% en 2018).

Globalement, la configuration des écarts de rémunération reste proche de celle de 2018. Tandis que l'écart en catégorie A+ se creuse légèrement en défaveur des femmes, l'écart de rémunération en catégorie A se stabilise autour des 11%. En revanche, on note une diminution des écarts de rémunération en catégorie B (-4,20% contre -7,15% l'année dernière) et également en catégorie C. Pour les catégories B, cette évolution s'explique par des mouvements de départs/arrivées au sein des effectifs masculins peu nombreux (111 dans les services) ce qui génère des répercussions visibles sur le niveau de la rémunération nette pour les hommes.

Rémunération nette mensuelle moyenne en 2019 pour les agent·e·s des lycées

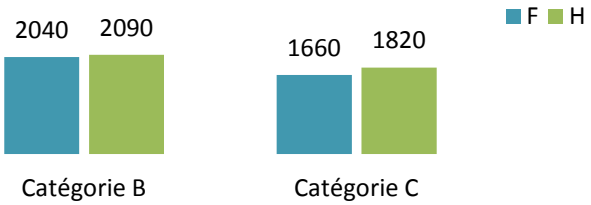

Ecarts de rémunération en 2019 :

- - 2 ,39 % pour les femmes en catégorie B (-3.61% en 2018),
- - 8,79 % pour les femmes en catégorie C (- 8,5 % en 2017 et en 2018).

Dans les lycées, l'écart de rémunération sur les postes de catégorie B s'est réduit en passant d'un différentiel de -2,39% contre - 3,61% auparavant. Cette évolution s'explique par des départs et arrivées au sein de cette catégorie, qui comprend pour les lycées 45 hommes. Quant aux postes de catégorie C, l'écart de rémunération en faveur des hommes se stabilise. Cet écart en catégorie C s'explique notamment par une forte concentration des femmes sur les postes d'agent·e d'entretien, qui comprennent le niveau de rémunération le plus bas de la collectivité.

• Organisation du travail et temps partiel

Nombre total de femmes et d'hommes concerné.e.s par le temps partiel en 2019

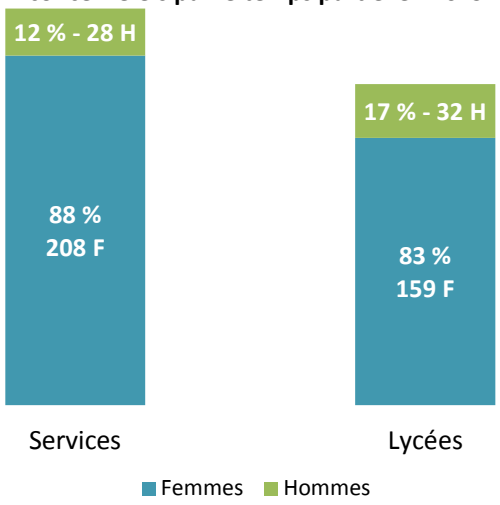

Répartition f/h des agent.e.s à temps partiel par catégorie d'emploi (services et lycées)

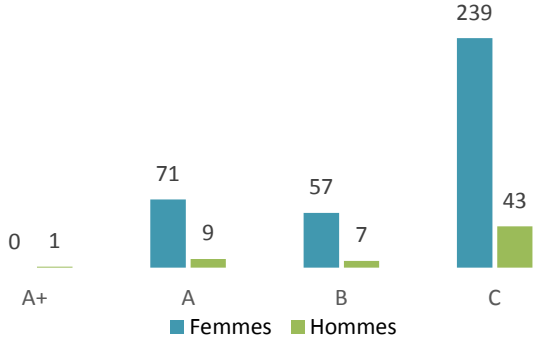

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

En 2019, le nombre d'agent·e·s en temps partiel a diminué de 3,17% (contre une augmentation de 2018 de + 13,5 %), ce qui représente 427 agent·e·s au total (contre 441 auparavant). Malgré cette diminution, les dichotomies femmes/hommes et services/lycées restent sensiblement les mêmes : ce sont 88% des femmes qui travaillent à temps partiel dans les services et 83% dans les lycées. La majorité des temps partiels exercés restent sur autorisation : 75% des cas pour les agent·e·s des services et 65% pour les lycées. A noter, le nombre d'hommes en temps partiel reste stable : 28 agents au sein des services et 32 (contre 29 en 2018) pour les lycées.

- ## Congés liés à la parentalité

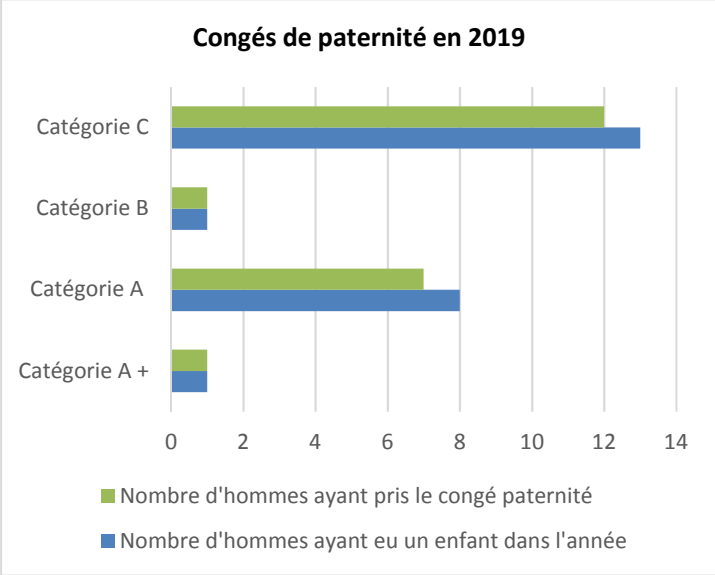

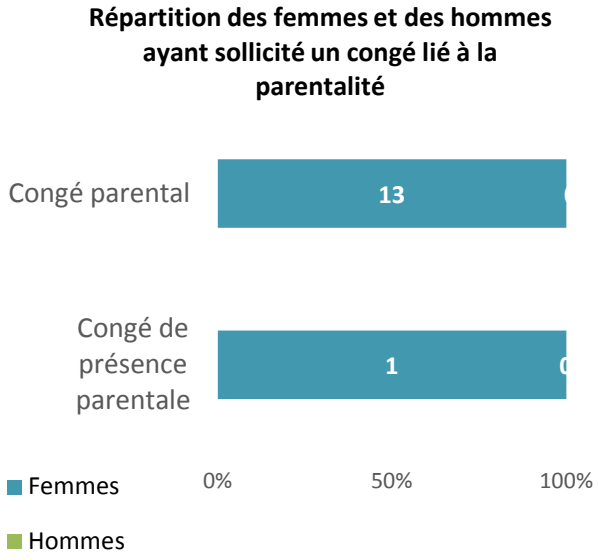

Sur l'année 2019, tous les hommes ayant eu un enfant ont bien pris leur congé paternité. Le différentiel constaté pour les agents de catégorie A et C vient d'une prise du congé imputée sur l'année 2020.

Malgré un congé parental modulable et proposé aux deux parents, ce congé reste exclusivement féminin, et pris exclusivement par des agentes de catégories C pour les lycées (6 congés sur les 6 demandés) et majoritairement par des agentes de catégories A dans les services (5 sur les 7). Aucun agent n'a pris un congé parental à la Région en 2019.

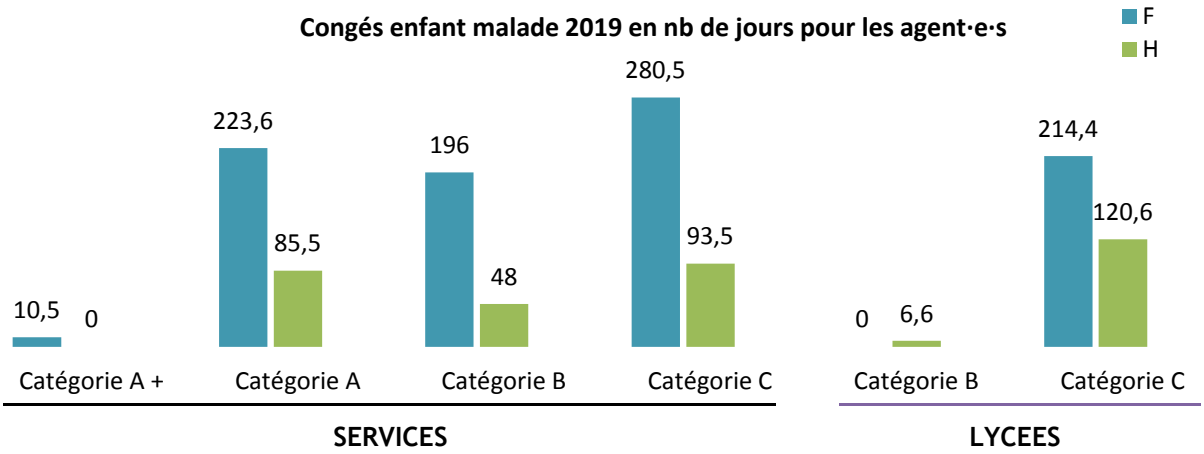

Le nombre de journée de congés au motif d'enfant malade est le même en 2019 qu'en 2018, soient 1 272 jours. La tendance constatée depuis 2017 se confirme : ce sont les femmes qui prennent les journées pour « enfant malade » (73% contre 67% en 2018). Au sein des services, les agentes des services ont sollicité davantage le dispositif « enfants malades » (+ 24%) alors que les agents l'ont nettement moins fait (-20%) que l'année passée, et ce, toutes catégories confondues. En revanche, le nombre de jours sollicités par les agent·e·s des lycées a diminué (-25 % pour les femmes et -3% pour les hommes).

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

- La collectivité à nouveau lauréate du label *Egalité professionnelle* pour 3 années

Le 24 mai 2019, les services de L'AFNOR Certification, sur la base de l'avis de la commission, ont décerné à la Région Bretagne le label *Egalité professionnelle* pour la troisième fois consécutive. Cette décision clôture une procédure entamée dès l'automne 2017, et poursuivie par un audit sur pièces et sur place. Une vingtaine d'entretiens ont été réalisés mi-octobre, avec les trois élues régionales et 61 agent·e·s de la collectivité (issu·e·s des lycées et des services). Enfin, le 23 mai 2019, une délégation de représentant·e·s des services de la Région (Elue régionale, représentant·e·s de la DRH et représentant des Organisations Syndicales) ont été entendue, par la Commission décisionnaire de l'AFNOR.

Ce label est accordé pour la période 2019-2022. Il récompense notamment le plan d'actions présenté au titre de la certification, ainsi que les bonnes pratiques de l'employeur en matière d'égalité professionnelle femmes-hommes. Il concrétise également l'engagement politique porté depuis de nombreuses années de l'exécutif les élu·e·s de la majorité et l'action forte menée par la Direction générale en faveur de d'égalité professionnelle. Ce label n'aurait pu être obtenu sans la dynamique collective, les organisations syndicales ayant ont été associées à la démarche. Il engage surtout l'institution à respecter ses engagements, et à mettre en œuvre une démarche d'amélioration continue en faveur de l'égalité professionnelle femmes hommes. A ce titre, un bilan intermédiaire interviendra dans deux ans.

- La représentation femmes·hommes au sein des instances paritaires

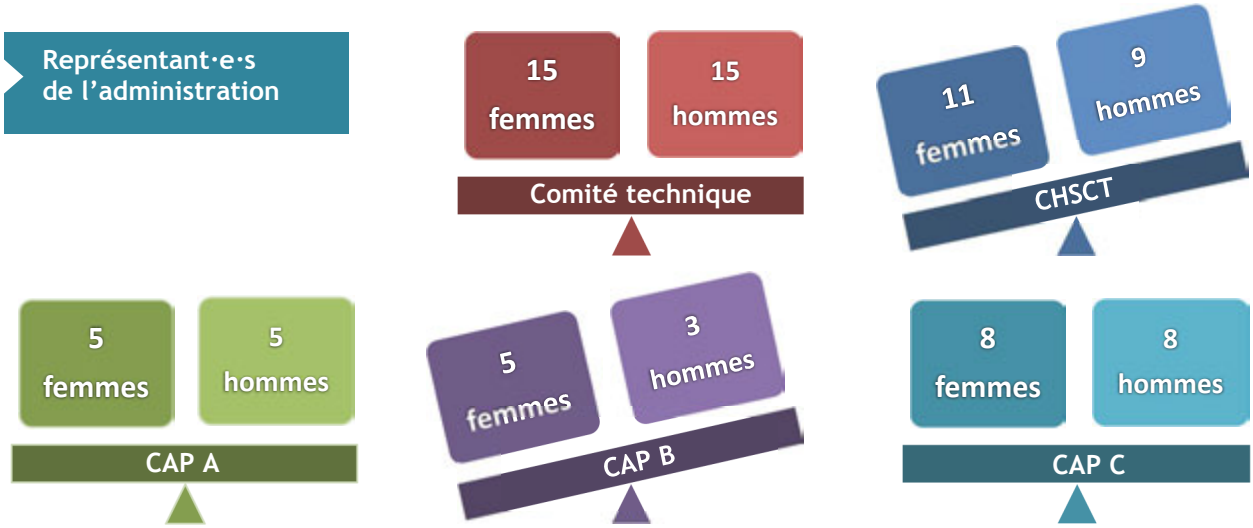

La composition des instances paritaires réunies au cours de l'année, s'illustre par une parité femmes·hommes à l'exception du CHSCT et de la CAP B.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Chiffres clés

38%, le pourcentage des femmes au sein des rédactions, télés et radios, progresse peu.

Les femmes représentent 18% des personnalités citées dans les médias en 2019.

Le classement 2019 des groupes du Paysage audiovisuel français (PAF) dans l'index de l'égalité fh donne France Médias Monde avec 99 points, France Télévisions avec 94 points, M6 avec 88 points ; Radio France avec 74 points ; NextRadio (BFM et RMC) et Canal + ferment la marche avec 71 points.

En 2019, pour la 1ère fois, le Prix Reporters sans frontières, célèbre trois femmes : Eman Al Nafjan (Prix du Courage, Arabie Saoudite), Pham Doan Trang (Prix de l'impact, Vietnam) et Caroline Muscat (Prix de l'indépendance, Malte).

// Contexte national

La résolution de l'Académie française estimant qu'il n'existait « aucun obstacle de principe » à la féminisation des métiers en février ouvre l'année 2019 sur des évolutions positives. « Il y a un décalage important entre la vie des femmes d'aujourd'hui et leur place dans les médias » continue de souligner pourtant le Haut Conseil à l'égalité femmes·hommes, rappelant au CSA que la place et le rôle des femmes dans les médias constituent un marqueur fort dans l'avancée des mentalités contre le sexisme. La définition d'objectifs chiffrés, la vigilance dans le choix des programmes, l'amélioration du taux de présence, du temps de parole mais également des conditions de l'expression des femmes, l'attention aux créations audiovisuelles des femmes, la parité des équipes de production de programmes… sont quelques-unes des pistes d'action proposées en 2019 par le Conseil supérieur de l'audiovisuel pour améliorer l'égalité fh sur l'écran et sur les ondes. La visibilité des femmes dans les espaces médiatiques nécessite encore une plus grande appropriation et vigilance des professionnel·le·s. Mais du contenu des messages publicitaires aux propos graveleux, le sexisme des médias est de moins en moins toléré et admis par la société. Désormais, depuis 2019, les grands groupes du paysage audiovisuel français sont soumis à l'index « Egalité professionnelle » (Cf. fiche 3.1) ; France Médias Monde, avec 99 points, est le plus exemplaire : la parité y est absolue, jusque dans les dix plus hautes rémunérations de l'entreprise. Les disparités entre groupes, et selon les critères sont fortes, à l'image des 35% de journalistes femmes à Canal +, contre 45% à TF1. Au-delà de ces nouvelles obligations législatives, des initiatives se multiplient : Arte qui choisit la mise en ligne d'une émission *Kreatur* d'une trentaine de minutes pour décrypter l'actualité féministe européenne ; Radio France qui installe en 2019 un groupe dédié *Plus jamais ça*, pour organiser des conférences itinérantes de sensibilisation sur le harcèlement sexuel ; des formations collectives et obligatoires contre le sexisme et les stéréotypes. Aux injonctions institutionnelles, aux initiatives publiques et privées, s'ajoutent également des actions comme celles de l'association pour les femmes dans les médias (PFDM) qui réunit « les entreprises médias signataires pour promouvoir la parité et l'égalité réelle entre les femmes et les hommes devant et derrière les caméras » ou celles du collectif de femmes journalistes « Prenons la Une » qui « lutte contre les agressions à caractère sexuel, au sein même des rédactions ». Enfin, les magazines en ligne tels lesnouvellesnews.fr, 50-50magazine.fr, lesglorieuses.fr ou en Bretagne http://breizhfemmes.fr/ forment aujourd'hui avec les sites dédiés des collectivités http://www.egalitefemmeshommes-brest.net/ un écosystème plus favorable à l'égalité fh en communication.

// L'égalité dans l'action régionale

Fin 2019, le nouveau site *bretagne.bzh* facilite désormais l'accès aux aides pour répondre davantage aux attentes des usager·ère·s. Une proximité renforcée qui se traduit dans la ligne éditoriale mais également dans les choix iconographiques. La réalisation du site s'est accompagnée d'une réflexion sur la visibilité de l'égalité fh. Une page dédiée permet de s'informer de la politique régionale (https://www.bretagne.bzh/echanger/evoluer-pour-vous/egalite/). La diffusion du *Guide régional pour une communication publique pour toutes* et tous se poursuit dans la collectivité et auprès des partenaires.

• La lutte contre les stéréotypes

La Région veille à assurer une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans chacune de ses communications, dans ses campagnes, ses productions éditoriales (supports imprimés ou web) ou dans ses partenariats. Cette vigilance reste indispensable.

Représentations visuelles dans les campagnes 2019	Hommes	Femmes
Apprentissage (février)	1	1
Dessinez-vous un bel avenir (avril-mai)	1	1
Engagements Breizh COP (mai)	2	3
Breizhgo (octobre)	1	1
Engagements Breizh COP (mai)	2	3

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

BrEUtons (octobre)		
Passez à l'Ouest (novembre)		
Total	13	15

- La présence des femmes et des hommes dans les événements régionaux

Répartition dans les évènements régionaux	Nombre de participant·e·s	Participation (F/H en %) Estimation	Intervention (F/H en %)	Accueil (F/H en %)	Animation (F/H en %)
Inauguration Tikub	120	50/50	4/4	Sans objet	Sans objet
Karr breizh		50/50	11/6	Sans objet	Sans objet
Breizh COP – Sraddet	490	30/70	1	4/2	1/1
Breizh COP – Le carrefour des transitions	150	40/60	7/10	4/2	1/1
Breizh COP – Jeunesse	100	50/50	2/9	4/2	1/1
Breizh COP – Les Collectivités s'engagent	300	30/50	3/16	4/2	1/1
Breizh COP – Associations	460	50/50	4/11	4/2	1/1
Breizh COP – CBTE		40/60	3/10		1/1
Prix du gallo 2018	70	40/60	50/50	50/50	1F
Prix du gallo 2019	120	50/50	40/60	2/1	1/1
Trophées du sport 2018	84	25/75	50/50	100/0	1H
Trophées du sport 2019	90	30/70	40/60	2/1	1H

On note encore une majorité des hommes parmi les participant·e·s et intervenant·e·s des manifestations Breizh COP, due à une surreprésentation masculine dans les effectifs des profils recherchés pour constituer les plateaux des table-rondes (président·e·s d'EPCI, maires, DG de mairie ou d'agglomérations…) comme pour le public visé par ces rencontres. Les Trophées du sport ont cette année connu une participation plus équilibrée. Il est à noter une évolution positive dans l'effort fait pour assurer une présence des hommes à l'accueil et, des femmes, dans l'animation des évènements.

- La diffusion de la culture de l'égalité au sein de la collectivité via le pôle veille

Ressources documentaires	2017	2018	2019
Destinataires de la veille Egalité fh	68	74	83
Articles saisis dans la base dont :	147	323	507
Diffusés dans *Région en action*	8	31	38
Diffusés dans *l'Essentiel Presse*	10	7	6
Taux moyen de consultation des articles Egalité	10	11	7
Ouvrages indexés Egalité	47	60	64

Les abonnements à la veille Egalité ont augmenté de 12 %. La forte augmentation du nombre d'articles traitant du sujet pourrait être une des raisons de la baisse du taux moyen de consultation constatée. Les articles de retombées presse des actions de la collectivité et de ses partenaires augmentent chaque année. Une sélection de revues et ouvrages « Egalité » lors de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes en novembre 2019, a favorisé une meilleure compréhension des enjeux et connaissance des ressources à disposition.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

1.5 La commande publique

Chiffres clés

L'article 16 de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes permet de refuser l'accès aux marchés publics aux entreprises sanctionnées depuis moins de cinq ans pour discriminations ou sans négociation engagée sur l'égalité professionnelle.

La commande publique constitue 10% du PIB français.

En 2019, le ministère de la Justice a publié son 1er baromètre égalité fh sur l'accès des femmes et des hommes aux postes de hiérarchie, au sein de chacune des directions.

// Contexte national

Les collectivités signataires de la *Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale* s'engagent par l'article 12 à « mettre en œuvre des clauses particulières en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans les contrats et dans les accords de financement qu'elle passe avec ses partenaires » ; considérant que « les marchés publics peuvent constituer, pour les autorités publiques, un moyen de combattre la discrimination et de promouvoir l'égalité de genre et l'inclusion sociale ».

Si la commande publique peut désormais légalement contribuer à promouvoir l'égalité entre les sexes, il reste difficile aux acheteurs de procéder aux vérifications nécessaires pour jauger de la bonne conformité du respect des règles des propositions/candidats/offres en matière d'égalité fh ; ainsi de la capacité d'une collectivité par exemple qui doit finalement, se contenter le plus souvent d'attestations, d'engagements voire d'annonces déclaratives. Difficile de vérifier sur pièce, sur place, l'écart éventuel entre les annonces et la réalité des faits. Cette nouvelle responsabilité pour la puissance publique, peut néanmoins l'autoriser à questionner l'utilisation des fonds publics éventuellement reçus, l'état de l'art en matière d'inégalités professionnelles au sein de la structure candidate… La publication officielle des premiers enseignements de *l'index égalité professionnelle* (cf. Fiche 3.1) et du respect – ou non – des cinq critères auxquels les entreprises doivent répondre pour ne pas être assujetties à des amendes, booste ce levier et intervient favorablement sur ce contexte ; le ministère du travail, en choisissant de rendre publique la liste des entreprises récompensées en 2019 de leur « bon score », comme celles mises en demeure de devoir faire mieux, participe à améliorer l'efficacité d'une disposition juridique inaboutie en matière d'égalité fh. Le principe d'égaconditionnalité (CF. Fiche 1.1) est également un des leviers opérationnels soumis par le HCE fh (Cf. rapport « Rôle levier des financements publics » en décembre 2019) au Secrétariat d'Etat chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations pour contribuer à responsabiliser la commande publique et l'utilisation des fonds publics à la promotion de l'égalité. La décision d'instaurer un système de bonus/malus participe de la même démarche de vouloir encourager, sélectionner, retenir un candidat soumissionnaire au motif d'une proactivité en matière d'égalité fh.

Les échanges d'expériences entre acheteurs publics sur la thématique progressent. Le sujet commence à intéresser les initié·e·s de la commande publique. Des pistes concrètes émergent : améliorer l'aspect qualitatif de la clause d'insertion et rédiger un critère d'attribution permettant d'apprécier la qualité de l'action d'insertion sociale, accorder des points à la réponse de l'entreprise candidate comptant dans la note totale (à l'instar de ce qui a déjà été fait pour les marchés de formation par la Région) ; s'atteler à la condition d'exécution du marché, au travers d'un plan de progrès afin de susciter une démarche de progrès de l'entreprise candidate ; annexer un questionnaire aux pièces du marché et/ou lister des pratiques déjà mises en œuvre en la matière pour connaître les pratiques de l'entreprise en matière d'égalité professionnelle ; intégrer à l'occasion des renouvellements de délégations de service public des dispositions relatives au recrutement de personnes du sexe « minoritaire » ; introduire une clause qui informe les candidats des pratiques de l'acheteur en matière d'égalité fh et solliciter en retour sur la mise en œuvre – ou non – d'actions dans ce domaine…Tous les marchés ne peuvent pas intégrer l'égalité fh, le lien avec l'objet du marché devant toujours être respecté ; mais « cibler exclusivement les moyens humains affectés à la réalisation des prestations du marché et l'écrire comme tel », comme le précise la direction des achats de l'Etat, permet de progresser à coup sûr. C'est probablement dans l'articulation des différents attendus et pièces de tout marché, des rédactions simultanées des critères, clauses et annexes que des pistes pourraient être davantage explorées ; afin, comme le souhaite désormais le législateur, que la commande publique soit un levier pour faire évoluer les pratiques dans le monde du travail et les entreprises.

// L'égalité dans l'action régionale

Le *Schéma des achats économiquement responsables* propose des moyens de mise en œuvre : information des engagements de la Région en matière d'égalité femmes·hommes ; introduction dans toutes les consultations supérieures à 25 000 € HT d'un principe de « départage » en matière d'analyse des offres pour permettre, en cas d'égalité de note, de retenir le·la candidat·e ayant apporté la réponse la plus adaptée au critère relatif à l'égalité et à la non-discrimination ; proposition d'engager un travail partenarial avec les entreprises pour définir des critères objectifs de non-discrimination et de promotion d'égalité femmes·hommes ; encouragement à la sensibilisation des entreprises et des acheteurs. La Région s'est engagée dans son *Schéma des achats économiquement responsables* à lutter contre les discriminations, en particulier en garantissant les principes et obligations des politiques publiques en matière d'égalité femmes·hommes. Son chantier « Mettre en œuvre une responsabilité sociale et sociétale » et l'objectif « Lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité dans l'emploi » le formalisent concrètement.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Après la sensibilisation à l'égalité femmes·hommes de l'ensemble des agent·e·s de la Direction des affaires juridiques et de la commande publique, les objectifs et modalités de mise en œuvre des politiques régionales d'achat et d'égalité fh vont devoir s'articuler et être davantage connus des prestataires. En formation continue, après l'intégration d'un critère « Egalité professionnelle et qualité de l'emploi » dans les appels d'offre de formation, puis l'obligation faite aux candidats retenus de dispenser un module « Egalité femmes·hommes » à tou·te·s les stagiaires, la Région attend aujourd'hui des organismes de formation « a minima une initiative et/ou la mise en œuvre d'une pratique pédagogique… de fixer des objectifs de mixité des publics dans les formations…, d'associer les entreprises accueillantes des stagiaires à des objectifs de promotion de l'égalité professionnelle ».
Pour exercer sa pleine responsabilité à vouloir développer sa dimension citoyenne et inciter les prestataires à agir dans l'emploi contre les discriminations et pour la promotion de l'égalité fh dans cette voie, la commande publique régionale s'appuie sur la mise en œuvre aujourd'hui automatisée de la clause de départage (tout acheteur qui la retire doit en justifier la raison) et s'inscrit dans la temporalité de moyen et long termes du *Schéma*. A l'instar d'un Budget Intégrant l'Egalité (BIE) d'une collectivité qui s'intéresse de savoir si ses politiques budgétaires (collecte par les impôts, taxes et redevances et distribution des crédits publics en intervention, investissement et fonctionnement...) renforcent ou diminuent les inégalités entre les femmes et les hommes - s'apparentant alors à une étude d'impact du budget sur l'égalité -, la commande publique peut faire des financements publics un levier de promotion des droits des femmes de l'égalité femmes·hommes. Si elle ne s'est pas encore dotée d'indicateurs qui puissent mesurer l'insertion de clauses d'égalité femmes·hommes au sein des marchés, la Région affiche néanmoins l'ambition de garantir que les considérations d'égalité entre les femmes et les hommes soient réellement et concrètement intégrées dans les procédures de passation de marchés et de contrats à l'avenir.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

2. Éducation et formation

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Chiffres clés

En France, la part des femmes dans les établissements d'accueil du jeune enfant s'élève à 97%.

En classe de seconde, 53,6% (et 47% en terminale) des filles préfèrent les filières scientifiques contre 73,6% des garçons ; seulement 2,5% des filles choisissent des « Sciences de l'ingénieur » contre 14,1% des garçons.

A l'université, les étudiantes représentent 60% des effectifs, 25% choisissent un parcours en sciences fondamentales contre 39% des garçons.

En Bretagne, 23% de femmes ont été accueillies sur la plateforme de découverte des métiers du bâtiment grâce à un partenariat renforcé entre le Cidff 35 et les Compagnons Bâtisseurs en 2018.

// Contexte national et régional

Dès l'enfance, « les enfants sont imprégnés de l'idée d'une inégale valeur entre ce qui est féminin et masculin et la mixité ne garantit pas l'égalité filles. garçons » ; L'Unicef, à l'occasion de sa 4ème Consultation nationale des jeunes de 6 à 18 ans, interrogé·e·s sur leurs relations filles·garçons et la perception des droits tels qu'ils sont vécus selon que l'on est une fille ou un garçon, affirme « que le combat contre les discriminations de genre doit se poursuivre avec l'aide de l'Etat, des parents, des enseignant·e·s. Les progrès pour tous les enfants ne pourront se faire sans un changement radical du statut des filles. Un même accès aux loisirs, une réelle information sur la sexualité, un espace scolaire et public partagés sont une partie des conditions pour y parvenir ». Si le lieu d'habitation reste le facteur déterminant pour expliquer les inégalités et les privations ressenties, « le fait d'habiter dans un quartier populaire ou prioritaire ou encore d'avoir des parents au chômage a un effet plus fort pour les filles que pour les garçons », les réponses de l'enquête montrent que pour quasiment toutes les formes de privations, dans un même quartier populaire ou prioritaire, les filles sont plus impactées par l'effet social : moins d'accès aux savoirs, à la santé, aux loisirs, à la sociabilité. Les jeunes, très vite, impriment et font l'expérience des inégalités et discriminations spécifiques auxquelles doivent faire face les filles dès le plus jeune âge. A l'école, alors que « les garçons en primaire sont les plus touchés par les épreuves des moqueries et les attaques blessantes qui concernent moins les filles, mieux intégrées au milieu scolaire…, la cour de récréation illustre la séparation des sexes, notamment en primaire, par la place qu'occupent les filles et les garçons : les garçons au large et au centre, les filles sur le côté ». Ces différences, les filles les perçoivent très tôt, et en prennent conscience et l'intègrent avec l'âge et au fur et à mesure de leurs parcours de vie : Avant le lycée, 45% d'entre elles considèrent qu'elles ont moins de droits que les garçons contre 30% des garçons qui pensent le contraire, à 17 ans, 65% d'entre elles le pensent.
Véhiculés, les stéréotypes de sexe peuvent avoir des incidences sur les libertés de mouvements, les occupations des espaces – mais aussi mentalement ; ainsi, ces « non-dits » intégrés par tou·te·s, même inconscients, s'avèrent plus problématiques encore dès lors qu'ils touchent des professionnel·le·s de la petite enfance, des loisirs, de l'éducation, de l'orientation, de la formation… Les apprentissages et les savoirs transmis tout au long de la vie doivent pouvoir garantir, encourager et donner goût de tous les possibles aux jeunes comme à tou·te adulte. La liberté effective et concrète d'accéder à la filière, à un secteur professionnel, à un métier choisi passe par l'éducation à l'égalité des sexes et par la professionnalisation de tou·te·s les acteur·trice·s concerné·e·s.

En Bretagne, du concours international *Buzzons le sexisme* proposé par *Matilda,* la plateforme d'éducation à l'égalité des sexes, au concours national "*Je filme le métier qui me plaît*", auxquels des établissements scolaires bretons ont pris l'habitude de participer et d'y être parfois récompensés, aux diplômes universitaires sur le genre tel celui proposé par Rennes2 (Cf. Fiche 2.5) en passant par *MégalitE2* (Cf. Fiche 2.4) pensé pour les organismes de formation, des outils et des ressources existent (Cf. Fiches 2.2, 2.3).
Ni les aptitudes ni les compétences ne sont sexuées… en formation de scaphandrière à l'AFPA à Lorient, de chauffeuse routière à bord de camions de 44t au Greta de Tinténiac, de peintre industriel au Pôle IUMM à Plérin, les femmes y témoignent de leur volonté, de leur capacité à oser et à réussir… Pourtant, « j'ai eu droit à beaucoup de remarques méchantes et vulgaires, j'ai découvert pour la première fois un environnement sexiste » dit néanmoins l'une, « là il faut prouver pour une femme qu'on a de la volonté, on doit avoir du caractère face aux quelques rares hommes machistes que l'on peut croiser », « il faut savoir s'imposer et en tant que femme se faire respecter » témoignent les deux autres. En Bretagne comme ailleurs, seuls les individus et les environnements peuvent être sexistes. A tout âge, et dans tous les milieux, les choix d'orientation de certain·e·s bousculent, remettent en cause des préjugés et des pratiques professionnelles. Parmi les partenaires, les *Centres d'information des droits des femmes et des familles* (*CIDFF*) s'engagent en faveur de l'élargissement des choix professionnels des femmes et de la découverte des métiers dans les entreprises avec un accompagnement adapté, l'association *We Ker* à Rennes organise chaque année la semaine de la mixité des métiers et son rallye dans les entreprises… pour les initiatives dédiées aux publics ; Atelier de sensibilisation à la mixité professionnelle dans l'insertion chez *Actife*, association quimpéroise accompagnant les personnes dans leur retour à l'emploi qui témoigne « du problème de mixité dans le domaine de l'insertion par l'activité économique, refus de centres de formation d'accueillir des hommes en formation d'assistant·e maternel·le, atelier de découverte du métier d'aide-ménager·ère ouvert uniquement aux hommes à Brest,… Les professionnel·le·s de l'orientation, de la formation, de l'emploi soumis également aux stéréotypes de sexe, prennent des initiatives. Notamment pour permettre à toutes d'accéder aux métiers d'avenir.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Des projets des lycées (court-métrage Wonder Women Transport du lycée Sérusier de Carhaix retenu en mai 2019 pour la finale du concours vidéo « *Je filme le métier qui me plaît* ») à la *Journée des initiatives territoriales pour l'emploi* (JITE) en mars 2019 à Lorient (valorisation de six actions menées par ex. par les Cidff, le Plie de Brest…), la Région a désormais inscrit la promotion de l'égalité professionnelle dans l'ensemble de ses domaines d'intervention liés à la formation. Au-delà de son soutien aux projets, elle fait figurer la prise en compte de la mixité et du non-stéréotype de sexe dans les critères d'instruction des demandes de financement des actions « d'information métiers » et des salons post-bac.

La Fédération régionale et les quatre CIDFF départementaux sont membres du service public régional de l'orientation et de l'évolution professionnelle. Ils participent à ce titre au 1er niveau d'offre de services d'accueil et d'information, notamment par la mise en œuvre de *l'Accueil personnalisé et individualisé*. Ils contribuent aux instances régionales de travail dont le groupe technique régional et le comité de professionnalisation.

Décrochage scolaire	Total	Jeunes femmes	Jeunes hommes
Sur 7 254 jeunes identifié·e·s comme potentiellement en décrochage scolaire Taux de jeunes retrouvé·e·s en formation initiale	36%	40%	60%
Taux de jeunes décrocheur·euse·s	39%	39%	61%
Déjà accompagné·e·s	21%	42%	58%
En emploi	11%	35%	65%
En formation continue	2%	40%	60%
Sans accompagnement	4%	34%	66%
Taux de situations inconnues (problème de coordonnées, refus d'être contacté·e·s…)	25%	42%	58%

Les premiers travaux publiés par *l'Observatoire régional du décrochage scolaire*, lancé par la Région (cf. Fiche 2.2) avec l'appui du GREF et en collaboration avec les 17 Plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs, l'Etat et l'Association régionale des missions locales, permettent de mieux connaître les jeunes décrocheur·euse·s en Bretagne. L'intégration de la donnée sexuée identifie la minorité des filles dans ce processus de décrochage.

• Diversification des orientations scolaire et professionnelle pour tou·te·s

Les actions pour la diversification des choix d'orientation scolaire et professionnels non-stéréotypés sont à la fois anciennes, nombreuses et… toujours nécessaires. Les efforts pour la mixité des métiers, bénéfique pour les unes comme pour les autres, doivent s'amplifier et se partager avec de nouveaux partenaires. La Région y contribue par l'accompagnement des projets comme par l'intégration de mesures dédiées dans ses propres politiques. Mais les taux évoluent lentement pendant que d'autres inégalités se perpétuent voire émergent. Levier de l'égalité femmes·hommes, pour être atteint, l'objectif de mixité – 1/3 des métiers mixtes en 2022 contre 17% en 2019 – doit se repenser ; il appartient aux professionnel·le·s davantage qu'aux publics ; il doit être mis en œuvre autant dans les domaines de l'insertion professionnelle et de l'emploi que dans celui de l'éducation. Suivis, évalués, les impacts de la mixité devraient pouvoir s'inscrire sur la durée et être garantis par des outils fiables, utiles et accessibles à tou·te·s. Identifiée comme un écueil majeur, la non mixité des orientations, souvent « subies », est largement évoquée lors des réunions du CpeG. A l'automne 2019, l'AMI « l'égalité fh, un levier pour le développement des territoires » (Cf. Fiche 2.3), en affichant l'ambition de faire émerger des projets expérimentaux, cherche des leviers pour éventuellement irriguer, adapter les dispositifs Formation de la Région. A ce titre, retenu en décembre 2019, le projet de création d'un jeu co-élaboré à la fois par le *Forum des savoirs-Cité des métiers* (22), *We Ker (35), l'Exploratoire* à Rennes et *l'espace des Capucins* à Brest offre l'opportunité de croiser les regards, de préciser l'amplitude des besoins, d'échanger des pratiques de professionnel·le·s et de mutualiser les savoirs. Ce partenariat entre structures intervenant sur des territoires différents, les phases de test prévues auprès des publics comme des professionnel·le·s de chacun de ces organismes, favorise la fabrication d'un outil pédagogique dédié à la mixité des métiers femmes·hommes à vocation régionale.
Proposé par les Céméa (Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active), le projet de création d'une malle à outils pédagogiques sur les questions d'égalité fh à destination des animateur·trice·s Jeunesse, de bibliographie et de référencement des outils existants et d'une cartographie des acteur·trice·s permet de favoriser la réflexion par les pairs sur leurs postures éducatives d'animateur·trice·s comme l'émergence de projets pédagogiques par les équipes elles-mêmes. Le réseau breton de ressources et acteur·trice·s dédié·e·s s'étoffe au bénéfice d'une interconnaissance utile à tous les univers concernés.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Chiffres clés

En Bretagne, la part des élèves qui ont doublé au moins une classe s'élève pour les filles à 5% en 6ème et 7% pour les garçons et à 11% pour les filles en 2nde et à 16% pour les garçons.
La part des filles en terminale professionnelle s'élève à 13,3% dans le domaine de la production et à 61,2% dans les services.
41% des jeunes filles ont un diplôme du supérieur contre seulement 30% des jeunes hommes
Parmi les jeunes décrocheur·euse·s, 39% sont des filles.

64% des établissements publics et CIO (210) sont dotés d'au moins un·e référent·e Etat à l'égalité (55% en 2018). 25 établissements privés sous contrat en sont également dotés.

Près de 30 établissements de l'académie ont déclaré conduire une action autour du 8 mars, journée internationale des droits des femmes.

// Contexte national et régional

Avec 94% de réussite au bac général, 93,4% pour le bac technologique, 88,4% pour le bac professionnel et 83% au CAP en 2019, la Bretagne figure parmi les trois meilleures académies de France en termes de réussite aux examens. Les tendances restent stables : les filles réussissent mieux à l'école, sont plus nombreuses à accéder au baccalauréat, s'orientent davantage vers l'enseignement général et technologique mais demeurent toujours moins nombreuses en proportion à s'orienter dans les filières scientifiques et plus rares dans l'enseignement professionnel. Des disparités selon les sexes persistent. Ainsi, en matière d'enseignement diplômant, 41% des jeunes hommes ont un diplôme inférieur au bac ou pas de diplôme, contre 31% de jeunes bretonnes.

Pour certain·e·s jeunes, l'école et la scolarité sont parfois des passages agités. Les élèves qui ne se sentent pas bien à l'école ont 4 à 5 fois plus de risque de présenter des troubles que les autres élèves. Des chiffres bretons viennent régulièrement objectiver et illustrer une situation différenciée pour les filles et les garçons scolarisé·e·s, de la cinquième à la terminale. Les filles ont ainsi une perception de leur santé mentale moins bonne que les garçons, celle-ci se dégradant au fur et à mesure de l'avancée dans leur scolarité. Elles expriment davantage une souffrance psychique, avec des troubles dépressifs plus fréquents. Elles sont deux fois plus nombreuses que les garçons à avoir déjà attenté à leur vie, notamment en filière professionnelle.
Si la Région affiche un taux de sortie sans diplôme parmi les plus bas de France - 6,9%, derrière l'Ile-de-France avec 4,5% contre 10% pour le niveau national - la première étude de l'Observatoire régional du décrochage scolaire, présentée en octobre 2019, témoigne néanmoins de 2 793 jeunes Breton·ne·s décrocheur·euse·s, âgé·e·s de 16 à 25 ans. Pilotée par la Région, en étroite collaboration avec le GREF, les 17 plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs, l'Académie de Rennes, la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bretagne (DRAAF) et l'Association régionale des Missions locales, la mise en place de cet observatoire est une première en Bretagne, mais aussi en France. Sont considéré·e·s comme présumé·e·s décrocheur·euse·s, les jeunes de 16 à 25 ans issu·e·s du second degré n'ayant pas terminé leur formation, qu'ils·elles possèdent ou non un premier diplôme ou une certification. En Bretagne, 3% des jeunes sont en situation de décrochage scolaire. Parmi ces jeunes, 39% sont des filles. « 61% des décrocheurs et décrocheuses proviennent de la filière professionnelle, quittée le plus souvent durant l'année de Terminale de Bac pro », analyse l'observatoire. « A 61%, il s'agit de garçons qui décrochent généralement plus tôt, vers 16 ans, quand les filles décrochent davantage après 19 ans ». Les causes de décrochage sont multiples : une formation qui ne correspond pas aux attentes, une fragilité socio-économique, une pression trop forte vers l'excellence, des problèmes de santé et psychologiques ; mais aussi « la maternité, qui, bien souvent, incite les jeunes filles à quitter les filières dans lesquelles elles se sont engagées » a précisé la Région lors de la restitution des travaux.
L'atelier « Garantir l'égalité fh parmi les jeunes » lors de la semaine Breizh COP de juin 2019 (Cf 4.2 et 6.6) a permis d'identifier quelques revendications lycéennes : « Ecouter les paroles des jeunes filles, ne pas opposer les femmes entre elles, s'adresser à toutes sans exclusive » ; « Revenir sur l'histoire et le rôle des générations sur le féminisme et le combat pour les droits des femmes » ; « Questionner les contenus des manuels scolaires qui véhiculent des silences sur les femmes » mais aussi « Dénoncer les situations des jeunes filles·garçons qui se voient refusé des stages et/ou subissent des discriminations ou ne bénéficient pas d'équipements mixtes adaptés »… ou celles de ces jeunes filles qui n'ont pas accès sur tous les territoires bretons à une offre diversifiée de formations et qui se retrouvent parfois piégées » ; « Former les employeurs/maîtres de stage à l'intégration de femmes dans les métiers dits « d'hommes » et réciproquement »…Ces retours d'expériences et témoignages sont parfois déjà relayés dans les établissements bretons.
De nombreux partenaires se saisissent des leviers proposés au niveau national pour diffuser la culture de l'égalité filles·garçons au plus près des jeunes scolarisé·e·s de Bretagne. Ainsi, du concours « Je filme le métier qui me plaît » qui a vu concourir le lycée Sérusier de Carhaix avec le film *Wonder Women Transport* pour illustrer la conduite routière au féminin (sur 75 élèves en Bac Pro Conducteur de transports routiers de marchandises, 10 étaient des filles), ou de l'opération *Buzzons contre le sexisme* qui voit tous les ans des établissements bretons proposer des clips. Au-delà des dispositifs régionaux dédiés, des projets sont soutenus par la Région dès lors qu'ils produisent par exemple des outils pédagogiques pour toutes et tous ; tels que le roman graphique *Les Lettres persanes* initié par l'association brestoise *Egalité par l'éducation,* ou la réalisation de portraits géants exposés dans les rues de la ville, de jeunes du lycée ISSAT de Redon, en formation dans des filières non genrées.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

L'exposition *Tous les métiers ont un sexe* conçue par l'association *Femmes i* [illegible] par la Région, a continué de circuler en 2019 dans les lycées et organismes de [illegible]on en Bretagne.

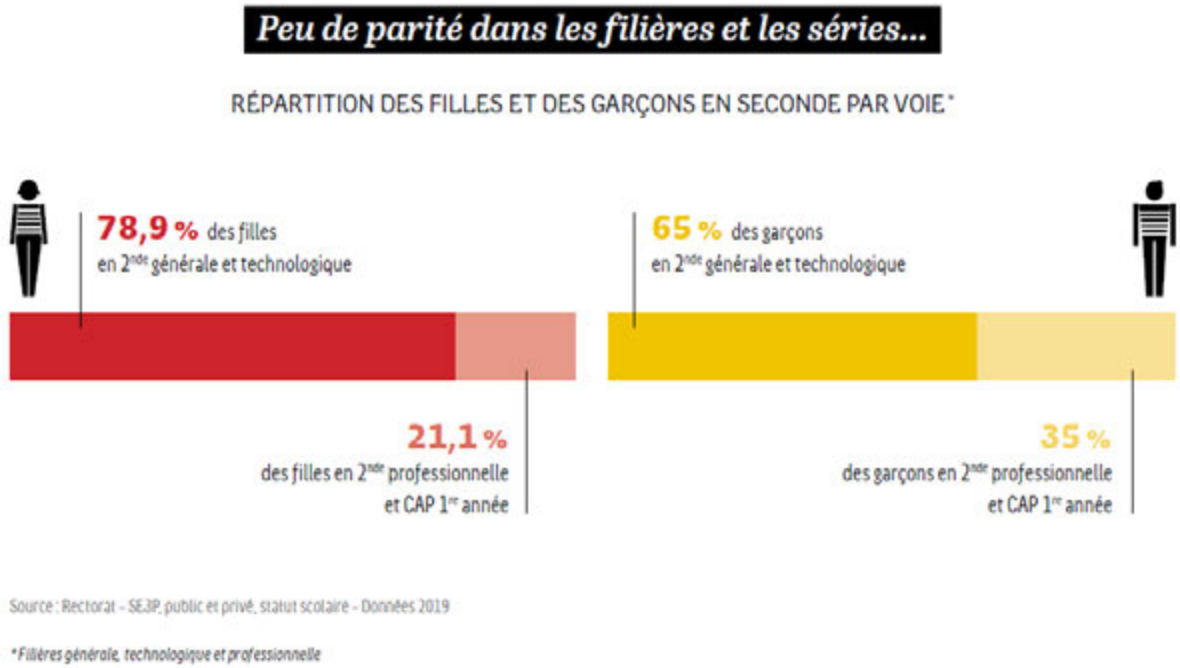

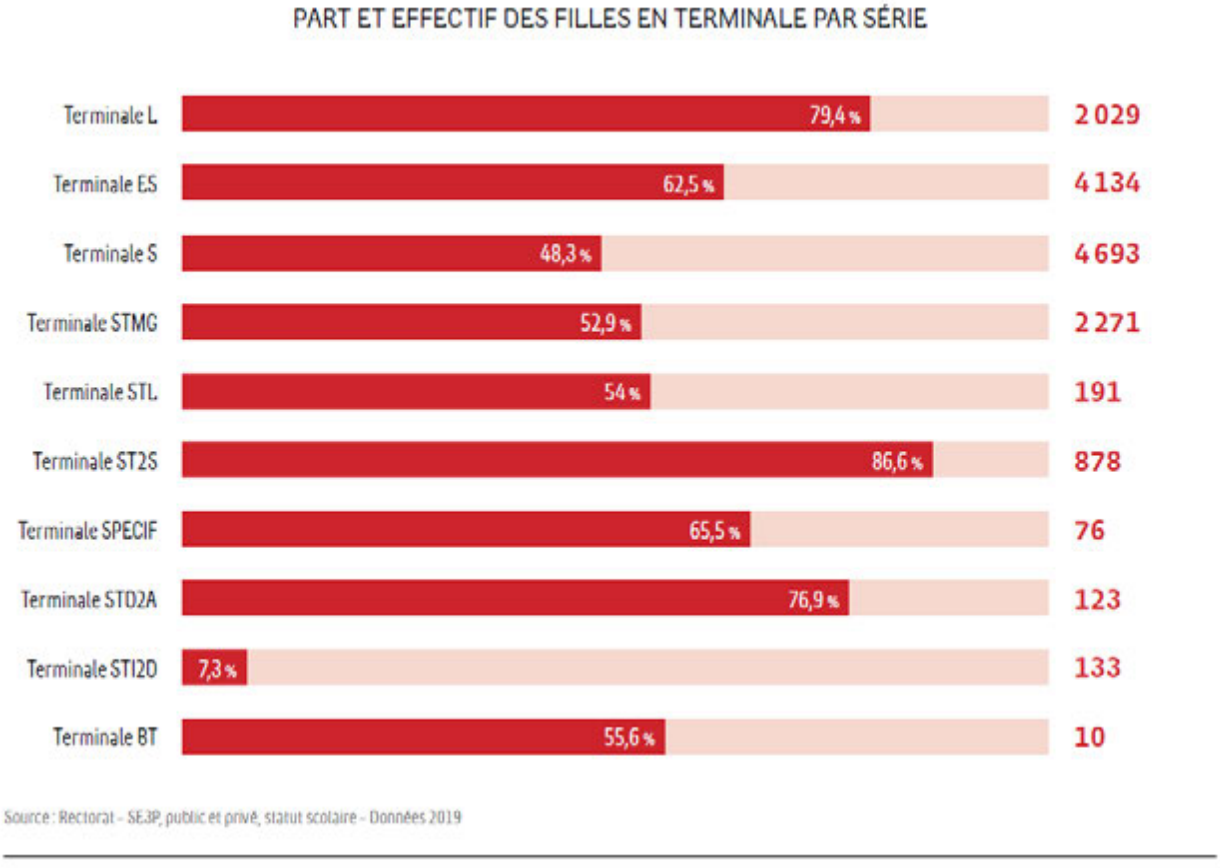

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

• L'égalité filles·garçons dans les projets éducatifs Karta

Pour l'année scolaire 2018-2019, la progression se poursuit pour le 5ème axe *Égalité filles·garçons et lutte contre toutes les discriminations*. En effet, depuis 4 ans, le nombre de projets a progressé de plus de 30% et désormais, 85 établissements mènent chaque année des actions sur différentes thématiques en lien avec l'égalité fh financées dans le cadre du dispositif Karta. Ainsi, 103 093 € ont été consacrés en 2018-2019 pour agir contre les stéréotypes sexués, pour promouvoir l'égalité des relations filles·garçons, pour agir contre les violences sexistes, le harcèlement ; Suite à la rencontre de mutualisation menée en 2018 sur le thème de l'éducation à la sexualité, de nouveaux projets ont été développés dans les lycées notamment en lien avec le projet présenté par les élu·e·s du Conseil Régional des Jeunes « La norme c'est toi », sur les normes implicites liées à la sexualité que vivent les jeunes. Ainsi, sur 20 projets Karta Egalité fh de lycées bretons, 8 abordaient les « relations filles·garçons » (Les lycées Pierre Mendès France, Victor et Hélène Basch et le LP Coëtlogon à Rennes, Les Rimains à Saint-Malo, Ozanam à Cesson Sévigné, Victor Hugo à Hennebont, le LP à Pleyben, le lycée Dupuy de Lome à Brest) et 4 établissements la lutte contre l'homophobie (Les lycées La Fontaine des Eaux à Dinan, Vauban à Brest, La Mennais à Ploërmel et le lycée maritime de Treffiagat) : Théâtre-forums, formations de prévention par les pairs, réalisation de clips, conférence décalée, résidence d'artiste, débat mouvant, … sont autant de modalités d'expression différentes que les jeunes ont choisi, parfois accompagné·e·s par des associations telles que Liberté couleurs, la Ligue de l'enseignement ou encore le planning familial, pour encourager débats et prises de conscience entre pairs. Il reste à noter que peu de projets abordent les choix d'orientation, pourtant toujours très sexués.

Le *Guide des structures ressources* sur les thématiques Karta s'étoffe chaque année sur le thème de l'égalité filles·garçons en termes de ressources et d'outils. Sa mise à disposition sur l'extranet Karta et son actualisation permettent de fournir des propositions d'outils afin de favoriser le développement de nouveaux projets.

Répartition des projets Karta par thématique en 2019 en euros

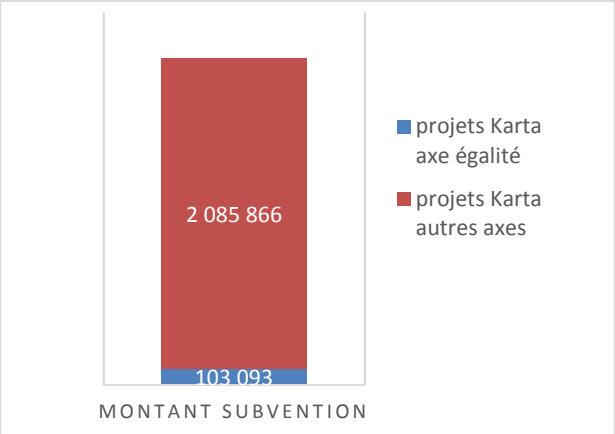

Répartition des projets Karta par thématique en 2019 en nombre de projets

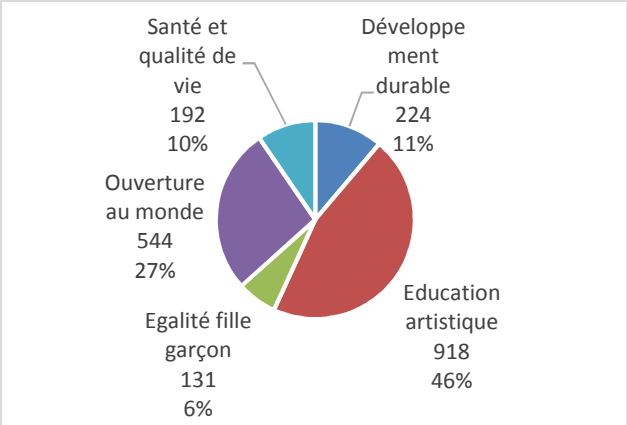

L'axe Education artistique, sensibilisation à l'art reste le plus mobilisé dans le cadre de Karta. Une hausse sensible (+ de 9 000 €) du montant dédié aux projets Egalité fh est constatée. On peut noter également la présence de projets liés à l'égalité sur les axes santé, ouverture au monde et éducation artistique.

• L'égalité filles·garçons abordée au Conseil régional des jeunes (CRJ)

Le mandat actuel a favorisé la participation du CRJ aux travaux du dialogue structuré jeunesse en Bretagne ; les lycéen·ne·s ont pu rappeler leurs préoccupations liées à l'égalité femmes·hommes. Certaines d'entre elles étaient issues de la démarche initiée dès 2018 avec le projet « la norme c'est toi ». Les productions réalisées à ce titre relatives à « la dépendance des jeunes aux normes sexuelles », ont été diffusées à l'ensemble des établissements secondaires bretons (diffusion des 10 visuels et du guide pédagogique en ligne sur le site lanorme.bzh). Le projet, réalisé par l'ancien mandat, a été présenté aux élu·e·s du CRJ lors des premières sessions pour leur proposer de porter ces outils construits par et pour les jeunes au sein de leurs établissements.

• Convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif

Des référent·e·s égalité, premier et second degré, sont désigné·e·s par chaque directrice et directeur académique des services départementaux de l'Education nationale. L'objectif est de favoriser la mutualisation des dynamiques locales et académiques et de faciliter l'intégration de l'égalité à d'autres dossiers portés localement (climat scolaire, relations écoles, entreprises, actions culturelles…). Ils et elles accèdent à un espace collaboratif qui recense les textes de référence, les ressources pédagogiques, les concours éducatifs et tout événement en lien

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

avec la thématique. Il permet de signaler les actualités du dossier et favorise les échanges horizontaux entre référent·e·s. Un dossier spécifique est dédié aux initiatives en établissement pour le partage de documents. Cette dynamique régionale de l'Etat est valorisée au sein de la Convention interministérielle Egalité femmes-hommes d'interventions à l'Etat, aux universités bretonnes, aux Conseils départementaux et à la Région pour promouvoir l'égalité femmes·hommes auprès des lycées, la convention régionale et académique permet notamment la tenue d'un évènement régional et fait l'objet d'un bilan annuel en présence de tous les signataires[i]. Le comité de pilotage de la convention est composé des représentant·e·s des 14 signataires de la convention.
Le séminaire interinstitutionnel annuel de formation « Penser l'égalité filles garçons dans les espaces éducatifs » s'est tenu en simultané sur 2 sites (Brest et Rennes) dans les télé amphis des pôles numériques de l'enseignement supérieur en juin 2019 ; il a réuni 220 personnes, toutes institutions confondues, dont 175 (80%) personnels de l'académie. Une nouvelle convention interministérielle est prévue pour la période 2019-2024. Ses grandes lignes ont été présentées en séminaire national en mars 2019. Elle sera structurée autour des axes suivants : Piloter la politique d'égalité au plus près des élèves et des étudiantes et étudiants ; Former l'ensemble des personnels à l'égalité ; Transmettre aux jeunes une culture de l'égalité et du respect mutuel ; Lutter contre les violences sexistes et sexuelles ; S'orienter vers une plus grande mixité des filières de formation.

Par ailleurs, déclinée au niveau régional académique, la convention nationale entre la fédération nationale des centres d'information des droits des femmes et des familles a favorisé la prise d'initiatives dans les établissements scolaires bretons dans les domaines suivants : Respect filles·garçons, harcèlement scolaire lié au genre, cyberviolences, le consentement et déterminisme sexué des choix d'orientation.

[i] Les signataires de la convention régionale sont : La Préfète de la Région Bretagne, préfète d'Ille et Vilaine ; Le Recteur de l'académie de Rennes, Chancelier des universités de Bretagne ; Le Directeur régional de l'agriculture l'agro-alimentaire et la forêt ; Le Directeur régional des entreprises de la concurrence de la consommation du travail et de l'emploi de Bretagne ; Le Directeur régional de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale de Bretagne ; Le Directeur inter-régional de la mer (DIRM) Nord Atlantique et Manche Ouest ; La Directrice du CRDP/Canopé académie de Rennes et de l'académie de Nantes ; Le Délégué régional ONISEP de Bretagne ; Le Président de l'université européenne de Bretagne (UEB); Le Président du conseil régional de Bretagne ; Le Président du conseil général des Côtes d'Armor ; La Présidente du conseil général du Finistère; Le Président du conseil général d'Ille et Vilaine ; Le Maire de Brest ; Le Maire de Lorient ; La Maire de Rennes.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

2.3 L'apprentissage

Chiffres clés

En Bretagne, 28,8% des apprenti·e·s sont des filles contre 32,7% en France.

// Contexte national et régional

La Région perd au 1er janvier 2020 l'essentiel de sa compétence apprentissage. Un des premiers effets a été la possibilité pour les CFA d'ouvrir dès 2019 hors conventionnement régional. Ce qui a rendu particulièrement complexe la maîtrise voire la connaissance à la rentrée 2019 des effectifs stabilisés, d'apprenti·e·s.
Au 31 décembre 2019, il y avait 491 000 apprenti·e·s en France, (50 000 apprenti·e·s supplémentaires soit une hausse de + 16% par rapport à 2018) et 368 000 contrats d'apprentissage supplémentaires (+17,2% en Bretagne). Cette augmentation est due essentiellement au secteur privé alors que le secteur public semble stable. Le taux d'insertion des apprenti·e·s est en augmentation, même s'il est fort différent selon les niveaux de diplôme, la spécialité, la situation économique locale. L'amélioration du taux d'emploi des jeunes, une meilleure réussite des apprenti·e·s à l'obtention d'un diplôme, une part en augmentation des apprenti·e·s préparant un diplôme de niveau supérieur sont les facteurs de ces progrès d'insertion. En 2019, un tiers des apprenti·e·s sont des filles. Le taux d'emploi des filles est de 70 %, celui des garçons est supérieur de 5 points. On note des différences structurelles d'insertion entre les filles et les garçons. Les garçons sont plus nombreux en général dans les formations en apprentissage, et en particulier dans le secteur de la production qui enregistre un taux d'emploi supérieur à celui des formations dans les services (75 % contre 71 %). À tous les niveaux, les garçons s'insèrent mieux que les filles, mis à part les sortants de brevet professionnel des services (+ 5 points en faveur des filles). Le temps partiel concerne beaucoup plus les jeunes femmes que les jeunes hommes sortant d'apprentissage à tous les niveaux. Pour les jeunes sortants de CAP jusqu'au BTS, la moyenne est de 15 % pour les filles contre 6 % pour les garçons. Plus le niveau de sortie est élevé, moins les jeunes sont à temps partiel. Au niveau du CAP, 22 % des filles sont dans ce cas, contre 8 % des garçons. Il n'y a plus que sept points d'écart au niveau du BTS (11 % contre 5 %). Aux niveaux I et II, le temps partiel est nettement moins fréquent aussi bien pour les filles que pour les garçons (respectivement 3 % et 2 %). L'insertion professionnelle varie selon le niveau de diplôme préparé, mais aussi avec la spécialité de formation. Pour un·e jeune apprenti·e sortant de niveau CAP, le taux d'emploi varie de 44 % dans la « coiffure-esthétique » à 81 % dans le « transport-manutention-magasinage » et 77 % dans les « services aux personnes ».
En Bretagne, au 31 décembre 2019, on comptait 21 033 apprenti·e·s soit une progression notable de 1 254 apprenti·e·s supplémentaires (+6,34%). La part des apprenties reste stable en Bretagne à 28,8%. Elle reste toujours inférieure à la moyenne nationale.

// L'égalité dans l'action régionale

• La féminisation dans l'apprentissage : des pratiques et des outils

Malgré un contexte et des évolutions défavorables, des initiatives de promotion de la mixité et de lutte contre les stéréotypes se sont poursuivies en 2019 dans des CFA bretons.

- ***Apprentissage, l'égalité, c'est pas sorcier !***

L'action initiée par l'association *Pulsart* depuis plusieurs années en Bretagne, a pour objectifs d'accompagner les apprenti·e·s et les équipes des CFA dans la promotion concrète de l'égalité professionnelle ; d'ouvrir des espaces de dialogue par le biais d'actions culturelles ; d'améliorer les conditions d'accueil des minoritaires de genre sur des formations fortement sexuées ; de lutter contre les discriminations, les stéréotypes, les violences, les préjugés sexistes ; et enfin, d'accompagner les entreprises et les branches professionnelles en sensibilisant par exemple, les maître·sse·s d'apprentissage parfois réticent·e·s à accueillir des apprenti·e·s minoritaires de genre.
C'est en partant d'une ou de plusieurs situations vécues par les jeunes eux-mêmes que les échanges et prises de conscience sur la mixité, les relations femmes·hommes se mettent en place. Les situations évoquées s'intéressent à la sphère de la formation tout comme aux sphères professionnelle ou privée. Les apprenti·e·s rédigent les dialogues et les scénarios, réalisent les prises de vue, de son… à partir de faits concrets. La création par les jeunes eux-mêmes, des outils pédagogiques et de communication, favorise l'appropriation de l'ensemble des « maillons » concernés - les apprenti·e·s, les formateur·trice·s, les maître·sse·s d'apprentissage, les enseignant·e·s ; les supports ainsi créés - expositions, films, affiches, romans photos - sont proposés ensuite à une large diffusion dans les lieux de formation et en entreprise. Les CFA et lycée agricole de Saint Aubin du Cormier, les MFR La Rouvraie Montauban de Bretagne et de Questembert ont pu en 2019 bénéficier de cette démarche grâce aux soutiens financiers des politiques Apprentissage et Egalité femmes·hommes. Une « boîte à outils », composée d'images, affiches, textes, films, musiques...réalisés par des jeunes lors d'ateliers de création artistique menés par l'association *Pulsart* sur le territoire national est également accessible. Un temps de formation est proposé pour que les professionnel·le·s puissent l'utiliser au mieux.

- ***ApprentiEs ou le portrait de six femmes en formation dans les métiers des industries technologiques***

Le projet de création de l'exposition *ApprentiEs*, soutenu en 2018 par la Région, a désormais abouti et s'est concrétisé par la diffusion sur le territoire breton des six portraits des jeunes femmes en formation en chaudronnerie, maintenance ou usinage, pour les métiers des industries technologiques ; un vernissage à l'occasion de la *Journée internationale des droits des femmes* en mars 2019 a ainsi eu lieu à la médiathèque des Capucins à

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Brest. Amenées à occuper des postes dits « masculins », les six apprenties, témoignent de leur propre imaginaire sur ces métiers comme des stéréotypes auxquels elles ont été ou sont encore confrontées. « Alors que leur légitimité est parfois bousculée, les photographies témoignent des autocensures mais également les expériences émancipatrices de jeunes femmes recevant de la part d'hommes la transmission de leurs savoir-faire ». Les propos entendus sur le terrain par les apprenties et relayés par l'exposition sont bruts : « Il me dit : "C'est une classe de trente mecs. Tu seras la seule fille. Tu n'as rien à faire là" ». Désormais, un livre éponyme, ponctué des textes du formateur qui a également suivi ces jeunes femmes pendant deux ans, prolonge l'exposition ; Si « ce travail interroge deux thèmes, l'apprentissage d'une part, et l'égalité hommes-femmes et la construction de l'identité, d'autre part…, il fallait [les montrer en dehors] de leur bleu de travail » pour découvrir que « pour elles, l'apprentissage [a été] rarement l'aboutissement d'une ligne droite mais [davantage] le fruit d'un long cheminement…, une fascination et une frustration pour l'atelier où le papa et les frères travaillaient, mais dont elles étaient exclues. Et elles sont fières de parler de leur parcours aujourd'hui, d'autant que leur choix a interpellé jusque dans la famille…. « L'une d'elle m'a même expliqué que sa mère n'avait accepté son choix que lorsqu'elle a découvert qu'elle était première de sa classe » racontent le photographe et le formateur.

- ## La formation-action *MégalitE2*

La Région a souhaité poursuivre dans les meilleures conditions l'accompagnement professionnel personnalisé à l'égalité femmes·hommes à l'égard de quatre CFA sur le territoire : le CFA Bâtiment de Quimper, le CFA/CFPPA de Kerliver-Hanvec, le CFA CMA à Vannes et le CFA IFAC de Brest. Ce dernier, après *MégalitE* et n'ayant jamais autant accueilli d'apprenties, a souhaité approfondir sa démarche par *MégalitE2*.

- **A l'IFAC de Brest et au CFA Bâtiment de Quimper**

Trois journées de travail ont rythmé l'effort de l'équipe tout au long de l'année 2019. Au cours de la première phase, il s'est agi d'interroger à la fois les pratiques de « l'employeur IFAC » - les femmes sont-elles davantage embauchées que les hommes en CDD ? Ont-elles un accès similaire aux promotions et à la formation ? – comme des informations sexuées sur les taux de décrochage dans les filières, de sorties positives, les types de contrat de travail obtenus, les montants des rémunérations perçues en sortie de formation, etc. La place que le centre de formation accorde à la mixité comme la vision des apprenant·e·s sur l'égalité femmes-hommes font également l'objet des échanges de cette journée. Les constats dressés fournissent des retours *très pratico-pratiques* : des tenues de travail inadaptées à l'un ou l'autre sexe, le besoin de miroirs dans les vestiaires des garçons, des relevés d'un usage par les formateur·trice·s d'un vocabulaire sexiste, même s'il est inconscient ou paternaliste, - « les gars » dans des groupes très peu féminisés… Au-delà d'un recueil de données quantitatives et qualitatives, cette journée permet de prendre du recul sur des ressentis et des pratiques anecdotiques, de livrer du sens et des explications nécessaires à une amélioration. La deuxième journée consacrée à la terminologie des mots liés à l'égalité fh, au rappel des contextes historique et législatif, à la sensibilisation de personnels pédagogiques et de direction, fournit donc l'occasion de revenir sur la construction des inégalités, des stéréotypes et de restituer le diagnostic.
Les bases de la dernière phase sont ainsi posées : celle du plan d'actions de l'établissement, co-élaboré en fiches opérationnelles, partagé à l'occasion d'une journée en collectif. Une démarche pour envisager la mise en place d'un dispositif co-construit avec les équipes (infirmier·e·s, formateur·trice·s…) de signalements des actes sexistes et sexuels au sein de son internat, en lien avec les dispositifs existants sur le territoire (médecins, associations…) a ainsi été initiée. Une implication de la direction, un investissement de l'ensemble des équipes au début de la mise en œuvre et soutenu tout au long, des temps pour « faire avec » les apprenti·e·s et un accompagnement compétent et à l'écoute ont garanti un contexte très favorable pour revisiter l'existant, professionnaliser les pratiques et innover dans les outils.
Les kakémonos, ci-contre, ont été élaborés par les apprenti·e·s du CFA/IFAC de Brest. Ils témoignent, à partir des formations dispensées dans l'établissement, d'un travail fourni durant plusieurs semaines sur les représentations sexuées des métiers ; les images du jeune homme en formation d'esthéticien et d'une future mécanicienne bousculent les clichés et fournissent des outils pédagogiques pertinents, encore aujourd'hui peu nombreux sur cette thématique.





Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE



En octobre 2019, la Place de la mixité a été inaugurée par les représentant·e·s de la Région Bretagne, la CCIMBO Brest, la direction de l'IFAC Campus des métiers. Trois fresques murales sur le thème de la mixité décorent également cette place. Elles ont été réalisées par des apprenti·e·s internes à l'IFAC, avec l'appui du graffeur brestois Nazeemet et le service de la Vie Scolaire de l'IFAC ; elles représentent trois superhéros et superhéroïnes dont les activités professionnelles, choisies parmi les métiers préparés à l'IFAC, cassent les codes traditionnellement dévolus à ces personnages. Après le geste inaugural, des échanges se sont déroulés entre six apprenant·e·s exerçant dans des métiers occupés majoritairement par un seul sexe et les représentantes de la Région.
Pour sa part, en 2019, le Centre de formation des apprenti·e·s des métiers du bâtiment de Quimper a formé 33 femmes, soit près de 5 % de l'effectif total. Si la plupart d'entre elles se forment au métier de peintre "pour la première fois, 2 filles sont en maçonnerie, 2 autres en électricité et couverture et une dernière est en menuiserie" souligne la direction. Souvent les apprenties, diplômées à leur entrée au CFA, souhaitent décrocher un CAP ou un BEP en 1 an. Mobilisé par *MégalitE2*, le CFA quimpérois a également défini son plan d'actions destiné à une mise en mouvement favorable à l'égalité professionnelle des jeunes, des formateurs et formatrices, comme des entreprises qui accueillent les apprenti·e·s.

- ## Les effectifs globaux apprenti·e·s

Répartition sexuée des apprenti.e.s	2017	2018	2019
Nombre total d'apprenti.e.s	18 640	19 779[1]	21 033
Nombre de femmes / proportion de femmes en %	5 397 / 29% +151 /+ 2,79%	5 668 /29% +271/+4,78%	6 056/28,8% +388/+ 6,85%
Nombre d'hommes / proportion d'hommes en %	13 243 / 71% + 533 / + 4%	14 111 / 71% +868 /+6,15%	14 977/71,2% +866/+ 6,14%

Au 31 décembre 2019, on comptait en Bretagne 21 033 apprenti·e·s soit une progression notable de 1 254 apprenti·e·s supplémentaires (+6,34%). Contrairement à 2018 où nous indiquions que la progression du nombre total d'apprenti·e·s bénéficiait moins aux filles, en 2019, c'est la très nette augmentation des apprenties (+6,85% pour les filles et +6,14% pour les garçons) qui explicite l'augmentation totale des apprenti·e·s en représentant 31% de la croissance. La tendance s'est donc inversée avec une progression supérieure chez les femmes que chez les hommes.

- ## Répartition sexuée par niveau des apprenti·e·s

Niveau	H	F	TOTAL		Part des femmes
I	1 354	427	1 781	46,3%	24%
II	533	460	993	29,9%	46,3%
III	2 413	1 029	3 442	32%	29,9%
IV	3 882	1 825	5 707	25,4%	32%
V	6 795	2 315	9 110	28,8%	25,4%
TOTAL %	14 977 71,2%	6 056 28,8%	21 033	100%	28,8%

La part des filles dans les effectifs de l'apprentissage varie selon le niveau du diplôme préparé en lien avec les spécialités de formation. En effet, excepté au niveau I, la part des filles augmente avec le niveau du diplôme préparé, en lien avec le développement de l'apprentissage dans le supérieur et la prédominance des spécialités de services à ce niveau. Ainsi, elle est de 25,4% en région au niveau V (26,1% en France) et atteint 46,3% au niveau II (47,8 % en France). Au niveau I, la part des filles est de 24% contre 38 % sur l'ensemble du territoire. Les données issues de l'apprentissage universitaire n'ont pu être obtenues. Proportionnellement, cet apprentissage compte beaucoup de femmes. Le CFA UB (Universitaire de Bretagne) a cessé son activité en 2019. Les formations en apprentissage sont dorénavant gérées directement par chaque université bretonne et l'IEP.

[1] Le total a été modifié après coup, les pré-apprenti·e·s y ayant été intégré·e·s sans avoir été spécifiquement mentionné·e·s.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

2.4 La formation continue

Chiffres clés

53% des femmes ont accès à une formation dans les grandes entreprises, 59% pour les hommes.

70% des personnes qui réalisent un bilan de compétences sont des femmes.

6,7% des femmes et 8,5 % des hommes ont une augmentation de salaire après une formation.

5 ans après leur sortie de formation, les femmes gagnaient 190 euros mensuels de moins que les hommes (en 2015 et 320 euros en 1997).

4% des femmes suivent une formation préparant à un concours, 11% des hommes.

// Contexte national et régional

L'égalité des femmes et des hommes au travail passe aussi et avant tout par un système égalitaire à la formation professionnelle. Les inégalités rencontrées par les femmes dans l'accès, la poursuite mais également à la sortie de la formation professionnelle sont connues ; Les responsabilités familiales (34%), le coût (31%), le fait de ne pas trouver la formation adaptée (24%), le manque de prérequis (11%) - qui atteint 22% parmi les personnes en recherche d'emploi - sont les principaux freins avancés par les femmes elles-mêmes. Il existe « une vraie discrimination en ce qui concerne l'offre de formation proposée aux femmes » affirmait Catherine Smadja-Froguel, rédactrice du rapport *Faire d'un système rénové de formation professionnelle un outil majeur d'égalité au travail entre les femmes et les hommes* remis en 2018 au Secrétariat d'Etat à l'égalité entre les femmes et les hommes. La représentation sexuée des formations et des métiers, l'inégal partage des tâches dites « *domestiques* », l'insuffisance de solutions pour la garde d'enfants, l'absence de mobilité… continuent de piéger d'abord les femmes. Et si tous les métiers sont ouverts de la même manière aux femmes et aux hommes, donc également tous les parcours de formation, seules 19% des 87 familles professionnelles sont mixtes[1] en 2019 : les femmes peuvent s'y concurrencer entre elles, mais il n'en reste pas moins que les compétences qu'elles ont acquises, qu'elles peuvent faire valoir, et qui sont nécessaires aux métiers « dits féminins » sont toujours moins bien reconnues que celles des métiers occupés majoritairement par les hommes. Depuis le 1er janvier 2019, les salarié·e·s à mi-temps, à 80% des femmes, ont accès aux mêmes droits à la formation que les salarié·e·s à temps plein. Néanmoins, à l'heure actuelle, trop peu de chiffres existent pour dire si ce nouveau droit a amélioré l'accès à la formation, réduit les inégalités effectivement entre salarié·e·s à temps partiel et à temps complet ou encore entre les salariées cadres à temps complet et les employées ou ouvrières davantage à temps partiel. « La plus grande ouverture des formations aux femmes - hormis quelques bastions - la hausse du niveau de qualification des très jeunes femmes » témoigne de l'amélioration en 20 ans de la place des femmes dans le marché du travail » se satisfait le Cereq en ce début 2019 qui, néanmoins, temporise cette « lente convergence entre les hommes et les femmes qui s'opère par le bas », par « une détérioration de la place des jeunes hommes sur le marché du travail". Pour sa part, France Stratégie, évoque « qu'un accès plus égalitaire des personnes discriminées à l'emploi et à la formation génèrerait un gain d'environ 150 milliards d'euros, dont 97% reposeraient sur les femmes ». La formation à l'égalité femmes·hommes des professionnel·le·s de la formation et de l'emploi mais également des représentant·e·s des branches professionnelles et des entreprises, est donc primordiale. L'introduction d'objectifs opérationnels de sessions de sensibilisation à l'égalité fh pour tous les membres partenaires des contrats de plan régionaux de développement des formations et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP-OP), de tous les signataires des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des organismes paritaires collectifs agréés comme la formalisation d'engagements chiffrés en matière de mixité femmes·hommes au sein des contrats d'objectifs sont quelques-unes des pistes parmi les 36 recommandations du rapport précité qu'il reste à partager en région.

En Bretagne, l'inscription de la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes dans la mise en œuvre *du Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC)* a favorisé en 2019 la multiplicité sur le territoire breton d'actions spécifiques en faveur de la mixité des métiers et de l'accès à l'emploi (ci-dessous). Les points d'appui que constituent la variété des supports, le nombre de ressources, la diversité des initiatives rassemblant les principaux arguments pour le développement de la mixité des métiers, des promotions et des formations, et favorisant l'interconnaissance en matière de promotion d'égalité professionnelle sont nombreux, connus et accessibles par tou·te·s les acteurs·actrices de l'emploi et de la formation. La réactualisation en 2019 et la richesse du site du GREF Bretagne dédié à l'égalité fh dans l'accès à la formation et à l'emploi en témoigne.

// L'égalité dans l'action régionale

25 445 demandeur·euse·s d'emploi ont bénéficié, en 2019, d'une formation financée par la Région.

En exigeant hier des organismes de formation de répondre à ses appels d'offres en renseignant un critère dédié, puis en imposant un module de sensibilisation à l'égalité fh dans toutes les formations financées par elle pour, aujourd'hui, inciter ces structures à mettre en œuvre des actions en matière d'égalité femmes·hommes, la Région a fortement contribué à faire évoluer favorablement l'écosystème breton.

L'expérimentation territoriale emploi-formation menée sur Redon se poursuit (Cf. RADD 2018 et Fiche 4.2 du RADD 2019) ; Le CLPS, organisme de formation retenu pour la mise en œuvre concrète des modalités « d'aller vers » et d'accompagnement des femmes en situation de monoparentalité vers l'insertion professionnelle, a présenté sa démarche aux membres du Contrat de ville. Puis les objectifs et méthodes d'élaboration opérationnelles ont été

[1] Un métier est mixte lorsque la part des emplois occupés par des femmes ou des hommes représente entre 40 et 60 % de chaque sexe.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

partagés et validés par les partenaires de terrain. La Région a choisi de les ass[illegible] au sein d'un comité de pilotage. Des premières initiatives de mobilisation des femmes [illegible] programmées.

- Le soutien à la formation : une répartition sexuée selon les dispositifs d'aide

· Le programme qualifiant : Programme Bretagne Formation / Qualif Emploi Programme :

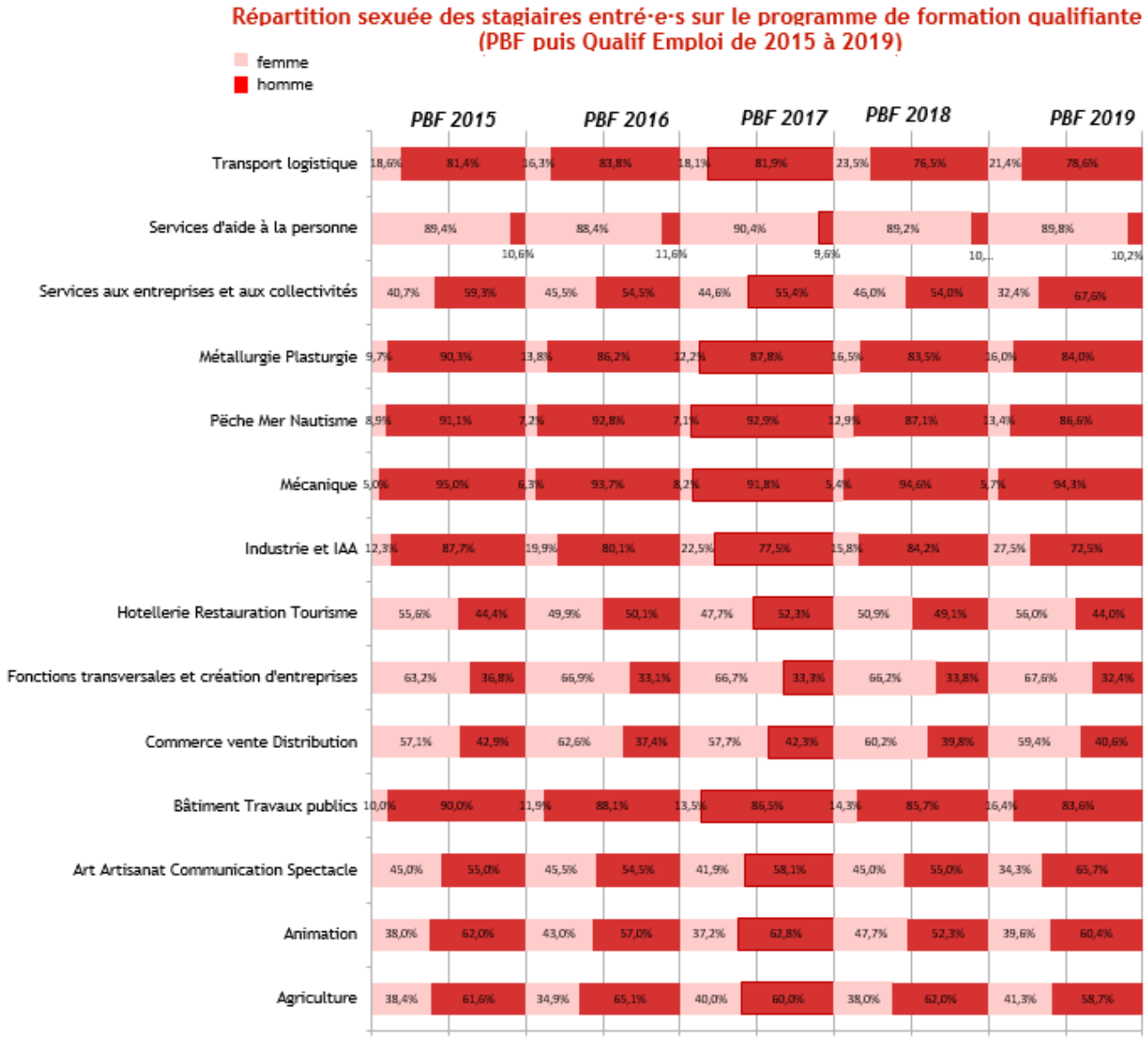

Le nombre des domaines de formation représentés dans le PBF ayant un taux de mixité compris entre 40 et 60% est désormais passé de 4 (en 2016, 2017 et 2018) à 2 en 2019. Ce déséquilibre s'accompagne pour autant d'un indicateur encourageant ; sur ses 14 domaines de formation, le PBF présente un tableau, certes avec des dominantes toujours masculine et féminine, mais marqué dans le même temps par des tendances plus contrastées ; ainsi, 6 domaines majoritairement représentés par des hommes se féminisent (*Transport*, *Pêche/Mer/Nautisme*, *Mécanique*, *Industrie et IAA*, *Bâtiment Travaux Publics*, *Agriculture*) et 4 identifiés traditionnellement par une surreprésentation des femmes se masculinisent (*Services d'aide à la personne*, *Commerce Vente Distribution*, *Art Artisanat Communication Spectacle* et *Animation*) ; l'*Industrie* avec une augmentation de +12% de femmes en formation et l'*Animation* avec un bougé de + de 12% sont les 2 domaines de formation qui ont le plus évolué.

Répartition sexuée, par dispositif, des stagiaires entré·e·s de 2016 à 2019	Femmes				Hommes			
	2016	2017	2018	2019	2016	2017	2018	2019
Programme Bretagne Formation / Qualif Emploi Programme	3044	2935	2921	3239	5244	4862	4641	4832
	37%	*38%*	*39%*	*40%*	*63%*	*62%*	*61%*	*60%*
Dispositif régional pour l'insertion professionnelle / PREPA	2789	3446	3542	4510	2403	2725	2600	3195
	54%	*56%*	*58%*	*59%*	*46%*	*44%*	*42%*	*41%*
Compétences clés	1858	3302	3746	4091	1233	1994	2134	2265
	60%	*62%*	*64%*	*64%*	*40%*	*38%*	*36%*	*36%*
TOTAL	**7692**	**9684**	**10210**	**11841**	**8881**	**9582**	**9376**	**10292**
	46%	***50%***	**52%**	***53%***	***54%***	***50%***	**48%**	***47%***

Avec ses formations collectives, le programme qualifiant de la Région (PBF puis Qualif Emploi Programme) bénéficie toujours majoritairement aux hommes avec 60% d'apprenants mais la progression lente et régulière de la part des femmes sur ces formations qualifiantes se poursuit. Ces 5 dernières années, celle-ci a ainsi augmenté

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

de 10%. Sur toutes les entrées, pour tous les dispositifs de formation continue confondus, la dynamique de la part des femmes se poursuit avec + 7% en 4 ans. Elles y restent majoritaires. De 2008 à 2018, l'intégralité des stagiaires du programme qualifiant et du dispositif Insertion ont bénéficié (soit 14 000 par an) d'un module de sensibilisation à l'égalité fh rendu obligatoire par la Région. Depuis 2019, les OF ont l'obligation de proposer à minima une initiative et/ou mettre en œuvre une pratique pédagogique qui doivent impacter une et/ou plusieurs étapes de la formation (information collective, recrutement, accompagnement, accueil dans les entreprises, etc.) et être conduites de façon dynamique, collégiale et transversale en s'assurant de l'implication concrète de ses partenaires, et en associant les ressources de proximité, territoriales dédiées.

- **Deux dispositifs d'aide individuelle à la formation sont proposés : Le *QUALIF Emploi individuel* (remplace Chèque Formation et Chèque Reconversion) et le *QUALIF VAE* (remplace Chèque Validation)**

Aides individuelles	2017	2018	2019
% des femmes sur le nombre de bénéficiaires du *QUALIF Emploi individuel*	70%	70%	71%
% de femmes sur le nombre de bénéficiaires du *QUALIF VAE*	62%	70%	74%
% des femmes sur le nombre de bénéficiaires du *Chèque Reconversion*	52%	50%	Intégré dans la QUALIF Emploi individuel à compter de 2019

La concentration des femmes sur ces dispositifs d'aides individuelles est en légère augmentation avec 72% des bénéficiaires. La part des femmes sur *QUALIF Emploi individuel* est en légère augmentation, à mettre en parallèle avec l'augmentation du nombre total de dossiers accordés pour ce nouveau dispositif (2 443 en 2019 contre 2 238 en 2018). Il est encore à noter une nette augmentation de la part des femmes sur *QUALIF VAE* (+4%).

• La formation-action *MégalitE2*

Le rôle des organismes de formation est essentiel dans la perpétuation ou non des inégalités entre les femmes et les hommes. MégalitE2 permet que le sujet de l'égalité fh soit intégré dans toutes les pratiques, auprès des stagiaires, comme des salarié·e·s issu·e·s des équipes pédagogiques, de la direction, ou de l'administration. L'amélioration des pratiques professionnelles pour qu'elles ne génèrent pas d'inégalités est un enjeu : cet accompagnement individualisé, pour chacun de ces organismes, permet de se poser collectivement, en équipes, les questions concrètes : Par où commencer ? Où trouver les ressources ? Comment mesurer l'impact de ce qui est mis en place ? Des réflexions sur les supports de communication, les méthodes d'animation pédagogiques, les méthodes de recrutement, les modalités d'observation… sont engagées. L'accompagnement apporte de la méthodologie, un regard extérieur, une impulsion régulière et soutenue pour faire travailler de manière transversale les équipes, en mode projet, en sortant du quotidien traditionnel de travail. Les 14 structures accompagnées, Initiatives Formation à Brest, le Greta Bretagne Occidentale de Quimper, Evocime à Rennes, le Pôle formation de l'UIMM à Bruz, l'IBEP à Rennes, la Skol radio à Guichen, Steredenn à Dinan, Amisep à Vannes, Format Ouest à Vannes, Le Pont supérieur auxquelles il convient d'ajouter les CFA (Cf. fiche 2.3) ont, de janvier à avril 2019, toutes réalisé un diagnostic des éléments existants en matière de données RH, de données sexuées de stagiaires. Cette phase 1 a identifié que très peu d'organismes disposaient de rapport d'analyse de situation comparée, d'observatoire, de méthodologie. La phase 2 du dispositif a permis, d'avril à septembre, de restituer aux équipes dirigeantes un diagnostic par structure, partagé, consolidé, d'acquérir une culture commune de l'égalité femmes·hommes puis de définir des premières pistes d'action ; enfin, la fin de l'année a été consacrée à élaborer des plans d'action, inscrire dans le calendrier des fiches d'action avec des objectifs opérationnels. La mise en place d'observatoires sexués des données RH et/ou des stagiaires, l'examen des outils de communication interne et externe, l'harmonisation des conditions d'accueil des stagiaires, la mise en place de dispositifs de signalement de violences sexistes, le recensement des pratiques en matière d'égalité en interne, la formation des équipes, la sensibilisation des stagiaires… sont autant de fiches actions recueillies. La mise en œuvre des actions est prévue sur une à une année et demie. A l'issue de leur déploiement, une évaluation et un bilan sont attendus.

• Aide à la mixité, à la formation et à l'insertion professionnelle

Les actions spécifiques en faveur de la mixité des métiers et plus spécifiquement pour l'insertion professionnelle des femmes dans des métiers occupés majoritairement par des hommes, accompagnées financièrement par la Région, se sont multipliées en 2019.

- **Industrie**

En parallèle du plan d'actions élaboré en 2019 par le *Conseil de la mixité et de l'égalité professionnelle* dans l'industrie, un appel - le *Grand Défi IndustriElles* - initié au niveau national pour constituer un collectif de 1 000 femmes impliquées dans la mixité des métiers de l'industrie, avec l'engagement notamment de Bpifrance, France Industrie, l'Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM), les Chambres de Commerce et d'Industrie, l'entreprise *Bouge ta boîte*, les associations *Elles Bougent* et *Femmes Ingénieurs*, a été entendu en Bretagne.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

L'association Défis emploi, l'Afpa de Brest, le Conseil régional de Bretagne, l'Union des entreprises industrielles (Sobec, Magsi, Damen, la Serrurerie Brestoise et Naval Group) se sont ainsi associés pour proposer *Industri'Elles* à 12 femmes en mars 2019 dans le Finistère pour découvrir les métiers de tuyauteur, soudeur et chaudronnier. Les licences obtenues, certifiant leurs compétences, les femmes ont été recrutées par les entreprises partenaires ou ont poursuivi par un contrat de professionnalisation. La double démarche de « lutter contre les pénuries de main-d'œuvre que rencontrent les entreprises et contre les stéréotypes de genre dans les métiers » ont intéressé les secteurs de la navale, de l'industrie et de l'agroalimentaire. Ce même mois, Industri'Elles a reçu le Trophée d'or dans la catégorie "Mobilités" des initiatives du Fonds social européen (FSE). C'est la même opération qui a été soutenue également par la Région dans les Côtes-d'Armor ; afin de susciter des vocations industrielles et de lutter contre les stéréotypes, le CIDFF des Côtes-d'Armor et l'UIMM ont également proposé la formation *Industri'Elles* à 10 femmes, en reconversion pour la plupart, âgées de 40 ans en moyenne et habitant Saint-Brieuc, Plaintel, Binic, Cohiniac ou Pédernec ; Elles ont pu découvrir au CFAI de Plérin, les métiers de soudeuse, chaudronnière, usineuse, conductrice d'équipement et technicienne de maintenance. Cette formation de 392 heures, gratuite et rémunérée, a permis à cinq d'entre elles de se diriger vers la soudure-chaudronnerie et quatre autres femmes de poursuivre avec la formation TMI maintenance. Le Conseil régional de Bretagne, Saint-Brieuc Agglomération et Pôle emploi ont financé la formation à hauteur de 50 000€.

- **Sécurité privée**

Après le succès de la première édition en 2017, tous les apprenant·e·s ont décroché un emploi quelques jours après leur sortie de formation, Pôle emploi de Brest, le Greta de Bretagne occidentale et deux entreprises ont choisi de s'associer en mars dernier pour former 9 femmes aux métiers de la sécurité privée. La Région a cofinancé cette action territoriale expérimentale (ATE) qui vise notamment à féminiser ce secteur où les femmes ne constituent que 13 % des effectifs de vigiles ou d'agent·e·s de sécurité privée… alors que la loi oblige à effectuer des palpations de sécurité sur des femmes par des personnes de même sexe.

- **Job Academy**

Pendant 6 mois, dix habitantes de Vannes, résidant pour la plupart dans les quartiers prioritaires de Kercado et de Ménimur, ont été accompagnées par FACE au cours d'une *Job Academy*. Constatant que les femmes profitaient moins de la reprise économique locale que les hommes, FACE Morbihan avait choisi de ne s'adresser qu'à des femmes pour cette première édition en Bretagne. Marrainées par une salariée d'une entreprise locale (Yves Rocher, Venetis, Suez, Saur, Manpower dans...) dans leurs démarches d'élaboration de projet d'insertion professionnelle, les apprenantes ont participé à des ateliers pratiques de recherche d'emploi (utilisation des réseaux sociaux, communication, gestion du stress...) et rencontré des chef·fe·s d'entreprises, élargissant leurs connaissances des secteurs professionnels existants. L'action a été financée par la Ville de Vannes, la Direccte et la Région.

- En parallèle, **l'AMI « l'égalité fh, un levier pour le développement des territoires** (Cf. RAP 205 et fiche 5.5) proposé par la Région a permis de retenir des projets d'accompagnement de femmes sans emploi vers la formation professionnelle ; certains d'entre eux, en fonction de leurs résultats en 2020, pourraient irriguer les dispositifs régionaux de formation de leurs préconisations et modes de faire.

Le projet **UNVSTI** porté par le Centre social de Plérin propose à des femmes sans emploi, seules avec enfants ou qui ont suivi leur conjoint pour raisons professionnelles, des temps dédiés pour s'informer, rencontrer des professionnel·le·s pluridisciplinaires, s'outiller, lever les freins très concrets à l'insertion professionnelle ; Cette approche globale d'insertion sociale, économique et professionnelle est le 1er volet d'une démarche engagée et articulée avec l'action du service initiative emploi de Saint-Brieuc Armor Agglomération qui, en 2020, proposera en priorité à ce même public la découverte des métiers des travaux publics. Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des familles en situation de monoparentalité, permettre un accès ciblé aux informations et dispositifs les concernant, rompre l'isolement de ces femmes et créer une dynamique de groupe favorisant les échanges d'expériences en proximité constituent les principales motivations de cette action en deux temps.

Le projet multi partenarial « **A nous l'égalité** » de la Mission locale ouest Côtes-d'Armor cherche à favoriser l'accès à la formation des femmes percevant le RSA par la mise en œuvre de 13 actions collectives organisées pendant un mois sous forme de parcours thématiques : Accès aux droits, mobilité, accès à l'emploi, orientation, image de soi. Organiser des visites d'entreprises et permettre aux femmes de participer à des plateaux techniques; les outiller dans un temps court pour travailler à la déconstruction des stéréotypes, se constituer un réseau sont les objectifs principaux de cette initiative. Elle fournira elle aussi, éventuellement l'opportunité d'interroger les dispositifs du droit commun « Formation » et leur éventuelle articulation avec ce type de projet.

Enfin, le projet « **Quand les femmes montent la voix** » de Radio Plum FM propose des modalités originales pour « faire connaître l'état des lieux territorialisé en terme d'emplois, d'offres de formation, témoigner des dynamiques existantes, découvrir le parcours des personnes rencontrées, leurs souhaits professionnels, leurs inquiétudes ». L'ambition du média de vouloir faire œuvre « utile » du vecteur radiophonique pour permettre à chacun·e de s'exprimer et de valoriser des voix individuelles rarement entendues pour les mettre au profit d'un projet social a été appréciée. Concrètement, il s'agira en 2020 de réaliser des portraits radiophoniques de femmes en partenariat avec des structures de formation, à raison d'un portrait mensuel et d'aborder à la faveur de ces parcours individuels, les droits des personnes, les formations professionnelles disponibles ; d'identifier les freins rencontrés par les femmes et de faire connaitre les leviers comme les stéréotypes liés aux emplois non-mixtes ou les inégalités salariales ; de sensibiliser les représentant·e·s de la formation, de l'emploi, des entreprises et du territoire à l'égalité professionnelle ; enfin, d'identifier les difficultés concrètes de recherche d'emploi en milieu rural et si possible, faire corréler les besoins et les recherches.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

// Contexte national et régional

Chiffres clés

Les filles représentent 55% des étudiant·e·s en France et 54% en Bretagne.

La part des filles dans les écoles d'ingénieur·e·s est de 7,3% en 2019 contre 14,8% en 2018.

En recherche, un brevet sur sept est déposé par une femme.

Le prix Abel 2019 de mathématiques a été pour la 1ère fois décerné à une femme, Karen Uhlenbeck. A ce jour, 19 femmes sont lauréates de prix Nobel scientifiques sur 607 récompenses.

17% des universités sont dirigées par des femmes.

Quatre femmes sur dix sont bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux, contre un homme sur trois.

48% des associations étudiantes mènent des actions en faveur de l'égalité fh (31,8% en 2018).

Signataire de la Convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif (2019-2024), le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation reste mobilisé : plus grande parité dans les postes supérieurs d'encadrement et de responsabilités, appel à l'élaboration de chartes Egalité fh, engagement à la mise en place de cellules de veille et d'écoute contre les violences sexistes et le harcèlement…, les établissements d'enseignement supérieur sont davantage tenus en 2019 de concrétiser en actes l'ambition ministérielle à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Au-delà de la mise en évidence des écarts entre femmes et hommes dans tous les domaines où se porte l'action ministérielle - la formation dans l'enseignement supérieur, les personnels d'enseignement et de recherche, les instances de gouvernance et l'innovation - la 3ème édition de sa publication « ESRI – vers l'égalité femmes-hommes ? » s'est enrichie en 2019 de nouveaux indicateurs, en particulier sur les prix et distinctions attribués aux chercheur·euse·s les plus émérites. Le Baromètre Egalité femmes- Hommes 2019 de la Conférence des Grandes écoles vient également alimenter les constats.

Davantage identifiées, plus précises, les inégalités femmes·hommes n'en sont pas moins prégnantes. Certaines perdurent ; Ainsi de la part des femmes de 25 à 34 ans diplômées de l'enseignement supérieur de 10 points supérieure à celle des hommes, mais qui à l'entrée dans la vie active, connaissent des écarts de rémunération défavorables, de l'ordre de 10% pour les diplômes de master, ou une qualité d'emploi inférieur ; Ou des écoles d'ingénieurs qui présentent le taux moyen de féminisation le plus faible de tous les établissements d'enseignement supérieur. Au-delà des goûts de chacune, il est probable que des phénomènes d'autocensure, qui viennent s'ajouter à des écosystèmes, ambiances, habitus…dont le sexisme s'affiche « bienveillant », persistent à freiner les jeunes femmes vers les formations et carrières scientifiques. Ainsi, largement majoritaires dans l'enseignement supérieur, les étudiantes sont toujours très minoritaires dans les formations sélectives et les formations scientifiques : à peine 28% d'entre elles sont inscrites en formation d'ingénieur ou en sciences fondamentales à l'Université. Le ministère affiche l'objectif de parvenir à 40% de femmes dans les filières scientifiques dès la rentrée 2020.

Côté personnels, si 54,5% de l'ensemble des établissements présentent une mixité, ce taux est très variable selon les établissements : 72% des écoles d'ingénieurs sont mixtes par la répartition femmes- hommes de leur personnel mais 13,6% seulement des écoles de management. Les femmes accèdent difficilement aux emplois supérieurs, et restent bien plus nombreuses parmi les maître·sse·s de conférences (45%) que parmi les professeur·eure·s d'université (26%) ; Ce taux, en presque 30 ans (entre 1992 et aujourd'hui), est passé de 12% à 26%. Avec 37% d'enseignantes, l'université reste dominée par les hommes. Les personnels non-enseignants qui assurent des fonctions administratives, techniques ou d'encadrement au sein des établissements publics de l'enseignement supérieur comptent 63% de femmes. Celles-ci constituent 90% du corps des adjoints administratifs, 76% des bibliothécaires et 37% des ingénieurs de recherche. Côté recherche, la direction des organismes de recherche est toujours très majoritairement confiée à des hommes. Et si la proportion des femmes parmi les chercheur·euse·s du secteur public progresse certes de 6 points en 15 ans, pour s'établir à 39%, elle n'atteint encore que 25% pour les professeur·eure·s d'université et 30% pour les directeur·rice·s de recherche.

Des diagnostics parfois parcellaires, encore trop peu réalisés ou mis en œuvre de façon non systématique et réduite, des moyens d'action peu efficaces, mal identifiés ou peu concluants sur la durée… s'ajoutent aux nouveaux chiffres de la mixité qui continuent d'interroger voire d'inquiéter : les filles sont ainsi seulement 39% à faire au moins un vœu sur Parcoursup en classe préparatoire scientifique et, avec 33%, encore moins à s'y inscrire ; Les conventions CIFRE de doctorat en mathématiques ne concernent que 22% de femmes… L'action publique doit continuer à s'appuyer sur une transparence statistique pour débusquer, comprendre, déconstruire les stéréotypes, lever les freins qu'ils génèrent, y compris du côté des jeunes freiné·e·s par des représentations et des préjugés sur les métiers et les orientations.

En Bretagne, dans les huit écoles doctorales, 44% des 2 520 doctorant·e·s sont des femmes (2018). Elles sont plus représentées (63%), dans les disciplines Arts, Lettres, Langues et moins présentes dans les Sciences de l'Ingénieur (27%). Au titre de l'insertion professionnelle, le taux est identique selon le sexe pour les diplômé·e·s de Licence professionnelle et de Master, mais l'écart se creuse pour les titulaires d'un Doctorat à trois ans : 91% des hommes sont en emploi contre 89% des femmes. Les conditions d'emploi restent plus favorables pour les hommes avec 72,7% d'emploi à durée indéterminé (53,2% pour les femmes) et un salaire net mensuel médian de 2 300€ (2 100€ pour les femmes). La localisation de l'emploi pour les femmes docteures se situe davantage en Bretagne et moins à l'étranger que pour leurs homologues masculins.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Enfin, sur 111 unités de recherche, 23% sont dirigées par des femmes avec des différences significatives selon les domaines : 4% de femmes directrices d'unités de recherche en *Technologies pour la société numérique*, 19% en *Santé et bien-être pour une meilleure qualité de vie*, 22% en *Activités maritimes* et 38% en *Innovations sociales et citoyennes pour une société ouverte et créative*.

Au titre des initiatives en Bretagne, il est à noter celle prise en octobre 2019 par la Délégation Bretagne de l'Association Femmes ingénieures et l'ECAM de Rennes qui ont choisi de collaborer pour lancer l'étude « Comment établir un équilibre filles·garçons dans les filières scientifiques, techniques et industrielles ? » ; articulée autour d'axes présentés dans la feuille de route du Conseil de la mixité et de l'égalité professionnelle dans l'industrie et dans l'opération ministérielle « le Grand Défi IndustriElles », l'étude sera restituée au cours du premier semestre 2020. Membre du Conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne, la Délégation ou l'association *Elles bougent* …sont des partenaires actives : Finale académique des Olympiades des Sciences de l'ingénieur·e (SI) (avril à Lannion), constitution de groupes Femmes ingénieures Bretagne locaux (septembre à Bruz), 7ème édition des Sciences de l'Ingénieur au Féminin (39 établissements bretons participant en novembre)…Le réseau breton s'étoffe ; il reste à l'élargir du côté des pairs, des entreprises, des établissement d'enseignement… afin de ne pas laisser aux seuls réseaux féminins ou aux femmes elles-mêmes de lever les obstacles à l'égalité fh dans l'enseignement supérieur.

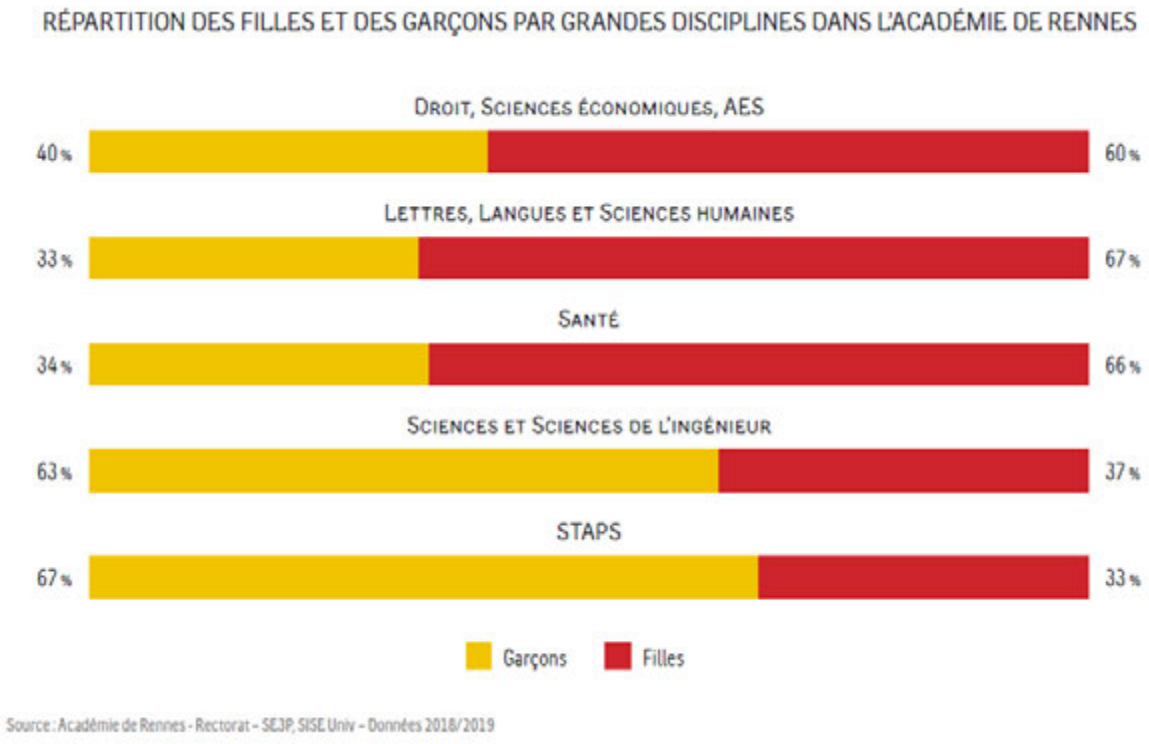

Source : Académie de Rennes - Rectorat – SE3P, SISE Univ – Données 2018/2019

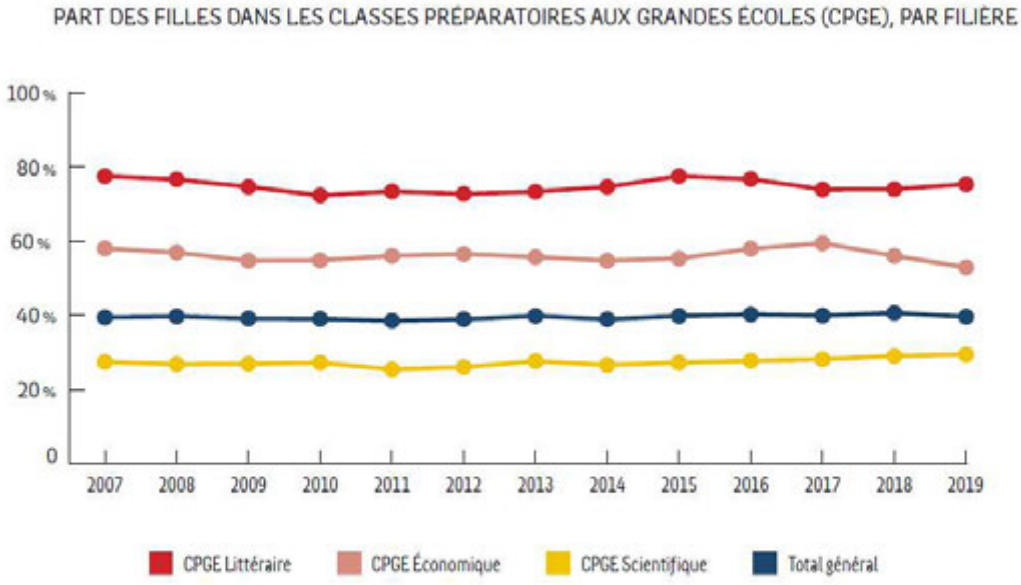

Avec un taux global de 40 %, on constate une faible évolution de la présence des filles dans les CPGE depuis 2007.

Source : BCP, Rectorat – SE3P, CPGE 1 et 2, public et privé

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

// L'égalité dans l'action régionale

En 2019, la Région a apporté son soutien à l'Université de Bretagne Occidentale pour accueillir trois *Zotesses* de la compagnie *Sangs mêlés* dans le cadre d'une semaine de sensibilisation des étudiant·e·s de l'UBO et de l'Université de Bretagne Sud ; Des interventions théâtrales sur mesure pour sensibiliser avec humour à l'égalité entre les femmes et les hommes ont été également programmées dans les universités de Rennes 1 et Rennes 2, à l'ENIB, à l'ENSTA-Bretagne et à l'IMT-Atlantique.
L'opération *Immersion Sciences* a à nouveau permis à 64 lycéen·ne·s - 45 filles et 19 garçons - de découvrir au contact des chercheur·e·s - 9 femmes et 11 hommes - l'univers de la recherche pendant une semaine à l'île Tudy.

Nombre de candidatures femmes·hommes *sollicitant/ *retenues un financement de thèse de la Région (dispositif ARED, porteur du projet)	2017	2018	2019
Nombre total de candidatures Nombre de projets retenus	285 150	292 117	308 116
Nombre de candidates / % Nombre de femmes retenues / %	77 / 27 % 45 / 30 %	78 / 27 % 35 / 30 %	80 / 26 % 30 / 26 %
Nombre de candidats / % Nombre d'hommes retenus / %	208 / 73 % 105 / 70 %	214 / 73 % 82 / 70 %	228 / 74 % 86 / 74 %

La Région accompagne les équipes de recherche en soutenant l'embauche de doctorant·e·s *via* le dispositif « Allocations de recherche doctorale » (ARED). Dans leur instruction, les sept comités d'experts chargés d'évaluer les projets de thèse (*boards*) sont incités à favoriser, de manière transversale, l'égalité femmes/hommes. En 2019, ces sept boards étaient présidés par 4 femmes et 3 hommes, et composés de 32 femmes (34%) et 63 hommes (66%).

Nombre de candidatures femmes·hommes *sollicitant/ *retenues un financement de post-doc (dispositif SAD, porteur de projet)	2017	2018	2019
Nombre total de candidatures Nombre de projets retenus	82 49	72 49	87 54
Nombre de candidates/ % Nombre de femmes retenues	23 / 28 % 59 / 72 %	23 / 32 % 49 / 68 %	35 / 40 % 52 / 60 %
Nombre de candidats /% Nombre d'hommes retenus /%	17 / 35 % 32 / 65 %	15 / 30 % 34 / 70 %	21 / 39 % 33 / 61 %

La Région soutient également les équipes de recherche *via* le dispositif « Stratégie d'Attractivité Durable » (SAD) visant l'attractivité de chercheur·e·s internationaux·les en post-doctorat. Les projets portés par des femmes reçoivent un point supplémentaire à la note (sur 20) attribuée par la Région (40% de la note globale conduisant à la sélection des projets).

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

2.6 Les langues de Bretagne

Chiffres clés

Le taux de féminisation des demandeur·se·s d'emploi qui apprennent le breton en formation professionnelle atteint 68% (-2 points par rapport à 2018).

Les bénéficiaires de Desk/Petite enfance sont à 91% des femmes (-9 points par rapport à 2018).

// Contexte national et régional

Depuis la loi du 8 janvier 1993, les parents sont autorisés à donner n'importe quel prénom à leur enfant, dans la mesure où celui-ci ne porte préjudice ni au droit des tiers, ni à l'enfant. Dans le cas contraire, l'officier d'état civil prévient le procureur de la République, et un juge aux affaires familiales (JAF) décide du maintien ou de la suppression du prénom en cause. Le prénom du petit Fañch, né en 2017, est devenu l'objet d'une polémique au-delà des frontières bretonnes : entre 2017 et 2019, un couple de Quimpérois a dû s'opposer en justice à l'État pour que le n avec tilde (~), signe diacritique qui n'existe pas dans l'alphabet français, puisse figurer sur l'acte de naissance de leur fils. La Cour d'appel de Rennes leur a donné raison en novembre 2018, arrêt confirmé par la Cour de cassation qui a rejeté le pourvoi du Parquet en octobre 2019. Malgré ces décisions, un nouveau refus d'inscription d'un petit Fañch est intervenu pour un bébé né en novembre 2019.

La lutte pour l'égalité fh progresse dans le monde de la langue bretonne ou en langue bretonne : en 2019, l'association féministe bilingue Difenn, née du collectif Gast ! et de l'association Quimper/Egalité, a connu une belle croissance de ses activités, en particulier le développement de stages d'auto-défense féministe assurés en breton ou bilingues français-breton. Mais, dans certains secteurs, des freins liés à la présence des femmes dans les structures persistent. Ainsi par exemple, dans l'enseignement supérieur, le département de breton et celtique de l'université de Rennes 2 ne compte aucune femme en poste depuis ses quarante ans d'existence. Conséquences : « *les bibliographies des études produites en Bretagne sont produites à 95% par des hommes, alors que de nombreuses études de langue bretonne sont publiées par des femmes… à l'international* » et le conseil scientifique de l'Office public de la langue bretonne ne compte que 2 femmes sur 11 membres. Ceci contraste fortement avec la composition du conseil d'administration de cet établissement public, composé de 9 hommes et 14 femmes, dont la présidence, occupée par la vice-présidente dédiée de la Région Bretagne.

// L'égalité dans l'action régionale

- Les bénéficiaires des aides

Aides individuelles à la formation continue	2017	2018	2019
Bénéficiaires de Skoazell en Master 1			
Nombre de femmes	17	24	15
Nombre d'hommes	10	12	8
Bénéficiaires de Skoazell en Master 2			
Nombre de femmes	19	Dispositif suspendu	Dispositif suspendu
Nombre d'hommes	8		
Bénéficiaires de Desk/Enseignement			
Nombre de femmes	70	75	71
Nombre d'hommes	18	25	28
Bénéficiaires de Desk/Petite enfance			
Nombre de femmes	39	35	30
Nombre d'hommes	3	0	3

Skoazell concerne les étudiant·e·s inscrit·e·s en masters de préparation aux concours de l'enseignement bilingue, dans leur quasi-totalité pour le premier degré (22 bénéficiaires sur 23). A la rentrée 2019, les femmes représentent 65% des bénéficiaires de *Skoazell* en Master 1 contre 67% en 2017 : la baisse du nombre de demandes impacte moins les hommes (-33%) que les femmes (-37%). Les femmes bénéficiaires de *Skoazell* représentent 33% des inscrit·e·s en master bilingue du 1er degré public (contre 82% en 2018), 100% pour le 1er degré privé (contre 71% en 2018) et 73% pour le 1er degré Diwan (contre 46% en 2018). Les données sexuées relatives aux étudiant·e·s en master ne demandant pas *Skoazell* ainsi qu'aux effectifs enseignants bilingues pour l'Académie de Rennes ne sont pas connues de la Région.

Desk/enseignement soutient les personnes qui apprennent le breton en formation professionnelle pour se diriger ensuite vers l'enseignement bilingue. Le taux de féminisation constaté en 2019 (72%) est à nouveau en repli (-3,3

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

points), tout en restant supérieur à la proportion de femmes demandeuses d'emploi bénéficiaires de formation professionnelle à la langue bretonne. La proportion de femmes bénéficiaires de *Desk/petite enfance* diminue en 2019 pour atteindre 91% (-9 points). Si les métiers de la petite enfance continuent à être [illegible] sexe, la proportion d'hommes ayant demandé l'aide *Desk/petite enfance* a progressé en 2019 (4 hommes sur 37 demandes, soit + 9%).

Aides individuelles indirectes	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Demandeur·euse·s d'emploi bénéficiaires de places de stage			
Nombre de femmes	207	221	213
Nombre d'hommes	82	96	100

Pour ce qui concerne le soutien à la formation des demandeur·se·s d'emploi à la langue bretonne, la tendance à l'atténuation de la surreprésentation des femmes constatée en 2018 semble se confirmer : 68% de demandeuses d'emploi formées en 2018/19 contre 70% en 2017/18. On note que la proportion de femmes en formation supérieure ou de renforcement est à nouveau inférieure (66%) en 2018/19 au taux de féminisation global.

- ## La gouvernance

La commission Skoazell a pour fonction de vérifier le niveau de breton et la motivation des candidat·e·s aux dispositifs régionaux. La commission Fonds d'aide à l'expression audiovisuelle en langue bretonne (FALB) donne un avis sur l'éligibilité des dossiers de demande de subvention au titre de la production audiovisuelle. La composition de la commission FALB dépend de la Région (3 élu·e·s dont 2 femmes et 4 expert·e·s dont 3 femmes), tandis que les membres de la commission Skoazell sont désigné·e·s par la Région (1 femme et 1 homme), l'Office public de la langue bretonne (2 hommes), l'Académie (4 hommes), les universités de Brest et Rennes 2 (3 hommes), l'Ecole supérieure du professorat et de l'éducation (1 homme), l'Institut supérieur de formation de l'enseignement catholique (2 hommes) et Kelenn (1 femme).

Gouvernance	2017	2018	2019
Commission Skoazell			
Nombre de femmes	3	3	2
Nombre d'hommes	13	12	13
Commission Fonds d'aide à l'expression audiovisuelle en langue bretonne (FALB)			
Nombre de femmes	5	5	5
Nombre d'hommes	2	2	2

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

3. Développement économique et emploi

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

// Contexte national et régional

Chiffres clés

Malgré 6 lois sur l'égalité salariale, une salariée gagne en moyenne 18% de moins qu'un salarié. A postes et compétences égales, 9% d'écart salarial persistent. Par projection, c'est à partir de 16h47 le 5 novembre 2019 que les femmes ont travaillé « gratuitement » en France.

Si l'écart est en moyenne de 100€ en début de carrière, il passe à 250€ après 5 ans d'ancienneté et à 410 € après 11 ans.

60% des femmes sont cadres contre 81% pour les hommes 2 ans après un bac +5.

30% des femmes actives travaillent à temps partiel contre 8% des hommes. Elles sont 10% souhaitant travailler davantage, contre 3,8% des hommes.

60,6% des salarié·e·s pratiquant le télétravail sont des cadres ; sur le total des télétravailleur·euse·s, les femmes sont minoritaires avec 47%.

25% des agressions sexuelles subies par les femmes surviennent sur le lieu de travail.

En Bretagne, 33 entreprises de + de 1 000 salarié·e·s et 246 entreprises de 250 salarié·e·s et plus sont soumises à *l'Index de l'égalité professionnelle*.

Plus de 45 ans après la loi « à travail égal, salaire égal » (1972), l'obligation de suivi des indicateurs d'égalité salariale entre les femmes et les hommes qui concerne les entreprises d'au moins 1000 salarié·e·s depuis le 1er mars 2019 / celles d'au moins 250 salarié·e·s, depuis le 1er septembre 2019 et celles d'au moins 50 salarié·e·s au 1er mars 2020, s'impose à toute entreprise et association. Tous les ans, chacune doit désormais, avant le 1er mars, publier son *Index de l'égalité professionnelle* entre les hommes et les femmes. Celui-ci est calculé à partir de 4 à 5 indicateurs selon la taille de l'établissement. Sur un barème de 100 points, il convient d'atteindre 75/100 au minimum au risque d'être sanctionné à hauteur de 1% de sa masse salariale, au bout de trois ans. La note est calculée en fonction de cinq critères qui mesurent les écarts de rémunération (noté sur 40 points), dans les augmentations annuelles (20 points), dans les promotions (15 points), mais aussi les augmentations au retour de congé maternité (15 points) et enfin, la présence de femmes parmi les plus gros salaires de l'entreprise (10 points). L'obligation d'augmenter systématiquement toutes les femmes à leur retour de congé maternité sera mieux suivie : 10% des groupes soumis (contre 30% en 2018) à l'*Index* depuis le 1er mars 2019 ne respectent pas aujourd'hui cette législation.

De très nombreuses initiatives pour promouvoir l'égalité professionnelle dans des domaines très variés ont été prises en 2019 : ouverture de la Chaire sur le « genre, la mixité et l'égalité entre femmes et hommes de l'école à l'entreprise » par le CNAM en février, édition des « Chiffres clés des entreprises de proximité au féminin » par l'U2P en mars, lancement de la 1ère application d'autodiagnostic sur le sexisme en entreprise (#Meandyoutoo), publication du livre blanc *#Prévenir le harcèlement sexuel, Repères pour les RH* (ANDRH), lancement du 1er Fonds français de capital-investissement et de transmission dédié aux PME et aux entreprises moyennes non cotées dirigées par des femmes (Apicap), etc.

Des pas ont été franchis : Mise en place du *Conseil de la mixité et de l'égalité professionnelle dans l'industrie* sous l'égide du Secrétariat d'Etat en avril ; alignement du congé maternité des travailleuses indépendantes (20 000 femmes seraient concernées) sur celui des salariées en juin ; obligation de nommer un·e référent·e en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes pour les entreprises de + de 250 salarié·e·s, adoption d'une nouvelle norme internationale du travail pour combattre la violence et le harcèlement au travail (OIT)…

Pourtant, pour les Français·e·s, c'est toujours dans le monde du travail que la discrimination des femmes est la plus criante : 85% dénoncent les inégalités de salaire, 79% les inégalités fh sur l'attribution des postes à responsabilités et 73% dans l'accès à tous les métiers. Au rythme actuel, l'égalité salariale serait atteinte dans 112 ans et dans 155 ans pour les pensions de retraite. Le mouvement « #8mars2019 » dénonce « les salaires partiels et le travail gratuit des caissières, enseignantes, agentes d'entretien, secrétaires, infirmières, aides à domiciles, assistantes maternelles, travailleuses sociales, administratives, sages-femmes, hôtesses … qui sont des métiers indispensables à la société mais mal-rémunérés ». Le ministère, pour sa part, dénonce « *la persistance du plafond de verre* » … qui génère que « *dans près d'une grande entreprise sur deux, les hommes représentent 90% des plus hautes rémunérations* ». Les carrières féminines se déroulent toujours différemment de celles des hommes, constate également en 2019, une étude de l'Insee. Si elles subissent moins le chômage en début de vie active avec un taux de chômage inférieur de 4% à celui des hommes, les écarts se creusent au fil des années avec une progression des salaires avec une ancienneté beaucoup plus favorable aux hommes. Toujours selon l'INSEE, « les inégalités salariales s'observent aussi entre les parents : une mère gagne en moyenne 23% de salaire en moins qu'un père (écart de 7% chez les salariés sans enfant). A 25 ans, les mères gagnent 11% de moins que les pères, à 45 ans l'écart est de 25%. Et ce différentiel se creuse encore plus après la naissance d'un second enfant. Alors que la carrière et le salaire de la mère sont impactés négativement par les maternités, l'effet est positif pour les pères qui voient augmenter leur salaire plus vite que celui d'un homme sans enfant. Le père de famille profitera des évolutions, des mobilités et des promotions, quand la mère de famille tentera de travailler à proximité de son domicile ou des écoles » ; L'étude interroge également la position des entreprises quant à l'embauche des mères de famille. Enfin, elle confirme que les femmes sont plus concernées que les hommes par les contrats de travail précaires.

Le dossier *Femmes, des travailleurs pas comme les autres* de Santé & travail (juillet 2019) témoigne de conditions de travail toujours très sexuées ; si les hommes sont plus nombreux (21%) que les femmes (10%) à travailler 45 heures et plus, à être exposés aux risques professionnels des vibrations (28% contre 6%) les femmes, elles connaissent davantage les travaux répétitifs (46% contre 38%) et le contact avec les populations en détresse (54% contre 38%)… Plus inattendu, le constat des inégalités fh au sein d'une même catégorie sociale professionnelle :

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

ainsi 11% des employés mais 2% des employées ont pour tâche principale de superviser le travail d'autres salarié·e·s, 53% des ouvriers mais 32% des ouvrières disent mettre toujours leurs idées en pratique et chez les cadres, 52% des femmes sont venues une fois au moins dans l'année travailler avec moins de confort que des hommes…. Côté « plafond de verre », les CODIR ou COMEX comptaient 7,8% de femmes en 2009 et 18% en 2019, loin des chiffres des CA, soumis eux à des obligations législatives… ; 17% des entreprises « sont en alerte rouge » selon le ministère du Travail lors du 1er bilan de *l'Index égalité professionnelle* en septembre 2019 ; pour sa part, le 11ème Baromètre de la perception des discriminations dans l'emploi du Défenseur des droits et de l'OIT rappelle que « les propos sexistes et racistes sont les plus fréquents en milieu professionnel ». Adoptant une approche intersectionnelle[1], les *Baromètre*s annuels objectivent les inégalités fh : ainsi, des femmes de 18 à 44 ans non-blanches qui sont plus d'une sur deux à rapporter des agissements discriminatoires à leur égard, des femmes actives qui ont une perception des discriminations au travail plus aigüe que les hommes, notamment celles liées à l'orientation sexuelle, à la grossesse ou au congé maternité.

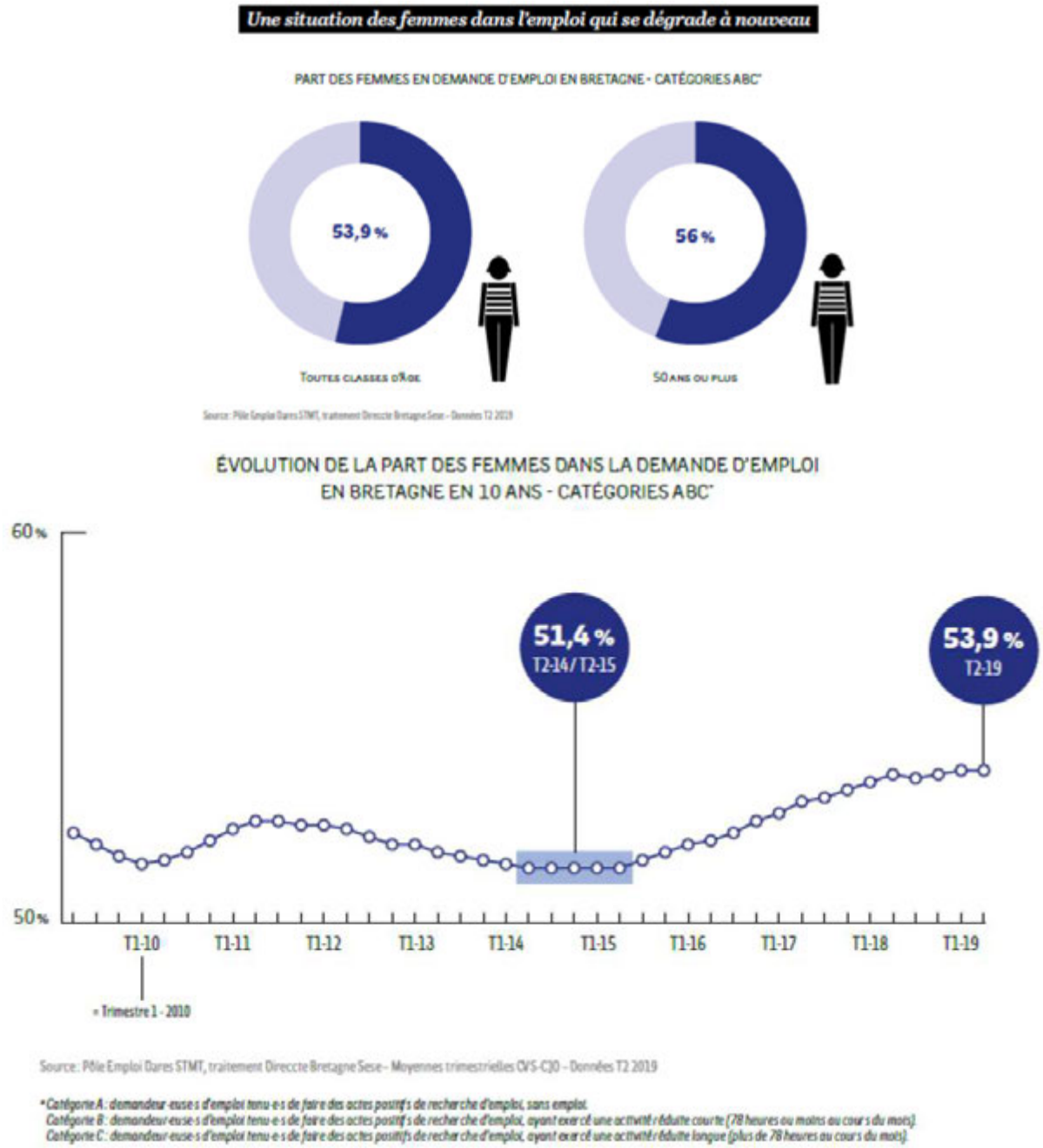

La Bretagne affiche, avec 5,2%, le plus faible taux de chômage des senior·e·s de 50-64 ans ; Si chez les 50-64 ans, les hommes (64%) ont plus souvent un travail que les femmes (59,3%), les femmes sont majoritaires chez les 60-

[1] L'intersectionnalité désigne la situation de personnes subissant simultanément plusieurs formes de stratification, domination ou de discrimination dans une société.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

64 ans « cherchant à allonger leur durée d'activité avant de faire valoir leurs droits à la retraite pour compenser davantage d'interruptions de carrière ou des emplois moins rémunérateurs".
En Bretagne, au 31 décembre 2019, sur 1821 entreprises assujetties (1 867 en 2018 et 1 765 en 2017) aux obligations législatives en matière d'égalité professionnelle, 581 accords et plans d'égalité (417 en 2018 et 510 en 2017) ont été déposés soit un taux de couverture moyenne régionale de 32% (27,6% en 2018 et 29% en 2016) des entreprises bretonnes concernées. Plus de 5692 accords d'entreprises ont été déposés en 2019 (5 403 en 2018 et 4 588 en 2017) à la Direccte Bretagne. Les scores des *Index de l'égalité professionnelle* des 33 entreprises bretonnes parmi les 1 200 plus grosses entreprises françaises ont été rendus publics en mars 2019. Toutes obtiennent plus de 75 sur 100, le score à dépasser sous peine d'amende. *Les Papillons blancs* du Finistère, la *Brioche Dorée* (Groupe Le Duff), la *Mutualité française* Finistère et Morbihan et *l'Adapei 35* obtiennent la note de 99 sur 100. Au total, 14 entreprises bretonnes ont un score supérieur à 90 points. Seules 3 ont un score compris entre 76 et 80 points.



// L'égalité dans l'action régionale

- La création/transmission d'entreprises

Le 3ème Plan d'actions régional pour l'entrepreneuriat des femmes, élargi à la BNP et la Caisse d'Epargne, a été signé en septembre 2019 entre l'Etat, la Région, Bpifrance. Après un travail collaboratif de plusieurs mois conduit avec les femmes cheffes d'entreprise ou en création, les structures membres du PAR et les nouveaux partenaires financiers, des améliorations ont été traduites en 6 chantiers et 19 fiches-action pour gagner en efficacité et en proximité. Des chantiers prioritaires ont été définis : Financer son projet et accéder au crédit bancaire ; Sensibiliser et former à l'égalité femmes·hommes ; Travailler sur l'environnement de la créatrice (accompagnement du projet, réseaux, articulation vie professionnelle et vie privée) ; Expérimenter un « statut de la créatrice » ; Observer les données liées à la création d'entreprises par les femmes ; Communiquer selon les principes de l'égalité femmes·hommes. Des fiches actions co-construites avec l'ensemble des partenaires du territoire de la création-reprise d'entreprise seront déclinées par des groupes de travail dédiés.
La Région poursuit son soutien financier à l'égard des associations régionales d'aide à la création pour les femmes ; La plateforme "Femmes des territoires » qui veut mettre en relation des porteuses de projet avec des cheffes d'entreprises a été lancée en 2019 par "le réseau *Femmes de Bretagne*, qui en mai 2019 s'est étoffé d'un club à La Gacilly. Pour sa part, le réseau *Entreprendre au féminin Bretagne*, également soutenu par la Région, s'est investi en 2019 dans le projet européen Interreg *AWE* (*Accelerating women's enterprise*) visant à « remédier au déséquilibre entre les sexes dans la création d'entreprises, à la pénurie de services pour les femmes défavorisées et au manque de capacité de l'écosystème de soutien aux entreprises dans la région France Manche Angleterre ». Cinq partenaires en Angleterre dont deux universités et la MEDEFI de Redon, la Maison de l'emploi de Caen et le Club Normandie Pépinières en France sont ainsi associés. Un objectif de création de 134 emplois sur les 3 ans dans les 2 pays est affiché.

Aide à la création d'entreprise	2017	2018	2019
Réseau Entreprendre Bretagne Femmes accompagnées / part des femmes en %	12 / 24 %	16 / 23 %	14 / 21%
Pépinières d'entreprise Femmes accompagnées / part des femmes en %	37 / 29 %	20 / 35 %	16 / 31%
Initiative Bretagne + BRIT + Plateformes Femmes accompagnées / part des femmes en %	310 / 30%	132 / 30 %* *Uniquement BRIT	148 / 30%* *Uniquement BRIT
ADIE Femmes accompagnées / part des femmes en %	129 / 42 %	Pass Création	Pass Création

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Bretagne Active Femmes accompagnées / part des femmes en %	403 / 53 %	Pass Création	Pass Création
Boutiques de gestion Femmes accompagnées / part des femmes en %	679 / 50 %	Pass Création	Pass Création
Pass Création Femmes accompagnées ou en cours/ part des femmes en %		= 1 143 / 45%	1686 / 46,41%
Total Femmes accompagnées / part des femmes en %	**1570 / 44 %**	**1311 / 42 %**	1864 / 44%

Le nouveau dispositif d'accompagnement, Pass Création (4 marchés, 100 points d'accueil), après une année de transition en 2018, prend toute sa place dans le paysage de la création-reprise d'entreprises en Bretagne. Le nombre (1686 contre 1143) et la part (46,41% contre 45%) des femmes accompagnées sont en augmentation. 30,25% des projets concernent une reprise d'entreprise. La nette augmentation du nombre de personnes accompagnées n'a pas pénalisé la représentation des femmes, qui avec 2 points supplémentaires sur 2018, retrouve le pourcentage de femmes accompagnées de 2017 (44%).
Enfin, pour 2019, il est à noter que 6,17% des femmes accompagnées ont moins de 26 ans, 70% entre 26 et 45 ans, 19,34% entre 46 et 55 ans, 4,51% ont + de 55 ; que 65,95% sont demandeuses d'emploi ou en difficulté durable d'insertion non inscrites à Pôle emploi ; que 24,61% sont salariées dont 81,2% à temps plein ; les autres étaient en formation, en disponibilité…

Cinq projets dédiés concrètement au recrutement de femmes sans emploi ont été retenus par l'AMI « l'égalité fh, un levier pour le développement des territoires » (cf. Fiche 5.5). Parmi eux, l'action #TPaufeminin proposée par le service insertion professionnelle de Saint-Brieuc Agglomération qui souhaite constituer un groupe de douze femmes pour leur faire découvrir les opportunités d'emploi des entreprises du BTP briochines ; en amont, ces femmes auront été mobilisées et accompagnées par l'association UnVsti (Cf. Fiche 2.4).

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Chiffres clés

En France, 1 femme sur 7 travaille dans l'ESS, soit 2 fois plus que les hommes.

83% des femmes y sont à temps partiel, contre 67% des hommes.

Le métier d'aide à domicile a un salaire horaire de 3 euros de moins que le salaire horaire médian dans l'ESS. Il rassemble 12% de femmes.

L'écart de salaire entre femmes et hommes atteint 61% dans les mutuelles pour la tranche d'âge « plus de 50 ans ».

10% des structures de l'ESS de plus de 50 salarié·e·s ont négocié un accord égalité (+38% en 3 ans).

En Bretagne, le pourcentage de femmes dans l'ESS est de 68%. L'ESS emploie 17,5% des bretonnes (contre 13,5% en France).

// Contexte national et régional

« La remontée des données sur la gouvernance n'étant pas systématisée, un travail spécifique sera mené en 2019 par l'observatoire de l'égalité femmes-hommes dans l'ESS » ; cet engagement, associé à la déclinaison d'objectifs concrets en matière notamment de parité fh dans les instances, témoigne d'une dynamique désormais enclenchée au sein de l'ESS : des diagnostics détaillés sont livrés et des perspectives d'action de réduction des inégalités femmes·hommes sont définies. L'économie sociale et solidaire (ESS) est une économie non mixte ; avec 68% de femmes dans ses salarié·e·s, et à plus de 70% pour les fondations, associations et mutuelles, elle est l'économie la plus féminisée. Les secteurs d'activité sur lesquels les structures se développent - action sociale, santé, enseignement – explicitent pour partie ce constat. La division sexuée du travail y est particulièrement prégnante : sur 15 secteurs d'activités, on compte 6 secteurs mixtes dans l'ESS contre 8 secteurs mixtes hors ESS.
La ségrégation horizontale y est plus forte que dans le privé hors ESS et la fonction publique : sur les 82 métiers les plus fréquents de l'ESS, 19 sont mixtes, contre 23 métiers mixtes dans le privé et 20 métiers mixtes dans le public. Ces écarts résultent globalement de la plus forte présence des femmes. A cela s'ajoute, un plafond de verre épais (1 femme a 2 fois moins de chance qu'un homme d'accéder à un poste de cadre), un temps partiel qui pèse davantage sur les femmes (41% de l'emploi des femmes contre 25% pour les hommes), et des écarts de salaire conséquents (23% d'écart entre femmes et hommes tous métiers confondus dans l'ESS contre 24% dans le reste du secteur privé). Face à des inégalités à la fois persistantes voire plus marquées que dans d'autres secteurs, il convient de questionner en quoi l'ADN et le terreau de l'ESS contribuent à conforter un déni persistant de l'ESS sur les inégalités fh : un paradoxe pour ce secteur aux valeurs fortes de progrès social.
« Ainsi, les métiers considérés comme « typiquement féminin » sont dévalorisés, leurs compétences propres ne sont pas reconnues parce qu'elles ne sont pas considérées comme des savoir-faire appris et acquis, mais comme des aptitudes innées. De surcroît, du fait de leur nature non monétaire et non marchande, ils proposent aux femmes des conditions d'emplois plus précaires : temps partiel, faible rémunération, évolution de carrière réduite » indique l'étude sur l'état des lieux de l'égalité femmes.hommes dans l'ESS parue en mars 2019. Certains métiers cristallisent les situations de précarité cumulant emploi en CDD et temps partiel, faibles rémunérations, obligeant des salarié·e·s, faute de revenus suffisants, à chercher des ressources complémentaires et/ou à tomber dans le piège du travail non déclaré. D'un secteur à l'autre, les niveaux de salaires sont très différents. Les secteurs sur lesquels les femmes sont massivement concentrées (aide à domicile, santé humaine), respectivement 12% et 9% de l'emploi féminin de l'ESS, figurent parmi les secteurs les moins rémunérateurs. Le métier de l'ESS à avoir les plus faibles évolutions salariales est le métier d'aide à domicile ; les 10% des salaires les plus élevés n'y atteignent pas le salaire horaire médian de l'ESS (10,87€). Ces données, si elles marquent des tendances lourdes et globales pour l'ensemble de l'ESS, varient néanmoins selon certains paramètres ; ainsi des territoires (urbain, périurbain, rural) qui suscitent - dans le cadre du partenariat entre l'Observatoire national de l'ESS, le CGET, le portail AVISE de l'ESS et le Réseau des collectivités territoriales pour une économie sociale et solidaire) – des regards différenciés et spécifiques sur les enjeux à y promouvoir l'égalité fh. La part de femmes salariées de l'ESS représente dans tous les territoires entre 68 et 69% de l'effectif global. Ces « forces vives » y rencontrent néanmoins un temps partiel plus fort dans les quartiers prioritaires de la ville et les zones rurales et y occupent des postes en CDI moins fréquents.

// L'égalité dans l'action régionale

- **Soutien aux projets d'innovation sociale** :

28 projets (individuels et collectifs) ont été soutenus pour un montant total de 685 000 € (soit une moyenne de 24 500 €). Il s'agit principalement d'aides au démarrage et aux études de faisabilité (Fonds de confiance/Cap création ESS). La parité sur le portage des projets est préservée sur un nombre de projets en augmentation.
Plus de 66% des 93 entrepreneur·euse·s des projets incubés dans les 4 TAG bretons (2016 à 2019) sont des femmes.

- **Soutien aux emplois associatifs :**

Le recrutement des emplois associatifs, effectué par 10 des 17 associations aidées, se compose de 70% de femmes.

- **Formation des bénévoles :**

5 des 143 structures soutenues sont issues de l'égalité fh. Avec les formations dispensées par d'autres associations sur cette thématique, on obtient 23 actions financées pour 375 bénévoles (10% du budget alloué au dispositif).

- **Le Prix de l'ESS 2019** en Bretagne a récompensé la démarche de sensibilisation sur les inégalités femmes·hommes de la Corlab, Coordination des Radios Locales et Associatives de Bretagne, et sa production de reportages sur le matrimoine historique et culturel de Bretagne (Cf. Fiches 5.2 et 5.5).

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

// Contexte national et régional

Chiffres clés

En France, les femmes représentent 29% de l'ensemble des actifs agricoles. La proportion de femmes cheffes d'exploitation est de 27%. Le salarié agricole est largement masculin (70%).

53% ont fait des études supérieures contre 41% des hommes ; 25% ont fait des études agricoles supérieures, contre 3% des hommes.

Les femmes s'installent à 83% hors transfert entre époux. 24% des jeunes agriculteur·rice·s qui s'installent en moyenne sont des femmes. Le revenu professionnel agricole annuel moyen des agricultrices est 29% inférieur à celui des agriculteurs.

En Bretagne, parmi les chef·fe·s d'exploitation, 26% sont des femmes et 35% ont plus de 55 ans.

Elles sont 8% dans les instances dirigeantes des coopératives.

Les femmes en agriculture sont d'abord salariées avec une activité temporaire (CDD, saisonnières, apprenties et stagiaires rémunérées…) et des conditions d'emploi plus précaires que les hommes : avec des durées de CDD plus courtes en moyenne de 16,6% que celles des hommes et lorsqu'elles sont en CDI, avec des temps partiels plus importants et des niveaux de rémunération horaire inférieurs de 4,9% ; Puis exploitantes et coexploitantes : 53% des exploitantes et coexploitantes travaillent sur l'exploitation agricole à temps partiel, contre 36% des hommes. La proportion de femmes cheffes d'exploitation plafonnant et la part des femmes dans le salariat temporaire tendant à se réduire, la féminisation de l'activité agricole tend donc globalement plutôt à reculer dans le pays. Le nombre de femmes en agriculture continue de diminuer.
En 2018, en Bretagne, 11 267 femmes étaient salariées agricoles. Disposant d'un meilleur niveau de formation générale mais moins représentées dans les formations agricoles, les femmes ont des parcours scolaires plus variés que leurs homologues masculins. Les trois principaux secteurs où exercent les conjointes collaboratrices et les femmes cheffes d'exploitation sont l'élevage de bovins lait (17%), les cultures céréalières et industrielles (16,6%) et les cultures et élevages non spécialisés (12,7%). En moyenne, ces dernières dirigent des exploitations plus petites, s'associent plus que les hommes exploitants, retirent une plus faible rémunération de leur activité et perçoivent une plus faible retraite. Ainsi, selon la mutualité agricole MSA, le revenu des agricultrices est 30% inférieur et leurs retraites 15% inférieures à ceux des agriculteurs, alors que pour le statut de conjoint·e, la part de la retraite agricole dans le montant global de retraite (droit personnel, droit de réversion et retraite complémentaire) s'élève à 48% pour les femmes et à 12% pour les hommes.
Amélioration des statuts, des couvertures sociales et des retraites, prise en compte de leur contribution et évolution des représentations du travail des femmes dans les exploitations, augmentation de leur nombre dans les instances de décision …, la reconnaissance professionnelle des femmes en agriculture demeure encore partielle et des disparités demeurent : tant en matière de statut, exploitant·e·s ou salarié·e·s, qu'au titre des activités exercées sur l'exploitation que des trajectoires professionnelles ; Les spécificités de leurs parcours doivent dorénavant être mieux analysées pour dépasser et corriger des constats pénalisants : d'abord une installation souvent plus tardive des femmes qui les éloigne des aides à l'installation dont le plafond pour y prétendre est situé à 40 ans ; puis, l'indispensable bagage technique agricole qu'elles n'ont pas d'emblée, s'installant plus fréquemment après une reconversion. L'amélioration de l'accessibilité à la formation continue en leur permettant d'accéder à des certifications ou des passerelles diplômantes semble être une des pistes envisagées pour pallier ces inégalités spécifiques aux femmes.

Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation se veut exemplaire : candidat en 2019 pour l'obtention des labels *Égalité professionnelle* et *Diversité*, engagé dans l'expérimentation d'un budget sensible au genre ciblé sur l'enseignement agricole (nombre d'élèves formés, diplômés et entrés en activité selon les niveaux et les métiers, attribution des bourses ou des aides à la mobilité internationale des élèves) et sur l'attribution des aides à l'installation, sa haute fonctionnaire référente affirme : « Les femmes ont pris de plus en plus de place dans l'agriculture, en favorisant la modernisation des activités au sein des exploitations. Elles ouvrent leur exploitation aux écoles, encouragent les visites à la ferme ou les activités touristiques. Elles permettent aussi une diversification des activités, et grâce à leur action, le regard porté sur l'agriculture évolue positivement. Plus en lien avec les préoccupations sociétales, elles contribuent à faire évoluer l'agriculture pour y répondre. Elles n'hésitent plus à s'installer seules et à construire le projet d'entreprise agricole de leur choix. Dans les périodes difficiles qui conduisent parfois des exploitants au suicide, les femmes qui s'installent brisent l'isolement et redonnent vie au tissu rural. En tant que conjointe, elles assurent le soutien moral de leur entourage. Face à toutes les mutations complexes actuelles, leur rôle est loin d'être négligeable ». L'instauration d'une durée minimale du congé maternité de 8 semaines rémunérées (2 semaines avant la date présumée de l'accouchement et 6 semaines après) est depuis juin 2019 une réalité pour les agricultrices non salariées qui, désormais, pour celles qui ne pourraient se faire remplacer, peuvent percevoir une indemnité journalière, à l'instar des travailleuses indépendantes.

Les agricultrices bretonnes s'organisent, constituent des réseaux, éditent des ressources. Ainsi de l'exposition de 27 clichés - initiée par l'association *Nov'Agri,* cofinancée par Pontivy Communauté et la Région - qui met en lumière le travail de cinq exploitations toutes codirigées ou dirigées par des femmes en Centre Bretagne ; du guide « *Devenir agricultrice bio, les clés pour s'installer* » édité le 8 mars 2019 par la Fédération nationale de

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

l'agriculture biologique ; de l'association les *Elles35 de l'ADAGE* (Agriculture D[illegible] la Gestion et l'Environnement) qui propose des formations techniques non mixtes comme [illegible]duite de tracteur.

// L'égalité dans l'action régionale

En Bretagne, depuis 11 ans, le groupe « Egalité-Parité : Agriculture au féminin » promeut la visibilité des femmes dans le secteur et au sein des instances décisionnelles. Soutenu par la Région Bretagne, rassemblant des agricultrices membres d'organisations professionnelles agricoles (OPA), de groupes de développement, aux statuts et responsabilités variées, ce réseau régional organise des journées départementales de sensibilisation et s'adresse, aux unes pour les accompagner à la formation, approfondir les compétences, faciliter la prise de responsabilités professionnelles, les encourager à défendre leurs droits « d'agricultrices à part entière » ; aux autres, pour faire place au renouvellement des postes (d'administratrice·teur·s) et à la parité. Des quatre commissions finistériennes (Morlaix-Saint-Pol, Brest, Centre et Aven-Laïta), qui se réunissent quatre fois par an pour échanger savoir-faire et faire évoluer les mentalités, aux interventions lors du Salon des Terralies en mai dans les Côtes d'Armor dédié à la valorisation des nombreux métiers qu'occupent les femmes dans l'agriculture ou à l'occasion de l'assemblée générale du Crédit Agricole où trois agricultrices de trois générations aux parcours différents ont témoigné de leurs engagements et de leurs responsabilités, en passant par la journée régionale consacrée au statut de chef·fe d'entreprise agricole…, l'activité du réseau féminin agricole reste variée, dynamique et utile à tou·te·s. L'attention particulière sur la parité exprimée en amont des élections professionnelles de début 2019 était opportune : à la faveur de la réduction du nombre de sièges aux élections départementales et régionales des Chambres d'agriculture, le nombre de femmes élues par collèges s'est réduit au risque d'amoindrir encore la place et la visibilité des femmes au sein du monde agricole.

- Aides à l'installation

Le nombre d'installations aidées diminue depuis 10 ans, même si une légère remontée est observée depuis 2016. Les femmes s'installent majoritairement en lait et demeurent plus représentées dans les productions maraîchage, horticulture, ovins, cheval, et les projets en bio avec vente directe et/ou en transformation.

Dotation Jeune agricultrice (DJA) pour installation en agriculture	**2017**	**2018**	**2019**
Côtes d'Armor	32 / 24%	34 / 24,3%	24 / 17%
Finistère	24 /23%	25 / 23,9%	27 / 22%
Ille-et-Vilaine	32 / 23%	30 / 22,7%	26 / 22%
Morbihan	27 / 27 %	23 / 27,7%	22 / 23%
Total Bretagne	115 / 24%	115 / 24,4%	99 / 21%

En Bretagne, le pourcentage d'installation des femmes reste relativement stable avec 24,4% contre 21% en France. Leur installation participe à l'entrée d'un nouveau public, dans la mesure où parmi les installations aidées, la part des femmes qui ne sont pas d'origine agricole est plus importante que chez les hommes. La tendance, d'une installation en agriculture conventionnelle avec des projets de cheffe d'entreprise sur tout type et toute taille d'exploitation, semble se confirmer : 38% des contacts de porteur·euse·s de projet (1 884 dont 1 844 avec avis favorable) recensés au « Point Accueil Installation » étaient des femmes en 2019 (36% en 2017 et 39% en 2018).

Installations aidées	**2019**
Total installations / part des femmes	485 / 25% (dont 477 / 21% avec avis favorable)
Total Projets en bio / part des femmes	154 / 39%
Total Projets avec vente directe / part des femmes	132 / 42%

Communiqués en mai 2020 par le groupe « Agricultrice au féminin » de la Chambre d'agriculture de Bretagne, ces chiffres, pourtant provisoires, fournissent des indications pertinentes en répondant pour partie aux souhaits exprimés par le CESER lors du dernier RADD Egalité femmes·hommes.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Une parité qui tarde à se mettre en place au sein des organisations professionnelles agricoles

RÉPARTITION DES FEMMES ET DES HOMMES AU SEIN DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES AGRICOLES

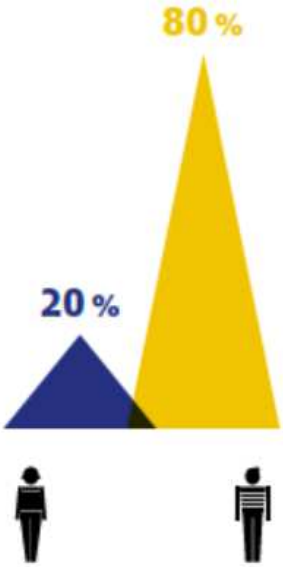

1 429 administrateur·rice·s
au sein des **64 OPA' enquêtées en 2008**

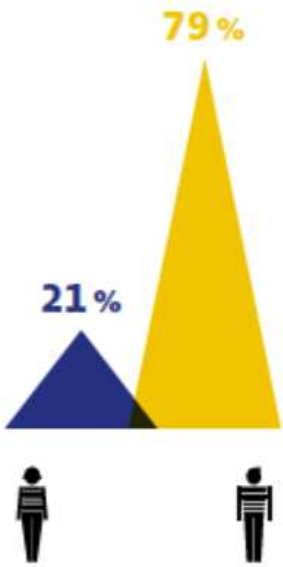

978 administrateur·rice·s
au sein des **38 OPA' enquêtées en 2019**

Source : Chambre d'agriculture de Bretagne – Enquête téléphonique OPA Bretagne – Données 2019

PART DES FEMMES PARMI LES ÉLU·E·S DES CHAMBRES D'AGRICULTURE

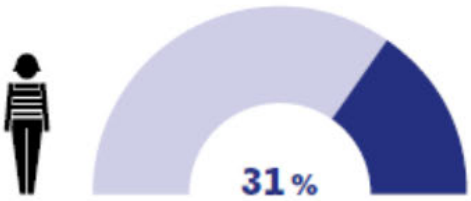

Source : Chambre d'agriculture de Bretagne – Données 2019

PART DES FEMMES AU SEIN DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES AGRICOLES (OPA)

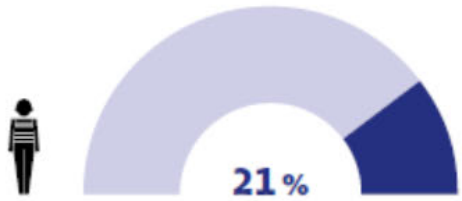

Source : Enquête réalisée par la Chambre d'agriculture sur un échantillon de 38 OPA bretonnes – Données 2018 et 2019

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Chiffres clés

Le taux de féminisation du transport maritime au niveau mondial est, avec 23 000 femmes, de 2%.

En 115 ans d'existence, c'est la 1ère fois en mai 2019 qu'une femme, Sadan Kaptanoglu, est élue à la présidence de la principale association internationale d'armateurs.

Les métiers de la filière des produits de la mer sont perçus pour 58% des professionnel·le·s comme équitables et autant attractifs pour les deux sexes dans les pays scandinaves contre 30% en France.

Les femmes représentent plus de 30% des emplois de la filière de la conchyliculture, et 7% des postes de représentation au sein des organisations professionnelles régionales ou nationale.

Les inégalités salariales entre les femmes et les hommes sont de l'ordre de 16% chez les mareyeurs grossistes et de 18% dans la poissonnerie.

C'est en Finistère, en juin 2019, au sein de la base aéronautique de Lanvéoc-Poulmic, que la second maitre Elise est devenue la première femme plongeuse d'hélicoptère de la Marine nationale.

// Contexte national et régional

« Inclusion des femmes dans la filière pêche et aquaculture : que peuvent le secteur public et les acteurs privés ? » s'est interrogé, pour la première fois, le *Salon mondial des produits de la mer* à Bruxelles en mai 2019 ; un évènement qui faisait lui-même suite à la troisième édition de la *Conférence mondiale des femmes dans l'univers maritime* d'avril en Suède ; les initiatives en faveur de l'égalité professionnelle dans le secteur se multiplient, la mobilisation de la communauté maritime augmente. L'acceptation des femmes dans les métiers de l'industrie des produits de la mer, dans les équipages, sur les chaluts, en aquaculture… progresse de manière significative et s'accélère ces toutes dernières années. Wista (Women's International Shipping & Trading Association), le réseau international de promotion du rôle des femmes dans le domaine maritime, compte désormais plus de 3 000 membres et 47 associations nationales – dont Wista France avec 150 membres dans plusieurs villes portuaires - sur les cinq continents. La mise en place d'outils de nature sociologiques – des études menées auprès d'un panel de femmes-marins ont révélé qu'elles privilégieraient le cabotage et le remorquage à la navigation au long cours – ou règlementaires, par l'adoption d'un code de conduite international, à l'aménagement de certains dispositifs juridiques, pour que les femmes puissent faire une carrière en mer sans avoir à payer leurs maternités, sont aujourd'hui en débat.

Néanmoins, la filière mer en France a un taux de féminisation de 21% en comparaison des 49% de la moyenne nationale des actif·ve·s. Et selon le dernier état des lieux dressé par l'Enim, l'établissement public administratif gérant le régime spécial de sécurité sociale des marins, publié en mars 2019, il y avait 3 072 femmes (+ 3,8% parmi les 39 555 marins actif·ve·s dont 1 804 dans le commerce) soit un taux de féminisation de 11,3%. Enfin, selon l'Institut supérieur d'économie maritime (ISEMAR), sur les 7 grands ports maritimes et les principaux ports décentralisés (Calais/Boulogne, Saint-Malo, Brest, Bayonne, Bastia, Caen, Toulon, Sète), l'effectif féminin s'établissait à 858 salariées soit une peu plus de 23% des effectifs. L'accueil que reçoivent les femmes dans l'univers très masculin de la pêche embarquée fait encore partie des barrières à exercer ces métiers : « Avant de trouver un bateau pour m'embarquer en tant que matelot, j'ai dû démarcher 42 patrons » confiait en mars 2019 une pêcheuse dans une tribune d'Ouest France. Des stéréotypes autour du manque de force physique des femmes à la très faible présence de celles-ci dans les postes de décision témoignent tout autant de la méconnaissance, de l'incompréhension ou parfois d'un désintérêt des professionnels que du reflet des inégalités persistantes dans la société tout entière. L'obligation d'intégrer l'égalité femmes·hommes dans le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) et les difficultés de recrutement devraient fournir l'opportunité aux organisations professionnelles de décider de promouvoir l'égalité professionnelle.

En Bretagne, des initiatives sont prises, à l'image de la conférence « le rôle des femmes dans la pêche et l'aquaculture en Europe » organisée au Musée de la Pêche de Concarneau en avril 2019 ; « La domination masculine dans la pêche et l'aquaculture est une représentation largement diffusée au sein des sociétés européennes. Selon cette image, quand les hommes partent en mer ou sur les concessions aquacoles pour pratiquer les activités productives, les femmes restent à terre pour s'occuper de la famille et des tâches domestiques. L'occasion également de rappeler la vitalité du réseau européen des organisations de femmes *http://akteaplatform.eu/* qui vise à une meilleure reconnaissance des femmes dans ce secteur.

En Bretagne, en 2018, sur 5 143 marins-pêcheurs (4 992 en 2017), on compte 82 femmes (contre 73) ; soit depuis 2010, une augmentation de 14,6% (même si la proportion reste très faible avec 1,6%) - source DAM 2019.

// L'égalité dans l'action régionale

En 2019, la Région a continué de relayer les actions positives prises par le réseau international WSI afin de valoriser la contribution des femmes dans le monde de la pêche et de l'industrie des produits de la pêche en sensibilisant les professionnels sur les inégalités de sexe. La veille internationale *Watch 2019* de constats sexués dans différents secteurs de la filière et relayée notamment via le réseau régional Melglaz est à la disposition des partenaires du secteur en Bretagne. L'évolution appréciable des mentalités sur le besoin de féminiser le secteur témoigne d'une meilleure appréhension des enjeux par une plus grande diversité de partenaires. Par la poursuite de son soutien aux actions de WISTA France, 15 ans d'existence en 2019, la Région contribue à cet effort.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Les actions dites « positives » en faveur de l'égalité fh sont impulsées par la Région. Afin de la accélérer d'affecter un bonus de 4 points pour des projets FEAMP qui évoqueraient l'égalité fh ou d[illegible] mesures du FEAMP - gérées par la Région - qui possèdent un critère de sélection visant à vérifier que le [illegible] contribuer à l'égalité professionnelle.

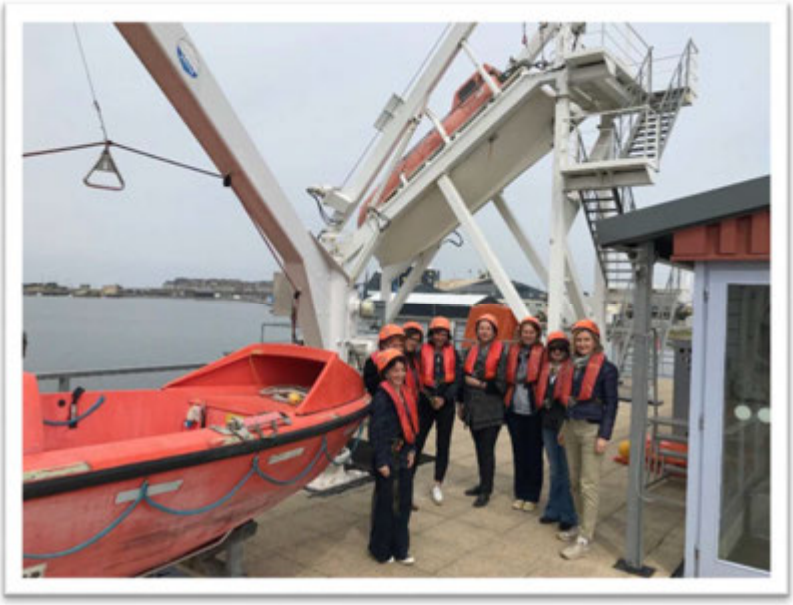

Lors d'un déplacement en Bretagne, une délégation a visité le CESAM, le Centre d'Entraînement à la survie et au sauvetage en Mer de l'ENSM, à Saint-Malo et participé aux exercices de survie en mer en testant l'impressionnante évacuation en free-fall (chute libre)

La Région continue d'adresser à ses partenaires *Le guide régional pour une communication publique pour toutes et tous*, de les inviter à rejoindre le Conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne et de s'associer à la dynamique territoriale. Le besoin d'agir collectivement pour intégrer davantage les femmes dans ce secteur est prégnant ; un réseau *Egalité mer*, articulé avec des associations nationales et internationales, se renforce au niveau régional. Des nouveaux outils de promotion des métiers de la mer - portraits de femmes marins, pêcheuses, navigatrices - sont désormais accessibles.

- ## Diffuser la culture de l'égalité

Le Cluster Maritime Français (CMF) a choisi en mars 2019, lors du *Salon* Pro&Mer à Lorient, d'organiser une table ronde « Le maritime, des métiers aussi ouverts aux femmes » avec quatre professionnelles du maritime qui ont pu témoigner d'une meilleure accessibilité des métiers maritimes aux femmes, notamment en Bretagne, grâce à des opérations régulières de sensibilisation auprès des acteurs publics et privés ; à cette occasion, au stand du Comité régional des pêches, près d'une dizaine de femmes qui avaient déjà navigué sont venues dire leur motivation à intégrer le secteur, prêtes à embarquer, témoignant tout autant de leur motivation que d'un niveau de qualification particulièrement remarqué par les professionnels présents. Enfin, une campagne de promotion de la place des femmes dans le milieu maritime développée par le CMF, associée aux vidéos de la chaine YouTube du CMF accompagnent cet effort commun pour féminiser ce secteur. En octobre 2019, un temps dédié « Quel avenir pour les femmes dans la filière pêche ? » a été organisé, pour la première fois depuis sa création, par le Salon ITECHMER consacré aux problématiques et actualités de la filière halieutique. La place des femmes dans le monde de la pêche et de l'aquaculture françaises est encore faible, alors même que ce secteur connaît de forts besoins de recrutement.

La convention pluriannuelle d'objectifs (2019-2020) entre la Région et le réseau pour l'éducation à l'environnement de Bretagne (le REEB totalise 150 structures) a intégré l'égalité des droits femmes·hommes dans son volet « éducation à la mer » en inscrivant un axe de travail sur l'égal accès des filles·garçons aux activités, ainsi que la sensibilisation à l'égalité femmes·hommes des structures impliquées (en interne comme en externe). Cette nouveauté témoigne d'un élargissement du réseau en Bretagne de partenaires maritimes sensibilisé·e·s.

D'autres axes prioritaires d'intervention sont privilégiés par la Région : ainsi du renforcement des liens préconisés entre établissements scolaires pour favoriser la mixité des formations maritimes, de la désignation de places dans les internats des lycées maritimes pour favoriser l'inscription des filles, de l'usage du féminin des noms de métiers…

- ## Promouvoir la mixité des métiers dans les lycées maritimes

La mixité reste faible dans les lycées professionnels maritimes et aquacoles (en France, entre 0,8% et 9,4% selon les établissements, en Bretagne, 2 à 3 % et jusqu'à 10 % pour le LPM d'Etel). La démarche – unique dans les lycées professionnels maritimes bretons – poursuivie en 2019 par le lycée maritime du Guilvinec, est à saluer : ainsi, pour la 3ème année consécutive, dans le cadre du dispositif régional Karta, ce dernier a proposé de lutter contre les stéréotypes de sexe et l'homophobie aux élèves en préparation des BAC pro Conduite et Gestion des Entreprises Maritimes et Electromécanicien Marine (soit 110 élèves). En partenariat avec l'association *Difenn*, l'action s'assigne l'objectif de contribuer à améliorer la vie collective du lycée, de changer le regard sur l'homosexualité, mais également de questionner l'attribution genrée des tâches et des métiers ; Les classes de seconde, première et terminale ont pu ainsi participer aux ateliers et jeux de rôles sur les stéréotypes de genre toujours prégnants dans des métiers dits "masculins », sur la notion de consentement et enfin sur les discriminations. Cette opération, qui a connu un véritable succès en 2019, se consolide au fil du temps, en s'accompagnant d'autres pratiques mises en œuvre au sein du lycée. C'est un écosystème en faveur de l'égalité des droits entre les filles et les garçons qui désormais est en place : alors que seulement une douzaine de filles sont présentes chaque année, une attention leur est prodiguée afin de leur garantir un bon accueil.

Au lycée maritime d'Etel, un projet de Développement Local par les Acteurs Locaux (DLAL) cofinancé par le FEAMP, « Osons le maritime » est également consacré en 2019 à la thématique de l'égalité fh. Une exposition photo

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

consacrée à Kelly, jeune marine-pêcheuse ayant suivi sa formation dans ce lycée fut à l'origine du débat en témoignant par l'exemple qu'aucun bastion professionnel n'est imprenable pour les femmes. Les jeunes futur·e·s matelot·e·s comme les lycéen·ne·s de 1ère année Bac pro Pêche ont pu réagir et apporter leur point de vue qui bouscule les stéréotypes.

Le *zoom de l'ONISEP dédié aux métiers de marin* est l'occasion de rappeler notamment aux lycées maritimes la nécessité de féminiser les noms de formations et de métiers et de rendre visibles les femmes dans les outils de communication afin de mieux faire connaître les métiers de la mer aux jeunes filles. L'association la Touline, membre associé du Service Public Régional de l'Orientation, a de son côté en 2019 actualisé un *guide des métiers maritimes en ligne*, systématisant l'usage du féminin.

Au-delà de ces ressources linguistiques, le concours de vidéos internationales proposé par WSI auprès des lycées maritimes bretons, des comités départementaux des pêches, du comité régional ainsi que des comités régionaux conchylicoles a également favorisé la sensibilisation de toutes et tous.

- ## Agir contre « l'invisibilité »

L'exigence d'une représentation mixte et/ou paritaire des intervenant·e·s dans l'organisation d'événements régionaux est désormais partagée par les compétences régionales de la collectivité. Dans le cadre de la semaine de l'emploi maritime en mars 2019, le colloque professionnel *Compétences mer* consacré à l'attractivité des métiers maritimes a ainsi présenté en binômes femme·homme des témoignages de bonnes pratiques.



Rendre davantage visible la place et le rôle des femmes aujourd'hui comme hier, c'est un des objectifs inscrit dans le projet *Mémoires en conserve*, financé par la Région et porté par la Fédération régionale pour la culture et le patrimoine maritimes de Bretagne ; Collecte de témoignages de femmes du Pays bigouden ayant travaillé et travaillant en conserveries de poisson, films valorisant le parcours de femmes usinières…, des paroles de femmes de différentes générations se mêlent pour tisser une transmission de souvenirs, de gestes, de savoir-faire, entre elles et avec les plus jeunes. Ces témoignages de femmes ouvrières présentés dans les EHPAD du pays bigouden en 2019, se retrouveront dans le futur musée de la conserverie prévu pour 2021 dans l'ancienne usine Le Gall à Loctudy. Outre le lien intergénérationnel et patrimonial, ces témoignages rendent hommage au travail des femmes, essentiel à l'économie maritime. Ces nouveaux outils, vidéos, expositions, animations dédiées … pourront ainsi participer à l'acculturation maritime et à l'éducation à la mer par des écolier·ère·s du territoire bigouden.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

4. Territoires

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Chiffres clés

L'objectif 5 de Développement durable adopté par l'ONU (2015-2030) dédié à l'égalité entre les sexes est assorti de 20 indicateurs.

26 champs d'intervention régionale sont proposés à l'examen de l'analyse sexuée du RADD Egalité fh.

11 domaines, 86 indicateurs sexués illustreront la 1ère édition des *Chiffres clés de l'égalité femmes·hommes en Bretagne à paraître en 2020.*

// Contexte national et régional

Encore trop peu de données sexuées permettent d'objectiver les inégalités de sexe dans les territoires. Pourtant, dépasser l'étape de « l'incompétence consciente » est attendu pour progresser dans une meilleure prise en compte de l'égalité fh dans la contractualisation et l'animation territoriales (Cf. Fiche 4.2). Depuis mars 2019, l'Observatoire des territoires du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), en collaboration avec l'Assemblée des communautés de France, propose l'outil interactif de diagnostic territorial *Sofie* (Système d'observation sur les femmes et d'information sur l'emploi) qui permet d'obtenir le portrait de l'accès des femmes à l'emploi à l'échelle d'une intercommunalité. Au-delà des inégalités salariales, les femmes et les hommes n'ont pas un accès équivalent à l'emploi. Plus souvent exposées à de l'emploi précaire ou à temps partiel, les femmes sont confrontées à des freins directs (formation, non mixité de l'offre d'emploi…) et indirects (mobilité, garde d'enfants, situation familiale...) et ce d'autant plus qu'elles assument la majeure partie du travail domestique. Ces difficultés diffèrent selon les territoires et sont souvent majorées dans les territoires fragiles. Le CGET a croisé 13 indicateurs pour déterminer des caractéristiques territoriales de l'accès à l'emploi des femmes. Six typologies[i] de territoires ont émergé. Malgré « certains freins qui demeurent », l'accès à l'emploi des femmes est « bon » dans le quart nord-ouest (Pays-de-la-Loire, Bretagne) et les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté. La catégorie la plus représentée, avec 28% des EPCI soit 17% de la population française, est celle où l'accès à l'emploi des femmes est « moyen » et le niveau d'inégalités femmes·hommes « faible ». Elle comprend des territoires « localisés principalement dans les territoires plutôt ruraux du centre et de l'Ouest de la France métropolitaine ». L'application Sofie est accessible à celles et ceux ayant le souci de définir et de mettre en œuvre des politiques publiques égalitaires, au plus près des besoins des femmes et des hommes de « son » territoire.

// L'égalité dans l'action régionale

• La Breizh COP

La Breizh COP a permis d'arrêter 38 objectifs prioritaires, parmi lesquels celui de « Garantir l'égalité des droits entre les femmes et les hommes ». La semaine de la Breizh COP organisée en juin 2019 a notamment favorisé la traduction de ces objectifs en engagements pris par des collectivités, entreprises et associations. En 2019, 31 collectivités locales se sont engagées à réaliser 68 actions exemplaires pour atteindre cet objectif.

Événements de la semaine de la Breizh Cop	Nbre de participant·e·s	Ratio femmes·hommes participant·e·s (estimation)	Répartition femmes·hommes des intervenant·e·s
3 juin – les ateliers du SRADDET	280	30/70	1 homme
4 juin – Les territoires innovent	458	50/50	26 femmes/72 hommes
5 juin : En Bretagne, on bouge avec et pour les jeunes	280	50/50	2 femmes 9 hommes
6 juin – Réussir les transitions écologiques	400	40/60	7 femmes 10 hommes
6 juin : Conférence bretonne de la transition énergétique	450	40/60	3 femmes 10 hommes
7 juin : Les associations s'engagent	300	50/50	4 femmes 11 hommes
7 juin – Les collectivités s'engagent	350	30/70	3 femmes 16 hommes

• L'observation des territoires

Aux côtés de la Région et de l'Etat, l'INSEE, le GREF, l'Université Bretagne Loire, les chambres d'agriculture de Bretagne, l'Adeupa Brest-Bretagne, la CRESS mais également le mouvement HF Bretagne, les caisses d'allocations familiales, les Départements bretons, Pôle emploi, le CDG 22 ont poursuivi leur travail en 2019 visant à proposer un panorama des *Chiffres clés de l'Egalité femmes·hommes en Bretagne* articulé autour de 11 domaines (Démographie, Education/formation, Métiers, Emploi, Agriculture, ESS, Précarité, santé, Violences, Culture et Sport, Parité) et 86 indicateurs sexués.

[i] Un bon accès à l'emploi des femmes et un faible niveau d'inégalités femmes-hommes ou de très faibles niveaux d'inactivité et de chômage ; Un accès à l'emploi des femmes moyen et un faible niveau d'inégalités femmes-hommes ; Un accès à l'emploi dégradé et de fortes inégalités femmes-hommes/ associé à des freins d'ordre principalement familiaux et à de fortes inégalités femmes-hommes ; De très fortes difficultés d'accès à l'emploi pour les femmes, mais aussi pour les hommes.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

4.2 Les contractualisations et l'animation territoriales

Chiffres clés

Au sein des Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), la part des femmes dans la population s'élève à 52% en France contre 53% en Bretagne.

Près de 1 ménage sur 5 est une famille monoparentale en QPV bretons.

Le taux d'emploi des femmes de 15 à 64 ans dans les territoires ruraux est légèrement plus élevé que celui des femmes dans les autres communes (60,9% contre 60,5%).

// Contexte national et régional

Quel que soit leur lieu de résidence, la participation des citoyen·ne·s aux politiques territoriales est une condition indispensable au développement équilibré de tous les territoires. Si d'aucuns le concède aujourd'hui, l'objectivation de potentielles inégalités de sexe assise sur des données sexuées, fiables, croisées avec la prise en compte de facteurs sociaux, territoriaux… reste à consolider. Des constats sont encore à dresser, des diagnostics à partager. L'analyse des temps du quotidien, des usages, des besoins différenciés des femmes et des hommes… permet pourtant de vérifier que les femmes et les hommes n'ont pas partout le même accès aux droits et aux services, ne disposent pas des mêmes ressources sur un même territoire ; cette analyse doit prendre toute sa place dans les projets d'aménagement, de développement et d'animation des territoires. Au service de l'exigence de garantir l'égalité d'accès aux droits à chacun et à chacune et de répondre aux besoins de la population, citadine, rurale, ou périurbaine, l'analyse des rapports sociaux de sexe est pertinente et utile. La prise de conscience passe par le fait d'interroger la puissance publique (l'Etat, les collectivités territoriales, intercommunalités…) sur ses politiques d'aménagement d'infrastructures, de développement économique et d'emploi, d'accompagnement de projets et de leurs partenaires, d'implantation de services publics, l'affectation des budgets… Rarement inscrite comme objectif prioritaire, l'égalité des droits entre les femmes et les hommes devrait, à l'instar de tout objectif stratégique, être désormais déclinée en règles, engagements et contractualisations.
De son étude « *Améliorer l'accès à l'emploi des femmes dans les territoires ruraux* » réalisée en 2018, et dans laquelle la Bretagne est mise en avant, le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) a souhaité en 2019 élaborer un guide, *Outils et bonnes pratiques pour agir* afin de proposer aux représentant·e·s de l'État, collectivités, acteurs économiques et sociaux, associations, partenaires locaux concernés des clés de compréhension, illustrées par des témoignages d'acteurs et d'actrices de terrain. Publié par le Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales à la faveur de la Journée internationale des droits des femmes, ce guide rappelle que, si les freins directs (formation, métiers, secteurs d'activité, marché de l'emploi) et indirects (conditions de travail, situation familiale, modes de garde, mobilité…) à l'accès à l'emploi des femmes ne sont pas spécifiques aux territoires peu denses et isolés, leur caractère rural a un effet amplificateur sur ces difficultés. La présence remarquée des femmes, notamment en situation de monoparentalité, confrontées à des difficultés souvent cumulatives dans le mouvement dit « des gilets jaunes », a illustré de façon inédite cette réalité. Dans ce guide, la contribution bretonne insiste pour sa part sur son « ambition de chercher un équilibre territorial et une réponse de proximité pour les habitantes et habitants » et sur la nécessité de « mieux appréhender la réalité vécue des femmes et des hommes pour différencier les interventions régionales… en s'appuyant sur les instances de collaboration partagées avec les Départements, les EPCI » et « d'impulser une politique partagée avec l'ensemble des maillons territoriaux, chacun avec ses compétences ». Au-delà d'une politique, strictement régionale, il s'agit de faire système pour contribuer à la définition de politiques publiques justes et de s'engager dans des démarches cohérentes, dynamiques, efficaces. Les territoires prioritaires de la politique de la ville se sont saisi de la question de l'égalité des droits entre les femmes et les hommes. Le réseau rural, au niveau national comme en Bretagne, a également pris des initiatives.

// L'égalité dans l'action régionale

- ### La place des femmes et des hommes dans la mise en œuvre des contrats de partenariat Europe-Région-Pays

La mise en œuvre des 22 Contrats de partenariat se traduit par la réunion de Comités uniques de programmation (CUP) installés sur chaque territoire, co-présidés par le.la Président·e de la structure locale et le·la conseiller·ère régional·e référent·e, composés pour moitié de représentant·e·s des EPCI et communes et de personnes issues des Conseils de développement.

Parité dans les Comités uniques de programmation des contrats de partenariat Europe/Région/Pays	2017	2018	2019
Membres titulaires des comités uniques de programmation			
Nombre de femmes / % de femmes	97/ 24 %	93 / 25%	90 / 24%
Nombre d'hommes / % d'hommes	305 / 76 %	281 / 75%	282 / 76%

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Derrière la stabilité du ratio f·h se cachent d'importantes diversités : la majeure partie des CUP compte de 15 à 35% de femmes, un CUP ne compte aucune femme mais quatre en comptent plus de 45% (dont 2 plus de 40%). Les CUP sont le reflet des situations des exécutifs de Pays, d'EPCI et de la composition [illegible]
Pour ces derniers, la Région travaille depuis 2017 à une plus grande représentation des femmes parmi les membres. En 2019, les 24 Conseils de développement soutenus dans leur fonctionnement par la Région, intégraient en moyenne 37% de femmes. Si pour 11 d'entre eux, ce chiffre était supérieur à 40%, il atteignait la parité dans seulement deux cas. Par ailleurs, la Région reste vigilante dans les projets qu'elle accompagne à la représentation des femmes dans la gouvernance des projets ou la concertation, si des aménagements ont été pensés en faveur d'une mixité d'usage, des actions sont dédiées en réponse à un manque de mixité dans le domaine de l'entreprenariat, ou au titre de la prévention santé par exemple.

- ## La politique de la ville

En 2019, la prolongation des contrats de ville jusqu'en 2022 sous « la forme d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques », annexé aux contrats de ville a été annoncée par l'Etat. La Région a souhaité poursuivre ses engagements et se mobiliser plus spécifiquement sur deux enjeux dont l'égalité femmes·hommes. Plus nombreuses que les hommes dans les quartiers prioritaires, les femmes y vivent parfois dans l'isolement, des situations précaires et fragiles : dans l'emploi, pour se loger, se déplacer, faire garder les enfants, ou encore pour se soigner. Trois objectifs guident la démarche régionale :

- Contribuer à doter les acteurs et actrices des territoires d'une culture de l'égalité femmes·hommes commune, d'outiller chacun·e dans sa pratique, d'élargir les réseaux en favorisant la rencontre entre expert·e·s et usager·e·s;
- Accompagner l'impulsion d'actions pour favoriser la prise en compte des enjeux et la réduction des inégalités liées au sexe ;
- Approfondir cet axe du contrat de ville afin d'encourager la mise en œuvre d'initiatives concrètes articulées aux enjeux locaux.

Ils s'inscrivent dans la continuité, l'égalité femmes·hommes étant déjà inscrite dans les contrats de ville.

Approche intégrée de l'égalité dans les Contrats de ville bretons	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019
Nombre de quartiers prioritaires sur lesquels des actions ont été identifiées (*via* les appels à projets des contrats de ville)	12	22	24
Nombre de projets Egalité femmes.hommes dans les appels à projets Contrats de Ville	37	42	31

Certains territoires ont conduit des projets Egalité fh en poursuivant en 2019, les dynamiques partenariales et transversales pour conduire des actions de sensibilisation.
Les Centres d'information sur les droits des femmes et familles (Cidff) dans les quatre départements sont très présents dans les quartiers, notamment pour accompagner les publics. Réseau incontournable avec ses plus de 70 points d'ancrage, dans le suivi des situations individuelles des femmes et des familles, la Fédération régionale des Cidff bretons est également à disposition des structures qui souhaiteraient s'engager sur cette thématique afin notamment d'augmenter sensiblement le nombre de partenaires qui pourraient vouloir se mobiliser en Bretagne mais qui n'ont accès qu'à peu de ressources.
Au titre de la nécessité de s'outiller, une première journée de formation à l'égalité fh, destinée aux chef·fe·s de projet des contrats de ville et membres des conseils citoyens, s'est tenue à Auray en avril 2019 ; inscrite dans un cycle de formation lancé par le centre de ressources RésOVilles, cette rencontre a été l'occasion de partager des pratiques mises en œuvre par d'autres territoires, notamment en Ile-de-France. Un deuxième temps, consacré au budget sensible au genre, est prévu en 2020.

- ## Une expérimentation avec les familles en situation de monoparentalité

L'expérimentation engagée en 2018 pour limiter le non recours aux droits des familles monoparentales sur le territoire de Redon s'est poursuivie. Les accès à l'orientation professionnelle, à la formation et la qualification, à l'emploi... se heurtent à des obstacles particulièrement prégnants pour certain·e·s. Les freins sont de natures différentes : économiques, sociaux, physiques, psychiques, culturels, pratiques... Face à ce constat, la Région a proposé aux différents partenaires mobilisés dans le cadre de la politique de la ville – Centre social, CAF, mission Locale, CCAS, Pôle Emploi, Néotoa, Redon Agglomération, la Ville de Redon, la Sous-préfecture, la DDCSPP, SOS Victimes 35…- d'expérimenter une action spécifique pour et avec des familles en situation de monoparentalité sur le quartier prioritaire de Bellevue et le secteur de la Butte à Redon. L'appel à un prestataire pour être l'interlocuteur direct des familles et assurer en proximité et en régularité leur accompagnement a été décidé. Un cahier des charges, affiné avec les partenaires, a été rédigé en décembre 2019, le CLPS, déjà présent sur le territoire et sensibilisé à l'égalité fh, a été retenu. Cinq phases de mise en œuvre ont été identifiées : entrer en contact avec des femmes concernées par l'action, en proximité, là où elles vivent, devant l'école ; animer des temps de rencontre et d'échanges, d'interconnaissance avec elles avec l'objectif de mieux les connaître et de les rendre actrices de ce parcours ; explorer les besoins et souhaits individuels et éventuellement collectifs des

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

participant·e·s ; proposer des temps de sensibilisation à l'égalité femmes·hommes aux partenaires et enfin mettre en place concrètement des parcours d'insertion professionnelle co-construit avec les femmes. L'association des femmes tout au long du projet comme à la définition des solutions envisagées et la co-élaboration de solutions transversales à différentes politiques publiques sont les deux principes qui guident la démarche.

- ## L'animation d'un réseau des actrices et acteurs des territoires

Place des femmes dans l'événement « Les territoires innovent »	2016	2018	2019*
Femmes participantes à l'événement (nombre et part)	144 soit 59,5 %	139 soit 46,8 %	226 soit 49,4 %
Femmes animatrices ou intervenantes (nbre et part)	15 soit 39,5 %	29 soit 58 %	26 soit 36,1 %
Femmes membres du comité de pilotage (nbre et part)	13 soit 81,3 %	6 soit 42,8 %	7 soit 58,3 %

* Suite à un incident technique, les chiffres disponibles concernent les inscrit·e·s (y compris les personnes inscrites le jour même et sans retrancher les inscrit·e·s non présent·e·s).

Cette année, la part des femmes parmi les intervenant·e·s, animatrices et animateurs est en net recul (36 % en 2019 pour 58 % en 2018). Pour cette édition, les pilotes techniques de l'événement ont moins insisté sur le besoin de recourir à des expertes, de rechercher explicitement des expériences conduites par des femmes.

Le dispositif régional d'appui au dynamisme des centre-bourgs qui accompagne les appels à candidatures que la Région a lancé avec ses partenaires en 2017, puis renouvelé en 2018, se traduit également par des actions d'animation (ateliers, rencontres). Les 70 collectivités lauréates pour leur projet opérationnel sont représentées par environ une cinquantaine de femmes et un peu plus de trente hommes, élu·e·s et technicien·ne·s. Confirmant le constat de l'année précédente, les femmes restent présentes et majoritaires sur l'ensemble des temps d'échanges, tant institutionnels (comités de pilotage) que techniques (groupes de travail, ateliers, rencontres).

- ## Le réseau rural breton pose un regard sur « Les filles du coin »

Si des travaux récurrents sont venus éclairer les conditions de vie des jeunes en milieu rural, nombre d'entre eux ne concernent que les jeunes hommes et très peu se concentrent sur les femmes. La recherche menée en 2018 par l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) et l'Ecole des hautes études en santé publique (EHESP – chaire jeunesse) avait pour ambition de mieux comprendre les conditions de vie des jeunes filles et jeunes femmes dans le monde rural.

173 jeunes filles et jeunes femmes, âgées de 14 à 29 ans vivant dans des hameaux, villages ou petites villes, ont accepté de se prêter au jeu d'entretiens sociologiques de manière individuelle ou en petits groupes au cours de l'année 2018 dans quatre territoires (Finistère (Crozon), Savoie, Deux-Sèvres, Ardennes). Le rapport de l'enquête rend compte des trajectoires, conditions de vie et expériences juvéniles des jeunes femmes vivant en milieu rural en documentant les éventuelles spécificités rencontrées par les jeunes femmes résidant hors des grandes agglomérations en France hexagonale.

Pour décrire leur territoire, celles-ci évoquent des problématiques soulignées dans les enquêtes antérieures sur les jeunes ruraux : absence d'offre et d'activités de loisirs et d'animation socioculturelle, forte interconnaissance, orientation scolaire par le bas, précarité du marché du travail, des conditions de travail et emplois sous-qualifiés… La question de la mobilité est transversale et se pose à tous les instants de la vie quotidienne et à tous les âges de la vie : l'inadaptation de l'offre de transports en commun est largement pointée du doigt par toutes les enquêtées, indépendamment de leur âge et du territoire où elles résident.

En février 2019, Réseau rural-Bretagne a proposé au cours d'une Web conférence[1] de faire partager largement les résultats de l'enquête – « Les filles du coin » - sur les sociabilités des jeunes femmes en milieu rural ; Qui sont-elles ? Qu'est-ce qu'être une fille « du coin » ? Comment se jouent et se rejouent les réseaux d'amitié ? Quels sont les lieux de sociabilités ? Quels sont les rôles attendus ? Existe-t-il un « entre soi » féminin ? … Plus largement, quelles places prennent les jeunes femmes et jeunes filles dans les activités de loisirs et dans l'animation de la vie locale ?

[1] https://www.reseaurural.fr/region/normandie/webconferences-2019

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Chiffres clés

Les femmes ne sont que 25% dans le secteur des énergies renouvelables et 16% dans les instances de direction des plus grandes entreprises énergétiques (OIT).

L'année a vu le premier festival Eco féministe se tenir en France.

Avec 3% de moins pour les femmes contre environ 20% en moyenne tous métiers confondus, les inégalités salariales des cadres seraient moindres dans ce secteur.

La 2ème édition du Prix des femmes de l'énergie renouvelables de 2019, a célébré dans la catégorie *Territoires* l'action de la directrice de l'Agence locale de l'énergie Bretagne-Sud.

// Contexte national et régional

Dans son article 28 intitulé « L'environnement », la *Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale* appelle la collectivité signataire[i] à reconnaître « le droit égal des femmes et des hommes à bénéficier de ses services et de ses politiques en matière d'environnement. A noter qu'en de nombreux endroits, les modes de vie des femmes et des hommes diffèrent, que les femmes et les hommes tendent à se distinguer dans l'usage qu'ils·elles font des services locaux ou des espaces de plein air, ou encore qu'ils·elles sont confronté·e·s à des problèmes d'environnement différents ». Qu'enfin, en conséquence, la collectivité signataire s'engage, « pour ce qui concerne le développement de ses politiques et services environnementaux, à accorder une considération entière et égale aux besoins spécifiques liés aux modes de vie respectifs des femmes et des hommes ». Ces recommandations rejoignent les engagements internationaux : principe transversal des 17 objectifs de développement durable du Programme de développement durable à l'horizon 2030 adopté par les Nations unies, réaffirmation de l'égalité femmes·hommes par l'Accord de Paris adopté en 2015 à la COP 21, adoption d'un Plan d'action genre par la Convention internationale sur les changements climatiques (CCNUCC)… A l'échelle mondiale, les femmes jouent effectivement un rôle déterminant dans la préservation de l'environnement et des ressources naturelles déterminant en grande partie les tendances de consommation. Concrètement actrices dans la vie au quotidien, dans l'adoption de modes de consommation, de gestion des ressources naturelles et de production durables et écologiquement rationnels, les femmes demeurent pourtant minoritaires à tous les niveaux de prise de décisions concernant l'environnement. Rares sont les stratégies en faveur du développement durable qui intègrent une perspective sexospécifique[ii]. La participation des femmes à la formulation, la planification et l'exécution des politiques environnementales continue d'être faible.

En France, les professions "vertes" et "verdissantes" sont quasiment non mixtes : on y trouve 16% de femmes seulement. Moins nombreuses dans ces métiers "verts", elles sont néanmoins plus diplômées que les hommes et exercent plutôt des fonctions d'encadrement. Elles représentent 28% des professions de la protection de la nature et de l'environnement, qui sont parmi les plus qualifiées des emplois verts et au cœur de la transition écologique. Les chiffrages et analyses pour diffuser la connaissance sur les emplois et les métiers de l'économie verte proposés par l'Observatoire national des emplois et métiers de l'économie verte gagneraient à s'appuyer sur les approches et études sexuées d'associations dédiées (Cf. Adéquations) relatives à la place des femmes dans les formations dédiées, au sein des métiers dits « verts », au cours des processus décisionnels… Des études plus fines devraient être menées pour mieux documenter la question du genre dans les emplois et activités vertes selon les régions et une sensibilisation est à développer au niveau des collèges et des lycées pour présenter ces métiers. C'est pour approfondir ce constat et combler les études encore trop embryonnaires et partielles qu'une étude centrée sur les collectivités locales, a cherché en 2019 à savoir si la prise en compte de l'égalité femmes-hommes pourrait ou non contribuer à enrichir les politiques territoriales visant la transition écologique, et réciproquement, si l'intégration d'enjeux de développement durable et climatiques pourraient ou non élargir l'éventail des actions habituellement entreprises en faveur de l'égalité fh. Les résultats attendus pour 2020 pourraient donner matière à expertise et diffusion de pratiques positives.
En Bretagne, l'éducation à l'environnement, les projets portés par des associations environnementales, des objectifs dans la représentation femmes·hommes (évènements, supports de communication, prises de paroles…) constituent des pistes peu à peu explorées par davantage de partenaires bretons.

// L'égalité dans l'action régionale

Premier état des lieux dans la récolte de données en termes d'instances ou d'évènements, première rédaction de ce RAP 2019, la Région a choisi d'interroger aides, dispositifs, organisation des évènements … à l'aune des objectifs de la politique régionale d'égalité fh. Il s'agit tout autant d'honorer les engagements de la *Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale*, de répondre favorablement aux obligations législatives qui imposent à la collectivité de rendre compte de l'intégration de l'égalité fh dans toutes ses compétences, que de progresser dans la sensibilisation des partenaires de l'environnement, de leur faciliter l'appropriation des enjeux en leur proposant des outils pour progresser vers des évolutions positives.

• Promotion de l'égalité professionnelle

En 2019, deux exemples bretons en témoignent : le score de 93 points sur 100 de l'association *Bretagne Vivante* obtenu pour l'année 2019 à l'index égalité femmes-hommes (Cf.3.1) et le projet d'*Eco Bretons*, soutenu financièrement par la Région via l'AMI « L'égalité fh, un levier pour les territoires » (Cf. 6.5) ; Ainsi, en décembre 2019, *Eco-Bretons* a lancé une série de 24 « Portraits de femmes en transition » qui, par leur action mais aussi par leur parcours, illustrent chacune à leur manière ce qu'elles apportent aux mouvements actuels de transition et participent à faire bouger les lignes. « Il nous est apparu aussi évident qu'indispensable de donner à voir et à mieux

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

connaître celles qui « font leur part de colibri[1] » sur les territoires de Bretagne. Il s'agira de montrer que ces « petites révolutions du quotidien » sont l'affaire de toutes les femmes et que chacun·e agir pour nous est le moteur de sa propre transition » explicite le magazine. Tous les mois, le portrait d'une femme [illegible] se déclinera sous la forme d'un reportage écrit et audio, voire d'une vidéo. Cette série est inscrite sur trois ans, pour à terme constituer un livre et éventuellement un film documentaire. Engagées dans des associations issues de l'agriculture, de la pêche, de l'ESS, de l'écoconstruction, de l'énergie alternative ou de la recherche en lien avec le Développement Durable, ces femmes agisent pour une plus grande mixité des métiers du secteur. Pour sa part, l'association a rejoint en 2019 le réseau du CpeG.

Les aides régionales de la politique régionale de l'eau	Nombre de femmes (%)	Nombre d'hommes (%)
Etudes régionales dans le cadre du volet « Acquisition et partage de connaissances » dans le domaine de la gestion intégrée de l'eau		
Nombres de scientifiques soutenu·e·s pour leurs travaux en 2019	26 (52%)	24 (48%)
Elaboration et mise en œuvre des Schémas d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE)		
Nombres de salarié·e·s soutenu·e·s pour la mise en œuvre des actions	55 (65%)	30 (35%)
Réseaux des acteur·trice·s de l'Energie bénéficiaires d'aides		
Membres des conseils en énergie partagée	5 (14%)	38 (86%)
Membres du réseau des PCAET portés par les EPCI	32 (67%)	16 (33%)

La Région subventionne des structures majoritairement dirigées par des hommes, mais néanmoins animées par des équipes plus équilibrées ; si les domaines de l'énergie, des déchets, de la production et de la distribution de l'eau sont plutôt des secteurs investis par des hommes, la protection des ressources naturelles, l'eau et la biodiversité, témoignent de métiers sur lesquels la mixité femmes·hommes est plus affirmée.

- Parité des instances

Les instances de la politique régionale de l'eau	Nombre de femmes (%)	Nombre d'hommes (%)
Conférence Bretonne de l'Eau et des Milieux Aquatiques (CBEMA)		
Membres titulaires de la CBEMA	26 (12%)	195 (88%)
Centre de Ressources et d'Etudes Scientifiques de l'Eau en Bretagne (CRESEB)		
Membres titulaires du comité de regroupement du CRESEB	14 (18%)	63 (82%)
Membres titulaires du bureau du CRESEB	13 (48%)	14 (52%)
Les Présidences des 21 Commissions locales de l'eau	0	100%
Les Présidences des 21 structures porteuses de SAGE	6%	94%
Les équipes de structures porteuses de SAGE (85 salarié·e·s)	55 (65%)	30 (35%)

Les instances de la politique régionale de la biodiversité	Nombre de femmes (%)	Nombre d'hommes (%)
Comité régional de la biodiversité, nommée Conférence Bretonne de la Biodiversité – (CBB)		
Membres titulaires de la CBB	63 (47%)	70 (53%)
Membres titulaires du collège des collectivités territoriales	17 (44%)	22 (56%)
Membres titulaires du collège des services de l'Etat et institutions	13 (57%)	10 (43%)
Membres titulaires du collège des organismes socio-économiques	13 (50%)	13 (50%)
Membres titulaires du collège des associations	11 (39%)	17 (61%)
Membres titulaires du collège des scientifiques	7 (47%)	8 (53%)
Parcs naturels régionaux de Bretagne (PNR)		
PNR d'Armorique		
Membres titulaires du comité syndical	30 (43%)	39 (57%)
Au bureau	9 (53%)	8 (47%)

[1] Expression qui fait référence à la légende du colibri, qui à coup de bec dans l'eau tente d'éteindre un incendie…par extension, « faire sa part de colibri » c'est participer avec d'autres pour inventer, expérimenter et coopérer concrètement, pour bâtir des modèles de vie en commun, respectueux de la nature et de l'être humain.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

PNR Golfe du Morbihan		
Membres titulaires du comité syndical	13 (48%)	14 (52%)
Au bureau	2 (17%)	10 (83%)
Réserves naturelles régionales de Bretagne (RNR)		
Membres des équipes des réserves soutenues par la Région :	6 (40%)	9 (60%)
RNR de Sougeal	1	1
RNR du Sillon de Tabert	0	1
RNR de Plounérin	0	1
RNR du Cragou-Vergam	0	2
RNR de Crozon	2	0
RNR de Glomel	2	1
RNR de Monteneuf	1	1
RNR du Loc'h	0	3
RNR du Pont de fer	1	1
Grand Site Pointe du Raz en Cap Sizun		
Membres titulaires du comité syndical du Grand site	4 (44%)	5 (56%)
Au bureau	5 (29%)	12 (71%)
Agence Bretonne de la biodiversité (ABB)		
Membres titulaires du comité d'administration de l'ABB	13 (50%)	13 (50%)

La loi impose une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des instances d'un Etablissement Public de Coopération Environnementale ; la proportion des membres de chaque sexe composant les comités ne peut être inférieure à 40%. La composition strictement paritaire de l'Agence bretonne de la biodiversité (ABB), constituée en 2019, témoigne de son efficacité.

Les instances de la politique régionale de l'énergie, des déchets et de l'économie circulaire	Nombre de femmes (%)	Nombre d'hommes (%)
Conférence bretonne de l'énergie – (CBTE)		
Membres titulaires de la CBTE	28 (14%)	176 (86%)
Membres titulaires du collège des élu·e·s et représentant·e·s des collectivités	14 (12%)	103 (88%)
Membres titulaires du collège des services de l'Etat et institutions	4 (20%)	16 (80%)
Membres titulaires du collège des acteurs et actrices du monde économique	5(13%)	34 (87%)
Membres titulaires du collège des organisations syndicales	2 (12%)	15 (88%)
Membres titulaires du collège de la société civile et des associations	3 (27%)	8 (73%)
Commission consultative élargie d'élaboration et de suivi du Plan régional de Prévention et de gestion des Déchets (CCES élargie du PRPGD)		
Membres de la CCES	165 (30%)	381 (70%)
Contrat d'Objectifs pour une dynamique régionale sur les Déchets et l'économie circulaire (CODREC) – Elaboration de la feuille de route sur l'Economie circulaire		
Membres du COPIL	4 (57%)	3 (43%)

- Parité dans les évènements

L'année 2019 a été marquée par la tenue de nombreux évènements forts tels que les 20 ans du CGLE ou la semaine *Breizh COP* en juin.

Les évènements	Nombre de femmes (%)	Nombre de hommes (%)
Carrefour des Gestions Locales de l'Eau (CGLE) – 20 ans en 2019		
Intervenant·e·s dans les ateliers et plénières	8 (47%)	9 (53%)
Personnes récompensées lors du Prix de l'Innovation (5 prix)	2 (40%)	3 (60%)
Personnes proposant d'échanger lors des speed-meeting	15 (71%)	6 (29%)
Conférence Bretonne de la Biodiversité (CBB) 23/04/2019		
Intervenant·e·s lors de la CBB	7 (39%)	11 (61%)

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Semaine de la Breizh COP		
Intervenant·e·s lors de la CBEMA-Breizh Cop	3 (33%)	6 (67%)
Intervenant·e·s lors de la CBTE Breizh Cop	0	7 (100%)
Intervenant·e·s lors de l'animation « Je pitche mon engagement en matière de transition énergétique » Breizh Cop	3 (50%)	3 (50%)
Intervenant·e·s lors du Pacte Biogazier	0	6 (100%)
Intervenant·e·s lors de l'animation « Marché aux expériences » Breizh Cop (35 interventions)	17 (49%)	18 (51%)
Intervenant·e·s lors du Festival des Déchets		
Table ronde du matin	1 (17%)	5 (83%)
Table ronde de l'après-midi	0	4 (100%)
Grand témoin Sandrine Roudaut	1 (100%)	0
Intervenant·e·s lors du Village des associations	8 (47%)	9 (53%)
360 Possibles		
Intervenant·e·s lors de la table ronde régionale sur l'économie circulaire du 13 Juin 2019	8 (50%)	8 (50%)

Malgré la vigilance dans l'organisation des évènements, il est difficile d'obtenir la parité sur les tables rondes. Les animations sont majoritairement effectuées par des femmes ou paritaires. La participation au cours de la semaine *Breizh COP* témoigne d'un effort régional. Les femmes plus nombreuses dans les conférences et ateliers, les échanges ont été plus mixtes. Des intervenantes supplémentaires, potentielles, pourraient être mises en lumière en émergeant du projet d'*Eco Bretons* (cf. ci-dessus).

Au titre de la feuille de route 2020, trois axes de travail sont envisagés : l'inscription de l'égalité femmes·hommes dans les conventions, marchés publics ou autres actes d'administratifs, la promotion de la parité dans la constitution de l'Agence bretonne de la Biodiversité (ABB) et l'Assemblée Bretonne de l'Eau, le lancement d'une réflexion pour la mise en place d'indicateurs représentatifs (Contexte, impact et résultats) dans les domaines d'intervention régionale.

[i] La Région Bretagne a signé la *Charte européenne entre les femmes et les hommes dans la vie locale* dès octobre 2006. Depuis sa 1ère édition, pour mémoire, le Radd Egalité femmes·hommes s'organise autour des engagements et des indicateurs proposés par celle-ci.

[ii] L'Indice sexospécifique du développement humain est un indicateur statistique qui se rapproche de l'indice de développement humain mais qui tient compte des inégalités entre les femmes et les hommes ; l'espérance de vie à la naissance, le taux d'alphabétisation et de scolarisation et la part estimée des revenus du travail pour les hommes et les femmes en sont quelques-uns des critères.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

// Contexte national et régional

Chiffres clés

En Europe, dans 35 pays, parmi les diplômé·e·s d'études scientifiques, moins de 1 sur 5 est une femme.

6 salariées de la Tech sur 10 ont au moins un niveau Bac +5 en 2019.

Les femmes représentent 28% et les hommes 59% des diplômé·e·s des filières informatique et numérique.

72% des équipes de travail du numérique sont non-mixtes.

13% de clics en moins pour les femmes, c'est le constat réalisé par le réseau professionnel Linkedin sur les interactions entre employeurs et candidat·e·s.

66% des femmes journalistes ont déjà été victimes d'harcèlement et de cybersexisme ; elles reçoivent 3 fois plus de commentaires insultants, de menaces (y compris de viol) que leurs homologues masculins.

L'e-sport est à 97% pratiqué par les hommes a-t-on constaté à l'occasion du festival Stunfest en mai 2019 à Rennes.

L'enjeu de l'égalité entre les femmes et les hommes passe désormais aussi par le numérique tant il interagit dans nos vies. L'absence des femmes dans le secteur numérique, si elle est le résultat de socialisations différenciées antérieures (éducation, formation, …) est particulièrement préoccupante et stratégique pour ce domaine « d'avenir » … qui, pourtant, voit la situation hexagonale se dégrader : en 30 ans, le nombre de femmes ingénieures en informatique est passé d'un tiers des effectifs à 15%. En classe de seconde, 54% des filles préfèrent les filières scientifiques contre 74% des garçons, mais seulement 2,5% des filles choisissent les enseignements des « Sciences de l'ingénieur » contre 14% des garçons ; 8% de femmes dans les formations au numérique, 33% d'emplois du numérique occupés par des femmes dont 15% seulement dans des fonctions techniques, dans la production ou l'exploitation de projets informatiques… La 4ème édition de l'enquête Gender Scan[1] a une nouvelle fois souligné en juin 2019 les fortes disparités en matière de formation, de métier, de salaire entre les femmes et les hommes. Pourtant, l'arrivée massive de l'intelligence artificielle rend cruciale la diversité des salarié·e·s du numérique pour éviter la construction de systèmes discriminants. Une intelligence artificielle sexiste (cf. le rapport Intelligence artificielle et sexisme de *Politiqu'elles* et *Social Builder*, 2019), des assistants vocaux prolixes sur des sujets liés à la santé des hommes et discrets sur ceux des femmes, des ambiances machistes jusqu'au cybersexisme sur la toile, l'action contre l'invisibilisation des femmes dans le numérique a besoin d'évoluer rapidement. Des initiatives se multiplient : modules de formation sur les stéréotypes de sexe dans les formations numériques, mobilisation d'équipes dirigeantes et pédagogiques, d'associations ou d'organismes privés autour de la mixité, quota de 50% de places réservées pour *l'Ecole informatique 42*, constitution de promotions exclusivement féminines, boycott de débats dès lors que les femmes sont absentes pour le réseau *JamaisSansElles*, mise en service de la plateforme en ligne *Ma boîte entrepreneuse* à l'occasion de la 6ème *Journée de la femme digitale* (le 17 avril)…, des réseaux se mobilisent pour dénoncer que « la Tech figure parmi les univers professionnels les plus inégalitaires, les hommes étant aujourd'hui seuls aux manettes du digital » selon SISTA, nouveau collectif imaginé pour soutenir les start-ups créées par des femmes. Pour sa part, la branche professionnelle, elle aussi, affiche la même ambition. Après un an d'existence, la Fondation *Femmes@Numériques* du Syntec soutient le *Manifeste « Brisons la paroi de verre et valorisons la reconversion professionnelle »* et s'adresse aux entreprises; Signataires, celles-ci s'engagent à mettre en œuvre au moins trois des six engagements de ce *Manifeste* : « élargir les critères de recrutement pour prendre en compte le potentiel, les compétences transverses, la posture et l'ensemble du parcours de formation qu'il soit initial ou continu ; valoriser tous types de parcours professionnels, recruter des profils de tout âge ; mettre en place des actions et des dispositifs d'accompagnement pour assurer l'accueil et l'intégration des talents en reconversion au sein de l'entreprise ; accompagner la mobilité interne en mettant en place les ressources et les actions de formation nécessaires pour assurer des parcours individuels d'évolution interne à succès et former les salarié·e·s aux pratiques favorisant l'inclusion et l'égalité femmes·hommes ». Les 120 signataires s'engagent également à communiquer le nombre de femmes en reconversion vers les métiers du numérique, recrutées en externe ou en interne, à chaque fin d'année sur une plateforme dédiée.

Les politiques volontaristes de collectivités, associées aux initiatives d'associations dédiées, tentent tout autant de déconstruire les stéréotypes de sexes, de promouvoir la mixité du secteur et de s'attaquer à la « fracture numérique » qui touche les femmes. Celles-ci sont en effet majoritaires parmi les foyers non connectés : isolées, demandeuses d'emploi ou précaires, séniores, ou femmes en situation de monoparentalité, elles n'ont pas toujours les moyens financiers, ni d'avoir un ordinateur, ni la possibilité d'effectuer une démarche administrative ou le suivi scolaire. La *Grande école du numérique* s'adresse aux femmes pour les encourager à intégrer le secteur, même si, comme l'admet la présidente du Conseil national du numérique (CNNum), « un travail de fond s'impose pour déconstruire les stéréotypes et ce, dès le collège. Les créations d'un CAPES informatique et de cours de "numérique et sciences informatiques" en Terminale participeront peut-être à inverser la tendance ».

En Bretagne, par le biais de sensibilisation dans les lycées ou de participation à des opérations s'adressant exclusivement à des jeunes femmes, le groupe Orange et *ses Maisons Digitales* se veut proactif en accompagnant concrètement des associations qui agissent pour l'autonomie des filles et des femmes. Ainsi, en répondant à un

[1] Étude internationale réalisée en partenariat avec l'UNESCO et des associations internationales sur les femmes dans les métiers scientifiques et techniques de la formation jusqu'à l'emploi.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

appel à projet, le *Centre d'information des droits des femmes et des familles* (CIDFF) a pu proposer en 2019 des ateliers découverte de l'outil et des usages numériques à raison d'une journée par semaine ; Durant dix à douze semaines, avec la mise à disposition de dix ordinateurs portables avec PC fixe et clé USB et de tuteur·trice·s dédié·e·s, des rendez-vous collectifs se sont tenus, la confiance s'est installée, des freins, de diverse nature, ont été levés. A l'issue, « un diplôme est remis aux femmes désormais prêtes à s'inscrire à une formation » explique la référente du programme en précisant qu'il convient également d'apprendre à se prémunir de la cyberviolence. Autre initiative, même groupe : engagée cette fois par convention avec l'académie de Rennes l'entreprise Orange coproduit « Les filles du numérique » et féminise ses équipes. Au lycée Maupertuis à Saint-Malo, des adolescentes sont incitées à intégrer l'IUT et à effectuer une alternance dans l'entreprise. En 2019, les dix étudiantes accueillies chez Orange ont validé leur diplôme. Neuf d'entre elles, restées en alternance, ont choisi de poursuivre leurs études en école d'ingénieur. Elles se destinent aux métiers de la cyberdéfense, aux applications mobiles et à l'hébergement des données. Aujourd'hui, 37% des alternant·e·s de l'IUT sont des filles.

En Bretagne, dans les métiers du numérique, 23% des salarié·e·s sont des femmes et 9% dans les métiers « cœur » du numérique. Là comme ailleurs, de multiples freins souvent conjugués, explicitent ces faibles taux. S'il est encore difficile d'obtenir des données sexuées, fiables et sur la durée pour tous les maillons de la chaîne du secteur du numérique - de la formation à l'emploi des femmes – afin notamment d'en suivre l'évolution, la multiplicité des actions et des partenaires mobilisés témoigne néanmoins d'une véritable dynamique régionale illustrée notamment par la Journée spéciale « De la conquête de la première femme programmeuse informatique de l'histoire, à l'inventrice du premier système de codage en passant par la première image du trou noir obtenue une femme, chassons les préjugés et osez le numérique ! » à l'occasion des portes ouvertes de DigiSkol proposé par le GRETA Bretagne Sud en mai à Lorient, ou encore par le programme sur trois jours proposé aux collégiennes avec l'opération Girls'R coding initiée par l'association ADN Ouest en octobre à Rennes, ou enfin par la co-élaboration du guide des métiers, formations et opportunités dans la cybersécurité « Je ne porte pas de sweat à capuche, pourtant je travaille dans la cybersécurité » par l'association *Le cercle des femmes de la cybersécurité* (CEFCYS) dont certaines adhérentes sont bretonnes.
Les établissements d'enseignement supérieur et leurs missions Egalité femmes·hommes sont particulièrement mobilisées sur le sujet. On peut citer ainsi les référentes dédiées à l'IMT Atlantique (Institut des Mines Télécom Atlantique) qui, sur chacun de ses trois campus (Brest, Nantes et Rennes) a co-organisé les journées de l'association de la CPED (Conférence Permanente Egalité Diversité) en mars 2019 ou encore proposé l'exposition "Voix de Femmes d'IMT Atlantique" et sa série d'une trentaine de portraits de femmes. On peut aussi valoriser la communauté "Les filles qui" à l'UBO cherchent « à montrer des exemples au féminin » et a accueilli en 2018-2019, 71 étudiantes en licence pour animer des cours de programmation et accompagner des projets de sciences autour de robots. On peut enfin compter les journées de la *Femme ingénieure* à l'INSA ou les multiples débats proposés tout au long de l'année, notamment par la Délégation bretonne *Femmes ingénieurs* à l'ECAM…

// L'égalité dans l'action régionale

En mars 2019, le taux de femmes stagiaires sur le Programme Bretagne Formation était de 17% mais de 14% sur les métiers du développement et des réseaux et, à 54% sur ceux de la transition numérique, du référencement et du webmarketing. Dans les actions territoriales expérimentales, avec un total de 31% de femmes, le bilan est plus favorable mais la dichotomie demeure : 25% sur les métiers du code et des réseaux et 56% pour ceux de la transition numérique. La Région poursuit ses efforts en faveur de la mixité femmes·hommes en sensibilisant les organismes de formation, en accompagnant des « cohortes féminines », mais également d'autres partenaires que sont les associations dédiées.

La deuxième édition de *Femmes & Numérique* s'est tenue en décembre 2019 à Quimper pour informer les participantes des métiers, découvrir les formations existantes sur le territoire et encourager leur entrepreneuriat dans le secteur. Piloté par l'ENI Ecole Informatique, la CCI de Quimper et la French Tech Brest+ et soutenu par la Région, l'évènement a proposé 15 conférences, 2 ateliers d'initiation au codage, 3 ateliers d'accompagnement à la reconversion, 38 témoignages de développeuse, data-journaliste, community manageuse, cadreuse, growth hacker… et 14 stands pour repérer les formations disponibles sur le territoire aux métiers du numérique.

Enfin, l'association *Estim numérique* poursuit son développement en Bretagne : après la 4ème opération en mai 2019 de *l'Event numérique* (400 visiteur·euse·s, 21 ateliers, 61 rendez-vous de *Speed dating carrière* et 35 rendez-vous de *Corner emploi*) et la création d'une antenne à Lorient en novembre, l'association ambitionne d'« accompagner la transformation numérique et la performance des territoires en misant sur l'impact de la mixité professionnelle dans les métiers, les compétences et le secteur du numérique ». Concrètement, il s'agit de contribuer à créer une communauté bretonne d'acteurs et d'actrices souhaitant agir pour plus de mixité et d'inclusion dans l'économie du numérique, à rendre visibles et coordonner leurs initiatives, à contribuer à l'attractivité de la filière en Bretagne. Des ateliers mixité mensuels aux parcours de formation proposés aux femmes, des invitations aux entreprises à se former à l'égalité professionnelle à l'appui pour co-élaborer un mécénat de compétences afin d'y recruter davantage de femmes ; un écosystème d'entreprises, de syndicats professionnels, d'acteurs publics et institutionnels, de réseaux de femmes, d'associations, d'organismes de formation… se structure peu à peu en Bretagne.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

// Contexte national et régional

Chiffres clés

Dans le domaine des transports, les femmes sont 10 fois plus exposées que les hommes aux injures à caractère sexiste.

91% des déplacements des habitant·e·s des territoires ruraux se font en voiture, pour 80,1% des déplacements en pôle urbain.

Transdev a obtenu en 2019 la note de 96/100 à l'index de l'égalité femmes-hommes.

Les écarts de salaire moyen brut annuel entre les femmes et les hommes dans le transport logistique sont inférieurs à 10%, soit-5,97% dans le transport sanitaire et +2,79% dans le transport de voyageurs.

La mobilité est l'une des plus anciennes revendications des femmes. Sortir, seules, ne relève pas, pour toutes, partout et tout le temps, de l'évidence. Si le droit l'accorde, les réalités parfois contraignent : le déplacement - horaire, durée, modes de transport, topographie des lieux… jusqu'à l'adaptation de la tenue, peuvent être le résultat et la combinaison d'options subies, de stratégies composées, bien éloignées du libre choix de se déplacer et du droit à circuler, pourtant garanti par la loi. Dénoncer cette inégalité suppose d'interroger une diversité de partenaires aux métiers différents, de croiser des univers éloignés de l'égalité fh … bien au-delà de l'indispensable nécessité de disposer d'indicateurs d'observation *a fortiori* sexués. Décrypter puis articuler ces mondes pour lever les freins, eux-mêmes parfois difficiles à objectiver.

Si l'on sait que « les femmes tendent à avoir des trajets à la fois plus courts, plus lents, mais également plus complexes et aussi plus contraints…, qu'elles ont tendance à enchaîner plusieurs activités dans leurs déplacements, qu'elles se chargent davantage de sacs se rendant par-là moins mobiles.., parce qu'elles sont dans leurs trajets en train de prendre en charge toute la logistique du quotidien, de l'organisation familiale … », les enquêtes dans ce domaine sont néanmoins souvent très localisées ou confinées à un mode de transport exclusif et rarement sexuées.

Pourtant, de wagons réservés aux femmes dans les transports interurbains de certaines capitales européennes, à l'infraction « outrages sexistes » élargie à des agent·e·s assermenté·e·s, aux pages « signalement » en ligne et applications pour co-voyager, en passant par les *marches exploratoires* ou arrêts de bus à la demande…, les initiatives se multiplient. Pour beaucoup d'entre elles, elles affichent l'ambition d'agir contre le sentiment d'insécurité et les violences sexistes que les femmes continuent de dénoncer : 26% des femmes renoncent encore à sortir seules de chez elle pour des raisons de sécurité contre 6% pour les hommes selon l'observatoire national de la délinquance (septembre 2018). Encore trop peu d'études parviennent à convaincre les professionnel·le·s de ces freins ; auquel il convient de surcroît, d'ajouter la difficulté de mesurer l'autocensure des femmes sur ces mobilités qu'elles renoncent à effectuer (cf. ainsi des *mobilités du soir* parce qu'elles se sentent en insécurité ou parce qu'elles ont intériorisé le fait qu'elles auront à faire attention…, car se sentant responsables du regard porté sur elles). Par ailleurs, sur certains territoires, la voiture reste le seul mode de déplacement ; l'accès à deux véhicules dans un couple, le coût des assurances, de l'essence représentent des obstacles plus préjudiciables aux femmes.

La difficulté à se déplacer est l'un des principaux freins pour leur accès à l'emploi quand « les femmes actives dans les territoires ruraux travaillent davantage hors de leur commune de résidence : 51,2% pour 45,9% des femmes en pôle urbain ». La mobilité contribue dans certains cas à renforcer des inégalités préexistantes.

En Bretagne, élaboré par la Ville de Brest, la SNCF, le réseau Bibus et la Préfecture, le Guide qui propose « les bons réflexes pour réagir en cas de harcèlement sexiste et d'agression sexuelle dans l'espace public » cherche également à garantir le libre droit de chacune à circuler partout, à toute heure et en toute sérénité ; il s'accompagne d'un rappel du contexte, de définitions, de rappels à la loi, de mesures volontaristes (Numéros d'urgence, agent·e·s formé·e·s à réagir au harcèlement, arrêt à la demande sur les lignes du soir) comme de recommandations (que vous soyez victime, témoin, agent·e…)… En parallèle, d'autres initiatives bretonnes s'attellent à augmenter la présence des femmes dans ce secteur : réseaux dédiés chez les opérateurs, ainsi de « Sncf au féminin » ou plans d'action comme pour Kéolis qui, en 2019, s'est fixé « d'atteindre l'objectif de 50% de collaborateurs travaillant au sein d'une filiale labellisée Egalité Femmes-Hommes contre 33% en 2017 ».

SNCF Réseau, comme beaucoup de grandes entreprises françaises, peine à féminiser ses effectifs. Les femmes ne représentent que 12,6% de l'effectif total de SNCF Réseau (20% pour l'ensemble du groupe). Les femmes sont rares, de l'ordre de 6%, dans les INFRAPOLE (postes les plus techniques) et de 2% pour les agent·e·s d'exécution. En Bretagne néanmoins, c'est une femme qui est Directrice d'établissement INFRAPOLE, les autres établissements étant dirigés par des hommes (INFRALOG, Etablissement infra-Circulation) ; toujours coté Direction territoriale, on compte 2 femmes au CODIR (RH et environnement) et 7 hommes ; en responsabilité pour les TER, on trouve un homme mais coté TGV, c'est une femme qui est aux manettes.

D'autre part, l'entreprise mène des actions de sensibilisation pour améliorer le recrutement de femmes : auprès du corps enseignant, de Pôle emploi et des Centres d'Information et d'Orientation, en multipliant les réunions d'information sur les métiers ferroviaires ; auprès des établissements scolaires en proposant à des femmes de témoigner devant les élèves (SNCF corporate donc voyageurs et réseau) ; via des « e. ambassadeurs » chargé·e·s de faire la promotion des métiers ferroviaires sur les réseaux sociaux ; En nouant des partenariats avec des associations comme « *Capital Filles* » et « *Elles Bougent* » pour faire la promotion de ces métiers ; ou encore en organisant des évènements à destination des femmes en recherche d'emploi, des collégiennes, des lycéennes ou des étudiantes, à l'instar du « Girls' Day » en novembre 2019 à Rennes.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

// L'égalité dans l'action régionale

Le projet de *Marche exploratoire* dans une gare, à la faveur du chantier du nouveau Pôle d'échanges multimodal (PEM) de la gare de Quimper et des réflexions liées aux aménagements de ses espaces, s'est poursuivi. Un temps organisé sur site en septembre 2019 a été finalement nécessaire ; Les attendus ont pu ainsi être précisés : enrichir le projet du PEM avec les conclusions de la marche, partager les préconisations éventuelles avec d'autres sites ferroviaires, routiers ou maritimes, mais également recueillir des éléments de « bonnes pratiques en termes d'aménagement ». Outil inscrit à la fois dans un calendrier directement opérationnel (orienter des décisions à venir sur des actions concrètes, faire des préconisations) comme dans une démarche davantage prospective (prendre appui sur la ressource que constituent les pratiques quotidiennes des femmes, leurs usages des lieux, leurs modes de circulation), l'organisation de la marche - rebaptisée *Marche des femmes* - s'est précisée ; en amont, définir les critères puis les modalités de contact pour constituer un groupe d'usagères volontaires, partager avec elles l'objet du projet, définir au préalable l'itinéraire et décider du ou des moments les plus opportuns ; puis animer la Marche concrètement, recueillir *via* différentes modalités (grilles d'entretien et d'observation, photos, jeux de scène…) les ressentis, propos et réactions des usagères.

Enfin, côté professionnel·le·s, le projet mené par Transdev avec les soutiens de la Banque des Territoires de Bretagne et de *Rendez-vous Nomade* pour faire connaitre les différents métiers qui recrutent localement, traiter de l'égalité femmes·hommes en orientation et favoriser l'emploi des femmes, pourra contribuer à faire évoluer les mentalités ; retenu en décembre 2019 par l'AMI « l'égalité fh, un levier pour les territoires » de la Région (cf. Fiche 5.5 et RAP du Prog.205) à la fois pour ses objectifs, comme pour ses modalités innovantes et expérimentales, le « Ludo bus inclusif » propose des « arrêts demandés pour l'emploi » dans plusieurs villes bretonnes. Cet escape game métier sera en mesure d'ici décembre 2020 de livrer ses premiers enseignements.

Usagères du TER Bretagne	2017	2018	2019
Nombre d'usagères avec la carte Korrigo	50%	53%	51%
Nombre d'abonnées seules	49%	47%	48%

Avec le transfert de la compétence relative aux transports routiers interurbains et scolaires à la Région, il a été nécessaire de redéfinir le format et les périmètres des comités de ligne qu'il n'avait pas été possible pour 2018 de maintenir ; les indicateurs sur la place des femmes dans la gouvernance du transport public régional n'avaient pu être renseignés. En 2019, ce chantier s'est poursuivi.

La vigilance régionale s'exerce de façon soutenue sur les formes de harcèlement que pourraient s'infliger les scolaires entre eux, comme celles qu'ils·elles pourraient subir de la part des conducteur·trice·s.

Dans les contrats de Délégations de service public (DSP) renouvelés, la Région Bretagne a tenu à intégrer des articles relatifs, au titre de la qualité du service, à l'égalité des droits femmes·hommes, aux obligations législatives en matière d'égalité professionnelle, à justifier si souhaité par la Région, ainsi qu'une disposition relative à l'écriture du masculin et du féminin.

Enfin, en 2019, les données sexuées des 100 000 élèves transporté·e·s n'ont pu être exploitées.

Il conviendra dans la prochaine édition du Radd Egalité femmes·hommes de témoigner de l'intégration de l'égalité fh sur la pleine étendue de ce nouveau périmètre d'intervention.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

5. Rayonnement et vitalité

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Chiffres clés

En France, 3,5 millions de bénévoles œuvrent pour les clubs de sport.

Les femmes représentent 7% des effectifs de la Fédération française de football.

Le handball a inscrit dans ses statuts l'obligation d'avoir au moins 40% de dirigeantes dans les CA.

La voile compte, en 2019, 48 000 licenciés en clubs et 15 000 licenciées.

L'édition 2019 de la Transat Jacques Vabre (course au large en double) s'est illustrée par le doublement du nombre de participantes : 10 femmes sur 118 concurrent·e·s, soit un seul duo féminin, huit duos mixtes pour 50 paires masculines. En 2017, seules 5 femmes avaient pris le départ.

103 concurrentes ont participé au 28ème tour de Bretagne cycliste féminin en juin 2019.

// Contexte national et régional

La féminisation de la pratique sportive en France progresse. Juin 2019 : la tenue de la Coupe du monde féminine de football (8ème Mondial féminin de l'histoire) suscite l'engouement populaire. Deux mois auparavant, la première femme [i] arbitre centrale dans le championnat de France masculin de football était célébrée. Un plan de féminisation qui souhaite passer de 180 000 licenciées (contre 48 000 en 2011 et sur un total aujourd'hui de 2,2 millions) à 300 000 d'ici à 2024, l'affectation de 15 millions d'euros à l'accompagnement des clubs amateurs pour développer la pratique des femmes, un système de labellisation « Ecole féminine de football », 8 000 clubs de football sur 16 000 qui accueillent des jeunes filles (contre 3 000 en 2015), des formations aux fonctions d'éducatrices, dirigeantes et arbitres, …le *Plan Héritage 2019* de la Fédération française de football affiche son ambition.
La présence d'une femme Ministre des sports a probablement contribué, pour partie, à briser « l'omerta sur les violences verbales et physiques qui persistent dans le milieu sportif…comme dans tous les pans de notre société ; c'est un lieu de rassemblement, donc un terrain propice au bizutage, au harcèlement, au racisme, l'homophobie » dénonce la Ministre cette même année en relevant la spécificité « des sports qui font appel à une représentation de la virilité ». *France Stratégie* pointe de son côté que « les garçons sont amenés à travailler le développement des capacités musculaires, d'endurance et de résistance à l'effort et à la pratique de sports d'équipe, de combat et de contact, tandis que les filles sont davantage sommées d'apprendre la grâce, la souplesse, l'agilité et le maintien corporel et l'expression des émotions ».
Nombreux sont les sports qui pourtant tentent de briser deux cercles vicieux : le premier, que l'absence de modèles dans les médias, génère peu d'envie chez les filles de pratiquer des sports présentés comme réservés aux hommes, et, le second, l'absence de médiatisation n'attirant pas de sponsors, donc n'engrangeant pas d'argent, du même coup peu de compétitions de haut niveau sont organisées, ce qui génère peu de médiatisation. Des politiques publiques doivent contribuer à briser cet écosystème.
Le Conseil national des villes (CNV) cherche à « déterminer les actions les plus efficaces pour que les femmes puissent pratiquer des activités sportives dans les QPV … face aux contraintes familiales, professionnelles ou financières qui les éloignent de la pratique sportive » … « L'offre moins variée que celle destinée aux hommes peut nécessiter des équipements que l'on ne trouve pas toujours à proximité du domicile ». Le développement de pratiques mixtes encadrées, la formation d'encadran·te·s professionnel·le·s et bénévoles à l'égalité fh, l'adaptation des horaires des équipements, la réservation de créneaux horaires... sont quelques-unes des pistes évoquées par le CNV pour promouvoir la pratique sportive des femmes. Supprimer les inégalités des salaires et des primes, améliorer les conditions de pratique sportive dès le plus jeune âge, s'appuyer sur les engagements et actions des fédérations sportives scolaires, garantir des infrastructures de qualité aux sections féminines et de meilleurs créneaux lors des compétitions, agir contre la précarité des sportives, fixer des objectifs chiffrés de féminisation des jurys et instances sportives, dénoncer l'hyper sexualisation du corps des femmes dans le sport, … l'année 2019 a été jalonnée de témoignages et de revendications de nombreuses sportives.

// L'égalité dans l'action régionale

La voile a elle aussi connu en 2019 une évolution positive en matière d'égalité f·h ; ainsi, la Fédération internationale de voile, après avoir décidé d'intégrer la course au large en format mixte comme discipline olympique (première fois qu'en France, une filière sportive professionnelle de course au large associe femme et homme dans une même équipe), alliée à la Région Bretagne, a choisi de lancer en 2019 une filière féminine de préparation. 32 jeunes femmes ont postulé ; Élodie Bonafous est ainsi devenue la nouvelle skippeuse du *Bretagne-CMB Océane*. A ce titre, elle pourra participer aux côtés de ses co-équipiers au Championnat de France *Élite de Course au Large 2020*, bénéficier durant trois ans de la formation chef·fe de projet course au large, ainsi que d'une direction technique et sportive. A travers ce nouveau projet, la Région confirme son ambition en actes de contribuer à la promotion de la mixité des sports. Par ailleurs, chaque année, les Trophées du sport de la Région Bretagne ont à cœur dans chacune des trois catégories (Sportif.ve, Espoir, Equipe) de récompenser une sportive et un sportif.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

- Les aides régionales

Aides régionales en matière de :	2		
> Déplacements : *Nombre de déplacements féminins/Nombre de déplacements mixtes* *Montant financier dédié aux déplacements « féminins » / montant total*	12 16%	13/45 5%	18/55 11 %
> Manifestations/compétitions : *Nombre de compétitions féminines/Nombre de compétitions masculines* *Montant financier dédié à une compétition « féminine » / montant total*	5 4%	8/21 8%	8/41 6%
> Sportives de haut niveau (SHN) *Nombre/Part des sportif·ve·s aidé·e·s* *Montant financier dédié au SNH « féminin » / montant total*	36 40%	20/36% 38%	24/40% 42%
> Centres de formation de clubs phares *Nombre de clubs féminins/nombre de clubs de niveau national* *Part relative (montant financier dédié à une discipline « féminine » / montant total)*	6 56%	6/12 43%	5/13 39%
> Voie d'accession à l'élite – VAE *Nombre de clubs féminins soutenus/Nombre de clubs* *Part relative (montant financier dédié à une discipline « féminine » / montant total)*	-	6/13 33%	5/16 30%

- Le nombre de déplacements exclusivement féminins (18) est en hausse de 30% par rapport à 2018.

L'enveloppe budgétaire consacrée à ces déplacements augmente également pour atteindre 23 000 € environ (+6 points). En tenant compte des déplacements mixtes (55), les déplacements incluant des équipes féminines ou des sportives individuelles atteindraient 38% de l'enveloppe totale dédiée aux déplacements (+13 points). Après la baisse constatée en 2018, c'est donc une reprise incontestable des déplacements féminins soutenus par la Région soit parce que de nouvelles équipes sont éligibles (effet volume), soit parce que les déplacements sont plus éloignés de la Bretagne que ceux soutenus l'année dernière (effet prix).

- Après la hausse de 60% en 2018, le nombre de compétitions féminines aidées par la Région est stable (8) en 2019. Il faut noter deux manifestations sportives particulièrement bien soutenues par la Région : le Tour de Bretagne cycliste féminin (montant aide Région = 30 000 €) et l'Open de Tennis de Saint-Malo (aide de 13 000 €). Quant aux 41 compétitions exclusivement masculines (chiffre multiplié par deux en un an), elles ont capté 422 500 € avec notamment une aide de 95 000 € au Tour de Bretagne cycliste masculin.

- 24 sportives de haut niveau (+4 par rapport à 2018) ont été aidées par la Région en 2018, soit 40% du nombre de SHN total soutenu. C'est la première hausse constatée depuis 3 ans, signe que les jeunes sportives bretonnes obtiennent de meilleures performances que leurs ainées. En termes financiers, les SHN féminines ont capté 42% des aides totales consacrées à ce dispositif (avec 25 160 €), soit quatre points de plus qu'en 2018.

- Au titre des Centres d'Entraînement et de Formation des Clubs phares (CEFCP), la Région a aidé 13 clubs dont 5 équipes féminines : En Avant de Guingamp (Football, D1), Quimper Cornouaille Tennis de Table (Tennis de Table, Pro B), Landerneau Bretagne Basket (Basket, Ligue 2), Brest Bretagne Handball (Handball, Division 1) et Saint-Grégoire Rennes Métropole Handball (handball, Division 2) et deux équipes mixtes : Haute Bretagne Athlétisme (Elite), et le Cercle des Nageurs Brestois (Natation).

- L'enveloppe consacrée aux centres de formation d'équipes féminines atteint 280 000 € en 2019, soit 39% de l'aide totale régionale aux CEFCP. Il est à préciser que l'aide la plus conséquente du dispositif concerne un club féminin (Landerneau Bretagne Basket).

- Le dispositif « Voie d'Accession à l'Elite », destiné à faire le lien entre les aides aux déplacements et les soutiens aux clubs dont les centres de formation sont labellisés par la Région, concerne 6 équipes féminines, soit 37% des clubs labellisés « VAE ». Ces équipes évoluent dans les disciplines du rugby, gymnastique, football, handball et volley ; on note deux clubs mixtes en badminton et Tir à l'arc. En tenant compte des soutiens pour ces clubs mixtes, l'enveloppe consacrée aux VAE féminins a représenté 104 K€ (+116%), soit 48% de l'enveloppe totale (+15 points). Un réel effort financier en faveur des clubs féminins labellisés VAE est à saluer.

[i] Stéphanie Frappart

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Chiffres clés

46% des professionnel·le·s s de la culture sont des femmes.

Les femmes représentent 9% des président·e·s des 100 plus grandes entreprises culturelles.

Toutes professions artistiques exercées, les revenus issus de la création sont inférieurs de -22% à -26% en moyenne pour les femmes.

60% des étudiant·e·s en études supérieures artistiques et culturelles sont des femmes.

78% des aides allouées au théâtre par l'administration centrale et décentralisée ont été allouées à des compagnies dirigées par des hommes.

Seules 2 femmes ont été accréditées parmi les 250 photographes accrédité·e·s pour le festival de Cannes, en mai 2019.

Le comptage du nombre de femmes dans les programmations des festivals pour 2019 donne 33 femmes sur 80 groupes invités aux Francofolies, 25 sur 79 groupes invités à Solidays, 14 sur 40 groupes invités au Bout du Monde, 24 sur 73 groupes invités aux Vieilles Charrues.

La France arrive en tête du nombre de festivals signataires (10) de la charte pour la parité, suivie par les Etats-Unis, avec 8 festivals, l'Irlande (7), l'Italie et la Suisse (4). Aucun festival asiatique n'est signataire.

// Contexte national et régional

En avril 2019, le ministère de la Culture et de la Communication rend compte de la mise en œuvre et du suivi des objectifs de sa feuille de route « *transmettre et diffuser la culture de l'égalité, agir pour l'égalité professionnelle tout au long de la vie, faire vivre l'égalité au quotidien en favorisant l'accès aux droits* ». Sa mission Egalité, Diversité et prévention des discriminations, rappelle l'ambition de lutter contre les stéréotypes et de faire progresser la place des femmes dans la culture, notamment au travers d'une politique de recrutement au sein du ministère et de ses opérateurs. Des progrès sont enregistrés : augmentation de la part des femmes aux postes de direction des établissements publics nationaux notamment, mise en place d'une cellule d'alerte téléphonique contre le harcèlement et les violences sexistes avec soutien psychologique et juridique, formation des agent·e·s… Le principe d'« égaconditionnalité » mis en œuvre de façon positive dans le cinéma, par un bonus de 15% du CNC pour les films dont les équipes de réalisation sont paritaires, est recommandé aux structures culturelles : avec l'objectif d'augmenter la part des femmes de 10% dans la programmation d'une scène, lorsqu'elle est inférieure à 20% et de 5 points par an lorsque la part des femmes est comprise entre 20% et 40%. Le Haut Conseil à l'égalité fh préconise quant à lui de conditionner le versement des subventions publiques à des objectifs fixés dans le cahier des charges de la structure. Car des inégalités persistent : les femmes, plus nombreuses que les hommes dans les formations de l'enseignement supérieur artistique et culturel, restent minoritaires parmi les professionnel·le·s. Les écarts de rémunération perdurent, quels qu'en soient le statut d'emploi et la nature. Enfin, les hommes directeurs artistiques ont davantage de moyens pour consolider leurs propositions. Leurs œuvres sont davantage diffusées notamment sur les grands plateaux. Ils sont récompensés, acquièrent une notoriété et se retrouvent avantagés pour accéder aux postes de direction ; les œuvres des femmes moins programmées dans les lieux de diffusion se retrouvent moins consacrées et moins acquises.

Des initiatives sont prises : évaluation de la charte en faveur de la parité dans les Festivals de films à l'occasion de la journée « Women on the move » organisée par la commission européenne, le collectif 5050 X 2020, lors du Festival de Cannes ; 1er bilan parité instauré depuis janvier 2019 par le CNC qui apprécie d'ores et déjà en mai 2019 les 19% de films réalisés par des femmes présentés en compétition officielle (+5% sur 2018) ; index du site de l'association *Aware* (Centre Pompidou) qui publie les bibliographies de plus de 350 femmes peintres, plasticiennes, photographes, sculptrices… oubliées dans l'histoire de l'art ; tenue d'une table ronde « Les femmes de la musique : et maintenant on fait quoi ? » au MaMa Festival en octobre, mise en ligne de la plateforme Wah (ressources pour l'égalité et la diversité dans les musiques), nouvelle génération de jeux de société qui déconstruisent les représentations parfois sexistes du secteur, inauguration d'une Féministhèque à Paris, engouement pour les livres féministes (Cf. *Sorcières* de Mona Chollet vendu à plus de 115 000 ex),… En parallèle de ces actions nombreuses et multiformes, de nouvelles pistes sont évoquées : généraliser les auditions de recrutement d'instrumentistes à l'aveugle (Association française des orchestres), favoriser l'accès des femmes entrepreneuses aux aides, initier des programmes égalité (Centre national des variétés), imposer des quotas et bonus/malus sur la présence des musiciennes sur scène, conduire des enquêtes pour objectiver les inégalités (SACEM), relancer les appels à candidatures pour les postes de direction dès lors qu'un nombre insuffisant de femmes dans les candidatures est relevé (ministère pour le TNP Villeurbanne)…

En Bretagne également, des inégalités persistent ; un seul exemple : parmi les groupes de musiques actuelles programmés en Bretagne, quand le leader du groupe est un homme, seuls 7% des membres du groupe sont des femmes, quand le leader du groupe est une femme, 49% des membres du groupe sont des femmes. Mais, en région également, la prise de conscience évolue favorablement. Le travail de recherche et de veille statistique sexuée, initié par le Mouvement HF Bretagne y contribue largement. Cette objectivation des inégalités accélère une réelle sensibilisation du monde culturel et une appropriation tangible de la problématique d'égalité entre les femmes et les hommes par les pairs. Elle encourage la prise d'initiatives : à l'image des nouvelles méthodes appliquées par l'école du TNB pour le recrutement des étudiant·e·s, du rendez-vous « Voix de femmes » proposé dans le cadre du Festival de Cornouaille par le Novomax (équipement dédié aux pratiques musicales à Quimper), de l'édition 2019 de Mixité Sex'Prime de la Ligue de l'enseignement dédiée à « l'émancipation par la culture » à 15 classes de collèges et lycées brestois, de l'exposition itinérante « Grâce à elles » à « Regards de femmes » accueillie au musée de Plougastel, de la table ronde « Les femmes haussent le son » proposé par HF aux Transmusicales ...

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE



Dans le secteur du spectacle vivant, la part des femmes responsables artistiques programmées est passée de 17% à 22% depuis 2014 (moyenne nationale : 34%, hors Musiques Actuelles) et la part des spectacles écrits par des femmes en Bretagne est passée de 15% à 26% (moyenne nationale : 24%). Dans le secteur des arts visuels, 34% des artistes exposés dans les structures labellisées par l'Etat sont des femmes (moyenne nationale : 28%).

// L'égalité dans l'action régionale

Point d'orgue de l'année 2019, la Région, en réunissant en décembre pour la 1ère fois les acteurs et actrices culturel·le·s représenté·e·s par les têtes de réseaux, les collectivités du territoire et les EPCC de la culture, pour co-élaborer une charte d'engagements en matière de développement durable, d'égalité femmes-hommes et de droits culturels, s'est donné les moyens d'approfondir sa démarche ; durant toute une journée, faite de rencontres inédites autour d'ateliers thématiques, de retours d'expériences méconnues, une centaine de participant·e·s ont défini pistes de travail et objectifs. En 2020, une première version de cette charte co-élaborée de façon partenariale, proposera des critères d'amélioration, des actions concrètes et des ressources accessibles.

Par ailleurs, de nombreux projets ont été soutenus, parfois de façon complémentaire, par les politiques régionales de la Culture et de l'Egalité fh (Cf. Fiche 5.5). Ces actions constituent des points d'appui et permettent l'émergence de nouveaux partenaires, de nouveaux partenariats. Relayée par la Fédération des cafés et librairies de Bretagne, Calibreizh, la terminologie du « matrimoine » (héritage culturel légué par les générations de femmes précédentes) se démocratise. Enfin, il est à relever les démarches volontaristes de l'EESAB et du Pont Supérieur.

• La formation-action MégalitE2

Seul partenaire culturel à avoir intégré le dispositif MégalitE2 (Cf. Fiche 2.4), le Pont supérieur, Pôle d'enseignement supérieur spectacle vivant Bretagne-Pays de Loire, s'est particulièrement investi dans la démarche d'approche intégrée de l'égalité fh tant dans sa responsabilité interne qu'à l'égard des étudiant·e·s. Après la réalisation d'un diagnostic de l'établissement en avril 2019 au titre de sa responsabilité employeur comme dans son offre de formation, puis la formation en mai de 10 membres du personnel afin d'acquérir une culture commune de l'égalité fh, le Pont Supérieur a défini des fiches actions : la mise en place d'une procédure d'information et de signalement des violences sexistes et du harcèlement, la définition des missions des référent·e·s de la cellule d'écoute, l'harmonisation des supports de communication, l'adoption des principes qui fondent l'égalité femmes·hommes dans la posture professionnelle… En novembre, une charte éthique pour l'égalité entre les femmes et les hommes était rédigée et diffusée.
Enfin, les collectivités bretonnes sont de plus en plus nombreuses à investir le sujet ; les contours d'une collaboration inter-collectivités se dessine notamment autour d'une collecte systématique de données sexuées. Ainsi de la Région, du Département d'Ille-et-Vilaine et de Rennes Métropole qui réfléchissent à des méthodes de

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

comptage communes mais aussi aux modalités éventuelles d'incitation pour une plus grande égalité f/h dans les dispositifs d'aide, comme au sein des arrêtés ou des conventions. Les collectivités relèvent ainsi de la « pédagogie » avant même de se montrer coercitives.

• Parité dans les instances

▪ Au sein des comités de lecture « Cinéma et audiovisuel »

Composition des comités de lecture « Cinéma et audiovisuel »	2016	2017	2018	2019
Fiction et animation/Long métrage				
Nombre de femmes	5	6	7	12
Nombre d'hommes	5	4	8	11
Fiction et animation/Court métrage et programme audiovisuel				
Nombre de femmes	13	14	8	12
Nombre d'hommes	13	11	12	8
Documentaire				
Nombre de femmes	15	13	15	8
Nombre d'hommes	10	12	10	7
Innovation/Recherche				
Nombre de femmes	6	1	2	4
Nombre d'hommes	0	5	1	2
Total				
Nombre de femmes	**39**	**34**	**32**	**36**
Nombre d'hommes	**28**	**32**	**31**	**26**

De deux comités où les femmes étaient plus nombreuses en 2018, la composition des comités de lecture compte désormais plus de femmes dans les quatre comités.

▪ Au sein du Conseil culturel de Bretagne

Composition du Conseil culturel de Bretagne	2017	2018	2019
Collège des structures			
Titulaires	16 F / 44 H	17 F / 43 H	15 F / 44 H
Suppléant·e·s	40 F / 17 H	43 F / 17 H	40 F / 13 H

Collège des personnalités qualifiées			
Nombre de femmes	4 F	4 F	4 F
Nombre d' hommes	6 H	6 H	6 H
Bureau			
Nombre de femmes	5 F	4 F	5 F
Nombre d' hommes	5 H	5 H	5 H
Total			
Femmes titulaires / Hommes titulaires	**20 F / 50 H**	**21 F / 49 H**	**19 F / 50 H**
Femmes suppléantes / Hommes suppléants	**42 F / 18 H**	**43 F / 17 H**	**40 F / 13 H**

Le Conseil culturel est composé de 70 membres : 60 structures et 10 personnalités qualifiées. Chaque structure est représentée par un binôme paritaire titulaire – suppléant·e. Parmi les titulaires désigné·e·s par les structures membres, les femmes sont encore sous-représentées.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

- Au sein des conseil d'administration des EPCC

Requêté en mars-avril 2020, l'ensemble des données n'a pu être recueilli et consolidé.

Composition des Conseils d'administration des Etablissements publics à caractère culturel (EPCC)	2016	2017	2018	2019
EPCC Spectacle vivant en Bretagne				
Titulaires	8 F / 5 H	8 F / 5 H	8 F / 5 H	9 F/4 H
Suppléant·e·s	8 F / 5 H	9 F / 4 H	9 F / 4 H	9 F/3 H
Dont titulaires de la Région	2 F / 1 H	2 F / 1 H	2 F / 1 H	2 F/1 H
EPCC Livre et culture en Bretagne				
Titulaires	7 F / 9 H	10 F / 6 H	9 F / 7 H	9 F / 7 H
Suppléant·e·s	8 F / 2 H	7 F / 4 H	8 F / 3 H	8 F / 3 H
Dont titulaires de la Région	2 F / 1 H	2 F / 1 H	2 F / 1 H	2 F / 1 H
EPCC Le Pont Supérieur				
Titulaires	14 F / 12 H	14 F / 12 H	12 F / 14 H	11 F / 15 H
Suppléant·e·s	7 F / 9 H	7 F / 9 H	8 F / 9 H	9 F / 8 H
Dont titulaires de la Région	1 F / 1 H	1 F / 1 H	1 F / 1 H	1 F / 1 H
EPCC FRAC				
Titulaires	5 F / 11 H	5 F / 10 H	5 F / 10 H	8 F / 7 H
Suppléant·e·s	7 F / 3 H	7 F / 2 H	7 F / 2 H	NC
Dont titulaires de la Région	2 F / 2 H	2 F / 2 H	2 F / 2 H	3 F / 1 H
EPCC EESAB				
Titulaires	12 F / 12 H	12 F / 12 H	12 F / 12 H	12 F / 12 H
Suppléant·e·s	10 F / 10 H	10 F / 10 H	10 F / 10 H	10 F / 10 H
Dont titulaires de la Région	1 F / 1 H	1 F / 1 H	1 F / 1 H	1 F / 1 H
Total				
Titulaires	**46 F / 49 H**	**49 F / 45 H**	**46 F / 48 H**	**49 F / 45 H**
Suppléant·e·s	**40 F / 29 H**	**40 F / 29 H**	**42 F / 28 H**	
Dont titulaires de la Région	**8 F / 6 H**	**8 F / 6 H**	**8 F / 6 H**	**9 F / 5 H**

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Chiffres clés

En France, l'espérance de vie en bonne santé est de 64 ans pour les femmes et de 63 ans pour les hommes.

4 millions de femmes en France souffrent de l'endométriose.

La précarité menstruelle concerne 1,7 million de Françaises.

Le renoncement aux soins, faute de moyens, est passé de 35% en 2014 à 42% en 2019 chez les étudiant·e·s.

La densité de gynécologues est en Bretagne de 8 pour 100 000 femmes de 15 ans ou plus (en France de 12 pour 100 000).

53% des maladies professionnelles indemnisées par le régime général en Bretagne ont concerné des femmes.

La souffrance psychique liée au travail représente 51% des pathologies chez les Bretonnes et 31% chez les Bretons.

Il y a en France 4 fois plus de garçons autistes, tandis que l'anorexie mentale touche 9 filles pour un garçon.

// Contexte national et régional

L'intégration de l'égalité fh dans le domaine de la santé évolue favorablement, en termes de progrès scientifiques ou d'initiatives ; l'année 2019 en témoigne : en février, l'Assistante publique-Hôpitaux de Paris crée « un groupe de réflexion relatif à la promotion de l'égalité professionnelle » suite à un appel de médecins (cf. RADD 2018) ; en mars, pour la première fois en France, une greffe d'utérus est réalisée ; à l'été, l'allongement du délai pour une IVG entre en débat au Parlement ; enfin en octobre, les taux de refus de soins par les professionnel·le·s de santé liés à la vulnérabilité économique ou à l'origine des patient·e·s sont dénoncés par le Défenseur des droits et le Fonds CMU-C… Emergence de blogs dédiés, appels de personnalités féminines, fréquence d'articles, de tribunes et évolutions médicales ont participé de façon positive à l'acceptation de maladies sexuées, à une meilleure reconnaissance de différences dans les besoins médicaux des hommes et des femmes. Des nouveaux sujets émergent dans le débat public : Création d'un label pour des « maternités bienveillantes [1] », appel pour une « concertation nationale pour la contraception, le développement de solutions sans effets indésirables et la promotion de contraceptifs masculins », dénonciation argumentée du silence de la recherche médicale autour de l'endométriose. « L'égalité entre les sexes et entre les sexualités comme objectif central de l'éducation à la sexualité » n'est pourtant pas acquise » regrette l'INJEP ; le CESE confirme : « La sexualité ne relève pas seulement du domaine privé. Elle s'inscrit dans des rapports sociaux et reflète les inégalités sociales et de genre, tout comme elle contribue à les légitimer dans la vie politique, professionnelle et économique »[i].

C'est dans ce contexte national dense riche autour des femmes, de leur corps et de leur santé, partagé par Santé Publique France, que l'Agence Régionale de Santé (ARS) Bretagne a, pour sa part, choisi de collaborer à la tenue dans chacun des départements bretons de quatre "Semaines de la santé sexuelle" en novembre. De l'action *Sexbreizh* dédiée à la vie affective et sexuelle des jeunes, conduite par le centre social Ulamir, la Caf et le Conseil départemental du Finistère à cette déclinaison opérationnelle du plan régional de santé sexuelle (PRSS 2018-2022), le territoire témoigne d'un dynamisme et d'une diversité d'initiatives. Les statistiques sur les maladies professionnelles sont très peu sexuées en France. La Bretagne, en décidant d'intégrer la santé au travail des femmes dans son plan régional de santé 2016-2020 fait figure de pionnière : au premier bilan régional réalisé en mai 2019 sur la santé au travail des femmes, la prédominance des troubles musculosquelettiques avec un taux de 98% (dont 60% liés aux mouvements répétitifs contre 49% chez les hommes) des maladies professionnelles chez les femmes a pu être observée. Néanmoins, bien qu'elle présente des densités de médecins généralistes et sages-femmes comparables au niveau national, la région reste caractérisée par de fortes disparités territoriales en matière d'accès aux soins de premier recours. A ces inégalités territoriales peuvent s'ajouter des inégalités sociales. Les femmes constituent ainsi aujourd'hui la majorité des personnes en situation de précarité : 64% des femmes reportent des soins ou y renoncent : dépassements d'honoraires, délais d'attente trop importants ou (réels ?), choix de certaines de prioriser la santé des enfants, du conjoint et la gestion des difficultés financières avant de s'autoriser à se soigner elles-mêmes.

// L'égalité dans l'action régionale

De nombreuses actions, soutenues par la Région, se déroulent tout au long de l'année pour encourager à une meilleure prise en compte des inégalités liées au sexe en matière de droit et d'accès à la santé ; ainsi « Des belles combattantes », exposition de portraits de femmes « qui ont su retirer du positif de leur parcours cancer » déclinée en 2019 par un film et une table-ronde « Femmes chimiotées, femmes envers et contre tout ».

• Réduire les inégalités d'accès aux soins des femmes

L'appel à manifestation d'intérêt « BoosTerr Santé », publié en 2019 par la Région à l'attention des territoires présentant un déficit de services, visait à soutenir les initiatives innovantes et expérimentales des territoires permettant de maintenir et développer une offre de santé de proximité pour les Bretonnes et les Bretons. On peut ainsi citer, dans ce cadre, l'initiative du Centre hospitalier de Fougères qui, afin de répondre aux besoins de la

[1] Mieux écouter et mieux informer les femmes enceintes, tel est l'objectif du Collège des gynécologues et obstétriciens (CNGOF) qui vient de lancer un label pour identifier les « maternités bienveillantes ». « Une réponse de la profession en forme de mea culpa pour réagir à la multiplication des témoignages de violences obstétricales ».

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

population du bassin de vie de Louvigné-du-Désert (35), lequel présente un déficit en matière d'offre de soins, a ouvert, en 2019, un centre de santé permettant de compléter l'offre de soins libérale par des professionnel·le·s de santé salarié·e·s. Si d'autres centres de santé émergent en Bretagne, ce dernier a la particularité de proposer des consultations de gynécologie médicale et obstétrique dispensées par une sage-femme, ce qui permet aux femmes de bénéficier d'un suivi et d'une prise en charge spécialisée en proximité. A la réduction d'inégalités territoriales de sexe dans l'accès aux soins, s'ajoute parfois une plus grande facilité d'accès aux soins pour les personnes rencontrant des difficultés financières, grâce à la proposition systématique fréquente du Tiers-payant par les centres de santé.

- ## Développer la prévention par les pairs pour les jeunes filles et garçons

Après avoir concerté le Conseil régional des jeunes, dont les membres ont souligné le besoin de diversifier les approches en matière de prévention et de privilégier les actions portées par et pour les jeunes, la Région a choisi de renforcer la place de la prévention par les pairs dans ses orientations en matière de santé. Elle a ainsi engagé, dans le prolongement d'une expérimentation dans les Côtes d'Armor, la démarche « Corres' Santé » qui vise à doter la Bretagne d'un réseau de jeunes pairs relais sur ces questions. Mise en œuvre au sein des lycées depuis la rentrée 2019, cette action a mobilisé, pour sa première année de réalisation, 151 jeunes issu·e·s de 8 établissements et 3 départements (plusieurs établissements morbihannais devraient être mobilisés en 2020).

Département	Etablissement	Nombre / Pourcentage filles	Nombre / Pourcentage garçons	Total
Côtes d'Armor*	La Fontaine des Eaux - DINAN	38 / 90%	4 / 10%	42
	Notre-Dame - GUINGAMP	20 / 77%	6 / 23%	26
Finistère	Saint-François Notre-Dame - LESNEVEN	18 / 86%	3 / 14%	21
	Estran Fénelon - BREST	17 / 94%	1 / 6%	18
	Pierre Guéguin - CONCARNEAU	10 / 71%	4 / 29%	14
Ille-et-Vilaine	Alphonse Pellé - DOL-DE-BRETAGNE	1 / 20%	4 / 80%	5
	Jean Guéhenno - FOUGERES	9 / 43%	12 / 57%	21
	Maupertuis - SAINT-MALO	0 / 0%	4 / 100%	4
Total régional	**8 établissements**	**113 / 75 %**	**38 / 25%**	151

** Le tableau ne prend pas en compte 3 autres établissements engagés dans le projet « Correspondant·e·s santé des Côtes d'Armor », non financé par la Région Bretagne mais avec lequel la démarche « Corres' Santé » s'articule étroitement.*

On observe une proportion de filles nettement plus forte parmi les jeunes qui se sont volontairement impliqué·e·s dans ce projet à l'échelle régionale, à l'exception de l'Ille-et-Vilaine où la tendance s'inverse. Ces résultats devront être analysés sur un plus long terme en les confrontant, notamment, à la typologie des établissements et à la répartition globale de leurs effectifs.

- ## Prévenir les agressions sexistes et sexuelles en milieu festif

La prise en compte des agressions sexistes et sexuelles est récente et demande à être encouragée. En 2019, la Région a tenu à accompagner particulièrement cette dynamique. Ainsi, soutenu par la Région, le festival Astropolis, accompagné par Consentis et l'association Difenn, a pu former ses bénévoles, proposé un stand de prévention et recevoir des festivalières importunées par des propos et gestes sexistes au cours de son évènement estival. Fin 2019, plus de 600 personnes, majoritairement des femmes, s'étaient inscrites au parcours multithématique de formation en ligne, intégrant un volet « violences sexistes et sexuelles », proposé dès 2018 par le Collectif des Festivals. Suite à une alerte du Planning familial sur une hausse des agressions sexuelles en milieu festif, l'Orange bleue et le Collectif des Festivals en Bretagne décident de pousser plus avant cette dynamique pour permettre aux organisateur·trice·s et producteur·trice·s d'être mieux armé·e·s dans le repérage, l'écoute et l'accompagnement du public en matière de lutte contre les violences sexistes en milieu festif. Soutenu par la Région, un projet pour la formation de salarié·e·s et bénévoles de festivals, pour la réalisation d'une charte de prévention de ces agressions et la constitution d'outils de prévention spécifiques est initié par ce même collectif. Dans un contexte de libération de la parole des femmes, il s'agit de permettre aux bénévoles, souvent se trouvant en « première ligne », de pouvoir faire face et réagir de manière adaptée : recueillir les paroles des victimes, orienter vers des professionnel·le·s *in situ*, accompagner ces situations difficiles. Un travail sur le consentement mutuel a également été conduit par le collectif l'Orange bleue.

[i] Extrait de l'étude « Droits sexuels et reproductifs en Europe : entre menaces et progrès » du CESE - Novembre 2019.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Chiffres clés

63% des jeunes de 18 à 30 ans pensent qu'on ne parle pas suffisamment des injustices et violences faites aux femmes (contre 58% de l'ensemble des Français·ses). Et les jeunes femmes (72%) sont bien plus nombreuses à partager cette opinion que leurs homologues masculins (52%).

83% des moins de 30 ans connaissent le caractère gratuit de la contraception d'urgence pour les mineures et 82% savent qu'il est possible d'acheter une contraception d'urgence sans ordonnance directement en pharmacie.

En Bretagne, la souffrance psychique des jeunes reste une préoccupation majeure, 22% des filles et 7% des garçons expriment des troubles dépressifs sévères.

Les tentatives de suicide sont trois fois plus fréquentes chez les filles que chez les garçons.

Le réseau breton du logement accueille 7 700 jeunes dont majoritairement des garçons (65%).

La protection judiciaire de la jeunesse suit 6 265 mineur·e·s, principalement des garçons (79% des cas).

// Contexte national et régional

Pour la première fois depuis trois ans, le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC) note pour 2019 un écart plus important entre les hommes et les femmes dans la perception qu'ils et elles ont de la prise en compte par les médias et les pouvoirs publics de leurs avis. Les jeunes femmes sont ainsi moins nombreuses (42%) que leurs homologues masculins (49%) à considérer leur avis pris en compte.

Les inégalités entre les jeunes femmes et les jeunes hommes perdurent, malgré parfois des évolutions positives, par rapport à leurs aîné·e·s.
Comme au niveau national, la relation formation/emploi est particulièrement difficile pour les jeunes femmes, en décalage avec leurs résultats scolaires et leur niveau de formation. Elles sont plus souvent en emplois précaires, moins bien payés ; Elles sont également davantage contraintes à une activité à temps partiel ; y compris aux âges les plus jeunes puisque parmi les jeunes salarié·e·s, 25,3% des jeunes femmes de 15 à 24 ans travaillent à temps partiel contre 7,7% des jeunes hommes, les jeunes femmes rencontrent également des limites dans l'accès à certains secteurs professionnels, pénalisant par là même leur insertion professionnelle. Des inégalités territoriales, notamment dans les territoires ruraux, aggravent ces inégalités de sexe ; des singularités autour des sociabilités des jeunes filles, en matière d'accès aux droits : loisirs, orientations, formation, mobilités… sont constatées. Les différences de perceptions et de pratiques entre les mobilités des filles et des garçons, mises en avant par l'enquête menée par le Conseil de développement du pays de Saint-Brieuc (jeunes garçons exprimant moins de contraintes, dans les modes ou le périmètre de déplacements que les filles qui plébiscitent davantage les voyages à l'étranger, et sont les seules à évoquer les risques liés aux sorties et aux déplacements) ont été confirmées par la recherche publiée en 2019 par l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) et l'Ecole des hautes études en santé publique (EHESP – chaire jeunesse) sur les conditions de vie des jeunes filles et jeunes femmes dans le monde rural.(Cf. Fiche 4.2).

En Bretagne, des structures de nature très différentes conduisent une pluralité d'initiatives en direction et/ou avec les jeunes : associations, lycées, organismes de formation, établissements d'enseignement supérieur, collectivités, … s'adressent à une pluralité de profils et de situations. Les jeunes, eux-mêmes, s'engagent : Liberté de choisir sa contraception, éducation à la sexualité, accès aux soins, solidarité avec les plus démuni·e·s, certaines des actions menées en 2019 témoignent d'un investissement tout particulier chez les jeunes filles ; Ainsi de l'association *Bulles solidaires* qui soucieuse du droit à l'hygiène, « essentiel pour l'estime et la confiance en soi » organise la collecte de produits d'hygiène corporelle et leur distribution à des personnes en situation de précarité, fondée par une étudiante rennaise, de l'association *Précarité Menstru'elles* initiée par des lycéennes de Quimper qui, en collaboration avec *Marguerite et Compagnie* distribuent aux associations de Quimper des protections hygiéniques 100% bio et écoresponsables car « cela nous paraissait absurde d'avoir une portée sociale (ce produit de base revient à plusieurs milliers d'euros dans une vie pour une femme) et de ne pas veiller à la santé des femmes et à l'environnement », ou encore portée par des jeunes filles de Saint-Brieuc, la réalisation d'un documentaire EllesQuito, contre le sexisme à l'échelle mondiale….

// L'égalité dans l'action régionale

Mise en œuvre en 2019, la démarche de dialogue structuré visant à construire le Plan breton de mobilisation pour les jeunesses et associant l'ensemble des acteur·trice·s (collectivités, associations, institutions) a favorisé plusieurs rencontres. La participation paritaire des femmes et des hommes y était souhaitée, tant au niveau des jeunes que des acteur·trice·s de la jeunesse ; à cet égard, une représentation majoritairement féminine (55%) a été constatée. A défaut de données quantitatives sur la participation sexuée des jeunes dans cette dynamique régionale, un recueil de paroles réalisé auprès de près de 300 jeunes a néanmoins fait apparaître une prise en compte majeure de l'égalité fh, dans leurs discours. Leurs colères à l'égard des inégalités (30% des répondant·e·s) et leurs rêves d'une société plus juste où l'égalité des sexes serait mieux prise en compte sont des éléments saillants dans les résultats des enquêtes réalisées.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Nombres de participant·e·s aux rencontres du dialogue structuré jeunesse breton			
	Total	Femmes	Hommes
Rencontre de la Conférence Jeunesse du 28 Février 2019 à Rennes	119	60	59
Journée « En Bretagne, on bouge avec et pour les jeunes » - 5 juin à St Brieuc	337	194	143
Rencontre de la Conférence Jeunesse du 4 juillet 2019 à Vannes	101	51	50
Nombre total	557	305	252
Pourcentage	100%	55%	45%

Face à cette expression des jeunes quant aux inégalités persistantes entre les femmes et les hommes telle que remontée dans le recueil de paroles effectué par le CRAJEP, la Région, aux côtés de l'Etat et de ses partenaires a organisé un atelier « Femmes, Hommes : tou·**te**·s les mêmes droits, tou·te·s les mêmes libertés ! » au cours de la journée « En Bretagne, on bouge avec et pour les jeunes ». Confronté·e·s aux stéréotypes de sexe mais égaux en droit, les jeunes femmes et hommes n'ont pourtant pas les mêmes parcours, des inégalités persistent. Comment agir ? Par où commencer ? Avec qui ? Sur quelle durée ? ». Plus de vingt-cinq participant·e·s issu·e·s d'associations, de collectivités, partenaires de Points Information Jeunesse, lycéen·ne·s, parents d'élèves… ont témoigné, indiqué des priorités, proposé des axes de travail et/ou des actions concrètes. Il n'y a aucun volet de la vie des jeunes qui ne soit pas impacté par des inégalités sexuées. La diversité des sujets évoqués lors de cet atelier en a témoigné : Si la question de l'égalité des droits entre filles et garçons relève des politiques publiques, la participation des jeunes à la définition d'objectifs et un dialogue entre pairs restent décisifs. Comment faire avec les jeunes qui ne sont pas en situation, en pensée, de se projeter acteurs et actrices d'égalité fh ? Quelles « passerelles » entre la définition des politiques publiques et l'implication des jeunes ? Comment favoriser cette participation des jeunes filles et garçons en faveur d'objectifs d'égalité fh ? Telles ont été les pistes proposées au titre du chantier prioritaire « garantir l'égalité femmes·hommes » du Plan breton de mobilisation pour les jeunesses qui a ensuite été formalisé et qui constitue une feuille de route partagée sur laquelle, les acteur·trice·s agissant·e·s en faveur des jeunes pourront développer des pistes pour améliorer les conditions de vie autour de ces questions dans les années à venir.

- ## Agir en faveur du bien-être des jeunes : les Points accueil écoute jeunes

Afin de répondre aux besoins d'écoute des jeunes, la Région soutient les 13 Points Accueil Ecoute Jeunes bretons (PAEJ). Les points accueils écoute jeunes accueillent toujours plusieurs milliers de jeunes et leurs parents chaque année. Si les PAEJ accueillent aussi bien les jeunes filles que les jeunes garçons, la fréquentation reste majoritairement féminine.

Deux tiers des jeunes ayant eu au moins un entretien avec un·e écoutant·e dans un PAEJ est une jeune femme. Interrogé·e·s, les professionnel·le·s ont témoigné : « *Pour ces garçons les plus jeunes, la consultation est souvent à l'initiative des établissements scolaires en lien avec des actes transgressifs, violents, un chahut en classe, un comportement jugé inadapté envers les enseignants, des résultats scolaires désastreux… Leur attitude de refus semble une tentative de ne pas faillir devant l'autre, de ne pas se trahir, voire de « serrer les dents » face aux difficultés et de s'en sortir seul, comme cela peut être valorisé socialement chez les hommes, rendant ainsi les échanges difficiles et la confiance fragile* ». L'approche relationnelle entre jeunes et professionnel·le·s semble souvent conditionnée par les normes sociétales véhiculées autour des identités sexuées.

Pour les filles, « *ce qui interpelle passe souvent par le corps (douleurs somatiques, scarifications, pleurs irrépressibles, phobies, pertes de poids…), ce n'est souvent que plus âgées qu'elles manifestent colères et oppositions virulentes à leurs parents. Les échanges sont dans le premier cas souvent entravés par une forte inhibition, une apparente docilité, une manière de s'absenter dans la relation, voire un désintérêt ostensible* ». Cette raison est peut-être celle pour laquelle les adolescentes et jeunes femmes fréquentent davantage les structures d'écoutes de jeunes, tels que les PAEJ, car ces dernières participent plus fréquemment à plusieurs entretiens, à la différence des jeunes hommes qui ne rencontrent souvent qu'une seule fois les écoutant·e·s des PAEJ. Si le motif de souffrances psychiques et de mal-être est souvent évoqué lors du premier entretien, il apparaît que ces situations sont souvent dues à des problématiques familiales, les ruptures conjugales des parents, des problématiques intrafamiliales diverses, des problématiques psychosociales vécues au sein de l'école ou dans l'entrée dans la vie active (harcèlement, échec scolaire, perte de repères…)… mais lorsque la relation de confiance est tissée, certaines jeunes filles témoignent d'un mal-être issu de difficultés voire de violences relatives à leur vie affective et sexuelle (ruptures, accompagnement de grossesse, IVG, agressions sexuelles, viols, …) ; parfois elles témoignent d'un besoin d'accompagnement à la parentalité (« parentification » de jeune, difficultés d'accompagnement éducatif, situation de monoparentalité…).

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Nombre de jeunes ayant eu au moins un entretien individuel dans un Point accueil écoute jeunes par territoire (PAEJ)	2017			2018			2019		
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
Saint - Brieuc -	308	137	445	270	139	409	278	154	432
Lannion	159	87	246	215	119	334	124	90	214
Paimpol	76	51	127	71	47	118	54	36	90
Guingamp	89	52	141	143	82	225	142	79	221
Centre Ouest Bretagne	81	69	150	87	80	167	103	82	185
Rennes	127	122	249	111	80	191	99	99	198
Fougères	118	55	173	158	77	235	137	74	211
Saint - Malo	31	34	65	76	43	119	91	67	158
Brest	116	56	172	141	56	197	115	67	182
Cornouaille	133	72	205	155	68	223	150	67	217
Vannes	72	42	114	64	32	96	64	40	104
Lorient	215	123	338	218	134	352	163	103	266
Morlaix	81	44	125	91	44	135	149	73	222
13 PAEJ (nombre total de jeunes)	**1 606**	**944**	2 550	**1 800**	**1001**	2 801	1669	1031	2 700
Pourcentage	**63%**	**37%**	**100 %**	**65%**	**35%**	**100 %**	62 %	38 %	100 %

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Chiffres clés

148 femmes ont été tuées par leur mari, ex-conjoint en 2019 en France. 17 femmes et 12 enfants ont été tué·e·s dans les 5 départements dépendant de la cour d'appel de Rennes. 62% des victimes de violences conjugales sont salariées.

61% des étudiantes en médecine se disent victimes de sexisme.

Les homosexuels sont surreprésentés (1 sur 3) parmi les hommes victimes de harcèlement sexuel.

68% des personnes prostituées présentent les mêmes symptômes de stress post traumatique que les vétérans de guerre ou les victimes de torture.

250 parcours de sortie de la prostitution ont été validés entre octobre 2017 et octobre 2019.

La part des mineur·e·s de moins de 15 ans en situation probable ou avérée de prostitution en Bretagne s'élève à 21% et à 52% pour des personnes de moins de 52%.

La séparation génère une perte de niveau de vie de 20% pour les femmes.

60% des détenues à la prison des femmes de Rennes travaillent, pour un salaire entre 300 et 800 € par mois.

0 800 05 95 95 est la ligne d'écoute pour les victimes de violences sexuelles. Le 01 48 06 42 41 est la ligne d'écoute de Sos Homophobie. Le 06 31 59 69 50 est la ligne d'urgence du Refuge.

Il existe 105 CIDFF en France, une fédération régionale et 4 CIDFF en Bretagne qui comptent sur le territoire plus de 80 points d'accueil.

// Contexte national et régional

Les atteintes aux droits des personnes s'exercent dans tous les pays, touchent tous les univers et revêtent des formes multiples. En France, à ce jour, la loi reconnait plus de 25 critères de discrimination. Ainsi, défavoriser une personne en raison de ses origines, son sexe, son âge, son handicap, ses opinions... est interdit par la loi et les conventions internationales auxquelles adhère la France. Est également considérée comme une discrimination - fondée sur le critère du sexe - le harcèlement sexuel, « constitué par des propos ou comportements à connotation sexuelle répétés qui portent atteinte à la dignité et tout comportement, même non répété, qui constitue une pression grave dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle. » Violences sexistes, sexuelles, conjugales (psychologiques, verbales, physiques, sexuelles, économiques ou administratives), cyberviolence, prostitution, LGBTphobies, … Toutes infractions pénales confondues, 87% des victimes d'actes sexistes sont des femmes et 91% des mis en cause sont des hommes. La prise de conscience que les attributs anatomiques sexuels peuvent être des handicaps, considérés comme des prétextes prévisibles d'agressions, voire des motifs de peur, est intériorisée chez les filles dès le plus jeune âge.
Cette « porte d'entrée des violences sexuelles » banalise un sexisme se justifiant pourtant « ordinaire » qui n'en est pas moins « une idéologie dangereuse » selon le Haut Conseil à l'égalité fh dans son 1er état des lieux du sexisme en France en janvier 2019. Quels que soient les faits, le sentiment d'être rabaissé·e, illégitime, réduit·e au rang d'objet, propriété d'une personne est et reste une violence. Si 99% des femmes disent avoir été victimes d'un acte ou commentaire sexiste, femmes et hommes sont concerné·e·s. Aujourd'hui, de la tenue d'un Grenelle des violences conjugales, de la mise en place d'une plate-forme d'alerte et de mise en relation entre victimes et associations de lutte contre les discriminations, à la reconnaissance par le Conseil constitutionnel de la conformité à la Constitution de la pénalisation des clients des prostitué·e·s, en passant par l'obligation pour toutes les entreprises d'être proactives et de mettre en place des mesures pour protéger les victimes de violences et/ou de harcèlement, la législation vient encourager la prise de conscience que toute personne victime de violence sexuelle et sexiste doit être défendue, protégée, accompagnée, soutenue.
Un effort de formation - des professionnel·le·s de santé, du travail social à l'image de l'association *Un maillon manquant* qui promeut la formation des soignant·e·s face aux maltraitances faites aux femmes, comme des forces de l'ordre et de la justice, - et l'éducation à l'égalité des sexes et à la sexualité sont constitutives de cette évolution pour une société qui garantit à chacun·e la liberté et l'émancipation. L'égalité d'accès au(x) droit(s) et son plein exercice sont garantis dans les textes à chacun·e dans sa vie personnelle, sociale, professionnelle. Et ce, quelle que soit sa situation. Les combinaisons entre elles des inégalités font des femmes sans emploi, des femmes en situation de handicap, des femmes dépendantes, des femmes sans abri, des femmes migrantes, des femmes détenues… des femmes « invisibilisées », les plus vulnérables ; à la faveur du 8 mars 2019, des initiatives, telles l'ouverture à Paris du 1er lieu d'hygiène et de soin, *Bains douches*, dédié aux femmes en situation d'extrême précarité, la diffusion sur France3 du documentaire *Feuilles libres* de *Citad'Elles* du nom du magazine féminin entièrement conçu par des rédactrices emprisonnées à Rennes, ou encore l'*Appel du 9 décembre 2019* en faveur de la laïcité, ont fourni des occasions de reconnaître leurs droits et d'exprimer la solidarité à l'égard des plus fragilisées.
L'année 2019 a marqué les 25 ans de SOS homophobie. Le 23ème rapport sur l'homophobie 2019 titre sur « une année noire pour les personnes LGBT ». Publié à partir des témoignages recueillis par l'association, ce rapport est la seule publication qui permet de suivre, année après année, l'évolution des LGBTphobies en France. En 2018, SOS homophobie dénonce une augmentation, pour la troisième année consécutive, de 15% de témoignages d'actes LGBTphobes (insultes, rejets, agressions, discriminations…). Les femmes lesbiennes et bisexuelles, avec 21% des signalements, témoignent beaucoup moins d'actes LGBTphobes que les hommes auprès de SOS homophobie.
Au titre des nouveaux droits, il est à noter que de moins en moins de parents (280000) ont opté en 2019 pour la "prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE)" ; le recul de ce congé qui doit être partagé entre les deux parents se traduit en outre, par une augmentation de la proportion de femmes se déclarant au chômage pendant que dans le même temps, la part de familles pauvres dont la mère s'est arrêtée de travailler pour élever son enfant

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

est passée de 16 à 33%. Dans le même temps, seuls 4% des hommes ont recours au congé parental. Enfin, les statistiques sexuées s'affinent également pour les minimas sociaux ; ainsi, 49% des allocataires du RSA sont des femmes et 24% des foyers allocataires sont des familles monoparentales.

En Bretagne, la diversité des initiatives témoigne d'engagement soutenus ; des lycées par exemple, à l'image du lycée Le Dantec à Lannion (22) qui a choisi en février de conduire un travail contre l'homophobie : lectures de textes, chorale, panneau d'engagements, expositions, conférence, films… ont été proposés au personnel et aux lycéen·ne·s. L'ouverture en juin, sur Saint-Brieuc, d'une antenne du *Refuge*, association qui vient en aide aux jeunes lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres de 18 ans à 25 ans, en situation de détresse morale, psychologique ou matérielle (sans domicile fixe, sans emploi…) en est une autre illustration ; « Prévenir l'isolement et le suicide des jeunes LGBT, victimes d'homophobie ou de transphobie et en situation de rupture familiale » est un des objectifs de la délégation bretonne de cette association (19 sur l'ensemble du pays et 40 correspondant·e·s) qui rappelle que l'alcoolisme et le suicide sont treize fois plus présents chez les jeunes hommes homosexuels que chez les jeunes hommes hétérosexuels.
La mobilisation des associations se poursuit. Notamment en faveur des femmes en situation de monoparentalité qui sont parmi les plus précaires et pour qui l'accès aux droits et la satisfaction des besoins élémentaires relèvent d'une lutte quotidienne. La région compte, selon une étude de l'Insee, 88 200 mères élevant seules leur(s) enfant(s). Les femmes en charge de famille monoparentale représentent 6,3% de la population féminine bretonne de plus de 15 ans, contre 1,6% d'hommes dans la même situation. Les familles monoparentales qui ont une femme à leur tête sont plus pauvres (30,8%) que celles étant sous la responsabilité d'un père (24,6%). 37% des Bretonnes en charge de famille monoparentale résident dans un logement social, soit 19% de plus que les hommes. Dans le Finistère, 10% des femmes accueillies par le CIDFF n'ont pas de logement personnel et sont hébergées par des proches ou bénéficient d'un logement d'urgence ; 18% des mères isolées finistériennes perçoivent le RSA. Autres constats : le pouvoir d'achat des femmes en situation de monoparentalité diminue après la séparation de 20% (3% pour les hommes) ; enfin, 10,5% des familles monoparentales finistériennes habitent dans des quartiers prioritaires, 49% d'entre elles sont ou ont été victimes de violences.

// L'égalité dans l'action régionale



La Région a renouvelé en 2019 son soutien aux permanences d'information aux droits, d'écoute, d'appui juridique et d'accompagnement des femmes victimes proposées par les 81 points d'accueil des Centres d'information des droits des femmes et des familles (CIDFF). Sur l'ensemble du territoire breton, 11 290 personnes (dont 86% de femmes) ont été reçues et 33 000 demandes individuelles traitées, dont 27% relevaient du champ des violences. En 2019, le *Livre blanc* a permis de faire entendre la voix de ces femmes accueillies, de découvrir leurs parcours et les difficultés auxquelles elles sont confrontées. Témoignages de femmes, paroles de professionnelles, présentation des modalités d'intervention plurielles, le *Livre blanc* soumet livre des observations de terrain utiles à tout·e représentant·e de la formation, de l'emploi, du développement économique et à tout acteur public. Démarches « laborieuses et énergivores » dans l'accès aux droits, « babélisation » des procédures administratives et non-recours aux droits sociaux, méfiance à l'égard des institutions, habitat indigne, absence de toit pour les femmes victimes de violences conjugales ou de structure publique de garde d'enfants pour les femmes en situation de monoparentalité, cumul des obstacles dans les territoires dits « ruraux » (absence de mobilité, fracture numérique, …), les freins sont nombreux, multiples, quotidiens.

Les quatre CIDFF proposent des accompagnements souples, personnalisés, adaptés à chacun·e. Certains dispositifs sont communs tel le *Bureau d'Accompagnement Individualisé vers l'Emploi* ; D'autres sont représentatifs de chacun des territoires ainsi de « *@utonomes et branchées* » (CIDFF 22), des *Marches exploratoires* (CIDFF 56), du *Téléphone grave danger* (CIDFF 29) ou de l'action *Ensemble vers l'emploi* (CIDFF 35). La contribution à une meilleure connaissance de la vie des femmes en Bretagne que constitue le *Livre blanc* favorise par ailleurs la mise en exergue de préconisations en lien avec les difficultés dénouées, utiles à tou·te·s. La tenue du colloque régional « Pour ouvrir les portes à l'autonomie sociale et économique des femmes » à la Maison internationale de Rennes en octobre dernier et des tables-rondes auxquelles la Région a participé a permis de partager la richesse du support et d'encourager les échanges interdisciplinaires et actions multi partenariales en faveur de l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes des structures présentes. La lecture de témoignages de femmes issus du *Livre blanc* a ponctué les débats.

Face aux constats de l'absence des familles en situation de monoparentalité sur des dispositifs d'insertion professionnelle proposés sur le territoire de Redon, comme à la multiplicité et combinaison des freins économiques, sociaux, physiques, pratiques souvent prégnants pour elles, la Région a proposé aux partenaires mobilisés dans le cadre de la politique de la ville d'expérimenter une action spécifique à leur égard (Cf. Fiches 2.4 et 4.2) ; Aller à la rencontre des personnes concernées, diffuser au plus près (écoles, immeubles…) de l'information sur la démarche, animer des temps de rencontre pour engager celles-ci à être actrices de ce parcours, recueillir les souhaits des participant·e·s, explorer leurs besoins, accompagner la mise en œuvre concrète des parcours d'insertion professionnelle sont les objectifs désormais partagés par les structures de terrain rencontrées au cours

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

de l'année 2019 ; le centre social, la CAF, la mission Locale, la CCAS, Pôle Emploi, Rebeca, Redon Agglomération, la Ville de Redon, la Sous-préfecture sont aujourd'hui associés à cette expérimentation. Une journée de sensibilisation à l'égalité femmes·hommes leur sera proposée. Des femmes résidant dans le quartier prioritaire de Bellevue et celui de la Touche attenant ont été rencontrées, écoutées à la faveur du « Café des parents » proposé par le centre d'action social. L'organisme de formation CLPS a été retenu dans le cadre d'un marché public fin décembre, pour conduire cette expérimentation qui se déploiera en 2020.

ASKORIA et l'ensemble des structures rassemblées au sein du Campus des Solidarités ont accueilli pour la première fois « l'égalité femmes·hommes » au Salon des Expérimentations et Innovations Solidaires (SEIS#4 - octobre 2019) au cours d'une table-ronde dédiée. Ce fut l'occasion pour la Région Bretagne, aux côtés d'Entreprendre au Féminin Bretagne, de l'Observatoire de l'égalité Femmes-Hommes dans l'ESS (CNCRESS) et du Groupe B&B Hôtels de promouvoir l'égalité professionnelle dans le travail social et d'y recommander la formation à l'égalité fh des professionnel·le·s.

- ## Répartition par thématique des projets

Projets « Egalité femmes.hommes » soutenus par thématiques	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019
Promouvoir l'égalité professionnelle	6	7	5 + 3 AMI
Promotion des droits et sexualité	0	5	2
Lutter contre les violences sexistes et sexuelles	2	3	5
Promouvoir l'égalité f·h au sein de la culture	3	3	5 + 2 AMI
Diffuser la culture de l'égalité	2	1	7
Promouvoir l'égalité f·h dans le sport	3	1	1
TOTAL des projets	17	20	30

Mentionné dans le RAP du programme 205, 30 projets « égalité fh » ont été accompagnés financièrement en 2019 sur 35 reçus au cours de l'année, ont été soutenus pour un montant total de 200 000 € au titre de la politique régionale d'égalité des droits entre les femmes et les hommes. Les 10 projets supplémentaires accompagnés témoignent à la fois d'une plus large appropriation des enjeux de cette politique par une plus grande variété d'associations comme d'une intervention régionale davantage ciblée ; Un approfondissement continu de cette politique par les acteurs et actrices de la culture et l'augmentation d'initiatives contre les violences sexistes et sexuelles témoignent des évolutions positives et déterminées que ces deux domaines ont connu en 2019 en France, comme en Bretagne.

5 de ces 30 projets ont été des réponses apportées à l'Appel à manifestation d'intérêt régional (AMI) « L'égalité femmes·hommes : Un levier pour accompagner celles et ceux qui agissent pour un développement des territoires au service de toutes et tous » proposé par la Région (Cf. RAP 205 et Fiches 2.4, 5.2…). Tous les projets déposés (18 au total) ont été co-instruits par des membres du CpeG. Des porteurs de projets ont été invité·e·s à mutualiser leurs propositions et à redimensionner leurs objectifs. Certain·e·s ignorant·e·s de l'activité des autres ont pu faire « cause commune » notamment pour des actions en direction de femmes en situation de monoparentalité. Associé·e·s, ces partenaires (par exemple, de l'insertion sociale d'une part et de l'emploi d'autre part) ont ainsi pu préciser leurs attendus et viser concrètement le recrutement de ces femmes sur des emplois précis et identifiés. De nouveaux partenaires sur le champ de l'égalité femmes·hommes ont émergé (cf. environnement), des urgences ont été pointées. Il est attendu en 2020 – la Région, ayant affiché sa volonté de revisiter sur 18 mois certains de ses leviers d'intervention dans le champ de la formation, de l'emploi et du développement économique – que la mise en œuvre de ces projets enrichisse ces compétences.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

5.6 Les politiques de coopération et solidarité internationale et fonds européens

Chiffres clés

1,4 milliard, soit 40% des femmes et des filles du monde vivent dans des pays où leurs droits ne sont pas reconnus.

Une fille mineure est mariée de force toutes les deux secondes dans le monde.

820 femmes meurent toutes les 24h de causes évitables liées à la grossesse et à l'accouchement.

Le risque de décès par les désastres naturels est 14 fois plus élevé chez les femmes et les enfants.

132 millions de filles âgées de 6 à 17 ans ne vont pas à l'école.

L'ONU dénonce une moyenne de 9 femmes assassinées chaque jour au Mexique.

En Europe, 60% de femmes sont concernées par les violences sexistes au travail.

L'association *Femmes et Diplomatie* regrette que la France compte moins de 30% d'ambassadrices en 2019.

// Contexte national et régional

6 pays européens (France, Belgique, Danemark, Luxembourg, Suède et Lettonie) atteignent le score de 100 sur une échelle de 0 (aucun droit) à 100 (mêmes droits que les hommes) ; L'étude, sur les 10 dernières années, de la législation concernant les droits des femmes dans 187 pays s'est basée sur 8 critères : liberté de se déplacer, d'obtenir un emploi, une rémunération, possibilité de se marier, d'avoir des enfants, de diriger une entreprise, de gérer ses actifs et d'obtenir une retraite. Il y a 10 ans, aucune nation ne présentait cet indice. Le score mondial est de 74,71, celui de l'Arabie Saoudite de 25. « Les progrès sont là, mais ils sont encore trop lents car 2,7 milliards de femmes se heurtent toujours à des obstacles juridiques qui limitent leurs options par rapport aux hommes" commente la Banque mondiale. Photo contrastée confirmée par le nouvel indice de l'évolution des objectifs du développement durable de l'Onu, paru pour la première fois en juin 2019; un passage en revue de 129 pays où vivent 95% des femmes et filles de la planète au prisme de 51 indicateurs (répartis dans 14 des 17 objectifs onusiens, cf. fiche 4.3) dont plus d'une trentaine concernent spécifiquement les femmes : avec une note de 84, la France se classe 14ème entre l'Autriche et la Belgique : l'égalité salariale, la place des femmes dans la recherche en science et technologies ou au sein des Chambres parlementaires et le sentiment d'insécurité handicapent le pays.

Sur tous les continents, dans des domaines de plus en plus variés, les luttes des femmes permettent de nouveaux droits. Le lancement en octobre 2019 du processus de revue régionale et mondiale des engagements pris par les Etats dans le cadre de la *Conférence mondiale de Pékin sur les femmes* (Pékin+25) clôt en effet une série d'avancées au cours de l'année pour les femmes dans le monde : Adoption par la 108ème Conférence internationale du Travail (OIT) d'une nouvelle norme pour combattre la violence et le harcèlement au travail…
En Afrique : Défilé de 19 marches pour le *Mois de la femme* en Afrique du Sud, élection d'une femme présidente en Ethiopie avec un gouvernement composé à 50% de femmes, interdiction officielle de l'excision en Gambie, 1ère édition du forum *Women in Africa*, célébration pendant *la Révolution du Sourire* de la Journée internationale des droits des femmes par les Algériennes opposées au Code de la famille, pétition au Nigeria pour interdire le mariage des mineures…
En Europe : égale parentalité avec un congé paternité pour les pères porté de 4 à 16 semaines, intransférable et rémunéré à 100% en Espagne, journée symbolique de grève des femmes en Suisse, adoption d'une plate-forme pour garantir un espace européen de résistance pour la défense des droits des migrantes, accès gratuit aux protections hygiéniques dans tous les établissements scolaires et universités en Ecosse, droit à l'avortement pour les Irlandaises du Nord, création du réseau international *Women7* et mise en ligne de son compte à rebours entre le temps qui passe et les inégalités fh persistantes, lancement européen de *#MovingForward* pour agir contre le harcèlement à l'égard des entrepreneuses…, ou encore loi octroyant 10 jours de congés payés aux victimes de violences conjugales par le Parlement néo-zélandais, interdiction de l'avortement jugée inconstitutionnelle en Corée du Sud, entrée en vigueur au Népal d'une loi de protection des femmes contre l'exil menstruel[i], manifestations d'ampleur inégalée pour dénoncer l'augmentation inquiétante des féminicides au Mexique…, partout dans le monde les femmes s'organisent pour leur émancipation.

A ce jour, 1 792 autorités locales et régionales en Europe (+ 41 par rapport à 2018) sont signataires de la *Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale* qui invite les territoires à s'engager en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes leurs politiques ; 35 pays sont concernés.

Collectivités signataires de la *Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale*	Octobre 2017	Octobre 2018	Octobre 2019
Europe	1 688	1 751	1 792
France	267	279	288
Bretagne	10	13	14

En Bretagne, le Conseil régional, les Conseils départementaux d'Ille-et-Vilaine, des Côtes d'Armor et du Finistère, Brest métropole et 8 communes bretonnes – Rennes (35), Corps-Nuds (35), Cesson-Sévigné (35), Chevaigné (35), Acigné (35), Quimper (29), Quimperlé (29) et Vannes (56) sont signataires. En 2019, Gouesnou (29) est la seule nouvelle collectivité bretonne à avoir rejoint le réseau breton des signataires.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

• Participation des femmes dans les instances

	2018	2019
Comité mixte « Solidarité internationale » :	9 F / 5 H	9 F / 5 H
Représentant·e·s du Conseil régional	6 F / 2 H	6 F/ 2 H
Représentant·e·s du Ceser	3 F / 3 H	3 F / 3 H
Réseau Bretagne solidaire :		
Conseil d'administration	10 F / 7 H	7 F / 10 H
Equipe permanente	1 F	3 F

Le *Comité mixte « Solidarité internationale »* composé de conseiller·e·s régionaux·ales et de représentant·e·s du CESER (9 femmes et 5 hommes) examine les projets.

La concertation régionale des acteurs et actrices de la coopération et de la solidarité internationale s'organise au sein du *Réseau Bretagne Solidaire* qui regroupe, depuis novembre 2018, des partenaires volontaires pour un travail en réseau à l'échelle régionale. L'année 2019 a vu la mise en place d'une réelle dynamique de développement, d'un outil d'échanges et de mutualisation multi acteurs. Les femmes représentent 41% des membres du Conseil d'Administration et la totalité de l'équipe permanente.

• La promotion de l'égalité fh dans les projets de solidarité internationale

	2017	2018	2019
Associations soutenues	31	40	30
Associations soutenues présidées par des femmes	23%	35%	50%
Projets de solidarité internationale avec un objectif Egalité fh soutenus par le Conseil régional	3 soit 74%	27 soit 68%	19 soit 63%

50% des 30 associations de solidarité internationale bretonnes soutenues en 2019 par la Région sont présidées par des femmes, soit une augmentation de 15% par rapport à 2018 (35% des 40 associations en 2018) marquant une évolution progressive importante. En trois ans, la parité dans les présidences des associations soutenues a été atteinte.

Marquant le pas sur l'an passé, ce sont 19 projets de solidarité internationale affichant un objectif de promotion du rôle et des responsabilités politiques, économiques et sociales des femmes qui ont été financés en 2019 (soit une diminution de 11% en deux ans).

• La répartition filles·garçons dans les aides à la mobilité internationale

Nombre de bénéficiaires de l'aide à la mobilité internationale	2017	2018	2019
Bénéficiaires de l'aide aux projets collectifs de mobilité internationale			
Nombre de filles	86 (63%)	38 (54%)	83 (61%)
Nombre de garçons	50 (37%)	32 (46%)	53 (39%)
Bénéficiaires de l'aide aux projets individuels de mobilité internationale (Volontariats de Solidarité Internationale)			
Nombre de filles	7 (70%)	5 (71%)	5 (42%)
Nombre de garçons	3 (30%)	2 (29%)	7 (58%)
Apprenant·e·s (lycéen·ne·s, apprenti·e·s, étudiant·e·s) bénéficiaires d'une aide à la mobilité internationale			
Nombre total	3 319	3 228	2 852
Dont % de femmes	53%	53%	55%
Etudiant·e·s des universités et grandes écoles bénéficiaires d'une bourse régionale de mobilité individuelle			
Nombre total	547	497	511
Nombre de filles	333 (61%)	305 (61%)	310 (61%)
Nombre de garçons	214 (39%)	192 (39%)	201 (39%)

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

La part des femmes (lycéen·ne·s, apprenti·e·s, étudiant·e·s) bénéficiaires des aides régionales à la mobilité internationale, reste légèrement supérieure à celle des hommes pour s'accroître davantage cette année (+2 points).

Particulièrement accentuée chez les bénéficiaires issu·e·s des universités et grandes écoles, la part des étudiantes témoigne d'une participation encore stable cette année. Le dispositif de bourses de mobilité individuelle « jeunes à l'international » peut être regardé cette année à la lueur de l'étude de l'Observatoire Campus France de la mobilité internationale ; celle-ci relève trois freins au départ des étudiantes : un niveau de langue qu'elles estiment plus souvent insuffisant (42% vs 35% des étudiants réticents au départ), une plus grande difficulté à quitter le cocon familial et amical (40% vs 21%), et l'obstacle financier (38% vs 27%). Le fait de s'éloigner de ses proches freine plus les femmes à partir (11% vs 6%), elles montrent également plus d'appréhension en amont du départ (68% vs 58%). Le dispositif régional « Jeunes à l'international » est un outil, parmi d'autres (Erasmus…) destiné à accompagner financièrement les mobilités à l'étranger ; les universités et grandes écoles répartissent ainsi leurs étudiant·e·s entre les trois financeurs en fonction de la destination, des montants, du coût de la vie… L'analyse sexuée sur un seul de ces financeurs peut donc générer des constats qui pourraient ne pas être confirmés globalement par les universités et grandes écoles et par la photo ici présentée. L'idéal serait de disposer de données sexuées des universités et grandes écoles. A suivre.

- ## L'égalité femmes·hommes, principe horizontal transversal à l'action de l'UE

A l'aide de huit questions sur leur organisation interne comme sur la manière dont sont élaborés et gérés les projets, le guide régional accompagne les porteurs dans la prise en compte du principe horizontal de l'égalité f·h. Il leur est adressé systématiquement. Par les directives européennes, les opérateurs sont contraints de fournir des données sexuées, des études d'impact femmes·hommes doivent être réalisées.

L'axe 4 du programme opérationnel FSE finance le dispositif QUALIF Emploi de la Région Bretagne pour permettre à tout·e stagiaire de se professionnaliser et de renforcer ses chances d'insertion dans un emploi durable, par l'apprentissage d'un métier et l'obtention d'une qualification reconnue.

Nombre de bénéficiaires du FSE - Dont femmes	2017	2018	2019
Nombre de chômeur·euse·s, y compris de longue durée	9 707	11 111	13 701
Dont femmes	29,47%	29,3%	30,01%

La part des femmes aidées par le FSE (axe 4) est stable depuis 2017.

[i] Appellation au Népal d'un phénomène qui contraint des femmes, considérées comme impures pendant la période des règles, à vivre hors de leurs maisons.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_01-DE

RÉGION BRETAGNE
RANNVRO BREIZH
REJION BERTÈGN

283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35 711 Rennes cedex 7
Tél. : 02 99 27 10 10 | twitter.com/regionbretagne | facebook.com/regionbretagne.bzh
www.bretagne.bzh

Mai 2020 – Direction de la communicatin/Région Bretagne – Imprimé par l'Atelier de reprographie / Région Bretagne